

**Discours sociaux institutionnels sur la paternité actuelle :
analyse épistémologique et espace référentiel**

Geneviève Bouthillier

Thèse soumise à l'Université d'Ottawa
dans le cadre des exigences du programme en sociologie
en vue de l'obtention du grade de doctorat

École d'études sociologiques et anthropologiques
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

SOMMAIRE

Cette thèse effectue une analyse exploratoire de l'univers discursif entourant la paternité actuelle depuis les années 1970, traduit en termes « d'engagement paternel » ou plus banalement de « nouvelle paternité ». La mise en débat de la paternité actuelle et sa sémantique - entre positions qui attestent ou contestent l'avènement de la « nouvelle paternité » - se situe au-delà de la nature ou du degré des transformations qu'on lui impute : c'est sa déclinaison positive qui est discutée socialement. Celle-ci éclaire l'appréciation sociale des catégories sexuées quant à ce qui est observé; compris par tous, voire souhaité relativement à l'exercice de la paternité.

En examinant la sémantique sociale du phénomène sociologique des « nouveaux pères » sous le prisme de sa connotation positive – objet d'investigation de la thèse -, nous rejoignons la réflexion à l'origine de la thèse, soit la compréhension sociologique du statut de « majoritaire symbolique » qui renvoie à une norme idéalisée des manières d'être socialement (Guillaumin, 1972; Pietrantonio, 1999). Ce statut de « majoritaire symbolique » a fait l'objet de peu d'études. À travers ce dernier, nous soumettons à l'éclairage des rapports sociaux la mise en débat de la paternité actuelle de manière inédite. Le rapport de sexage, d'abord conceptualisé par Guillaumin ([1978] 1992), constitue l'ancrage théorique principal de notre thèse, s'inscrivant dans une perspective féministe matérialiste. Cette approche autorise l'analyse des enjeux relatifs aux rapports entre les hommes et les femmes en termes de classes de sexe et par la division sexuelle du travail (Kergoat, [2000] 2007; 2011).

Le terrain retenu pour cette analyse exploratoire est celui du discours institutionnel (scientifique et politique) sur la paternité actuelle. Nos résultats d'analyse cernent l'espace référentiel de la paternité actuelle, lequel est limitatif. Il n'y a pas de positions contrastées à l'égard de « l'engagement des pères », souhaité par l'ensemble des termes du débat. Ce caractère limitatif ses

comprend à la lumière du « majoritaire symbolique » de la paternité actuelle, qui est celui de la « masculinité ». Celle-ci se saisit dans son lien au fil diachronique que nous avons identifié (passé; présent; futur) et par l'entrelacement des trois facettes du majoritaire : concret, institutionnel et symbolique. Nos résultats d'analyse ont également une portée méthodologique. Nous avons forgé ou affiné des notions (« jeu de statuts »; « surindividuation »; « agentivité dématérialisée »), qui permettent la saisie des usages dissymétriques des statuts sociaux selon les rapports de pouvoir et les sphères de travail convoqués, au plus proche des normes d'appréciation sociale de la paternité actuelle. Dotée du cumul des statuts sociaux valorisés à travers le fil diachronique de la paternité, la classe des hommes est la seule qui est l'objet d'attentes sociales. Ces attentes évoquent un projet politique : réformation des institutions; « production » d'une égalité potentielle entre classes de sexe. Par contraste, les pratiques émancipatoires des femmes (leur émancipation sociale et politique, leur entrée sur le marché du travail rémunéré) sont décrites comme reléguées au passé. L'enjeu idéal du potentiel émancipatoire de la division sexuelle du travail dans cet univers sémantique maintient la hiérarchisation des pratiques sexuées, puisque les pratiques de la classe de sexe des femmes sont délestées de toute dimension idéale, au contraire de celles de la classe des hommes. Cela nous amène à proposer un lien entre la conceptualisation du « travail » et le majoritaire symbolique.

SUMMARY

This thesis carries out an exploratory analysis of the discursive universe surrounding new fatherhood practices and involvement since the 1970s, otherwise known as “new fatherhood”. The debate on current paternity and its semantics - opposing those who acknowledge the advent of “new fatherhood” in domestic and parental work and those who deny it – is situated beyond the nature or the degree of the transformations attributed to “fathers’ involvement”. Our analysis revealed that it is its beneficial, i.e. positive facets that are principally discussed socially. This sheds light on the social appraisal of gendered categories as to what is observed, understood by all, and even desired with regard to the exercise of paternity.

Through the examination of the “new fatherhood” sociological phenomena, the object of investigation of our thesis resides in the sociological understanding of the status of “symbolic majority”, which refers to an idealized way of being socially (Guillaumin, 1972; Pietrantonio, 1999). The very notion of “symbolic majority” has been the subject of but a few studies. The theory of *sexage*, conceptualized by Guillaumin ([1978] 1992), constitutes the main theoretical anchor of our thesis, falling within a materialist feminist perspective. It is here combined with the sexual division of labor, as conceptualized through the work of Kergoat (Kergoat, [2000] 2007; 2011), allowing for the analysis of global significance related to social relationship between men and women referred to as sex classes.

The field chosen for this exploratory analysis is that of the institutional discourse, both scientific and political on current fatherhood. Our findings outline the referential space of current paternity, which meaning appears to be limiting: no contrasting positions can be found with regard to the “fathers’ involvement”, desired by all the terms of the debate. This limiting character can be understood in the light of the “symbolic majority” of current paternity, which plainly describes

“masculinity”. The former revealed itself through its link to the diachronic thread (past; present; future) structuring the debate on “new fatherhood” and by the intertwining of the three facets of the majority: concrete, institutional and symbolic.

These findings also have a methodological significance. Benefiting from previous findings generated through a materialist perspective, we have crafted notions (over individuation, dematerialized agency, etc.) that allow us to grasp the asymmetrical uses of social statuses produced through to power relations and sexual division of labor. Endowed with the accumulation of social statuses valued through the diachronic thread of paternity, the class of men is the only one that is the object of social expectations. These expectations evoke a political project ... to be handled only by men: reform of institutions; “production” of a potential equality between gender relations. By contrast, women's emancipatory practices (their social and political emancipation, their access to the paid labor market) are described as relegated to the past. The ideal issue of the emancipatory potential of the sexual division of labor in this semantic universe maintains the hierarchization of gendered practices, since the practices of the gender class of women are relieved of any ideal dimension, unlike those of the class of men. This leads us to propose a link between the conceptualization of “work” and the symbolic majority.

À Paul et Thomas

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	ii
Summary	iv
Remerciements	xii
Liste des tableaux et encadrés	xiv
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
CHAPITRE 1 : PROBLÉMATISATION.....	6
1.1 MISE EN FORME DU PHÉNOMÈNE SOCIAL À L'ÉTUDE : LA « NOUVELLE PATERNITÉ ».....	6
1.2 L'ÉMERGENCE DE DISCOURS SOCIAUX SUR LA PATERNITÉ DANS LA DÉCENNIE 1970 : DE LA RÉITÉRATION DES STATUTS À L'INTRODUCTION DE LA « NOUVELLE PATERNITÉ ».....	8
1.2.1 La paternité comme objet de débat dans les discours sociaux précédant les années 1970 : réitération de ses statuts de pouvoir.....	9
1.2.2 Les discours sociaux sur la paternité actuelle depuis les années 1970 : la paternité comme objet de « nouveauté »	12
1.2.3 Mise en débat de la paternité actuelle dans les discours institutionnels politique et scientifique.....	14
1.2.4 Des éléments communs rassemblent les positions contrastées structurant cette mise en débat de la paternité actuelle	23
1.3 FORMULATION DE L'OBJET D'INVESTIGATION ET BUT DE LA THÈSE	26
1.4 CHOIX DES CADRES THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DE LA THÈSE	27
1.4.1 Rapport social, division sexuelle du travail, le matériel et le symbolique imbriqués : au centre de l'appareillage théorique.....	28
1.4.2 Bornages épistémologique et méthodologique des corpus	29
1.5 EN CONCLUSION	30
CHAPITRE 2 : LE CADRE THÉORIQUE	32
2.1 CONSIDÉRATIONS INTRODUCTIVES : RAPPEL DE LA PROBLÉMATIQUE ET MISE EN PERSPECTIVE AVEC L'APPAREILLAGE THÉORIQUE DE LA THÈSE.....	32
2.2 LA CENTRALITÉ THÉORIQUE DU RAPPORT SOCIAL : RAPPORT SOCIAL ≠ RELATION SOCIALE	32
2.3 DEUX AXES DE THÉORISATION DES RAPPORTS SOCIAUX DE POUVOIR: LES ENJEUX QU'ILS PRODUISENT, COMMENT ILS SE (CO) PRODUISENT ET LEUR LIEN AVEC LA DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL.....	34

2.3.1	Premier axe de théorisation du rapport social : enjeux matériels et symboliques des rapports sociaux (ou ce qu'ils produisent).....	37
2.3.1.1	L'appropriation du travail et de celles qui le font : théorisation des enjeux matériels du rapport social.....	37
2.3.1.2	Enjeux idéels des rapports de pouvoir : naturalisation des catégories sociales et de leur hiérarchisation.....	40
2.3.1.3	« Ego », « sujet social », « Je imaginaire », « majoritaire symbolique », « médiateur imaginaire de l'organisation sociale » : cinq notions, même concept 43	
2.3.2	Le second axe de théorisation du rapport social : comment les rapports sociaux se (co)produisent et s'articulent	47
2.3.2.1	La reproduction dynamique d'un rapport social (propriété invariante)	47
2.3.2.2	Consubstantialité et coextensivité des rapports sociaux (métaphore de la « spirale »)	50
2.4	LA DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL : CONCEPT ET CONTEXTE DE SAISISSEMENT DES RAPPORTS SOCIAUX DE POUVOIR	54
2.4.1	La logique d'organisation matérielle de la division sexuelle du travail	54
2.4.2	Les effets idéels de la division sexuelle du travail.....	56
2.5	EN RÉSUMÉ DE CHAPITRE	59
CHAPITRE 3 : LA PRATIQUE D'ANALYSE		61
3.1	RAPPEL INTRODUCTIF DES ÉLÉMENTS DE PROBLÉMATISATION ET DE THÉORIE POUR UNE MISE EN PERSPECTIVE AVEC L'APPAREILLAGE MÉTHODOLOGIQUE DE LA THÈSE	61
3.2	LE CHAMP DE LA RECHERCHE ET SES FONDEMENTS ÉPISTÉMOLOGIQUES.....	62
3.2.1	Le discours comme champ de la recherche	62
3.2.2	Fondement épistémologique de notre pratique d'analyse systématisée : une dissymétrie constitutive cernée par les statuts sociaux.....	65
3.3	CORPUS D'ANALYSE : UTILITÉ MÉTHODOLOGIQUE, BORNAGE ET SÉLECTION	66
3.3.1	Deux corpus d'analyse : utilité méthodologique	66
3.3.2	Deux corpus d'analyse : bornage et critères de retenue.....	67
3.3.2.1	Corpus 0 : bornage et critères de retenue	67
3.3.2.2	Corpus principal (corpus 1) : critères de retenue.....	69
3.3.2.3	Corpus principal (corpus 1) : bornage	70
3.4	QUALIFICATION DU MATÉRIAU D'ANALYSE.....	72
3.4.1	Le caractère institutionnel comme propriété sociologique commune du corpus principal	72
3.4.2	Contexte de production du discours institutionnel produit par l'État.....	73
3.4.2.1	Corpus principal : description des unités textuelles du champ politique	75

3.4.3	Contexte de production du discours institutionnel produit par le champ scientifique.....	76
3.4.3.1	Corpus principal : descriptions des unités textuelles du champ scientifique.....	78
3.5	LA PRATIQUE D'ANALYSE SYSTÉMATISÉE	79
3.5.1	Pratique d'analyse : combinatoire du sens explicité et implicite.....	79
3.5.2	Analyse du propos explicité : mise à plat du déploiement discursif des unités textuelles	80
3.5.2.1	Relevé des éléments organisateurs de la portion introductive de l'unité textuelle 81	
3.5.2.1.1	<position dans le débat>	82
3.5.2.1.2	<thèse.s développée.s>	83
3.5.2.1.3	<sujet principal>	84
3.5.2.1.4	<objectif.s visé.s>	84
3.5.2.1.5	Relevé des thèmes	85
3.5.2.2	Suivi du déploiement discursif des éléments organisateurs et des thèmes dans l'unité textuelle : cohérence de la structure énonciative de l'unité textuelle et sens limitatif.....	85
3.5.3	Analyse sémantique : examen du déploiement discursif des unités textuelles.....	87
3.5.4	Organisation des données de l'analyse sémantique : axe de découpage et vecteurs d'analyse du corpus	87
3.5.4.1	Axe de découpage : le fil diachronique : « passé »; « présent »; « futur ».....	87
3.5.4.1.1	Indicateurs d'analyse du fil diachronique.....	88
3.5.4.1.2	Étendue et point d'appui du fil diachronique	89
3.5.4.2	Vecteur d'analyse des positions symbolique et matérielle : les aires idéologico-sociales	91
3.5.4.2.1	Indicateur n° 1 : l'existence matérielle convoquée dans la division sexuelle du travail	92
3.5.4.2.2	Bornage méthodologique de l'existence matérielle dans la division sexuelle du travail (indicateur n° 1).....	92
3.5.4.2.3	Individuation et agentivité: des positions symboliques assignées (indicateurs n° 2 et 3).....	94
3.5.4.2.4	Les agents humains des catégories de sexe : individuation (indicateur n° 2)	95
3.5.4.2.5	Bornage méthodologique de l'individuation (indicateur n° 2)	97
3.5.4.2.6	Les activités / états convoqués : agentivité (indicateur n° 3).....	97
3.5.4.2.7	Bornage méthodologique de l'agentivité (indicateur n° 3).....	98
3.5.4.3	Vecteur d'analyse des normes d'appréciation sociale des statuts sociaux : trois registres d'appréciation sociale	99
3.5.4.3.1	Registre descriptif (ce que l'on voit)	100
3.5.4.3.2	Registres référentiel (normatif) et prescriptif: leur distinction	101

3.5.4.3.3	Registre référentiel (ce que l'on sait)	101
3.5.4.3.4	Registre prescriptif (ce que l'on souhaite).....	106
3.6	CONCLUSION DU CHAPITRE DE LA PRATIQUE D'ANALYSE.....	107
CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS D'ANALYSE.....		109
4.1	PARTIE 1 : PRINCIPES D'ORGANISATION ET DE PRÉSENTATION DU MATÉRIAU D'ANALYSE.....	109
4.1.1	Matériau d'analyse : principes d'organisation des résultats	109
4.1.1.1	Le fil diachronique, les thèmes de la paternité actuelle et les registres d'appréciation sociale	109
4.1.1.2	Matériau d'analyse : principes de présentation sténographique des résultats 111	
4.1.2	Matériau d'analyse : recensement des thèmes et leur suivi discursif	113
4.2	PARTIE 2 : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE SYSTÉMATISÉE	114
4.2.1	La temporalité « passé » du fil diachronique et ses thèmes	114
4.2.1.1	Catégorie de sexe homme et ses thèmes usités : 'père'; 'paternité'; 'hommes' 114	
4.2.1.2	Catégorie de sexe femme et ses thèmes usités : 'femme'; 'mère'; ('maternité').....	115
4.2.1.3	Statut social : 'père' (registre descriptif; registre référentiel).....	115
4.2.1.4	Statut social : 'mère' (registre descriptif; registre référentiel)	119
4.2.1.5	La division sexuelle du travail dans la construction de la catégorie de sexe homme	120
4.2.1.6	La division sexuelle du travail dans la construction de la catégorie de sexe femme	123
4.2.2	La temporalité « présent » du fil diachronique et ses thèmes	128
4.2.2.1	Catégorie de sexe homme et ses thèmes usités : 'père'; 'engagement paternel'; 'hommes'; ('masculin').....	128
4.2.2.2	Catégorie de sexe femme et ses thèmes usités : ('femmes'); 'mères'	128
4.2.2.3	Statut social : 'père' (registre descriptif; registre prescriptif) et 'hommes' (registre référentiel).....	129
4.2.2.4	Statut social : 'mère' (registre descriptif; registre prescriptif)	133
4.2.2.5	Division sexuelle du travail et classe des hommes : 'l'engagement paternel' comme paramètre-indicateur du majoritaire symbolique, qui fait feu de tout bois de la division sexuelle du travail.....	135
4.2.2.6	Division sexuelle du travail et classe des femmes : matérialité des tâches d'élevage, productrices de rien.....	141
4.2.3	La temporalité « futur » du fil diachronique et ses thèmes.....	144
4.2.3.1	Catégories de sexe homme \ femme et les thèmes usités : 'pères' (masculin); 'mères'; 'femmes'; 'enfants'	144
4.2.3.2	Statut social : 'pères'; → 'hommes' → 'masculin' (registre prescriptif).....	144

4.2.3.3	Statut social : ‘mères’ (registre prescriptif)	148
4.2.3.4	La division sexuelle du travail dans la construction de la catégorie de sexe homme	150
4.2.3.5	La division sexuelle du travail dans la construction de la catégorie de sexe femme	153
4.2.4	Synthèse des principaux résultats d’analyse	154
4.3	PARTIE 3 : INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS D’ANALYSE ET PRINCIPALES CONTRIBUTIONS DE LA THÈSE	161
4.3.1	Interprétation des résultats pour une contribution d’ordre épistémologique	161
4.3.1.1	Une agentivité de contexte selon la division sexuelle du travail et selon ses dimensions idéale et matérielle.....	162
4.3.1.2	Épistémologie de l’individuation et du rapport de sexage	165
4.3.2	Interprétation des résultats pour une contribution d’ordre théorique	168
4.3.2.1	L’espace référentiel de la paternité actuelle : la fin souhaitée de la division sexuelle du travail ?	168
4.4	PARTIE 4 : RETOUR CRITIQUE SUR LA PRATIQUE D’ANALYSE SYSTÉMATISÉE ET LE CORPUS...171	
	OUVERTURE	174
	CONCLUSION.....	175
	BIBLIOGRAPHIE	177
	ANNEXES.....	193
	Annexe A. Unité textuelle A	194
	Annexe B. Unité textuelle B.....	227
	Annexe C. Unité textuelle C	251
	Annexe D. Unité textuelle D	269
	Annexe E. Unité textuelle E	291
	Annexe F. Unité textuelle F	309
	Annexe G. Unité textuelle G	325

REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements vont à Linda Pietrantonio, ma directrice de thèse. Mon parcours a profondément été marqué par la finesse intellectuelle avec laquelle Linda abordait mon travail de thèse, qui n'a d'égal que le respect, la confiance et la générosité dont elle a fait preuve à mon égard. Son soutien indéfectible à maints égards a permis l'aboutissement de cette thèse. Qu'elle en soit ici remerciée.

Mes remerciements vont également à ceux et celles qui ont contribué, peut-être sans le savoir, à cette longue et belle aventure qu'a constituée mon parcours doctoral. À mes parents d'abord, pour m'avoir appris l'exaltation de la curiosité et du travail intellectuel. À Nicolas, dont le soutien n'a jamais tangué, malgré les moments de découragement. Merci d'avoir su me faire rire. À mes enfants, qui ont accepté de partager leur mère avec ce travail de thèse : à Paul, pour ses réflexions sur le monde, malgré son jeune âge; et à Thomas, pour son énergie, qui me pousse à continuer. À mes ami.e.s les plus ancien.ne.s, qui n'ont jamais douté : Alain, Marieneige, Sophie, Yseult. À Michèle, que j'ai rencontrée à l'université : que j'aime nos longs échanges ! À mes beaux-parents, pour ces moments de repos estival en France. À Marie-Pierre, qui m'a généreusement accueillie dans ma ville universitaire.

Et à tous les autres, que j'aimerais remercier : mes collègues Geneviève et Myriam, qui m'ont aidée à concilier enseignement et études; à Sébastien, qui m'a taquiné sans relâche; à Estelle, Cécile, Loïc, Valérie, Sylvain, Chloé, Olivier et tous les autres copains avec qui j'ai partagé de salvatrices soirées entre amis; à Guillaume et Geneviève. Si je ne peux nommer tout le monde, je n'oublie personne.

Je souhaite également remercier le Fonds de recherche du Québec Société et Culture (FRQSC), les Bourses d'études supérieures de l'Ontario (BÉSO) ainsi que la Faculté d'études supérieures de l'Université d'Ottawa pour leur soutien financier.

LISTE DES TABLEAUX ET ENCADRÉS

Tableau 1	Schématisation des unités textuelles retenues	71
Tableau 2	Indicateurs d'analyse du fil diachronique	88
Tableau 3	Thèmes des unités textuelles dans leur portion introductive, classés par ordre alphabétique et par position dans l'univers argumentatif du débat	113
Encadré 1	Comment « lire » la présentation et l'interprétation des résultats ?	112
Encadré 2	Organisation des annexes et clés de lecture	193

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Depuis les années 1970, la « paternité » fait l'objet, au Québec et au Canada comme dans d'autres collectivités occidentales, d'une mise en débat, pensée comme inédite. Par « mise en débat », nous entendons le fait que la « paternité » constitue un sujet qui est discuté socialement, procédant d'une compréhension de l'organisation sociale. Cette mise en débat présume et propose un modèle inédit d'une reconfiguration de l'ordonnancement social des rôles sociaux de père et de mère dans les sphères du travail rémunéré et domestique; reconfiguration qui est aussi contestée. Ainsi, une partie du discours social, qui postule l'existence de la « nouvelle paternité »¹ – principalement présentée sous l'angle de « l'engagement » des pères auprès des enfants – prolifère, aux côtés de celui qui réfute une telle figure.

Mais également, à travers cette mise en débat de la paternité actuelle se profile ce qui est observé; compris par tous ou souhaité, autant par ceux qui contestent que ceux qui attestent les configurations de cette « nouvelle paternité » et les manifestations qui en tiennent lieu. Quoiqu'il en soit de la compréhension des enjeux de ce débat et de leur acuité, nous avons pu dégager trois éléments structurants du débat : 1) celui-ci procède du renvoi systématique et irréductible aux catégories sexuées « hommes/femmes » et aux statuts sociaux de « père » et de « mère ». 2) Si la valeur d'appréciation de la paternité se déplace selon la division sexuelle du travail (de statut de pourvoyeur économique de la sphère du travail rémunéré à celui d'un père impliqué dans la sphère domestique), elle réfère à un même objet, constant : l'existence d'un père et de son rôle - qu'il

¹ Nous reviendrons sur l'appellation « nouvelle paternité » dans la mise en forme de notre objet d'investigation et sur les raisons pour lesquelles nous choisissons plutôt de la nommer « paternité actuelle ».

remplit (bien) ou non². Autrement dit, le contour du ou des rôles peut varier – du père « autoritaire » au père « engagé », de la « mère-ménagère » à la « femme professionnelle » qui choisit d'avoir des enfants -, mais les rôles de chacun se maintiennent et les principes de séparation demeurent bien marqués (Kergoat, [2000] 2007). Le caractère incompressible du statut du père évoque la séparation des rôles, les écarts, qui renvoient de manière spontanée à l'idée d'un ordre social basé sur l'appartenance de sexe. En effet, l'idée de « rôle » demeure, telle une évidence, se superposant à celle - rarement questionnée - de groupes « anatomo-physiologiques » distincts (Guillaumin, 1992 : 77)³. 3) Enfin, la valeur d'appréciation des rôles sexués et des catégories de sexe dans la paternité actuelle varient à la lumière d'un « fil diachronique», qui se déploie en trois temporalités : passé, présent et futur. C'est ainsi que l'on comprend, par exemple, ce à quoi l'on réfère lorsqu'on renvoie au « rôle traditionnel» des pères et des mères, saisis sans avoir à les définir.

Cette mise en débat renvoie au partage de l'entretien matériel et de la charge symbolique du parentage dans toutes les dimensions de la pratique sociale. Elle procède d'enjeux associés à la constitution et à la reconduction de l'écart entre ces groupes sociaux : les pères et les mères; des humains de sexe mâle et des humains de sexe femelle. La reconduction des catégories sexuées masculin/féminin sera saisie par ce qu'il convient d'appeler, conceptuellement, la « division sexuelle du travail » (Kergoat [2000] 2007; 2005; Hirata, Kergoat, 2008), qui éclaire la répartition des places de chacun de ces groupes sociaux et qui impose des « contraintes » de champs d'action ainsi que de manières d'être.

² Au même titre qu'on renvoie à l'existence d'une mère et de son rôle, lequel n'est cependant jamais magnifié ou idéalisé contrairement à celui de père, et cela, en dépit des mouvements au sein de ces rôles.

³ Sinon par des travaux scientifiques s'inscrivant dans une perspective matérialiste des rapports sociaux de sexe (cf, Mathieu, 1977; Devreux, 2005; Ferrand, 2005).

Les trois éléments structurants du débat – le renvoi systématique aux catégories sexuées hommes \ femmes ou aux statuts de père et de mère, ainsi que le principe de séparation et l’appréciation variable de ceux-ci selon une temporalité évoquée - doivent être mis en rapport avec une compréhension partagée et normée de ce qui semble valorisé et recherché, tant paraît prégnante l’appréciation de la paternité actuelle dans sa connotation positive. C’est pourquoi la paternité nous semble être un parangon; sorte de figure « totale », ou du moins, « emblématique » du statut de majoritaire symbolique, produit par tout rapport de pouvoir et dont les contours varient selon les rapports de domination en jeu (Guillaumin, 1972; Pietrantonio, 1999). Ce qui est en examen dans notre thèse ne sont donc ni les pratiques sociales des pères ni les diverses représentations (juridique, sociale, politique) liées à la paternité, objets de recherche tout à fait légitimes par ailleurs et qui sont, tous deux, documentés. Le but de la thèse consiste à examiner une des formes idéalisées des manières d’être socialement qu’informent les rapports de pouvoir (Guillaumin, 1972; Pietrantonio, 1999), ici principalement de sexe, par le truchement des connotations positives de la « paternité actuelle », objet de notre investigation.

La perspective théorique privilégiée, qui est celle de l’approche féministe matérialiste, permet la saisie des rapports sociaux dans leurs « faces » concrète et symbolique (Guillaumin, 1972). Développée par Guillaumin à la fin des années 60, cette perspective identifie la « part ternaire » de ces mêmes rapports sociaux où se déploie le majoritaire symbolique propre à tout rapport de pouvoir (voir aussi Pietrantonio, 1999).

Un « corpus 0 » traitant de la paternité actuelle et réunissant une variété de textes sociaux a été constitué dès les premiers temps de la thèse. Il s’agit d’un corpus ouvert, c’est-à-dire non borné par des contraintes de sélection spécifiques, outre son traitement de la paternité actuelle. Ses unités

sont produites par divers champs de la pratique sociale issus tant du discours banal et médiatique, que politique et scientifique : énoncés de politiques, discours en chambre, articles scientifiques, mais également textes de roman, entrevues radiophoniques, publicités de magazines, etc. Suivant l'examen attentif de ce premier corpus ouvert où se révèlent les trois éléments structurants du débat, une empirie comprenant des discours institutionnels, soit politique et scientifique, a été retenue. Cette empirie a constitué le matériau à partir duquel a été effectuée notre pratique d'analyse systématisée de la sémantique de la « nouvelle paternité », de manière à saisir la dynamique des rapports sociaux dans le cadre de la division sexuelle du travail (Kergoat, 2005; Hirata, Kergoat, 2008). L'agentivité et l'individuation sont au nombre des indicateurs rendus opératoires au sein de cette pratique d'analyse mise à l'épreuve à l'examen de cette « nouvelle paternité » - que celle-ci soit attestée ou contestée. Le corpus principal sur lequel porte cette analyse est un corpus clos, qui réunit deux documents issus du champ politique et cinq du champ scientifique des sciences sociales et humaines, soit de la sociologie, de la démographie et de la psychologie. Ils traitent de la paternité actuelle à travers divers thèmes et comprennent toutes les positions, de l'attesté ou du contesté, du saisissement de la paternité actuelle.

L'organisation de la thèse repose sur quatre chapitres, ainsi que sept annexes. Le premier chapitre de la thèse est celui de la problématisation du phénomène social à l'étude. Les second et troisième chapitres sont l'encadrement théorique et méthodologique dont nous avons fait usage. Le chapitre suivant est celui de la présentation et de l'interprétation des résultats issus de notre pratique d'analyse systématisée. Ce dernier chapitre est structuré en quatre sections, soit : les principes qui ont sied à l'organisation du matériau d'analyse; la présentation des résultats d'analyse; suivi de l'interprétation de ces résultats et les principales contributions de la thèse; et enfin, un retour

critique sur la pratique d'analyse et le corpus. Les annexes correspondent à la restitution de la pratique d'analyse systématisée des sept unités textuelles du corpus principal.

CHAPITRE 1 : PROBLÉMATISATION

1.1 MISE EN FORME DU PHÉNOMÈNE SOCIAL À L'ÉTUDE : LA « NOUVELLE PATERNITÉ »

La mise en débat de la paternité actuelle et sa sémantique se situent au-delà de la nature ou du degré des transformations qu'on impute à la « nouvelle paternité » : c'est sa déclinaison positive qui est discutée socialement. En effet, les discours sociaux sur la paternité actuelle qui émergent dans les années 1970 sont marqués par un recours incessant à sa connotation positive, traduite en termes « d'engagement paternel » ou plus banalement de « nouvelle paternité ». Cet univers sémantique éclaire l'appréciation sociale dissymétrique des pratiques et des rôles sociaux imputés aux catégories sexuées et renvoie à ce qui est observé; compris par tous⁴. Cet univers sémantique s'inscrit dans le contexte matériel de la division sexuelle du travail, lequel convoque diverses sphères de l'activité sociale.

Nous élisons un corpus institutionnel - politique et scientifique - traitant de différents champs de la pratique sociale (la sphère domestique, le travail rémunéré) et qui évoquent (la séparation) des rôles sociaux⁵ entre les « hommes et les femmes », les « pères et les mères ». Structurés par la forme « débat », les discours sociaux sur la paternité actuelle, dans un cadre qui présume ou réfute un modèle inédit de répartition de la place de chacun dans la division sexuelle du travail, nous semblent être informés par les rapports de pouvoir, où les dimensions matérielle et symbolique de ces rapports sont imbriquées. Le « partage du travail entre les sexes » (Kergoat, [2000] 2007; 2005; 2018) engage

⁴ Caractéristique qui nous permet d'affirmer la posture dominante de ces discours, comme étant le fait d'une évidence : ce qui est compris par tous (Michard, 2000 : 128).

⁵ Les rôles sociaux tels que nous les définissons renvoient à la « [...] bipartition hiérarchique des tâches et fonctions dans la division du travail, y compris sexuel [...] » des classes de sexe (Mathieu, [1991] 2013 : 226), lesquels rôles varient historiquement et socialement.

des enjeux matériels, mais aussi idéels, comme l'illustre la hiérarchisation des pratiques imputées aux rôles sexués, telles que la « promotion » de l'engagement des pères auprès des enfants.

Nous partons de la présomption que ces discours sociaux nous renseignent sur l'ordre social sexué à maintenir. Suivant Simon (1997), l'ordre social est avant tout affaire de « classements sociaux [...] selon lesquels s'opèrent les processus de la différenciation et de la hiérarchisation sociales » (Simon, 1997 : 30). Dans cette mise en débat, la « nouvelle paternité » discute sur la notion même d'engagement (et de « partage du travail entre les sexes »). Il y a, en quelque sorte, une admission sociale que cet engagement reste à faire, à construire - engagement qui peut être magnifié dans sa pratique et dans ses effets divers pour les enfants, les « conjointes » et la société. Les discours sociaux qui nous occupent, relativement au rôle des « mères », sont plutôt marqués par une admission que ces dernières font déjà ce qui relève de leur rôle : elles en paient parfois le prix, en matière de charge de travail par exemple. Ces discours empruntent cette forme : on s'exprime ainsi sur les *attentes* liées aux pratiques sociales des pères et sur la valeur appréciative de celles-ci; ce qu'on ne fait pas (ou moins) pour les pratiques sociales des mères.

Malgré leur forme dichotomique, ce qui fait l'unité de ces débats sociaux est qu'ils s'accordent sur ce que devrait constituer la paternité dans sa forme nouvelle. À travers cette mise en débat de la paternité actuelle, nous pouvons observer ce qui est compris par tous ou souhaité, autant par ceux qui contestent que ceux qui attestent les configurations de cette « nouvelle paternité » et les manifestations qui en tiennent lieu. La connotation positive de la paternité renvoie à des « manières d'être » (Guillaumin, 1972) qui sont liées à ce que l'on déplore/se réjouit de voir apparaître ou disparaître, à ce qui est socialement souhaité ou rejeté. Qualifiée « d'avancée » sociale, la paternité dite nouvelle se caractérise par un père « engagé » et « présent » auprès de ses enfants et dans les

institutions d'éducation, dont l'activité professionnelle (présumée et non questionnée) est stimulante, prenant activement part à la possibilité de (l'avènement)⁶ de l'égalité entre les (classes de) sexes par une meilleure répartition du travail domestique et professionnel, assurant son épanouissement personnel et celui des autres, à l'écoute de ses désirs et des besoins de ses enfants, etc.

1.2 L'ÉMERGENCE DE DISCOURS SOCIAUX SUR LA PATERNITÉ DANS LA DÉCENNIE 1970 : DE LA RÉITÉRATION DES STATUTS À L'INTRODUCTION DE LA « NOUVELLE PATERNITÉ »

Au Québec et au Canada, comme dans d'autres collectivités comparables, c'est avec les années 1970 que l'on voit apparaître des discours sociaux⁷ présentés comme inédits et mobilisés autour de la « paternité ». Ces discours sociaux sont issus du discours banal, mais aussi scientifique, militant, médiatique, etc. La paternité est alors présentée par l'émergence de son caractère inédit - « nouveau » - à la fois en tant que pratique concrète et comme objet de débat ou de recherche. C'est la « nouvelle paternité »⁸. Pour autant, l'intérêt que la paternité suscite comme objet de mise en

⁶ Nous choisissons ici de mettre entre parenthèse « l'avènement » de l'égalité ainsi que les « classes de » sexe pour marquer les positions contrastées du débat, autant sur la possibilité d'une égalité de sexe, que sur la conceptualisation des sexes comme entités en soi (« les sexes ») ou comme catégories créées socialement (« les classes de sexe »).

⁷ Nous définissons ce que nous entendons par « discours sociaux » dans le chapitre méthodologique (cf., pages 62-63). Ici, contentons-nous de dire que leurs contours sont définis selon le locuteur qui le tient : discours social de sens commun, militant, institutionnel, etc. Par ailleurs, lorsque nous utilisons l'abréviation latine « cf. » dans la problématique, c'est à titre d'exemple-type de ce qui peut être observé dans le discours social en question. Sur cette distinction, voir dans le chapitre méthodologique, les travaux de Krieg-Planque (2003), entre le regard du « chercheur-analyste » ou celui du « pair » (cf., page 83).

⁸ L'appellation « nouvelle paternité » est régulièrement usitée dans les discours sociaux sur la paternité actuelle. Un premier colloque scientifique francophone a lieu à Paris, en février 1981, intitulé « *Les pères aujourd'hui, colloque international* ». Les actes du colloque réfèrent au « 'nouveau père' », à la « paternité nouvelle » (cf., De Boissieu, 1982 : 1). Cette appellation de « nouveaux pères » est également présente dans le discours militant québécois, usitée de manière non critique par le magazine féministe *La Vie en Rose* (cf., Guenette, 1986; cf., Huston, 1986). Pour notre part, l'utilisation des guillemets indique que nous conceptualisons cette appellation à titre de « formule », au sens où l'entend Krieg-Planque (2003; 2009; 2010). Dans cette perspective, une formule est ce qui évoque quelque chose à un moment donné pour tous les locuteurs qui en font usage. Nous choisissons, quant à nous, de parler de *paternité actuelle*, pour deux raisons : 1) pour marquer une distance avec une notion issue du savoir banal et reprise sans médiation par une partie du savoir scientifique; 2) pour questionner le caractère de nouveauté. Le qualificatif « actuel » doit être pris au sens premier : « qui est du temps présent », sans appréciation de son caractère avéré ou inédit.

débat n'est pas un thème qui nous est contemporain, autant dans le champ scientifique que dans d'autres champs de la pratique sociale.

1.2.1 La paternité comme objet de débat dans les discours sociaux précédant les années 1970 : réitération de ses statuts de pouvoir

La « paternité » est discutée à travers les débats sociaux de divers champs de la pratique sociale, et ce, bien avant les années 1970. Ainsi, au sein d'un premier corpus⁹ sur la paternité actuelle qui a été constitué dès les premiers temps de la thèse, lequel est composé de plusieurs dizaines d'unités produites par divers champs de la pratique sociale, des renvois systématiques à un passé (plus ou moins) révolu nous informent que la « paternité » était mise en débat dès avant les années 1970. Ce qui distingue cette mise en débat de celle sur laquelle se centre notre objet d'investigation, soit la connotation positive de la paternité actuelle, est la (volonté de) réitération des statuts de la paternité présumés historiques, voire séculaires : autorité paternelle et maritale, pourvoi économique.

Ainsi en est-il du discours social tenu par l'État dans les toutes premières décennies du XXe siècle au Québec et au Canada. L'observation des débats en Chambre précédant la *Loi de l'impôt de guerre sur le revenu* promulguée par le gouvernement fédéral en 1917 montre que le statut (privilegié) de père de famille est remis en question : doit-on ou non lui accorder des privilèges fiscaux ? Question à laquelle on répondra par l'affirmative, postulant que le père de famille est le seul à avoir des personnes à charge dont il assurera nécessairement la subsistance. En revanche, les « '[hommes] célibataires' » seront exclus de ces exemptions fiscales, puisque ceux-ci sont perçus

⁹ La constitution de ce premier corpus, nommé « corpus/étude » (corpus 0), est détaillé en pages 67-68 du chapitre méthodologique. Précisons simplement ici qu'il s'agit d'un corpus ouvert, c'est-à-dire non borné par des contraintes de sélection spécifiques, outre son traitement de la paternité actuelle. Ses unités sont produites par divers champs de la pratique sociale issus tant du discours banal et médiatique, que politique et scientifique, et dont le support peut être écrit, sonore ou visuel (textes imprimés, entrevues radiophonique, affiches, etc.).

comme « échappant » à leurs responsabilités, présumant qu'ils n'ont personne à charge (Lahey, 2000 : 2)¹⁰. Dans un autre contexte et quelques années plus tard, la crise économique qui sévit en Amérique du Nord au début des années 1930, affectant le Canada et le Québec, sera là encore l'occasion de (ré)affirmer le statut de pourvoyeur que l'on prête aux pères de famille¹¹. Les trois paliers de gouvernement (municipal, provincial et fédéral), préoccupés par le taux de chômage qui touche près du tiers des hommes de la population active lors des premières années de la décennie 1930, mettent en place des mesures de soutien. Sous l'impulsion du gouvernement fédéral, le versement d'une allocation hebdomadaire et l'embauche sur des chantiers de travaux publics sont offerts en priorité aux « hommes mariés » (Baillargeon, 2012 : 95). Cela, au détriment des femmes (mariées ou non)¹² et, à nouveau, des hommes célibataires¹³. Le statut juridique accordé à la paternité est aussi discuté sous l'impulsion du discours militant de l'époque. Réclamée par des militantes féministes, autant canadiennes-françaises que canadiennes-anglaises du Québec, une

¹⁰ C'est le double statut d'homme *et* de père de famille qui est ici valorisé. Si les « hommes célibataires » sont exclus de ces exemptions fiscales fédérales pour personne à charge, il en est de même des « femmes mariées », pour lesquelles on présume que « [...] les femmes mariées [...] sont 'libres' de choisir d'occuper un emploi rémunéré ou 'd'éviter de nombreuses dépenses' en travaillant au foyer » (Lahey, 2000 : 2). Au Québec, dans les mêmes années, une journaliste offre une image contrastée du travail rémunéré des femmes, en soulignant qu'il est rarement le fait d'un « choix ». Ce qui demeure cependant, c'est l'appréciation négative entretenue par rapport aux « hommes célibataires ». Éva Circé-Côté écrit, en 1921 : « [u]ne veuve qui travaille pour élever sa famille, une jeune fille qui par la mort de ses parents a soudain charge d'âmes et d'autres dont les obligations sont aussi importantes méritent autant de sympathie *qu'un célibataire endurci dans son égoïsme*, qu'un père de famille qui délaisse sa famille pour faire vivre sa maîtresse. Exclure les premières au bénéfice des seconds, c'est faire une œuvre anti-sociale. » (cf., Circé-Côté, 1921 dans Dumont *et al.*, 2011 : 99; nos italiques)

¹¹ C'est également au nom de ce statut de pourvoyeur que la *Commission des assurances sociales du Québec* se prononce en faveur d'un « salaire familial ». Cet appoint était présumé permettre à l'ouvrier de faire « vivre les siens », tout en évitant de plonger le pays dans le « profond désordre social » que représente le travail salarié « de la femme mariée » (cf., Montpetit, 1933 : 188).

¹² En effet, cette crise économique sera l'occasion de dénoncer le travail rémunéré des femmes, dont on présume, selon plusieurs, qu'elles « volent » les emplois aux « pères de famille ». Cette hostilité, souligne Baillargeon, ne tient pas compte de la réalité matérielle du fait que les femmes occupaient, pour la plupart, des emplois dont les hommes n'auraient pas voulu (Baillargeon, 2012 : 91-92). Ceci étant, cela atteste de l'importance numérique des femmes sur le marché du travail rémunéré (Baillargeon, 2012 : 96). Actuellement, on observe le même phénomène de désaveu de légitimité pour les emplois de la population migrante ou de d'autres groupes minoritaires (éducatrices en garderie, préposé.e.s aux bénéficiaires, etc.).

¹³ Les « hommes célibataires » sont restreints à des possibilités de travail dans des camps installés à l'extérieur des villes et gérés par l'armée (Baillargeon, 2012).

Commission sur les droits civils de la femme est mise sur pied en 1929 par le gouvernement provincial québécois. Présidée par Charles-Édouard Dorion, cette commission interroge – et réitère – le pouvoir octroyé à « l’homme marié », à titre de « père » et de « mari ». Malgré des revendications en ce sens, la Commission ne recommandera pas l’allègement de la puissance paternelle et maritale consacrée par le Code civil (Baillargeon, 2012). Enfin, et pour clore ces quelques exemples, dans les années suivant la Seconde Guerre mondiale, se dérouleront deux campagnes de protestation à Montréal : bien que distinctes, elles tablent toutes deux sur la mise à l’avant du statut de père de famille (Fahrni, 2005). La première campagne concerne les revendications de logement « décent » des vétérans de guerre, qui manifestent *au nom* de leur statut de « père de famille ». L’autre mouvement concerne la grève des professeurs laïques catholiques francophones (principalement des femmes) en janvier 1949 et à laquelle des hommes apportent leur soutien, là encore, à titre de « père de famille ». Dans les deux cas néanmoins, si des hommes prennent parole publiquement en tant que « pères de famille » et exigent une intervention publique, ils le font face à la « menace » que représente l’accroissement du rôle de l’État quant à leur autorité dans la famille; c’est d’ailleurs à ce titre que le discours médiatique les appuie (Fahrni, 2005).

En résumé, dans cette mise en débat précédant les années 1970, les statuts de « père » et « mari » sont présentés comme les seuls détenteurs de l’autorité au sein de la famille et face à l’État : la puissance paternelle et maritale est réaffirmée, même dans un cadre de protestations militantes. C’est aussi le « père » qui est (présumé être) le pourvoyeur des siens et c’est à ce titre qu’il bénéficie de « privilèges » fiscaux ou d’aides financières de la part de l’État. Par la reconduction de la puissance paternelle et maritale, il est question, à travers ces statuts du père de famille, du maintien d’un ordre social (Simon, 1997). Définis également par contraste à ceux des « hommes célibataires » ou des « femmes mariées », ces statuts et leur appréciation réitérent les places sociales que tous, hommes et femmes, devraient y occuper. De fait, il ne suffit donc pas d’être « homme » pour bénéficier des statuts sociaux les plus

valorisés. Autrement dit, peu contestés - ou du moins, reconduits - le père et ses statuts constituent en quelque sorte *le parangon d'un statut social souhaité*, voire « perfectionné » (Popovici, 2010)¹⁴. Ainsi, nous verrons l'importance d'examiner notre objet d'investigation en termes de « statuts sociaux », soit non pas uniquement en termes d'appartenance à un groupe social, afin d'appréhender le caractère dynamique des rapports sociaux (Pietrantonio, 1999; 2005) et leur contexte historique changeant.

1.2.2 Les discours sociaux sur la paternité actuelle depuis les années 1970 : la paternité comme objet de « nouveauté »

Au tournant des années 1970, les discours sociaux sur la paternité se transforment. La trop grande « autorité » prêtée au « père » ou au statut de domination de la paternité est contestée¹⁵. C'est la contestation du « gouvernement des pères » (Dorlin, 2010a : 76). À la fin des années 1960, le champ militant dénonce la « paternité » comme l'incarnation de la « figure historique du pouvoir » exerçant la domination masculine (Tort, 2010 : 104-105). Selon certains, les discours sociaux sur la paternité actuelle sont à comprendre en partie comme le produit du contexte de contestations

¹⁴ Dans le Code civil qui est le nôtre, jusqu'en 1974, il existe une expression juridique qui souligne le caractère attendu de toute personne juridique, celui de « bon père de famille ». Bien que cette expression ne fasse pas référence à l'individu qui est chef de famille, elle en souligne son caractère idéalisé. Le *bonus paterfamilias* est la forme « perfectionnée » du *paterfamilias*. Cette expression « deviendra rapidement un modèle d'évaluation des hommes en société » (Popovici, 2010 : 129). Ainsi, agir « en bon père de famille », dans ce cadre, présume que toute personne juridique est « [...] tenue de prendre soin d'un *bien qui ne lui appartient pas* » (Popovici, 2010 : 132; nos italiques). Nous soulignons, quant à nous, au passage, qu'il s'agit de biens qui n'appartiennent pas à celui qui agit en bon père de famille; le caractère d'appropriation que ne remarque pas Popovici, est un concept sur lequel nous reviendrons, qui procède de manière centrale à notre approche théorique. Cela dit, cette expression juridique est également utilisée dans le langage courant. En 2016, par exemple, une campagne de sensibilisation est menée par la *Table régionale des organismes communautaires en santé et services sociaux Centre-du-Québec/Mauricie*. Sur une pleine page d'un quotidien francophone et sur un panneau d'affichage public, apparaît le visage du premier ministre québécois de l'époque, encadré de la phrase suivante : « Un bon père de famille doit prendre soin des plus vulnérables » (TROCCQM, 2016). Ce qui frappe dans ce cas de figure, est l'ambiguïté usitée pour représenter le premier ministre : c'est un premier ministre au regard avenant qui apparaît, lui à qui l'on reproche pourtant de sous-financer les organismes impliqués dans cette campagne.

¹⁵ « Autorité » et « domination » sont à ne pas confondre. L'autorité relève d'un statut social ou juridique (statut professionnel, etc.) et peut s'exercer dans un cadre hiérarchique de relations, sans qu'il y ait pour autant domination. La domination, quant à elle, relève d'un rapport social abstrait – non d'une relation (Kergoat, 2009a).

politique et intellectuelle des années 1960 et 1970, notamment féministe. Ces discours sociaux sont présentés comme une réponse aux revendications politiques et théoriques des contestations féministes : « [...] l'idée de 'nouvelle paternité' a d'abord nourri les discours de groupes d'hommes qui avaient été ébranlés par les remises en question, induites de la contestation féministe, de leurs pratiques et de leurs modes de pensée » (Devreux, 2005 : 56; Devreux, 2004). Au Québec, il est avancé que « la manière dont on parle actuellement du père est le produit d'un long processus historique de déconstruction-reconstruction », dont la première phase s'inscrit dans un vaste mouvement de contestation féministe (Dulac, 1997 :133).

En France, le mouvement étudiant contestataire que l'on nomme aujourd'hui Mai 1968 est vu comme « un tournant concernant la modification de la place du père, puisque c'est explicitement que la figure paternelle est prise à partie dans l'Université, dans l'État, dans la famille » (Tort [2005] 2007 : 231)¹⁶. On voit similairement apparaître un mouvement étudiant contestataire étatsunien dans les mêmes années. Si l'enjeu politique de ce mouvement est différent - se cristallisant autour de l'opposition à la guerre au Vietnam –, il « [...] représente une sortie publique de l'espace de la dépendance à l'égard du père autoritaire [...] » (Tort, [2005] 2007 : 238). Dans les espaces nationaux décrits ci-dessus, on dénonce la « figure politique » du père – au propre et symboliquement - comme représentant de la domination (*ibid.*)¹⁷. Au Québec, lors de ces mêmes années de contestation, les choses sont quelque peu différentes. Une partie du mouvement contestataire fait également usage du statut de domination de la paternité. Néanmoins, le statut du père « canadien-français » est dénoncé, non pour la domination

¹⁶ Pour plusieurs néanmoins, cette « dépréciation » de la puissance paternelle en France commence dès la fin du XIX^e siècle, avec l'instauration de la déchéance paternelle (Hurstel, Delaisi, 2000; Sullerot, 1992). De façon générale, cette dernière thèse du 'déclin du père', qui aurait été amorcée il y a plus d'un siècle en France, est relativement présente dans les études sur la paternité en France.

¹⁷ Pour Tort, « [o]n a tout le lieu de penser que la perte de pouvoirs réels du Père [avec l'abandon juridique de la puissance paternelle] est exactement compensée par la montée en puissance [en psychanalyse] de la 'fonction paternelle' » (Tort [2005] 2007 : 11).

qu'il exerce sur la classe des femmes, mais plutôt pour faire la démonstration du statut de dominé des hommes canadiens-français¹⁸. Cette image du père sans autorité sert à des fins politiques : on souhaite « [...] la fin des 'papas patrons', des 'papas boss', des 'papas merdes', des 'rois nègres' » (Warren, 2012 : 206)¹⁹.

1.2.3 Mise en débat de la paternité actuelle dans les discours institutionnels politique et scientifique

Les discours sociaux institutionnels qui nous occuperont - politiques et scientifiques - qualifient la « paternité » comme un nouveau champ de recherche et postulent que son statut est à construire sur un autre terrain que celui de la puissance juridique paternelle. Par exemple, la conceptualisation de l'histoire de la paternité (occidentale, du moins) est effectuée par un champ de l'histoire relevant

¹⁸ Rappelons que Canadiens-français et Canadiens-anglais sont unis par un rapport historique de pouvoir, issu du colonialisme et au profit de ces derniers. Les années 1960 verront la formalisation du mouvement indépendantiste contemporain. On voit donc ici l'intérêt d'appréhender ensemble des rapports sociaux de diverse nature, ici de sexe et d'ethnicité, pour mieux saisir la production des statuts sociaux dans ce cadre.

¹⁹ Une journaliste québécoise de l'époque, Fernande Saint-Martin, questionne les effets d'un statut de minoritaire pour les femmes : « [c]ar si l'on prétend que le père canadien-français, incapable de se réaliser dans une société aliénée, a perdu ses qualités les plus viriles, comment peut-on croire que la mère ait pu triompher dans un pareil état de choses? Elle ne pouvait que sentir, deux fois plus que l'homme, son incapacité à procurer à ses enfants les biens essentiels à leur développement. » (*cf.*, Saint-Martin, 1964 dans Dumont *et al.*, 2011 : 339). Cette dernière remarque montre le caractère heuristique, dès lors qu'il s'agit des rapports sociaux de pouvoir, de penser ensemble les deux classes de sexe (*cf.*, le chapitre théorique dans cette thèse).

de « l'histoire sociale » ²⁰. Cela dit, étant donné l'influence du droit romain sur le Code civil qui fut (et demeure) le nôtre, ces travaux en histoire sociale ne peuvent toutefois faire l'impasse sur le statut millénaire de puissance et de domination paternelles. On s'interrogera alors sur les effets - d'ordre juridique, politique, psychologique – que peut produire le passage de la puissance paternelle au profit de l'autorité parentale (*cf.*, Delaisi de Parseval, [1981] 2004; Sullerot, 1992; Castelain-Meunier, 2004; Deslauriers, 2002; Forget, 2009).

Ainsi conceptualisés, les discours sociaux du champ scientifique, en sciences humaines et sociales, rendent compte de la paternité comme *nouvel objet de recherche*, cherchant à dépasser le cadre juridique de la puissance paternelle (*cf.*, Lamb, 1976; Delaisi de Parseval; [1981] 2004; Knibiehler, 1987; Catelain-Meunier, 1997; Dulac, 1997; La Rossa, 1998; Delumeau, Roche, [1990] 2000; Rondeau, 2009) ²¹. La « nouvelle paternité » est qualifiée en contexte français – dont l'influence se

²⁰ L'institutionnalisation de l'histoire sociale au tournant des années 1960 fait qu'elle constitue un champ spécifique à la discipline historique, aux côtés d'autres champs de la même discipline, telle que l'histoire politique. Grossièrement, on pourrait la définir ainsi : « histoire des gens qui font société en tissant entre eux, au quotidien comme dans la durée, des liens de toutes natures » (Viet, s.d.). Cela dit, il est remarquable que la paternité ait été constituée comme objet de recherche par le truchement de ce champ, en opposition à l'histoire politique; comme si la paternité n'était pas politique, ou comme si ces « liens » ne relèvent que des relations sociales, non des rapports sociaux. Nous verrons ultérieurement l'importance de cette distinction entre « relation » et « rapport » social.e, clarifiée notamment par Kergoat (2009a). Ce que Scott soulignait déjà (1986) à propos de l'utilisation du « genre » par le champ académique de l'histoire sociale : « [t]hese descriptive usages of gender have been employed by historians most often to map out a new terrain. As social historians turned to new objects of study, gender was relevant for such topics as women, children, family and gender ideologies. This usage of gender, in other words, refers only to those areas – both structural and ideological – involving relations between the sexes. Because, on the face of it, war, diplomacy, and high politics have not been explicitly about those relationships, gender seems not to apply and so continues to be irrelevant to the thinking of historians concerned with issues of politics and power. The effect is to endorse a certain functionalist view ultimately rooted in biology and to perpetuate the idea of separate spheres (sex or politics, family or nation, women or men) in the writing of history » (Scott, 1986: 1057).

²¹ Qualifier cette période par les sciences humaines et sociales comme l'émergence d'un nouvel objet d'étude, à travers le dégagement de nouvelles formes de paternité pose problème : cela laisse à penser que la paternité n'était pas conceptualisée avant qu'elle n'émerge sous sa facette normative (valorisée) - ce qui n'est pas exact. Autrement dit, cela nous semble indicateur que la nouvelle paternité réfère à sa dimension valorisée, d'où l'intérêt de l'étude de sa sémantique.

fait sentir au Québec²² - de « *terra incognita* » de la recherche (cf., Delaisi de Parseval, [1981] 2004). En contexte étatsunien, témoignant également du caractère de nouveauté imputé à la paternité comme objet de recherche, on dit qu'elle constitue "a vastly underworked, poorly explored field" (cf., Lamb, 1976 : ix)²³. Le même constat est tiré de manière rétrospective au Québec. Ainsi en est-il de ce passage tiré d'un ouvrage scientifique récent, intitulé *La paternité au XXI^e siècle* :

[i]l n'y a pas si longtemps, Lamb écrivait 'Le père, l'éternel oublié de la communauté scientifique.' Nous étions en 1975. Les trente années qui nous séparent de ce moment attestent de *progrès remarquables au regard de notre connaissance de la réalité paternelle* (cf., Dubeau et al., 2009 : 12; nos italiques).

La fréquentation de notre corpus 0 montre que ces discours sociaux sont encadrés par une structure argumentative que nous pensons limitative : celle de la forme d'un débat, dont les positions sont celles de <l'attesté> et du <contesté>²⁴. Sur l'un des segments de cette mise en débat, l'on atteste donc de ces « transformations » :

[l]a paternité contemporaine [...] se caractérise par des transformations rapides et radicales qui en ont affecté tous les aspects. En quarante ans, le statut légal et social du père, les images et les rôles, le vécu se sont modifiés (cf., Hurstel, Delaisi, 2000 : 381)²⁵.

²² Les travaux de Delaisi de Parseval sont relayés par une partie du discours médiatique québécois (cf., Richer, 1981). Ils seront également cités dans une communication scientifique intitulée « Les nouveaux pères », présentée lors d'un colloque universitaire québécois tenu en 1986 et ayant pour thème « l'intervention auprès des hommes » (cf., Masse, 1986).

²³ Dans cet ouvrage étatsunien sur ce « champ de recherche inexploré », le chapitre de survol de la littérature scientifique sur le « rôle du père » s'appuie sur une bibliographie de 29 pages (cf., Lamb, 1976; notre traduction), attestant ainsi de l'intérêt scientifique que la paternité connaissait *avant* la décennie 1970. Pourtant, « ces études scientifiques sur la paternité en général » sont écartées de ce nouvel objet de recherche, puisqu'elles sont présumées ne pas renvoyer aux « [...] caractéristiques du rôle paternel et ses effets sur le bien-être des enfants ainsi que les différences et les similitudes entre les pères et les mères » (cf., Devault, 2010 : 219).

²⁴ Nous expliquons, dans le chapitre méthodologique, l'usage des symboles « < > » (cf., p.81).

²⁵ Néanmoins, ceci n'explique pas cela. Pour reprendre les mots de Delphy : « beaucoup de gens croient que quand on a retrouvé dans le passé la naissance d'une institution, on possède la clé de son existence actuelle. En réalité on n'a expliqué ni son existence actuelle, ni même son apparition passée. » (Delphy, 2013a : 20).

Cette « nouvelle paternité » peut qualifier les pratiques matérielles des acteurs concernés. Pour certains, on observerait, sur le plan des pratiques, le déploiement inédit des acteurs entre les sphères domestique et rémunérée, par une reconfiguration des tâches domestiques et parentales entre les (classes de) sexes, ce que la notion scientifique (et juridique en France) de ‘coparentalité’ veut illustrer (*cf.*, Théry, 2005; Dubeau, 2010)²⁶. Des débats sociaux et politiques, également, rendent compte de ce déplacement postulé des places assignées socialement aux acteurs : « conciliation famille-travail », « congé de maternité, de paternité et parental », « partage ‘équitable’ des tâches », etc.²⁷ Ces thématiques et leurs variantes renvoient toutes à l’enjeu principal de la division sexuelle du travail, tel que principalement développé par Kergoat (2005 : 97) : soit, celui du « principe de séparation » (quelle qu’en soit ses modalités : le « partage », la « conciliation », le « coparentage », etc.) et de « hiérarchisation » (qualifié « d’implication » ou « d’engagement » chez les « nouveaux » pères, ce qui n’est pas qualifié ainsi lorsque ce sont les femmes qui l’effectuent) du travail entre les classes de sexe.

Pour d’autres, plutôt que de parler de l’ampleur et de la lourdeur des tâches domestiques ou d’élevage des enfants, on met plutôt l’accent sur les bénéfices symboliques que chacun des acteurs tirerait d’un tel investissement paternel. En effet, il est présumé que tous les acteurs d’une même famille en tireraient bénéfice : les enfants, de manière centrale – favorisant par exemple leur

²⁶ Devreux montre que la notion de ‘coparentalité’ est une figure théorique qui masque l’inégalité du partage des tâches, en prétendant que « cette construction théorique [est] un reflet de cette réalité » (Devreux, 2004 : 59). Pour une critique étatsunienne de cette notion, voir Peterson *et al.*, 2000.

²⁷ Nous reviendrons sur de telles thématiques, dont nous endossons, pour bonne part, les critiques formulées par les travaux se réclamant d’une perspective féministe matérialiste (Tabet, 2018; Delphy, [1991] 2003; Mathieu, [1991] 2013). Lors de notre fréquentation du corpus 0, nous avons pu relever plusieurs exemples de l’utilisation de ces thématiques dans le langage courant ou médiatique : lettres ouvertes publiées dans des quotidiens sur les « congés de paternité » (*cf.* : Mathieu, S., 2014; Pleau, 2015), articles sur le même sujet (*cf.*, Porter, 2013*b*; Dutrisac, 2017; s.a., 2015), articles de journalistes sur « l’implication des pères » (*cf.* : Galipeau, 2010*b*; 2011; Leduc, 2011; Villeneuve, 2014;); sur « la paternité » (*cf.*, Galipeau, 2010*b*); sur « le partage des tâches » (*cf.* : Piché, 2011; Porter, 2013*a*; Blanchette, 2013), etc.

« socialisation » (cf., Deslauriers, 2002), leur « ouverture sur le monde », ou encore, « l'apprentissage du langage » et la « préparation de la vie en groupe » (cf., Le Camus, 2002; 2005) - mais aussi, les conjointes, et également, les pères eux-mêmes; bénéfices qui viendraient justifier qu'il faille en faire la « promotion ». Plusieurs de ces études montrent que les 'nouveaux pères' partagent le rôle parental avec les mères, bien qu'ils produisent des apports qui leur sont propres (cf., Quénart, 2003; de Ridder *et al.*, 2004)²⁸. Il y a donc quelque chose de « [...] beaucoup plus riche, beaucoup plus profond dans la paternité qui est une expérience humaine authentique [...] » (cf., Delaisi de Parseval *dans* Richer, 1981). En effet, pour une large partie de ces savoirs scientifiques, qui sont aussi des savoirs professionnels²⁹ et pour une partie de la sociologie de la famille, il s'agit de cerner un rôle défini/mesuré en termes « d'engagement » et « d'implication » paternels, et ce, dès les premiers mois de la vie de l'enfant (cf., Lamb, 1976; Castelain-Meunier, 2005a et b; Quénart, 2003; Turcotte *et al.*, 2011)³⁰. Pour résumer, « depuis un quart de siècle, les chercheurs et les cliniciens [...] ont abondamment fait savoir que l'implication précoce d'un père pouvait s'avérer bénéfique pour les deux parents et pour le bébé [...] » (Le Camus, 2006 : 27).

Nous venons de le voir, pour bonne part des discours qui attestent de ces « transformations », la paternité est principalement conceptualisée sous l'angle de « l'implication paternelle » ou de « l'engagement des pères » (cf., Marois, 2010). Dès lors, on est en présence d'un père qui, par ses pratiques ou par sa simple

²⁸ Si l'un des principaux courants de recherche dans les années 1980 et 1990 reposait sur des modèles de « l'interchangeabilité et de l'équivalence des rôles maternels et paternels » (cf., Saucier, 2001 :16), se traduisant par des notions telle que « l'androgynie » (cf., Le Camus, 2005), les années 2000 sont dominées par la volonté de montrer en quoi les pères ont un apport différencié à celui des mères. « L'implication paternelle différenciée » et les effets bénéfiques qu'elle engendre constituent la nouvelle normalité en recherche (Neyrand, 2000). Le même constat est posé en contexte étatsunien, l'implication concrète du père ayant statut de norme dans la littérature scientifique américaine (La Rossa, 1988).

²⁹ Par savoir professionnel (travail social, psychologie, éducation, etc.), nous référons à des savoirs ayant une visée clinique, thérapeutique ou d'intervention.

³⁰ Figure qui trouve écho dans le discours du champ politique québécois, puisque c'est le modèle conceptuel de l'engagement paternel qui guide les politiques sociales et les réformes législatives en la matière.

« présence », investit un champ qui lui était, semble-t-il, étranger ou auparavant réservé à d'autres. C'est celui d'une relation de « proximité » avec son (ses) enfant(s) et des accomplissements qui y sont liés, au sein de l'espace domestique. Il s'agit, par exemple, du « père concret » (*cf.*, Delaisi de Parseval, [1981] 2004) ou du « père nourricier » (*cf.*, Lamb, 1976; notre traduction).

Ce que ces travaux introduisent est le constat - présumé inédit - de l'existence de *relations affectives soutenues* entre les pères du passé et leurs enfants (*cf.*, Duhaime, 2004)³¹. Ainsi, la conceptualisation de cette nouvelle paternité est cantonnée aux relations sociales : entre un père et ses enfants; entre père et mère; entre (ex) partenaires conjugaux. Autrement dit, face au statut d'autorité et de domination qui était assuré par un système social, politique et juridique, se faufilent dans ces discours sociaux, des relations sociales : d'ailleurs, on dit s'intéresser à la concrétude du « père réel » (Delaisi de Parseval, [1981] 2004 : 11). Pour certains, l'affection et la tendresse prodiguées par les pères envers leur enfant seraient le fait d'une « sensibilité nouvelle aux besoins de l'enfant » (*cf.*, Deslauriers, 2002 : 7)³². De façon plus récente, c'est au nom de cette relation affective – et non pas d'autorité ou de transfert biologique - que l'homme homosexuel peut devenir père : « l'homopaternité » masculine serait davantage relationnelle que statutaire (*cf.*, Côté, 2015)³³. Bref,

³¹ Lett (2000 : 18) demeure critique de ces thèses, en proposant que c'est plutôt la surévaluation du rôle présumé des hommes dans la sphère dite publique qui empêchait le constat de pères affectueux envers leurs enfants – ce qui a été souligné par d'autres avant lui également (Edhlof *et al.*, 1982; Scott, 1986).

³² Une « sensibilité » pas si « nouvelle » que cela, puisque dès le tout début du 18^e siècle, on peut lire, dans l'édition de 1701 du *Dictionnaire Universel* d'Antoine Furetière, sous l'entrée « père » : « [q]uand on a un de ces pères qui font trop les pères, & qui agissent continuellement avec autorité, on est en quelque sorte excusable de n'avoir pas pour eux la tendresse imaginable ».

³³ Des recherches récentes sur l'homopaternité primaire font état du désir des « co-pères » de maintenir un lien plus ou moins soutenu avec la « mère porteuse » de l'enfant, et cela, au nom du maintien d'une « présence [dite] féminine » dans la vie de l'enfant (Côté, 2015). Tout en en rendant compte, ces recherches invisibilisent l'injonction à la bicatégorisation sexuée, pour assurer un présumé équilibre du développement de l'enfant, renvoyant à des comportements et affects différenciés sur cette base. Pour notre part, cette injonction nous semble explicative d'un ordre social sexué à maintenir, sans quoi l'existence des statuts de « père » et de « mère » n'auraient aucun sens (voir la notion de « couple social » des statuts majoritaires et minoritaires développée par Pietrantonio, 2005).

l'engagement des pères n'a pas besoin de se traduire par des transformations matérielles quantifiables³⁴ : leur présence « relationnelle » est suffisante.

C'est à ce titre que la théorisation sur la paternité actuelle est celle qui prescrit ou commande la présence à l'enfant. Son contraire – décrié³⁵ – est celui du père absent ou peu investi. C'est le « père défaillant ou 'carent' » (*cf.*, Hurstel, Delaisi, 2000 : 382; Blöss, [2001] 2002). Rares sont les discours qui appréhendent ces différentes facettes de la paternité comme relevant du même objet. Toutefois, cette dichotomie est parfois soulevée : « [...] croire en de bons pères [...] c'est en classer d'autres comme mauvais » (*cf.*, Delaisi de Parseval, [1981] 2004 : 388; voir aussi Lamb, 1976; Saint-Martin, 2010). Au-delà de ce constat, une fois posé, « père impliqué » et « père défaillant » font référence à des objets divergents ou sont étudiés de façon séparée³⁶.

À l'autre extrémité du segment de cette mise en débat, une partie du discours scientifique demeure critique vis-à-vis de « l'engagement paternel » ou plus largement, de la « nouvelle paternité ». Certains de ces travaux plus critiques du phénomène de la paternité actuelle examinent les configurations matérielles et symboliques de la « nouvelle paternité » comme le propre de rapports

³⁴ Bien qu'elles puissent l'être, comme le montre le discours social politique de diverses collectivités qui met de l'avant, par exemple, la proportion croissante du nombre d'hommes qui se prévalent de congé de paternité ou parental au moment de la venue d'un enfant.

³⁵ Par exemple, on s'inquiète de l'absence des « pères » à la suite d'une séparation ou d'un divorce. Cet effacement aurait également des répercussions qui se traduiraient par un manque de « services » institutionnels à l'intention de ces pères (*cf.*, Dubeau *et al.*, 2014). Mais au-delà, s'il s'agit de s'inquiéter de l'absence des pères que peut occasionner le divorce ou une séparation, on peut penser qu'en telle situation, n'importe quelle personne proche d'un enfant au quotidien peut laisser un vide inexplicable pour ce dernier et provoquer ainsi un effet émotionnel dont on pourrait s'inquiéter – pour autant que l'affect relationnel soit positif, ce qui n'est pas toujours le cas. Si on ne mentionne pas ces situations et qu'on insiste sur « l'absence du père », c'est sans doute qu'il y a injonction au maintien d'un ordre social sexué.

³⁶ À quelques exceptions, dont Tort (2005), qui montre que la perspective de la « promotion de la 'fonction du père' » constitue un renversement des perspectives des « absences, carences, défaillances » du père. Il souligne : « [...] cela a lieu exactement au moment où les pères empiriques se voient activement délestés de leur autorité, de leur emprise sur les femmes et les enfants » (Tort, 2005 : 103).

sociaux de sexe. Cela permet de (re)placer les rapports sociaux au centre de l'analyse, lesquels rapports sociaux sont de domination :

[s]i ['les nouveaux pères'] ont donné une autre image des hommes, intégrant dans la masculinité des aptitudes à aimer les enfants autrement qu'en exerçant une autorité sur un mode viril, mettant en scène une paternité capable de s'exprimer par la tendresse [...] ces pères n'ont pas pour autant retourné les rapports de domination. (Bessin *et al.*, 2004 : 81)

Certains travaux qui s'intéressent aux pratiques matérielles entre les hommes et les femmes dans un contexte d'élevage des enfants remettent en question l'émergence d'une reconfiguration de ces pratiques. Sur ce dernier plan, des travaux montrent que l'engagement de pères ne s'est pas (encore ?)³⁷ traduit par l'allègement du « surtravail » des femmes (Kergoat, 2005 : 95). Quelques-uns de ces travaux renvoient à des études qualifiées de budget-temps – c'est-à-dire le calcul en matière de minutes consacrées par chacun des membres adultes du ménage à des tâches dites domestiques et parentales – qui montrent que les femmes sont encore celles qui s'occupent principalement de ces tâches parentales et domestiques³⁸, avec les conséquences que cela peut avoir sur plusieurs dimensions de leur parcours professionnel. Ainsi, l'arrivée des enfants viendrait confirmer la place des uns et des autres dans les sphères du travail rémunéré et domestique : le nombre d'enfants accroît le temps que les hommes consacrent au travail rémunéré, tandis qu'il contraint les femmes à un retrait partiel (ou total) du marché du travail rémunéré, ce qui n'est pas (ou moins) observé pour les hommes qui deviennent pères (*cf.*, De Henau, Puech, 2008; Brachet, 2007). Cela fait dire centralement par Hirata et Kergoat (2008 : 202) que si les *modalités* des rapports sociaux de sexe se transforment au sein de la sphère domestique – par une implication plus forte de

³⁷ L'utilisation des parenthèses sert à marquer qu'il s'agit d'une attente sociale.

³⁸ Pour un portrait du Québec avec les données statistiques les plus récentes, voir Crespo (2018).

certains pères, mais quasi exclusivement dans le travail parental - *l'écart* entre les sexes reste le même, puisque les principes au fondement de la division sexuelle du travail sont inchangés³⁹.

D'autres travaux constatent une « contradiction » entre les pratiques matérielles et les représentations sociales attachées à la paternité actuelle. Est ainsi souligné :

une contradiction entre, d'une part, un discours de changement qui se dit en ce qui concerne de nouvelles manières d'être père, d'implication, de revendication d'une plus grande place auprès de leur enfant et, d'autre part, l'observation par les enquêtes statistiques d'un engagement limité de la plupart des pères dans les tâches parentales et, corrélativement, d'une surresponsabilisation des mères (De Ridder *et al.*, 2004 : 39; voir aussi Ferrand, 2005)⁴⁰.

Également, on y fait le constat de l'appréciation variable accordée aux tâches effectuées par les hommes et les femmes ⁴¹. Les tâches parentales aujourd'hui effectuées par les pères sont celles qui sont les plus visibles⁴² (*cf.*, Tahon, 1995; *cf.*, Devreux, 2004). Il est montré que certaines tâches parentales, dès lors qu'elles sont effectuées par les pères, sont entourées « [...] d'un poids symbolique extrêmement fort dans les représentations sociales [...] » (Devreux, 2005 : 63). Ainsi

³⁹ Des travaux effectués notamment dans une perspective féministe questionnent, de manière critique, la « reconfiguration » présumée de la division sexuelle du travail dans le cadre du parentage. Cependant, peu de ces travaux ont comme objet la « paternité » (sauf exception, dont les travaux de Devreux, 1984; 2004; 2005). Nous n'en faisons pas référence ici, puisque nous reviendrons sur l'ensemble de ces travaux dans le chapitre suivant.

⁴⁰ LaRossa (1988) utilise le concept d'« asynchronie » pour traduire la disparité entre la « culture » et les « conduites » relevant de la paternité. Il écrit : “[y]es, fatherhood has changed, if one looks at the culture of fatherhood – the ideology surrounding men’s parenting. No, fatherhood has no changed (at least significantly), if one looks at the conduct of fatherhood- how fathers behave vis-a-vis their children” (La Rossa, 1988 : 451).

⁴¹ Ce constat est posé non seulement pour les pratiques des pères, mais plus globalement de celles qui sont présumées relever du masculin. Il y a une « [...] forme de hiérarchisation, [notamment] de valeur : les tâches et ‘rôles’ masculins sont plus valorisés [...] » (Mathieu, 2014 : 20).

⁴² Nous avons pu constater que cela va au-delà des « tâches » : ce ne sont pas seulement les pratiques sociales investies par les pères qui sont les plus « visibles », mais les individus pères qui sont mis en exergue. En fait foi, par exemple, le discours social du champ politique : sur le site internet du ministère de la Famille du Québec, s’il existe un onglet sur « les pères du Québec » pour détailler les « données sur les familles au Québec », aucun onglet ne qualifie les ‘mères de Québec’ – laquelle famille est pourtant représentée par une photographie d’un couple hétérosexuel (consulté le 12 avril 2019 à l’adresse suivante : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/chiffres-famille-quebec/Pages/index.aspx>).

en est-il, par exemple, du constat de la « paternité active », qui est devenue un atout professionnel pour les hommes (*cf.*, Brachet, 2007). À l'inverse, les renvois aux compétences présumées « maternelles » qui pèsent sur le parcours professionnel des femmes justifient une moindre rémunération, puisqu'elles ne sont pas définies comme le fruit d'une expertise, mais d'une disposition présumée naturelle (*cf.*, Jonas *et al.*, 2007). Ainsi, dans cette mise en débat de la paternité actuelle, certains travaux critiques montrent que l'appréciation variable des tâches et pratiques des uns et des autres – ainsi que des individus qui les font – est légitimée par l'idée d'une différence de « nature » entre les « hommes et les femmes ». Cela renvoie plus largement à la notion de « dissymétrie », qui a été observée sur divers terrains, à partir des années 1970, par des travaux portant sur la (dé)naturalisation des rôles sexués de maternité et de paternité (Mathieu, 1977). Pour rendre compte du statut des pères, on s'appuie sur l'usage de « considérations strictement sociologiques », tandis que pour les mères, on renvoie à une « conception fondamentalement biologisante » de leur statut (Mathieu, 1977 : 48). La naturalisation des différences sexuées dans la paternité actuelle⁴³ et sa dissymétrie occultent, comme dans le cas de la mise à l'avant-plan des relations sociales, les rapports sociaux qui, pourtant, produisent cette idée de nature expliquant des situations sociales (Guillaumin, 1972).

1.2.4 Des éléments communs rassemblent les positions contrastées structurant cette mise en débat de la paternité actuelle

Ainsi, nous avons montré qu'à travers le contenu de ce qui est discuté, la mise en débat de la paternité actuelle se situe entre des positions qui attestent ou contestent l'émergence de cette

⁴³ Ainsi en est-il, par exemple, des discours clamant qu'il est 'normal' que les jeux du père avec ses enfants soient plus « physiques », plus « agressifs » (*cf.*, Gervais, 2015); ou encore, que le niveau de « désir sexuel » serait différent chez le nouveau papa et la nouvelle maman (*cf.*, Doré *et al.*, 2011).

« nouvelle paternité », autant dans ses manifestations matérielles que symboliques. Ceci étant dit, et malgré des positions qui paraissent parfois bien campées, le discours social sur la paternité actuelle engage des caractéristiques communes. Ces caractéristiques reposent toutes sur l'idée « d'écart » ou de « séparation » : entre une succession de temporalités de la paternité actuelle; entre des statuts sociaux ou des rôles sexués; entre nature du travail et valeur qu'on lui accorde (Kergoat, 2005). Autrement dit, on renvoie aux principes de séparation, d'écarts et de leur hiérarchisation sur lesquels se construit l'ordre social (Simon, 1997). Dans le détail, une première caractéristique peut ainsi être dégagée de ces discours sociaux. Tel qu'elle est débattue socialement, la paternité actuelle est systématiquement envisagée par une succession de temporalités, permettant d'éclairer l'appréciation dissymétrique des pratiques des uns et des autres. Le discours social sur la paternité actuelle est structuré de telle sorte qu'il y a un 'avant' (décrié, ou du moins, jugé moins bien qu'actuellement), un 'maintenant' (débattu) et un 'futur' imaginé (à travers ce qui est souhaité). C'est ce que nous nommons conceptuellement (et méthodologiquement) le « fil diachronique ». C'est ainsi que l'on comprend, par exemple, ce à quoi l'on réfère lorsqu'on renvoie au « rôle traditionnel » des pères et des mères, saisis sans avoir à les définir. De même, à travers cette idée de « nouveauté » de la paternité - que son caractère soit contesté ou non - s'érige l'idée de ce qui est souhaité, attendu, etc. Se faufile, au travers de ces trois temporalités, une appréciation de la valeur qu'on accorde à la paternité actuelle : soit, une paternité valorisée, commune aux différentes appréciations des « nouveaux pères ».

En second lieu, les positions contrastées de cette mise en débat sur la paternité actuelle renvoient à un même objet, structurant : les statuts sociaux de pères et de mères sont (ou semblent) infrangibles. En effet, les modalités historiques et culturelles des rôles de père et de mère peuvent varier, mais les statuts de chacun se maintiennent, avec des écarts bien marqués (Kergoat, 2005). Ce qui est parfois

questionné ou critiqué, ce sont les « rôles » à partager - ou pas - comme l'illustrent les notions « d'interchangeabilité », « d'indifférenciation » ou de « complémentarité » des rôles. Peu importe qu'on souhaite voir ces rôles être maintenus; complémentaires; indifférenciés ou appelés à disparaître, cela maintient en l'état « l'écart entre les groupes de sexe », qui demeure infrangible (Kergoat, 2005 : 98).

Enfin, en élisant un corpus traitant de différents champs de la pratique sociale (la sphère domestique, le travail rémunéré) et qui évoque (la séparation) des rôles, ces discours sociaux renvoient à un principe d'organisation du social : celui du « partage du travail entre les sexes » (Kergoat, 2005). Cette division du travail engage également des enjeux idéels, comme l'illustre la hiérarchisation des pratiques, telles que la « promotion » de l'engagement des pères auprès des enfants ou les « bienfaits » présumés d'un tel engagement. Partant, la paternité actuelle, dans un cadre qui présume ou réfute un modèle inédit de répartition de la place de chacun dans la division sexuelle du travail, nous semble être informée par les rapports de pouvoir, où le matériel et le symbolique sont imbriqués. Ce que Guillaumin nomme la « structure socio-sexuelle » de l'organisation sociale, renvoyant à la « distribution sociale [...] des rôles et des biens » (Guillaumin, [1998] 2017 : 158).

En résumé, par cette succession de temporalités, cette séparation ou ces frontières appréciables et empiriques du travail des uns et des autres (qu'elles soient constatées ou passées sous silence), cette organisation renvoie à l'existence d'un système de valeurs : ce que les uns et les autres font n'a pas la même valeur; la même visibilité; le même attrait.

Ce terrain peut ainsi être appréhendé comme lieu d'examen des *rapports sociaux dans leur forme discursive*. Peu importe que ces débats récusent ou appuient l'apparition d'une nouvelle forme de paternité; peu importe qu'ils la placent aux côtés de formes plus anciennes ou jugées non conformes

aux normes sociales en vigueur, tous ces débats doivent être saisis en rapport avec une compréhension socialement partagée de ce qui est actuellement valorisé et recherché. Cette communauté de sens se déploie dans le cadre de rapports sociaux par lesquels émerge un « champ commun de la signification » (Guillaumin, 1972 :140), ce que nous nommerons « l'espace référentiel » de la paternité actuelle, dont nous examinons la sémantique. En centrant cet examen sur la connotation positive de la paternité actuelle, nous cherchons à interroger une des « formes idéalisées des manières d'être socialement » relative aux classes de sexe, créée dans le contexte de la pratique de la domination entre classes de sexe. La hiérarchie des valeurs attachée au type de travail selon les statuts, qui caractérise la dimension idéale des rapports sociaux, positionne le travail comme enjeu central (Kergoat, 2005). Ce qui supporte cette discussion sociale renvoie au partage de l'entretien matériel et de la charge symbolique du parentage relevant d'enjeux associés à la constitution et à la reconduction de la division de ces groupes sociaux. Ces principes structurants ont peu été saisis dans les déclinaisons positives de la paternité actuelle. Autrement dit, par sa dimension exploratoire et compréhensive, notre thèse explore une empirie afin d'affiner ce qu'il convient de nommer, à l'instar de Guillaumin (1972), les manières d'être socialement idéalisées dans la paternité actuelle.

1.3 FORMULATION DE L'OBJET D'INVESTIGATION ET BUT DE LA THÈSE

Notre pratique d'analyse systématisée repose sur l'examen des contours de ce que nous nommons « l'espace référentiel » de la paternité. Les termes mêmes de la mise en débat de la paternité actuelle cohabitent au sein d'une même structure argumentative : ils sont récurrents et dichotomiques, entre une réfutation ou une affirmation d'une telle figure, cette « nouvelle paternité ». Sachant que les positions antagoniques de la paternité actuelle sont liées à un même ensemble social de

significations, cette mise en débat doit être mise en rapport avec une compréhension partagée de ce qui est valorisé et recherché socialement, tant paraît prégnante l'appréciation de la paternité actuelle dans sa configuration positive. C'est dans ce cadre que nous retenons *la connotation positive de la paternité actuelle* en tant qu'objet d'investigation de notre thèse. Ce faisant, nous cherchons de plus à documenter la « forme idéalisée des manières d'être socialement » (Guillaumin, 1992; Pietrantonio, 2005) qui surgit des débats sur la paternité actuelle. Ces formes idéalisées des manières d'être qu'instaurent les rapports de pouvoir ne constituent qu'en de très rares occurrences un objet explicite des analyses fondées sur la saisie des rapports de pouvoir (*cf.*, par exemple : Lorde, 1996; Purtschert, Meyer, 2009).

1.4 CHOIX DES CADRES THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DE LA THÈSE

La mise en débat de la paternité actuelle fait état de transformations dans la division sexuelle du travail, laquelle observation est contestée ou attestée. Mais quoi qu'il en soit de la compréhension des enjeux matériels et symboliques que provoquerait cet ordonnancement (inédit) de la paternité actuelle et de leur acuité, les catégories de sexe (sur lesquelles sont greffés les « rôles sexués ») demeurent, et le débat est structuré par celles-ci. Ces catégories renvoient à des rapports sociaux et à leur matérialité. Au sein du débat cependant, nous l'avons vu, l'engagement des pères n'est pas ou peu traduit en termes de charge matérielle de travail qu'implique « l'entretien matériel » (Guillaumin [1978] 1992 : 29) des enfants, mais l'accent est plutôt mis sur l'univers des relations affectives. Partant, l'intérêt de distinguer « rapport social » et « relation sociale » comme le proposent entre autres Kergoat (2005; 2009a) et De Rudder (1991), permet d'en faire une lecture en termes de rapports sociaux de sexe et de division sexuelle du travail.

Notre sujet de thèse implique des hommes et des femmes qui, dans la plupart des cas, entretiennent (ou ont entretenu) des relations d'affection. Dans ce cadre, « [...] en raison des affects qui lient les protagonistes », est parfois « dénié » le fait que ces relations sont aussi des rapports sociaux de pouvoir (Handman, 2018 : 8). Pourtant, en « dépass[ant] le relationnel » pour saisir les rapports de pouvoir (Kergoat, 2005 : 95), cela nous permet d'aller au-delà de la forme dichotomique du débat et de rejoindre un système de signification : la sémantique du phénomène social que nous examinons et qui est produite par des rapports sociaux.

1.4.1 Rapport social, division sexuelle du travail, le matériel et le symbolique imbriqués : au centre de l'appareillage théorique

La reconduction des catégories de sexe dans les discours institutionnels qui nous occupent impose des « contraintes » de champs d'action et de manières d'être aux individus, ces contraintes étant informées par les rapports de pouvoir. C'est ce que nous cernerons, méthodologiquement, par les « aires idéologico-discursives » des classes de sexe. Cela nous permet de faire usage d'une perspective théorique qui place la domination au centre de l'analyse, laquelle est appréhendée comme un rapport social, producteur des catégories sociales et de leur naturalisation (Guillaumin, 1972; 1992; Juteau, 1999; 2015; Pietrantonio, 1999; 2005). La domination et ses effets (matériels et symboliques) sont donc centraux ici. Ceci étant dit, les rapports sociaux, comme le souligne Kergoat (2005 : 96), sont « invisibles » : ce sont les « enjeux » qu'ils produisent qui permettent de les observer. La division sexuelle du travail devient un enjeu central des rapports de pouvoir, autant sur le plan matériel (Galerand, 2007; 2008) qu'idéal (Tabet, 2018; Dunezat, 2016; Cukier, 2016). La division sexuelle du travail implique des enjeux matériels d'appropriation (du temps, des individus femmes et des produits de leur corps), tel que Guillaumin en a fait la démonstration ([1978] 1992 : 20). Cette division du travail engage aussi des enjeux idéels, comme l'illustre la

hiérarchisation des pratiques sociales, telles que la « promotion » de l'engagement des pères auprès des enfants ou les « bienfaits » présumés d'un tel engagement, de même que le principe de naturalisation sur laquelle elle repose. En vertu de cette approche, les catégories sociales sont marquées de dissymétries manifestes sur le plan de l'appréciation sociale des catégories de sexe.

1.4.2 Bornages épistémologique et méthodologique des corpus

Notre pratique d'analyse sémantique cherche à « retracer » l'univers de sens attaché à la paternité actuelle, connotée positivement, et en creux, à celle de la maternité (attendu que l'une et l'autre ne sont pas saisissables sans l'autre). Le choix du discours comme « terrain » d'analyse repose sur la posture épistémologique et théorique qui perçoit le discours comme révélateur des rapports sociaux et qui lui sont inextricablement liés (Guillaumin, 1972; Michard, 2000; 2019; Apfelbaum [2000] 2007). Dans cette perspective épistémologique, cela renvoie à ce que nous nommons « l'espace référentiel » qui est commun à l'ensemble des termes du débat. Ce cadre commun éclaire l'appréciation sociale des catégories sexuées, laquelle renvoie à ce qui est observé; entendu et souhaité; cet « espace référentiel » comme nous le désignons s'inscrit également dans le contexte matériel du travail de la production et l'élevage de (petits) humains, lequel implique diverses sphères de l'activité sociale.

Si l'on souhaite circonscrire l'espace référentiel de la paternité actuelle, il nous faut prendre en compte divers discours sociaux produits par des locuteurs aux positions idéologiques variées et issus de divers espaces nationaux (bien que relativement comparables). Nous avons retenu une empirie qui relève de la production d'un discours social institutionnel qui traite de la paternité actuelle. Le bornage historique de notre empirie sur la paternité actuelle débute à partir de la fin des années 1970 – présentée comme un moment d'émergence de la paternité actuelle - jusqu'à

aujourd'hui. Notre travail de thèse s'appuie sur deux corpus (Pietrantonio, 1999) : le corpus 0, composé de divers textes sociaux (en termes de champs de la pratique sociale dont ils sont issus, de support, de longueur, d'espaces nationaux, etc.) soumis à une lecture répétée et attentive; et le « corpus 1 », qui est soumis à la pratique d'analyse systématisée. Le corpus principal (corpus 1) est un corpus stabilisé, issu du discours social d'institutionnel. Il est composé de sept « unités textuelles »⁴⁴ produites par les champs politique (2 unités textuelles) et scientifique (5 unités textuelles). Il s'agit d'un corpus aux positions contrastées quant à l'avènement d'une paternité qualifiée de « nouvelle ».

1.5 EN CONCLUSION

Nous avons montré que depuis les années 1970, la « paternité » fait l'objet d'une mise en débat, pensée comme inédite. Nous avons pu dégager que ces discours sociaux présument un modèle inédit d'une reconfiguration de l'ordonnancement social des rôles sociaux de père et de mère dans les sphères du travail rémunéré et domestique; reconfiguration qui est aussi contestée. Structurés par la forme « débat », les discours sociaux sur la paternité actuelle sont informés par des rapports de pouvoir, où les dimensions matérielles et symboliques de ces rapports sont imbriquées. De fait, le corpus que nous examinons va au-delà des conceptions de ce que sont (ou devraient être) un père et une mère ou de la répartition de chacun dans la division du travail. En effet, l'examen attentif de notre corpus 0 nous a permis de montrer que la connotation positive de la paternité actuelle est commune aux positions contrastées et va au-delà des éventuelles transformations des pratiques ou conceptions de cette paternité. Notre observation attentive de ce

⁴⁴ Nous empruntons la notion d'« unité textuelle » à Krieg-Planque (2003; 2006) dont nous verrons l'utilité dans le chapitre méthodologique.

corpus 0 a montré que les catégories de sexe et les rôles qui leur sont attachés demeurent un élément structurant du débat sur la nouvelle paternité. Que le rapport au travail dans ce discours social sur la paternité actuelle est également structurant. La mise en débat de la paternité actuelle offrant un point d'entrée pour faire l'examen de ce que nous nommons une forme idéalisée des manières d'être socialement - soit les connotations positives de la paternité actuelle - nous mobilisons une approche théorique qui en permet la saisie. Cela légitimise non seulement le choix de notre encadrement théorique mais également l'élection d'un corpus institutionnel pour l'analyse compréhensive de la notion de majoritaire, objet sociologique de notre thèse.

CHAPITRE 2 : LE CADRE THÉORIQUE

2.1 CONSIDÉRATIONS INTRODUCTIVES : RAPPEL DE LA PROBLÉMATIQUE ET MISE EN PERSPECTIVE AVEC L'APPAREILLAGE THÉORIQUE DE LA THÈSE

Dans le chapitre précédent, nous avons montré que les discours sociaux sur la paternité actuelle prennent la forme d'une mise en débat, laquelle est campée à travers deux positions dichotomiques : l'une attestant de l'existence cette « nouvelle paternité », l'autre la contestant. La paternité dans ses formes nouvelles renvoie, d'une part, à l'appréciation variable des pratiques et du travail des « pères » et des « mères »; ce que le concept de la « division sexuelle du travail » nous permet de pointer. Ce concept, rigoureusement développé par Kergoat ([2000] 2007; 2005; 2018), montre que le rapport au travail structure matériellement l'organisation sociale et constitue un enjeu des rapports sociaux de sexe – entre fournir le travail et en bénéficier (Guillaumin [1977] 1992); entre le travail domestique et rémunéré, etc. Ainsi conceptualisé, le travail renvoie à la matérialité d'un « rapport d'appropriation », tel qu'il est conceptualisé par le rapport de sexage de Guillaumin (1992).

2.2 LA CENTRALITÉ THÉORIQUE DU RAPPORT SOCIAL : RAPPORT SOCIAL ≠ RELATION SOCIALE

Si l'on affirme que les catégories sociales « pères/mères » sont reconduites à partir de la matérialité des rapports sociaux, cela implique d'octroyer aux rapports sociaux un statut de centralité dans la théorisation des catégories sociales. Cette proposition de centralité des rapports sociaux engage tout entier la façon dont nous abordons le phénomène social de la paternité actuelle, tel que nous l'avons problématisé. De fait, il importe de préciser ce que l'on entend par « rapport social »,

particulièrement. Comme le propose Kergoat (2005; 2009a), le rapport social est à distinguer de la « relation sociale », largement usitée dans le champ d'activités sociales que nous étudions⁴⁵:

[l]es relations sociales sont immanentes aux individus concrets entre lesquels ils apparaissent. Les rapports sociaux sont, eux, abstraits et opposent des groupes sociaux autour d'un enjeu, notamment le travail (Kergoat, 2009a : 113)⁴⁶.

Les rapports sociaux, ici de sexe, sont à distinguer des relations affectives entre les acteurs, que le phénomène social de la paternité actuelle engage pourtant. En effet, notre sujet de thèse implique des individus qui, dans la plupart des cas, entretiennent (ou ont entretenu) des relations que le sens banal ou commun qualifie d'affection. Delphy souligne que le sens que notre culture donne à certains rapports sociaux – dont ceux d'affection – fait en sorte qu'ils sont « [...] censés être non sociaux » (Delphy, 2013b : 12). Pour autant, les discours sociaux sur la paternité actuelle gagnent à être distingués selon les rapports sociaux ou les relations sociales, qui ne sont pas de même nature. Cela permet de nuancer d'autant l'idée d'égalité entre hommes et femmes parfois postulée, telle que les thèses qui réfèrent au modèle de relations partenariales entre les parents (critiquées par Devreux, 2004) ou à la notion (de portée juridique, pour certaines collectivités) de « coparentalité»; ou encore, à « l'autorité parentale » plutôt que la puissance paternelle; à l'apparition de congé parental (voire de congé de paternité) plutôt que du seul congé de maternité, etc.

⁴⁵ Sur la distinction entre « rapport » et « relation » sociale, voir également Bihr (2011b : 2 et 2011a), qui précise que les rapports sociaux sont de « portée macro », et De Rudder (1991), qui utilise cette distinction à l'analyse des rapports sociaux ethniques.

⁴⁶ Combes *et al.* ([1991] 2003 : 63) soulignent également l'utilité de cette distinction comme outil théorique: « [...] le concept de rapport social diffère largement de la notion de relations sociales (Combes, 1985) car c'est un construit théorique qui a un certain degré d'abstraction et de généralité et qui met en évidence les grandes lignes de force que sont les logiques des rapports sociaux qui régissent la société ». S'il est abstrait, le rapport social prend concrètement forme dans les pratiques sociales qu'il fonde (Varikas, 2003).

Pour Galerand également, la relation sociale n'équivaut pas au rapport social, dont l'éclairage par la division sexuelle du travail fait la démonstration :

[...] l'idée d'une égalité acquise ou possible [a] pacifié les *relations* entre hommes et femmes [...]. Sur le plan matériel de la division sexuelle du travail [...], l'antagonisme n'a pas été ébranlé, le *rapport social* hommes/femmes n'a pas été entamé (Galerand, 2007 : 193).

Il s'agit de voir que la division du travail ne relève pas, là encore, du cadre de la « relation » entre deux individus ou du « lien social », dira Hirata (1997 : 34), mais d'un rapport social de domination. Centralement donc, un rapport social est toujours un rapport de domination⁴⁷.

2.3 DEUX AXES DE THÉORISATION DES RAPPORTS SOCIAUX DE POUVOIR: LES ENJEUX QU'ILS PRODUISENT, COMMENT ILS SE (CO) PRODUISENT ET LEUR LIEN AVEC LA DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL

De part et d'autre de ces positions marquant le débat sur l'avènement des « nouveaux pères », ce qui fait unité est le renvoi à la connotation positive de la paternité actuelle. Cet objet d'investigation, produit par des rapports sociaux, commande de nous intéresser à la catégorie sociale « père » et aux dénominations congruentes qui l'accompagnent (« paternité »; « homme »; « pourvoyeur », etc.). C'est la dimension idéale des rapports sociaux, ici de sexe, qui est en examen. En effet, la production de catégories sociales hiérarchisées et naturalisées « d'hommes » et de « femmes » (Mathieu, 1973;

⁴⁷ Le lecteur constatera que nous utilisons à la fois les concepts « rapport social », « rapport social de pouvoir », « rapport de pouvoir » ou « rapport de domination », lesquels peuvent être employés au singulier ou au pluriel, et ce, de manière synonymique. En effet, ce n'est pas le syntagme choisi qui compte, mais ce qu'il désigne : tout rapport social est par essence un rapport de pouvoir, lequel peut être « d'oppression », « d'appropriation » ou « d'exploitation » (Guillaumin, 1992 : 70). De fait, « [c]ette définition s'applique à l'ensemble des rapports sociaux fondamentaux, qui simultanément exploitent, dominent et oppriment (Dunezat, 2004) » (Dunezat, 2016 : 183). Également, les rapports de domination en sont « de dépossession » (Bidet-Mordrel, Galerand *et al.*, 2016 : 6). Autrement dit, « [...] l'oppression (physique), la domination (symbolique) et l'exploitation (matérielle) ne sont pas dissociables pour l'analyse matérialiste des rapports de pouvoir des hommes sur les femmes (Dunezat, 2004) » (Galerand, 2007 : 398).

[1991] 2013) que sont les classes de sexe (Guillaumin, 1992) demeure un enjeu incontournable des rapports de sexe. Comme il y a toujours, dans cette activité de catégorisation, des « pères et des mères », des « hommes et des femmes », avec une appréciation dissymétrique de ces catégories selon les diverses sphères de la pratique sociale et des catégories sociales convoquées, nous verrons que ces deux termes sont dans une relation antagonique constitutive (Guillaumin, 1972) et « indissociable » (Juteau, 2016), notamment quant à leur rapport au « travail » (Guillaumin, 1992; Kergoat, 1984; [2000] 2007). Aux fins de l'analyse sémantique, on cherchera le recouvrement d'une symétrie entre « le catégorisé » et le « catégorisant » (Guillaumin, 1972).

La division sexuelle du travail dont fait part notre corpus doit aussi être saisie dans sa dimension idéelle (Kergoat [2000] 2007; 2018), comme le montre l'appréciation dissymétrique de la valeur accordée au travail selon qu'il est présumé être effectué par l'une ou l'autre classe de sexe. Ainsi s'explique le fait que l'on encourage l'engagement des pères auprès des enfants (ce que la prise d'un congé de paternité viendrait faciliter par exemple) et le temps qu'il leur consacre. De même que les pratiques des pères et des mères n'ont pas la même valeur selon qu'elles s'effectuent dans la sphère publique ou dans l'espace domestique : les pratiques d'élevage effectuées par les pères doivent s'ancrer dans l'espace public, comme lorsqu'on souhaite qu'ils s'impliquent à l'école ou dans les milieux de soins postnataux.

Ces enjeux du rapport social de sexe, matériels et symboliques, et de la division sexuelle du travail qui en découle, constituent le premier axe de théorisation de notre cadrage théorique (Guillaumin, 1992; Delphy [1970-78] 2013a; Mathieu [1991] 2013; Michard-Marchal, Ribéry, 1985).

La prégnance du maintien des catégories de sexe et de leur « écart » que nous avons relevé lors de la problématisation de la paternité actuelle se comprend à la lumière du prisme des rapports sociaux

de pouvoir. Le second axe de théorisation de notre cadrage théorique renvoie aux propriétés de (co)production de tout rapport social. D'une part, les rapports sociaux de pouvoir ont un « plan synchronique » : chaque rapport social assure une « reproduction dynamique » de lui-même (Combes, Daune-Richard *et al.* [1991] 2003; Daune-Richard, Devreux, 1992). Cette propriété du rapport social permet d'éclairer le recours incessant aux catégories de sexe et au maintien du principe de leur séparation (Kergoat, 2009a). Nous avons vu également que la « circulation » des uns et des autres dans les sphères du travail que constitue le travail rémunéré et domestique présume d'un « redéploiement » des rapports sociaux, notamment de sexe. Ce redéploiement des rapports sociaux renvoie d'autre part à leur caractère dynamique. Pour saisir les propriétés dynamiques des rapports sociaux – outre la notion de *statut* - nous convoquons la théorisation proposée par Kergoat (2009a; 2011; 2018) sur la « consubstantialité et la coextensivité » des rapports sociaux. Cela permet d'examiner simultanément plusieurs rapports sociaux de pouvoir. C'est ainsi que tous les pères n'ont pas un statut social valorisé, de même en est-il pour les mères – comme en fait foi le recours à des statuts sociaux délégitimés, en raison des catégories d'âge ou socio-professionnelle par exemple.

Ces statuts sociaux, du moins, ceux qui sont jugés comme les plus « légitimes » ou « valorisés », sont à mettre en parallèle à la connotation positive de la paternité. Plus un statut social est valorisé ou recherché, plus il correspond au système de normes que reflète la connotation positive de la paternité, objet commun au débat sur la paternité actuelle. Ce rapport à la norme s'apparente au 3^e terme de tout rapport de pouvoir identifié par Guillaumin (1972), soit le majoritaire symbolique qui est un produit incontournable de ces rapports sociaux : il constitue ainsi un outil pour analyser le caractère commun du débat, l'univers de sens attaché à la paternité actuelle et son espace référentiel.

2.3.1 Premier axe de théorisation du rapport social : enjeux matériels et symboliques des rapports sociaux (ou ce qu'ils produisent)

2.3.1.1 L'appropriation du travail et de celles qui le font : théorisation des enjeux matériels du rapport social

L'approche théorique que nous privilégions relève de la perspective matérialiste de l'analyse des rapports sociaux. De manière plus précise, le rapport de sexage, tel que l'a d'abord conceptualisé Guillaumin ([1978] 1992), constitue l'ancrage théorique principal de notre thèse. Cette approche autorise l'analyse des enjeux relatifs aux rapports entre les hommes et les femmes en termes de classes de sexe. Ces classes sont conceptualisées comme le produit d'un rapport social et leur signification sociale fondée sur la matérialité de ce rapport.

Le rapport social est un rapport de domination qui possède la propriété de constituer des groupes réels qui adviennent par ce rapport (Guillaumin, 1972; 1992) – nous y reviendrons. Les groupes sociaux le sont en fonction de leur accès différencié aux ressources lequel module leur rapport au travail : « [...] les uns fournissent le travail alors que les autres en bénéficient (Guillaumin, 1977; Juteau, 1996, 1995, 1983)» (Pietrantonio, 1999 : 41; voir aussi Kergoat, 1984; [2000] 2007; Dunezat, 2016). Ce rapport de production matérielle peut connaître différents degrés, allant de la subordination (Dorlin, 2009) à l'appropriation matérielle de soi (Guillaumin, 1992).

Les travaux sur le patriarcat de Delphy ([1970-78] 2013a) et ceux de Guillaumin ([1978] 1992) sur le rapport de sexage, amorcés dès les années 1970⁴⁸, montrent cette appropriation matérielle dans

⁴⁸ Quoique les dates de publication des ouvrages de Delphy et de Guillaumin qui apparaissent ici sont (relativement) récentes, il s'agit d'une réunion d'articles publiés dès les années 1970. Si les rééditions d'un ouvrage témoignent de la reconnaissance de leur intérêt scientifique, cela peut avoir comme effet d'occulter la temporalité d'origine de ces ouvrages. Pour remédier à cela, nous souscrivons à la pratique d'édition qui consiste à identifier entre crochets la première année de publication des ouvrages (*cf.*, « Bibliographie », pages 177 à 192).

le cadre des rapports sociaux de sexe. Selon Delphy ([1970-78] 2013a), l'oppression des femmes est spécifique : le patriarcat est le système de subordination dans lequel sont maintenues les femmes face aux hommes dans les sociétés industrielles contemporaines; ce système a une base économique, celle du mode de production domestique. C'est dans ce cadre que l'appropriation du *travail* des femmes a lieu et qu'il fait système. Pour Delphy, c'est l'appropriation et l'exploitation du travail des femmes effectué dans le cadre du mariage (ou le concubinage aujourd'hui) qui constituent l'oppression commune de toutes les femmes; et puisqu'elles sont destinées au même rapport de production, les femmes sont constituées en classe.

Le rapport de sexe est bel et bien spécifique pour Guillaumin ([1978] 1992), mais dépasse cette appréciation de l'exploitation et de l'appropriation logées principalement au sein de l'univers domestique, ainsi que sa seule dimension économique. Guillaumin choisira plutôt de parler de « rapport de sexage ». Pour celle-ci, ce n'est pas uniquement la force ou le produit du travail des femmes qui est approprié dans un rapport de pouvoir, mais bien également « le corps individuel matériel » de la classe des femmes par celle des hommes, notamment par « l'appropriation du temps et des produits de leur corps ». L'obligation sexuelle et la prise en charge des membres « valides et invalides » de la famille (Guillaumin [1978] 1992 : 20) font aussi partie de ce rapport d'appropriation⁴⁹. Ainsi, le rapport de sexage proposé par Guillaumin procède d'une appropriation privée (dans le mariage ou le concubinage) et collective de la classe des femmes par la classe des hommes. Cette théorisation de l'appropriation privée et collective de la classe des femmes par celle des hommes s'éloigne passablement du seul

⁴⁹ Voir également l'analyse que proposent Naudier et Soriano (2010) du rapport de sexage de Guillaumin, dans laquelle ils soulignent : « [l]a force de répétition continue de cette division sexuelle du travail arbitraire et de l'appropriation d'une classe de sexe par une autre opère de manière extrêmement concrète dans une éclatante invisibilité » (Naudier, Soriano, 2010 : 207).

patriarcat et de l'instance économique comme motif d'explication de cette appropriation comme le proposait Delphy ([1970-78] 2013a).

S'appuyant sur le concept de sexage développé par Guillaumin, notamment pour en éprouver la variabilité contextuelle et historique, et donc la prégnance du contexte social sur ses manifestations empiriques, Juteau et Laurin (1988) ont pu montrer la forme transitoire de ce rapport. Cette forme transitoire du système de sexage fait en sorte que :

[...] une femme est tenue de choisir de devenir ou maman, ou bonne sœur, ou ouvrière, ou vieille fille ou putain parce qu'elle ne peut ni ne doit représenter toutes ces figures de femmes à la fois. Dans le nouveau système, tel n'est plus le cas : une femme non seulement peut mais doit être tout cela à la fois. Dans ce système de sexage, en voie d'établissement, la division du travail entre les femmes s'estompe et tend à disparaître alors que demeurent pratiquement inchangées la nature et la somme du travail fourni globalement par les femmes à la classe des hommes. [...] [L]iberté et mouvement sont les conditions de possibilité du système (Juteau, Laurin, 1988 :198).

Actuellement, l'appropriation de la classe des femmes se déploie, comme le montrent ainsi Juteau et Laurin sous des « formes et modalités » qui se cumulent. Dans cette perspective, Bajos et Ferrand (2004) et Bajos (2010) ont montré que le potentiel émancipatoire qu'aurait pu avoir l'introduction de la pilule contraceptive pour la classe des femmes, en permettant la possibilité pour les femmes d'avoir (ou non) des enfants au moment où elles le souhaitent, a plutôt modelé de nouvelles modalités du rapport de sexe, par l'accumulation des rôles sociaux de mère et de travailleuse salariée.

2.3.1.2 Enjeux idéels des rapports de pouvoir : naturalisation des catégories sociales et de leur hiérarchisation

Si notre analyse doit s'ancrer sur l'examen des rapports sociaux concrets, elle ne peut faire l'impasse des enjeux idéels, à la fois effets et producteurs des rapports sociaux. Le rapport de pouvoir ne fait pas que « créer » des groupes sociaux concrets, il crée des catégories sociales pour les désigner : « [...] il ne s'agit pas de simples catégories, il s'agit bien de classements, de catégories hiérarchisées » (Simon, 1997: 34). En vertu de cette approche, il s'agit d'appréhender les catégories de sexe, de classe ou de race par exemple, non pas comme une simple « fonction d'étiquetage » ou comme une « variable de classement » (Hirata, Kergoat, 2005 : 3), mais comme le produit d'un rapport social (Guillaumin, 1972). La production d'un système catégoriel vient justifier et légitimer la place des groupes sociaux dans un ordre social hiérarchisé (Simon, 1997). Les catégories sociales sont dès lors marquées de dissymétries manifestes sur le plan de l'appréciation sociale des uns et des autres et de leurs champs d'activités ou de pratiques sociales (Guillaumin, 1972; 1992; Kergoat, [2000] 2007), qui sont une constante des rapports de pouvoir. Par exemple, si la mise en débat de la paternité actuelle souligne son caractère de nouveauté, on notera qu'on ne parle pas, pour autant, de «nouvelle maternité» - les deux catégories et leur travail étant évalué de manière dissymétrique. Cette lecture dissymétrique est un enjeu idéal central des rapports sociaux de pouvoir : créer des catégories sociales, lesquelles sont classées selon un «principe de hiérarchie » (Kergoat, [2000] 2007; Simon, 1997; Tabet, 2018).

Les rapports sociaux procèdent de processus de minorisation de groupes entiers de populations et produisent un système catégoriel d'altérodésignation marqué par la hiérarchisation et la naturalisation des catégories sociales. Penser en termes de catégories sociales permet « [...] d'apercevoir des similitudes de position dans les *rapports sociaux* entre certaines catégories ou sous-catégories de sexe et d'autres catégories ou sous-catégories sociales [...] » (Mathieu, 1973 :

113; italiques de l'auteure)⁵⁰. Dans cette perspective, « [...] les groupes ne sont plus *sui generis*, constitués avant leur mise en rapport » (Delphy, 2013a : 26). C'est l'approche théorique dite des «rapports sociaux constitutifs » mise au jour par Guillaumin (1972; 1992) et pratiquée par Juteau ([1983] 1999; 2016), notamment pour l'étude de l'ethnicité et ses liens avec les catégories de sexe. Cette approche théorique des rapports sociaux constitutifs rend compte des rapports sociaux avec les concepts de majoritaire et minoritaires (groupes et statuts sociaux). Ils revêtent des dimensions concrètes et symboliques irréductibles. Pour reprendre les mots de Michard (2012 : 24) :

[c]ela signifie d'une part qu'il ne peut exister de domination symbolique sans exploitation concrète et d'autre part que [cette domination symbolique] dans le langage est à la fois le symptôme du rapport de pouvoir et l'un des moyens de sa mise en œuvre.

Cela renvoie à ce que Guillaumin met au jour dès la fin des années 1960, alors qu'elle examine la genèse de l'idéologie raciste et le langage qui le supporte et le produit. Elle montre que « l'effet idéologique » des rapports sociaux de sexe et de race est de produire des catégories sociales revêtant une différence de « nature » (Guillaumin, 1972; 1992). L'idée de nature 'verrouille' les marqueurs (couleur de la peau, reproduction sexuée, sexe, origine sociale, etc.) sur un terrain « inamovible » (Guillaumin, 1972 : 41), lesquels sont évoqués pour justifier leur traitement inégal. Comme ces particularités sont présentées sous les traits d'attributs naturels ou biologiques, cela fait dire à Guillaumin que ces groupes sont des *groupes racisés*, incluant tout autant les attributs de race que de sexe, puisqu'ils fonctionnent à partir de l'idée de naturalité - ou plus précisément, de l'idée de nature dans sa forme moderne. Cette naturalisation autorise « des explications culturalistes essentialistes » (Juteau, Laurin, 1988 : 188) des situations sociales de groupes de

⁵⁰ Par exemple, les « pères immigrés » et les « jeunes pères » identifiés tels par notre empirie, peuvent être considérés comme des sous-catégories de « homme\père », les deux étant particularisés, puisque présumés avoir « besoin d'aide et de soutien ».

populations minorisés dans le cadre de ces rapports - tout en invisibilisant ces derniers et leur caractère dynamique.

En suivant Guillaumin (1972 : 86), les groupes sociaux seront désignés de minoritaires ou de majoritaire, non pas selon une logique numérique, mais selon la place qu'ils occupent dans le rapport social. Nous appréhendons les « pères » et les « mères » à partir des notions de majoritaire et minoritaire, formalisées par l'approche des rapports sociaux constitutifs des groupes au statut majoritaire et minoritaire. Cela montre que les statuts des groupes minoritaires et du groupe majoritaire, pour chaque rapport social, doivent être appréhendés conjointement. En effet, les groupes dominants et dominés partagent un univers de sens commun, bien que selon les termes mis en place par le groupe dominant⁵¹. C'est pourquoi les classes de sexe doivent être appréhendées ensemble, puisqu'elles sont les deux éléments d'un même « ensemble structural » (Mathieu [1971] 1991). Cela peut être également illustré par la notion de « couple social » (Pietrantonio, 2005)⁵². Ainsi, « au lieu de considérer les catégories de sexe comme des 'en-soi', il faut les considérer *par* et *dans* leur relation » (Mathieu [1991] 2013 : 46; les italiques de l'auteure; également Dorlin 2005*b*; 2009).

L'univers sémantique de la paternité actuelle éclaire les statuts attribués aux groupes sociaux réels et aux catégories sociologiques majoritaire et minoritaires afférentes. Penser en termes de statut permet de montrer le caractère dynamique des rapports sociaux : « un groupe peut être à la fois majoritaire et minoritaire, soit par rapport aux groupes qui lui sont contemporains et qui constituent

⁵¹ Les valeurs et les normes sont mises en place par le dominant qui en a les moyens sociaux, mais celles-ci sont partagées par l'ensemble de la société (Pietrantonio, 1999).

⁵² Pour illustrer cette idée de « couple social », nous privilégions le syntagme « rapports (sociaux) de sexe », où le 'sexe' figure au singulier : bien que ce rapport social soit antagonique, les catégories de sexe se construisent dans et par leur relation et n'ont aucun sens prises isolément (Dorlin, 2005*b*; 2009).

la même société, soit par rapport à d'autres moments de la même culture » (Guillaumin, 1972 : 89). Il en va de même des individus au sein de ces groupes, selon les contextes. Ces statuts sociaux (du moins, ceux qui sont jugés comme les plus « légitimes » ou « valorisés ») sont à mettre en parallèle avec la connotation positive de la paternité et de la catégorie « homme ».

2.3.1.3 « Ego », « sujet social », « Je imaginaire », « majoritaire symbolique », « médiateur imaginaire de l'organisation sociale » : cinq notions, même concept

Nous avons vu, avec la fréquentation de notre corpus 0, que les discours sociaux sur la paternité actuelle sont encadrés par une structure argumentative que nous pensons limitative : celle de la forme d'un débat, dont les positions sont celle de l'attesté et du contesté. Cela dit, nous avons aussi souligné que la connotation positive de la paternité actuelle est commune aux positions contrastées et va au-delà des éventuelles transformations des pratiques ou conceptions de cette paternité. Cet univers symbolique commun qui encadre le débat sur la paternité actuelle – soit, sa connotation positive - permet d'en dépasser le caractère d'opposition, en effectuant une démarche de recouvrement de la sémantique. Guillaumin souligne :

[c]e n'est pas l'hétérogénéité des valeurs qui marque l'existence d'une majorité et d'une minorité, mais bien l'homogénéité du système de valeurs. [...] L'existence des groupes majoritaire et minoritaire se fonde, au-delà du pouvoir, sur un univers symbolique commun (Guillaumin, 1972 : 90).

Cette dernière développe toute une série de notions permettant de mieux cerner cet « univers symbolique commun » (Guillaumin, 1972 : 217)⁵³. Ainsi, la « cohérence culturelle de l'ensemble

⁵³ La notion d'univers symbolique commun peut se rapprocher de celle « d'espace épistémologique », proposée par Feher (2010). Ce dernier montre que ceux qui contestent, autant que ceux qui appuient ce qui fait débat, se situent – la plupart du temps, implicitement – dans un même espace épistémologique, peu importe les fondements argumentatifs de chacun (juridiques, théologiques, scientifiques, etc.).

social » (*ibid.* : 139) nous permet de comprendre – sans nécessité de l’expliciter – à qui ou à quoi l’on renvoie lorsqu’on traite des rôles sociaux de père et de mère, de maternité et de paternité. Dans cette perspective, la connotation positive de la paternité actuelle – qui constitue l’unité du débat pourtant structuré de manière antagonique – peut être considérée comme une manifestation de la cohérence culturelle de l’ensemble social dont fait état Guillaumin. C’est en considérant cet univers symbolique commun que Guillaumin montre que la relation sociale majoritaire\minoritaire⁵⁴ n’est pas binaire, ou « duelle » pour reprendre ses termes, mais plutôt « ternaire » (*ibid.* : 219). Ce que Guillaumin désigne par le terme « Ego⁵⁵ » (*ibid.* : 219).

En vertu de cet univers symbolique commun, le statut attribué aux catégories majoritaire et minoritaire se mesure, pour chacune, selon la distance qu’elles entretiennent à Ego. Le « Ego » est au sommet d’une relation ternaire et structurant l’organisation sociale, dans laquelle on retrouve à sa base les catégories minoritaires et majoritaires :

l’ensemble tourne autour du majoritaire symbolique, de Ego, qui constitue le médiateur imaginaire de l’organisation sociale. [En ce sens] [l]a définition des individus dans les catégories alter et ego n’est donc pas une simple relation duelle et opposée, mais bien une *relation ternaire*. Chaque majoritaire et chaque minoritaire se définit dans l’ensemble social par rapport au Je imaginaire, l’un par contiguïté, l’autre par opposition. Aucun ne s’y confond mais aucun n’a de place sans passer par lui (Guillaumin, 1972 : 219; italiques de l’auteure).

Ainsi, il est le « *sujet social idéalisé* » de l’ordonnancement social, lequel contraint l’ensemble des catégories sociales, sans pour autant se confondre avec le catégorisant. En effet, ce troisième terme

⁵⁴ Guillaumin fait usage du syntagme « relation majoritaire\minoritaire », sans les distinctions posées ici entre « relation » et « rapport » social. Cela dit, le sens chez Guillaumin de ce syntagme était bel et bien celui de *rapport* social.

⁵⁵ Il nous apparaît que Guillaumin réfère à cette notion sous ces autres syntagmes : majoritaire symbolique; médiateur imaginaire de l’organisation sociale; Je imaginaire; sujet social. Ces derniers nous semblent synonymiques eu égard à l’approche des rapports sociaux constitutifs et des statuts en matière de pouvoir.

de tout rapport social est aussi la figure imaginaire que produisent ces rapports, auxquels sont contraints tant les majoritaires que les minoritaires - bien que les premiers possèdent les moyens sociaux de s'y retrouver au plus près.

Le Ego, ce point de référence implicite que constitue le sujet social et idéalisé par tous - cet être humain pleinement social dans toute sa diversité d'être - se caractérise par une absence de limitation. Autrement dit, par une ouverture totale de ce qu'il peut advenir. C'est également ce que Mathieu identifie comme étant le « sujet pleinement social » (Mathieu, 1977 : 48). Ceci signifie que le sujet social n'est jamais particularisé. En l'état actuel des rapports sociaux qui produisent des catégories racisées (de sexe, de race, ethnique, etc.), le sujet social circule uniquement au travers un référent, qui en est toujours un de généralité. L'Ego, pour reprendre les termes de Guillaumin, est le représentant de la « norme humaine »; il est celui de « l'accomplissement humain » (Guillaumin, 1972 : 213 et 221). Dans notre corpus, ce majoritaire symbolique pourrait se rapprocher, comme on l'a vu dans le discours social institutionnel, du « bon père de famille », forme « perfectionnée » du *pater familias*, qui devient « [...] rapidement un modèle d'évaluation des hommes en société » (Popovici, 2010: 129). Il s'agit d'une « prescription » d'être à laquelle tout le monde est soumis⁵⁶.

Cela dit, cette « prescription d'être », qui renvoie au rapport à la norme, prend ancrage dans la dimension matérielle des rapports sociaux :

les minoritaires concrets varient [...] il en est probablement de même pour le majoritaire [...]. Ce qui importe en définitive est l'association d'une référence symbolique et du

⁵⁶ Il pourrait paraître paradoxal de faire référence à une « prescription », dès lors que l'on traite du majoritaire symbolique, qui se pense justement, hors de toute prescription. Il est, en effet, libre de toute appartenance catégorielle, représentant de l'humanité sans « limitation » (Guillaumin, 1972 : 218). Cependant, comme le rappelle Guillaumin, tous lui sont soumis : « aucun n'a de place sans passer par lui » (*ibid.* : 219). C'est *la part piégeante des rapports sociaux* qui passe inaperçue mais qu'Ego permet d'élucider (Pietrantonio, Bouthillier, 2015), produit spécifique des rapports sociaux.

pouvoir matériel; celui-ci donne à l'une des références imaginaires sa position de sujet social qui ordonne l'ensemble des catégories (Guillaumin, 1972 : 219).

De fait, le groupe majoritaire concret – celui qui détient les moyens sociaux (de dire, de faire, de créer les lois, etc.) (Pietrantonio, 1999) – peut être le sujet social des lois, des institutions, des normes, etc., sans pour autant se voir tel. C'est donc cette « association d'une référence symbolique et du pouvoir matériel » qui constitue un sujet social *idéalisé*. Ce sujet social, que nous nommons le « majoritaire symbolique » à l'instar de Guillaumin, est celui qui ordonne l'ensemble des catégories de l'organisation sociale, les minoritaires comme le majoritaire, celui-ci étant celui qui s'en rapproche le plus⁵⁷. Peu importe ses « 'imperfections' » ou la « distance personnelle » qu'il entretient face au sujet social, le groupe majoritaire possède tous les caractères du sujet social, qui peuvent être actualisés à tout moment (Guillaumin, 1972 : 218). L'actualisation des caractères du sujet social nous semble pouvoir être appréhendée, dans l'analyse, par l'examen du système de valeurs normées que laisse entrevoir la connotation positive de la paternité actuelle. Celle-ci relève d'une norme construite socialement, qui a pour effet de « [...] conform[er] les [...] sujets selon l'organisation sociale et les mythes culturels [...] » d'une société (Scott, 2012 : 10)⁵⁸.

Bien que le « Ego » est « le point stable du rapport » (Guillaumin, 1992 : 97), cela ne veut pas dire qu'il est le même selon le type de rapports sociaux, de même que dans toutes les collectivités et

⁵⁷ Sans être dans un rapport d'identité au majoritaire symbolique, il existe un « majoritaire absolu ». Il s'agit d'un « groupe réel sinon institutionnel », dira Guillaumin (1972 : 89) qui associe statut concret (au sommet de la hiérarchie) et statut symbolique. Les discours sociaux par lesquels on examine les formes idéalisées d'être relatives à la paternité peuvent se rapprocher de la parole du majoritaire institutionnel, qui prend ici forme dans les champs scientifique et politique.

⁵⁸ Sans être un synonyme de la norme culturelle dont fait état Scott, la « norme mythique » développée par Lorde (1996), souligne le principe discriminant de la « norme » : « '[s]omewhere, on the edge of consciousness, there is what I call a *mythical norm*, and each of us within our hearts knows 'that is not me'. In America, this norm is usually defined as *white, thin, male, young, heterosexual, Christian and financially secure*. It is with this mythical norm that the trappings of power reside within this society » (Lorde, 1996 :62; italiques de l'auteure).

selon les époques. Ainsi, les caractéristiques du sujet social sont le produit et un effet des rapports de pouvoir, ici de sexe. La variabilité des statuts sociaux selon les rapports sociaux et les contextes convoqués, dont ceux socio-historiques, permet d'échapper à une « lecture fixiste » du majoritaire symbolique. Le second axe de théorisation du rapport social que nous proposons nous permet d'échapper à cette « lecture fixiste », à la fois des rapports sociaux et de leur reproduction, mais également des statuts sociaux qui sont créés dans ce cadre.

2.3.2 Le second axe de théorisation du rapport social : comment les rapports sociaux se (co)produisent et s'articulent

2.3.2.1 La reproduction dynamique d'un rapport social (propriété invariante)

Dans les discours sociaux sur la paternité actuelle, les débats quant à la reconfiguration de l'ordonnancement des rôles sociaux de père et de mère dans les sphères du travail rémunéré et domestique sont de l'ordre de l'attesté ou du contesté. À cause de ce qui est en jeu, cette vision antagonique des choses peut s'expliquer par l'apparente contradiction du « [...] tout change, mais rien ne change » (Hirata, Kergoat, 2008 : 198). La distinction entre le rapport social et la relation sociale que nous avons convoquée en début de chapitre :

[...] permet de faire apparaître que si la situation a effectivement changé en matière de relations sociales entre les sexes et dans les couples, le rapport social, lui, continue à opérer et à s'exprimer sous ses trois formes canoniques : exploitation, domination, oppression [...]. En d'autres termes, s'il y a bien déplacement des lignes de tension, le rapport social hommes/femmes reste intact (Kergoat, 2009a : 112).

Ainsi, un rapport social possède une **propriété invariante**. Celle-ci renvoie au principe organisateur d'un rapport social, soit un « principe de séparation » et à l'antagonisme entre les groupes sociaux qui s'opposent autour d'un enjeu (Kergoat, 1984; 2009a; Guillaumin, 1972;

Delphy, 2013a). Ce sont les « lignes de tension » auxquelles renvoie Kergoat (2009a). Celles-ci peuvent se déplacer – comme le montre l’historicité d’un rapport social – mais demeurent actives, maintenant en vigueur les principes de structuration et de hiérarchisation des groupes dans et par un rapport social. Cet éclairage montre qu’un rapport social de pouvoir se reproduit, sans toutefois le faire selon les mêmes configurations. Par exemple, le rapport social de sexe, dans les pratiques matérielles liées à la paternité actuelle, illustre que les *modalités* se transforment dans le temps et dans l’espace, par une implication plus forte de la part des pères dans le travail parental, mais peu dans le travail domestique (Devreux, 2004).

Autrement dit, tout rapport social, même pris isolément⁵⁹, a comme propriété celle de sa « reproduction dynamique »⁶⁰ comme le soulignent Combes *et al.* (2003) :

[l]a question de la reproduction du rapport social de sexe [...] apparaît désormais comme étant celle de sa dynamique, de son caractère vivant. ‘Reproduction’, ce n’est [...] ni la répétition à l’identique ni la seule évolution (aggravation ou allègement de l’oppression), *mais les deux à la fois*. Il s’agit donc d’analyser en même temps la permanence et les transformations des phénomènes relatifs aux rapports entre les sexes (Combes *et al.* [1991] 2003 : 63; nos italiques).

Cela permet d’échapper à l’aporie « [...] d’une compréhension fixiste centrée sur la reproduction incessante des rapports sociaux » (Dunezat, Galerland, 2010 : 32-33). Un rapport social de domination possède également un potentiel d’émancipation. Ce potentiel est défini comme « ce qui remet en cause les logiques de domination dans les différents rapports sociaux et transforme ces

⁵⁹ « Isoler » un rapport, comme le précise Kergoat (2009a), n’est possible que du point de vue analytique; concrètement, ils sont inextricablement liés, étant coextensifs et consubstantiels.

⁶⁰ Dans la pensée de Kergoat (2009a), la reproduction dynamique des rapports sociaux pourrait se traduire par le caractère « d’historicité » et « d’invariants » de ceux-ci. Si, pour cette dernière, ce sont là des « impératifs méthodologiques » ou des « principes de méthode » qu’il faut prendre en compte lors de l’analyse, nous leur donnons plutôt un caractère heuristique des rapports sociaux. Autrement dit, nous les appréhendons comme un « principe théorique d’organisation de l’analyse » (Kergoat, 1984).

derniers pour asseoir de nouvelles pratiques sociales » (Cardon *et al.*, 2009 : 11). Dans les théorisations plus récentes de la reproduction dynamique d'un rapport social de pouvoir, ce sont les possibilités d'émancipation des groupes opprimés qui permettent d'observer ce mouvement dynamique⁶¹ :

[...] le mode de (re)production du rapport social devient une question centrale : sans nier les effets de répétition, il s'agit de ne plus négliger les mutations, les effets d'ouverture ou de fermeture de la dialectique entre domination et résistances (Dunezat, 2016 : 183).⁶²

Bien que ces pratiques d'émancipation ne soient pas notre objet, il nous semble que le débat en examen sur la paternité actuelle participe de ces rapports sociaux, et donc de ce potentiel – à conceptualiser comme partie prenante de la dynamique des rapports sociaux. Sur un autre terrain que le nôtre, Bajos et Ferrand (2004) et Bajos (2010) montrent que la maîtrise de la procréation par les femmes (par la contraception médicale) n'a pas le pouvoir théorique et pratique d'émancipation que certains leur accolent en matière d'égalité des sexes⁶³, notamment celui de la recomposition d'une « identité féminine », qui ne serait plus basée sur le modèle d'un « 'destin maternel' » :

[L]es recompositions entre rôle paternel et rôle maternel qui auraient pu accompagner l'entrée massive des femmes sur le marché du travail ne se sont finalement traduites que par la transformation de la mère au foyer en mère travailleuse [...] à côté d'un père qui reste toujours prioritairement assigné à la sphère productive (Bajos, Ferrand, 2004 : 131).

Dans la même perspective, la notion de « crise théorique » développée par Dorlin (2005a; 2006) est illustrative de la reproduction dynamique d'un rapport social de pouvoir et de ses enjeux idéels. La

⁶¹ Dont Kergoat (2009b) soulignera dès le début des années 1980 le caractère essentiel du passage du « groupe » au « collectif » pour une mise en action émancipatrice d'un groupe social opprimé.

⁶² Sur la question de l'émancipation dans les rapports sociaux de pouvoir, voir : Cardon, Kergoat *et al.*, (2009).

⁶³ Tel que le soutient Tahon (1999 : 74), pour qui « [...] la reconnaissance par la loi du droit des femmes à contrôler elles-mêmes leur fécondité en a fait des individus » au sens politique; c'est-à-dire que, pour cette dernière, ce n'est pas en tant que femmes que les femmes ont été maintenues à l'écart de l'espace public et politique, mais en tant que mères.

crise théorique est le lieu où les incohérences et les contradictions des systèmes de rationalité dominants (racisme, sexisme, etc.) sont mises en discussion, dévoilant que ces systèmes sont « [...] socialement construits ou du moins, historicisables » (Dorlin, 2010b : 70). Cette notion, d'après Dorlin, permet de désigner l'évocation de la conscience de ces rapports sociaux, mais leur prégnance est telle que la crise - comme on pourrait le voir à propos d'un modèle théorique questionné - n'advient pas⁶⁴. Plutôt que de penser la (re)structuration des rapports sociaux de pouvoir en termes de « logique implacable » (Dorlin, 2006), l'auteure propose de s'attacher au rôle de décentration que peut avoir une crise théorique, qui assure le maintien du système de rationalité d'un rapport social de pouvoir. La notion de crise théorique permet d'illustrer le pouvoir de clôture des rapports sociaux, plutôt que celui de leur émancipation. Ce que laissent entrevoir les discours sociaux sur la paternité dite nouvelle : sous couvert de nouvelles pratiques effectuées par les catégories de sexe, la valeur d'appréciation de ces pratiques demeure dissymétrique ce qui permet un « enfermement » de cet effet des rapports sociaux.

2.3.2.2 Consubstantialité et coextensivité des rapports sociaux (métaphore de la « spirale »)

Pour cerner l'articulation des catégories sociales de pères et de mères et leur appréciation sociale dans les discours sociaux sur la paternité actuelle, il serait insuffisant de se centrer sur un seul type de rapport social ou sur une seule sphère de l'activité sociale, « créant » leur enfermement dans une sphère sociale ou dans un rapport social spécifique. Par exemple, les rapports de sexe demeurent insuffisants pour expliquer l'appréciation variable du statut des « jeunes pères » par rapport à celui des pères plus âgés ou de celui de pères dont le travail rémunéré est présenté comme peu

⁶⁴ Dorlin (2005a; 2006) montre qu'un modèle théorique peut être en « crise », sans qu'il y ait dissension au sein de la communauté scientifique concernée. Cette remarque nous semble particulièrement juste pour les discours institutionnels sur la paternité actuelle, où l'importance de l'implication paternelle fait largement consensus.

« stimulant ». D'autres rapports sociaux entrent en jeu dans cette appréciation sociale. La dimension dynamique d'un rapport social pose ainsi la question de leur **multiplicité** et de leur **articulation**⁶⁵.

La prise en compte de l'intrication des rapports de pouvoir a fait émerger plusieurs débats, qui ont notamment résulté en l'émergence des analyses dites intersectionnelles⁶⁶. Sans ignorer le caractère heuristique de ces analyses ni la convergence des buts qu'elles poursuivent avec certaines propositions de notre cadre théorique, rappelons que ce qui nous occupe ici, au titre d'objet sociologique d'investigation, est l'analyse du majoritaire symbolique telle qu'on peut en faire l'exploration au sein des discours sociaux sur la paternité actuelle⁶⁷. L'analyse matérialiste de Guillaumin (1972 : 219) permet de saisir à la fois *et* la matérialité des rapports de pouvoir *et* leurs effets idéels, de même que la « part ternaire » de tout rapport de pouvoir ainsi que la dynamique des statuts sociaux qui en découlent⁶⁸; un ensemble de considérations théoriques qu'on ne trouve

⁶⁵ Cette articulation était déjà posée par Guillaumin dans les années 1970 alors qu'elle procédait à l'analyse de l'idéologie raciste dans une approche matérialiste informant la genèse de son langage (1972) et qu'elle approfondira dans ses travaux ultérieurs réunis dans un ouvrage publié en 1992. Sur un parcours de plus de vingt ans de traque des différentes formes de rapports sociaux de pouvoir et de leurs effets, Guillaumin montrera non seulement la prégnance de l'idée de nature commune aux rapports sociaux de race et de sexe mais bien le *lien organique entre racisme et sexisme*. Ce qu'elle aura l'occasion de préciser dans un article publié à la fin des années 1990 sur « les relations du féminisme à ses sociétés » (Guillaumin, [1998] 2017).

⁶⁶ Sur la diversité de ces analyses, on consultera l'excellente anthologie de Dorlin (2008) sur l'intersectionnalité.

⁶⁷ On peut certes dire d'autres approches qu'elles se sont penchées sur l'analyse du majoritaire – à travers par exemple la « norme mythique » de Lorde (1996), l'hétéronormativité obligatoire (Wittig, 1982) ou les études critiques sur la blanchitude (Lea *et al.*, 2018). Cela dit, l'approche développée par Guillaumin à l'analyse de la domination, qui s'inquiète de la « cohérence culturelle de l'ensemble social », et qui reconnaît centralement une part ternaire que développent tous les rapports sociaux, nous paraît mieux adaptée à notre entreprise de recherche visant à comprendre ce qui est désigné comme un phénomène de nouveauté ou de changements présumés liés à la « paternité actuelle ». Par ailleurs, s'agissant de la notion de majoritaire et de l'intérêt de la constituer *explicitement* en objet d'étude sociologique à l'analyse des rapports sociaux, on consultera les propositions qu'énoncent Galerand et Pietrantonio (2022) quant à une programmation de recherches tirant profit des contributions de Guillaumin à l'analyse de la part ternaire des rapports sociaux.

⁶⁸ À l'instar de Juteau (2016), nous sommes d'avis que les analyses intersectionnelles peinent à saisir « la dynamique des rapports de force vivants » (p. 131). Kergoat critique également la difficulté de saisie du caractère dynamique des rapports sociaux de pouvoir de ces approches, qui stabilisent des relations en des positions fixes, de même qu'elles stabilisent et fixent la multiplicité des catégories (Kergoat, 2009a : 112; voir aussi Dunezat, Pfefferkorn, 2011; Galerand, Kergoat, 2014; Juteau, 2016).

pas ainsi réunies au cœur de l'approche intersectionnelle et qui ne constitue pas au premier chef l'objet de ses analyses.

On ne peut négliger de distinguer les rapports sociaux sur le plan de l'analyse, notamment parce que ces différents rapports de pouvoir ne sont pas « périodisables » de la même manière. Ces rapports sociaux de pouvoir « [...] possèdent [...] à la fois une structuration qui leur assure une certaine permanence, et connaissent des transformations qui peuvent en accélérer le cours » (Kergoat, 2009a : 119). C'est ainsi que les rapports de classe seront « dénaturalisés bien avant les rapports de sexe, qui résistent encore à cette déconstruction » (Guillaumin, 1992; Dorlin, 2005b) - et ce, autant dans les catégories de pensées que dans les structures socio-politiques (Varikas, 2003 : 197). De fait, chaque rapport social s'inscrit dans un contexte social et politique dont il faut rendre compte. Dans cette perspective, cela souligne que chaque rapport social est spécifique, façonné dans des lieux et des moments tout aussi variables (Guillaumin, 1972, 1992; Juteau, 1999; Dorlin, 2006).

Si cette distinction demeure heuristique sur le plan de l'analyse, il n'en demeure pas moins que les rapports sociaux de domination « forment un nœud qui ne peut être séquencé au niveau des pratiques sociales » (Kergoat, 2009a : 112). Plutôt que de cerner la reproduction des rapports sociaux en termes mathématiques (d'addition) ou linéaires (en termes d'inégalités horizontales ou verticales), Kergoat privilégie la métaphore de la « spirale ». Ainsi, cette métaphore permet de rendre compte d'un mouvement continu, par lequel des rapports sociaux s'imbriquent dans un « recouvrement partiel » les uns sur les autres (Hirata, 1997 : 30). En s'inscrivant dans d'autres rapports de pouvoir, ils sont « coextensifs et consubstantiels » (Kergoat, 2009a; 2011; 2018).

Autrement dit, ils sont consubstantiels, s'interpénètrent parce que de même nature que les autres rapports sociaux, qui sont des rapports de production, mais aussi, de domination. Et ils sont coextensifs, car, « en se déployant, ils se reproduisent et se coproduisent mutuellement » (Dunezat, Galerland, 2010 : 30).

En résumé, en examinant les catégories sociales hommes/femmes et les statuts sociaux « pères/mères » dans la paternité actuelle, c'est le rapport social de sexe qui est soumis à l'éclairage au sein d'un tel terrain. Mais il n'est pas premier ou antérieur à d'autres rapports sociaux pour autant. En effet, le statut social (variable) octroyé aux catégories sociales de sexe dans ses occurrences de « père » et de « mère » s'explique par la multiplicité des rapports sociaux (de sexe, de classe, de race) qui y sont engagés : c'est la consubstantialité et la coextensivité des rapports sociaux (Kergoat, 2009a; 2011; 2018). La paternité valorisée n'est pas dans un rapport d'adéquation avec la seule classe de sexe des hommes, mais convoque d'autres processus de catégorisation. Cette paternité sera celle d'un homme hétérosexuel. Autre exemple, le statut social attribué aux hommes qui sont pères constitue un signe de réussite sociale; mais pas pour tous les pères. Ceux dont le statut de paternité est valorisé sont des hommes dont l'âge adulte est bien entamé⁶⁹ et qui sont en mesure de prendre matériellement en charge « leurs » enfants et « leur » épouse/conjointe.⁷⁰ Cela dit, il ne nous semble pas que les propriétés de consubstantialité et coextensivité remplacent, par un aboutissement plus achevé, celle de la « reproduction dynamique » d'un même rapport social. Plus exactement, ces deux

⁶⁹ Les études sur les « jeunes pères », c'est-à-dire âgés de moins de 20 ans au moment de la venue de l'enfant, les présentent, pour la plupart, comme ayant un « profil de vulnérabilité » (cf., Deslauriers, 2012 : 12).

⁷⁰ L'on pourrait ici sourciller face à la mention de la prise en charge matérielle des conjointes comme composante d'un statut social valorisé de la paternité actuelle, dans un contexte où ces dernières sont, pour la plupart, présentes sur le marché du travail rémunéré. Pourtant, cela surgit dans l'affirmation, non questionnée, qu'il est 'normal' que le père ne soit pas le bénéficiaire principal du congé parental. Dans ce cas de figure, une baisse de son revenu – qu'entraîne inévitablement le congé parental, puisque les allocations versées ne couvrent qu'une partie du salaire – aurait des effets significatifs sur le revenu familial. Notons au passage qu'en plus de réitérer le statut de pourvoyeur principal, cette position escamote la dissymétrie des niveaux de rémunération des classes de sexe.

propriétés ne qualifient pas les mêmes objets. Celles de la coextensivité et de la consubstantialité renvoient à l’articulation des divers rapports sociaux entre eux, tandis que la propriété de la reproduction dynamique renvoie au fonctionnement interne d’un même rapport de pouvoir.

2.4 LA DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL : CONCEPT ET CONTEXTE DE SAISISSEMENT DES RAPPORTS SOCIAUX DE POUVOIR

2.4.1 La logique d’organisation matérielle de la division sexuelle du travail

Les travaux effectués dans une perspective féministe matérialiste depuis la fin des années 1970 ont contesté l’usage du « sexe biologique » et de ses attributs postulés (force physique, etc.) comme substrat qui « engendre nécessairement [une division] minimale » du travail (Delphy [1991] 2003 : 93; voir aussi Rubin, 1975; Edholm *et al.*, 1982; Tabet, 2018)⁷¹. Autrement dit, l’usage du sexe biologique pour justifier d’une division du travail – même en ce qui a trait à la « procréation » et à la « force physique »⁷² - n’est pas suffisant pour expliquer qu’elle se retrouve partout, dans le temps et dans toutes les collectivités, de même que dans toutes les sphères de l’activité sociale. En effet, « ce raisonnement [naturaliste] échoue pourtant à expliquer de façon satisfaisante [...] les raisons

⁷¹ Pour une réflexion approfondie sur les débats entourant la pratique du « féminisme matérialiste » et sur les contributions majeures de Colette Guillaumin à la sociologie, on consultera avec profit le numéro thématique des *Cahiers de recherche sociologique* « Colette Guillaumin. Une sociologie matérialiste de la Race et du Sexe » (Galerand, Juteau, Pietrantonio, 2022); voir également le numéro thématique des *Cahiers du genre* (2016) sur « [l’] analyse critique et féminismes matérialistes ». La perspective dont nous faisons usage renvoie au courant théorique et politique (initialement) français, théorisant les catégories de sexe en termes de classes et des rapports les unissant (Bidet-Mordel, Galerand *et al.*, 2016 : 5). Les travaux de Guillaumin (1992) sur le rapport de sexage en constituent le modèle le plus achevé.

⁷² Pour une critique caustique de cette prétendue force physique dont jouiraient plus fortement les hommes, voir Guillaumin ([1978] 1992 : 64) qui quantifie le poids des sacs de courses que doivent porter les femmes – sans compter, souvent, le poids de l’enfant, qui demande une force physique considérable.

de l'extension foudroyante [de la division sexuelle du travail] à tous les domaines d'activité [...] » (Delphy, [1991] 2003 : 91)⁷³.

Une lecture en termes de rapport social permet d'échapper à cette aporie. D'une part, il s'agit de voir que la division du travail ne relève pas, là encore, du cadre de la « relation » entre deux individus ou du « lien social », comme le mentionne Hirata (1997 : 34) mais d'un rapport social de domination. Les travaux de Tabet (2018) en ethnologie⁷⁴ ont montré que :

[...] la division du travail n'est pas neutre, mais orientée et asymétrique, même dans les sociétés prétendument égalitaires; que *des constantes générales et matérielles régissent la répartition des tâches, qui reflètent les rapports de classe entre les deux sexes; qu'il s'agit d'une relation non pas de réciprocité ou de complémentarité, mais de domination* (Tabet, 2018 : 172 : italiques de l'auteure).

Cela permet d'éclairer « l'extension foudroyante » du principe de la division sexuelle du travail, à l'œuvre conjointement dans les sphères du « travail social »⁷⁵ que sont le travail rémunéré et domestique. Par là, il ne s'agit pas de dire que les tâches reproductives doivent être conceptualisées comme des tâches productives (ou inversement)⁷⁶. Sur le plan matériel, l'unification analytique des deux champs du travail social que propose la division sexuelle du travail permet par exemple la saisie théorique de l'inséparabilité concrète de ces sphères pour les femmes : c'est « la continuité

⁷³ Ce que la notion d'appropriation du rapport de sexage de Guillaumin (1992) parvient à éclairer.

⁷⁴ Il nous paraît ici pertinent de souligner qu'il s'agit de travaux menés dans le champ de l'ethnologie, compte tenu du discours banal qui justifie du caractère « universel » de la division sexuelle du travail pour la maintenir.

⁷⁵ En qualifiant de « social » le travail et ses sphères, Hirata et Kergoat (2008 :199) soulignent le caractère socialement construit d'une telle division.

⁷⁶ Ainsi en est-il, par exemple, de l'analyse matérialiste de l'oppression des femmes proposée par Delphy (2013a), qui montre tout l'intérêt d'effacer – au moins théoriquement - le clivage entre *travail productif* et *travail reproductif*. Elle le fait en centrant « [...] l'analyse de l'oppression des femmes sur leur participation spécifique à la production (et non plus seulement à la reproduction) [permettant que] le travail domestique et l'élevage des enfants [soient] analysés comme tâches productives » (Delphy, 2013a : 29). Cependant, Delphy prend comme point de départ le rapport de production (non rémunéré) des femmes à travers leur travail reproductif, pour le prolonger dans d'autres sphères du social. Ainsi, l'analyse qu'en fait Delphy ne permet pas de voir les principes de coextensivité et de consubstantialité impliqués dans la division sexuelle du travail.

pour les femmes, et pour les femmes seulement, entre travail salarié et travail domestique » (Daune-Richard, Devreux, 1992; Galerand, Kergoat, 2008). Cette inséparabilité concrète se comprend dans la relation entretenue entre les formes de travail social : « [l]e travail rémunéré n'est pas la seule forme de travail et *il ne se comprend qu'en relation avec le travail gratuit effectué dans la sphère privée.* » (Messant *et al.*, 2008 : 4-5; nos italiques). Le rapport social de sexe est l'assise sur laquelle s'érige la division sexuelle du travail. Pour Hirata et Kergoat (2008 : 199-200) :

[l]a division sexuelle du travail est la forme de la division du travail social découlant des rapports sociaux entre les sexes; et plus encore : elle est un enjeu prioritaire pour la survie du rapport social entre les sexes. Cette forme est modulée historiquement et socialement. Elle a pour caractéristiques l'assignation prioritaire des hommes à la sphère productive et des femmes à la sphère reproductive ainsi que, simultanément, la captation par les hommes des fonctions à forte valeur sociale ajoutée (politiques, religieuses, militaires, etc.).

Si les « modalités » de l'accès différencié au pouvoir et à la répartition du travail se transforment – des pères qui prennent en charge (une partie) du travail domestique et des mères qui obtiennent leur indépendance économique par leur maintien au marché du travail rémunéré – les principes de séparation demeurent (Kergoat, [2000] 2007).

2.4.2 Les effets idéels de la division sexuelle du travail

La perspective matérialiste montre que les groupes minoritaires en font plus en termes de charge matérielle de travail ou en termes de disponibilité matérielle d'eux-mêmes (Guillaumin, 1992). Ce que traduit « *la disponibilité permanente du temps des femmes au service de la famille* » (Fougeyrollas-Schwebel [1985] 2007 : 250; les italiques de l'auteure), ce que d'autres conceptualisent comme la « captation du temps » de la classe des femmes (Hirata, Zarifian, [2000] 2007; Tabet, 2018) – relevant à la fois d'un enjeu idéal et matériel. Également, les statuts sociaux de

paternité (et de maternité) ne renvoient pas aux mêmes caractéristiques selon les époques et les collectivités, mais également selon les sphères du travail social convoqué. Par exemple, parce qu'elles sont situées hors travail rémunéré, les tâches d'élevage effectuées par la classe des hommes prennent le statut d'occupations – activités du week-end, vacances, mais plus quotidiennement, surveillance des devoirs, jeux, sports, bricolage (Devreux, 2005). Cela confère aux tâches paternelles une caractéristique double : effectuées hors travail, elles relèvent des activités de loisirs. « Même si le statut des hommes apparaît défini prioritairement par leur activité professionnelle, la paternité demeure porteuse d'un statut additionnel » (Ferrand, 1984 :132). Ainsi, la division sexuelle produit également une hiérarchisation *idéelle* du *travail* effectué par les classes de sexe. Cette dissymétrie dans l'appréciation des activités au sein de notre corpus 0 a été observée, nous l'avons vu.

Dans ses premiers travaux sur la conceptualisation de la division sexuelle du travail comme objet de recherche, Kergoat (1984) se bute aux limites des outils théoriques ou méthodologiques à sa disposition pour examiner la division sexuelle du travail. Elle en tire le constat suivant :

[...] ces outils d'analyse [produits par la sociologie du travail], totalement dichotomiques, ne peuvent en aucun cas rendre compte de la cohérence (vécues concrètement) des pratiques sociales, [et ce, pour les deux classes de sexe] (Kergoat, 1984 : 209).

C'est à partir de ce constat que Kergoat forge l'idée « d'univers référentiels ». Elle les définit comme des construits idéologiques qui recouvrent « [...] la réalité des catégories dominantes [...] »⁷⁷. Dans ce cadre, examiner les univers référentiels demeure utile pour cerner les assignations différenciées pour les deux classes de sexe : l'univers référentiel des hommes est celui

⁷⁷ Pour briser le « carcan » de ces univers référentiels, Kergoat (1984 : 216) effectue une « [d]éconstruction / reconstruction de [ces] catégories dominantes de la pensée », en articulant les champs du travail productif et reproductif, selon divers rapports sociaux, qu'ils soient de sexe ou de classe; ce qu'elle traduira plus tard par la consubstantialité et la coextensivité des rapports sociaux de domination.

du travail productif et celui des femmes, du travail reproductif ⁷⁸. La division sexuelle du travail hiérarchise ces univers référentiels, en constituant les conditions matérielles des hommes comme point de référence à partir duquel conceptualiser le travail, qu'il soit rémunéré ou domestique. C'est ce que Dorlin nomme le « [...] *privilège épistémique* accordé à des représentations, à une vision du monde, déterminées par les seules conditions matérielles d'existence des hommes » (Dorlin, 2009 :17; nos italiques). Également, comme le résume Pfefferkorn (2010 : 82; nos italiques) :

[L]e développement de la problématique de la division sexuelle du travail dans la sphère professionnelle comme dans la sphère domestique a eu pour conséquence, sur le plan théorique et épistémologique, de faire éclater les clivages apparaissant finalement peu opératoires, comme ceux entre production et reproduction, ou entre système productif et structure familiale. Elle a aussi pour conséquence de *faire éclater des catégories construites exclusivement à partir de la prise en compte d'une population masculine considérée comme norme ou référent universel* (des catégories comme celles de la qualification, de mouvement social, de temps social, de plein-emploi, etc.).⁷⁹

En effet, ce biais dissymétrique ne concerne pas seulement la prise en compte des conditions matérielles de la classe des hommes dans la sphère du travail rémunéré en vue de produire des catégories d'analyse du travail, qu'il soit rémunéré ou domestique. La division sexuelle du travail produit également

une définition normative et hiérarchique des sexes, [puisque cette séparation] établit un partage inégal entre hommes et femmes en construisant la féminité de manière antinomique aux exigences de la citoyenneté, associée, elle, à la masculinité (Varikas, 1996 dans Cardon *et al.*, 2009 : 20).

⁷⁸ Le maintien d'un espace référentiel distinct des classes de sexe dans la division sexuelle du travail se joue également dans la matérialité des rapports sociaux. En effet, « la disparition des femmes [de « bien des activités publiques visibles »] n'est pas naturelle, elle est créée socialement et constamment réaffirmée [...]. Écarter les femmes [...] est en fait un aspect concret de l'organisation sociale, qui exige qu'on y consacre du temps » (Edholm *et al.*, 1982 : 65-66).

⁷⁹ Dans un ouvrage fondateur sur la conceptualisation de la division sexuelle du travail en France, on souhaite un concept qui ne repose pas sur l'impensé des catégories élaborées par les sciences humaines, lesquelles catégories conceptualisent les hommes à leur place dans le monde du travail rémunéré, tandis que les femmes doivent être aidées dans leur accès à cet univers (Barrère-Maurisson, 1984).

En définitive, les notions d'« univers référentiels » chez Kergoat (1984), de « référent universel » chez Pfefferkorn (2010) ou de « privilège épistémique » chez Dorlin (2009), usités pour qualifier la division sexuelle du travail (pour les deux premiers auteurs), s'apparentent au majoritaire symbolique de Guillaumin (1972). Ainsi, conjugué à la dimension idéelle de la division sexuelle du travail, le rapport de sexage montre que « [l]e surplus de travail de femmes a été et est encore la condition de l'accès des hommes à un surplus de temps libre, *temps déterminant pour la connaissance et la création* » (Tabet, 2018 : 228; les italiques de l'auteure). Pour qu'elle fonctionne, la division sexuelle du travail doit produire des catégories perçues comme « antinomiques », puisqu'hommes et femmes – et ce qu'ils font – seraient non identiques, donc complémentaires. De fait, la paternité actuelle demeure inscrite dans une lecture sexuée de l'organisation sociale, ce que Guillaumin nomme la structure socio-sexuelle ([1998] 2017). Tabet (2018) a montré que la division sexuelle du travail, lorsqu'elle est appréhendée comme un mécanisme social (par opposition à 'biologique'), renvoie, la plupart du temps, au « [...] sens spécifique et positif d'une division équilibrée, non orientée, de tâches d'importance égale » (Tabet, 2018 : 169). En l'occurrence, même si elle peut par ailleurs être jugée inégale, cette lecture repose dès lors sur l'idée de « réciprocité », voire « d'identité » des rôles sexués de pères et de mères.

2.5 EN RÉSUMÉ DE CHAPITRE

L'objectif sociologique de notre thèse est de participer, dans une perspective exploratoire, à la documentation de la notion de « majoritaire symbolique », qui constitue le troisième terme de tout rapport social de pouvoir. En examinant la connotation positive de la paternité actuelle, telle que nous l'avons problématisée, nous cherchons à interroger cette part ternaire propre à tout rapport de pouvoir - en l'occurrence ici, le rapport social de sexe. Nous nous intéressons donc à la sémantique

de ce que produisent - concrètement et idéellement - les rapports sociaux de pouvoir, plus spécifiquement en cernant l'articulation des catégories sociales de pères et de mères, et leur appréciation sociale dans la paternité actuelle. Ainsi, les manières d'être, socialement produites dans les discours sociaux sur la paternité actuelle, sont relatives aux classes de sexe; ces formes sont créées dans un contexte de la pratique de la domination d'une classe de sexe sur une autre, dont l'enjeu principal est le rapport au travail. C'est ainsi que « l'engagement » des pères, unanimement souhaité, renvoie à des relations affectives, mais peu à ses contraintes matérielles; ou encore, c'est ainsi que l'élevage des enfants effectué par la classe des femmes n'est jamais qualifié « d'engagement » et n'est lié à aucune autre attente sociale que celle d'être effectuée. La connotation positive de la paternité actuelle renvoie au caractère commun de l'ensemble du débat encadrant la paternité actuelle. Cette stabilité dans la formulation même du débat sur la paternité actuelle renvoie à la dimension idéelle des rapports sociaux : quelle(s) compréhension(s) de ce que devrait être un père ces rapports sociaux produisent-ils ? Peu importe que ce débat récuse ou appuie l'apparition d'une nouvelle forme de paternité; peu importe qu'il la place aux côtés de formes plus anciennes ou jugées non conformes aux normes sociales en vigueur; peu importe que ce débat présume/réfute un modèle inédit de répartition des places de chacun dans la division sexuelle du travail, la connotation positive de la paternité actuelle gagne à être saisie en rapport avec une compréhension partagée et normée de ce qui est valorisé et recherché. Cette communauté de sens, que nous nommons « l'espace référentiel » de la paternité actuelle, se déploie comme un « univers commun de signification » (Guillaumin, 1972), qui est le produit de rapports sociaux. Ces effets, dans les déclinaisons positives de la paternité actuelle, ont peu été saisis, ce que l'analyse sémantique que nous proposons dans le prochain chapitre permettra.

CHAPITRE 3 : LA PRATIQUE D'ANALYSE

Dans ce présent chapitre, nous reviendrons rapidement sur la problématique et l'approche théorique, en les inscrivant dans les liens qui les unissent à la pratique d'analyse. Nous qualifierons ensuite le champ de la recherche, qui est celui du discours, ainsi que le « terrain » d'analyse, constitué de discours sociaux institutionnels produits par les champs scientifique et politique. Puis, dans ce que nous nommons la qualification sociologique du matériau d'analyse, nous détaillerons les principes qui ont présidé à la constitution et au choix des deux corpus au caractère hétérogène. Le matériau d'analyse que nous soumettons à l'examen nous servira à recouvrer la signification des catégories sociales en présence. Enfin, nous exposerons la pratique d'analyse systématisée. Notre pratique d'analyse discursive consiste en une « analyse de la combinatoire » de l'implicite et de l'explicite (Pietrantonio, 1999 :104; voir aussi Guillaumin, 1972).

3.1 RAPPEL INTRODUCTIF DES ÉLÉMENTS DE PROBLÉMATISATION ET DE THÉORIE POUR UNE MISE EN PERSPECTIVE AVEC L'APPAREILLAGE MÉTHODOLOGIQUE DE LA THÈSE

Notre pratique d'analyse systématisée repose sur l'examen des contours de ce que nous nommons « l'espace référentiel » de la paternité actuelle. Dans ce cadre, rappelons que la réflexion à l'origine de la thèse repose sur l'intérêt que nous portons à la compréhension sociologique de la notion et du statut de « majoritaire symbolique », lequel statut constitue une norme idéalisée du « mieux-être », informée par les rapports de domination (Guillaumin, 1972).

La connotation positive de la paternité actuelle qui ressort de notre examen du débat où l'on atteste et conteste de l'avènement des « nouveaux pères » a émergé de la problématisation que nous en avons effectuée. Cette problématisation donnant lieu à notre objet d'investigation - la connotation

positive de la paternité comme caractère commun du débat sur la paternité actuelle - est tirée de la fréquentation de textes sociaux de diverses natures discutant de la paternité actuelle. La paternité actuelle « cristallise » des enjeux sociaux et politiques, bien que la plupart du temps sur le mode consensuel : « l’engagement paternel », la « nouvelle paternité », « le papa-poule » sont toutes des formulations⁸⁰ qui rendent compte d’un même phénomène, présenté comme bousculant la division sexuelle du travail, voire les rapports sociaux de sexe qui structurent cette division.

Notre cadre théorique s’inscrit dans une perspective matérialiste de l’analyse des rapports sociaux, laquelle analyse dévoile leurs effets idéels et leur assise matérielle dans la production des systèmes catégoriels (de classe, de classes de sexe, de race) qui qualifient les groupes sociaux et leurs statuts (Guillaumin, 1972). Cette perspective tient compte des enjeux relatifs à la division sexuelle du travail que ces rapports sociaux secrètent. Enfin, nous posons le postulat que l’on débat des transformations attestées et contestées de la paternité actuelle sans que la naturalisation des catégories sexuées et leur signification sociale ne soient remises en cause; ce que nous examinerons avec les connotations positives de la paternité actuelle.

3.2 LE CHAMP DE LA RECHERCHE ET SES FONDEMENTS ÉPISTÉMOLOGIQUES

3.2.1 Le discours comme champ de la recherche

Nous convenons que les rapports sociaux sont « dits », parlés et donc ont un caractère dynamique. Dans cette thèse, le champ de l’analyse est celui du discours comme support de l’analyse du sens. Notre posture épistémologique suppose que les discours sociaux constituent « l’univers de sens »

⁸⁰ Une ‘formulation’ n’est pas ici à confondre avec la notion de ‘formule’ développée par Krieg-Planque (2003; 2009) et dont nous parlerons en cours de chapitre.

qui sous-tend la matérialité des rapports sociaux de domination (Guillaumin, 1972 : 91). Les discours sociaux institutionnels –ici, scientifique et politique – constituent notre corpus principal. Pour autant, il ne s’agit pas de voir si et comment les politiques publiques, par exemple, reposent sur des représentations sexuées ou genrées (Porter, 2003; Révillard, 2007; Achin, Bereni, 2013) ou, pour paraphraser le titre d’un article, d’examiner si et comment « les politiques publiques peuvent contraindre les hommes à faire le ménage » (Muller, 2009). Il ne s’agit pas non plus d’examiner ou de mesurer « l’investissement » des pères actuels auprès de leur enfant ou la justesse de telles analyses⁸¹. Les arguments du débat qui attestent / contestent l’émergence d’une paternité pensée comme inédite, autant dans ses représentations que dans ses pratiques, ne sont pas l’objet de cette thèse, mais bien le « matériau » ou le « terrain » pour l’examen des catégories sociales et leurs normes d’appréciation sociale de la paternité actuelle.

Dans ce cadre, notre approche théorique éclaire le processus de catégorisation sociale; ici, les catégories de sexe, dont nous examinons le caractère dynamique à travers le discours social institutionnel sur la paternité actuelle, dont la problématisation que nous en avons faite montre la connotation positive. Le processus de catégorisation participe, comme l’ont montré Guillaumin (1972; 1992) et d’autres à sa suite (Juteau, 1999; Michard, 2000; Mathieu [1971] 1991; Pietrantonio, 1999), à la production d’un sens social. D’autres auteures considèrent également cette production de sens impliquée dans le processus de catégorisation sociale. Bien qu’utilisant la catégorie « genre », soit *gender* en anglais, Scott (2012) en fait une catégorie d’analyse qui montre qu’elle constitue, pour

⁸¹ Et encore moins d’évaluer cet « investissement paternel » : est-il vrai que les hommes en font plus / en font moins? Toutes ces questions ne nous intéressent pas, en fait. En effet, comme le rappelle Krieg-Planque : « [...] le regard porté [...] est celui du chercheur-analyste, et non celui du pair (pas plus que celui du sujet moral ou du concitoyen), et en conséquence [...] le discours convoqué en corpus n’est pas un discours avec lequel il y a lieu de *parler avec* ou de *parler contre* (bien que nous puissions être pour ou contre par ailleurs) ». (Krieg-Planque, 2003 : 24; les italiques de l’auteure).

repandre en l'essence les mots de l'auteure, une façon d'organiser la perception plutôt qu'une description transparente ou reflet de nature (Scott, 2012 : 89). Ces catégories, qui sont une façon d'organiser les perceptions, doivent être vues comme « [...] un moyen d'accès à des significations qui ne sont ni littérales ni transparentes » (*ibid.* : 6). Bien qu'organisation de la perception, la sémantique de cette catégorie d'analyse – que ce soit le « genre » ou le « sexe » - doit être saisie dans son « articulation au réel » (Guilhaumou, 2004). « Articulation » ne veut pas dire néanmoins qu'il s'agit d'appréhender le discours dans un rapport de « transparence » à son objet et dont il ne ferait que rendre compte objectivement (Michard, 2012). Si un tel rapport d'identité existait entre le 'discours' et la 'réalité' sur laquelle il porte, une analyse de son contenu explicite suffirait pour dégager le sens produit par les rapports sociaux de domination, postulant « l'immédiateté du sens, de son univocité » (Robin, 1973 *dans* Ogier, 2007 : 27).

Pour nous et pour bien d'autres donc, le sens d'un discours « n'est pas directement accessible, stable, immanent à un énoncé ou un groupe d'énoncés qui attendraient d'être déchiffrés [mais] il est sans cesse construit et reconstruit à l'intérieur des pratiques sociales déterminées » (Mainguenau, 2012 : 22). En effet, à moins de postuler à une sorte de « schizophrénie du discours social » comme l'illustre Pietrantonio dans le cas où l'imbrication du symbolique et du concret est occultée (1999 : 46), la production sémantique ne se comprend que par la saisie des rapports sociaux⁸². La langue n'est donc pas qu'un « miroir culturel », comme le propose Yaguello ([1978]1992). Notre posture

⁸² Les linguistes qui empruntent cette posture se rapportent en outre à la « théorie des opérations énonciatives ». Celle-ci postule qu'il y a production de sens par le locuteur dans ce qui est énoncé. Nous n'emprunterons pas cette perspective lors de l'analyse, et ce, pour deux raisons. *Primo*, les textes du corpus soumis à l'analyse doivent être perçus comme « représentati[fs] du discours social et non d'un discours individuel » (Mathieu, [1991] 2013 : 33). *Secundo*, comme le font remarquer celles qui l'utilisent (Michard, 2012; Viollet, 1987), la théorie des opérations énonciatives est incomplète. Si elle a le mérite de souligner qu'il n'y a pas de neutralité de la langue, elle ne rend pas compte pour autant que la langue et les significations produites n'échappent pas aux rapports sociaux concrets, ce que Guillaumin illustrera la première (1972).

épistémologique souligne l'importance d'effectuer une analyse matérialiste, c'est-à-dire une analyse qui s'enracine sur les rapports sociaux concrets, producteurs des catégories sociales et leur signification sociale – non le contraire, ce que souligne Michard (2012 : 24) :

[s]i ces représentations [dans le langage] sont une composante intrinsèque du rapport de pouvoir et contribuent par conséquent à sa re-production, ce ne sont pas elles qui en sont l'origine. Cela signifie d'une part qu'il ne peut exister de domination symbolique sans exploitation concrète et d'autre part, que [cette domination symbolique] dans le langage est à la fois le symptôme du rapport de pouvoir et l'un des moyens de sa mise en œuvre.

C'est en ce sens que le champ de la recherche est celui du discours social, perçu comme une « pratique symbolique » de rapports concrets de domination (Viollet, 1987 : 115; Michard, 1996).

3.2.2 Fondement épistémologique de notre pratique d'analyse systématisée : une dissymétrie constitutive cernée par les statuts sociaux

Notre pratique d'analyse systématisée cherche à « retracer » l'univers de sens attaché à la figure de la paternité connotée positivement, ainsi qu'à celle de la maternité. Les statuts sociaux sont dynamiques selon les configurations sociales convoquées : le statut d'emploi précaire d'un père sera oblitéré dans la sphère du travail domestique, pour faire valoir le statut de père « engagé » auprès de ses enfants – statut en adéquation avec les normes d'appréciation de la paternité actuelle. Ainsi, ces statuts se comprennent dans le partage d'un univers symbolique commun, lequel produit un « point nodal » de référence, et ce, autant pour les groupes minoritaires que pour le groupe majoritaire (Guillaumin, 1972 : 89). Selon les lieux, les moments ou les autres groupes auxquels il se compare, un groupe peut être majoritaire ou minoritaire, ce que le statut symbolique permet de voir (Guillaumin, 1972).

L'univers symbolique commun, dans le champ des rapports sociaux de sexe, implique donc de ne pas concevoir les catégories sexuées comme des « catégories culturelles » au contenu défini et qui sont closes sur elles-mêmes (Michard, 2003). Il faut plutôt les « considérer *par et dans* leur relation » (Mathieu [1991] 2013 : 46; voir aussi Tabet, 2018). De fait, elles doivent être comprises et examinées comme « [...] deux éléments d'un même ensemble structural » (*ibid.* : 37) – sans quoi, elles n'ont pas de sens. En bref, et cela est un élément incontournable de l'ensemble de la thèse, le processus de catégorisation est relationnel et doit être saisi par un examen symétrique des catégories de sexe (Guillaumin, 1992; Pietrantonio, 1999; Mathieu, [1991] 2013; Michard, 2000; 2019). Cela est particulièrement pertinent dans un contexte qui est marqué par la « complémentarité »⁸³ et « l'égalité »⁸⁴. L'activité de catégorisation s'accompagne d'une appréciation sociale des catégories sexuées « père/mère », « homme/femme » qui demeurent dissymétriques⁸⁵, en regard dudit ordre social produit par les rapports sociaux de pouvoir (Guillaumin, 1972; 1992; Simon, 1997).

3.3 CORPUS D'ANALYSE : UTILITÉ MÉTHODOLOGIQUE, BORNAGE ET SÉLECTION

3.3.1 Deux corpus d'analyse : utilité méthodologique

Si l'on souhaite circonscrire l'espace référentiel de la paternité actuelle, il nous faut prendre en compte, par des corpus hétérogènes, divers discours sociaux qui ne sont pas bornés par un seul espace

⁸³ Ce sont tous les discours sociaux qui postulent que « les différences entre le père et la mère sont une richesse pour l'enfant » (*cf.*, Doray, 2015 : 2; Gervais, 2015). Pourtant, on a vu que cette « complémentarité » est plutôt celle d'une dissymétrie, autant matérielle que symbolique.

⁸⁴ Nous pensons en effet être en face d'un discours qui promeut un désir d'égalité entre « hommes » et « femmes » (égalité des tâches, des rôles), en même temps qu'il traite de complémentarité et de différenciation.

⁸⁵ La notion « d'asymétrie » renvoie à une *absence de relation*. Nous lui privilégions le terme « dissymétrie », qui marque *l'existence d'une relation* entre les deux unités. Une relation, cependant, qui indique « la difficulté, la faute », comme le laisse entendre le préfixe grec « dys » de l'ancienne graphie de « dyssymétrie ». Merci à professeure Marie-Pierre Bussièrès pour ses éclaircissements.

social, mais produits par des locuteurs aux positions idéologiques variées et issus de divers espaces nationaux (bien que relativement comparables). L'utilisation d'un corpus hétérogène permet de rendre compte méthodologiquement de « [...] certains accords idéologiques fondamentaux entre locuteurs » qui l'utilisent (Fiala, Ebel, 1983 :142; mais aussi : Fiala, 2002; Krieg-Planque, 2009). Ainsi, notre travail de thèse s'appuie sur deux corpus : le « corpus 0 », soumis à une lecture attentive et répétée; et le « corpus principal » (corpus 1), lequel constitue celui qui est soumis à la pratique d'analyse systématisée⁸⁶. Les unités du corpus principal sont tirées du corpus 0.

3.3.2 Deux corpus d'analyse : bornage et critères de retenue

3.3.2.1 Corpus 0 : bornage et critères de retenue

Le « corpus 0 »⁸⁷ est un premier corpus qui a été constitué dès les premiers temps de la thèse. Il s'agit d'un corpus ouvert, c'est-à-dire non borné par des contraintes de sélection spécifiques, outre que les unités devaient traiter de la paternité actuelle, peu importe qu'elles empruntent une position qui atteste ou conteste l'existence de cette paternité. Rappelons que les années 1970 sont présentées, dans les collectivités relativement semblables à la nôtre, comme un moment d'émergence de la paternité actuelle – cette « nouvelle paternité », issue de transformations d'une paternité séculaire du monde occidental. Bien que principalement composées d'unités parues après 1970, nous avons procédé à une incursion dans les décennies qui l'ont précédée, à partir de renvois proposés par les unités du

⁸⁶ La sériation et la numérotation des corpus nous viennent de Pietrantonio (1999 : 89), laquelle s'est appuyée sur les travaux de Bonnaïfous (1991) et sur un modèle de découpage de l'empirie sociodiscursive à des fins exploratoires.

⁸⁷ Ce que nous nommons « corpus 0 » est identifié « corpus indéterminé » chez Pietrantonio (1999). Pour nous, ce corpus est constitué « d'unités non-topiques », c'est-à-dire que « les corpus auxquels elles correspondent peuvent contenir des énoncés relevant de types et de genre de discours les plus variés [...] ». (Mainguenu, 2005 :72). Également, nous parlons ici d'unités, car tous les éléments de ce corpus ne sont pas des 'textes' : photographies, films, productions orales, affiches, etc. Sur l'utilisation des images comme support du sens, voir Barthes (1964).

corpus 0. Ainsi, nous avons été attentive aux illustrations et documents cités à l'intérieur même des unités de ce premier corpus, pour identifier les références usitées antérieures aux années 1970.

Dans ce corpus 0, qui a réuni plus d'une centaine d'unités rédigées en français ou en anglais⁸⁸, on y trouvait : des articles de quotidiens, des publicités de magazines, des textes militants, des entrevues radiophoniques, des cartes de souhaits, des romans ou récits d'auteurs, des discussions à bâton rompu, des communications scientifiques lors de colloques, des politiques sociales, des discours en chambre. À ce même corpus, s'est ajouté plus de quatre-vingts textes scientifiques qui se penchaient sur les différentes conceptualisations de la paternité depuis les années 1970 dans six champs du savoir scientifique (sociologie; éducation; psychologie; droit; travail social et sciences infirmières). Enfin, ce corpus 0 était issu ou traitait de divers espaces nationaux : le Québec et le Canada, mais également les États-Unis, la France, l'Angleterre et la Suède.

Un corpus 0 donc, qui est caractérisé par son **hétérogénéité**, en termes de contextes nationaux, de longueur (d'une image ou d'un paragraphe à plus de 150 pages), de support (textuel, sonore, visuel) et d'époque (le plus ancien est de 1701). Également, ces unités du corpus 0, ont été produites par divers champs de la pratique sociale, soit : discours banal (conversation à bâton rompu, etc.), médiatique (articles de journaux, publicités, films, etc.), militant (affiches, etc.), politique (politiques publiques, énoncés en chambre, etc.) et scientifique (articles, communications, etc.)⁸⁹. La

⁸⁸ Les unités rédigées en anglais seront exclues du corpus principal. Nous justifions cela comme le fait Krieg-Planque en invoquant l'idée de Pêcheux (1975) sur la langue, qui constitue une « condition de possibilité du discours ». Dans cette perspective, « une langue [...] n'en vaut pas une autre » (Krieg-Planque, 2003 : 92). Dans ce sens, et pour reprendre les mots de Guillaumin (1972 : 92), la langue « [...] ne renvoie pas [...] à une structure universelle mais à celle propre à une langue déterminée, c'est-à-dire douée d'un sens qui est celui des implications propres à une société. »

⁸⁹ On retrouve, dans le corpus 0 des articles scientifiques dont nous nous sommes servis dans le cadre théorique. Certains de ces textes peuvent donc avoir un double statut : à la fois faire partie du cadre théorique et être soumis à l'analyse. Krieg-Planque (2003 : 459), qui s'inspire de Achard (1997), distingue les 'textes collègues' des 'textes corpus'. Il y a donc des « [...] textes que nous avons cités [...] en collègue (mode de dire *avec* ou *contre*), par différence avec le mode de dire *sur* qui caractérise la convocation d'un texte en *corpus* [...] » - les italiques sont des auteurs.

« fréquentation » des unités de ce corpus 0, lesquelles ont été soumises à une lecture attentive et répétée, nous a conduite à l'identification de l'objet d'investigation de cette thèse et sa problématisation spécifique : soit, la déclinaison positive de la paternité actuelle, qui éclaire l'appréciation sociale des catégories sexuées quant à ce qui est observé; compris par tous, voire souhaité relativement à l'exercice de la paternité.

3.3.2.2 *Corpus principal (corpus 1) : critères de retenue*

Quatre critères de retenue ont guidé la sélection des unités textuelles du corpus principal. 1) Le thème abordé par les unités textuelles devait traiter de la paternité actuelle, peu importe la position dans l'univers argumentatif du débat et peu importe le thème par lequel elles sont déployées (par ex. : 'engagement paternel'; 'conciliation travail-famille', etc.). 2) L'occurrence 'congé de paternité' (ou 'parental' ou de 'maternité', selon les collectivités) devait cependant obligatoirement figurer dans le corps de l'unité textuelle pour être retenue. En effet, ces dispositifs de congés proposés par l'État renvoient à une compréhension qui présume d'un bouleversement dans l'ordonnancement des places sociales de chacun (père ou mère) ou qui visent à conformer les pratiques en fonction de normes d'appréciation (Thibault, 1986). 3) Ces unités textuelles devaient relever des champs politique et scientifique, qui autorisaient à sélectionner des discours « [...] dont le sens est reconnu comme évident » (Michard, 2000 :128). Cela est tout particulièrement important dans un cadre où nous souhaitons faire l'examen de ces « évidences⁹⁰ », qui nous semblent révélatrices d'un espace référentiel limité. Ces évidences renvoient au 'discours dominant', mais

⁹⁰ L'importance accordée aux « évidences » est ce qui explique entre autres que nous ne pratiquons pas l'analyse critique du discours (ACD), telle que proposée entre autres par Wodak (2001). L'ACD définit l'idéologie comme un processus conscient de lutte pour l'imposition de quelque chose : "In texts discursive differences are negotiated; they are governed by differences in power which are themselves in part encoded in and determined by discourse and by genre. Therefore, texts are often sites of struggle in that they show traces of differing discourses and ideologies contending and struggling for dominance." (Wodak, 2001: 11).

cela ne veut pas dire ‘discours produit par le groupe dominant’ – bien qu’il puisse y avoir adéquation⁹¹. 4) Enfin, les unités textuelles sélectionnées devaient explicitement s’inscrire dans un débat quant à l’assertion d’une paternité actuelle – que ce soit sur le ton polémique, dialogique, critique, consensuel⁹², etc. - ou en faire mention. Pour reprendre les mots de Dorlin, « si [cette thèse] traite de la logique des discours dominants, [elle] n’isole jamais ces discours de l’espace polémique dans lequel ils tanguent, vacillent et se transforment » (Dorlin, 2006 :12).

3.3.2.3 Corpus principal (corpus 1) : bornage

Le corpus principal (corpus 1) est donc un corpus stabilisé : les textes qui le composent sont nommés « unités textuelles » (Krieg-Planque, 2003 : 21) et sont soumis à la pratique d’analyse systématisée. Il est composé de sept unités textuelles issues du discours social que nous qualifions « d’institutionnel ». Ces unités textuelles sont réparties entre le champ politique (unités textuelles A et B) et le champ scientifique (unités textuelles C, D, E, F et G). Les positions défendues se répartissent de manière égale pour chaque champ du discours social. Ainsi, parmi les deux unités textuelles du champ politique, l’une relève de l’attesté et l’autre, du contesté. Dans le champ scientifique, ce sont trois unités textuelles qui défendent l’émergence de la paternité actuelle, tandis que les deux autres la contestent. Le tableau à la page suivante schématise les unités textuelles du corpus principal :

⁹¹ Ce qui est le cas ici, avec celui pratiqué par l’État. En effet, le discours pratiqué par l’État correspond, dira Guillaumin (1972 : 217 à 221), au groupe majoritaire institutionnel. Pour ce qui est du discours scientifique, si les professeur.e.s/chercheur.e.s peuvent avoir un statut majoritaire en matière de classe sociale, ces individu.e.s, au sein de ce groupe professionnel auront des statuts majoritaire et minoritaire. Les professeur.e.s ne constituent donc pas (toujours) un groupe dominant.

⁹² Rappelons, à l’instar de Dorlin (2006 :12), qu’un débat peut tout à fait être formulé sans qu’il soit sur le ton de la dissension.

Tableau 1. Schématisation des unités textuelles retenues

Position dans le débat → Champ unité textuelle ↘	Attestée		Contestée
Champ du discours social : politique			
A (Conseil)	● (2008; Avis; 120 p.)		
B (Conseil)			● (2015; Avis; 101 p.)
Champ du discours social : scientifique			
C (Sociologie de la famille)	● (2008; article; 17 p.)		
D (Sociologie de la famille)	● (2004; article; 11 p.)		
E (Sociologie des rapports sociaux de sexe)			● (2005; article; 17 p.)
F (Démographie)			● (2007; article; 22 p.)
G (Psychologie)	● (2009; chapitre ouvrage coll.; 31 p.)		

Les abscisses du tableau renvoient aux deux champs sélectionnés du discours institutionnel, soit les champs scientifique et politique⁹³. Les ordonnées du tableau renvoient aux positions défendues par les unités textuelles quant à une reconfiguration des places assignées socialement des classes de sexe dans la paternité actuelle. Ainsi, trois unités textuelles du champ scientifique (unités textuelles : C, D, G) et une du champ politique (A) attestent d'un changement. Parmi celles-ci, trois affirment que le rapport de pouvoir s'est inversé, au profit des mères (unités textuelles : A, D, G), tel que le prouverait leur 'pouvoir accru' dans l'espace domestique. Une autre unité textuelle

⁹³ Il est délicat de qualifier un discours de « 'politique' » au sens restrictif du terme, comme le rappelle Rennes (2013 :167), puisque la dimension politique est transversale à tous les champs du social. Le lecteur aura compris que nous reprenons à notre compte le sens plein de la dimension politique. Néanmoins, et pour des impératifs de clarté méthodologique, nous empruntons ici la définition restrictive pour circonscrire ce discours social de notre corpus principal. D'un point de vue du découpage du corpus, est politique un discours social « [...] émanant d'un acteur institutionnellement mandaté pour gouverner la vie collective et/ou exprimer un avis sur ces enjeux de gouvernement [...] » (*ibid.* :168).

affirme que les rapports sociaux inégalitaires s'atténuent pour tendre vers une «égalité de sexes» (unité textuelle : C). Par contraste, trois unités textuelles, l'une issue du champ politique (unité textuelle : B), les deux autres du champ scientifique (unités textuelles : E, F), réfutent ces changements, en soulignant le maintien, par leur transformation, des rapports de sexe. Nous désignons l'ensemble de ces positions comme « l'univers argumentatif du débat », marqué par une limite argumentative sous la forme débat, entre l'attesté et le contesté.

3.4 QUALIFICATION DU MATÉRIAU D'ANALYSE

3.4.1 Le caractère institutionnel comme propriété sociologique commune du corpus principal

Suivant notre perspective théorique selon laquelle les rapports sociaux ont un statut de centralité, la compréhension produite de l'ordre social sexué par l'entremise de la sémantique des discours sociaux est donc primordiale à identifier. L'origine institutionnelle des unités textuelles soumises à la pratique d'analyse systématisée constitue la propriété sociologique⁹⁴ commune aux deux types de discours sociaux du corpus principal. Lorsque nous parlons de « discours social institutionnel », nous désignons des unités produites par des « institutions ». De fait, les institutions et la production de leur discours doivent ici être comprises comme des « [...] produits historiquement constitués par [les rapports sociaux] » (Simon, 1997 : 47).

La formulation du débat sur la paternité actuelle emprunte un caractère institutionnel ici : l'académique et le politique; discours scientifique, discours politique. Un discours social

⁹⁴ Par « propriété sociologique », nous entendons « [qu'] un discours est constitué socialement. Ce qui nous intéresse [ici], c'est de repérer ses déterminants sociaux, d'analyser ce qui lui donne son poids sociologique » (Plaza, 1978 : 90).

institutionnel peut se caractériser comme une énonciation de la parole dite « publique », au sens d'un discours qui est compris - voire partagé - par une collectivité. Il n'est pas le fait d'une parole « spontanée », mais est soumis, puis autorisé par (divers) comités de lecture. Contrairement au discours banal, les discours sociaux institutionnels sont également caractérisés, pour la plupart, par une plus grande formalisation du discours. En effet, ces discours sont généralement insérés dans un « tissu serré de prescriptions et de normes »⁹⁵ (Ogier, Ollivier-Yaniv, 2006 : 65). Ceci étant dit, les champs politique et scientifique composant le corpus principal ne procèdent pas des mêmes caractéristiques sociologiques, comme l'illustrent leur contexte respectif de production⁹⁶, les effets visés et les enjeux qu'ils poursuivent et que nous exposons ci-après.

3.4.2 Contexte de production du discours institutionnel produit par l'État

Le discours social politique ne fait pas que procéder d'une compréhension des rapports sociaux. Il cherche explicitement à *orienter* les rapports sociaux, par les moyens concrets dont disposent les politiques publiques pour produire un effet sur l'organisation sociale - que ce soit pour la laisser telle ou la modifier. La compréhension des rapports sociaux dont procède le discours social du champ politique a une finalité prescriptive : d'une « lecture » des rapports sociaux, sera « justifiée » la direction que l'on souhaite donner aux rapports sociaux. Le discours social de ce champ, dans

⁹⁵ Néanmoins, divers « genres de texte » peuvent connaître des degrés variés de formalisation. Par exemple, les débats en chambre ou les points de presse peuvent relever d'un genre de discours social spontané; même constat pour la période de questions qui suit une communication scientifique lors d'un colloque par exemple.

⁹⁶ Les conditions spécifiques de production des discours sociaux sont précisées, pour chaque unité textuelle, dans la section intitulée « relevé des éléments descriptifs de l'unité textuelle et contexte de production ». Cette section figure dans les annexes de la thèse, lesquelles restituent également le suivi du déploiement discursif des unités textuelles (*cf.*, les annexes). De façon générale, le relevé des conditions de production des discours sociaux permet, pour reprendre les termes de Guilhaumou (2004 : 2), de ne pas escamoter « l'historicité des textes [...] qui passe en permanence par une interrogation historique et épistémologique ». Cela paraît également renforcer notre cadrage théorique, qui rend compte de la multiplicité des rapports sociaux, toujours à historiciser (Kergoat, 2009a).

ce cadre, est « [...] à la fois un lieu de décryptage des rapports sociaux [...] et d'action sur les rapports sociaux [...] » (Muller, 2009 : 21).

Précisément, les unités textuelles du champ politique de notre corpus principal sont produites par des comités consultatifs. Ces productions discursives sont une mise en forme institutionnelle de débats sociaux, bien que sur le ton consensuel. Elles procèdent d'une compréhension de l'organisation sociale, dans la « lecture » qu'elles proposent de l'ordre social - soit pour le conférer, soit pour le contester. Comme le montre Muller (2009 : 21) à propos des politiques publiques, et dont la réflexion nous semble pertinente pour la production des conseils consultatifs : par les situations qu'elles choisissent de considérer (ou non) comme objet légitime d'intervention publique, ces politiques « participent de la production de l'ordre social ». À travers les discours institutionnels de l'État, « [...] nos sociétés se fabriquent, se mettent en sens [...] » (*ibid.*: 19). Par exemple, un examen attentif des politiques publiques depuis quelques dizaines d'années a montré qu'elles s'appuient sur une vision « des rapports de genre » la plupart du temps andro-centrée (Achin, Béréni, 2013)⁹⁷. Cependant, Scott montre que la plupart de ces travaux ne remettent pas directement en question la naturalisation des catégories sexuées sur lesquelles reposent ces politiques publiques. Dans ces travaux :

[l]a question de savoir comment le politique constitue la différence sexuelle (ou comment, pour dire les choses autrement, la masculinité est définie par l'attribution de ses antithèses à la féminité et de quelle façon) n'est pas directement traitée (Scott, 2012 : 97).

⁹⁷ Des travaux effectués dans une approche féministe ont scruté les effets présumés des politiques publiques sur les rapports sociaux de sexe et concluent qu'elles demeurent des « techniques de domination » masculine (Parini, 2013). Depuis une dizaine d'années cependant, pour partie de la littérature féministe francophone, l'État n'est plus vu comme un « instrument de domination masculine », mais plutôt comme moyen pour faire avancer l'égalité des sexes (Révillard, 2007; Masson, 1999 *in* Parini, 2013).

Ainsi, nous examinons les discours sociaux du champ politique comme un matériau sur lequel s'érigent des catégories idéalisées : qu'est-ce qu'un père adéquat ? Qu'est-ce qu'une 'famille', etc.?

Autrement dit, pour reprendre à nouveau les mots de Scott :

[L]es termes 'hommes' et 'femmes' [et l'on peut ajouter les termes 'pères' et 'mères', lesquels sont convoqués dans nos corpus] correspondent à des idéaux destinés à régler et à canaliser les comportements; il ne s'agit pas de la description empirique de personnes véritables, lesquelles ne parviendront jamais à remplir toutes les conditions requises par ces figures idéalisées. *Comment les institutions politiques et sociales offrent-elles la possibilité (l'illusion, le fantasme) d'atteindre l'idéal fixé?* (Scott, 2012 : 96; nos italiques).

En effet, puisqu'un des enjeux des politiques publiques est de moduler les rapports sociaux, par l'identification notamment de ce qui est acceptable ou souhaitable, il nous semble dès lors que les productions discursives des comités consultatifs sont un lieu pour appréhender les normes d'appréciation sociale de la paternité et de la maternité. Mais également, nous pouvons nous demander, pour reprendre la formulation précédente de Scott, si les « figures idéalisées » produites par les institutions politiques sont à comprendre comme partie prenante du majoritaire symbolique produit par les rapports sociaux.

3.4.2.1 Corpus principal : description des unités textuelles du champ politique

Le genre⁹⁸ des unités textuelles du discours social politique est une production de deux conseils consultatifs, le Conseil de la famille et de l'enfance (unité textuelle A) et le Conseil du statut de la femme (unité textuelle B), d'une longueur respective de 120 et 101 pages. L'unité textuelle A se

⁹⁸ Par « genre de texte », on entend un « dispositif de communication socio-historiquement variable » (Maingueneau, 2005 : 71). Par exemple, pour le champ politique, nous aurions pu choisir des textes d'un autre genre que celui produit par des conseils consultatifs : débats en chambre, projet de loi, livre blanc, etc. Néanmoins, les productions des Conseils nous semblent pertinentes : du fait de leur « indépendance » vis-à-vis du gouvernement, celles-ci peuvent plus facilement rendre compte d'un « espace polémique » (Dorlin, 2006 : 12).

présente sous forme de « rapport annuel », tandis que l'unité textuelle B constitue un « avis ». Selon la *Loi sur la fonction publique du Québec*, ces deux conseils occupent une fonction d'étude et de consultation relativement aux thématiques les concernant. L'unité textuelle A, intitulée *L'engagement des pères. Le Rapport 2007-2008 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, a été publiée en 2008 par le Conseil de la famille et de l'enfance. Ce dernier avait notamment comme mandat, jusqu'à son abrogation en 2011, de participer à « l'étude et à la solution de toute question relative à la famille et à l'enfance »⁹⁹. L'unité textuelle B, publiée en 2015 par le Conseil du statut de la femme (CSF), s'intitule *Pour un partage équitable du congé parental*. Créé en 1973, le CSF « doit donner son avis au ministre [ou entreprendre l'étude] sur toute question que celui-ci soumet relativement aux sujets qui concernent l'égalité et le respect des droits et du statut de la femme¹⁰⁰ ».

3.4.3 Contexte de production du discours institutionnel produit par le champ scientifique

Le discours social scientifique comporte une « dimension descriptive [...] dont l'objectif est de rendre compte de manière la plus fidèle la réalité sociale » (Fassin, 2010 : 186). Cependant, le discours social scientifique a aussi une dimension « prescriptive », qui prend forme notamment à

⁹⁹ « Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil [de la famille et de l'enfance] peut : 1° solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes et de groupes sur toute question relative à la famille et à l'enfance; 2° saisir le ministre sous forme d'avis de toute question relative à la famille et à l'enfance qui mérite l'attention ou une action du gouvernement et lui soumettre ses recommandations; 3° effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions; 4° fournir de l'information au public sur tout avis ou rapport qu'il a transmis au ministre et que celui-ci a rendu public. » (consulté en ligne le 10 février 2018 à l'adresse suivante : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-56.2>)

¹⁰⁰ De même, le Conseil du statut de la femme peut « recevoir et entendre les requêtes et suggestions des individus et des groupes sur toute question visée au présent article. Le Conseil peut fournir de l'information au public sur toute question individuelle ou collective concernant l'égalité et le respect des droits et du statut de la femme. Le Conseil doit communiquer au ministre les constatations qu'il a faites et les conclusions auxquelles il arrive et lui faire les recommandations qu'il juge appropriées et s'assurer qu'on y donne suite. Le Conseil doit saisir le ministre de tout problème ou de toute question qu'il juge de nature à nécessiter une étude ou une action de la part du gouvernement » (consulté en ligne le 10 février 2018 à l'adresse suivante : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-59>). La prise en compte de documents produits par le Conseil – en même temps qu'ils constituent des discours sociaux institutionnels formalisés – sont aussi un lieu qui tente de modifier les rapports de sexe, comme le montrent les renvois à « l'égalité » et au « respect des droits » des femmes.

travers le « pouvoir normatif de la description sociologique » (*ibid.* : 186). Et cela, tout au long du processus de production du savoir scientifique : « [l']observation, la description et la théorisation sont toujours orientées par les effets mentaux des rapports sociaux inégalitaires, en particulier ceux de sexe parce qu'ils sont les moins reconnus » (Michard, 2000 : 125).

Cela dit, et contrairement au discours social précédent dont la dimension descriptive relève d'une visée explicative (voire prescriptive) de l'état présumé des rapports sociaux, la visée du discours social scientifique relève plutôt de l'ordre de la (dé)monstration et doit prétendre à « la neutralité » (Mathieu [1991] 2013 : 9). On devrait donc se retrouver en présence d'un type de discours social qui relève d'une « mise en description du réel » (Krieg-Planque, 2009 : 104), soit d'un discours

[...] s'énonçant lui-même comme connaissance, et connaissance scientifique – dont on serait donc en droit d'attendre le respect des règles de cohérence et de pertinence. Il s'agit en quelque sorte de l'étude [...] d'un scénario particulier de par la qualité de la neutralité qu'il se confère et le pouvoir qu'on lui reconnaît puisqu'il est censé expliquer la 'réalité' (Mathieu, [1991] 2013 : 9).

Pour en arriver à « expliquer la 'réalité' », le discours social scientifique emprunte usuellement comme position centrale de sa pratique « le questionnement attentif des évidences » (Michard, 2000 : 129). Ce genre de discours est particulièrement pertinent pour nous, dans un contexte où l'on questionne peu les « évidences ». Comme l'illustrent plusieurs études sur la paternité actuelle, certaines

[...] ont tendance à transformer en généralité les quelques changements observés chez les hommes de certains milieux sociaux intellectuels, censés témoigner d'une transformation en profondeur des mentalités et des pratiques masculines en matière de prise en charge de la vie familiale et de soins aux enfants (Devreux, 2004 : 61).

Mais cela peut aussi s'expliquer par le fait que le discours social scientifique est la « pratique symbolique d'un rapport de domination concret » (Michard, 1996 : 38; Apfelbaum, 2007; Viollet, 1987). Autrement dit, le discours social scientifique constitue la « forme intellectuelle des rapports sociaux déterminés » (Guillaumin, 1981 : 19).

3.4.3.1 Corpus principal : descriptions des unités textuelles du champ scientifique

Au nombre de cinq, le genre¹⁰¹ des unités textuelles du discours scientifique constitue des articles publiés dans des périodiques scientifiques évalués par des pairs (unités textuelles C, D, E, F) ou un chapitre d'un ouvrage collectif publié en presses universitaires (unité textuelle G). Ces unités sont produites par trois champs disciplinaires des sciences humaines et sociales. L'un relève du savoir professionnel de la psychologie (unité textuelle G)¹⁰². Un autre champ relève de la démographie (unité textuelle F), puis enfin, de la sociologie : deux unités textuelles (C et D) sont produites par la sociologie de la famille et une autre, par la sociologie des rapports sociaux de sexe (unité textuelle E). Cette branche de la sociologie formule une critique épistémologique claire de la réification des catégories de sexe, tandis que la première relève d'une discipline qui, traditionnellement, « [...] fonde une partie importante de son analyse sur [...] le groupement social

¹⁰¹ À nouveau, pour le champ scientifique, nous aurions pu choisir des textes d'un autre genre que celui de l'article scientifique : communication dans une conférence scientifique, monographies, notes de cours, etc.

¹⁰² Par savoir professionnel (travail social, psychologie, éducation, etc.), nous référons à des savoirs ayant une visée clinique, thérapeutique ou d'intervention pratique. Le savoir professionnel occupe une large place dans la production du savoir scientifique sur la paternité actuelle, par rapport à la sociologie et l'anthropologie. Comme la psychologie et le travail social se recoupent, dans leur traitement analogue de l'objet et par leurs collaborations notamment, nous avons globalement privilégié des champs du savoir qui ont moins l'habitude de dialoguer, toujours dans l'objectif de l'hétérogénéité du corpus. Également, nous avons pris soin de sélectionner deux champs de la sociologie qui n'entretiennent pas les mêmes postures paradigmatiques : ainsi en est-il du champ de la sociologie de la famille – qui remet rarement en question, par exemple, la naturalité des classes de sexe, voire des rôles sexués ou qui évacue pour bonne part les rapports sociaux dans les relations entre conjoints, etc. – et la sociologie des rapports sociaux de sexe empruntant une perspective féministe matérialiste, qui revendique une lecture radicalement sociologique des classes de sexe.

[de la famille] qui conserve le plus pleinement aux catégories de sexe leur *signification biologique* » (Mathieu [1991] 2013 : 25; les italiques de l’auteure). Les champs disciplinaires des unités textuelles ont été identifiés selon l’orientation disciplinaire du périodique ou l’appartenance professionnelle désignée par le ou les auteurs. Des cinq unités textuelles, deux renvoient au contexte québécois, les trois autres, à celui qui prévaut en France et en Suède¹⁰³.

3.5 LA PRATIQUE D’ANALYSE SYSTÉMATISÉE

3.5.1 Pratique d’analyse : combinatoire du sens explicité et implicite

Pour cerner méthodologiquement l’espace référentiel de la paternité actuelle, notre analyse repose sur deux étapes successives. D’abord, il s’agit d’effectuer la mise à plat du propos explicité par le ou les auteur.e.s. d’une unité textuelle, par le suivi de ce que nous nommons les « éléments organisateurs », pour dégager le déploiement discursif de l’unité textuelle. Dans un deuxième temps, il s’agit d’effectuer une analyse du sens implicite par divers procédés discursifs et à l’aide de divers indicateurs et vecteurs d’analyse qui nous sont utiles pour examiner ce que nous nommons les « aires idéologico-sociales » (indicateurs : existence matérielle; individuation; et agentivité) et leur appréciation sociale. Notre pratique d’analyse en deux étapes doit se comprendre dans la combinatoire du propos explicité et de l’implicite, méthode d’analyse de la sémantique d’un phénomène social; d’un débat; d’un terme chargé de rapports sociaux¹⁰⁴. De fait,

¹⁰³ Bien que ces unités textuelles soient produites par trois collectivités nationales distinctes – sur le plan des modalités concrètes des rapports de sexe et de la division sexuelle du travail du moins, telles que le montre la disparité des politiques publiques concernant les congés de paternité par exemple, beaucoup plus long en Suède que pour les autres contextes nationaux cités - il existe un caractère commun rassemblant ces trois collectivités quant à la connotation positive de la paternité actuelle.

¹⁰⁴ La combinatoire de l’implicite et de l’explicite a été finement proposée par Guillaumin (1972), et reprise par Pietrantonio (1999). Leur analyse du discours social sur la race, le sexe ou l’égalité procède du recouvrement de leur sémantique par la recherche de cette combinatoire.

le sens explicite [de l'expression verbale] ne peut lui-même être analysé que pour autant que le sens implicite lui est associé et comparé. C'est lorsque le sens latent est dévoilé que la signification d'ensemble peut être reconnue et que la signification explicite prend son véritable sens (Guillaumin, 1972 : 202).

L'analyse « vise à défaire les continuités, de manière à faire apparaître dans les textes des réseaux de relation invisibles entre les énoncés » (Maingueneau, 2005 : 72). En ce sens, et pour être en mesure de saisir ces « discontinuités » et « réseaux de relations invisibles », nous considérons chacun des textes du corpus principal soumis à la pratique d'analyse systématisée (corpus 1) comme une « unité textuelle » (Krieg-Planque, 2003). Par là et pour reprendre le sens qu'en donne Krieg-Planque, il s'agit de souligner que la pratique d'analyse systématisée doit être pratiquée sur *l'intégralité* de chacune des unités textuelles.

3.5.2 Analyse du propos explicité : mise à plat du déploiement discursif des unités textuelles

Rappelons, comme nous l'avons vu dans la problématique, que la nature complexe du phénomène sociologique - cette paternité présumée / réfutée nouvelle - est traversée de multiples rapports sociaux. Cela fait en sorte que ce phénomène est entouré d'une « censure sociale » émanant des rapports sociaux; que certains thèmes sont occultés, tandis que d'autres sont surreprésentés. L'analyse du contenu explicité que nous pratiquons dans ce contexte se fait en trois parties, soit : le relevé des éléments organisateurs; le relevé des thèmes; et leur suivi. Ainsi, nous cherchons à identifier l'organisation du parcours discursif déployé dans les unités textuelles. Pour ce faire, nous effectuons une « lecture à plat » (Pietrantonio, 1999 : 126) de l'intégralité du contenu d'une unité textuelle, en nous attardant à la concordance de ce contenu par rapport aux éléments organisateurs explicitement identifiés en portion introductive d'une unité textuelle.

3.5.2.1 Relevé des éléments organisateurs de la portion introductive de l'unité textuelle

Méthodologiquement, il s'agit d'effectuer, dans le cadre fini et limité de l'introduction, que nous nommons « portion introductive »¹⁰⁵, le relevé mécanique des éléments organisateurs du contenu et présentés par l'unité textuelle. Les éléments organisateurs relevés sont signalés par les signes < >, pour souligner qu'il s'agit d'un relevé mécanique des propos explicités de l'unité textuelle. Ainsi, les énoncés de l'introduction qui identifient les éléments organisateurs de l'unité textuelle figurent dans cette section; on dira de ces énoncés qu'ils relèvent de la logique qui prévaut lors de la présentation d'une structure de texte (identification du sujet traité, etc.). Les quatre éléments organisateurs relevés sont les suivants: a) position dans le débat; b) thèse.s développée.s; c) sujet principal; d) objectif.s visé.s. La portion introductive est le lieu à partir duquel nous dégageons les « éléments organisateurs », mais le suivi de leur déploiement discursif se fera à travers l'intégralité de chaque unité textuelle.

Ce relevé des éléments organisateurs renvoie aux énoncés qui rendent **explicitement** compte de l'organisation du contenu et qui sont présentés en introduction de texte, lieu de mise en discussion sociale. En effet, l'introduction est l'endroit où l'on énonce ce dont on discutera dans le corps principal de l'unité textuelle : on y expose le 'problème' (ou encore les 'enjeux', le 'phénomène'¹⁰⁶, etc.) à l'étude, la manière dont on le conçoit, ou le définit; de même, c'est un lieu où l'on y présente la façon dont sera structurée la démonstration du 'problème' ou du 'phénomène' à l'étude, par les

¹⁰⁵ L'introduction est parfois identifiée explicitement par ce titre éponyme (unités : A-B-C), mais pas systématiquement (unités : D-E-F-G). C'est pourquoi nous la nommons « portion introductive ». Il s'agit de la section de l'unité textuelle qui présente l'organisation générale du texte, les arguments défendus, etc. D'autre part, la portion introductive peut, dans certains cas, être précédée d'autres éléments : table des matières, glossaire, etc. Ces éléments sont intégrés lors de l'étape de l'analyse du contenu explicité et nommée 'suivi du déploiement discursif des thèmes dans l'unité textuelle'.

¹⁰⁶ L'utilisation des guillemets allemands marque le renvoi à des énoncés du corpus 1. Sur le système de codification des données, dont l'utilisation des guillemets allemands ['exemple'] tels qu'ils apparaissent ici, consulter l'encadré 2 à la page 1 des annexes.

éléments principaux abordés, l'organisation des idées, etc. Autrement dit, l'introduction constitue la structure énonciative du sens d'une unité textuelle.

3.5.2.1.1 <position dans le débat>

Le relevé des <positions> développées est effectué en situant chacune des unités textuelles dans l'univers argumentatif du débat sur la paternité actuelle, dans un format de type <attesté/contesté>. Pour effectuer ce relevé, la question est la suivante : y a-t-il une prise de position (explicite ou non) quant à la reconfiguration des places assignées socialement des classes de sexe dans l'avènement de la paternité actuelle ? Cette position est-elle attestée ou nuancée, voire contestée ? Cette prise de position dans le débat est parfois formulée explicitement, en affirmant vouloir rendre compte ou contester d'une nouvelle configuration sociale des places sociales (par ex. : 'le père d'autrefois [...] a fait place au père d'aujourd'hui, et l'autorité parentale est désormais conjointe'). Elle peut également être formulée sans faire explicitement référence à une reconfiguration sociale, en formulant, par exemple, des 'recommandations' ou 'souhaits'. Cette reconfiguration sociale peut également se traduire par la restitution de pratiques individuelles, lesquelles sont appréhendées comme révélatrices (ou non) d'une reconfiguration des places de chacun (par ex. : '[c]ette évolution coïncide également avec le désir exprimé des pères de s'engager davantage ou différemment auprès de leurs enfants'). De même, la restitution des positions dans le débat, bien qu'il s'agisse de la paternité présumée comme « actuelle », peut y inclure, selon les unités textuelles, des éléments du fil diachronique passé (par exemple, en référant à la 'puissance paternelle' en vigueur avant la décennie 1970 dans certaines collectivités).

3.5.2.1.2 <thèse.s développée.s>

Une thèse sera ici définie comme une proposition ou une série de propositions, appelée à être développée et soutenue, voire défendue (par ex. : '[d]es facteurs essentiels ont changé au cours de l'histoire, comme l'allongement de l'espérance de vie et la valorisation de la petite enfance qui accompagne la recherche de qualité du lien qui se tisse à la naissance'). Éventuellement, même si une <thèse> commande qu'elle soit développée pour être appuyée, certaines peuvent être présentées en portion introductive, sans être étayées dans le corps principal de l'unité textuelle. Soulignons également que la distinction des <thèses> et des <positions> dans le débat pose un défi particulier pour les unités textuelles du champ scientifique. En effet, les règles de production des connaissances scientifiques commandent que l'on produise un savoir à partir d'un savoir produit et attesté par d'autres avant nous. De fait, une unité textuelle issue du champ scientifique convoque la parole d'autres chercheurs pour « [...] *parler avec* ou *parler contre* [...] » (Krieg-Planque, 2003 : 24; les italiques de l'auteure). Dans notre cas, les énoncés que nous cherchons à examiner renvoient-ils à la <position> ou à la <thèse développée> par l'unité textuelle? Ne sont-ils que la restitution d'un savoir antérieur produit par d'autres et servant à circonscrire le propos ? Autrement dit, ce n'est pas parce qu'une unité textuelle rend compte d'une <thèse> développée antérieurement par autrui qu'il s'agit de celle empruntée par l'unité textuelle. Ainsi, pour surmonter cette difficulté, Krieg-Planque (2003) suggère de poser sur le corpus le regard du « chercheur-analyste » face au matériau qu'il constitue. Pour emprunter cette posture, il nous faut, en quelque sorte, accepter que *tous* les énoncés d'une unité textuelle aient le même statut, celui de constituer un matériau d'analyse. Ce statut est celui d'être révélateur d'un discours social, et non pas du discours individuel d'un chercheur, avec lequel nous entrerions en dialogue, soit avec un « pair ». C'est pour cette raison que, méthodologiquement, les unités textuelles seront désignées par cette appellation

et non par leurs auteur.e.s. Cela dit, pour assurer aux lecteurs de la thèse la possibilité de consulter les unités textuelles intégrales, les noms des auteur.e.s figurent en première section de la bibliographie, seul lieu où ils.elles sont nommé.e.s.

3.5.2.1.3 < sujet principal >

L'élément organisateur < sujet principal > doit être identifié explicitement par l'unité textuelle, sans nécessairement être désigné ainsi. Le < sujet principal > est relevé en répondant à la question : « sur quoi porte cet article [ce dossier, ce rapport, etc.] » ? Ce sont des énoncés du type : 'nous porterons notre attention sur...', 'cet article traite principalement de...', 'c'est sur la paternité que porte...', 'nous nous intéressons à...', etc.

3.5.2.1.4 < objectif.s visé.s >

Et enfin, pour ce qui est du relevé du ou des < objectif.s visé.s >, nous traitons de l'objectif visé plutôt que de l'objet de recherche, puisque certaines unités textuelles ne sont pas produites par le champ scientifique et n'ont donc pas besoin de répondre à cette exigence. Cet élément répond à la question suivante : « En rédigeant cet article [ce rapport, etc.], quel.s objectif.s l'unité textuelle dit-elle poursuivre » ? Principalement, ce sont des énoncés de type : il s'agit de 'démontrer', de 'répondre à', 'd'éclaircir' ou encore 'éviter de', 'ne pas se pencher sur' (par ex. : '[...] c'est un des objectifs de mon travail, d'identifier les difficultés...'), etc.

3.5.2.1.5 *Relevé des thèmes*

Une fois les éléments organisateurs de la portion introductive identifiés, nous y relevons, dans un second temps, ce que nous nommons les « thèmes »¹⁰⁷. Ces thèmes sont déterminés, là encore, en référence au contenu explicite de la portion introductive, sans pour autant qu'ils soient identifiés par l'unité textuelle comme un élément organisateur structurant. À la différence du <sujet principal>, présenté comme élément principal sur lequel portera le propos de l'unité textuelle et dont la définition pourrait s'en rapprocher, les thèmes abordés peuvent apparaître, sans besoin d'être présentés comme faisant l'objet d'un développement éventuel dans la suite de l'unité textuelle. Cela fait en sorte qu'une unité textuelle peut faire usage, dans la portion introductive, d'un substantif sans pour autant qu'il s'agisse d'un thème structurant dans le déploiement discursif de l'unité textuelle. Ou encore, il est possible que deux substantifs soient utilisés de manière équivalente, et relèvent alors d'un seul thème ou, par contraste, relèvent de deux thèmes présentés comme distincts. Par exemple, 'pères' et 'paternité' peuvent être identifiés comme deux thèmes distincts pour une unité textuelle – parce que cette distinction fait sens dans le contexte donné – mais être synonymiques dans une autre unité textuelle.

3.5.2.2 *Suivi du déploiement discursif des éléments organisateurs et des thèmes dans l'unité textuelle : cohérence de la structure énonciative de l'unité textuelle et sens limitatif*

En dernière partie d'analyse du propos explicite, il s'agit « d'examiner », dans l'intégralité de l'unité textuelle, le « suivi du déploiement discursif » (Feldman, 1980) des éléments organisateurs

¹⁰⁷ Nous sommes tout à fait consciente qu'il s'agit là d'un travail de regroupement qui dépasse le « relevé mécanique » des éléments organisateurs. C'est pourquoi ceux-ci ne seront pas encadrés des signes <>, pour signifier qu'il ne s'agit pas d'un relevé mécanique, contrairement aux éléments organisateurs.

et des thèmes préalablement identifiés dans la portion introductive. Pour chaque thème identifié en portion introductive, nous regroupons les énoncés des éléments organisateurs qui lui correspondent¹⁰⁸. Le principe qui guide le suivi du déploiement discursif est celui de la « cohérence ». Cohérence, d'abord, entre les thèmes et les <éléments organisateurs> correspondants. On se demandera : en référence à quel thème de l'unité textuelle les éléments organisateurs apparaissent-ils? Ensuite, cohérence du développement du thème lui-même au sein de l'unité textuelle. Pour ce faire, nous restons au plus près des éléments de contenu : définitions des thèmes, suivi des arguments avancés, usage des données descriptives, etc. Ainsi, par exemple, il est possible qu'un thème n'apparaisse pas en portion introductive de l'unité textuelle, mais surgisse dans son développement.

Lors du suivi du déploiement des éléments de contenu et des thèmes, il nous faut identifier les endroits où la structure argumentative « accroche », ce que nous nommons, avec d'autres avant nous, des « ruptures de sens » (Pietrantonio, 1999; Guillaumin, 1972; Viollet, 1987). Surtout, et c'est fondamental, identifier ce qui « accroche » (des propos justificatifs, des sautes de sens, des réitérations, des oblitérations, des évidences non questionnées, etc.) n'est possible et rigoureux qu'en effectuant le suivi discursif du thème sur l'intégralité de l'unité textuelle. Pour ce faire, il s'agit de repérer si certains éléments organisateurs sont abandonnés, occultés ou ajoutés en cours de route. Cette analyse du contenu explicite s'effectuera sur l'intégralité de chaque unité textuelle et entre elles. Nous effectuons une lecture verticale (au sein du déploiement discursif d'une unité textuelle) et transversale (entre les unités textuelles) de la répartition des thèmes pour l'ensemble du corpus principal.

¹⁰⁸ Un énoncé peut figurer dans un ou plusieurs thèmes, puisque par exemple, le début d'un énoncé peut renvoyer à un <objectif> et se conclure par une <thèse>.

3.5.3 Analyse sémantique : examen du déploiement discursif des unités textuelles

Si l'analyse du contenu explicite est effectuée dans l'intégralité du contenu des unités textuelles pour les raisons précédemment soulevées (principalement liées au suivi du déploiement discursif et à sa cohérence), l'analyse sémantique se pratique sur des « unités de sens » et leur déploiement discursif (Pietrantonio, 1999). Une unité de sens renvoie au principe d'organisation qui encadre le matériau d'analyse. Ici, nous avons convenu que le principe d'organisation d'une « unité de sens » relevait de ce que nous nommons le « fil diachronique » que nous décrivons ci-après, et qui est structurant sur le plan du contenu et de son organisation.

3.5.4 Organisation des données de l'analyse sémantique : axe de découpage et vecteurs d'analyse du corpus

3.5.4.1 Axe de découpage : le fil diachronique : « passé »; « présent »; « futur »

C'est par la fréquentation répétée du corpus 0 que nous avons dégagé un principe d'organisation central qui traverse et structure les discours sur la paternité actuelle, soit celui d'un *fil diachronique*. L'organisation des discours est telle qu'on ne peut traiter de la paternité actuelle sans effectuer un va-et-vient constant entre ces trois temporalités : passé; présent; futur. De fait, la structuration du fil diachronique est ce qui nous a guidée dans la sélection des unités de sens. Pour chaque unité textuelle, des unités de sens soumises à l'analyse sémantique renvoient aux trois temporalités du fil diachronique. Ainsi, des corpus d'énoncés des temporalités « passé », « présent » et « futur » ont été constitués. Ce fil se décline autour d'une lecture à trois temporalités, soit : 1) on réfère à un événement présumé révolu, en raison d'une transformation l'en affectant ou de sa disparition : celui-ci est présumé appartenir au 'passé'; 2) on réfère à un événement qui est présumé observable actuellement : cet événement est perçu comme relevant du 'présent'; 3) et enfin, on réfère à ce qui n'est pas (encore)

advenu : on est dès lors dans le registre du ‘futur’. Le fil diachronique montre l’importance de l’utilisation d’une perspective diachronique dans l’avènement de la nouvelle paternité.

3.5.4.1.1 Indicateurs d’analyse du fil diachronique

Nous avons dégagé divers indicateurs sémantiques et linguistiques du fil diachronique, que nous reproduisons dans le tableau suivant :

Tableau 2. Indicateurs d’analyse du fil diachronique

Temporalité ‘passé’ ¹⁰⁹	Temporalité ‘présent’	Temporalité ‘futur’
<u>Temps de verbe :</u> Passé (<i>nous assistions à...</i> ¹¹⁰)	<u>Temps de verbe :</u> Présent (<i>on observe que...</i>)	<u>Temps de verbe :</u> Futur (<i>l’on verra surgir...</i>)
<u>Adverbe de temps :</u> <i>TEMPS RÉVOLU</i> : auparavant; avant; autrefois; il y a x décennies; jadis; classiquement	<u>Adverbe de temps :</u> <i>TEMPS ACTUEL</i> : aujourd’hui; à l’heure actuelle; maintenant; dorénavant	<u>Adverbe de temps :</u> <i>TEMPS FUTUR/ NON ADVENU</i> : à l’avenir
<u>Marqueurs de transition :</u> <i>Bouleversement; crise; mutation;</i> <i>rééquilibrage; redéfinition, si</i> <i>réfère à un temps révolu</i>	<u>Marqueur de transition:</u> <i>- Bouleversement; crise; mutation;</i> <i>rééquilibrage; redéfinition, si</i> <i>réfère à temps actuel</i>	<u>Marqueur de transition:</u> <i>nous nous dirigeons vers...</i>
<u>Marqueur d’antériorité :</u> <i>Les générations précédentes; le</i> <i>résultat...</i>	<u>Marqueur de nouveauté :</u> <i>Nouvel ordre social; apparaît</i> <u>Marqueur de persistance :</u> <i>Persistance de ...; il demeure que</i> <i>...; est encore observé ...</i>	<u>Marqueur de projection :</u> <i>on peut penser que...; envisager que...; x</i> <i>sont à créer... pour les x de demain...; en</i> <i>prévision de; de demain; on prédit que...;</i> <i>l’hypothèse que...; est susceptible de ...</i>
<u>Années/époques antérieures :</u> <i>en 1970; à l’ère industrielle; il y a</i> <i>plusieurs années...</i>	<u>Année actuelle (publication) :</u> <i>en cette année...</i>	<u>Années/époques postérieures :</u> <i>les cibles 2018¹¹¹...; dans quelques</i> <i>années...</i>
		<u>Expression d’un souhait :</u> <i>il est à souhaiter/aspirer/désirer/espérer</i> <i>que...; il faut inciter les pères...</i> <u>De l’ordre de la recommandation :</u> <i>piste de réflexion; on recommande ...;</i> <i>poursuit l’objectif de...; le défi est de...</i>

¹⁰⁹ Les substantifs ‘passé’, ‘présent’, ‘futur’ sont accordés au masculin singulier.

¹¹⁰ Les italiques renvoient à des exemples tirés des unités textuelles du corpus 1.

¹¹¹ Les années citées ici sont des années postérieures aux dates de publication des unités textuelles analysées, c’est pourquoi elles ont été classées dans la temporalité ‘futur’.

Sur le plan de la méthode, le regroupement des données par le fil diachronique est effectué de manière horizontale au sein de chacune des unités textuelles, puis à travers l'ensemble du corpus. Ainsi, après avoir procédé à un regroupement au sein de chaque unité textuelle, nous constituons des corpus d'énoncés des temporalités 'passé', 'présent' et 'futur', regroupant l'ensemble des énoncés du corpus principal. Le lecteur pourra en prendre connaissance dans la section subséquente sur la présentation des résultats d'analyse ainsi que dans les annexes.

3.5.4.1.2 Étendue et point d'appui du fil diachronique

L'étendue d'un fil diachronique varie d'une unité textuelle à l'autre. Pour certaines unités textuelles, son étendue – soit, son début et sa fin – peut être de plusieurs décennies, voire de siècles (par ex : '[d]ans la société rurale traditionnelle [...]'), tandis que pour d'autres, elle peut être très courte (par ex : 'depuis une quinzaine d'années surtout...'). Le fil diachronique et son étendue sont spécifiques à chaque unité textuelle, et peuvent varier (quoique rarement) d'un chapitre ou d'une section à l'autre à l'intérieur de celle-ci. Autrement dit, on peut référer à un passé proche ou lointain, cela n'a que peu d'importance. Ce qui est central est qu'un renvoi à ce qui est présumé relever du passé sert de point d'articulation à la situation en cours.

C'est en ce sens que l'on doit comprendre la pertinence de la saisie d'un fil diachronique : l'organisation d'une unité textuelle repose sur la présence structurante de ce que nous nommons un « point d'appui », qui renvoie au départage d'un 'avant' et d'un 'après'. En effet, c'est l'existence d'un point d'appui qui rend compte du fait que le fil diachronique agit comme principe organisateur central du déploiement discursif des unités textuelles de notre corpus. Nous avons pris conscience du point d'appui comme élément structurant du fil diachronique lors de la mise à l'essai de la grille d'analyse sémantique. En effet, dans une version antérieure de cette grille, le temps des verbes (passé,

présent, futur) ou l'énumération de données issues d'années spécifiques (par ex : 'en 1995'; 'en 2008') nous paraissait constituer des indicateurs sans ambiguïté des diverses temporalités auxquelles ces temps ou années réfèrent. Nous nous sommes rapidement rendu compte que ces indicateurs, pris littéralement, étaient insuffisants, voire produisaient des résultats erronés dans le classement des énoncés. Par exemple, une unité textuelle peut utiliser un temps de verbe au passé, sans que le propos renvoie à un temps révolu, de même que le contraire. Ainsi, une unité textuelle pouvait tout à fait utiliser le présent pour rendre compte d'événements passés (par ex : 'le nouveau modèle du couple bi-actif se diffuse rapidement [...] et devient la norme dès les années 1960 [...]'). Cette difficulté de saisie des diverses temporalités était parfois doublée, par exemple, de l'utilisation de données statistiques d'une année antérieure, sans pour autant la considérer comme révolue : tout dépend du point d'appui. Un exemple illustre tout à fait le rôle structurant de l'identification du « point d'appui ». Deux unités textuelles du corpus 1 utilisent des données d'entretiens menés auprès de parents ayant bénéficié de prestations parentales. Pour la première unité textuelle, ces données d'entretien sont classées comme appartenant au passé, puisque l'hypothèse de l'unité textuelle était de voir si la prise préalable de congé parental par les parents modifiait par la suite la 'répartition des tâches domestiques' une fois de retour sur le marché du travail rémunéré. Cette hypothèse de travail présume donc d'un point d'appui : un *avant* le congé parental et un *après* le congé parental. La seconde unité textuelle utilise plutôt ces données d'entretiens comme « indicateur révélateur » des rapports sociaux de sexe, qui ne sont pas scindés en un *avant* et un *après*, mais qui s'inscrivent dans la continuité de ce qui est observé. Si les points d'appui, dans ces exemples, sont repérables explicitement (par la formulation des hypothèses ou postulats), tel n'est pas toujours le cas. En effet, dans l'énoncé suivant : '[à] la lumière des résultats de la recherche empirique indiquant qu'un engagement paternel accru s'accompagne de multiples bienfaits [...]', le temps de verbe est au présent; également, les propos de cet énoncé renvoient à ce qui est présumé être l'état actuel de la

recherche. Cependant, nous avons classé cet énoncé dans la temporalité ‘passé’, puisque le point d’appui de cette unité textuelle est l’assertion selon laquelle ‘ [...] le corpus de recherches sur les facteurs associés à l’engagement paternel’ est dans un état tel d’avancement et de ‘progrès’, qu’il atteste des ‘bienfaits de l’engagement paternel’. Ainsi, ce sont les ‘bienfaits’ qui constituent le point d’appui, non pas ‘l’état actuel de la recherche’. Autrement dit, c’est en identifiant le point d’appui que nous sommes en mesure de départager adéquatement les diverses temporalités d’un fil diachronique, lesquelles sont toujours présentes dans chacune des unités des corpus 0 et 1.

3.5.4.2 Vecteur d’analyse des positions symbolique et matérielle : les aires idéologico-sociales

Un vecteur d’analyse est l’angle par lequel nous éclairons les unités de sens en fonction de notre objet de recherche. Notre premier vecteur d’analyse est celui des « aires idéologico-sociales ». Celles-ci sont un outil méthodologique permettant de repérer les positions matérielle et symbolique occupées par les agents convoqués au sein des unités textuelles. Ces aires idéologico-sociales engagent à la fois la division sexuelle du travail et la consubstantialité et la coextensivité des rapports sociaux (Kergoat [2000] 2007; 2009a; 2011; 2018). D’abord, il nous faut identifier ce que nous nommons *l’existence matérielle* des agents dans la division sexuelle du travail (indicateur n°1), en prenant soin de voir si celle-ci est usitée pour traduire la relation sociale ou le rapport social. Ensuite, il s’agit d’examiner les *positions symboliques* des agents qui y figurent, à travers ce qu’ils font et ce qu’ils sont ou ce qu’on dit d’eux. Méthodologiquement, *l’individuation* (indicateur n° 2) et *l’agentivité* (indicateur n° 3) sont des indicateurs qui, saisis concurremment, renvoient à la possibilité de prendre part à l’action (sociale), en tant qu’agent *humain* (Guillaumin, 1972; Pietrantonio, 1999; Michard, 2000; 201; Viollet, 1987; Mathieu [1991] 2013).

3.5.4.2.1 Indicateur n° 1 : l'existence matérielle convoquée dans la division sexuelle du travail

Contrairement aux indicateurs de l'agentivité et de l'individuation pour lesquels la littérature nous permet de développer des balises claires, l'indicateur « existence matérielle » demeure à construire. Par cet indicateur, nous cherchons à examiner la dimension matérielle des existences des agents en présence dans la division sexuelle du travail. Les rapports sociaux ayant des effets concrets, il nous faut effectuer cette incursion dans l'évocation de cette dimension matérielle. Pour reprendre les mots de Krieg-Planque (2009 : 103-104) :

[l]es [enjeux socio-politiques] « met[tent] en jeu quelque chose de grave. 'Grave' non pas nécessairement au sens dramatique du terme, mais au sens où [ils mettent] en jeu l'existence des personnes : [...] les modes de vie, les ressources matérielles [...], leurs droits, leurs devoirs, les rapports d'égalité ou d'inégalité entre citoyens, la solidarité entre humains [...].

Et cette « existence » est d'abord matérielle, vécue dans des lieux et au travers d'activités diverses. On veut, ici, littéralement, faire le relevé explicite des actions des acteurs et dans lieux où ils sont convoqués.

3.5.4.2.2 Bornage méthodologique de l'existence matérielle dans la division sexuelle du travail (indicateur n° 1)

Il nous faut donc poser une première question : dans quel lieu [espace / endroit] se situent les acteurs ? Toutefois, nous devons être prudente dans le relevé des délimitations des « lieux » convoqués dans le cadre de la division sexuelle du travail, pour ne pas réifier des frontières issues des rapports sociaux. En effet,

[l]a séparation des espaces de production ainsi que les oppositions privé-public, production/reproduction, travail domestique/travail salarié, sont [...] des constructions qui renvoient à une configuration particulière des rapports sociaux de production. Ces séparations sont des produits historiques, on ne peut donc pas en partir, sous peine de les réifier (Galerand, Kergoat, 2013 : 46).

Parfois, des agents seront situés dans un lieu plus ou moins précis : on réfère à la ‘sphère’ sociale ou privée par exemple. D’autres le seront avec plus de précision : sur le lieu de travail rémunéré, au parc, dans la chambre du bébé, etc.; tandis que, enfin, d’autres ne le seront pas du tout.

Nous aurons à nous poser une seconde question : que font les acteurs invoqués ? Est-on en présence d’un père qui promène l’enfant placé dans une poussette ? Avec une mère qui allaite l’enfant ? Avec un parent qui effectue un retour au travail salarié ? Peut-être ne font-ils...rien ? Des travaux ont déjà identifié une dissymétrie dans le relevé des activités effectuées par les uns et les autres. Les travaux de Viollet (1987) sur la notion de « travail », selon qu’il s’agit des notions pour qualifier les activités de la catégorie « hommes » ou de la catégorie « femmes », ont montré que le « travail » n’est pas usité de manière homogène. En effet,

[t]ravail₁ [soit, le travail rémunéré] est construit comme type, et travail₂ [soit, le travail non rémunéré] comme complémentaire; il y a dissymétrie : si travail₁ n’est pas ambigu, pour travail₂, l’ambiguïté vient du fait qu’il est construit tantôt comme relevant, tantôt comme ne relevant pas de la notion ‘travail’ (Viollet, 1987 : 127).

D’autres ont montré que « [...] le travail accompli par les ‘humains relatifs’, quand il n’est pas occulté ou ‘perdu’ en cours de texte, sera toujours jugé de moindre importance [...] et plus comme

des ‘occupations’ que du travail » (Michard, 1996 : 35)¹¹². Il s’agira ici de faire le relevé des occurrences textuelles renvoyant aux activités des acteurs convoqués.

3.5.4.2.3 *Individuation et agentivité: des positions symboliques assignées (indicateurs n° 2 et 3)*

Il nous faut un outil méthodologique permettant de distinguer la place occupée par les groupes et catégories en présence dans cet espace référentiel de la paternité. Les débats sur les transformations des places sociales engendrées par la paternité actuelle, que ces transformations soient avérées, critiquées ou réfutées, se comprennent dans leur rapport à une norme d’appréciation sociale. Depuis le début des années 1970, un travail épistémologique de déconstruction des catégories de sexe, de leur rapport à la catégorie de « genre », et du dégagement du rapport social spécifique qui les produit a traversé nombre de disciplines des sciences sociales : en ethnologie (Mathieu [1971] 1991; Rubin, 1975; Tabet, 1998), en histoire (Capitan, 1996), en linguistique (Michard, Ribéry, 1985; Apfelbaum, 2000), en sociologie (Guillaumin, 1972; 1992, Delphy [1970] 2013a), en littérature (Wittig, 1992) puis, en philosophie (LeDoeuff, 1989; Varikas, 1994; Dorlin, 2006)¹¹³ et en politique (Achin, Bereni, 2013). De cette critique épistémologique, émerge le constat d’une « dissymétrie » d’appréciation et de considération des statuts de majoritaire ou de minoritaires des acteurs en cause pour une même situation ou condition donnée. Pietrantonio (1999; 2002; 2005) a

¹¹² Des auteures ont montré que la dissymétrie est l’une des modalités invariantes de la division sexuelle du travail. Ainsi, aux femmes, les activités constantes / routinières (essentielles à l’entretien des humains, mais invisibilisées); aux hommes, les activités sporadiques / occasionnelles (mais prestigieuses) (Tabet, [1979] 1998 : 46; voir aussi Mathieu, [1991] 2013; Tabet, 2018).

¹¹³ Dans un texte de 1994, Varikas note le rapport paradoxal qu’entretient la pensée féministe critique avec la théorie politique : « Eh [sic] bien que la théorie féministe des dernières décennies ait considérablement enrichi la signification du politique, bien qu’elle a potentiellement ouvert une nouvelle perspective critique de la modernité politique, elle n’a pas donné lieu à une relecture systématique de la théorie politique moderne et de ses principes fondateurs du point de vue du genre [...] » (Varikas, 1994 : 5).

dégagé une exploitation méthodologique de cette dissymétrie; soit plus précisément, une dissymétrie de l'agentivité et de l'individuation selon les statuts sociaux majoritaires et minoritaires, dont nous retenons les principes. Nous les rappelons brièvement ci-dessous, avant de les proposer comme indicateurs d'analyse.

3.5.4.2.4 Les agents humains des catégories de sexe : individuation (indicateur n° 2)

L'individuation peut être définie comme « la saisie de soi-même » (Guillaumin, 1972). Michard (2000 : 126) la circonscrit comme « les potentialités humaines ». Rappelons que le rapport de sexage, comme le souligne Guillaumin (1992), en est un d'appropriation de l'unité matérielle de la classe des femmes par la classe des hommes, ce qui contraint, voire empêche la « propriété de soi-même » ou « le fait de s'appartenir soi-même » (Capitan, 2000), condition essentielle pour qu'un agent devienne un « sujet social » (Michard-Marchal, Ribéry, 1985).

Guillaumin (1972 : 119) montre que l'individuation peut être saisie « entre deux pôles de la perception ». D'une part, entre la « généralité et la particularité »; et d'autre part, entre le « niveau social et le niveau individuel de la saisie de soi-même ». Ainsi, ce double pôle de la perception se joue dans un rapport inversé selon qu'il s'agit d'une catégorie minoritaire ou majoritaire. Sur le plan sociologique, l'individuation se détaille de la sorte : le groupe majoritaire n'est en aucun cas décrit et ne se décrit pas selon des traits qui lui seraient spécifiques; c'est d'ailleurs pour cette raison qu'il est décrit (et se décrit) comme le groupe qui incarne la norme universelle, qui est le reflet de la *totalité humaine*. La saisie de soi-même sur le plan individuel en est l'exact contraire : chaque individu du groupe majoritaire possède une individualité propre et riche de contenu, puisqu'elle contient toute « la possibilité infinie des caractères humains » (Pietrantonio, 1999 : 76). Il ne peut être réductible qu'à lui-même, jamais au groupe : les attributs qui lui sont prêtés – positifs

ou négatifs – relèvent de sa singularité. Au contraire, l'individu du groupe minoritaire n'a comme singularité personnelle que la synthèse des particularités de son groupe et n'est décrit qu'à travers cette spécificité; son groupe étant toujours particularisé (Guillaumin, 1972). C'est ce que nous pouvons observer lorsque des travaux sont consacrés 'aux pères adolescents' - par contraste aux 'pères en général' - ou encore aux 'pères immigrants', lesquels sont saisis et définis par leur stricte appartenance catégorielle.

Pietrantonio (1999) fait remarquer que cette absence d'individuation dans la saisie sociale des minoritaires favorise leur réification. Mais également, les groupes minoritaires étant alors « [...] perçus ou représentés comme des objets, [ils sont saisis comme] des entités non individualisées » (Pietrantonio, 1999 : 77). De fait, la réification entraîne une absence de possibilité d'individuation des minoritaires. Dès lors, il y a impossibilité pour les minoritaires d'être considérés en « sujet social », au sens où l'entend Mathieu (1977). En effet, celle-ci a montré que la classe des femmes, saisie par un statut de maternité qui n'est pas vu comme un « fait social » mais comme « biologique », fait que :

[...] la mère, elle, n'est jamais un Ego, un sujet pleinement social (au contraire du père).
[...] Le véritable sujet social de la maternité est l'enfant, non la femme. À focaliser sur la mère comme lien psycho-biologique pour l'enfant, on a toute chance d'oublier la femme comme sujet social : elle est en fait pensée plus comme objet que comme sujet de la maternité (Mathieu, 1977 : 40-41).

Face aux discours sociaux sur la paternité actuelle, mettant l'accent sur le lien de développement du père à l'enfant, qu'en est-il du sujet social de la paternité dans ces discours? Nous trouverons-nous face à un père / homme représentant de la catégorie composée d'une « [...] individualité au sens générique; une individualité qui contient toutes les variantes de l'expression des caractères humains [...] », variantes transmissibles à l'enfant ? (Pietrantonio, 1999 : 77). Ce lien du père à

l'enfant porte-t-il également déjà en lui une agentivité tournée vers l'enfant – lequel lien pourrait être tronqué si l'enfant est de sexe femelle ? Qu'en serait-il en ce cas de l'appréciation de ce lien selon l'appartenance de sexe de l'enfant?

3.5.4.2.5 Bornage méthodologique de l'individuation (indicateur n° 2)

Méthodologiquement, il nous faut voir si un énoncé qualifiant un « agent humain » réfère à une individualité en propre ou à sa catégorie (Michard, 1996; 2000; 2003). Pour ce faire, différents outils méthodologiques sont possibles. Michard (2000 : 131 et suiv.) propose notamment d'examiner la présence de « dissymétrie sémantique de désignation »: est-on en présence d'un nom d'agent en propre ou d'un nom relationnel (un homme / la mère de l'enfant) ? Ou encore, est-on en présence d'une « désignation indifférenciée » (et par quoi) ou d'une « désignation individualisée » (et par quoi) des agents en présence? (Michard, 2003 : 75). Également, nous procéderons par « opération de détermination de quantification » (Viollet, 1987). Ces opérations, comme le précise Michard (2000), peuvent être distinguées selon qu'il s'agit d'ensembles composés « d'éléments énumérables », ou au contraire, d'ensembles composés « d'éléments indifférenciés » : un/une/des; le/la/l'/les; tous/certains, etc. (Michard, 2000 : 131 et suiv.). L'ensemble de ces opérations permet de distinguer si l'on est en présence d'utilisations généralisantes et totalisantes des termes, ou par contraste, à des utilisations particularisantes (Mathieu, [1991] 2013 : 94).

3.5.4.2.6 Les activités / états convoqués : agentivité (indicateur n° 3)

L'agentivité est lisible à travers la description de la possibilité et de la capacité qu'ont les agents de prendre part à l'action sociale et d'y jouer un rôle actif (Pietrantonio, 1999). Dans le cadre des

rapports sociaux de pouvoir, l'agentivité se caractérise par le fait d'être le sujet ou l'agent « à l'origine de ses pratiques » non « l'objet » : c'est lui qui est « le sujet dans le rapport d'appropriation » (Michard, 2000 : 128). Il faut s'attarder à l'énoncé la décrivant :

[l]'agentivité est construite dans le discours par le choix lexical des verbes et par leur détermination par des adverbes, ou des propositions subordonnées. Ces constructions signifient l'intentionnalité [sic] du sujet et/ou un but à l'action. Elles ne s'appliquent, ni aux animaux, ni aux notions non-animées, sauf dans le cas de métaphores personnifiantes (Michard-Marchal, Ribéry, 1982 dans Michard, 2003 : 66).

Autrement dit, l'agentivité réfère à la façon dont est qualifiée « l'action » des agents invoqués.

3.5.4.2.7 *Bornage méthodologique de l'agentivité (indicateur n° 3)*

On cherche ici à mesurer *la possibilité et la capacité d'agir* des agents humains convoqués. Il faut donc dégager des indicateurs d'analyse capables de cerner l'agentivité. Pour la saisir, on l'opérationnalise ainsi : « propriétés relevant de l'animation : non-animé, animé non-humain, animé humain. » (Michard, 2000 : 129). Encore une fois, des outils sémantiques forgés par d'autres nous seront utiles. Michard (1996) propose d'examiner les « déterminations linguistiques qualifiant les procès » effectués par les deux classes de sexe. Pour ce faire, on examinera l'utilisation de verbes à la voix active / voix passive : réfère-t-on à un « état » (par exemple, « être mère ») ou à un processus (« faire le repas ») ? Pour chaque agent humain repéré dans les énoncés, il faudra également déterminer les « modalités du procès » (Michard, 1996 : 36) : l'agent est-il le *sujet* ou l'*objet* de l'action ? Est-il le déclencheur intentionnel d'une action (sujet) ou la cause de l'action (objet) (Michard, 1996; voir aussi 2012) ?

3.5.4.3 Vecteur d'analyse des normes d'appréciation sociale des statuts sociaux : trois registres d'appréciation sociale

Notre second et dernier vecteur d'analyse par lequel nous éclairons nos unités de sens permet d'examiner le rapport - ou la distance - que les discours sociaux entretiennent avec les normes d'appréciation sociales et que nous nommons « registre ». Par « normes d'appréciation sociales », nous entendons des normes qui sont produites dans le cadre de rapports sociaux et qui sont produites par le groupe dominant, mais auxquels tous sont soumis. Ainsi, une norme d'appréciation sociale peut faire penser à « la norme, plus ou moins claire, des sociétés globales » (Mathieu [1991] 2013 : 14). Ici, celles que nous examinons sont liées aux statuts sociaux de paternité et de maternité. L'examen des normes d'appréciation sociales est une voie d'accès, dans le champ discursif, au sens des statuts sociaux; un sens qui est informé des rapports sociaux concrets de domination.

La fréquentation du corpus 0 nous a permis de dégager trois registres : **les registres « descriptif »; « référentiel (ou normatif) »; et « prescriptif »**. Les trois registres sont ici présentés en fonction du rapport de proximité qu'ils sont présumés entretenir face aux normes d'appréciation sociales : le registre descriptif étant celui qui entretient le rapport le plus faible, par contraste au registre prescriptif, qui y entretient un lien étroit¹¹⁴. Cependant, dans leur manifestation concrète et idéale, ils sont à situer sur un *continuum épistémologique*, puisqu'aucun de ces registres ne peut être convoqué en dehors de ce rapport. Cela dit, ces trois niveaux de registre sont méthodologiquement distincts pour les besoins de l'analyse.

¹¹⁴ Pour autant, aucun de ces trois registres ne relève d'énoncés produits en dehors des rapports sociaux de pouvoir, et ce, même pour le registre descriptif, que l'on pourrait décrire comme la simple restitution de faits objectifs. Cependant, même dans le cas du registre descriptif, comme le précise Pêcheux (1975 :172) : « [l]es formes de 'connaissance empirique' [...] mettent donc 'toujours-déjà' en jeu des *objets de connaissance*, des 'matières premières' théoriques ayant une histoire et un développement [...] ». En ce qui nous concerne, le choix des faits empiriques exposés, tel que le nombre de pères bénéficiant de prestations de paternité ou encore le taux de retour en emploi des femmes à la suite d'un congé de maternité, en est un exemple : on qualifie par là des attentes sociales (prise de congé de paternité, retour en emploi des femmes).

3.5.4.3.1 *Registre descriptif (ce que l'on voit)*

Par « registre descriptif », nous entendons tout énoncé qui réfère strictement à un savoir ou une information qui est saisissable, quantifiable ou observable matériellement¹¹⁵. Ces énoncés peuvent être d'ordre quantitatif (ex : 'actuellement, 15% des pères...'; 'en 1960, 30% des femmes...'), ou qualitatif (par ex : 'le Régime québécois d'assurance parentale sera en vigueur le...'; 'le secteur d'emploi des services est...'). Autrement dit, ces énoncés portent sur la description de « l'accidentel et [du] singulier »; ils ne doivent pas être confondus avec la définition, qui suppose un niveau de rationalité plus grand (Adam, 2002 : 165)¹¹⁶.

Méthodologiquement, nous dirons que ces énoncés : 1) produisent un savoir et/ou une information circonscrite et contextualisée (Mouillaud, 1982); 2) n'intègrent pas de jugement d'appréciation; 3) et sont saisissables en eux-mêmes et par eux-mêmes, sans besoin de référer – implicitement ou explicitement – à un « terme de référence » (Guillaumin, 1992 : 65). Pêcheux (1975) dira de ce registre que c'est ce que *l'on voit*, par contraste au registre référentiel qui repose sur ce que *l'on sait* (ou pense savoir); et nous ajoutons que c'est aussi par contraste au registre prescriptif qui relève de ce que *l'on souhaite*. Enfin et en principe, ces énoncés peuvent être utilisés sans égards à la nature des discours sociaux, qu'ils soient politiques ou scientifiques.

¹¹⁵ Mouillaud (1982 : 80) dira de ces énoncés (qu'il nomme « informationnels ») que leur fonction est de les « [...] embrayer sur le réel ». Martin (2010) les décrit comme un énoncé qui « réfère à une situation réelle » (Martin, 2010 : 5).

¹¹⁶ Bien que l'auteur précise que tout acte descriptif se fait à partir d'une « position énonciative », ce qui rend impossible une description brute du réel (Adam, 2002 : 167). Également, au-delà du niveau de rationalité présumé plus important, il nous semble que la 'définition' et autres formes de classement (modèles, typologies, etc.), s'effectuent sur la base (ou en comparaison) d'un « terme de référence »; pour cette raison, comme nous le verrons, ces énoncés relèveront du registre « normatif ».

3.5.4.3.2 *Registres référentiel (normatif) et prescriptif: leur distinction*

En linguistique, les registres normatif et prescriptif sont distincts, bien qu'ils entretiennent tous deux un rapport clair aux normes linguistiques (Martinet, 1974 *dans* Boutet, 2002). Dans cette optique, les registres normatif et prescriptif sont respectivement ce « [...] qui désigne à la fois *ce qui est* et *ce qui doit être*, avec parfois des 'écarts' linguistiquement marqués entre le constat et la norme [...] » (Pêcheux, 1975 : 143). Nous reprenons à notre compte cette distinction, soulignant ainsi que ces registres prennent forme par et dans leurs usages¹¹⁷. Ainsi, un énoncé référentiel postule que les choses sont ce qu'elles sont; un énoncé prescriptif ajouterait qu'elles sont ce qu'elles doivent (ou ne doivent pas) être.

3.5.4.3.3 *Registre référentiel (ce que l'on sait)*

Pour les raisons explicitées ci-après, et à l'instar de Mouillaud (1982), nous proposons de nommer le registre normatif, le « registre référentiel ». Cette appellation nous semble en effet plus précise, évitant l'ambiguïté qui laisse à penser que seul le 'registre normatif' relèverait de la norme. Les trois registres sont plutôt à situer sur un continuum épistémologique, nous l'avons dit. Qui plus est, l'appellation de 'registre normatif' laisse également entendre qu'un énoncé d'une telle nature convoquerait *explicitement* un rapport à la norme. Là encore, cela est à nuancer, puisque ce registre peut prendre la forme d'un simple rappel de 'ce qui est', en masquant son rapport à la norme, se rapprochant même parfois, dans sa forme, du registre descriptif. À la différence près que, bien que le registre référentiel réfère à un énoncé relevant d'un « état du monde » - à travers ce qu'il décrit,

¹¹⁷ Cette distinction a également été formulée par Krieg-Planque dans ses travaux sur la notion de « formule » (2009 : 105 et suiv.).

explique, élucide, etc. – son efficace est qu’il prend appui sur « [...] une catégorisation [...] qui ne nous est pas apprise mais simplement rappelée » (Mouillaud, 1982 : 77)¹¹⁸.

Pour illustrer l’intérêt du registre référentiel, les travaux de Krieg-Planque (2003; 2009) ainsi que ceux de Fiala et Ebel (1983) sur la notion de « formule » nous sont utiles¹¹⁹. La formule agit, tel que l’entendent ces auteurs, comme « réfèrent¹²⁰ », voire comme un « interprétant » d’une situation. Cela fait en sorte que la formule « [...] évoque quelque chose pour tous à un moment donné » (Krieg-Planque, 2009 : 95). Autrement dit, « [...] tout locuteur, individuel ou collectif, sai[t] ou préten[d] savoir ce que ‘signif[ient]’ ces formules » (Fiala, Ebel, 1983: 174). De fait, et pour reprendre les mots de Pêcheux, la « stabilité référentielle de l’objet » (par ex, ‘l’engagement paternel’) fait en sorte qu’il ne s’agit pas d’une affaire d’appréciation individuelle, mais bien plutôt d’un sens produit par des rapports sociaux, à un moment donné et pour une collectivité donnée (Pêcheux, 1975 : 104). Pour nous, et pour reprendre les mots de Krieg-Planque, le registre référentiel d’un énoncé est un indicateur opératoire pour identifier la « dimension doxique » de la formule (Krieg-Planque, 2010 : 16). Cette dimension doxique de la formule peut être portée par un énoncé qui s’appuie sur un procédé de « préconstruit », c’est-à-dire qui « [...] peut être approché comme la trace, dans l’énoncé, d’un discours antérieur [...] un sentiment d’évidence s’attache au

¹¹⁸ Pour Mouillaud, un énoncé référentiel peut renvoyer à un savoir qui le précède. Ce registre rend «[...] ‘explicite’ un certain ‘implicite’, en rappelant [...] une information [...] » (Mouillaud, 1982 : 81).

¹¹⁹ Fiala et Ebel (1983) se sont intéressés à divers discours sociaux médiatiques (lettres aux lecteurs, etc.) produits lors de deux référendums suisses tenus dans les années 1970 à propos d’une limitation du nombre d’entrées annuelles d’immigrants. Ils ont constaté que les opposants ou les partisans d’une telle initiative ont dû obligatoirement se positionner - par « accusation » ou « dénégation » - au réfèrent social qui a pris la forme, dans ce contexte précis, de la xénophobie. Cela fait dire centralement aux auteurs que ces débats reposent tous sur « [...] certains accords idéologiques fondamentaux entre locuteurs » (Fiala, Ebel, 1983 :142). Pour Krieg-Planque (2009 : 8), il s’agissait de s’intéresser à l’utilisation de la formulation de « purification ethnique » par la presse française lors de la guerre yougoslave des années 1990. Cela fait dire à l’auteure que cette formule devient un « interprétant » de la situation.

¹²⁰ La forme orthographique de « réfèrent » est de Krieg-Planque.

préconstruit parce qu'il a été 'déjà dit' et qu'on a oublié qui était l'énonciateur » (Branca-Rosoff, 2002 : 464). Dans cette perspective, ce type de procédé pour Pêcheux

[...] renvoie simultanément à ce que 'chacun connaît'¹²¹, c'est-à-dire aux contenus de pensée du 'sujet universel' support de l'identification et à ce que chacun, dans une 'situation' donnée, peut voir et entendre, sous la forme des évidences du 'contexte situationnel' (Pêcheux, 1975 : 156).

Autrement dit, le registre référentiel, tel que nous l'entendons, renvoie à des énoncés *qui relèvent de l'évidence plus que questionnés*¹²². En ce sens, ce registre repose sur certains procédés ou usages discursifs, qui déposent une « chape normative » sur les énoncés formulés. Tous ont en commun leur caractère non questionnable : les choses sont ce qu'elles sont et relèvent de l'évidence. Et malgré leur caractère non questionnable, ces énoncés demeurent compréhensibles et évoquent quelque chose pour tous, *parce qu'ils entretiennent un rapport étroit à la norme*¹²³.

On dira, méthodologiquement, que le registre référentiel possède deux caractéristiques insécables

1) D'abord, ce registre renvoie à des énoncés qui désignent - et présument - *ce qui est* ou *ce que l'on sait* (Pêcheux, 1975). Nous disposons de divers indicateurs pour cerner cette première caractéristique. Par exemple, les « procédés de lissage » (Ogier, Ollivier-Yaniv, 2006 : 67), par lequel on vise à placer l'énoncé « à un haut niveau de généralité » en le décontextualisant en termes

¹²¹ Il importe de préciser que l'expression 'ce que chacun connaît' peut désigner un 'chacun' plus ou moins englobant. En effet, notre corpus comprend des unités textuelles du discours scientifique et celui-ci se construit à partir d'un savoir qui est présumé connu et maîtrisé de manière (relativement) exclusive par les initiés d'un champ à qui s'adressent principalement ces discours. Cela ne l'exempte pas de présumer que chacun des locuteurs à qui ce discours s'adresse « sait de quoi il en retourne ».

¹²² Ce qui n'implique pas cependant que ce registre emprunte strictement une forme affirmative; il peut aussi prendre la forme interrogative (par ex. : 'Alors, où sont les problèmes ?').

¹²³ Ce rapport étroit à la norme nous semble parfaitement illustré dans des échanges à bâtons rompus que nous pouvions avoir ou dont nous étions témoins, et qui utilisent cette expression : « vous savez comment sont les hommes/les femmes ». Sans spécifier de quoi il s'agit, chaque locuteur est présumé savoir de quoi, justement, il s'agit.

de lieu et/ou d'époque et/ou de classe ('le père d'autrefois...'; 'au fil de l'histoire...'; 'la nouvelle paternité...') ou par l'utilisation de pronom indéfini ou du « nous de société »¹²⁴ ('nous savons d'expérience que...'), sont des procédés qui, par leur caractère de généralité, produisent « un discours qui aurait statut de vérité [...] » (Ogier, Ollivier-Yaniv, 2006 : 74). De même, l'utilisation d'expressions de sens commun présupposant du caractère d'évidence de quelque chose ('il est évident que...'; insinuations; répétitions, etc.), ou encore d'expressions qui cherchent à « rappeler » un savoir au lecteur ('la psychanalyse nous rappelle que...') ou dont la sentence est sans appel ('aujourd'hui, la question de l'autorité dans la famille est totalement liée à...'). Bref, ce sont des indicateurs qui pointent la présence d'une « chape normative », agissant comme des assertions. Cela crée dès lors un « effet de réalité » (Martin, 2010 : 5).

2) La seconde caractéristique du registre référentiel tel que nous l'entendons dans le cadre des rapports sociaux est ce qui permet l'identification de ce qui est référé, soit d'un point de référence présumé. De fait, si tout le monde sait de quoi il s'agit, un énoncé référentiel permet de voir ce que l'on voit moins : la présence d'un « terme de référence » (Guillaumin, 1992 : 65)¹²⁵. Cela fait en sorte que le registre référentiel relève d'un discours qui, au contraire du registre descriptif qui est compréhensible en lui-même, n'a de sens que si on l'interprète en fonction d'un terme de référence.

¹²⁴ Office québécois de la langue française (s.d.) « Adjectif avec nous de société », dans *Banque de dépannage linguistique*, consulté sur Internet le 30 novembre 2017 à l'adresse suivante : http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=1928

¹²⁵ Par exemple : « on dit que notre salaire [celui des femmes] est un tiers moins élevé que celui des hommes, mais on ne dit pas que celui des hommes est de moitié plus élevé que le nôtre, il ne représente rien que lui-même. (On devrait bien le dire tout de même, car dire : les femmes gagnent un tiers de moins que les hommes c'est cacher que les hommes gagnent *en fait* moitié plus que les femmes. [...]) » (Guillaumin, 1992 : 65; les italiques de l'auteure).

Ce terme de référence peut être implicite ou explicite, cela n'a pas d'importance¹²⁶. Ainsi, tout le monde sait à quoi l'on réfère lorsqu'on évoque 'le manque à gagner des femmes'. En effet, sans qu'on ait besoin de l'étayer par des énoncés descriptifs, tel que le chiffrage de 'l'écart salarial' entre les hommes et les femmes, on comprend que ce 'manque à gagner' de la classe des femmes est mesuré par rapport à la situation de la classe des hommes.

Rappelons que la consubstantialité et la coextensivité des rapports sociaux participent à l'édification d'un terme de référence, qui rend compte de l'aspect dynamique des statuts sociaux. Pour saisir cet aspect dynamique, il ne faut pas isoler les rapports sociaux de pouvoir les uns des autres. Par exemple, dans l'énoncé qui suit, l'on comprend que la situation des femmes dont on énonce les caractéristiques est mesurée, non pas à l'aune des 'hommes' (comme dans l'exemple précédent), mais à celui du statut des femmes blanches de classe sociale et d'âge moyens, sans pour autant que ce statut soit visibilisé : 'la situation des femmes des milieux populaires qui ont connu des conditions familiales difficiles et qui vivent une maternité précoce alors qu'elles ne possèdent ni qualification ni diplôme [...] Et ce, qu'elles soient d'origine étrangère ou d'origine française'. En effet, dans l'exemple précédent, si l'on avait emprunté une relation de comparaison symétrique pour identifier le point d'appui du 'manque à gagner des femmes', c'est à la classe des hommes que l'on aurait référé. L'on voit que le terme de référence se construit ici dans le croisement des

¹²⁶ Par exemple, explicitement : 'un père qui, à l'image de la mère, est capable à la fois de...', où 'la mère' constitue le terme de référence à partir duquel on classe les comportements parentaux attendus. Et implicitement, dans l'extrait suivant : '[d]'autres auteurs, cette fois-ci surtout en Amérique du Nord, s'intéressent plutôt aux transformations de la conception du rôle paternel [...] et s'entendent pour reconnaître trois modèles associés à trois grandes périodes historiques. Le premier modèle est celui du père conçu comme guide moral et formateur, dont l'idéal-type a été le 'père colonial américain' [...]' . Dans cet exemple, l'énoncé est relativement circonscrit : il s'agit des États-Unis d'avant la guerre de Sécession. Pour autant, il ne peut être classé dans le registre descriptif, car il ne peut être saisi en lui-même, puisqu'il comporte un terme de référence implicite. En effet, puisque 'colonial', le père afro-américain ou autochtone ne peut être inclus dans cet idéal-type; de même, puisque 'guide moral', cela exclut le père jugé immoral. On comprend dès lors – sans que cela soit précisé – que le rôle paternel présumé adéquat est celui d'un père « moral » qui n'est pas racisé.

rapports de classe, d'âge et de race ('les femmes des milieux populaires [...] à la maternité précoce [...] qu'elles soient d'origine étrangère ou française'). En résumé, le registre référentiel prend forme à travers deux caractéristiques : ses énoncés adoptent les traits d'un « savoir catégoriel » qui nous est rappelé, en même temps qu'ils prennent appui sur un terme de référence, lequel peut (ou non) être explicitement évoqué.

3.5.4.3.4 *Registre prescriptif (ce que l'on souhaite)*

Enfin, le registre prescriptif (la « norme prescriptive » de la langue pour les linguistiques) réfère à ce qui est jugé « [...] standard, correct, normé » (Boutet, 2002 : 403) ici, quant aux normes d'appréciation rattachées aux statuts de paternité et de maternité. En ce sens, le registre prescriptif peut être appréhendé comme une « solution 'normée' » (Mathieu, [1991] 2013 : 14). Autrement dit, ce sont des énoncés qui postulent de ce qui devrait être, de ce que l'on souhaite voir - ou ne pas voir - advenir; être maintenu; disparaître. C'est donc un savoir qui relève d'une « mise en ordre du monde » (Mouillaud, 1982 : 80), puisque, par cette volonté de mise en ordre, ce type d'énoncé cherche à conformer les rapports sociaux, les statuts sociaux qui en découlent et les places de chacun dans l'ordonnement social¹²⁷. C'est d'ailleurs ce qui le distingue du registre précédent, qui prétend rendre compte d'un constat, sans porter de jugement. Ici, on se situe dans une volonté de conformation des rapports sociaux, qui peut prendre le ton de l'injonction ou de l'exigence (ex. : 'on se trouve aujourd'hui dans la nécessité de réagir'). Cela dit, des propos plus tempérés peuvent

¹²⁷ Mouillaud utilise l'expression de 'mise en ordre du monde' pour qualifier les énoncés référentiels et non pas les énoncés prescriptifs comme nous le faisons. À notre sens cependant, les énoncés qui rendent compte d'une *mise en ordre* du monde relèvent du registre prescriptif, par leur volonté de conformation des rapports et des statuts sociaux, et doivent ainsi être situés au-delà d'une restitution (présumée) de « l'état du monde », pour reprendre les mots de l'auteur.

en rendre compte, pourvu qu'ils soient formulés par rapport à une appréciation d'une norme, d'un entendement (ex. : 'cela constitue une garantie pour l'avenir').

Méthodologiquement, nous disposons de certains indicateurs sémantiques pour en faire l'examen. Principalement, ce sont des énoncés qui rendent compte d'une prise de position dans un débat ('il faut éviter que...'; 'la question est donc pertinente...'; 'il serait bon que...') ou comme nous l'avons dit, d'une injonction ou d'une exigence (ex. : l'enfant doit au préalable apprendre à opérer des sélections'), voire de concessions ('force est de constater que la littérature scientifique n'offre pas de réponses définitives quant à l'identification des facteurs qui prédisposent ou qui au contraire s'opposent à un engagement plus actif des pères'), ainsi que de jugement de valeur ('malheureusement...'; 'il est déplorable que...'). En principe, le nombre d'énoncés prescriptifs devrait varier selon les champs scientifique ou politique des discours sociaux du corpus 1. En effet, les unités textuelles du champ politique pourraient contenir plus d'énoncés prescriptifs que celles du champ scientifique, compte tenu de ce qui a été dit précédemment sur le contexte de production du discours institutionnel produit par l'État. Néanmoins, nous partons du postulat que tout discours social, aussi « neutre » prétend-il ou souhaite-t-il être, contient des énoncés prescriptifs, qui nous renseignent sur la place des uns et des autres dans l'ordonnement social, dont celui des rapports sociaux de sexe.

3.6 CONCLUSION DU CHAPITRE DE LA PRATIQUE D'ANALYSE

Pour procéder à un examen attentif du saisissement et de l'ordonnement des catégories sexuées dans ce que nous désignons méthodologiquement « l'espace référentiel » de la paternité actuelle, notre « terrain » d'analyse est celui du discours social (ici, institutionnel) comme support de l'analyse du sens. Sept unités textuelles produites par le champ institutionnel - soient politique et

scientifique - ont été sélectionnées pour constituer notre corpus principal. Notre pratique d'analyse systématisée de ce corpus s'articule autour de l'agencement de l'analyse du sens explicite et implicite et s'appuie sur des outils méthodologiques éprouvés par d'autres avant nous - mais dont la mise en commun que nous en faisons est inédite.

À l'aide des procédés de relevé du contenu explicite (<position dans le débat>; <thèse.s développée.s>; <sujet principal>; et <objectif.s visé.s>; ainsi que les thèmes), l'analyse du contenu explicite que nous pratiquons identifie l'organisation du parcours discursif déployé dans les unités textuelles. Dans un second temps de l'analyse, nous pratiquons l'analyse sémantique. Des axes de découpage et d'organisation de notre matériau d'analyse ont été dégagés suivant la pratique de lecture attentive du corpus 0 : le fil diachronique à trois temporalités (passé; présent; futur), qui se comprend à la lumière des normes d'appréciation sociale de l'espace référentiel de la paternité actuelle. Pour saisir les effets idéels des rapports de pouvoir (contour limitatif de l'espace référentiel de la paternité actuelle et les manières d'être qu'il produit), deux vecteurs d'analyse sont constitués. Le premier vecteur - soit les « aires idéologico-sociales » - nous permettront d'identifier, à l'aide de trois indicateurs (existence matérielle; individuation; agentivité), les positions matérielle et symbolique occupées par les agents convoqués dans la division sexuelle du travail. Le second vecteur - soit « trois registres d'appréciation sociale : descriptif; référentiel et prescriptif » - examine le rapport de proximité que les catégories sociales convoquées et leur statut sont présumés entretenir face aux normes d'appréciation sociales relatives aux thèmes abordés. En bref, la combinaison de l'axe de découpage du fil diachronique conjugué aux vecteurs d'analyse permettra d'effectuer une analyse sémantique de notre objet d'investigation, par l'entremise d'une analyse discursive qui repose, à l'instar de Guillaumin (1972) et de Pietrantonio (1999), sur la « combinatoire de l'implicite et de l'explicite ».

CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS D'ANALYSE

Ce dernier chapitre de la thèse contient cinq parties 1) La première est consacrée aux principes qui ont présidé à l'organisation et à la présentation du matériau d'analyse. 2) Dans la seconde partie, nous procédons à la présentation des résultats de notre pratique d'analyse systématisée, à la lumière des approches méthodologique et théorique usitées¹²⁸. 3) La troisième partie portera sur l'interprétation des résultats, nous permettant de qualifier les principales contributions d'ordre méthodologique et théorique de notre thèse. 4) Les limites de notre thèse constituent la quatrième partie de ce chapitre. 5) Enfin, la dernière partie renvoie aux ouvertures proposées par les principaux résultats et contributions de notre thèse.

4.1 PARTIE 1 : PRINCIPES D'ORGANISATION ET DE PRÉSENTATION DU MATÉRIAU D'ANALYSE

4.1.1 Matériau d'analyse : principes d'organisation des résultats

4.1.1.1 Le fil diachronique, les thèmes de la paternité actuelle et les registres d'appréciation sociale

Notre pratique d'analyse systématisée a permis de dégager les contours de l'espace référentiel de la paternité actuelle, par le suivi du déploiement discursif des catégories sexuées dans les discours sociaux sur la paternité actuelle. La mise en forme de cet espace référentiel de la paternité actuelle se saisit à travers l'enchaînement des trois temporalités convoquées par le fil diachronique. C'est pourquoi le fil diachronique constitue l'organisation centrale de la présentation des résultats, dont les trois principales sections correspondent aux trois temporalités du fil diachronique : passé; présent; futur.

¹²⁸ L'intégralité des données produites par la pratique d'analyse systématisée, pour chaque unité textuelle, peut être consultée en annexes.

À l'intérieur de chacune de ces principales sections, les résultats d'analyse sont organisés de manière à rendre compte du déploiement discursif entourant les catégories de sexe – homme et femme – et leur rôle présumé – père et mère – ainsi que leur appellation afférente - paternité; maternité, etc. Cela se fait, d'abord, par l'examen des « thèmes » usités pour rendre compte des catégories de sexe et leurs rôles et appellations afférents. Enjeu idéal central de ceux-ci, la sémantique des statuts sociaux attribués aux catégories de sexe constitue un second principe d'organisation des résultats. En effet, ces statuts sociaux et leur hiérarchisation prennent sens dans leur lien (de contiguïté ou de distance) avec le « majoritaire symbolique », identifié par Guillaumin (1972). Plus un statut social est valorisé ou recherché, plus il correspond au système de normes que reflète la connotation positive de la paternité, objet commun au débat sur la paternité actuelle. Ici, plus un statut social est valorisé, plus il constitue un indicateur pour cerner les paramètres du majoritaire symbolique de la paternité actuelle, lequel constitue l'objet sociologique de la thèse. Cela dit, ces statuts sociaux sont produits par les rapports sociaux, dont ceux de sexe. La division sexuelle du travail constitue un troisième principe d'organisation des résultats, à travers l'examen de ce que nous nommons les « aires idéologico-sociales »¹²⁹. Enfin, s'il nous est possible d'affirmer l'existence d'un espace référentiel de la paternité actuelle, c'est parce que nos résultats montrent que les débats sur la paternité actuelle, relatifs aux transformations des places sociales et leur appréciation, convergent plus qu'ils ne se distinguent. De fait, on constate un univers de sens limitatif de la paternité actuelle. C'est pourquoi les positions dans le débat ne constituent pas un principe d'organisation des résultats, sauf lorsque des exceptions ont pu être relevées. Cela dit, les extraits utilisés sont toujours désignés par leur position, permettant au lecteur d'apprécier le caractère commun du débat, comme le précise l'encadré 1 (p.112).

¹²⁹ Rappelons que nous discernons les aires idéologico-sociales en fonction de trois indicateurs : soit, l'existence matérielle; l'individuation; et l'agentivité; lesquels indicateurs participent à l'édification des statuts sociaux et à leur hiérarchisation.

Quant aux « champs » du discours social auxquels appartiennent les unités textuelles – soit, les champs scientifique et politique – ils ne permettent pas non plus de dégager un usage contrasté des registres prescriptif ou référentiel de la paternité actuelle. En cela, ils auraient pu servir de principe d’organisation des résultats confirmant dès lors l’univers de sens limitatif de la paternité actuelle : les deux champs souhaitent un engagement des pères.

Cette organisation que nous proposons, par l’articulation analytique du fil diachronique, des thèmes, des catégories de sexe, des statuts sociaux et de la division sexuelle du travail, révèle l’identification des paramètres du sujet social idéalisé dans la paternité actuelle.

4.1.1.2 Matériau d’analyse : principes de présentation sténographique des résultats

Pour permettre une meilleure compréhension de l’organisation et de la présentation des résultats d’analyse, l’encadré explicatif à la page suivante décrit d’abord l’organisation sténographique des résultats d’analyse, tel qu’ils sont présentés dans le présent chapitre. Également, couplée à cette organisation sténographique, ce tableau rend explicite les deux types de pronoms personnels distincts dont nous faisons usage – le *on* et le *nous*. Cet usage nous permet d’établir une frontière entre « le regard du chercheur-analyste » (Krieg-Planque, 2003 : 24) et celui du contenu des unités textuelles, convoqué « en corpus » et soumis à l’analyse (*ibid.* : 459) :

Encadré 1. Comment « lire » la présentation et l'interprétation des résultats ?

Codage des énoncés tirés du corpus principal :

- Pour chaque unité textuelle, les positions <attestée> ou <contestée> dans l'univers argumentatif du débat sont respectivement désignées par un « a » ou un « c » minuscule.
- Les thèmes relevés dans les unités textuelles sont identifiés en caractère gras.
- Chaque unité textuelle, pour ne pas être nominative, est désignée par une lettre majuscule.
- Lorsque nous citons des énoncés tirés des unités textuelles, le numéro de page identifié renvoie au système antérieur de pagination attribué à chaque annexe et clos sur lui-même. Ainsi, ce système antérieur de numérotation faisait débiter chaque annexe par la page numéro 1 – ce qui ne correspond pas au système de pagination actuel des annexes intégrées dans la thèse.

Par exemple, pour le renvoi suivant : (a11_C), la lettre minuscule désigne une unité textuelle qui appartient à l'ordre de l'attesté (a); le numéro 11 correspond au numéro (antérieur) de page de l'annexe et renvoie à l'unité textuelle C.

Utilisation distincte des guillemets français et allemands :

- Les énoncés tirés du corpus principal sont identifiés à l'aide des guillemets allemands (par ex. : 'la paternité'). Ils sont utilisés pour souligner que nous leur portons un regard de chercheur-analyste (Krieg-Planque, 2003). Pour ne pas alourdir la lecture, le renvoi à ces énoncés ne respecte pas la règle habituelle de citation qui consiste à identifier les oblitérations, sauf si cette omission change le sens d'un énoncé.
- Lorsque des propos sont placés entre guillemets français (par ex. : « la suragentivité »), il s'agit des propos de l'auteure de cette thèse.

Utilisation distincte des pronoms personnels « on » et « nous » :

- L'utilisation du pronom personnel « nous » renvoie aux propos de l'auteure de cette thèse.
- L'utilisation du pronom personnel indéfini « on » renvoie à des éléments de contenu d'une unité textuelle, et ce, qu'ils soient cités textuellement ou non. Ainsi, dans la phrase suivante : *Tout au long de l'unité, **on** réfère à 'la recherche sur la paternité', en évoquant divers 'études', 'connaissances et savoirs',* le pronom personnel 'on' renvoie à des éléments de contenu tirés de l'unité textuelle.

Par ailleurs, nous avons limité le nombre d'extraits d'énoncés choisis pour illustrer nos résultats d'analyse. Cela ne veut toutefois pas dire que les seules unités concernées sont celles qui sont citées. À moins d'avis contraire, les résultats d'analyse évoqués concernent l'ensemble des unités textuelles du corpus.

4.1.2 Matériau d'analyse : recensement des thèmes et leur suivi discursif

Le tableau suivant (tableau 3) recense les thèmes relevés dans la portion introductive des unités textuelles du corpus, répartis selon les positions défendues dans l'univers argumentatif du débat. Rappelons que les thèmes relevés sont ceux qui sont abordés en portion introductive d'unité textuelle, et pour lesquels leur suivi discursif a été effectué dans l'intégralité de toutes les unités textuelles du corpus. Cela fait en sorte que des thèmes peuvent ne pas être nommés dans une portion introductive, mais apparaître dans le corps principal de l'unité textuelle. À titre d'illustration, on constate dans le tableau suivant que le thème « autorité » est référencé dans la portion introductive des unités textuelles de l'ordre de l'attesté, mais on verra que ce thème est usité par l'ensemble du corpus.

Tableau 3. Thèmes des unités textuelles dans leur portion introductive, classés par ordre alphabétique et par position dans l'univers argumentatif du débat

Position <attestée>	Position <contestée>
○ Autorité (D)^a ○ Contexte social (G) ○ Enfant (D; G) ○ Engagement paternel (A; G) ○ Famille [hommes dans] (A; C; D; G) ○ Femme.s/mère.s (A; C; D; G; E)^b ○ Homme.s/père.s (A; C; D; G; E)^c ○ Identité (D) ○ Paternité (A; C)	○ Congé parental (B; F) ○ Congé de maternité (B) ○ Congé de paternité (B) ○ Double émancipation (F) ○ Égalité des sexes (F) ○ Femme.s/mère.s (A; C; D; G; E) ○ Homme.s/père.s (A; C; D; G; E) ○ Parentalité (B) ○ Statut juridique dans la famille (E)

a : Les lettres entre parenthèses renvoient aux unités textuelles dans lesquelles les thèmes ont été relevés.

b : L'usage du caractère gras identifie les thèmes communs aux deux positions dans l'univers argumentatif du débat qui sont explicitement nommés en portion introductive.

c : L'usage du singulier marquerait l'usage de la catégorie sociale liée au thème (par ex. : 'les interrogations sur le rôle du père'), tandis que l'usage du pluriel marque les individus appartenant au groupe réel (par ex. : 'les pères qui bénéficient du congé parental').

4.2 PARTIE 2 : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE SYSTÉMATISÉE

4.2.1 La temporalité « passé » du fil diachronique et ses thèmes

4.2.1.1 *Catégorie de sexe homme et ses thèmes usités : 'père'; 'paternité'; 'hommes'*

Dans la temporalité passé¹³⁰ de l'espace référentiel de la paternité actuelle, trois thèmes sont usités eu égard à la catégorie de sexe homme. Ce sont (en ordre décroissant d'occurrences), d'abord les '**pères**', ensuite la '**paternité**', et enfin, les '**hommes**'. Ainsi, le thème '**père**' est ici beaucoup plus usité que celui des '**hommes**', contrairement à ce que l'on relèvera dans les temporalités subséquentes. Notre pratique d'analyse systématique montre que certains rapports de pouvoir, dans la construction d'un espace référentiel de la paternité, s'effacent au profit de d'autres, pour produire ce que nous nommons un « jeu de statuts ». Un jeu de statuts se définit comme la substitution (le remplacement, l'alternance) de statuts sociaux selon les rapports de pouvoir convoqués, et qui produit un statut social au plus proche des normes d'appréciation sociales de la paternité actuelle. Ce jeu de statuts, qui renvoie aux enjeux idéels des rapports de pouvoir par la construction d'un statut social valorisé des 'pères', est une illustration concrète des effets de la coextensivité et de la consubstantialité des rapports de pouvoir mis au jour par Kergoat ([2000] 2007; 2009a; 2011; 2018). Ainsi, en ne désignant que des 'pères' dans la sphère du travail domestique (détenteurs d'autorité', 'protecteurs', 'pourvoyeurs'), la matérialité des rapports de classe (au sens classique du terme) - laquelle produit une variabilité des statuts sociaux des hommes dans la sphère du travail rémunéré - est systématiquement oblitérée. Autrement dit, les rapports de classe, bien que structurants matériellement, disparaissent dans la sphère domestique lorsqu'il s'agit des 'pères'. Ainsi, qu'ils soient petit ouvrier ou chef d'entreprise, les hommes détiennent, dans la 'famille', le

¹³⁰ Rappelons que « passé » est utilisé au masculin singulier, pour marquer le fait qu'il qualifie *un* moment du fil diachronique. Il en est de même pour l'utilisation du « présent » et du « futur » du fil diachronique.

pouvoir du pourvoi. Tel qu'il est usité ici, le 'père' de la temporalité passé renvoie exclusivement au statut de la 'paternité' dominante, les deux thèmes étant synonymiques.

4.2.1.2 *Catégorie de sexe femme et ses thèmes usités : 'femme'; 'mère'; ('maternité')*

Par contraste au thème 'pères', plus usité que celui des 'hommes', c'est l'inverse qui se produit pour les thèmes '**mères**' et '**femmes**'. Dans la temporalité passé, les 'mères' sont peu évoquées. Quand elles le sont néanmoins, elles sont cantonnées dans la seule sphère du travail domestique. Autrement, un usage plus régulier du thème 'femmes' est effectué, servant à évoquer le 'mouvement d'émancipation des femmes' (a2_A; c2_F) ou '*l'émancipation féminine*' (a11_D; l'unité textuelle souligne). Également, 'mères', 'femmes' ou 'épouses' de la temporalité passé : très peu d'entre elles sont individualisées par l'évocation de figures singulières, contrairement aux 'pères' : elles sont le reflet de leur catégorie de sexe. Enfin, et par contraste avec la 'paternité', il n'y a pas de **maternité** dans le passé, ni idéale ni matérielle.

4.2.1.3 *Statut social : 'père' (registre descriptif; registre référentiel)*

Nous venons de dire que lorsqu'il est question des 'hommes' dans la sphère domestique de la temporalité passé, ils sont exclusivement qualifiés par le statut social privilégié de 'pères', qui est celui qu'ils occupent dans les rapports sociaux de sexe. Mais quel est ce statut social valorisé des 'pères'? Ainsi, on affirme :

- (1) '[l]e père d'autrefois, confirmé sur le plan juridique dans un statut de *chef de famille*, souvent perçu comme *pourvoyeur et confiné dans ce rôle unique*, a fait place au père d'aujourd'hui, et l'autorité parentale est désormais conjointe et partagée entre les deux parents' (a2_A; nos italiques)

- (2) '[j]usqu'aux années soixante, le cadre juridique et les pratiques concrètes se superposaient plus ou moins et la loi organisait la famille de manière hiérarchisée et complémentaire. L'homme – le père – détenait la *puissance maritale et paternelle*, la femme – la mère – comme les enfants, étant considérée comme une mineure. En *échange*, le père devait *protection*, entretien et nourriture.' (c2_E; nos italiques).

Notre pratique d'analyse systématisée nous permet de faire l'examen des normes d'appréciation sociales des statuts sociaux selon les aires idéologico-sociales. Dans les extraits précédents (1) et (2), un premier usage renvoie au registre descriptif¹³¹ : on réfère au 'plan juridique', à la 'puissance maritale et paternelle' et à 'l'autorité parentale conjointe' que sont la matérialité juridique de tels statuts. Ailleurs, cet usage descriptif est souligné en évoquant son historicité. Par exemple, 'la puissance paternelle' est présentée comme un 'héritier juridique du modèle judéo-chrétien de la filiation et du sang' qui s'inscrit sur deux millénaires (c2_E).

L'examen du thème 'pères' montre également un usage du registre référentiel, et ce, peu importe les positions occupées dans l'univers argumentatif du débat et le champ du discours social. Cet usage du registre référentiel participe à la construction d'un statut social valorisé (ici, de 'père'). Dans les deux extraits précédents (1) et (2), l'évidence des statuts de pouvoir et de pourvoi économique est telle qu'on n'y perçoit pas les sautes de sens. Ainsi, dans le premier énoncé de l'exergue, les statuts de 'chef de famille' et de 'pourvoyeur' sont évoqués comme étant un rôle unique. Pourtant, « autorité juridique » et « pourvoi économique » relèvent de pratiques et de statuts distincts. Ces statuts sont ici amalgamés tant ils relèvent de l'évidence pour qualifier les pères de cette temporalité et les suivantes, nous le verrons. Ailleurs surgit cette même évidence non questionnée, lorsqu'est évoquée 'la *seule* fonction de pourvoyeur et de protecteur' (a8_C; nos

¹³¹ Rappelons que nous avons créé trois registres d'appréciation sociale pour faire l'examen des normes d'appréciation sociales rattachées aux statuts sociaux : soit, le registre descriptif (« ce que l'on voit »), le registre référentiel (« ce que l'on sait ») et le registre prescriptif (« ce que l'on souhaite »).

italiques), qui ne renvoient pas non plus aux mêmes pratiques. Ce que l'utilisation de l'expression de 'figure monolithique' (a13_A) de la catégorie sociale 'pères' laisse paraître également.

Cet usage du registre référentiel, qui prend appui sur « [...] une catégorisation [...] qui ne nous est pas apprise mais simplement rappelée » (Mouillaud, 1982 : 77), structure d'autres usages pour qualifier ce statut social valorisé. Ainsi en est-il de la restitution des modèles conceptuels de 'pères'. On y lit :

- (3) '[I]e premier *modèle* [‘de la *conception* du rôle paternel nord-américain’] est celui du père *conçu* comme guide moral et formateur, dont l'*idéal-type* a été le «père colonial américain » [...] ou en Europe, le « patriarche rural » [...]. Le deuxième *modèle*, qui émerge à la révolution industrielle, est celui du père de famille, qui pourvoit aux besoins des siens par son rôle économique' (a2_C; nos italiques)

Dans cet énoncé (3), ce sont les 'modèles [conceptuels] de père' produits par la recherche scientifique qui constituent l'objet du propos. Le premier usage - soit, 'modèle' / 'conception' / 'conçu' / 'idéal-type', renvoie dans un premier temps à un modèle descriptif classificatoire. Dans son second usage - soit, le 'deuxième modèle' -, un glissement d'objet intervient, impliquant un changement de registre. On ne décrit plus seulement un modèle classificatoire : on aboutit à un usage référentiel du 'père de famille', dont on présume qu'il pourvoit nécessairement au besoin des siens.

Ainsi en est-il du substantif 'pourvoyeur', lequel, pour les pères, est systématiquement utilisé sans complément – ce qu'exige pourtant, d'un point de vue lexical, son utilisation. Être 'pourvoyeur' pour un 'père' relève de l'évidence; nul besoin d'en préciser la teneur ou le contenu. En effet, tous les pères/hommes sont présumés être en mesure de pourvoir aux besoins des membres de la 'famille' – lesquels 'membres', d'ailleurs, sont systématiquement pensés dans un rapport de dépendance matérielle et juridique. Par contraste, la classe de sexe des femmes, dans les trois

temporalités, ne sera jamais décrite en termes stricts de « pourvoyeur », du moins, au sens usité pour les pères : une épithète y sera systématiquement accolée.

Il en est de même pour le thème de '**l'autorité**' : utilisé sans attribut, c'est pour qualifier le statut des pères (a13 et 18_A). En effet, 'l'autorité' ne deviendra 'parentale' qu'à partir du moment où elle est 'partagée'. Dans le fil diachronique suivant, lorsqu'on rend compte du *partage* du statut juridique de l'autorité, c'est le registre prescriptif qui est alors usité. Ce partage peut être souhaité ou jugé problématique, cela dépend des positions dans l'univers argumentatif du débat. Par exemple, on se réjouit que l'on 'reconnais[se] *enfin*¹³² l'égalité des statuts sociaux des hommes et des femmes' (c6_E; nos italiques); ou au contraire, on déplore les effets (présumés néfastes) que cela a pu avoir sur la 'perte de légitimité' des pères (a8_D). C'est son 'partage' qui exige qu'on prenne position, pas l'autorité elle-même. Qui plus est, si l'on n'évoque jamais qui est l'objet d'une telle 'discipline autoritaire' (les 'femmes'? Les 'mères'? Les enfants?), on n'évoque pas non plus quels en sont les effets – on les présume évidents. Ainsi en est-il également des renvois au rôle de 'protecteur' ou de 'protection' des pères : on ne précise pas en quoi cela consiste ni qui en est le bénéficiaire (a3 et 8_C; c2_E). Jamais ce terme ne sera usité, dans aucune des temporalités, pour qualifier les 'mères'. Dans la seule occurrence relevée en ce sens, les mères sont 'protectrices', mais dans une connotation négative : elles restreignent l'accès des enfants à leur père – forme de pouvoir qui est décrié, ce que montre l'usage du registre prescriptif.

¹³² L'usage de cet adverbe de temps souligne qu'on était en attente d'un tel changement.

4.2.1.4 Statut social : ‘mère ’ (registre descriptif; registre référentiel)

À l’usage du registre prescriptif pour décrire le « pouvoir » qu’auraient actuellement les femmes en restreignant l’accès à l’enfant, l’usage descriptif usité pour rendre compte du statut social minoré des femmes du passé fait contraste. Pour qualifier le statut social des **‘mères’** et des **‘femmes’** – toutes présumées être des ‘épouses’- on fait usage des registres descriptif et référentiel, lesquels participent également à la construction du statut social valorisé des femmes qui sont mères. Catégorie sociale valorisée, cette catégorie peut être dépeinte par un usage du registre descriptif, par des renvois au statut juridique minoré. Ainsi, on fait référence, par exemple, au ‘statut juridique mineur des femmes mariées [qui sont] sous la tutelle de leurs maris’ (c6_E), ou encore, on précise que ‘la femme – la mère – comme les enfants, éta[i]t considérée comme une mineure.’ (c2_E). Puis, on fait référence au ‘modèle de la femme responsable de la sphère domestique’ (c14_B) ou à celui ‘de « la femme au foyer »’ (c5_F). Tous ces renvois, faisant usage du registre référentiel, ont statut d’évidence, nul besoin de les expliciter. L’évidence de ces statuts est si peu questionnée qu’on n’y perçoit pas ici les sautes de sens. Ainsi en est-il de l’énoncé suivant : au ‘statut hérité du passé à l’exclusivité de tout autre : celui d’épouse et de mère’ (a14_D). Dans cet énoncé, les statuts ‘d’épouse’ *et* de ‘mère’ sont évoqués comme relevant d’un statut unique. Pourtant, ces statuts relèvent de pratiques distinctes. Ce qui les unit cependant est leur cantonnement à la sphère domestique et la prise en charge du travail qui en découle. Et contrairement aux pratiques relevant du statut des ‘pères’ - soit le pourvoi économique, la protection et l’autorité parentale et maritale – celles des mères sont très peu détaillées, participant à leur occultation.

4.2.1.5 La division sexuelle du travail dans la construction de la catégorie de sexe homme

L'examen que nous faisons des aires idéologico-sociales de la paternité actuelle montre que la division sexuelle du travail est un enjeu des rapports sociaux de sexe, en participant à la construction des statuts sociaux des classes de sexe et à leur hiérarchisation. Ainsi, la division sexuelle du travail, dans sa dimension idéelle, participe au « renforcement » du statut social valorisé que nous venons de décrire pour la classe des hommes. D'une part, le suivi du déploiement discursif du thème 'père' atteste d'une individuation marquée des 'pères', en les inscrivant comme des « individus » qui évoluent dans la sphère du travail domestique. En effet, les pères du passé, individualisés, se doivent d'être 'un modèle pour [leur] fils' (a2 et 7_C) – lesquels 'fils' sont dès lors également individualisés, sans mention aux 'filles'. Il y a oblitération de celles-ci. C'est ainsi que l'on renvoie, par exemple, au 'rapport [que les hommes entretiennent avec leur] père dans l'enfance' (a8_G); à son 'propre père' (a13_A; a8_G); à ceux des 'générations précédentes' (c9_B; a11_C); ou encore, à son 'grand-père' (a13_A). Individualisés, ces 'pères' peuvent aussi être dénommés, comme le montre le renvoi au père de 'Pantagruel de Rabelais' (a10_D) - sans toutefois mentionner qu'il s'agit de l'univers fictif de la littérature française du XVI^e siècle. Ainsi, cette individuation des 'pères' devient un enjeu essentiel dans la production d'êtres sexués que sont les 'fils'. Mais quels 'modèles' transmettent-ils?

Les 'pères' convoqués dans la sphère du travail domestique sont systématiquement désignés par leur statut présumé de 'pourvoyeur' (économique). Ainsi, l'agentivité dont on les dote dans la sphère du travail domestique est celle du travail rémunéré. Par exemple, même les 'pères' qui ont 'des emplois laissant peu de possibilités d'initiative' sont présumés être dotés d'une grande capacité de faire dans l'espace domestique, puisqu'ils demeurent 'pourvoyeur' et 'protecteur'. Tout

comme ceux qui ont une ‘paternité flottante’, qui ‘s’impliquent peu’ auprès de l’enfant, mais dont on dit, grâce à l’agentivité présumée de ceux-ci dans la sphère du travail rémunéré, que leurs conjointes ‘ne sont pas obligées, sur un plan financier, de travailler’ (a9_C). En concomitance avec l’agentivité du statut de père dans la sphère du travail domestique (cette ‘autorité’, cette ‘protection’ envers les membres de la famille), leur agentivité présumée dans la sphère du travail rémunéré et qui offre le pouvoir matériel de ‘l’entretien des siens’ devient donc extrêmement puissante. Ainsi, l’agentivité de la classe des hommes traverse, dans sa dimension idéelle, les « frontières » de la division sexuelle du travail, participant à l’édification de ce que nous nommons la « suragentivité ». Nous la définissons comme la *possibilité* de prendre part à tout le spectre de l’action sociale, laquelle possibilité se situe en surplomb de la division sexuelle du travail.

Cela dit, bien qu’elle soit présumée ne pas être contrainte par la division sexuelle du travail, l’examen des aires idéologico-sociales montre que cette suragentivité n’agit pas partout ni dans toutes les sphères de l’action sociale selon les catégories de sexe. Bien que l’on évoque le rôle de pourvoi des ‘pères’, défini par le comblement ‘des besoins des siens’ et celui de leur ‘entretien’, l’on évoque aussi ce qui paraît être une « contradiction ». En effet, on ‘admet’¹³³ également (a2_D) que l’agentivité des ‘pères’ dans l’élevage des enfants est présumée faible, voire parfois inexistante :

‘[à] l’époque industrielle, la supériorité de la sphère publique se traduisait par le fait que l’homme restait étranger à la sphère domestique, à l’univers de l’enfancement, de la petite enfance, par le mépris des affaires féminines, par la suprématie de la raison sur l’émotion, etc.’ (a14_D).

On fait ici usage du registre référentiel : les ‘hommes étaient des étrangers invétérés à l’univers domestique’ et on l’accepte comme une évidence. Ainsi, ce qui paraît être une « contradiction » - soit

¹³³ Selon le Larousse, le verbe « admettre » signifie que l’on « reconnaît que quelque chose est exact ».

une suragentivité des hommes dans la sphère du travail domestique octroyée par leur statut ‘d’autorité’, de ‘pouvoir’, ‘d’éducation’ et de ‘protection’, en même temps que d’admettre qu’ils effectuent peu de ce travail matériel - est en fait un enjeu, à la fois idéal et matériel, de la division sexuelle du travail, qui demeure inchangée. L’élevage des enfants, dans sa concrétude matérielle, exige une forte agentivité, ce que Dorlin (2017*b*) identifie comme du « care négatif ». Et en prodiguant « les soins les plus éprouvants » impliqués dans l’élevage des enfants (et des adultes dépendants), ce « care négatif » exige aussi une perte d’individuation, par une « abnégation » de soi :

le souci des autres advient par et dans la violence et génère un positionnement éthique bien différent de la seule proximité affective, de l’amour, de l’attention compatissante, de la sollicitude affectueuse ou de l’abnégation dans les soins les plus éprouvants [...]. La violence endurée génère une posture cognitive et émotionnelle négative qui détermine les individu.e.s qui la subissent à être constamment à l’affût, à l’écoute du monde et des autres [...] (Dorlin, 2017*b* : 175).

Ainsi, cette possibilité de prendre part à l’action sociale, de la part des hommes, s’inscrit dans leur rôle de pouvoir et d’autorité, mais s’arrête aux frontières de l’élevage des enfants, évitant l’oubli de soi qu’exige de répondre aux besoins de ceux qui dépendent de soi. De fait, leur agentivité est sans autre limite que celle de leur propre individualité : leur individuation demeure intacte. De fait, la suragentivité, si elle évoque la possibilité de prendre part à toute action sociale, a comme limite l’individualité de ceux qui l’exercent : cela ne doit pas être au détriment de soi – ce qu’exige pourtant le « care négatif » comme le montre Dorlin.

Cela permet d’éclairer un élément qui assure et justifie l’ordonnancement social produit par les rapports sociaux de sexe et de classe dans l’édification d’un troisième terme des rapports sociaux. La modulation des statuts sociaux – par exemple, en accordant préséance au statut social de pourvoyeur économique ‘des siens’ pour éluder un statut social minoré occupé dans les rapports

de classe par l'ouvrier – montre que le statut social valorisé de la classe des hommes est construit à partir d'un point de référence, non nommé, mais que nous pouvons approcher du troisième terme de tout rapport social. Nous sommes face à une catégorie de sexe dont le *pouvoir* est en avant-plan : pouvoir de 'protection', pouvoir de l'autorité, pouvoir de 'pourvoi économique', face à des d'individus présumés sans ressource financière et lesquels ont besoin d'être 'protégés'. Cela dit, ce pouvoir de prendre part à l'action sociale (en étant pourvoyeur, mais aussi protecteur, détenteur de l'autorité) ne vient pas entamer l'individuation qu'exige pourtant la prise en charge des siens. Dans la temporalité passé, se coconstruisent et se confondent des « 'pères' individualisés », tous présumés possesseurs du statut social valorisé de la '**paternité**', laquelle se confond avec le statut social des hommes dans les rapports sociaux de sexe : autorité; pourvoi; protection.

4.2.1.6 La division sexuelle du travail dans la construction de la catégorie de sexe femme

L'examen des aires idéologico-sociales eu égard à la catégorie de sexe 'femmes' montre que leur individuation se présente dans un rapport inverse à celle des hommes. Les 'mères' ont une individuation si peu forte qu'on ne sait pas comment elles apprennent à le devenir : elles sont fixées dans ce rôle. En effet, si les pères du passé, individualisés, se doivent d'être 'un modèle pour [leur] fils' (a2-3_C), les filles n'ont pas besoin de modèles pour devenir mères : la présence d'une 'femme' suffit. Revenons à l'exemple de Pantagruel cité plus haut, dans lequel on fait référence à la mère du Pantagruel de Rabelais, morte en lui donnant naissance. De cet événement, dans lequel cette mère prend un visage singulier, on présume que le père endeuillé s'active dès lors à 'cherche[r] une autre femme pour lui, car, de toute manière, la servante s'occupera de l'enfant' (a17_D). Ainsi, 'mère', 'épouse', 'servante' ou 'autre femme' : elles sont toutes renvoyées à leur appartenance catégorielle de sexe, dont on verra, par contraste à celle des 'pères', que cette

appartenance sexuée n'est productrice de rien – ni dans cette temporalité ni dans aucune autre. C'est donc le procédé inverse à celui des pères qui se produit pour les 'mères' du passé : aucune d'entre elles n'est individualisée par un usage descriptif. Cela confirme la dissymétrie de l'individuation entre classes de sexe déjà observée par d'autres avant nous.

Les 'mères' sont circonscrites à travers la catégorie valorisée « d'épouse-mère-ménagère » et dans la sphère du travail domestique, nous l'avons dit. Le statut social valorisé des 'mères' se construit en étroite relation avec la division sexuelle du travail. Bien que l'on dénonce parfois, selon la position occupée dans l'univers argumentatif du débat, que les 'femmes' fournissent un travail 'invisible et gratuit' (c8_B), elles demeurent exemptes, dans la sphère du travail domestique, d'une agentivité qui viendrait contredire ou s'opposer à l'ordonnancement social eu égard aux rapports sociaux de sexe. L'utilisation du registre référentiel appuie une agentivité qui demeure cantonnée à la seule exécution des tâches matérielles d'élevage. Nous nommons « agentivité surmatérialisée » ce cantonnement au strict aspect matériel de l'élevage des enfants. Ainsi, cette agentivité est conforme aux attentes sociales liées à leur statut social valorisé. Elles sont 'assignées' à la sphère du travail domestique, indiquant là une faible individuation : c'est parce qu'on les assigne à ces tâches qu'elles les exécutent.

Et comme on présume qu'elles ne 'sont pas obligées, sur un plan financier, de travailler' (a9_C), ces 'mères' du passé renvoient exclusivement à celles qui bénéficient d'un statut social majoritaire eu égard aux rapports de classe. En effet, aucune 'mère' de la temporalité passé n'est inscrite dans la sphère du travail rémunéré, dont on les en présume toutes absentes. Elles demeurent dans la sphère du travail domestique, comme une évidence non questionnée. Cette oblitération a un double effet : d'abord, elle a comme effet d'actualiser la « dématérialisation » des « mères travailleuses »

(ou du moins, leur individuation) et leurs conditions d'existence, qui ne sont jamais mentionnées dans le fil diachronique passé. Bref, la catégorie sociale 'mères' dont il est question est celle qui occupe une place privilégiée dans les rapports de classe. Cela a comme effet de réduire le nombre d'individues qui peut prétendre y correspondre, en y oblitérant le groupe sociologique des femmes. De fait, les femmes ouvrières, les petites mains, les « bonnes » et autres travailleuses rémunérées (chambreuses, blanchisseuses, couturière, etc.)¹³⁴ de la temporalité passé n'ont pas d'individualité, puisqu'elles ne sont pas nommées. Ainsi, un des enjeux idéels de la division sexuelle du travail que notre analyse a pu dégager est le suivant : la catégorie sociale 'pères' permet d'englober l'ensemble des 'hommes' sous le statut social dominant des pères dans la sphère du travail domestique, en y évacuant les rapports de classe au profit des rapports de sexe. À l'inverse, les femmes qui sont des travailleuses rémunérées sont oblitérées du discours; elles ne font donc pas partie de la catégorie de sexe des femmes au statut social valorisé, soit les mères-épouses-ménagères qui sont cantonnées dans la sphère du travail domestique et 'assignées' au travail d'élevage des enfants. Autrement dit, le nombre d'individus qui peut prétendre se rapprocher du statut social valorisé selon la classe de sexe est plus important pour la classe des hommes que celle des femmes.

L'examen du thème 'femmes', contrasté à celui de 'mères', montre qu'on ne fait pas usage des mêmes statuts sociaux pour les qualifier. L'usage d'un statut social valorisé pour qualifier les 'mères' est présent, tant et aussi longtemps que ce thème est usité dans la sphère du travail

¹³⁴ Voir Baillargeon (2012), qui quantifie la présence des femmes dans la sphère de travail rémunéré au XIXe siècle au Québec – montrant que dans certains secteurs, elles pouvaient représenter 80% de la main-d'œuvre, et cela, bien avant les deux Guerres mondiales, périodes qui auraient donné aux femmes, selon discours de sens commun et parfois scientifique, l'accès à cette sphère. Baillargeon explique que malgré cet état de fait, le discours ambiant de l'époque « [...] qui cantonne les femmes à la famille n'empêche pas qu'elles rejoignent les rangs des travailleurs, mais justifie plutôt leur intégration différenciée au marché de l'emploi. En effet, les différences salariales (souvent la moitié moins que le salaire des hommes) est justifiée par les employeurs par le fait qu'ils engagent des femmes célibataires sans enfant, donc qui ne sont pas soutien de famille (sans égard au fait qu'elle contribue à l'entretien de leur famille ou d'elles-mêmes). La théorie du « revenu d'appoint » devient donc un prétexte commode pour excuser la surexploitation dont elles sont l'objet, particulièrement dans le domaine du vêtement » (Baillargeon, 2012 : 70).

domestique. Dès lors que les ‘femmes’ occupent la sphère du travail rémunéré, ce ne sera plus du statut social valorisé dont on fera usage pour les qualifier. Dès lors qu’elles sont extraites de leur assignation à la sphère du travail domestique, des bouleversements à l’ordonnancement social de la division sexuelle du travail sont présumés advenir. Ainsi, le thème ‘femmes’ dans la temporalité passé est usité pour évoquer leur ‘entrée’ ou ‘participation massive’ dans la sphère du travail rémunéré (a2_A; c1_E; c2_F). Toutes les unités textuelles attestent d’une reconfiguration des places sociales des catégories de sexe en regard de cette arrivée des femmes sur le marché de l’emploi. Cela peut se faire sur le ton caustique :

‘[l]e partage parental renvoyait clairement à une complémentarité des fonctions maternelles – de l’ordre de l’affectif et du domestique – et paternelles – de l’ordre de l’économie et de l’autorité. Mais ce bel ordonnancement familial prôné par les fonctionnalistes va, au cours de la seconde moitié du siècle, être battu en brèche par ce qu’on peut considérer comme une des transformations majeure [sic] de notre société : l’entrée des femmes sur le marché du travail.’ (c1-2_E)

Ou encore, prendre un ton plus factuel :

‘[l]e double mouvement qui a incité les femmes à occuper la sphère publique par leur participation massive au marché du travail, a amené les hommes, de leur côté, à occuper une plus grande place dans la sphère domestique’(a2_A; voir aussi : c6_F).

D’une part, il ne s’agit pas ici d’une agentivité qui nécessite l’individuation des femmes, au contraire de celle des hommes. En effet, l’obtention de l’indépendance économique des femmes n’est pas convoquée comme relevant d’un choix individuel de leur part. On présente plutôt ‘leur mise au travail salarié’ (c8 et10_F; c7_E) comme répondant aux ‘injonctions économiques [dont] la croissance dépendait’ (c9_F) : ce sont des conditions extérieures à elles-mêmes (historiques, économiques) qui l’exigent, pas leur désir propre. D’autre part, l’agentivité prêtée ici aux ‘femmes’ peut sembler se caractériser par une agentivité puissante, produisant une des ‘transformations

majeures' de la société. Pourtant, ces bouleversements sont résolument ancrés dans le fil diachronique passé : si bien, qu'ils y sont cantonnés et maintenus. Ainsi, on affirme que cette 'transformation majeure [...] de notre société [se déroule] au cours de la seconde moitié du [XXe] siècle' (c5_E). Ou encore, l'indépendance économique des femmes, par leur entrée sur le marché du travail rémunéré, s'est concrétisée : elle est de l'ordre des faits réalisés (c7_F).

Également, le thème 'femmes' sert à évoquer le 'mouvement d'émancipation des femmes' (a2_A) ou '*l'émancipation féminine*' (a11_D; l'unité textuelle souligne). On précise que ces 'mouvements' ont fait en sorte que :

'la femme [a revendiqué] la possibilité de s'affirmer enfin comme sujet social et de se débarrasser de ce statut hérité du passé à l'exclusivité de tout autre : celui d'épouse et de mère' (a14_D)

Là encore, il s'agit d'une agentivité ponctuelle, qui se caractérise par sa finitude dans le temps. De même, les effets de l'agentivité des 'femmes' sont également limités. En effet, face au constat de la prégnance des 'inégalités sexuées' ou de la 'domination masculine' par exemple, on dira de l'émancipation des femmes qu'elle est 'inachevée' (a6_D) ou qu'elle est un 'échec' (c9_F). C'est la fin « manquée » d'une émancipation. En bref, réussi ou inachevé, ce « mouvement d'émancipation » appartient au passé et son pouvoir d'action, potentiellement perturbateur de l'ordre social sexué, est annulé. De fait, l'entrée et le maintien de femmes sur le marché du travail rémunéré sont présumés être un phénomène qui appartient au passé. Limitée dans le temps pour les 'femmes' et circonscrite dans la matérialité de la sphère du travail domestique pour les 'mères', l'agentivité de la classe des femmes n'accapare donc pas les potentialités émancipatoires à modifier la division sexuelle du travail. Ce qui aurait pu paraître comme participant à l'édification d'un

troisième terme des rapports sociaux – par une participation à des rapports sociaux pacifiés entraînés par l’émancipation des femmes – est évacué de ce statut.

4.2.2 La temporalité « présent » du fil diachronique et ses thèmes

4.2.2.1 Catégorie de sexe homme et ses thèmes usités : ‘père’; ‘engagement paternel’; ‘hommes’; (‘masculin’)

Dans la temporalité présent, le rapport s’inverse dans les renvois des thèmes ‘**pères**’ et ‘**hommes**’ pour thématiser la classe de sexe des hommes. On aborde les ‘pères’, pour renvoyer progressivement à ‘**l’engagement paternel**’ et aux ‘**hommes**’ puis au ‘masculin’, qui deviendra l’objet de la temporalité futur. Cela dit, contrairement à la temporalité passé où le statut social de ‘père’ est celui qui représente le statut social le plus valorisé – par le cumul des positions occupées par la classe des hommes dans le rapport de sexe et le rapport de classe - l’usage du thème père dans la temporalité présent emprunte un autre chemin. En effet, c’est parce que les ‘pères’ sont aussi (et en premier lieu) des ‘hommes’ qu’ils ont un statut social privilégié, ce que montre le suivi discursif du thème de ‘l’engagement paternel’.

4.2.2.2 Catégorie de sexe femme et ses thèmes usités : (‘femmes’); ‘mères’

Le rapport s’inverse aussi pour les ‘**femmes**’ : présentes qu’elles étaient dans le passé, elles disparaissent ici pour être circonscrites à travers les ‘**mères**’.

4.2.2.3 Statut social : ‘père ’ (registre descriptif; registre prescriptif) et ‘hommes’ (registre référentiel)

À l’instar de la temporalité précédente, le registre descriptif est usité pour rendre compte du thème ‘pères’, lequel renvoie à nouveau à des individus qui composent le groupe social concret des ‘pères’. Par exemple, ce sont de ‘jeunes pères interrogés’ (a1_C; c14_B; a_10A); ce sont des pères (très peu) prestataires des congés parental et\ou de paternité (c_B_F); ce sont les ‘pères’ dont on a étudié les ‘conduites parentales’ (a9_G). Ailleurs, ce sont ‘ces pères qui se battent pour récupérer plus de jours de garde’ (a12_D) ou encore, ceux de la ‘« revendication des pères »’ (c6_E). Cela dit, par contraste avec la temporalité passé qui dépeint une ‘figure monolithique’ des pères (même individualisés), dans la temporalité actuelle les pères sont tous singularisés, ce qui fait en sorte qu’ils ‘présentent différents visages’ (a4_A). Leurs pratiques et leurs ‘compétences’ sont également présumées variables. Par exemple, on réfère à un ‘père mal préparé’ (c29_A) ou qui est ‘débordé face au travail domestique et parental’, ou encore, aux ‘hommes qui n’utilisent pas de manière significative leur droit au congé parental’ (c8_F), etc. Ce portrait singularisé accentue leur individuation : tous les pères ne sont pas semblables.

Ainsi singularisés, les ‘pères’ ne sont pas réductibles à leur statut de ‘père’ : ils peuvent s’en extraire quand ils le souhaitent. En effet, selon les situations évoquées, des ‘hommes’ peuvent choisir le ‘désengagement’ (a15 et 30_A; a16-17_G). Le registre prescriptif est alors usité en ce qu’il faut chercher à ‘aider’ ces derniers pour éviter cette situation (a16_A). Ou encore, on fait la démonstration que ‘les hommes se réservent la possibilité de choisir, donnant ainsi priorité à leur désir plutôt qu’aux nécessités parentales’ (c16_E). De fait, les notions de ‘désir’ et de choix’ conservent intacte l’individuation des hommes, par contraste à l’agentivité éreintante des

‘nécessités parentales’, auxquelles les femmes sont ‘le plus souvent obligées de faire face’ (c16_E; c16_F).

Cela dit, même si des ‘pères’ peuvent choisir le ‘désengagement’ – ce qui n’est pas souhaité ou valorisé, comme le montre l’usage du registre prescriptif - la présence des ‘hommes’ demeure toujours postulée dans l’espace domestique. L’individuation de l’ensemble des individus de la classe des hommes renvoie à un enjeu des rapports sociaux hétéronormés. Les usages contrastés des thèmes de ‘pères’ et ‘hommes’ renvoient tous les deux à une préoccupation quant à leur « présence » auprès des ‘**enfants**’ :

‘la notion de « père » [‘dans les statistiques sur les pères au Québec’] est peu présente, et on la trouve surtout sous le terme de « pères seuls » [...]. Les autres pères sont repérables à partir de la notion de conjoint, qui, elle, ne correspond pas toujours au père. La définition du terme « parent » indique bien que « *l’homme de la maison* » peut ne pas être le père des enfants.’ (a14_A; nos italiques).

‘l’engagement [du père] va avoir à se maintenir [...] malgré la possibilité que le père n’habite plus à temps plein avec son enfant, et même lorsque ce dernier cohabite avec un « beau-père »’ (a33_A).

À travers des préoccupations d’ordre distinct, c’est d’abord la (nécessaire) présence ‘*de l’homme de la maison*’ dans la sphère du travail domestique qui est convoquée. Si cela évacue les ‘couples de même sexe’ pourtant évoqués (*ibid.*), on ne questionne pas le postulat de la présence d’un ‘homme dans la maison’ qu’induisent les rapports sociaux hétéronormés. Dans les cas de figure de rupture conjugale, usités par plusieurs unités textuelles (a33_A; a7_D; c4 et 8_E; a3_G), ‘père’ et ‘beau-père’ se disputent l’accès à l’enfant. En bref, la présence des hommes (peu importe qu’ils soient les ‘pères’ des enfants) est systématiquement postulée dans la sphère du travail domestique.

L'individuation des 'hommes' est systématiquement présentée, par l'usage du registre prescriptif ou référentiel, comme (potentiellement) productrice des conditions du 'bien-être des enfants' (a15_A). Ce que nous nommons la « surindividuation » est une individuation qui est présumée « produire » quelque chose ou qui « agit » sur l'individuation des autres. L'individuation est à l'origine un indicateur dont nous faisons usage pour cerner la capacité « d'être » d'un individu (son existence en tant qu'individu singulier et non pas comme représentant de son groupe). Notre analyse a pu dégager que plus un individu est dans un rapport de proximité avec le majoritaire symbolique, plus l'individuation qui lui est attribuée renvoie au « faire » (et non pas seulement à « l'être »). Le suivi du déploiement discursif du thème '**engagement paternel**' illustre cela. L'engagement paternel prend forme dans l'évocation de la 'relation de proximité' du père à l'enfant. Sa 'présence' auprès de ce dernier est présumée source de 'multiples bienfaits' (a2_G; a18_A). Ces 'bienfaits' ne sont pas l'objet de la démonstration : ils sont énumérés en quelques lignes, tout au plus en deux paragraphes (a33_A). De fait, nul besoin de les étayer : ils ont un statut d'évidence, ce que relève l'usage du registre référentiel. Ce statut d'évidence contraste, comme on le verra dans la prochaine temporalité, par rapport au caractère 'incertain' des 'conséquences' d'une plus grande scolarisation des femmes ou de 'l'homoparentalité dont on sait encore peu de choses' (a10_A). Autrement dit, la simple 'présence' du père à l'enfant – son individuation – suffit pour *produire* des bienfaits. Ailleurs, l'utilisation du registre prescriptif illustre le caractère souhaité et présumé de ces bienfaits. Par exemple, malgré le constat (très matériel) que '70% des pères [au Québec] ne se prévalent toujours pas du **congé parental**', ce congé – lorsqu'il est pris par les 'pères' – produirait des 'bénéfices importants' (c11_B).

La notion de 'violence' – qui ne constitue pas un thème identifié en portion introductive, mais dont l'ensemble du corpus traite – est particulièrement éclairante de la proximité accordée à la classe

des hommes au majoritaire symbolique de la paternité actuelle en termes de producteurs du bien-être des autres. En effet, bien que les deux ordres d'unités textuelles - en termes de position défendue dans le débat sur la paternité actuelle - renvoient à certains pères qui font preuve, à l'égard de leurs enfants, 'de violence, de négligence, et parfois d'abandon' (a16_A; c12_E; a18_G); 'd'agressivité' (a7_D; a11_G); d'une 'mauvaise gestion de l'autorité' (a11_C) (qu'il faut tempérer), une individuation bien campée subsume ce rapport de pouvoir, qui est alors de l'ordre de la « relation sociale ». Tous conviennent que ces pratiques ne sont pas le propre de l'ensemble des pères, mais 'd'un certain nombre' (a16_A; c12_E) :

'[t]ous les hommes ne sont pas violents, agressifs, incestueux, capricieux, irresponsables ou incompetents. Et le constat que, malheureusement, un certain nombre le soit ne justifie pas la disqualification de tous.' (c12_E).

De fait, la 'violence' ou 'l'agressivité' n'est pas vue comme relevant d'un rapport de pouvoir matériel, mais relève seulement de certains hommes - la réduisant ainsi à une relation sociale. Également, on présume que même les 'hommes violents' peuvent ne pas être 'dépourvus de toute préoccupation pour le bien-être et le développement de leurs enfants' (a16_A). Par exemple, des 'pères peu fiables pourraient s'amender', si on les 'aide' en ce sens (a16_A). De fait, tous les pères sont potentiellement producteurs de bien-être – élément central des paramètres du majoritaire symbolique de la paternité actuelle. En effet, la forte individuation de l'ensemble des individus de la classe des hommes et l'évocation d'une relation sociale plutôt que d'un rapport social les protègent d'une appartenance catégorielle au statut minoré, dans laquelle les hommes violents auraient pu être classés. Dans la temporalité présent, il n'y a plus de jeu de statuts dans la consolidation d'un statut social privilégié des 'pères', puisqu'on y intègre dorénavant des hommes au statut social minoré – même ceux qui font preuve de violence. En effet, et nous le verrons dans

l'enchaînement des temporalités, c'est la classe des hommes dans son ensemble (non plus seulement des pères ou de quelques-uns d'entre eux) qui est présumée être productrice de bien-être pour les enfants et pour l'organisation sociale dans son ensemble.

4.2.2.4 Statut social : 'mère' (registre descriptif; registre prescriptif)

Dans un contexte où l'on souhaite que les hommes occupent une place sociale pensée comme inédite auprès des enfants, autant dans l'espace public que domestique, le travail parental des 'mères' demeure limité à son aspect concret. On ne traite jamais, dans l'ensemble des unités textuelles du corpus, peu importe la sphère d'activité, des 'bienfaits' ou des 'bénéfices' de la présence des mères auprès des enfants - bien que cette présence soit toujours postulée dans la sphère domestique. Dans la temporalité qui nous occupe, il n'y a pas de symétrie entre la 'paternité' comme 'modèle' et la 'maternité', laquelle est réduite aux 'conjointes'. Par exemple, on souligne que 'la *paternité* ne s'articule pas en prenant la *conjointe* comme le référent, comme modèle à imiter' (a13_C; nous soulignons). Ancré dans la matérialité et l'exécution, c'est en faisant usage du registre référentiel que les pratiques de la classe des femmes est naturalisé, en présumant de leur (bonne) capacité à effectuer les tâches d'élevage : les 'mères' constituent le point de référence vers lequel doit - *ou non* - se rapprocher, celui des hommes. Ainsi,

'l'importance du 'paternage' au quotidien [renvoie à] un père qui [...], à *l'image de la mère*, est *capable* à la fois de prodiguer de l'affection, d'être présent dans les tâches éducatives (aide aux devoirs, etc.) et les soins quotidiens (bains, etc.), de même que dans «l'administration» des affaires familiales (planification des rendez-vous chez le médecin, le dentiste, organisation des vacances, etc.).' (a3_C; nos italiques)

'[c]ette loi [sur la garde alternée en France] va dans la bonne direction, car elle part du principe que pères et mères ont une responsabilité égale dans la prise en charge et dans l'éducation des enfants au quotidien et leur suppose les mêmes *capacités* à cet égard.' (c10_E; nos italiques).

Bien qu'elles soient toutes présumées être de « bonnes » mères, leur statut ne constitue pas pour autant un modèle de référence, ni pour les 'pères' (qui ne doivent pas chercher à leur ressembler), ni pour les 'enfants' (qui n'en tirent rien d'autre que leur prise en charge matérielle). Et dans les cas où l'on 'confère aux femmes les statuts d'expert et de guide auxquels les pères auraient tendance à se référer en matière de soins aux enfants' (a9_G), ce statut est invalidé par le renvoi à la 'prégnance du modèle traditionnel' pour expliquer cet état de fait, et pour lequel l'utilisation du registre prescriptif montre qu'il est appelé à disparaître. Cela crée une agentivité surmatérialisée : les pratiques de la classe des femmes sont bornées à leur stricte dimension matérielle et, contrairement à celle des pères, ne produisent rien de l'ordre de l'idéal. Leurs pratiques ne participent ni à l'amenuisement de la division sexuelle du travail – puisqu'elles y sont 'contraintes' – ni à des 'bienfaits' pour les enfants, pour elles-mêmes, pour les 'pères' et les 'hommes'.

Notre pratique d'analyse des aires idéologico-sociales montre que l'individuation des 'femmes' s'avère insuffisante ou inadéquate face au poids des normes sociales qui pèsent sur les pratiques parentales :

'dans la mesure où les femmes ont été socialisées à assumer la responsabilité première des enfants et parce que le rôle paternel est moins défini et codifié que le rôle maternel, se perpétue une division du travail qui, dans la famille, confère aux femmes les statuts d'expert et de guide auxquels les pères auraient tendance à se référer en matière de soin aux enfants' (a9_G).

Dans cet énoncé et dans tous les autres qui illustrent la 'contrainte' exercée par les normes sociales sur les parents, les 'femmes' ploient sous le poids des normes parentales. Et dans les rares cas où l'on convoque les caractéristiques des 'mères', telles que leurs 'attitudes, [...] croyances ou [...] traits de personnalité', ces caractéristiques sont jugées insuffisantes pour influencer leur 'socialisation au rôle parental' (a9_G). En revanche, même 'les hommes qui ont opté pour une

famille où les rôles sont plus traditionnels' sont présumés être en mesure de résister au 'stéréotype du père adéquat [qui] survalorise' certains comportements (a13_A). Les effets imputés à la 'spécificité' de 'l'engagement paternel' des hommes sont présumés tels qu'il n'y a pas (ou peu) de normes et contraintes sociales qui pèsent sur leurs pratiques parentales - ce qui contraste avec l'absence d'individuation des individus de la classe des femmes. Cela montre que la classe des femmes est placée dans un rapport d'éloignement aux prescriptions d'être, qui commandent d'être un individu 'autonome', privilégiant la 'relation sur l'institution' (c14_E).

4.2.2.5 Division sexuelle du travail et classe des hommes : 'l'engagement paternel' comme paramètre-indicateur du majoritaire symbolique, qui fait feu de tout bois de la division sexuelle du travail

Le thème de '**l'engagement paternel**' est jugé plus ou moins favorablement selon le statut occupé dans les rapports de classe par les hommes. Ses 'bienfaits' postulés demeurent un enjeu des rapports de classe, et cela, peu importe les positions occupées dans l'univers argumentatif du débat. En effet, ce sont les 'pères' occupant une position matérielle privilégiée qui sont présumés être (le plus) en mesure d'entretenir une relation 'bénéfique' avec l'enfant. Dans nos collectivités qui valorisent l'éducation, on affirme que les 'pères très scolarisés' sont des pères 'tournés vers l'enfant' (a9_C).

Ou encore, 'les 'hommes' au 'statut socioéconomique supérieur' ont un:

'travail [qui] est stimulant et [ces derniers] disposent de beaucoup d'autonomie dans l'exécution de leurs tâches [;ils] ont des pratiques parentales qui valorisent l'indépendance et le sens de l'initiative chez leurs enfants.' (a9_G).

Par contraste, ceux qui occupent des statuts d'emploi peu valorisés socialement, caractérisés par 'l'absence d'autonomie dans le travail, la monotonie des tâches, la sous-utilisation des qualifications', sont présumés être plus enclins à 'des comportements impatients et irritables avec les enfants, voire

leur mise à l'écart' (a12_G). Pour d'autres unités textuelles du corpus, le lien non questionné entre un statut privilégié dans les rapports de classe et le bien-être de l'enfant est plus ténu, mais demeure présent. Par exemple, on présume des hommes qu'ils sont (tous) actifs dans la sphère du travail rémunéré; que les 'pères' sont 'attachés à leur activité professionnelle' (c14_B); qu'ils ont une 'capacité d'individualisation au niveau professionnel' plus grande que celle des femmes (c18_E); et enfin, qu'ils ont un salaire, en moyenne, plus élevé que celui de leur conjointe (c13_B; a18_D; c8_E; c17_F).

De fait, la boucle est bouclée. Les 'pères' qui occupent une position majoritaire dans les rapports sociaux de classe, de sexe et hétéronormés - statut socioéconomique élevé, emploi favorisant l'autonomie, formation scolaire élevée, 'famille biparentale intacte' (présumée hétérosexuelle) (a32_A; a3_G) et dont le salaire est supérieur à celui de la conjointe - sont ceux qui se rapprochent le plus des normes d'appréciation sociale du statut de paternité : une paternité de 'proximité' à l'enfant en vue d'en faire un adulte 'autonome' et 'indépendant'.

L'examen du suivi discursif des catégories de sexe a donc permis de désigner ceux qui sont présumés être au plus proche des normes d'appréciation sociale de la paternité actuelle avec la « surindividuation », nous venons de le voir. Également, l'usage du registre prescriptif montre que les manières d'être privilégiées dans l'espace référentiel de la paternité actuelle doivent s'affranchir de la division sexuelle du travail :

'la redéfinition des rapports familiaux va dans le sens d'une démocratisation et d'une reconnaissance des besoins de chacun, quels que soient sa place ou son âge. Un ensemble de valeurs se diffuse largement, caractérisé par l'importance accordée à l'autonomie des individus et à leur réalisation personnelle, au plan professionnel, familial, affectif ou sexuel. Le refus des rapports autoritaires, la priorité donnée à la relation sur l'institution, à la spontanéité sur l'organisation, soulignent le rôle majeur du sentiment et du désir dans les relations entre individus, qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants' (c14_E).

Ainsi, autonomie individuelle, épanouissement personnel, affirmation identitaire, écoute de ses désirs propres et possibilité de *choisir* de combler les besoins des autres, etc. sont les mots d'ordre – norme socialement construite - d'un bon rapport à soi et à l'autre dans la paternité actuelle. Laquelle norme renvoie aux conditions matérielles de ceux qui occupent une position majoritaire dans les rapports sociaux de pouvoir; car, ceux qui peuvent donner priorité à la 'spontanéité sur l'organisation' ou à la 'relation sur l'institution' sont ceux qui sont présumés pouvoir s'affranchir des diktats de la division sexuelle du travail : la classe des hommes, qui occupent une position privilégiée à la fois dans les rapports de sexe et de classe.

En effet, rappelons-nous que le fil diachronique passé atteste de la présence des 'pères' dans la sphère du travail domestique. C'est le chemin inverse qui s'effectue ici. Est attestée ici, par sa mise en visibilité, la présence des 'pères' (et non pas seulement des 'hommes') dans l'espace dit 'public' (c8_B; a12_D) ou dans ses institutions (a19_A). Selon les positions occupées dans l'univers argumentatif du débat, cette 'présence' dans l'espace 'public' est relevée, quoique minorée. Par exemple, on constate que bien que 'les statistiques officielles [mettent] de l'avant l'augmentation de la prise du **congé parental** des pères' (c6_F), on précise toutefois que c'est dorénavant pour une durée plus courte (c20_B). Pour d'autres, il s'agit d'attester d'une présence observable, comme l'illustrent les extraits suivants :

'les pères sont plus nombreux depuis une dizaine d'années à assister aux journées d'initiation de l'enfant à la crèche, à l'accompagner le matin ou à venir le chercher le soir' (a12_D).

Ailleurs, on lit :

'[i]l n'est pas rare de *voir* des pères de nourrissons les porter dans leurs bras ou les promener dans la poussette. D'autres accompagnent leurs enfants dans leurs déplacements entre la maison et la garderie ou l'école primaire. [...] On *voit* de plus en plus de pères dans les salles d'attente des cliniques médicales ou des CLSC' (a34_A; nos italiques).

Restituées par l'usage du registre descriptif, ces pratiques dans l'espace 'public' par les pères, puisque vues et observables, deviennent incontestables. Elles acquièrent dès lors un statut de réalité matérielle. Par contraste, elles ne sont jamais relevées pour les mères - on ne dit pas : '[i]l n'est pas rare de *voir* des **mères** de nourrissons les porter dans leurs bras ou les promener dans la poussette'. En effet, quand les 'mères' sont restituées dans 'l'espace public' (qui est toujours celui du travail rémunéré pour ces dernières), c'est pour souligner qu'avec leur présence sur le marché du travail rémunéré, leur incombe principalement la tâche de 'concilier' travail rémunéré et travail domestique. Elles demeurent ainsi soumises à la division sexuelle du travail.

Lorsqu'on renvoie au statut d'exécution matérielle et à la pénibilité ou la redondance des tâches - les 'soins de base' diront certains (a14_C; a6_G) - il n'est plus important que cela soit 'vu' : l'élevage est alors quantifié et systématiquement comparé à celui effectué par les 'mères', dont elles demeurent largement (quantitativement) productrices. Par contraste et tout comme dans la temporalité précédente, l'examen des aires idéologico-sociales montre que le travail parental des pères ne prend pas acte dans la lourdeur matérielle de l'élevage des enfants :

'en quatre mois [de congé parental], *j'ai vu* c'était quoi la vie à la maison...tabarouette'; [ou encore] : 'j'ai beaucoup de respect *pour ceux qui font ça*. S'occuper d'un enfant à journée longue, c'est comme si t'avais un client toute la journée!' (c22_B; nos italiques).

Les 'pères' y sont décrits et se décrivent comme des observateurs de la division sexuelle du travail, sans y être soumis. Le rapport d'extériorité avec lequel ces individus se pensent ('j'ai beaucoup de respect pour ceux qui font ça') n'est pas relevé. Dans les cas de figure où ce rapport d'extériorité entre le travail d'élevage des enfants et la classe des hommes est souligné, les bienfaits (présumés) de l'engagement paternel et des 'liens significatifs à l'enfant' (a21_A; c11_B; a17_G) ont préséance :

‘[c]ertains [chercheurs] *critiquent sévèrement ces données* [quantitatives d’enquête de budget-temps]. C’est le cas de Dulac qui *conteste* que toute l’attention soit portée sur l’ampleur des actes (généralement mesurée en nombre d’heures/semaine), *au détriment* de la qualité, de la variété et de la spécificité des activités parentales dans lesquelles le père s’engage pour et avec l’enfant.’ (a21_A; nos italiques).

De fait, en évacuant la matérialité des ‘actes’ d’élevage (désignée ici par leur ‘ampleur’, mais aussi leur durée, leur récurrence, etc.) – sans préciser qu’il doit être fait par quelqu’un d’autre - au profit de l’aspect qualitatif des ‘activités parentales’ du père, on subsume l’enjeu matériel du travail domestique pour la classe des hommes. En effet, puisque le travail parental effectué par les pères est vu comme spécifique, en ce qu’il produirait quelque chose de plus que le strict entretien matériel des enfants, nul besoin d’en effectuer beaucoup. Autrement dit, les bienfaits présumés des ‘activités parentales’ des pères viendraient « compenser » leur plus faible participation dans la matérialité des actes d’élevage, ce qui maintient en l’état le principe de hiérarchisation des pratiques sexuées de la division sexuelle du travail entre classes de sexe.

Cela dit, l’examen des aires idéologico-sociales permet également d’identifier des énoncés où la dimension matérielle de l’élevage des enfants est abordée pour les ‘pères’. En effet, toutes les unités textuelles du corpus attestent de ce travail parental et domestique en termes de « ‘répartition’ » des tâches (ou dans des termes jugés synonymiques) entre ‘pères’ et ‘mères’. Peu importe les positions défendues ou les champs du discours social, toutes les unités textuelles jugent de l’absence d’‘équilibre’ dans la répartition des tâches domestiques ou des congés parentaux entre ‘pères’ et ‘mères’. Cela ne fait pas débat. Également, et indépendamment des positions défendues et des champs du discours social, l’objet de démonstration d’une plus grande ‘implication’ de la part de la classe des hommes est toujours le même : la production d’une (plus grande) égalité attendue. C’est un ‘objectif’ (a4_A), ce que démontre l’usage de registre prescriptif. Pour les unités

textuelles de l'ordre du <contesté>, en rectifiant la (faible) participation des hommes aux tâches d'élevage des enfants, on présume qu'elle produirait des effets positifs sur la division sexuelle du travail, en l'amenuisant. Ainsi, nous le verrons dans la temporalité suivante, pour certaines de ces unités, '**l'égalité des sexes**' pourra être atteinte si les 'hommes' sont actifs dans la sphère du travail domestique : '[l]'égalité de genre *ne pourra être vraiment atteinte* que si les *hommes* prennent en charge une partie des tâches domestiques et familiales' (c8_B; nos italiques; a4_A). C'est ainsi que 'l'implication des hommes dans la sphère domestique se fait toujours attendre' (c6_E). Pour d'autres, cela est visible dans la restitution du principe de la '**double émancipation**', nécessitant l'implication symétrique des hommes et des femmes dans les deux sphères du travail. Pour les femmes, ce principe s'est actualisé dans la temporalité passé par l'obtention de leur 'autonomie économique'. En se maintenant sur le marché du travail rémunéré, 'elles avaient tout à gagner' (c11_F). Il s'agit donc d'un phénomène qui appartient au passé, nous l'avons dit. Pour les hommes, ce principe n'est cependant pas encore actualisé : il 'n'a pas été réalis[é], puisque les hommes n'utilisent pas de manière significative leur droit au congé parental' (c8_F). De fait, l'implication des 'pères' dans les tâches d'élevage est attendue, puisque souhaitée par tous pour l'atteinte de 'l'égalité entre les sexes'.

En résumé, si les bienfaits de 'l'engagement paternel' sont présumés relever du statut occupé dans les rapports de classe, il n'en demeure pas moins que tous les 'pères' et/ou les 'hommes' sont présumés être les « producteurs » d'une égalité potentielle, aptes à transcender ou amenuiser la division sexuelle du travail entre les classes de sexe. De fait, nul besoin, comme nous l'avons observé dans la temporalité précédente, d'escamoter des rapports sociaux produisant une catégorie de sexe 'pères' ou 'hommes' au statut minoré. On s'intéresse à 'tous les hommes concernés par le bien-être global et par l'avenir des enfants' (a5_A) : les 'pères biologiques', les 'figures

paternelles’, les ‘beaux-pères’, etc. De fait, le groupe social concret des pères s’élargit aux ‘hommes’, qu’ils soient ‘pères’ ou non. On leur prête, à tous, *individuellement*, le pouvoir de changer les choses, en matière de ‘bien-être et de développement des enfants’.

4.2.2.6 Division sexuelle du travail et classe des femmes : matérialité des tâches d’élevage, productrices de rien

Nous avons dit qu’il y a oblitération des ‘mères’ dans l’espace dit ‘public’, puisqu’elles n’ont pas à être ‘vues’, comme on le souhaite pour les pères. Cette oblitération s’efface dès lors qu’il s’agit du travail parental des mères effectué dans la sphère du travail domestique : celui-ci y est nommé, au même titre que celui des pères. Peu importe les positions dans l’univers argumentatif du débat, on précise que l’investissement des mères dans l’élevage des enfants est bien supérieur’ (c9_E), qu’elles ‘demeurent les principales responsables de la sphère privée’ (c12_B) ou encore, qu’elles ‘assum[ent] la responsabilité première des enfants’ (a9_G). Ce travail parental est convoqué par l’usage du registre descriptif : usage de données statistiques, résultats d’enquête de budget-temps, etc.

Les unités qui appartiennent à l’ordre du <contesté> dénoncent les effets matériels de ‘poser la mère comme le parent principal’ (c16_F) : disqualification professionnelle en termes salarial et d’avancement, poids de la ‘double tâche [...] associée au travail rémunéré et [...] aux responsabilités domestiques et parentales’ (c13_B), etc. Cela dit, dès lors que cette « agentivité surmatérialisée » implique ‘l’absence’ des ‘pères’ et franchit le terrain de ‘l’éducation’ des enfants, cela inquiète. Et cela semble source de préoccupation depuis longtemps, comme le souligne l’usage d’une référence bibliographique de 1969, en décalage par rapport à l’actualité du propos tenu sur les ‘« nouveaux pères »’ :

‘il s’agit, pour ceux que les médias appellent les « nouveaux pères », de compenser la « *carence* paternelle » due au *surinvestissement* professionnel et à l’*absence* auprès de leurs enfants, laissant de fait leur éducation *aux seules mains* des femmes (les mères et le corps enseignant étant de plus en plus *féminisé*) [Misterlich, 1969]’ (c18_E; nos italiques).’

Parce que les pères sont présumés ‘absents’ auprès de leurs enfants, du fait de leur implication jugée (et présumée) trop grande dans la sphère rémunérée (que souligne l’utilisation du préfixe « sur »), il y aurait ‘carence’ – donc, un « manque ». Par contraste à ce « manque », les ‘femmes’ occupent (toute) la place dans l’éducation des enfants, laissée en leurs ‘seules mains’. Néanmoins, ‘femme’/ mère’/‘corps enseignant’ sont sans individuation, puisqu’elles sont qualifiées par leur appartenance de sexe : la ‘féminisation’ – qui n’est productrice de rien, du moins, on ne souligne pas l’apport que pourrait produire cette éducation aux ‘seules mains des femmes’.

Cette ‘féminisation’ est plutôt source d’inquiétude. La même inquiétude pointe dans les renvois effectués au cadre législatif sur la résidence alternée des enfants à la suite d’une rupture conjugale (a10_A; a7_D; c8_E; a3_G). On y traite des ‘réticences féminines à un partage effectif de la parentalité’ (c3_E). Dans ces cas, l’on parle de ‘vigile’ ou ‘d’obstruction maternelle’, par laquelle la mère ‘empêche carrément [le père] d’établir des liens significatifs’ allant jusqu’à ‘sa mise à l’écart’ (a16_G). On réfère ici par exemple aux théories – et au sens commun – qui postulent que les mères éprouvent des difficultés à « partager » leur rôle parental avec le père (ce que l’on nomme ‘*maternal gatekeeping*’) ou dans sa version inverse et plus récente, que celui-ci s’implique davantage si la mère l’encourage en ce sens. Ainsi, ‘l’impossibilité de ce partage quand la relation des parents [...] est trop conflictuelle peut d’ailleurs amener des pères engagés auprès de leurs enfants à cesser de l’être’ (a28_A; c9_E). De fait, la catégorie valorisée de la mère ‘adéquante’, dans l’espace référentiel de la paternité actuelle, est une mère qui permet au père d’avoir accès à l’enfant, tout en maintenant intacte sa présence matérielle auprès de l’enfant. Relevant de l’évidence, cela

renvoie à « l'appropriation matérielle de l'individualité corporelle » (Guillaumin, 1992 : 32) de la classe des femmes, obligées de maintenir une présence physique auprès des enfants dont les pères auraient choisi de se « désengager » - appropriation qui n'est pas relevée.

Pour que les pères puissent jouer un rôle actif auprès de leur enfant, on postule qu'il faut établir des conditions propices. L'une de ces conditions est justement de leur faire une place dans la sphère domestique, dont l'espace est occupé par la présence des mères. En effet, les 'femmes' sont présumées bénéficier de 'prérogatives dans le rapport à l'enfant', qui seraient source 'du pouvoir qu'elles détiennent traditionnellement dans la sphère familiale' (a16_G; a28_A). Ainsi, si l'engagement paternel est source de bienfaits, notamment pour les '**enfants**', l'enfant, pour les mères, est ici source du 'pouvoir' qu'elles sont présumées détenir : c'est, littéralement, pour les mères, l'enfant pris comme objet de pouvoir et non comme individu à construire. Détentrices d'une agentivité surmatérialisée, elles ne sont pas pour autant productrices de bienfaits pour l'enfant, comme l'est la surindividuation des 'pères'. Cela n'existe pas pour elles. Ainsi, un des enjeux idéels de la division sexuelle du travail renvoie à la construction dissymétrique des statuts sociaux selon les classes de sexe convoquées : aux hommes, la possibilité d'avoir des pratiques, dont les effets subsument cette division; aux femmes, le confinement dans des pratiques qui leur sont imposées par le poids de cette division.

4.2.3 La temporalité « futur » du fil diachronique et ses thèmes

4.2.3.1 *Catégories de sexe homme \ femme et les thèmes usités : ‘pères’ (masculin); ‘mères’; ‘femmes’; ‘enfants’*

Dans la temporalité futur du fil diachronique de la paternité actuelle, des acteurs disparaissent. Ainsi, les ‘femmes/mères’ sont peu ou pas évoquées. Lorsqu’elles le sont, c’est en regard d’une situation qui prévalait déjà et qui n’est en rien inédite. Les ‘femmes’/mères’ ne créent pas l’avenir; elles n’en sont pas les productrices. Les ‘pères’ aussi sont peu présents, au profit des ‘hommes’, qui sont pensés comme le « masculin » ou la ‘masculinité’ diront certains (a19_A; a7 et 11_D; c9 et 13_E; a19_G). D’autres acteurs prennent de l’importance, nous le verrons aussi : les ‘enfants’ à ‘éduquer’, ainsi que les ‘institutions’, à réformer.

4.2.3.2 *Statut social : ‘pères’; → ‘hommes’ → ‘masculin’ (registre prescriptif)*

Dans la temporalité futur, l’on évoque peu les ‘pères’. Divers éléments indiquent néanmoins qu’on les inscrit dans cette temporalité, pour aboutir au « masculin ». Cette inscription des ‘pères’ dans une temporalité projetée est visible dans le fait qu’ils sont l’objet d’attentes sociales, comme le montre l’usage du registre prescriptif :

‘Dans le sillage des grandes évolutions sociales, comme le mouvement d’émancipation des femmes et la démocratisation des relations familiales, *nos attentes* envers les pères se sont diversifiées. [...] *Cette évolution coïncide également avec le désir exprimé des pères* de s’engager davantage ou différemment auprès de leurs enfants’ (a3_A; nos italiques).

Des ‘attentes’ sociales (‘nos attentes’) sont formulées envers les pères, mais elles ne précèdent pas leur désir d’implication : il en est concomitant. De fait, la capacité d’agentivité des ‘pères’ (concourant à ce ‘désir de s’engager’) et leur individuation (du fait que ce désir est le leur)

demeurent de leur ressort. Cela contraste avec ce que nous avons relevé dans la temporalité passé de l'entrée des 'femmes' sur le marché du travail rémunéré, qui ne s'expliquerait pas (ou pas seulement) par leur désir propre, mais par des injonctions économiques.

Le suivi du déploiement discursif du thème '**enfants**', par l'importance accordée, non plus (seulement) aux 'pères', mais aux 'hommes', souligne une appréciation sociale de leur individuation, qui demeure dissymétrique au regard des classes de sexe. 'L'éducation' des enfants, lorsqu'il s'agit des 'hommes', renvoie à la 'transmission' de « 'modèle(s)' » plutôt qu'à la prise en charge matérielle qu'elle implique aussi. Face au constat du 'taux élevé d'abandon des études secondaires ainsi que [de] la faible réussite scolaire' des garçons, on souhaite :

'encourager les *pères* à *être davantage présents* dans la vie scolaire de leurs enfants'. [Cela, car] 'la participation des pères à des activités d'apprentissage de base est possible et très rentable pour les *garçons* qui présentent le plus de risque d'échec et d'abandon scolaires. Plusieurs mécanismes ont été mis en place [...] dont la lecture à haute voix par des *modèles masculins*.' (a19_A; nos italiques).

Il suffit d'être 'présent' ou d'être un 'modèle' pour provoquer un effet jugé positif : c'est la surindividuation dans son exemplarité. Et comme l'effet de la surindividuation des 'pères' est relevé seulement pour les 'garçons', cette surindividuation renvoie à leur appartenance sexuée. Alors que la plus grande scolarisation des 'mères' inquiète, puisqu'on y voit une 'tendance dont les conséquences sont encore incertaines' (a21_A), on insiste sur 'la réussite et la persévérance scolaire des garçons [qui] semblent donc recouvrir des enjeux importants pour les pères de demain et leur capacité à fournir leur part au bien-être de leurs enfants' (*ibid.*). On précise en effet qu'il faut 'une bonne formation pour être reconnu par la société comme personne autonome, travailleur productif et citoyen qualifié' (a15_A). Ainsi, la boucle est bouclée : les 'pères' éduquent les 'garçons' qui deviendront des 'pères' à leur tour et ainsi de suite. Autrement dit, dans la production

de ‘citoyen’, il n’y a qu’une seule appartenance catégorielle de sexe : les « filles » ne sont jamais nommées dans ce cadre. C’est dans cette perspective que l’on aboutit sur le statut du masculin, comme référent de la réformation souhaitée des institutions. En bref, dans ‘l’avenir’, c’est la transmission de ‘modèle masculin’ que l’on appelle de ses vœux. Cette transmission ne nécessite pas d’implication matérielle, mais passe par la nécessaire ‘présence’ des ‘hommes’ auprès des enfants - leur « surindividuation ».

C’est également dans l’optique de la ‘nécessaire présence des hommes auprès des enfants’ qu’est faite la lecture du phénomène des enfants ‘nés de deux mères’ ou éduqués par ‘un couple homosexuel, hommes ou femmes’. (a17_A; a19_D). Ainsi, ‘l’homoparentalité’ est présentée comme un phénomène inédit dont on ‘sait peu de choses’ (a10_A). Ce n’est toutefois pas ‘l’éducation de l’enfant par un couple homosexuel, hommes ou femmes [qui suscite] la curiosité ou qui interpelle’ (a19_D). En effet, l’on présume que le ‘développement des enfants vivant dans ces familles [où les parents sont homosexuels est estimé] tout à fait comparable à celui des enfants des couples hétérosexuels’ (a17_A) - montrant d’ailleurs que l’hétérosexualité est le point de référence. Mais au-delà, ce qui est objet de ‘préoccupation’ demeure l’homoparentalité féminine, en ce qu’elle est présumée évacuer, de façon ‘délibérée’, ‘l’absence totale de filiation paternelle pour l’enfant’ (a9_A). Ainsi, on craint que ‘la paternité [puisse] disparaître’ (a19_D). À travers cette ‘préoccupation’, c’est donc la disparition ou l’absence du masculin dans la paternité que l’on craint.

C’est par le registre prescriptif qu’on aborde ‘l’identité paternelle’ des ‘« nouveaux pères » [qui] revendiquent leur part féminine et prétendent renoncer à certaines valeurs viriles’ (c12_E). Bien que la ‘virilité’ (ou ses appellations synonymiques) soit rarement définie par son contenu, mais plutôt par contraste à la ‘féminité’ ou à ses attributs présumés (‘sensibilité’, ‘émotion’), l’identité

paternelle’ est à fonder à partir de la seule masculinité (c9_E). De fait, les ‘pères’ auront à s’identifier à eux-mêmes, voire à la masculinité, mais pas à la féminité, ni aux mères. De fait, ce ‘masculin’ est toujours évoqué sur le registre prescriptif. Pour autant, on ne veut cependant pas de ‘modèle masculin’ qui soit trop « viril » :

‘[a]ujourd’hui, cela change. Une des manifestations de ces changements commence à émerger, encore que marginale, dans la conception de l’éducation des garçons. On commence à évoquer la répression de la sensibilité, de l’émotion masculine et de la manière dont la culture de la virilité l’inhibe.’ (a11_D).

Bien que les ‘valeurs viriles’ soient ici ‘assimilées au *pater familias* d’autrefois, ce rôle contribuant à [les] éloigner de leur enfant’, on ne cherche pas pour autant à s’en départir (c19_E; l’unité textuelle souligne). En effet, on ne veut pas d’une masculinité qui serait dépouillée d’autorité (a11_C) : cela serait inquiétant (a7_D). Dans cette perspective, on cherche néanmoins à rassurer en affirmant ‘qu’il n’est pas apparu [...] qu’il y ait abdication des pères devant le recours à l’autorité’ (a11_C). Cela dit, on renvoie à ‘l’autorité’ par censure sociale, puisqu’on ne veut pas d’une ‘masculinité’ dont le pouvoir s’exhibe. Par contraste, lorsqu’on y réfère pour les mères, c’est toujours ‘d’autorité *parentale*’ dont il s’agit (a6_D; a2_A; a2_C; c15_E; nos italiques). Elles ne sont jamais détentrices d’une autorité définie sans complément.

La consubstantialité et la coextensivité des rapports de pouvoir produisent un rapport de contiguïté ou de distance des catégories de sexe face au majoritaire symbolique de la paternité actuelle. Dès lors qu’il s’agit d’une catégorie sociale minoritaire (par exemple, ‘le père immigré’), ce ne sont plus les caractéristiques du ‘masculin’ qui priment. Elle n’est plus que le reflet de son attribut minoritaire. Dans ces cas de figure, c’est à l’individu à modifier ses pratiques pour se conformer aux attentes institutionnelles, non le contraire. Cela est vrai, par exemple, du ‘père immigrant [qui]

doit redéfinir son rôle par rapport à l'école' (a18_A) : c'est à lui de réformer son 'rôle', non à l'institution scolaire. Ainsi, lorsqu'on affirme que 'la relation entre le père immigré et l'école pose des défis particuliers', celui-ci est ici perçu comme le représentant de son groupe social. Dès lors qu'une appartenance catégorielle réfère à un groupe au statut majoritaire ('les pères au travail'), on chute sur le 'caractère masculin' :

'[i]l faut arriver à créer un environnement de services [...] plus ouvert *aux pères*, mieux adapté ou plus accueillant pour les *hommes* (horaires plus étendus, *personnel masculin*, images de *pères* dans les documents d'information et la publicité)' (a18_G; nos italiques).

Ou encore :

'les interventions postnatales se donnent souvent à des moments où les *pères* sont au travail et que *l'approche serait peu adaptée au caractère masculin*' (a19_A; nos italiques).

Ainsi, 'pères', 'hommes', 'masculin' et 'attentes sociales' sont placés dans un rapport d'identité. Autrement dit, l'aboutissement logique d'un tel rapport est le suivant : les pères sont des hommes-masculins qui ont des désirs, lesquels désirs correspondent (ou sont les mêmes) que les attentes sociales.

4.2.3.3 Statut social : 'mères' (registre prescriptif)

Lorsque les femmes sont évoquées dans la temporalité futur, elles le sont entre autres par leur potentiel de 'violence sociale' (a19-23_D) ou de 'rééquilibrages violents' (c13_E); et ce, peu importe les positions occupées dans le débat. Ici, et par contraste à la violence des hommes qui est circonscrite à la relation sociale, la 'violence' des femmes est celle qui entame les rapports sociaux. Il existe des situations de changements structurels que l'on qualifie par leur potentiel de 'violence' (a19_D; c13_E). Cette 'violence sociale' est *toujours* présumée relever de l'aboutissement logique de la

‘demande d’égalité des femmes’ (demande formulée à qui, d’ailleurs?), émanant du ‘mouvement des femmes’. Les ‘femmes’ sont ainsi affublées d’une « agentivité perturbatrice » ou « déstabilisatrice » de l’organisation sociale. Même « l’homoparentalité », qui est perçue comme un bouleversement de l’ordonnancement social hétéronormé, n’est pas aussi menaçante. En effet, on dira plutôt que les parents homosexuels ‘échapp[ent] à la clôture dans laquelle pourrait être enfermé l’enfant s’il servait d’alibi à la revendication de l’homosexualité. Danger auquel ces parents cherchent à échapper’ (a19_D). Cela, au contraire des ‘femmes’ – présumées hétérosexuelles - qui se servent de l’enfant pour leur affirmation de soi en tant que femmes (a17_D). Ailleurs, en parlant de l’espoir d’une ‘transformation des pratiques parentales’, on conclut que

‘sans doute faut-il d’abord rappeler qu’il n’est pas si facile de passer d’un modèle à l’autre, et que cette mutation ne peut se faire qu’au prix de rééquilibrages psychiques et matériels parfois délicats et violents. « Il ne faut donc pas jeter les nouveaux pères avec l’eau du bain, mais être conscientes que des patriarches archaïques sont capables d’aller jusqu’à revêtir l’apparence de leur contraire pour mieux attaquer les femmes » déclarait Christine Delphy [...]. Certes, mais alors comment sauver les premiers si l’on refuse de leur donner leur chance? À ne pas tenter, de façon volontariste, ce partage, on risque de renforcer les butoirs sur lesquels achoppe continûment la lutte contre les inégalités sexuées’ (c13_E).

Ainsi, dans cet énoncé, ce ne sont pas tant les ‘patriarches archaïques’ qui sont menaçants, dont on admet pourtant que certains cherchent à ‘*mieux attaquer* les femmes’. Ce sont plutôt les ‘féministes qui se méfient et craignent les effets pervers de toutes les mesures’ (c7_E) et plus largement, les ‘réticences des femmes’ face à un ‘partage effectif de la parentalité’ (c3_E), ce ‘partage’ étant celui d’assurer la présence du ‘masculin’, porte de sortie présumée contre les ‘inégalités sexuées’. Contrastée aux potentialités prêtées à la classe des hommes dans l’avènement d’une égalité sexuée, l’agentivité de celle des femmes y est nulle, puisqu’elle ‘renforce des butoirs’. La classe des femmes, dans l’avènement d’une égalité sexuée souhaitée de la temporalité futur, n’a pas de rôle à y jouer.

4.2.3.4 La division sexuelle du travail dans la construction de la catégorie de sexe homme

L'inscription des 'pères' dans la division sexuelle du travail de la temporalité futur se reflète entre autres dans le souhait d'une transformation des pratiques des 'institutions' (a19_A; a19_G), ce dont atteste l'usage du registre prescriptif. Pour justifier la réformation demandée de certaines institutions, on fait usage des conditions matérielles présumées des 'pères' dans la sphère du travail rémunéré. C'est par exemple 'l'horaire étendu de travail' des pères (a23_A; a7_G; a10_C); 'le surinvestissement professionnel' de ceux-ci (c18_E) ou encore, 'l'influence de leur milieu de travail' (c19_B) qui soumettent la garderie (ou la 'crèche'), l'école, les services de santé et la prestation de services publics aux changements souhaités; pas le contraire. De même pour le 'milieu de la santé', duquel on espère qu'il fasse preuve d'une meilleure 'considération [des] préoccupations des pères'(a19_A). Ou encore, pour encourager la présence des pères à l'école, on souhaite que les milieux éducatifs 'présentent les caractéristiques [que les pères] en attendent' (a19_A) : c'est donc à l'école de se conformer.

La transformation souhaitée des institutions connaît un changement d'objet et va au-delà de la prise en compte des conditions matérielles présumées des pères dans la sphère du travail rémunéré. En effet, de l'évocation des conditions matérielles des 'pères' pour justifier cette réformation souhaitée, **l'on aboutit sur le statut des 'hommes' (puis du 'masculin') comme référent.** Parfois, il s'agit d'évoquer les 'pères', puis les 'hommes'. Par exemple, on souhaite, de manière prescriptive, que 'les organisations s'adaptent aux changements de politiques publiques en matière de congés parentaux : plus *de pères* prennent les congés, plus les autres *hommes* seront tentés de le faire' (c20_B; nos italiques). Il y a un rapport d'homologie non questionné, par le renvoi à l'appartenance sociale catégorielle entre 'pères' → 'hommes'; les pères, dans les discours sociaux

sur la paternité actuelle, étant ici seuls représentants des ‘attentes sociales’ et point de référence à partir desquels les institutions sociales devraient être remodelées.

Ce qui inquiète pourtant, dans la qualification de ces institutions, c’est l’absence du ‘masculin’. Ainsi, l’examen des aires idéologico-sociales a montré que les ‘institutions’ évoquées et pour lesquelles on appelle au changement sont des institutions (dans les collectivités concernées du moins) dont la main-d’œuvre est principalement composée de femmes. L’appréciation sociale des appartenances catégorielles de sexe y est dissymétrique. D’un côté, le poids numérique majoritaire des individus ‘femmes’ au sein des institutions de la santé et de l’éducation équivaldrait à la « féminisation » de ces lieux et cela inquiète. De l’autre, on souhaite une plus grande visibilité des ‘pères’ qui prennent des congés parentaux, pour ainsi influencer les ‘hommes’, ou une présence accrue de ‘personnel masculin’. De fait, la ‘présence des femmes’ ou la ‘présence des hommes’ n’est pas appréciée de manière symétrique : on dénonce la première, pour favoriser la seconde. Par contraste, la présence des hommes dans l’institution sociale que constitue le travail rémunéré n’est pas mentionnée tant elle va de soi. Cela est encore plus vrai pour l’institution sociale que représente « l’autorité ». Ainsi, « travail rémunéré », « autorité » (voire « pouvoir ») : ce sont là des institutions pour lesquelles on ne relève pas le caractère présumé ‘masculin’.

La masculinité à renouveler mettra fin aux inégalités de sexe, voire à la ‘domination entre les sexes’ (a21_D). Matériellement d’abord, c’est ‘dans la mesure où les responsabilités liées aux enfants seront partagées que ‘l’objectif d’égalité entre les femmes et les hommes [...] pourra se réaliser’ (a4_A). Symboliquement ensuite, ‘l’égalité’ est vue comme l’idéal projeté (un ‘idéal pour l’avenir’) et imaginé d’une société meilleure : la fin des ‘inégalités de sexe’; ou encore, ‘la double émancipation’ ou ‘l’indifférenciation sexuée’. Cela concerne plus globalement ‘une garantie pour

l'avenir' : 'un meilleur accompagnement de la prise de la place de l'homme dans l'univers de la petite enfance [comme] garantie pour l'avenir' (a20_D). En effet, cet 'accompagnement' ferait en sorte que 'les éternels clivages issus de la domination entre les sexes' commenceront à se 'fissurer' (a21_D). Comment ? En s'assurant, sur un registre prescriptif, que

'[d]ans une société où l'enfant peut être pris dans la confusion identitaire comme support d'affirmation des adultes, qu'il s'agisse de la mère ou du père, un meilleur accompagnement de la prise de place de l'homme dans l'univers de la petite enfance constitue une garantie pour l'avenir. Le fait que le père prenne sa place aux côtés du tout-petit permettra au garçon devenu adulte de ne pas chercher éternellement la mère derrière la femme et à la petite fille de ne pas chercher systématiquement le père derrière l'homme.' (a21_D)

Pour assurer la cohérence de ce système de pouvoir, c'est à nouveau la « surindividuation » des hommes qui est convoquée et qui occupe tout l'espace. Dans cet extrait, seul le 'père' joue un rôle dans cette 'garantie pour l'avenir' - mais tous en sont bénéficiaires. La mère, convoquée lorsqu'il s'agit de confusion identitaire dont pâtissent les enfants, disparaît ensuite. De fait, c'est parce que la 'petite fille' - dont on ne dit pas qu'elle deviendra adulte - a été comblée de la 'place occupée' par son père durant l'enfance qu'elle ne cherchera plus 'systématiquement le père derrière l'homme'. Et si le garçon devenu adulte ne cherche pas la 'mère derrière la femme', c'est grâce à la 'place de l'homme'. 'Mère', 'père', 'garçon', 'petite fille', 'homme', 'femme' : tous ces agents sont convoqués dans leur appartenance catégorielle de sexe et rendent compte de la transmission naturalisée, non questionnée mais souhaitée d'un système de pouvoir hétéronormé. Cependant, un seul a un effet sur l'avenir et le bien-être collectif de tous : 'enfant', 'garçon', 'fille', 'homme', 'père', 'mère' bénéficient de la 'prise de place de l'homme' - en maintenant intact les catégories sexuées et hétéronormées.

Cette masculinité à construire, projetée dans l'avenir, est l'élément moteur des conditions du mieux-être de *tous* les individus et du mieux-être collectif. En effet, elle est productrice du 'bien-être et du développement' des enfants; du moins, des 'garçons'. Mais également, c'est elle qui produira '**l'égalité des sexes**' ou 'l'égalitarisme' (c18_E). De fait, les 'hommes' demeurent ceux par qui le changement apparaîtra. Et puisque ce changement est souhaité et recherché, cette capacité d'action relève des conditions présumées du mieux-être, pour soi et pour les autres. Les 'pères' et/ou les 'hommes' sont les « producteurs » d'une égalité potentielle, aptes à transcender (ou à surseoir) la division sexuelle du travail entre les classes de sexe. Les femmes, dont l'action est reléguée au passé, n'ont donc aucun rôle à y jouer. Les renvois aux 'mouvements de contestation' des femmes auraient pu mener à 'l'égalité'; mais comme ils appartiennent à un passé révolu, on l'a vu aussi, ce sont dorénavant les hommes qui peuvent actualiser cette égalité – pas la classe des femmes. À nouveau, les femmes sont dotées d'une agentivité nulle dans la production de l'égalité¹³⁵ : la « suragentivité » dont sont dotés les hommes suffit pour absorber celle des femmes.

4.2.3.5 La division sexuelle du travail dans la construction de la catégorie de sexe femme

C'est ainsi que « prise en charge matérielle », « éducation » et « avenir », en regard des catégories de sexe, ne s'inscrivent pas de la même façon dans le fil diachronique futur. Pour les '**mères**', on formule le souhait qu'elles n'aient plus à assumer seules l'essentiel des tâches matérielles d'élevage des enfants. Ainsi :

¹³⁵ Un résultat d'analyse qui confirme ce que Pietrantonio (1999) avait déjà souligné à propos des thématiques de l'égalité selon les catégories sociales majoritaire/minoritaires au sein de discours scientifiques faisant débat sur l'instauration de politiques d'accès à l'égalité, d'équité en emploi ou d'*affirmative action*.

[i]l est certain que l'investissement des mères dans l'élevage des enfants est bien supérieur à celui des pères, cela a été maintes fois démontré. Mais faut-il en conclure que cette inégalité doit se perpétuer après la séparation [conjugale] au détriment des deux parents : de la mère qui continuera à assumer l'essentiel des tâches matérielles d'élevage, des pères qui se verront privés d'une dimension déterminante dans la relation aux enfants?' (c9_E).

L'élevage des enfants par les mères, borné à l'aspect matériel (encore une fois), est restitué par le registre référentiel (le syntagme '*il est certain que*' renvoie à un savoir convenu, qui nous est simplement rappelé). Au demeurant, ce travail d'élevage, qui s'inscrit dans le passé ('cela a été maintes fois démontré'), ne constitue pas 'une relation déterminante dans la relation aux enfants'. Cela a comme effet que les femmes demeurent systématiquement projetées dans et par la dimension matérielle de la division sexuelle du travail, tandis que les hommes le sont par la dimension idéelle qui la transcende : aux hommes 'la transmission de l'éducation', aux mères le 'surinvestissement dans les tâches' (a7_D); aux mères 'l'investissement bien supérieur dans l'élevage des enfants', aux 'pères' la 'dimension déterminante dans la relation aux enfants' (c9_E). Pourtant, l'élevage des enfants - même strictement matériel – est également producteur d'idéal. En effet, l'élevage des enfants constitue, comme le souligne Juteau (1999 : 92) : une « [...] relation d'entretien matériel [qui] transmet [aussi] à de jeunes enfants les valeurs de la société (de la classe, du sexe, du groupe ethnique) ». Cette transmission idéelle n'est jamais évoquée pour les femmes, et cela, dans l'ensemble du corpus. Si la division sexuelle du travail demeure pour la classe des femmes, elle les cantonne également dans son aspect strictement matériel.

4.2.4 Synthèse des principaux résultats d'analyse

L'examen attentif de notre corpus principal sur la mise en débat de la paternité actuelle a permis de générer un certain nombre de constats d'analyse quant à l'objet d'investigation de notre thèse - la

« nouvelle paternité » et sa connotation positive - mais également quant à la compréhension sociologique du statut de majoritaire symbolique. Notre pratique d'analyse systématisée nous a permis de dégager les paramètres du sujet social de la paternité actuelle, que nous nommons, à l'instar de Guillaumin (1972), le « majoritaire symbolique ». Le majoritaire symbolique de la paternité actuelle est celui de la 'masculinité' (et ses termes afférant : 'masculin', 'valeurs viriles', etc.). Ce majoritaire symbolique s'apprécie à la lumière du fil diachronique que nous avons dégagé et par l'entrelacement des trois facettes du groupe majoritaire : concret, institutionnel et symbolique.

Le premier constat à tirer est que la production du statut du majoritaire symbolique au plus proche des normes d'appréciation sociales de la paternité actuelle agglomère les statuts sociaux de la paternité qui sont valorisés au fil des trois temporalités et des rapport sociaux examinés. Ainsi, si le pourvoi économique, l'autorité et la protection étaient tous trois et simultanément usités pour rendre compte du statut social « perfectionné » du père (Popovici, 2010 : 129) de la temporalité passé, ce statut social « perfectionné » de la paternité demeure dans les temporalités subséquentes. À ces statuts au pouvoir matériel, s'ajoute une dimension idéale inédite, dépassant le cadre de la 'citoyenneté' : celle d'être les producteurs du bien-être des enfants et de la collectivité, par la réunion des trois facettes du majoritaire : réel, institutionnel et symbolique – soit, pour ce dernier, le « Ego ». Cette production du mieux-être collectif est toujours celle d'individus qui ne sont pas pensés comme racisés. Ce statut social de la paternité est celui de l'homme blanc, participant à la production d'un espace national idéalisé : on passe des pères canadiens-français dominés de l'époque, à un père dont l'ethnicité n'est pas mentionnée, sauf dans les cas où elle n'est pas celle du majoritaire symbolique.

Ainsi, dans les temporalités présent et futur, les paramètres du majoritaire symbolique de la paternité actuelle surgissent dans l'évocation explicite de la 'masculinité' et de ses termes afférant : 'masculin'; 'valeurs viriles', etc. Dans cette évocation de la 'masculinité', les trois facettes du majoritaire proposées par Guillaumin (1972 : 89) - groupe réel, groupe institutionnel et majoritaire symbolique – se recoupent. Ainsi, il y a, d'abord, le « groupe [majoritaire] réel » de la classe des hommes qui sont pères, qui sont inscrits en tant que pères dans toutes les sphères du travail social : rémunéré et domestique et dans toutes les sphères : 'privée' et 'publique', etc. Ce groupe se confond au « groupe réel [majoritaire] institutionnel », puisque le groupe de la classe des hommes constitue l'aune à partir duquel certaines institutions doivent être réformées. Ces institutions à réformer sont celles dont les individus de la classe des femmes sont les plus nombreuses, tandis que les institutions sociales que sont l'autorité ou le travail rémunéré ne sont jamais vues comme telles (sauf une occurrence : a20_G), ni donc à réformer. Ces deux facettes du groupe majoritaire (réel et institutionnel) apparaissent dans « l'éducation ». Lorsque celle-ci est traduite comme un moyen institutionnel pour favoriser l'accès à une place matérielle privilégiée dans les rapports sociaux - par la réussite sociale et financière que peut assurer l'accès aux institutions d'enseignement - les deux classes de sexe sont convoquées. Cependant, dès lors que l'éducation est vue comme une « pratique » permettant de former de futurs citoyens, autonomes et productifs, seule la classe des hommes et leur caractère 'masculin' sont convoqués – ce qui est observé dans les trois temporalités. Cette dernière caractéristique est strictement du ressort de la classe des hommes – jamais de celle des femmes. Également, la classe des hommes est l'objet d'attentes sociales, comme le montre le rôle qu'on souhaite leur voir prendre dans « l'éducation » des garçons. La temporalité futur expose de manière explicite les souhaits qu'une collectivité évoque pour elle-même – ou ce qu'elle craint. Encore une fois, deux facettes du majoritaire s'entrelacent dans cette dernière temporalité : la facette symbolique, dans les attentes sociales que l'on formule ('objectif', 'idéal', etc.), et le groupe

majoritaire concret de la classe des hommes, lequel est décrit à travers leur désir (ou leur refus) d'implication auprès des enfants. Le fait d'agir ou d'écouter ses propres « désirs » relève également seulement des caractéristiques prêtées à la classe des hommes. Par contraste, la classe des femmes n'a pas de désir propre, puisqu'elle est soumise aux aléas de conjonctures (économiques, etc.), ou des rapports sociaux de domination ou de la division sexuelle du travail. De même que lorsque la classe des femmes est projetée dans la temporalité futur, c'est systématiquement pour faire part d'effets dont les conséquences sont inquiétantes; sinon, elles demeurent cantonnées au passé.

Dans cette temporalité, seuls les hommes – et leur caractère 'masculin' - sont projetés dans « l'avenir » ou sont présumés pouvoir y jouer un rôle pour un meilleur avenir collectif : les femmes sont cantonnées au passé. C'est par ces derniers que le changement passera : c'est par eux que l'égalité, toujours de sexe, se réalisera, puisque ce que la classe de sexe de femmes pouvait entreprendre en ce sens (leur propre émancipation sociale et politique, leur entrée sur le marché du travail rémunéré) est soit « ratée » soit appartient au passé. Elles n'ont donc plus aucun rôle à y jouer. Cette attente sociale, dont la concrétisation évoque également un projet politique : seuls les 'pères' et/ou les 'hommes' sont présumés être les « producteurs » d'une égalité potentielle, aptes à transcender ou amenuiser la division sexuelle du travail entre les classes de sexe. Enfin, la masculinité, seul objet des 'attentes sociales', est ce à quoi devront se plier les « institutions » pour refléter la collectivité. Enfin, en évoquant la 'masculinité', on renvoie au groupe social concret des 'hommes', qu'ils soient 'pères' ou non. On leur prête, *à tous, individuellement*, le pouvoir de changer les choses, en matière de 'bien-être et de développement des enfants'. Autrement dit, c'est la production des manières d'être socialement comme autre paramètre du sujet social de la masculinité qui est mentionnée.

D'un point de vue méthodologique, nos résultats d'analyse confirment la saisie de l'individuation et de l'agentivité qui sont dissymétriques selon les classes de sexe, ce que d'autres ont montré avant nous¹³⁶. Notre analyse illustre également, et de façon inédite, que cette dissymétrie est modulable selon trois plans simultanés : le fil diachronique; les sphères sociales convoquées; et selon les rapports sociaux convoqués. Ainsi, même pris isolément, un rapport social est dynamique. De même que lorsque les divers rapports sociaux s'entrecroisent, ils produisent des effets dont l'épistémologie est à saisir : c'est ce que la proposition de « *jeu de statuts* » tente de faire. Contrastés aux registres d'appréciation sociale, ces usages permettent de saisir, à terme, comment se construisent les statuts sociaux dans l'espace référentiel de la paternité actuelle : plus un statut se rapproche du majoritaire symbolique, plus l'individuation et l'agentivité sont présumées produire des *effets* sur les autres et sur l'organisation sociale.

C'est ainsi que nous avons pu dégager que la classe des hommes est présumée avoir des pratiques dont la classe des femmes n'est pas dotée – et inversement. Ce que les paramètres du majoritaire symbolique de la paternité actuelle détaillent. Ainsi, l'évidence du statut social de pouvoir des 'pères' et du statut de pouvoir minoré des 'femmes' renvoie à la norme d'appréciation sociale à partir de laquelle seront appréciés les statuts sociaux des catégories de sexe. Ce système de pouvoir prend appui sur ce que nous nommons une « *suragentivité* ». Nous la définissons comme l'accaparement de toute potentialité à prendre part à l'action sociale, participant à l'édification d'un statut social dominant *par et dans* la division sexuelle du travail.

Cette possibilité de prendre part à l'action sociale, de la part des hommes, si elle s'inscrit dans leur rôle de pourvoi et d'autorité, s'arrête aux frontières de l'élevage des enfants. Ainsi, si d'autres ont

¹³⁶ Cf. pages 94 et suiv. de la présente thèse.

montré que l'agentivité et l'individuation sont deux caractéristiques à saisir conjointement, nous avons pu dégager que l'agentivité est soumise aux limites de l'individuation. Il n'y a pas de « suragentivité » de la part des hommes dans la charge matérielle de l'élevage des enfants. Il s'agit plutôt d'une « suragentivité dématérialisée » (ou une suragentivité idéale), évitant l'oubli de soi qu'exige de répondre aux besoins de ceux qui dépendent de soi. Par contraste, l'agentivité de la classe des femmes – une agentivité surmatérialisée - n'est productrice de rien, sauf à être cantonnée à l'exécution des tâches matérielles.

La classe des hommes est donc dotée d'une agentivité très puissante – si puissante qu'elle est présumée pouvoir bousculer ou subsumer la division sexuelle du travail (parfois) décriée. Dans cette perspective, il existe un pouvoir d'agir que seule la classe des hommes est présumée détenir : la production d'une égalité potentielle - toujours de sexe. En effet, les mouvements de contestation politique des femmes évoqués par l'ensemble du corpus principal auraient pu mener à cette égalité souhaitée, mais cette agentivité est présumée appartenir à un passé révolu. Ainsi dans le discours social relatif à la paternité actuelle, aux « nouveaux pères » et à leurs pratiques et réalités attestées\contestées, ce sont dorénavant les hommes qui peuvent actualiser cette égalité. En effet, la classe des hommes demeure la seule à être productrice, par sa simple présence, du bien-être de tous. Eux seuls demeurent le sujet (social) de ce bien-être.

C'est donc une agentivité qui produit de l'idéal, tandis que celle de la classe des femmes est strictement liée à des tâches matérielles : c'est une « agentivité surmatérialisée ». Jamais les femmes, les mères, dans notre corpus, produisent de l'idéal : on ne mentionne nulle part les 'bienfaits' ou les 'bénéfices' de la présence des mères ou des femmes auprès des enfants, comme on le fait pourtant pour la classe des hommes dans son ensemble. L'examen des « aires idéologico-

sociales » montre qu'aucune unité textuelle ne remet en question le fait que la prise en charge matérielle de l'élevage des enfants par la classe des femmes est (largement) supérieure à celle de la classe des hommes, peu importe les positions dans le débat. Autrement dit, la plus grande prise en charge matérielle de la classe des femmes dans l'élevage des enfants ne fait pas objet de débat, bien qu'elle puisse être critiquée ou décriée. En effet, l'usage des registres d'appréciation sociale fait la monstration suivante : si la grande partie des unités textuelles s'entend pour en appeler à une plus grande prise en charge de la part de la classe des hommes des tâches parentales (voire domestiques), la totalité du corpus – sans exception – postule que « l'engagement » des pères est (serait) producteur de « bénéfices » pour tous : enfants, père, mère, mais aussi, pour la « société ». Bien que la mesure de cette implication de la part de la classe des hommes varie selon les positions, ce qui demeure non questionné sont les bienfaits liés à leur engagement auprès de leur enfant - ou de ceux des autres, d'ailleurs. Et comme cela ne sera que meilleur pour la « société », c'est la classe des hommes qui assure un meilleur avenir collectif, peu importe les positions empruntées. C'est dans cette perspective que nous proposons la notion de « surindividuation » pour la classe des hommes. Celle-ci renvoie d'une part à la capacité d'être, qui demeure irréductible à tout individu qui en est doté – ce qui a été soulevé par d'autres auparavant (Guillaumin, 1972; Michard-Marchal, Ribéry, 1985; Michard, 2000; 2019; Pietrantonio, 1999; Capitan, 2000). Mais pour nous, la surindividuation suffit en elle-même pour être productrice d'effets qui ne sont pas simplement réductibles à cet individu, mais qui rejaillissent sur d'autres. Ces usages modulables de l'agentivité et de l'individuation sont en fait une logique de la division sexuelle du travail, dès lors qu'on l'éclaire dans ses dimensions idéale et matérielle. Ces résultats d'analyse permettent également de montrer le caractère fictionnel de la notion de « complémentarité des sexes » - résultats qui montrent la vacuité de l'approche de la complémentarité des sexes, pourtant souvent évoquée. Ici, le constat du caractère fictif de la notion de « complémentarité des sexes » - qu'autorise à penser

la dissymétrie de l'individuation et de l'agentivité selon les classes de sexe -est confirmé par la surindividuation et la suragentivité de la classe des hommes qui se donnent à voir au sein des discours sur la paternité actuelle.

4.3 PARTIE 3 : INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS D'ANALYSE ET PRINCIPALES CONTRIBUTIONS DE LA THÈSE

Les contributions de notre thèse que permettent de dégager notre problématisation du débat sur les « nouveaux pères », notre encadrement théorique et notre analyse de la sémantique de la paternité actuelle, à saisir conjointement, sont de trois ordres : théorique, méthodologique et épistémologique. Nous distinguons ici ces trois plans à des fins de présentation de l'interprétation des résultats.

4.3.1 Interprétation des résultats pour une contribution d'ordre épistémologique

Dans notre chapitre méthodologique, nous avons illustré l'importance de la saisie de la combinatoire de **l'agentivité** et de **l'individuation** (Pietrantonio, 1999) dans l'édification des statuts sociaux. L'agentivité et l'individuation se révèlent dissymétriques selon les catégories de sexe. Dans la formulation d'un sujet social de la paternité actuelle participant aux conditions du mieux-être de tous, cela demeure. Également, en opérationnalisant le concept de la division sexuelle du travail, par la prise en compte simultanée de ses dimensions matérielle et idéale et leurs effets selon les classes de sexe, cela participe au dégagement des paramètres du sujet social de la paternité actuelle. Enfin, nous proposons la notion de « jeu de statuts » pour opérationnaliser la coextensivité et la consubstantialité des rapports sociaux qui permettent une agglomération des

statuts sociaux valorisés dans la production du statut du majoritaire symbolique, au plus proche des normes d'appréciation sociales de la paternité actuelle, ce que nous exposons ci-après.

4.3.1.1 Une agentivité de contexte selon la division sexuelle du travail et selon ses dimensions idéale et matérielle

Le concept de l'agentivité est entre autres défini par la « possibilité de prendre part à l'action sociale » (Pietrantonio, 1999). Si cela demeure, notre analyse exploratoire a permis d'en proposer de nouvelles déclinaisons. Michard (2000) a montré que les agents au statut minoritaire sont décrits par des propriétés qui ne relèvent pas de l'animation. Si cela demeure également selon les contextes, la possibilité de prendre part à l'action sociale n'a pas besoin d'être décrite par des propriétés ne relevant pas de l'animation ou d'être déniée ou refusée pour être jugée faible ou nulle. De fait, la dynamique des rapports sociaux de pouvoir prend appui sur ce que nous nommons une « *suragentivité* », que nous définissons comme **l'accaparement de toute potentialité à prendre part à l'action sociale et à en instituer éventuellement l'orientation**. Cela montre le caractère éminemment dynamique et relationnel de l'agentivité. L'agentivité est quantifiée du préfixe 'sur' parce qu'elle *mobilise toutes les potentialités* de l'action sociale, ce qui a l'effet d'en dépouiller les autres et d'en particulariser l'appréciation sociale. En fait, nul besoin d'évoquer un manque d'agentivité des groupes minoritaires pour les dépeindre comme passifs ou inanimés : l'agentivité sans limites de la classe des hommes « absorbe » celle des autres acteurs, en « saturant » toutes les potentialités de l'action sociale selon les situations convoquées. En définitive, notre pratique d'analyse de notre corpus sur la paternité actuelle démontre que la « suragentivité » est ici un paramètre du majoritaire symbolique, qu'il faudrait valider sur d'autres corpus traversés par des rapports de pouvoir.

Également, pour dépeindre cette agentivité sans limites de la classe des hommes, divers rapports sociaux (de sexe et de classe) sont convoqués pour créer ce que nous nommons un « jeu de statuts ». Cette notion que nous avons forgée est un outil méthodologique efficace permettant la saisie de la dynamique des rapports sociaux et de leur caractère consubstantiel et coextensif, tel que souligné par Kergoat (2009; 2011; 2018). Kergoat (2009a) a montré comment les divers rapports sociaux de pouvoir, en s’actualisant, se coconstruisent (se « nourrissent » mutuellement) et se co-pénètrent, par l’extension des uns et des autres dans toutes les sphères de l’action sociale. En faisant se substituer des statuts sociaux et des rapports de pouvoir selon les sphères et les existences matérielles convoquées, cela fait en sorte que la classe de sexe des hommes est agissante pour tous et partout : dans la sphère productive comme dans celle du travail domestique. Puisque les ‘pères’ sont systématiquement désignés par leur statut présumé de pourvoyeur (économique), l’agentivité dont on les dote dans la sphère du travail domestique est également celle du travail productif. En concomitance avec l’agentivité incompressible de leur statut de père dans la sphère du travail domestique (‘l’autorité’, la ‘protection’), leur agentivité devient extrêmement puissante. Ainsi, un « jeu de statuts » se définit comme la substitution, le remplacement des statuts sociaux selon les rapports de pouvoir et les sphères de travail convoqués, qui produit un statut social au plus proche des normes d’appréciation sociale de la paternité actuelle. Il s’agit là d’un effet idéal de la coextensivité et consubstantialité des rapports sociaux de pouvoir. Ce « jeu de statuts » produit des statuts sociaux à l’agentivité et à l’individuation modulables, lesquelles participent à la hiérarchisation de tels statuts. Ce « jeu de statuts » permet de maintenir les principes structurants de la division sexuelle du travail, même lorsque ses modalités matérielles se transforment.

Kergoat a également montré qu’aucune catégorie sociale n’est mutuellement exclusive – on n’est pas que ‘femme’, ou qu’ouvrière’, etc. – et que ces catégories ne sont pas non plus simplement

additionnées entre elles. L'auteure a montré l'extension du rapport social de classe dans la sphère reproductive et celle du rapport social de sexe dans la sphère productive. Partant, cette notion de « jeu de statut » permet de montrer, sur le plan épistémologique, que « l'extension » des rapports de classe dans la sphère reproductive est à ce point dynamique qu'elle est dissymétrique plutôt que co-directionnelle. En effet, la prolongation d'un rapport de pouvoir peut servir à en masquer un autre et ne se joue pas de la même façon selon la division sexuelle du travail. Dans la construction d'un espace référentiel de la paternité actuelle, certains rapports de pouvoir s'effacent au profit de d'autres dans la production de statuts sociaux ou sont, au contraire, « surmobilisés ».

Par ailleurs, l'agentivité et ce qu'elle produit en sont une de contexte, selon les sphères ou les pratiques convoquées. L'agentivité de la classe de sexe des femmes dans la sphère du travail domestique est « surmatérialisée ». Précisons. Les pratiques de la classe des femmes dans la sphère du travail domestique sont exclusivement cantonnées à leur aspect matériel. Ce qu'elles (sur)produisent se cantonne - et se réduit - à ce qu'elles exécutent. Autrement dit, cette abondance d'agentivité dont la classe des femmes fait preuve lorsqu'il s'agit d'élevage prend fin dès lors que la tâche est exécutée. Leur agentivité est évanescente. Leur agentivité, même surmatérialisée, ne vient pas contredire l'ordonnancement social, puisque ce que l'agentivité de la classe des femmes produit disparaît par son exécution même; c'est un éternel recommencement.

Cette dernière remarque sur l'occultation des effets de l'agentivité de la classe des femmes – évanescente et conforme aux rapports de sexe - permet d'éclairer un peu plus le « médiateur imaginaire de l'organisation sociale » (Guillaumin, 1972 : 219). Dans cette perspective, les pratiques matérielles des femmes, réduites à leur aspect matériel, ne sont pas productrices d'individuation, ni pour elles-mêmes ni pour les autres. Dans ce cadre, Guillaumin

(1992) avait déjà montré que le rapport de sexage assure l'appropriation matérielle de l'individualité de celles qui composent la classe des femmes. En effet, l'entretien matériel physique des autres individualités que la sienne propre est « [...] un travail qui, dans les rapports sociaux où il est fait, détruit l'individualité et l'autonomie » (Guillaumin, 1992 : 31) de celles qui l'exécutent. Cela nous permet de préciser que cette « agentivité surmatérialisée » prêtée aux femmes dès lors qu'il s'agit de l'exécution de tâches matérielles d'élevage a également comme effet d'assurer la « surindividuation » des hommes. Cela réitère l'importance d'une saisie combinée de l'agentivité et de l'individuation dans leurs dimensions matérielle et idéelle. En effet, c'est le surplus de travail assuré très concrètement par la classe des femmes (surmatérialisé, dirons-nous) qui permet à la classe des hommes de « penser » l'avenir de l'organisation sociale ou du moins, de ses institutions. Tabet (2018 : 228) a formulé l'hypothèse que « [l]e surplus de travail des femmes a été et est encore la condition de l'accès des hommes à un surplus de temps libre, temps déterminant pour la connaissance et la création ». Il en est de même pour la paternité actuelle : la « suragentivité dématérialisée » prêtée à la classe des hommes a des effets sur l'accaparement de l'édification du sujet social du mieux-être collectif. En effet, seule la classe des hommes est « productrice » d'une égalité potentielle, apte à transcender la division sexuelle du travail entre les classes de sexe. Et comme la production d'une égalité (toujours de sexe) est une condition souhaitée du mieux-être collectif, cette classe demeure la seule à pouvoir y contribuer.

4.3.1.2 Épistémologie de l'individuation et du rapport de sexage

L'individuation est définie, nous l'avons vu précédemment, comme « la saisie de soi-même » (Guillaumin, 1972), la « propriété de soi-même » (Michard-Marchal, Ribéry, 1985) ou les « potentialités humaines » (Capitan, 2000). L'examen de cet indicateur nous a permis de distinguer

« l'individuation » de ce que nous nommons la « surindividuation ». L'individuation de la classe des hommes renvoie, d'une part, à leur inscription matérielle dans toutes les sphères de l'action sociale : ils sont partout et ils doivent être vus. Par exemple, en cherchant à inscrire la classe des hommes là où l'on ne les attend pas (les 'pères' dans la sphère domestique du passé; les 'pères' dans l'espace dit public aujourd'hui), on produit une « matérialité de l'individuation » du groupe sociologique des pères. Conjuguée à la distinction entre la « relation sociale » et le « rapport social » proposée par Kergoat (2009a), notre analyse a montré le lien entre la relation sociale et une individuation bien campée, subsumant les rapports de pouvoir. Ce que l'analyse de la « violence » a pu montrer. Cette individuation se joue de deux manières ici : soit, par la production d'individus qui sont fortement singularisés; soit parce qu'on est face à une individuation qui « produit » un effet positif sur l'organisation sociale.

D'une part, l'individuation de la classe des hommes renvoie au fait qu'ils sont dépeints comme des individus singuliers : certains sont compétents, d'autres non; certains sont violents, mais pas tous, etc. Mais également, à la suragentivité dématérialisée des hommes correspond leur « surindividuation », ce qui appuie la cohérence de la division sexuelle du travail. En effet, les hommes n'ont pas besoin d'être « réellement » agissants pour produire quelque chose : leur présence (le 'fait d'être là' ou 'd'être présent', 'd'être un modèle', leur 'prise de place', etc.) suffit à produire le mieux-être de tous. Cela contribue à une lecture naturalisée des rapports sociaux de sexe sur laquelle repose la division sexuelle du travail. En effet, aucune unité textuelle du corpus principal ne remet en question le postulat suivant lequel la simple « présence » des hommes auprès des enfants est 'déterminante'. Cette surindividuation justifie également (très matériellement) que le temps qu'ils consacrent à l'élevage des enfants soit, de fait, moindre - ce qui a des effets très matériels sur la charge de travail de la classe des femmes. Par contraste, les 'mères' ne sont jamais

présentées par une individuation singulière : elles sont réduites à une catégorie sociale imaginée (celle d'être toutes des mères compétentes) ou encore, leur groupe social est occulté (par exemple, dans le fil diachronique du passé, il n'y a pas de groupe sociologique des 'mères travailleuses').

Également, la « surindividuation » des hommes explique et demeure un enjeu des rapports sociaux hétéronormés et de sexe. La simple présence « masculine » des 'hommes' auprès des 'enfants' produit des effets plus grands que leur individualité. En effet, les 'bienfaits' présumés du 'modèle masculin' et de la 'présence' des hommes s'expliquent par l'appartenance catégorielle de sexe. Mère', 'père', 'garçon', 'petite fille', 'homme', 'femme' : tous ces acteurs sont convoqués par leur appartenance catégorielle de sexe et rendent compte de la transmission naturalisée, non questionnée, mais souhaitée d'un système de pouvoir hétéronormé. Si les pères ont des pratiques ('suragissantes', dirons-nous), les pères « sont » également, par leur simple présence, ou encore, ils sont un « modèle masculin ». Mais ils « sont », sans d'ailleurs qu'on ne précise jamais de quoi il s'agit. Et s'ils « sont », ils le sont par leur appartenance catégorielle de sexe réclamée : la « masculinité ». En effet, c'est parce que les 'pères' sont des 'hommes' (toujours pensés comme 'masculins') qu'ils ont un effet présumé positif. Cela dit, cela ne renvoie pas, comme pour la classe des femmes dans la pensée de Guillaumin (1992) à leur « appropriation ». Au contraire de la catégorie de sexe « femme », ils s'émancipent de la nature. On souhaite que soit mise de l'avant leur appartenance catégorielle de sexe (qu'ils revendiquent) pour modeler les institutions (l'école, la santé). Et plus encore, pour former les citoyens de demain. Autrement dit, par leur appartenance catégorielle de sexe qui, elle, ne se définit nullement par la nature, la classe de sexe des hommes est *la* productrice de l'organisation sociale : les institutions, le devenir-citoyen.

4.3.2 Interprétation des résultats pour une contribution d'ordre théorique

4.3.2.1 *L'espace référentiel de la paternité actuelle : la fin souhaitée de la division sexuelle du travail ?*

Sur le plan théorique, une première contribution de la thèse a trait au concept de la division sexuelle du travail proposé par Kergoat ([2000] 2007; 2005; 2018; voir aussi Hirata, Kergoat, 2008; Hirata, 1997). Comme l'ont montré ces dernières et d'autres à leur suite (Galerand, 2007; Dunezat, Galerand, 2010; Galerand, Kergoat, 2014), le concept de la division sexuelle du travail rend compte des assignations différenciées de chacune des classes de sexe dans les deux sphères du travail, rémunéré et domestique. Également, son usage éclaire le fait que si ses modalités d'application peuvent changer, ses principes structurants et hiérarchisants demeurent : séparation du travail des hommes et des femmes et valorisation sociale de celui effectué par les premiers au détriment de celui des secondes. Si cela demeure dans l'espace référentiel de la paternité actuelle, son usage analytique, comme nous nous proposons de le faire, nous a permis de préciser un principe tout aussi structurant de la division sexuelle du travail que ceux que nous venons d'énumérer : la dissymétrie des enjeux matériels et idéels de la division sexuelle du travail selon les classes de sexe. Aux hommes, la possibilité d'avoir des pratiques dont les effets subsument cette division – autant dans la potentialité d'une égalité entre classes de sexe, que dans la production du bien-être des enfants. Aux femmes, l'aspect strictement matériel des enjeux de la division sexuelle du travail, réduisant les enjeux idéels auxquels la classe de sexe des femmes peut aspirer à une « simple » demande d'une meilleure « répartition » du travail parental, domestique et professionnel. Ces enjeux idéels n'en ont pas moins des effets matériels concrets : cela préserve la classe des hommes du « care négatif » (Dorlin, 2017) qu'exige l'élevage des enfants et qui incombe pour bonne part à la classe de sexe des femmes.

L'envers de cette saisie dissymétrique des enjeux de la division sexuelle du travail selon les classes de sexe est que le travail de la classe des femmes demeure borné à son aspect matériel - sans pour autant que cette dissymétrie soit soulevée. Relevant de l'évidence et vidée de ses enjeux idéels, cette implication bornée aux effets matériels de la classe des femmes dans l'élevage des enfants renvoie à « l'appropriation matérielle de l'individualité corporelle » (Guillaumin, 1992 : 32) de la classe des femmes et à ses effets, soit une lecture sociale naturalisante de leurs pratiques. À l'heure actuelle, dès lors qu'on tente de formaliser les formes concrètes que devrait prendre « l'égalité des sexes », on cantonne cette analyse à l'aspect matériel du travail – à raison, il est vrai. Ceci dit, il ne faut pas escamoter la dimension matérielle de la division sexuelle du travail, qui se traduit au désavantage de la classe des femmes, à la fois en termes de travail domestique et sur le marché travail rémunéré, où les inégalités matérielles persistent (en termes de charge de travail, de salaire, de possibilité de progression, d'horaires atypiques, etc.). Également, les effets de la division sexuelle du travail sont principalement évoqués par leur dimension matérielle pour ces dernières, en termes de perte financière liée à des statuts d'emploi précaire, d'accaparement du temps et de l'énergie, etc.). Par contraste, le majoritaire symbolique de la paternité actuelle est présumé être le seul *producteur* (potentiel) de « l'égalité de sexes », mais aussi, des conditions du bien-être et du développement des enfants, appelés à devenir les adultes et 'citoyens' de demain. Cette utilisation d'un enjeu idéal (recherché et valorisé) de la division sexuelle du travail est imputée à la seule classe de sexe des hommes, justifiant leur plus faible implication dans la production matérielle d'élevage des enfants. Autrement dit, bien que la division sexuelle du travail a des implications matérielles pour les deux classes de sexe, ses enjeux idéels dans l'univers référentiel de la paternité actuelle raffermissent les principes de séparation et de hiérarchisation du travail selon les classes de sexe (Kergoat, 2005; 2009a) et n'entament en rien la lecture naturalisante des pratiques et du travail des mères qui, lui, ne se voit accorder aucune considération - sinon négative - dans la sémantique sur la paternité actuelle.

Sous couvert d'une (plus grande) égalité entre (classes de) sexe, la division sexuelle du travail réactive plutôt son principe de hiérarchisation des enjeux idéels du travail entre celles-ci. Ainsi, l'estompement des frontières de la division sexuelle du travail qui aurait pu advenir dans la paternité actuelle, par 'l'indifférenciation sexuée' ou la 'double émancipation' par exemple, ne fait que reproduire les « logiques de la domination » (Cardon *et al.*, 2009 :11) qui la structurent. En effet, loin d'avoir l'effet escompté, l'enjeu idéal de la division sexuelle du travail que constitue son potentiel émancipatoire ne fait que maintenir la hiérarchisation des pratiques des classes de sexe, puisque les pratiques de la classe des femmes en sont vidées.

La classe des femmes est décrite par la stricte matérialité « naturalisante » de leur agentivité, qui demeure donc sans effets. Productrice d'éphémère, l'agentivité de la classe des femmes dans la sphère du travail domestique est également conforme au modèle d'action qu'on attend d'elles : elles sont 'assignées' à la sphère du travail domestique et assurent (majoritairement) la prise en charge matérielle de l'élevage des enfants. Il s'agit, à notre sens, d'un effet peu observé du rapport de sexage (Guillaumin, 1992). Appropriées dans leur corps matériel, dans leur temps et leur énergie, bref dans « l'ensemble du travail et de la vie des femmes » (Tabet, 2018 : 172), les « effets » de leur action sociale sont aussi appropriés : elles ne produisent rien. Ou à tout le moins, ce qu'elles produisent disparaît dans l'exécution. Appropriées dans leur agentivité même (évanescente, sans effet), les possibilités d'émancipation de la classe de sexe des femmes sont en désagrégation. Comment se constituer en « collectif », dont Kergoat (1984; 2009b) a montré le caractère essentiel pour une mise en action émancipatrice, quand le groupe social auquel on appartient est décrit avec une agentivité nulle ou sans effet ?

Pour mettre en évidence cet effet dissymétrique de l'agentivité entre classes de sexe dans la division du travail - de l'ordre de l'idéal pour la classe des hommes et du matériel pour celle des femmes - nous proposons la notion de « division sexuelle de la production du vivre ». Cette notion permettrait d'examiner ce qui échappe encore au concept de la division sexuelle du travail, soit la distinction de la « production du réel dans l'idéal » (Juteau, [1983] 1999); et inversement. Autrement dit, pour ne rien échapper des transformations sociales et traquer le redéploiement dynamique des rapports de pouvoir, l'analyse ou la compréhension *symétrique* de la division sexuelle de la classe des hommes et de celle des femmes doit être abordée en termes d'enjeux matériels *et* idéels, lesquels enjeux, avons-nous pu montrer, participent à la reproduction des modalités de la division sexuelle du travail en dépit des changements observés.

4.4 PARTIE 4 : RETOUR CRITIQUE SUR LA PRATIQUE D'ANALYSE SYSTÉMATISÉE ET LE CORPUS

La pratique d'analyse systématisée que nous avons développée pour cerner les discours sociaux sur la paternité actuelle a été construite en lien étroit avec l'encadrement théorique de notre thèse, et les propriétés sociologiques du terrain que nous nous sommes donné à examiner. Il serait pertinent de voir si notre grille d'analyse systématisée peut s'appliquer sur un autre « terrain » que celui que nous avons choisi. Les discours sociaux sur la paternité actuelle que nous avons examinés sont ici ceux du champ institutionnel, lesquels discours sociaux ont « [...] historiquement [...] une fonction de mise en ordre du social » (Dorlin, 2006 : 61). Pour cette raison, il nous faudrait en faire l'essai sur des discours sociaux présumés dénués d'enjeux politiques : par exemple, l'univers des cartes de souhaits publiées à l'occasion de la fête des Mères et de la fête des Pères et qui faisaient partie du corpus 0. Ce type de discours social renvoie à ce qui est présumé relever de l'anodin, ainsi que de l'univers de l'intime et des relations affectives par le savoir banal, mais renvoie

pourtant à des rapports sociaux (Delphy, 2013*b*). On se souviendra que nous avons établi notre grille d'analyse dans une perspective exploratoire. À la lumière de nos résultats d'analyse, il pourrait être opportun de mettre à l'essai notre grille d'analyse systématisée sur un tel corpus, ainsi que tout autre corpus mettant en discussion sociale des enjeux relevant de rapports sociaux.

Notre grille d'analyse systématisée était composée de plusieurs indicateurs à examiner. L'ensemble de ces indicateurs nous semblaient, au départ, tous nécessaires pour cerner la dynamique des rapports sociaux et des statuts sociaux dans la construction de catégories sociales. Cela, dans un cadre de la division sexuelle du travail. À rebours cependant, quelques indicateurs pourraient être retranchés de notre grille d'analyse systématisée, sans que celle-ci perde de son caractère heuristique. En effet, trois indicateurs appartenant à ce que nous avons identifié les « éléments organisateurs » des unités textuelles ont été superflus à dégager, dans le cadre d'une analyse de sens. En l'occurrence ici, nous posions comme postulat de départ que les indicateurs : « thèse.s développée.s »; « sujet principal »; et « objectif.s visé.s » nous permettraient de dégager l'organisation du contenu présentée en portion introductive de chacune des unités textuelles, afin d'examiner la cohérence argumentative des textes. Elles se sont avérées difficilement opératoires. Nous avons connu quelque difficulté à identifier ce qui relevait des 'thèses' dans le champ institutionnel du discours scientifique, compte tenu des règles de production qui commandent que ce champ ait explicitement recours à un savoir produit et attesté par d'autres – sans que cette évocation constitue les thèses de l'unité textuelle. Il nous aurait fallu des indicateurs permettant de mieux distinguer, non pas les « textes collègues » des « textes corpus » comme le précise Krieg-Planque (2003 :459), mais bien la distinction de cette utilisation par les unités textuelles elles-mêmes. Toutefois, même si ces indicateurs ont inutilement alourdi l'analyse, les motifs pour

lesquels nous les avons dégagés demeurent utiles, s'agissant avec eux de faciliter le repérage des ruptures de sens ou des artifices de construction, à l'instar de Guillaumin (1972).

Par ailleurs, il serait pertinent de voir si les trois registres d'appréciation sociale que nous avons proposés (descriptif, référentiel et prescriptif) s'appliquent sur un corpus d'une autre nature. À cet effet, il pourrait être intéressant de sélectionner un corpus issu du discours militant, même radical (association de revendications des droits des pères, associations de parents lesbiens, etc.), pour examiner la part occupée par chacun de ces trois registres d'appréciation sociale. En choisissant des discours sociaux institutionnels, nous nous exposons à des discours sociaux qui sont caractérisés, pour la plupart, par une plus grande formalisation du propos. L'usage de ces trois registres, croyons-nous, à des fins d'analyse sémantique, mériterait d'être à nouveau mis à l'épreuve. Enfin, notre fil diachronique a été très heuristique ici, mais l'était-il grâce (ou à cause) du sujet ? Serait-il utile pour d'autres thématiques, à propos de sujets qui se caractérisent par leur caractère (préssumé) novateur ou bousculant les normes en matière de rapports sociaux de sexe ? Par exemple, aurait-il le même caractère heuristique pour la saisie de discours sociaux sur l'homoparentalité ou le transgenrisme ? Nous croyons que oui. S'agissant de tout corpus mettant en scène des rapports sociaux de sexe, il y a fort à parier que notre fil diachronique demeurerait utile.

OUVERTURE

Les principales contributions de cette thèse nous semblent proposer de nouvelles pistes qui s'inscrivent dans l'effort de réflexion et de travail qui théorise la division sexuelle du travail. À l'élargissement de la notion de « travail » que d'autres ont proposé avant nous, telle que celle de « production du vivre » (Hirata, Zarifian [2000] 2007), permettant le double saisissement des enjeux à la fois idéels et matériels de sa dimension sexuée, et à son extension à d'autres pratiques que celles traditionnellement cernées par les sphères du travail rémunéré et domestique, la division sexuelle du travail permet de jeter une nouvelle lumière sur la « part ternaire des rapports sociaux » (Guillaumin, 1972), habituellement laissée dans l'ombre de la recherche. Notre analyse exploratoire pointe vers l'intérêt épistémologique d'examiner plus avant les liens entre le travail comme « production du vivre » (au sens de Hirata, Zarifian [2000] 2007) et « l'individuation ». En effet, ainsi conceptualisée, la notion de travail pourrait participer à la (re)définition d'un « sujet social » (Guillaumin, 1972; Pietrantonio, 2002). Envisagée comme « [...] l'activité par laquelle les individus en chair et en os se produisent, produisent leurs vies et leurs rapports » (Bidet-Mordrel, *et al.*, 2016 : 18), notre proposition d'examiner la « division sexuelle de la production du vivre » pourrait constituer une voie d'accès au sujet social, comme norme des conditions du mieux-être, mais en y intégrant notre « commune humanité », pour reprendre les mots de Kergoat (2018). Peut-on penser que ce « questionnement social » de la production du vivre a également comme enjeu une nouvelle manière d'être socialement, à travers les formes idéalisées d'être que propose la connotation positive de la paternité actuelle ? Peut-on penser que le travail, comme « production du vivre », peut participer à la (re)définition d'un « sujet social », lequel peut être défini ou cerné comme « [...] la référence centrale d'humanité et de liberté » (Guillaumin, 1972 : 218) ? Nous pensons que oui.

CONCLUSION

Avec les années 1970 émerge un discours social de sens commun (mais également institutionnel, militant, médiatique, etc.) sur la « nouvelle paternité », laquelle fait débat. La paternité est alors présentée par l'émergence de son caractère inédit - « nouveau » - à la fois en tant que pratique concrète et comme objet de débat ou de recherche. Pour bonne part, une partie de la discussion sociale sur la « nouvelle paternité » atteste de « transformations », principalement conceptualisées sous l'angle de « l'implication paternelle ». Dès lors, on est en présence d'un père qui, par ses pratiques ou par sa simple « présence », investit un champ qui lui était, semble-t-il, étranger ou auparavant réservé à d'autres. Pour une autre partie du discours social portant sur la paternité actuelle, on atteste de la présence d'une « crise » dans les fondements de cette paternité : les rapports de domination qui prévalaient dans l'édification de la paternité occidentale sont contestés. Qu'ils soient nommés ainsi ou autrement (« domination », « inégalités sexuées », « différences »), on dénonce les effets matériels desdits rapports, tels que l'appropriation du travail gratuit et invisibilisé de la classe des femmes, ou quoique plus rarement, leurs effets idéels, comme la naturalisation des différences sexuées ou encore la valorisation sociale qui s'attache aux pratiques parentales dès lors qu'elles sont effectuées par les pères.

Notre examen a montré que l'espace référentiel de la paternité actuelle reconduit les processus de catégorisation produits par des rapports de pouvoir : rapports de classe, rapports de sexe; voire, dans quelques rares cas, d'ethnicité. En effet, ce qui constitue les 'pères', les 'hommes et la 'paternité' renvoie à des statuts qui se maintiennent (et se cumulent) dans le temps, s'inscrivant sur l'intégralité du fil diachronique (passé, présent, futur), et ce, dans les diverses sphères de l'activité sociale. De fait, pourvoi économique et autorité sont inséables du statut de père, mais aussi

présomption du pouvoir de mener à terme « l'égalité » entre les (classes de) sexe : égalité et producteurs d'avenir; formation de citoyens. Tout ceci nous permet de dresser les paramètres du sujet social de la paternité actuelle. Le sujet social idéalisé de la paternité actuelle ne se conçoit que par l'enchaînement des trois temporalités (passé, présent, futur) du fil diachronique; progression qui, elle, constitue un moyen sémantique pour faire valoir de nouvelles formes de paternité. En faisant se succéder, s'alterner une série de rapports sociaux, lesquels, selon la division sexuelle du travail, produisent des catégories sociales aux statuts variables, cela produit une agglomération de statuts majoritaires, issus tant du passé que du présent et du futur. Ce statut majoritaire demeure le seul pour lequel on formule des « attentes sociales » et le seul par qui le changement apparaîtra. Il occupe, dans les rapports de pouvoir, une position matérielle et idéelle idoine. Il occupe une position matérielle lui permettant d'actualiser les valeurs qu'il propose; il est le seul à jouir de ce pouvoir. Ce statut social majoritaire idéalisé possède le pouvoir émancipateur de tous. Ainsi, notre analyse a montré que pour les pères de l'espace référentiel de la paternité actuelle, dans l'élaboration des conditions du vivre, il est possible de s'affranchir – au besoin et selon les désirs de ceux qui en ont les moyens - de la division sexuelle du travail. Cela dit, l'examen des catégories de sexe et de leur espace référentiel, déployé sur le fil diachronique, montre que si les contenus changent (ces pères paternant, ces mères travailleuses professionnelles), on maintient un ordre sexué et hétéronormé et les principes structurant de la division sexuelle du travail, notamment par l'activation des enjeux idéels et matériels, pour lesquels nous en avons montré la dynamique. Autrement dit, notre examen des discours sociaux qui induit un questionnement sur l'idée de changement dans la paternité actuelle a montré que le processus de catégorisation est reconduit, sans qu'on puisse observer le processus de décentration que devrait jouer une crise théorique au sens où l'entend Dorlin (2005a).

BIBLIOGRAPHIE

Références bibliographiques du « Corpus principal » (corpus 1)

- Brachet, Sara (2007). « Les résistances des hommes à la double émancipation. Pratiques autour du congé parental en Suède », *Sociétés contemporaines*, vol. 1, n° 65, pages 175 à 197 [unité textuelle F]
- Castelain-Meunier, Christine (2004). « Tensions et contradictions dans la répartition des places et des rôles autour de l'enfant », *Dialogue*, n° 165, pages 33 à 44 [unité textuelle D]
- Conseil de la famille et de l'enfance (2008). *L'engagement des pères. Le rapport 2007-2008 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Conseil de la famille et de l'enfance, Québec, 120 pages [unité textuelle A]
- Conseil du statut de la femme (2015). *Pour un partage équitable du congé parental*, Québec, 104 pages [unité textuelle B]
- Ferrand, Michèle (2005). « Égaux face à la parentalité? Les résistances des hommes...et les réticences des femmes », *Actuel Marx*, 1, n° 37, pages 71 à 88 [unité textuelle E]
- Quénart, Anne (2003). « Présence et affection : l'expérience de la paternité chez les hommes », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, n° 1, pages 59 à 75 [unité textuelle C]
- Turcotte, Geneviève, Judith Gaudet (2011). « Conditions favorables et obstacles à l'engagement paternel : un bilan des connaissances », dans Dubeau, Diane, Annie Devault et Gilles Forget (dir.). *La paternité au XXI^e siècle*, Les Presses de l'Université Laval, Québec, pages 39 à 70 [unité textuelle G]

Références bibliographiques de la thèse

- Adam, Jean-Michel (2002). « Description », dans Charaudeau, Patrick, Dominique Maingueneau (dir.), *Dictionnaire d'analyse de discours*, Seuil, Paris, pages 164 à 168.
- Achin, Catherine, Laure Bereni (2013). « Introduction. Comment le genre vint à la science politique », dans Achin, Catherine, Laure Bereni (dir.). *Dictionnaire Genre & science politique, Concepts, objets, problèmes*, Les Presses Sciences Po, Paris, pages 13 à 41.
- Apfelbaum, Érika ([2000] 2007). « Domination », dans Hirata, Hélène, Françoise Laborie, Hélène LeDoaré, Danièle Sénottier (coord.), *Dictionnaire critique du féminisme*, 2^e édition augmentée, Presses Universitaires de France, Paris, pages 44 à 49.
- Baillargeon, Denyse (2012). *Brève histoire des femmes au Québec*, Boréal, Montréal, 281 pages.

- Bajos, Nathalie (2010). « Contraception et identité féminine : changements et permanence », *conférence donnée le 12 mai 2010 dans le cadre du 78^e congrès de L'ACFAS à l'Université de Montréal* (colloque n° 407 : La contraception : enjeux biomédicaux et sociaux).
- Bajos, Nathalie, Michèle Ferrand (2004). « La contraception, levier réel ou symbolique de la domination masculine ? », *Sciences sociales et Santé*, vol. 22, n° 3, pages 117 à 142.
- Barrère-Maurisson, Marie-Agnès, (1984). « Introduction générale », dans *Le sexe du travail. Structures familiales et système reproductif*, (coll.), Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, pages 11 à 12.
- Barthes, Roland (1964). « Éléments de sémiologie », *Communications*, n° 4, pages 91 à 135.
- Bessin, Marc, Jeanne Fagnani, Dominique Méda, Gérard Neyrand (2004). « Rétrospective et prospective de la fonction paternelle. Points de vue de chercheurs », *Recherches et Prévisions*, n° 76, vol. 1, pages 79 à 84.
- Bidet-Mordrel, Annie, Elsa Galerand et Danièle Kergoat (2016). « Analyse critique et féminismes matérialismes. Travail, sexualité(s), culture », dans *Cahiers du Genre* (2016). *Analyse critique et féminismes matérialistes*, vol. 3, n° 4, pages 5 à 27.
- Bihr, Alain (2011b). « Sur les rapports sociaux et leur articulation », <http://alencontre.org/debats/sur-les-rapports-sociaux-et-leurarticulation.html>, consulté le 20 décembre 2018.
- Bihr, Alain (2011a). « Considérations liminaires sur les rapports sociaux et leur articulation », *Raison présente*, n°178, 2^e trimestre 2011, pages 2 à 34.
- Blanchette. Josée (2013). « Cinquante-cinquante? Toi, les couches; moi, les cinq à sept », *Le Devoir*, 28 juin 2013, B10.
- Blöss, Thierry ([2001] 2002). « L'égalité parentale au cœur des contradictions de la vie privée et des politiques publiques » dans Blöss, T. (dir.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Presses universitaires de France, Paris, pages 45 à 70.
- Boutet, Josiane (2002). « Norme », dans Charaudeau, Patrick, Dominique Maingueneau (dir.), *Dictionnaire d'analyse de discours*, Seuil, Paris, pages 402 à 404.
- Brachet, Sara (2007). « Les résistances des hommes à la double émancipation. Pratiques autour du congé parental en Suède », *Sociétés contemporaines*, vol. 1, n° 65, pages 175 à 197
- Branca-Rosoff, Sonia (2002). « Préconstruit », dans Charaudeau, Patrick, Dominique Maingueneau (dir.), *Dictionnaire d'analyse de discours*, Seuil, Paris, page 464.
- Capitan, Colette (2000). « Nation, Nature et statut des personnes au cours de la Révolution française », *L'Homme*, n° 49, pages 18 à 28.
- Capitan, Colette (1996). « Propriété privée et individu-sujet-de-droit », *Mots*, n° 153, pages 63 à 74.

- Cardon, Philippe, Danièle Kergoat, Roland Pfefferkorn (2009). « Introduction. L'individuel, le collectif et les rapports sociaux de sexe », dans Cardon, Philippe, Danièle Kergoat, Roland Pfefferkorn (coordonné par), *Chemins d'émancipation et rapports sociaux de sexe*, Éd. La Dispute, Paris, pages 11 à 43.
- Castelain-Meunier, Christine (2005b). *Les métamorphoses du masculin*, Presses Universitaires de France, Paris, 201 pages.
- Castelain-Meunier, Christine (2005a). « Flexibilité des identités et paternités plurielles », *Enfances, Familles, Générations*, n° 3, 7 pages, consulté à l'adresse suivante : <https://www.erudit.org/fr/revues/efg/2005-n3-efg1038/012532ar/>
- Castelain-Meunier, Christine (2004). « Tensions et contradictions dans la répartition des places et des rôles autour de l'enfant », *Dialogue*, n° 165, pages 33 à 44.
- Castelain-Meunier, Christine (1997). *La paternité*, Presses Universitaires de France, Que sais-je, Paris, 125 pages.
- Circé-Côté, Éva (1921). « Ostracisme du sexe féminin » *The Labor World/ Le Monde ouvrier*, 8 octobre 1921 dans Dumont, Micheline, Louise Toupin (dir.), *La pensée féministe au Québec. Anthologie, 1900-1985*, Éditions remue-ménage, Montréal, pages 97 à 99.
- Combes, Danièle, Anne-Marie Daune-Richard, Anne-Marie Devreux ([1991] 2003). « Mais à quoi sert une épistémologie des rapports sociaux de sexe ? », dans Hurtig, Marie-Claude, Michèle Kail, Hélène Rouch (dir.), *Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes*, Éditions du CNRS, Paris, pages 59 à 68.
- Côté, Isabel (2015). « Pères gais et gestation pour autrui : no man's land ? », Conférence donnée à l'UQAM, 24 mars 2015.
- Crespo, Stéphane (2018). « L'emploi professionnel et domestique des personnes âgées de 15 ans et plus », *Coup d'œil sociodémographique*, Institut de la statistique du Québec, mars 2018, n° 62, 10 pages.
- Cukier, Alexis (2016). « De la centralité politique du travail : les apports du féminisme matérialiste », *Cahiers du Genre*, vol 3, n° 4, HS, pages 151 à 173.
- Daune-Richard, Anne-Marie, Anne-Marie Devreux (1992). « Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique », *Recherches féministes*, vol. 5, n° 2, pages 7 à 30.
- De Boissieu, Françoise (1982). « Introduction », dans Conseil supérieur de l'information sexuelle de la régulation des naissances et de l'éducation familiale, *Les pères aujourd'hui. Colloque international*, Paris, 17 au 19 février 1981, Institut national d'études démographiques.
- De Henau, Jérôme, Isabelle Puech (2008). « Les temps de travail des hommes et des femmes en Europe », dans Hirata, Helena, Maria Rosa Lombardi et Margaret Maruani, *Travail et genres. Regards croisés France Europe Amérique latine*, Éditions la Découverte, Paris, pages 115 à 131.

- De Ridder, Guido, Benoît Ceroux, Sylvie Bigot (2004). « Les projets d'implication paternelle à l'épreuve de la première année », *Recherches et prévisions*, n° 76, pages 39 à 51.
- De Rudder, Véronique (1991). « La recherche sur la coexistence pluriethnique. Bilan, critique et propositions », *Espaces et Sociétés*, vol. 1, no 64, pages 131 à 158.
- Delaisi de Parseval, Geneviève ([1981] 2004). *La part du père*, Seuil, Paris, 319 pages.
- Delphy, Christine (2013b). « Avant-propos 1 », dans Stoltenberg, John (2013). *Refuser d'être un homme. Pour en finir avec la virilité*, Syllepse, M Éditeur, Paris et Montréal, pages 9 à 14.
- Delphy, Christine ([1970-78] 2013a). *L'ennemi principal. Économie politique du patriarcat*, tome 1, Éditions Syllepse, Paris, 224 pages.
- Delphy, Christine ([1991] 2003). « Penser le genre : quels problèmes? », dans Hurtig, Marie-Claude, Michèle Kail, Hélène Rouch (dir.), *Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes*, Éditions du CNRS, Paris, pages 89 à 101.
- Delumeau Jean, Daniel Roche ([1990] 2000). *Histoire des Pères et de la Paternité*, collection Inextenso, Larousse, Paris, 535 pages.
- Deslauriers, Jean-Martin (2012). « Le regard de jeunes pères sur leur enfance et leur adolescence », *Service social*, vol 58, n° 1, pages 12 à 31.
- Deslauriers, Jean-Martin (2002). « L'évolution du rôle du père au Québec », *Intervention*, n° 116, pages 145 à 157.
- Devault, Annie (2010). « Contexte et enjeux de la paternité au Québec », dans Deslauriers, Jean-Martin, Gilles Tremblay et al. (dir.), *Regards sur les hommes et les masculinités. Comprendre et intervenir*, Québec, Presses de l'Université Laval, Québec, pages 219 à 237.
- Devreux, Anne-Marie (2005). « Des hommes dans la famille. Catégories de pensée et pratiques réelles », *Actuel Marx*, 1, n° 37, pages 55 à 69.
- Devreux, Anne-Marie (2004). « Autorité parentale et parentalité. Droits des pères et obligations des mères ? », *Dialogue*, n° 165, pages 57 à 68.
- Devreux, Anne-Marie (1984). « La parentalité dans le travail : Rôles de sexe et rapports sociaux », dans Barrère-Maurisson, Marie-Agnès (coll.). *Le sexe du travail. Structures familiales et système reproductif*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, pages 113 à 126.
- Doray, Geneviève (2015). « La richesse des différences », *Naitre et Grandir*, volume 10, n° 6, septembre 2015, page 2.
- Doré, Nicole, Danielle Le Hénaff (2011). *Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans*, Institut national de santé publique, Montréal, 736 pages.
- Dorlin, Elsa (2017). *Se défendre. Une philosophie de la violence*, La Découverte, Paris, 200 pages.

- Dorlin, Elsa (2010b). « Le mythe du matriarcat noir », dans Dorlin, Elsa, Éric Fassin (dir.), *Reproduire le genre*, Bibliothèque Centre-Pompidou, Paris, pages 69 à 78.
- Dorlin, Elsa (2010a). « La fin du dogme paternel. Entretien avec Michel Tort », dans Dorlin, Elsa, Éric Fassin (dir.), *Reproduire le genre*, Bibliothèque Centre-Pompidou, Paris, pages 101 à 117.
- Dorlin, Elsa (2009). « Vers une épistémologie des résistances », dans Dorlin, Elsa (dir.) *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, Paris, Presses Universitaires de France, pages 5 à 18.
- Dorlin, Elsa (2008). *Black feminism. Anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000*, Paris, L'Harmattan, 260 pages.
- Dorlin, Elsa (2006). *La matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, Éditions La découverte, Paris, 308 pages.
- Dorlin, Elsa (2005b). « De l'usage épistémologique et politique des catégories de 'sexe' et de 'race' dans les études sur le genre », *Les Cahiers du genre*, n° 39, pages 85 à 107.
- Dorlin, Elsa (2005a). « Sexe, genre et intersexualité : la crise comme régime théorique », *Raisons politiques*, n° 18, mai 2005, pages 117 à 137.
- Dorlin, Elsa, Éric Fassin (2010). « Reproduire le genre, ou pas? », dans Dorlin, Elsa, Éric Fassin (dir.), *Reproduire le genre*, Bibliothèque Centre-Pompidou, Paris, pages 7 à 12.
- Dubeau, Diane, France Pilon, Jacinthe Théorêt (2014). *Inscrire les pères à l'agenda des politiques publiques. Un levier important pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, Regroupement pour la Valorisation de la paternité, Montréal, 100 pages.
- Dubeau, Diane (2010). « Pères engagés : une nouvelle donne pour la famille et la société », dans Fahmy, Miriam (dir.), *L'état du Québec 2010*, Éditions Boréal, Montréal, pages 206 à 210.
- Dubeau, Diane, Annie Devault, Gilles Forget (2009). « Section 1. Connaissances générales sur la paternité », dans Dubeau, Diane, Annie Devault et Gilles Forget (dir.). *La paternité au XXI^e siècle*, Les Presses de l'Université Laval, Québec, pages 12 à 14.
- Duhaime, Vincent (2004). « 'Les pères ont ici leurs devoirs' : le discours du mouvement familial québécois et la construction de la paternité dans l'après-guerre 1945-1960 », *Revue d'histoire d'Amérique française*, vol. 57, n° 4, pages 535 à 566.
- Dulac, Germain (1997). « La configuration du champ de la paternité : politiques, acteurs et enjeux » *Lien social et Politiques-RIAC*, n° 37, pages 133 à 143.
- Dutrisac, Robert (2017). « Les pères québécois profitent pleinement du congé parental », *Le Devoir*, 11 janvier 2017, page A4.
- Dunezat, Xavier (2016). « La sociologie des rapports sociaux de sexe : une lecture féministe et matérialiste des rapports hommes-femmes », *Cahiers du Genre*, vol 3, n° 4, HS, pages 175 à 198.

- Dunezat, Xavier, Roland Pfefferkorn (2011). « Introduction. Articuler les rapports sociaux pour penser à contresens », *Raison présente*, n° 78, 2^e trimestre, pages 3 à 10.
- Dunezat, Xavier, Elsa Galerand (2010). « Un regard sur le monde social », dans Dunezat, Xavier, Jacqueline Heinen, Helena Hirata, Roland Pfefferkorn (coordonné par), *Travail social et rapports sociaux de sexe. Rencontres autour de Danièle Kergoat* L'Harmattan, Paris, pages 23 à 33.
- Edholm, Felicity, Olivia Harris, Kate Young (1982). « Conceptualisation des femmes », *Nouvelles Questions féministes*, n° 3, pages 37 à 69.
- Fahrni, Magda (2005). "In the Streets: Fatherhood and Public Protest", in *Household politics, Montreal Families and Postwar Reconstruction*, University of Toronto Press, Toronto-Buffalo-London, pages 124 à 144.
- Fassin, Éric (2010). « Seul(e) ou à plusieurs », dans Dorlin, Elsa, Éric Fassin (dir.), *Reproduire le genre*, Bibliothèque Centre-Pompidou, Paris, pages 179 à 187.
- Feher, Michel (2010). « Dispositions complémentaires : l'amour conjugal et ses reproductions à l'ère victorienne », dans Dorlin, Elsa, Éric Fassin (dir.), *Reproduire le genre*, Bibliothèque Centre-Pompidou, Paris, pages 55 à 67.
- Feldman, Jacqueline (1980). *La sexualité du Petit Larousse ou le jeu du dictionnaire*, Éditions Tierce, Paris, 180 pages.
- Ferrand, Michèle (2005). « Égaux face à la parentalité? Les résistances des hommes...et les réticences des femmes », *Actuel Marx*, 1, n° 37, pages 71 à 88
- Ferrand, Michèle (1984). « Paternité et vie professionnelle », dans Barrère-Maurisson, Marie-Agnès (coll.). *Le sexe du travail. Structures familiales et système reproductif*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, pages 127 à 139.
- Fiala, Pierre (2002). « Formule », dans Charaudeau, Patrick, Dominique Maingueneau (dir.), *Dictionnaire d'analyse de discours*, Seuil, Paris, pages 274-275.
- Fiala, Pierre, Marianne Ebel (1983). *Langages xénophobes et consensus national en Suisse (1960-1980) : discours institutionnels et langage quotidien*, Thèse, présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel, Cedips, Lausanne, 432 pages.
- Forget, Gilles (2009). « La promotion de l'engagement paternel, des archétypes à transformer, une pratique à construire », *Reflets*, vol. 15, n°1, pages 79 à 101.
- Fougeyrollas-Schwebel, Dominique ([1985] 2007). « Travail domestique », dans Hirata, Helena, Françoise Laborie, Hélène LeDoaré, Danièle Sénottier (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*, coordonné par, 2^e édition augmentée, Presses Universitaires de France, Paris, pages 248 à 254.

- Furetière, Antoine (1701). *DICTIONNAIRE UNIVERSEL, Contenant généralement tous les mots FRANÇOIS, tant vieux que modernes, & les termes des SCIENCES ET DES ARTS, recueilli et compilé par Messire ANTOINE FURETIÈRE, Abbé de Chalivoy, de l'Académie Française*, Seconde édition, Revue, corrigée et augmentée par Monsieur BASNAGE DE BAUVAL. TOME TROISIÈME. À La Haye et à Rotterdam, Chez Arnoud et Reinier Leers.
- Galerand, Elsa, Danielle Juteau, Linda Pietrantonio (2022). « Colette Guillaumin. Une sociologie matérialiste de la Race et du Sexe », *Cahiers de recherche sociologique*, no 69, 312 pages [2022 pour l'édition numérique]
- Galerand, Elsa, Linda Pientrantonio (2022). « La sociologie de Colette Guillaumin; lecture transversale, legs et perspectives de recherches », *Cahiers de recherche sociologique*, no 69, pages 269 à 300 [2022 pour l'édition numérique]
- Galerand, Elsa, Danièle Kergoat (2014). « Consubstantialité vs intersectionnalité ? À propos de l'imbrication des rapports sociaux », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 26, no 2, pages 44 à 61.
- Galerand, Elsa, Danièle Kergoat (2013). « Le travail comme enjeu des rapports sociaux (de sexe) », dans Maruani, Margaret (dir.), *Travail et genre dans le monde : l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, pages 44 à 51.
- Galerand, Elsa, Danièle Kergoat (2008). « Le potentiel subversif du rapport des femmes au travail », *Nouvelles questions féministes*, vol. 27, n° 2, pages 67 à 82.
- Galerand, Elsa (2008). Rapport du séminaire de recherche. *La dématérialisation des rapports sociaux de sexe*, Séminaire présenté par Elsa Galerand, ARIR-IREF, UQAM, 2 mai 2008.
- Galerand, Elsa (2007). *Les rapports sociaux de sexe et leur (dé)matérialisation. Retour sur le corpus revendicatif de la Marche mondiale des femmes de 2000*, thèse de doctorat en sociologie de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université de Versailles Saint-Quentin-les-Yvelines, novembre 2007, 599 pages.
- Galipeau, Sylvia (2010b). « La paternité décortiquée. La paternité, un sujet inspirant pour les chercheurs », *La Presse*, 13 février 2010, section Plus, page 8.
- Gervais, Christine (2015). « La contribution des pères au développement de leur enfant », communication donnée dans le cadre de la *Su-père Conférence 2015*, 19 février 2015.
- Guenette, Françoise (1986). « La Vie en rose en Chine rouge. Les temps modernes », *La Vie en Rose*, n° 36, mai 1986, pages 35 à 41.
- Guilhaumou, Jacques (2004). « Où va l'analyse du discours? Autour de la notion de formation discursive », *Texto!*, juin 2004, Disponible sur : <http://www.revue-texto.net/Inedits/Guilhaumou_AD.html>. (Consultée le 9 mai 2008).

- Guillaumin, Colette ([1998] 2017). « La confrontation des féministes en particulier au racisme en général. Remarques sur les relations du féminisme à ses sociétés », *Sociologie et Sociétés*, vol. 49, n° 1, pages 155 à 162
- Guillaumin, Colette (1992). *Sexe, Race et Pratique du pouvoir. L'idée de Nature*, Éditions côté-femmes, Paris, 230 pages.
- Guillaumin, Colette (1981). « Femmes et théories de la société : remarques théoriques sur la colère des opprimées », *Sociologie et sociétés*, vol. 13, n° 2, pages 19 à 31.
- Guillaumin, Colette ([1978] 1992). « Pratique du pouvoir et idée de Nature », *Questions féministes*, n° 2 et 3, dans *Sexe, Race et Pratique du pouvoir. L'idée de Nature*, Éditions côté-femmes, Paris, pages 13 à 82.
- Guillaumin, Colette ([1977] 1992). « Race et Nature. Système de marques. Idées de groupes naturels et rapports sociaux », dans *Sexe, Race et Pratique du pouvoir. L'idée de Nature*, Éditions côté-femmes, Paris, pages 171 à 194
- Guillaumin, Colette (1972). *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Mouton, Paris, 243 pages.
- Handman, Marie-Élisabeth (2018). « Préface », dans Tabet Paola, *Les doigts coupés. Une anthropologie féministe*, La Dispute, Paris, pages 7 à 12.
- Hirata, Helena (1997). « Division sexuelle du travail : état des connaissances », dans Soares, Angelo (1997). *Stratégies de résistance et travail des femmes* (dir.), l'Harmattan, Paris, Montréal, pages 25 à 49.
- Hirata, Helena, Danièle Kergoat (2008). « Division sexuelle du travail professionnel et domestique. Brésil, France, Japon », dans Hirata, Helena, Maria Rosa Lombardi et Margaret Maruani (dir.), *Travail et genres. Regards croisés France Europe Amérique latine*, Éditions la Découverte, Paris, pages 197 à 209.
- Hirata, Helena, Danièle Kergoat (2005). « Les paradigmes sociologiques à l'épreuve des catégories de sexe : quel renouvellement de l'épistémologie du travail? », *Papeles del CEIC*, n° 17, 15 pages.
- Hirata, Helena, Philippe Zarifian ([2000] 2007). « Travail », dans Helena Hirata, Françoise Laborie, Hélène LeDoaré, Danièle Senotier (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*, 2^e édition augmentée, Presses Universitaires de France, Paris, pages 243 à 248.
- Hurstel, Françoise, Geneviève Delaisi de Parseval (2000). « Chapitre XIV. Le pardessus du soupçon », dans Delumeau, Jean, Daniel Roche (dir.), *Histoire des pères et de la paternité*, Larousse, Paris, pages 381 à 391.
- Huston, Nancy (1986). « Le féminisme face aux valeurs éternelles », *La Vie en Rose*, n° 34, mars 1986, pages 28 à 30.
- Jonas, Irène, Djaouida Séhili (2007). « De l'inégalité à la différence. L'argumentation naturaliste dans la féminisation des entreprises », *Sociologies pratiques*, n° 1, vol. 14, pages 119 à 131.

- Juteau, Danielle (2016). « Un paradigme féministe matérialiste de l'intersectionnalité », *Cahiers du Genre*, vol. 3, n° 4, pages 129 à 149.
- Juteau, Danielle (2015). *L'ethnicité et ses frontières. Deuxième édition revue et mise à jour*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 306 pages.
- Juteau, Danielle (1999). *L'ethnicité et ses frontières*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 226 pages.
- Juteau, Danielle ([1983]1999). « La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal », dans Juteau, Danielle, *L'ethnicité et ses frontières*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, Montréal, pages 77 à 102.
- Juteau, Danielle, Nicole Laurin (1988). « L'évolution des formes d'appropriation des femmes : des religieuses aux 'mères porteuses' », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, vol. 25, n° 2, pages 183 à 207.
- Kergoat, Danièle (2018). « Le travail, un concept central pour les études de genre ? », dans Maruani, Margaret (dir.), *Je travaille, donc je suis : perspectives féministes*, La Découverte, Paris, pages 248 à 253.
- Kergoat, Danièle (2011). « Comprendre les rapports sociaux », *Raison Présente*, vol. 178, pages 11 à 21.
- Kergoat, Danièle (2009b). « Individu, groupe, collectif : quelques éléments de réflexion », dans Cardon, Philippe, Danièle Kergoat, Roland Pfefferkorn (dir.) *Chemins de l'émancipation et rapports sociaux de sexe*, La Dispute, Paris, pages 47 à 62.
- Kergoat, Danièle (2009a). « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux », dans Dorlin, Elsa (dir.) *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, Presses universitaires de France, Paris, pages 111 à 125.
- Kergoat, Danièle ([2000] 2007). « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe », dans Hirata, Helena, Françoise Laborie, Hélène LeDoaré, Danièle Senotier (dir.) *Dictionnaire critique du féminisme*, 2^e édition augmentée, Presses Universitaires de France, Paris, pages 35 à 44.
- Kergoat, Danièle (2005). « Rapports sociaux et division du travail entre les sexes », dans Maruani, Margaret, *Femmes, genre et sociétés*, La Découverte, Paris, pages 94 à 101.
- Kergoat, Danièle (1984). « Plaidoyer pour une sociologie des rapports sociaux. De l'analyse critique des catégories dominantes à la mise en place d'une nouvelle conceptualisation », dans Barrère-Maurisson, Marie-Agnès (coll.). *Le sexe du travail. Structures familiales et système reproductif*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, pages 207 à 220.
- Knibiehler, Yvonne (1987). *Les pères aussi ont une histoire*, Hachette, Paris, 339 pages.
- Krieg-Planque, Alice (2010). « La formule "développement durable" : un opérateur de neutralisation de la conflictualité », *Langage et société*, vol. 4, n° 134, pages 5 à 29.

- Krieg-Planque, Alice (2009). *La notion de 'formule' en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*, Presses universitaires de Franche-Comté, 145 pages.
- Krieg-Planque, Alice (2003). *Purification ethnique. Une formule et son histoire*, CNRS Éditions, Paris, 523 pages.
- La Rossa, Ralph (1988). « Fatherhood and social change », *Family Relations*, n° 37, pages 451 à 457.
- Lahey, Kathleen (2000). *The Benefit/Penalty unit in income tax policy: diversity and reform*, prepared for the Law Commission of Canada, 145 pages.
- Lamb, Michael ([1976] 2010), *The Role of the Father in the Child Development*, (eds), 5th Edition, Wiley, New Jersey, 672 pages.
- Lamb, Michael E. (1976). "Preface", in *The role of the father in child development*, (eds), John Wiley & Sons, New York, London, Sydney, Toronto, pages ix-x.
- Lea, Virginia, Darren E. Lund, Paul R. Carr (2018). *Critical Multicultural Perspectives on Whiteness. View from the Past and Present* (eds), Peter Lang Edition, New York, 376 pages.
- Le Camus, Jean (2006). « Le devenir père. Merveilles et déconvenues », *Informations sociales*, n° 132, pages 26 à 35.
- Le Camus, Jean (2005). *Comment être père aujourd'hui*, Odile Jacob, Paris, 219 pages.
- Le Camus, Jean (2002). « Une place pour le père, déjà dans la petite enfance », Conférence du 15 mars 2002 à Montréal, 14 pages, Consulté en ligne le 2008-09-25 à l'adresse suivante : <http://www.graveardec.uqam.ca/pere/JeanLECAMUS.doc>
- Le Doeuff, Michèle (1989). *L'étude et le rouet. Tome 1. Des femmes, de la philosophie, etc.*, Éditions du Seuil, Paris, 378 pages.
- Leduc, Louise (2011). "Papa, qu'est-ce qu'on mange? L'implication des hommes a beaucoup augmenté dans les soins aux enfants », *La Presse*, section Actualité, 9 mai 2011, A 14.
- Lett, Didier (2000). « Ouverture. 'Tendres souverains' », dans Delumeau Jean, Daniel Roche (dir.), *Histoire des Pères et de la Paternité*, collection Inextenso, Larousse, Paris, pages 17 à 40.
- Lorde, Audre (1996). « Holistic politics », *Ms*, juillet/août 1996, pages 60 à 64.
- Mainguenau, Dominique (2012). *Discours et analyse de discours. Introduction*, Armand-Colin, Paris, 173 pages.
- Mainguenau, Dominique (2005). « L'analyse du discours et ses frontières », *Marges linguistiques*, n° 9, mai 2005, pages 64 à 75.
- Marois, Jean-Denis (2010). *Recherche exploratoire sur la participation des pères à deux groupes promouvant l'engagement paternel*, mémoire en service social présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval, 148 pages.

- Martin, Fabienne (2010). « Indéfini, modalité et généricité dans la Déclaration des Droits de l'Homme », *Argumentation et analyse de discours*, n° 4, 10 pages.
- Masse, André (1986). « Les nouveaux pères », *Intervention auprès des hommes, compte-rendu de colloque tenu les 19 et 20 juin 1986 à l'Université du Québec à Montréal*, pages 13 à 18.
- Mathieu, Nicole-Claude (2014). *L'anatomie politique 2. Usage, dérégulation et résilience des femmes*, La Dispute, Paris, 386 pages.
- Mathieu, Nicole-Claude ([1991] 2013). *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Éditions iXe, Donnemarie-Dontilly, 267 pages.
- Mathieu, Nicole-Claude ([1991] 2003). « Les transgressions du sexe et du genre à la lumière des données ethnographiques », dans Hurtig, Marie-Claude *et al.* (dir.), *Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes*, Éditions du CNRS, Paris, pages 69 à 80.
- Mathieu, Nicole-Claude ([1971] 1991). « Notes pour une définition sociologique des catégories de sexe », dans *L'anatomie politique : catégorisations et idéologies du sexe*, Nicole-Claude Mathieu, Éditions côté-femmes, Paris, pages 17 à 41.
- Mathieu, Nicole-Claude (1977). « Paternité biologique, maternité sociale », dans Michel, Andrée (dir.), *Femmes, sexisme et société*, Presses Universitaires de France, Paris pages 39 à 48.
- Mathieu, Nicole-Claude (1973). « Homme-culture et femme-nature ? », *L'Homme*, n° 3, pages 101 à 113.
- Mathieu, Sophie (2014). « A-t-on les moyens d'amputer le RQAP ? », *Le Devoir*, section Idées, page A7.
- Messant, Françoise, Hélène Martin, Marta Roca i Escoda, Magdalena Rosende, Patricia Roux (2008). « Le travail, outil de libération des femmes ? », *Nouvelles questions féministes*, vol. 27, n° 2, pages 4 à 10.
- Michard, Claire (2019). *Humain / femelle de l'humain : effet idéologique du rapport de sexage et notion de sexe en français*, Éditions Sans fin, Montréal, 289 pages
- Michard, Claire (2012). « Rapport de sexage, effet idéologique et notion de sexe en français », dans Chetcuti, Natasha, Luca Greco, *La face cachée du genre*, Presses Sorbonne nouvelle, pages 23 à 38.
- Michard, Claire (2003). « La notion de sexe en français : attribut naturel ou marque de la classe de sexe appropriée ? », *Langage et société*, décembre, vol. 4, n° 106, pages 63 à 80.
- Michard, Claire (2000). « Sexe et humanité en français contemporain. La production sémantique dominante », *L'homme*, n° 153, pages 125 à 152.
- Michard, Claire (1996). « Genre et sexe en linguistique : les analyses du masculin générique », *Mots*, n° 49, vol. 1, pages 29 à 47.

- Michard-Marchal, Claire, Claudine Ribéry (1985). « Énonciation et effet idéologique. Les objets du discours ‘femmes’ et ‘hommes’ en ethnologie, dans Mathieu, Nicole-Claude (dir.), *L'arraisonnement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*, Édition de l'EHESS, Paris, pages 147 à 167.
- Montpetit, Édouard [Commission des Affaires sociales] (1933). *Septième rapport*, 58 pages.
- Mouillaud, Maurice (1982). « Grammaire et idéologie du titre de journal », *Mots*, n° 4, mars 1982, pages 69 à 91.
- Muller, Pierre (2009). « Les politiques publiques peuvent-elles contraindre les hommes à faire le ménage? », dans Muller, Pierre, Réjane Senac-Slawinski *et al.* (2009), *Genre et action publique : la frontière public-privé en question*, L'Harmattan, Paris, pages 17 à 26.
- Naudier, Delphine, Éric Sauriano (2010). « Colette Guillaumin. La race, le sexe et les vertus de l'analogie », *Cahiers du genre*, vol. 1 n° 48, pages 193 à 214.
- Neyrand, Gérard (2000). *L'enfant, la mère et la question du père*, Presses universitaires de France, Paris, 394 pages.
- Ogier, Claire (2007). « Analyse du discours et sciences de l'information et de la communication. Au-delà des corpus et des méthodes », dans Bonnaïfous, Simone, Malika Temmar (dir.), *Analyse du discours et sciences humaines et sociales*, Éditions Ophrys, Paris, pages 23 à 38.
- Ogier, Claire, Caroline Ollivier-Yaniv (2006). « Conjuré le désordre discursif. Les procédés de lissage dans la fabrication du discours institutionnel », *Mots. Les langages du politique*, n° 81, pages 63 à 77.
- Parini, Lorena (2013). « Domination / pouvoir », dans Achin, Catherine, Laure Bereni (dir.), *Dictionnaire. Genre & science politique. Concepts, objets, problèmes*, Presses de Sciences Po, Paris, pages 180 à 190.
- Pêcheux, Michel (1975). *Les vérités de La Palice*, Maspero, Paris, 279 pages.
- Peterson, Gary, Suzanne Steinmetz (2000). « The Diversity of Fatherhood: Change, Constancy and Contradiction », *Marriage and Family Review*, vol. 29, n° 4, pages 315 à 322.
- Pfefferkorn, Roland (2013). *Genre et rapports sociaux de sexe*, M Éditeur, Montréal, 138 pages.
- Pfefferkorn, Roland (2010). « La classe ouvrière a deux sexes », dans Dunezat, Xavier, Jacqueline Heinen, Helena Hirata, Roland Pfefferkorn (dir.), *Travail social et rapports sociaux de sexe. Rencontres autour de Danièle Kergoat*, L'Harmattan, Paris, pages 73 à 83.
- Piché, Victor (2011). « Hommes, femmes et travaux domestiques », *La Presse*, 19 juin 2011, section Affaires, pages 1 et 4.
- Pietrantonio, Linda, Geneviève Bouthillier (2015). « Comprendre l'hétérogénéité sociale pour faire valoir la diversité », *Recherches féministes*, vol. 28, n° 2, pages 163 à 178.

- Pietrantonio, Linda (2005). « Égalité et norme. Pour une analyse du majoritaire social », *Mots. Les langages du politique*, n° 78, vol. 2, pages 117 à 127.
- Pietrantonio, Linda (2002). "Who is 'we'? An Exploratory Study of the Notion of Majority and Cultural policy", *Canadian ethnic studies*, n° thématique, vol. 34, n° 3, pages 142 à 156.
- Pietrantonio, Linda (1999). *La construction sociale de la (dé)légitimation de l'action positive ou l'envers de l'égalité*, thèse de doctorat présentée au département de sociologie de l'Université de Montréal, Québec, 288 pages (tome 1).
- Plaza, Monique (1978). « Pouvoir 'phallomorphique' et psychologie de 'la Femme' », *Questions féministes*, No 1, pages 89 à 119.
- Pleau, Jean-Philippe (2015). « Vivre sa paternité dans la dignité », *Le Devoir*, 11 mars 2015, section Idées, A7.
- Popovici, Alexandra (2010). « Le bon père de famille », dans Bras Miranda, Généros, Benoît Moore (dir.), *Mélanges. Adrian Popovici. Les couleurs du droit*, Les éditions Thémis, Montréal, pages 125 à 141.
- Porter, Ann (2003). *Gendered States: Women, Unemployment Insurance, and the Political Economy of the Welfare State in Canada 1945-1997*, University of Toronto Press, 355 pages.
- Porter, Isabelle (2013b). « Pères à temps plein un jour... Les pères qui restent seuls avec les enfants pendant une partie du congé parental vont davantage s'impliquer dans les tâches familiales par la suite », *Le Devoir*, 9-10 mars 2013, pages A6-A7.
- Porter, Isabelle (2013a). « La bataille des corvées. En 25 ans, les jeunes mères ont perdu 1 heure et demie de temps libre par jour », *Le Devoir*, 9-10 mars 2013, pages A1-A10.
- Purtschert, Patricia, Karin Meyer (2009). « Différences, pouvoir, capital. Réflexions critiques sur l'intersectionnalité » (traduit de l'allemand par Diane Koch) dans Dorlin, Elsa (dir.), *Sexe, Race, Classe, pour une épistémologie de la domination*, Presses Universitaires de France, Paris, pages 127 à 146.
- Quénart, Anne (2003). « Présence et affection : l'expérience de la paternité chez les hommes », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, n° 1, pages 59 à 75.
- Ralebais, François (1964). *Pantagruel. Publié sur le texte définitif établi et annoté par Pierre Michel. Préface de Jacques Perre*, Le livre de Poche, Paris, 448 pages.
- Rennes, Juliette (2013). « Discours politique », dans Achin, Catherine, Laure Bereni (dir.), *Dictionnaire. Genre & science politique. Concepts, objets, problèmes*, Presses de Sciences Po, Paris, pages 167 à 179.
- Révillard, Anne (2007). *La cause des femmes dans l'État : Une comparaison France-Québec (1965-2007)*, thèse de doctorat en sociologie de L'École normale supérieure de Cachan, 2007, 625 pages.

- Rhéaume, Marie, Isabelle Bitadeau (2010). *Le Conseil de la famille et de l'enfance et après ... Une mission essentielle à préserver*, Mémoire déposé dans le cadre du projet de loi no 104, déposé à la Commission des finances publiques, 27 mai 2010, 32 pages.
- Richer, Anne (1981). « Selon Geneviève Delaisi de Parseval. L'homme n'est plus un Zorro ou un Tarzan », *La Presse*, 31 octobre 1981.
- Rondeau, Gilles (2009). « Préface », dans Dubeau, Diane, Annie Devault et Gilles Forget (dir.), *Prospère : La paternité au 21^e siècle*, Presses de l'Université Laval, Québec pages XIX à XXV.
- Rubin, Gayle (1975). "The Traffic in Women: Notes on the Political Economy of Sex", dans Reiter, Rayna (ed.) *Toward an Anthropology of Women*, New York, Monthly Review Press pages 157 à 210.
- S.a. (2020). « Liste des travaux de Colette Guillaumin. » *Cahiers du Genre*, n° 68, vol. 1, pages 185 à 190.
- S.a. (2015). « Yé! Papa est en congé », *Naitre et Grandir*, vol. 10, n° 2, pages 26-27.
- Saint-Martin, Lori (2010). *Au-delà du nom : la question du père dans la littérature québécoise actuelle*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 428 pages.
- Saint-Martin, Fernande (1964). « Un mythe à détruire : aucun matriarcat au Québec », dans Dumont, Micheline, Louise Toupin (dir.), *La pensée féministe au Québec. Anthologie, 1900-1985*, Éditions remue-ménage, Montréal, pages 338 à 340.
- Saucier, Jean-François (2001). « L'Occident se questionne sérieusement sur la paternité », *Santé mentale au Québec*, XXVI, pages 15 à 26.
- Scott, Joan (2012). *De l'utilité du genre*, Éditions Fayard, Paris, 215 pages.
- Scott, Joan (1986). "Gender. A useful category of historical analysis", *American Historical Review*, vol. 91, n° 5, pages 1053 à 1075.
- Simon, Pierre-Jean (1997). « Différenciation et hiérarchisation ethnique », *Les Cahiers du Cériem*, n° 2, mars 1997, pages 27 à 52.
- Sullerot, Évelyne (1992). *Quels pères? Quels fils?* Édition Fayard, Paris, 400 pages.
- Tabet, Paola (2018). *Les doigts coupés. Une anthropologie féministe*, La Dispute, Paris, 292 pages.
- Tabet, Paola ([1979] 1998). *La construction sociale de l'inégalité des sexes*, L'Harmattan, Paris, Montréal, 206 pages.
- Table régionale des organismes communautaires en santé et services sociaux Centre-du-Québec/Mauricie - TROCCQM (2016). « Un bon père de famille », *Le Devoir*, édition du 27-28 février 2016, page A5.

- Tahon, Marie-Blanche (1999). « Citoyenneté et parités politiques », *Sociologie et sociétés*, vol. XXXI, n° 2, automne 1999, pages 73 à 87.
- Tahon, Marie-Blanche (1995). *La famille désinstituée. Introduction à la sociologie de la famille*, Presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 230 pages.
- Théry, Irène (2005). « Dynamique d'égalité de sexe et transformations de la parenté », dans Maruani, Margaret (dir.), *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, Éditions La Découverte, Paris, pages 159 à 165.
- Thibault, Marie-Noëlle (1986). « Politiques familiales, politiques d'emploi », *Nouvelles Questions féministes*, n° 14-15, pages 147 à 161.
- Tort, Michel (2010). « La fin du dogme paternel. Entretien avec Elsa Dorlin », dans Dorlin, Elsa, Éric Fassin (dir.), *Reproduire le genre*, Bibliothèque Centre-Pompidou, Paris, pages 101 à 117.
- Tort, Michel ([2005] 2007). *La fin du dogme paternel*, Flammarion, Aubier, 490 pages.
- Tort, Michel (2005). « Comment 'le Père' devint la cause des pathologies familiales? », *Actuel Marx*, vol. 1, n° 37, pages 89 à 125.
- Turcotte, Geneviève, Judith Gaudet (2011). « Conditions favorables et obstacles à l'engagement paternel : un bilan des connaissances », dans Dubeau, Diane, Annie Devault et Gilles Forget (dir.), *La paternité au XXI^e siècle*, Les Presses de l'Université Laval, Québec, pages 39 à 70.
- Varikas, Eleni (2007). *Les rebuts du monde. Figures du paria*, Éditions Stock, Paris, 208 pages.
- Varikas, Eleni (2003). « Conclusion » dans Fougeyrollas-Schwebel, Dominique, Christine Planté, Michèle Riot-Sarcey, Claude Zaidman (dir.), *Le genre comme catégorie d'analyse*, l'Harmattan, pages 197 à 207.
- Varikas, Eleni (1994). « Refonder ou raccommoder la démocratie. Réflexion critique sur la demande de parité des sexes », *French Politics and Society*, vol. 12, n° 4, pages 1 à 34.
- Viet, Vincent (s.d.) « Histoire (Domaines et champs) – Histoire sociale », *Encyclopédie Universalis* [en ligne], consulté le 10 février 2018 à l'adresse suivante : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/histoire-domaines-et-champs-histoire-sociale/>
- Villeneuve, Raymond (2014). « Prendre sa place de papa », *Naitre et Grandir*, vol. 9, n° 9, pages 24-25.
- Viollet, Catherine (1987). « Femmes d'affaires et hommes de ménage [Sur le fonctionnement de quelques notions dans un corpus oral] », *Mots*, n° 15, vol. 1, pages 111 à 134.
- Warren, Jean-Philippe (2012). « Un parti pris sexuel : la sexualité dans la revue *Parti pris* », dans Warren, Jean-Philippe (dir.) *Une histoire des sexualités au Québec au XX^e siècle*, vlb éditeur, Montréal, pages 172 à 195.

- Yaguello, Marina ([1978] 1992). *Les mots et les femmes*, Petite Bibliothèque Payot, Paris, 203 pages.
- Wittig Monique (1992). “The straight mind”, dans Wittig, Monique, *The Straight mind and other essays*, Beacon Press, Boston, pages 21 à 32.
- Wodak, Ruth (2001). “What CDA is about –a summary of its history, important concepts and its developments”, dans Wodak, Ruth, Michael Meyer, *Methods of critical discourse analysis*, SAGE, London, pages 1 à 13.

ANNEXES

Encadré 2. Organisation des annexes et clés de lecture

Les annexes qui suivent portent sur la séquence de notre pratique d'analyse qui *succède* à l'axe de découpage des données suivant le fil diachronique (passé, présent, futur – voir p.87 et suiv. de la thèse). Rappelons que pour chaque unité textuelle et pour chacune des trois temporalités, nous avons réuni sous forme d'énoncés bruts les unités de sens appartenant à chacune des temporalités du fil diachronique (tableaux qui peuvent être fournis à la demande).

Chaque annexe est composée de trois parties :

- a) la première partie correspond au « relevé des éléments descriptifs de l'unité textuelle et son contexte de production » (voir p. 72 et suiv. de la thèse);
- b) la seconde partie correspond au « relevé des éléments organisateurs abordés dans la portion introductive de l'unité textuelle » (voir p.81 et suiv. de la thèse). Cette partie restitue d'une part les énoncés qui correspondent aux : position.s dans le débat; sujet.s; thèse.s; objectif.s, qui sont des éléments structurants du contenu attendu. Apparaissent entre crochets les « thèmes » de la paternité actuelle pour chaque élément organisateur;
- c) la troisième partie correspond au « relevé des thèmes de la portion introductive et suivi de leur déploiement discursif dans l'unité textuelle intégrale » (voir p. 85 de la thèse). C'est dans cette partie que le suivi du ploiement discursif des thèmes est détaillé, selon les vecteurs d'analyse des aires idéologico-sociales (voir p. 91 et suiv. de la thèse) et des trois registres d'appréciation sociale des statut sociaux (voir p. 99 et suiv. de la thèse). Sont signalés entre parenthèses ou au sein du texte des exemples de vecteurs et de registres des énoncés.

Système de citation des énoncés et propos de l'auteur :

Les énoncés tirés d'une unité textuelle sont identifiés par des guillemets allemands (par ex. : 'la paternité'). Lorsque des propos sont placés entre guillemets français (par ex. : « la suragentivité »), il s'agit des propos de l'auteur de cette thèse (sauf ceux utilisés dans le relevé des éléments organisateurs). Également, l'utilisation du pronom personnel « nous » renvoie aux propos de l'auteur de cette thèse. L'utilisation du pronom personnel indéfini « on » renvoie à des éléments de contenu d'une unité textuelle, et ce, qu'ils soient cités textuellement ou non.

Système de codage des unités textuelles :

Les chiffres entre parenthèses qui suivent un énoncé correspondent au numéro de paragraphe de l'unité textuelle. Le système de codage de chaque unité textuelle respecte ce principe : le premier paragraphe de l'unité textuelle est numéroté selon le système de pagination de l'unité textuelle. Par exemple, si l'unité textuelle est un article scientifique et que l'article figure aux pages 50 à 75 de la revue scientifique, le système de codage débutera par 50.1 (correspondant au paragraphe 1, qui figure en page 50) et se terminera par un numéro qui correspond à la dernière page de l'unité textuelle. Les titres et sous-titres sont codés suivant l'ordre chronologique de codification, mais se terminent par un 0. Par exemple, si le premier sous-titre apparaît juste au-dessus du troisième paragraphe de la page 52, il sera ainsi codé : 52.3.0. Les notes en bas de page ont le même codage que le paragraphe y référant, suivi d'un numéro supplémentaire. Par exemple, une note en bas de page repérée au paragraphe 54.2 sera ainsi codée : 54.2.1.

ANNEXE A. UNITÉ TEXTUELLE A (Conseil famille, 2008)

Première partie : relevé des éléments descriptifs de l'unité textuelle et contexte de production

- Champ du discours social : politique;
- Genre de l'unité textuelle : rapport annuel du Conseil de la famille et de l'enfance;
- Titre de l'unité textuelle : *L'engagement des pères*;
- Nombre de pages et séquence de numérotation des paragraphes : 122 pages (5.0 à 104.0) ;
- Année de publication : 2008;
- Collectivité concernée [explicite]: Québec [en annexe de l'unité textuelle : 'd'autres pays ou territoires'].

Contexte de production de l'unité textuelle :

L'unité textuelle A est publiée en 2008 par le Conseil de la Famille et de l'enfance. C'est un organisme-conseil qui relève du ministère québécois de la Famille et de l'Enfance. Depuis sa création en 1964, ce conseil consultatif a emprunté quatre dénominations différentes. D'abord nommé *Conseil supérieur de la famille*, il change de nom quelques années plus tard pour *le Conseil des affaires sociales et de la famille*. Puis, en 1988, il reprend l'appellation de *Conseil de la famille*. Enfin, de 1997 jusqu'à son abrogation en 2010, il porte la dénomination de *Conseil de la famille et de l'enfance* (Rhéaume et al., 2010).

L'unité textuelle A constitue le dernier rapport annuel publié du Conseil de la famille et de l'enfance en 2008, avant sa dissolution. Il découle de son obligation légale de produire un rapport annuel chaque année depuis sa loi constitutive de 1997, portant sur « [...] la situation et les besoins des familles et des enfants au Québec » (Conseil, 2008). À l'exclusion du premier rapport, de portée générale, intitulé *Et si on parlait des familles et des enfants...de leur évolution, de leurs préoccupations et de leurs besoins ! Le rapport 1999-2000 sur la situation et les besoins des familles et des enfants* (2000), les rapports subséquents sont des « rapports thématiques » : *Les familles avec adolescents : entre le doute et l'incertitude* (2001-2002); *Les parents au quotidien* (2003-2004); *5 bilans et perspectives* (2004-2005); *Transitions familiales* (2005-2006); et enfin, *L'engagement des pères* (2007-2008) (Rhéaume et al., 2010).

Seconde partie : relevé des éléments organisateurs abordés dans la portion introductive de l'unité textuelle ¹³⁷

Élément organisateur : < position.s dans le débat (attestée/ contestée) >

'Mot de la présidente'

<Attestée 1>: « Au cours des dernières années, l'actualité a, à quelques reprises, ramené la question des pères à l'avant-plan, les revendications des groupes de pères attirant l'attention des médias. Cependant, au-delà des quelques manifestations parfois bruyantes menées par ces groupes, nous sommes de plus en plus nombreux à être témoins de l'évolution tranquille du rôle des pères dans la vie de tous les jours, une évolution de plus en plus visible de la place que prennent les enfants dans la vie des hommes québécois » (5.1)¹³⁸ [père.s]¹³⁹

<Attestée 2>: « On dit souvent que les gens heureux n'ont pas d'histoire. Au fil de l'élaboration de ce rapport, nous avons rencontré de nombreux pères visiblement épanouis dans leur rôle et fiers de le dire. C'est donc dans ce contexte que les membres du Conseil s'associent à moi pour vous souhaiter une lecture des plus stimulantes.» (6.2) [père.s]

'Introduction' :

<Attestée 3>: « Au cours des dernières décennies, les interrogations sur la place et le rôle du père se sont multipliées tant dans la famille que dans la société. Le père d'autrefois, confirmé sur le plan juridique dans un statut de chef de famille, souvent perçu comme pourvoyeur et confiné dans ce rôle unique, a fait place au père d'aujourd'hui, et l'autorité parentale est désormais conjointe et partagée entre les deux parents. » (7.1) [père.s][homme.s / père.s dans la famille]

<Attestée 4>: « Le double mouvement qui a incité les femmes à occuper la sphère publique par leur participation massive au marché du travail, a amené les hommes, de leur côté, à occuper une plus grande place dans la sphère domestique. Dans le sillage des grandes évolutions sociales, comme le mouvement d'émancipation des femmes et la démocratisation des relations familiales, nos attentes envers les pères se sont diversifiées. Ces phénomènes ont été accompagnés par une plus grande fragilité des unions conjugales, par l'augmentation des unions libres et par la

¹³⁷ La portion introductive de l'unité textuelle comprend un 'Mot de la présidente' (5.0 – 6.2) et une 'Introduction' (7.0 – 8.4).

¹³⁸ Les numéros entre parenthèses correspondent à la numérotation de l'intégralité des paragraphes de l'unité textuelle.

¹³⁹ Les substantifs entre crochets renvoient aux thèmes liés à la paternité actuelle relevés dans la portion introductive de l'unité textuelle – pour plus de détails sur le choix des thèmes, voir p. 83 de thèse.

décroissance des mariages, une tendance particulièrement vigoureuse au Québec. » (7.1) [femme.s]
[homme.s/père.s dans la famille] [père.s]

<**Attestée 5**> : « Cette évolution coïncide également avec le désir exprimé des pères de s'engager davantage ou différemment auprès de leurs enfants. » (7.2) [père.s]

<**Attestée 6**> : « D'une manière générale, la conviction que l'engagement paternel a des effets bénéfiques sur le développement des enfants et sur leur avenir est en progression. » (7.2)
[engagement paternel]

<**Attestée 7**> : « On observe dans la vie courante une évolution rapide des comportements des parents de jeunes enfants. Les pères font preuve d'une volonté de proximité affective et d'une aspiration à entretenir une présence active quotidienne auprès de leurs enfants. » (7.2) [père.s]

→ occurrences des thèmes dans <positions>: 'père.s' (6); 'homme.s/ père.s dans la famille' (2); 'engagement paternel' (1); 'femme.s' (1)

Élément organisateur : < thèse.s développée.s >

'Mot de la présidente' :

<**Thèse 1**> : « Tout au long du cheminement du dossier, nous avons pu constater qu'un nombre significatif d'études et de recherches sur les pères ont été effectuées au Québec, depuis une quinzaine d'années surtout. La paternité reste néanmoins un sujet sous-exploité dans les écrits sur la famille, en particulier dans les écrits gouvernementaux. Les statistiques sont rares, éparses et n'arrivent pas toujours à rendre compte de manière fidèle de la situation des pères, avec pour résultat que celle-ci est plus souvent commentée qu'étudiée. » (5.3) [père.s] [paternité]

<**Thèse 2**> : « Par ce rapport, le Conseil souhaitait s'inscrire dans une approche autre que celle qui oppose souvent paternité et maternité, féminisme et masculinisme, le tout dans l'intérêt de la famille et des enfants. Plusieurs soutiennent que la première source d'inégalité entre les hommes et les femmes réside dans les conséquences liées au fait que ces dernières peuvent donner naissance. C'est pourquoi, pour le Conseil, il est important de mieux définir la place des hommes dans la famille, d'abord parce qu'il est de plus en plus reconnu que les enfants retirent des avantages indéniables de la présence d'un père, ensuite parce que l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes ne pourra se réaliser que dans la mesure où les responsabilités liées aux enfants seront partagées, au même titre que les responsabilités financières de la famille le sont. » (5.4) [femme.s]
[homme.s dans la famille] [père.s]

<Thèse 3> : « Dans le présent rapport, le Conseil a choisi d'adopter une approche positive plus susceptible d'amorcer un débat serein qu'une polémique. Les observations sur l'engagement des pères du Québec faites par plusieurs analystes appuient un tel choix. Certains lecteurs estimeront que nous avons pu faire preuve de complaisance à l'égard des pères qui ont de la difficulté à jouer pleinement leur rôle ; d'autres, que nous n'avons pas été assez élogieux pour les pères engagés et présents. Le défi consistait à mettre en lumière le fait que, dans ce domaine comme dans bien d'autres, il existe une vraie diversité et que la dernière chose dont les hommes ont besoin pour être soutenus dans leur parcours vers une paternité assumée, c'est d'être décrits à l'aide de clichés réducteurs. » (6.1) [engagement paternel] [père.s] [homme.s/ père.s dans la famille]

'Introduction' :

<Thèse 4> : « Les pères présentent différents visages. Ils se distinguent par leurs caractéristiques personnelles et sociales, par les types d'union conjugale ou la situation matrimoniale dans lesquels ils se trouvent » (8.3) [père.s]

→ occurrences des thèmes dans <thèses>: 'père.s' (4); 'paternité' (1); 'homme.s' (2); 'engagement paternel' (1); 'femme.s' (1)

Élément organisateur < sujet.s principal.aux >

'Mot de la présidente' :

<Sujet 1> : « C'est sur la paternité que le Conseil de la famille et de l'enfance a choisi de porter son attention pour élaborer son rapport annuel sur la situation et les besoins des familles. Ce choix s'explique par plusieurs raisons qui tiennent à la fois de l'actualité et de la mission du Conseil, plus particulièrement celle remplie au moyen de son rapport annuel. » (5.1) [paternité]

'Introduction' :

<Sujet 2> : « Le Conseil a choisi de porter son attention sur cette réalité actuelle de la condition paternelle. Il en a donc fait le thème de son rapport 2007-2008 sur la situation et les besoins des familles et des enfants du Québec. [...] Il traite principalement de l'aspect de la paternité qui se

traduit dans l'investissement des pères pour leurs enfants, sans nier qu'il existe d'autres aspects, tels que le lien avec la conjointe ou avec la famille. » (7.3) [engagement paternel]

<Sujet 3> : « Le rapport s'intéresse à tous les hommes concernés par le bien-être global et par l'avenir des enfants avec lesquels ils vivent ou dont ils se sentent responsables. » (8.3) [homme.s/père.s dans la famille]

→ occurrences des thèmes relevés dans <sujet>: 'paternité' (1); 'engagement paternel' (1); homme.s/père.s dans la famille (1).

Élément organisateur < objectif.s annoncé.s >

'Mot de la présidente' :

<Objectif 1>: « Parmi tout ce qui se dit et s'écrit sur la paternité, les membres du Conseil souhaitaient obtenir et donner l'heure juste en ce qui concerne la situation de la paternité au Québec. Après les multiples transformations de la vie de famille depuis près de cinquante ans, où en sont rendus les pères? » (5.2) [paternité] [père.s]

'Introduction' :

<Objectif 2> : « Dans ce rapport, il a tenté de cerner cette condition sans toutefois chercher à l'aborder sous l'angle de la comparaison entre les pères et les mères » (7.3) [père.s] [mère.s]

<Objectif 3> : « Notons que le rapport ne s'est pas penché sur la question du 'beau-père'. » (7.3) [père.s]

<Objectif 4> : « Le premier chapitre du rapport esquisse un portrait de ce que l'on sait des pères du Québec. Il cherche à aller au-delà des perceptions répandues pour décrire les caractéristiques des pères, de leurs familles et de leurs trajectoires » (8.1) [père.s]

<Objectif 5>: « Le deuxième chapitre cherche à mieux cerner ce qu'est l'engagement paternel et comment se manifeste l'investissement des pères par rapport à leurs enfants. » (8.1) [engagement paternel]

<Objectif 6> : « La suite du rapport tente d'éclairer l'influence des facteurs qui favorisent cet engagement et ceux qui lui font obstacle. » (8.2) [engagement paternel]

<Objectif 7> : « Le troisième chapitre traite des caractéristiques personnelles et familiales du père. Le suivant porte sur les relations entre les pères et les institutions ou les organismes avec lesquels ils sont en interaction : le milieu du travail, les services publics et les services communautaires. » (8.2) [père.s]

<Objectif 8> : « Le dernier s'intéresse aux politiques publiques et à l'action de l'État en relation avec l'engagement paternel. » (8.2) [engagement paternel]

<Objectif 9> : « [...] ne cherche pas à analyser en profondeur des situations particulières comme la paternité à l'adolescence, celle vécue en contexte migratoire ou encore au sein d'une famille homoparentale » (8.3) [paternité]

→ occurrences des thèmes relevés dans <objectifs> : 'paternité' (2); 'père.s' (5); 'engagement paternel' (3); [mère.s] (1)

Énoncés de l'introduction qui ne sont pas des éléments organisateurs

Mot de la présidente : (Nihil)

Introduction

« Comme pour ses rapports antérieurs, le Conseil s'est appuyé sur la littérature et la recherche scientifiques, en l'occurrence celles portant sur les tendances et les déterminants de l'investissement des pères auprès de leurs enfants. En vue de ce rapport, le Conseil a aussi pu compter sur une étude du sociologue Germain Dulac, qui compte à son actif plusieurs publications sur les hommes et la paternité. Notons que ce sont davantage les études et les recherches portant sur la condition masculine et paternelle qui ont été consultées que celles portant sur le champ familial dans son ensemble. Le Conseil s'est aussi basé sur les données statistiques disponibles et sur les propos recueillis au cours de consultations auprès de pères et d'intervenants qui œuvrent auprès d'eux tenues à Montréal, à Trois-Rivières et à Sept-Îles entre les mois de mai 2006 et juin 2007. Il a aussi participé aux deux Su-père conférences présentées par le Regroupement pour la

valorisation de la paternité en février 2007 et en février 2008¹⁴⁰. Il était également présent au colloque organisé par l'équipe Masculinités et Société à l'occasion du congrès 2008 de l'Association francophone pour le savoir (Acfas). Plusieurs personnes concernées par la problématique paternelle venant d'horizons divers ont pu se faire entendre du Conseil. » (8.4)

Troisième partie : relevé des thèmes de la portion introductive et suivi de leur déploiement discursif dans l'unité textuelle intégrale

5 thèmes identifiés :

- 'paternité';
- 'père.s';
- 'engagement paternel' ;
- 'homme.s/père.s dans la famille'
- 'mère.s'

PATERNITÉ

→ Fait l'objet de : une thèse (<thèse 1> : 3_A); un sujet (<sujet 1> : 4_A) et deux objectifs (<objectifs 1 et 9> : 5_A et 6_A)

'Paternité' ¹⁴¹ : suivi de son déploiement discursif

Le thème 'paternité' est présenté comme l'objet d'attention du Conseil de la famille et de l'enfance (CFE). La <thèse 1> justifie de son intérêt pour la 'paternité', en affirmant de celle-ci qu'elle est 'un sujet sous-exploité' (5.3). Cela aurait pour effet que celle-ci est 'plus souvent commentée qu'étudiée' (*ibid.*). Mais puisque la 'paternité' est désignée comme <sujet> sur lequel se porte l'attention du rapport annuel du CFE, dont <l'objectif 1> est d'en 'obtenir et donner l'heure juste' (5.2), on comprend qu'elle est ici présumée être un fait observable. De fait, elle n'est pas objet de <position> : elle ne relève pas de l'ordre de l'attesté ou du contesté. Elle est, factuellement. Néanmoins, bien qu'on évoque sa 'redéfinition' (13.1) et, au contraire du thème 'engagement paternel', le thème 'paternité' n'est assorti d'aucune définition. On n'en évoque pas moins son 'évolution' (12.1), à comprendre dans le double sens d'une « transformation » et d'une

¹⁴⁰ Conférence annuelle à laquelle nous avons assistée en 2015.

¹⁴¹ Il s'agit bien, ici, de la 'paternité', à ne pas confondre avec des thèmes qui paraissent connexes, tel que le thème 'père.s', traité dans la section suivante.

« amélioration ». En effet, les ‘transformations’ présumées de la paternité sont jugées ‘bénéfiques’ (12.1; voir aussi 12.0).

La ‘paternité’ qui est ‘observée’ (12.1) à l’heure actuelle est donc présumée rendre compte d’une évolution jugée positive. Sur le plan individuel, on réfère au ‘libre arbitre’ des parents (12.3), à ‘la quête de sens’ des pères (13.3), à la ‘prise de conscience importante de la part des pères de leurs ‘compétences’ paternelles (13.1), de même qu’à leur ‘désir’ (13.3) comme éléments participant de cette ‘redéfinition’ de la paternité.

De même, ‘l’intérêt porté à la paternité par la recherche’, comme en fait foi ‘un nombre important d’études ou de recherches sur [...] la paternité’, est présumé être la preuve que la paternité est objet de ‘préoccupations sociales’ (13.4). Ces connaissances scientifiques sont mobilisées dès la portion introductive de l’unité textuelle et on en fait usage tout au long : on réfère à ‘la recherche sur la paternité’ (49.1), on évoque diverses ‘études’, ‘connaissances et savoirs’, ‘enquêtes’, ‘publications’ et ‘travaux’ ayant trait à la paternité (13.4; 14.1; 14.2; 15.3; 84.3; ; 84.3.1). Ces nombreux renvois aux connaissances produites par ‘un nombre important d’études et de recherches sur les pères et la paternité’ (13.4) rendent l’existence et la légitimité d’une telle ‘évolution’ plus difficilement contestables. Cela contredit la <thèse> suivant laquelle la ‘paternité est plus souvent commentée qu’étudiée’, contradiction qui n’est pas soulignée.

On évoque, dès l’introduction, la facette ‘juridique’ du ‘père’ (7.1) et de la ‘paternité’ (89.1), lesquels se confondent dans cet usage tout au long de l’unité textuelle. En introduction, on traite ‘du père d’autrefois, confirmé sur le plan juridique dans un statut de chef de famille’ (7.1). En conclusion de l’unité textuelle également, on lit que ‘la paternité est à la fois un fait de nature et un fait de droit’ (90.1). C’est un fait de droit dans la mesure où, encore aujourd’hui, ‘le père, en définitive, c’est l’homme qui est reconnu comme tel par le droit au moment de la naissance ou de l’adoption de l’enfant, ou plus tard’ (*ibid.*). Cette représentation juridique de la paternité est parfois décriée lorsque son usage restreint ceux qui peuvent s’en réclamer. Dans le cas de ‘la réalité des recompositions familiales’ (92.2), des ‘voix [...] se font entendre et [...] contestent qu’au Québec

[...] c'est l'acte de naissance qui fait foi de la paternité' (92.2). Cela aurait pour effet d'exclure les 'figures paternelles', au profit des seuls pères reconnus juridiquement.

Le 'fait de nature' quant à lui, découle du fait que le père est celui qui 'particip[e] à la conception d'un enfant ou à son adoption' (*ibid.*). Ce 'fait de nature' est l'objet d'un usage dissymétrique entre classes de sexe: il est soit questionné soit relevant de l'évidence, selon les objets auquel il réfère. Dans un premier cas de figure, on s'inquiète, par un registre prescriptif, que 'de nouveaux liens sans filiation paternelle sont devenus possibles dans la foulée de la loi sur l'union civile adoptée en 2002. Ainsi, on sait qu'en 2003, 36 bébés québécois sont nés de deux mères, avec un « apport de force génétique au projet parental ». C'est ce qui reste du père dans le Code civil quand il ne sert qu'à la reproduction' (91.4). Ici, la disparition présumée de ce 'fait de la nature' (91.5) inquiète. Si l'on sait qu'il s'agit d'un sujet pour lequel il n'est pas '« bon ton »' de poser des questions (91.5), cette 'façon délibérée de reconnaître des enfants sans ascendance paternelle est toute nouvelle et soulève des questions, selon des experts du droit' (91.4). Dans un autre cas de figure, le recours à la « nature » n'est pas objet de réflexion lorsqu'il s'agit de la classe des femmes. La <thèse 2> affirme, par l'usage du registre référentiel, que 'plusieurs soutiennent que la première source d'inégalité entre les hommes et les femmes réside dans les conséquences liées au fait que ces dernières peuvent donner naissance' (5.4). Cette naturalisation des places sociales des mères n'est jamais contestée.

Le suivi discursif du thème 'paternité' permet en outre de constater que ce n'est pas « la » paternité qui a changé, mais bien 'l'aspect de la paternité qui se traduit dans l'investissement des pères pour leurs enfants' (7.3). On évoque aussi, en ce sens, ses 'rôle.s', 'modèles' et 'condition.s d'exercice' présumés transformés. Néanmoins, plusieurs sections de l'unité textuelle ne font pas référence à ce thème. En effet, il est absent des sections traitant : des enquêtes de 'budget du temps' des pères (43.3 à 46.1); des 'responsabilités familiales et autres responsabilités' ; de 'l'engagement en conflit avec le travail rémunéré' (47.0 et suiv.); de 'l'engagement citoyen, un complément de l'engagement direct avec l'enfant' (53.1 à 54.3); et de la 'filiation en question' (91.0 à 92.1). De même, les 'données sur les pères seuls' (22.3 à 23.3) et 'les facteurs favorisant l'engagement paternel après la rupture conjugale' (64.3 à 66.1) ne font pas usage du thème 'paternité', tout

comme les ‘situations particulières’, comme les ‘pères adolescents’, ‘immigrés’ ou ‘seuls’ (8.3). De fait, dans ce dernier cas, on parlera ‘des pères nés à l’étranger’ (20.2), de ‘familles immigrées’ (20.2; 20.2.1; voir aussi 20.3), ‘des « pères » des familles immigrées’ (20.4; 21.3), ‘d’immigrés’ (20.4.1), des ‘pères immigrés’ (21.3; voir aussi 82.6) - mais pas de paternité. On parlera d’un ‘couple homoparental à la parentalité dont on sait peu de choses’ (24.4), ‘d’hommes homosexuels [...] parents d’enfants’ (24.4.1), d’une ‘famille où les parents sont homosexuels’ (68.3) ou de la ‘famille homoparentale’ (68.3) - mais pas de paternité. De même, pour les ‘jeunes pères’ à l’adolescence, on réfère à une étude concernant des pères âgés de 15 à 24 ans qui font preuve d’engagement paternel, sans traiter de paternité.

Et la ‘maternité’ dans tout cela?

En concordance avec ce qui est annoncé en début d’unité textuelle, à savoir que l’on s’inscrit dans ‘une approche autre que celle qui oppose souvent paternité et maternité’ (5.4), nous retrouvons peu de références à la ‘maternité’ (6 occurrences). Dans tous les cas, la ‘maternité’, à l’instar de ce que nous avons soulevé pour la paternité, n’est pas assortie d’une définition. Dans une moitié des cas, la ‘maternité’ est présumée équivalente à la ‘paternité’ (63.5), évoquée conjointement. Dans l’autre moitié des cas, elle est mentionnée pour traiter du ‘congé de maternité’ (41.1; 41.4; 94.3.1). On y réfère pour illustrer les correctifs apportés au dispositif fédéral antérieur. Ainsi, taux de prestation, durée, délai de carence, critères d’admissibilité et modalités d’application ont été modifiés et jugés améliorés depuis qu’ils sont de compétence provinciale. Bien que toutes ces modalités aient des impacts matériels positifs sur la situation financière et professionnelle des femmes qui s’en prévalent (bien que limités), ces impacts ne sont pas soulignés. En revanche, le rapport précise que c’est ‘l’ajout d’un congé de paternité qui demeure la plus grande innovation’ (41.1). Selon qu’elle renvoie aux ‘congé de paternité’ ou de ‘maternité’, l’appréciation de cette ‘innovation’

Nous venons de le voir, on ne rend pas compte de la même appréciation selon que l’innovation renvoie au ‘congé de paternité’ ou au ‘congé de maternité’. Cette appréciation est également dissymétrique selon la sphère du travail à laquelle on renvoie. Pour saisir ce déploiement modulable

selon les sphères du travail convoquées, il nous faut faire un renvoi simultané au ‘congé de paternité’ et aux ‘pères’ qui s’en prévalent (ou non). Dans un premier temps, on affirme que les ‘résultats’ rattachés à la participation au congé de paternité ‘démontrent sans ambiguïté une nette propension des pères d’aujourd’hui à s’investir beaucoup plus tôt auprès de leur enfant’ (41.3). On parle aussi d’un ‘revirement majeur’ en ce sens (42.1). En conclusion d’unité textuelle, on réaffirme cette ‘innovation’ : ‘les résultats obtenus en 2006 en matière de participation au congé de paternité confirment la pertinence d’un congé réservé au père parmi l’ensemble des dispositions d’un régime d’assurance parentale’ (94.3). Quant aux données informant que 12% des pères s’en prévalent (42.1), on en déduit qu’il s’agit ‘d’une modification significative de l’attitude paternelle chez les nouveaux pères’ (42.1). Cela ‘traduit une progression du désir des pères de s’investir auprès de leur jeune enfant’ (42.2). Pour autant, ces congés ont peu d’effet réel, puisque leur prise effective par les pères est faible. Cette ‘innovation’ que représente le congé de paternité se bute aux pratiques en vigueur dans ‘les milieux de travail et l’investissement dans le travail’. Le congé de paternité n’a pas les effets escomptés sur le marché du travail, ‘puisque les pères [ne peuvent] ou [n’]osent s’en prévaloir’(75.3). Cette crainte est documentée, comme le montre l’usage du registre descriptif : ‘des études montrent que les pères qui prennent un congé de paternité sont moins recommandés pour un poste plus élevé dans la hiérarchie’ (*ibid.*). Autrement dit, la prise du congé de paternité et parental serait significative de cette ‘évolution’ de la paternité en termes de ‘désir’ et ‘d’attitudes des pères’, mais sans effets significatifs sur la place des pères dans les sphères du travail rémunéré et domestique. On considère les congés de paternité et parental comme une ‘innovation’, parce qu’ils sont présumés ‘favorise[r] l’engagement *ultérieur* des pères’ (72.3 ; nos italiques), sans égard à leur investissement actuel concret.

‘PÈRE.S’

→ Fait l’objet de : six positions (<Attestée 1-2-3-4-5-7> : 2_A et 3_A); quatre thèses (<thèses : 1-2-3-4> : 3_A et 4_A); cinq objectifs (<objectifs :1-2-3-4-7 > : 5_A)

‘Père.s’ : suivi du déploiement discursif

Le thème ‘père.s’ n’est pas identifié comme < sujet > de l’unité textuelle : nous verrons qu’il est pourtant largement usité. Les objectifs qui lui sont liés cherchent à brosser un tableau descriptif de leurs ‘caractéristiques’ et ‘condition.s’ ou ‘situation’ au Québec. À l’instar du thème ‘paternité’, on souligne que ce portrait sera établi sans faire référence à la ‘comparaison entre les pères et les mères’ (7.3) et qu’il doit ‘aller au-delà des ‘perceptions répandues’ sur les pères (8.1). Ainsi donc, on est, là encore, devant un thème qui relève d’un fait objectif, que l’on souhaite cerner avec précision et rigueur. Nous y reviendrons pour en souligner les contradictions, mais avant, répondons à la question *qui* sont ‘les pères’ dont il est question ici. Sans quoi, la restitution de leurs caractéristiques et situation est impossible – sauf à tomber dans ce que l’on souhaite pourtant éviter, les ‘perceptions’.

La réponse est donnée d’entrée de jeu, par l’usage du registre référentiel : ce sont ‘les ‘pères québécois d’aujourd’hui’ (7.3), par opposition au ‘père d’autrefois’ (7.1). Dans ce cas, quand ‘le père d’autrefois’ disparaît-il ? Disparaît-il tout à fait ? Dans la portion introductive, il n’existe plus, puisqu’il ‘a fait place’ à celui d’aujourd’hui (7.1) : la figure monolithique qu’il représente a été abandonnée (12.3). Cela dit, ce renvoi n’est cependant pas toujours du ressort d’un passé révolu. De fait, bien qu’il renvoie aux ‘générations précédentes’ (12.1; 98.1), lesquelles peuvent être aussi courtes que celles de ‘son propre père’ (60.1; 60.2; 98.2) ou renvoyer à des ‘grands-pères’ (55.2), la manière dont ces ‘générations’ assumaient le rôle de père n’a pas disparu pour autant (97.5). Par exemple, lorsqu’on précise en conclusion que par opposition au fait ‘d’être père selon la nouvelle manière’, ‘tous les pères séparés ne sont pas nécessairement capables d’être complètement différents de leur propre père’ (98.2). Également, l’on craint que cette figure, qui fait écho à la ‘tradition’, soit dépréciée face à cette ‘nouvelle manière’ d’être père. De fait, il faut se garder d’ériger cette nouvelle figure en ‘stéréotype du père adéquat [et ne pas] dévaloriser les pères qui ont opté pour une famille où les rôles sont plus traditionnels’ (36.3). On ne spécifie pas de quelle manière ces pères aux rôles traditionnels se comportent, ces rôles étant présumés compris de tous (registre référentiel). Par contraste, la ou les mère.s, quant à elles, ne sont jamais qualifiées de ‘mère d’autrefois’. Leur « absence » de la trame historique est congruente avec les prémisses de départ affirmant qu’on refuse la logique de comparaison entre les pères et les mères (<thèses 2-3> et <objectif 2>). Néanmoins, l’occurrence ‘mère’ apparaît à plus de 70 reprises, sans pour autant désigner le passé. Même lorsqu’on réfère à ‘l’évolution de la société québécoise [qui] a provoqué des changements dans la façon d’exercer le rôle de parent’ (67.1), on y décrit exclusivement celui

qui est présumé relever du père. Autrement dit, les ‘mères’ sont strictement situées dans un temps actuel et ne sont jamais définies par la dynamique de l’histoire. Elles n’ont pas d’épaisseur historique, au contraire des ‘pères d’aujourd’hui’, on l’a vu, ou des ‘pères immigrés’, dont on retrace les origines historiques de leur arrivée au Québec.

Si les pères d’autrefois étaient dans une ‘situation où leur rôle était bien défini’ (67.1), notamment par ‘l’affirmation autoritaire de leur propre personne’ (12.3), cela a changé aujourd’hui. Sans disparaître pour autant, l’autorité est maintenant ‘conjointe et partagée entre les deux parents’ (7.1; voir aussi 90.2). Ceci étant, ‘l’autorité’ n’est jamais usitée pour qualifier explicitement les mères, sauf lorsqu’elles sont désignées comme ‘parent.s’ (7.1; 90.3). Autrement, elles en sont exclues : lorsqu’on réfère au ‘fait juridique [des] pères détenteurs à parts égales de l’autorité parentale’, on n’en précise pas l’autre détenteur (97.4; voir aussi, 90.2). Pourtant, la notion de *partage* – qu’il soit ‘égal’ ou pas, d’ailleurs - suppose nécessairement la présence d’une ou de plusieurs autres parties.

En concordance avec les <objectifs 4 et 7> notamment, l’unité textuelle souhaite en premier lieu répondre à la question suivante : combien d’hommes sont pères aujourd’hui et qui sont-ils? Dès le premier chapitre cependant, on rend compte de la difficulté à répondre à cette question, due à la ‘rareté statistique sur les pères’ au Québec et au Canada (15.2). Ce qui pose problème, c’est que ‘la notion de « père » y est peu présente’ et n’est pas l’objet d’une statistique spécifique (15.2). En ce sens, elle est un ‘domaine hautement négligé’ (15.1). Au Québec, s’il existe des données sur ‘les pères seuls’, ce n’est pas le cas, peut-on lire, pour les ‘autres pères’ (15.2). Pour les identifier, on suggère d’abord d’utiliser la notion de ‘conjoint’, mais elle ne ‘correspond pas toujours au père’. On suggère alors d’examiner le terme de parents. Cependant, on précise, par une longue note en bas de page, que ce terme peut ‘englober’ : les ‘pères et mères, en couple ou non, vivant avec des enfants au moment du recensement’ (15.2.1.); mais aussi, depuis quelques années, les conjoints de même sexe ou encore, des grands-parents qui ont la charge d’enfants et les ‘conjoints qui font office de parent dans la famille’. Les pères et mères qui n’ont plus d’enfants à la maison n’y sont pas comptabilisés, ni un ‘parent qui n’a pas la charge principale d’un ou plusieurs de ses enfants et qui vit seul’ (15.2.1). Cela fait dire que ce terme statistique ‘indique bien que « l’homme de la maison » peut ne pas être le père des enfants’ (15.2) - sans que cet usage référentiel soit perçu. En effet, il

est possible qu'il n'y ait pas « d'homme de la maison » - comme le prouve l'existence des 'familles monoparentales' (23.1) dont les 'mères seules' constituent 80% de ces familles (jamais nommées) ou celle des couples constitués de parents lesbiens.

Ce registre référentiel du sens commun postulant la nécessaire présence d'un homme à la maison permet d'inclure 'les conjoints qui font office de parents dans la famille' (*ibid.*). Cela entre en écho avec le fait que 'le rapport s'intéresse à tous les hommes concernés par le bien-être et par l'avenir des enfants avec lesquels ils vivent ou dont ils se sentent responsables' (8.3). Cela justifie que le rapport choisisse d'élargir le scope au-delà du 'père biologique' (35.1; 91.6; 101.1) ou 'adoptif' (101.1) et traite 'de.s figure.s paternelle.s' (16.2.1; 16.3; 49.1; 92.2; 101.1) qui ne sont pas liées juridiquement à l'enfant. Cela dit, on s'inquiète, par cette définition, qu'un parent séparé qui n'a pas la charge principale d'un ou de ses enfants, considéré comme hors famille (15.2.1) soit exclu de cette définition. En effet, cela est un facteur d'inquiétude : 'compte tenu du fait que les ruptures conjugales arrivent plus tôt dans la vie des couples et que les enfants sont alors en bas âge, peut-on penser que les gains associés à l'engagement précoce risquent de ne pas se matérialiser ou d'être perdus ?' (29.3). Cet usage du registre prescriptif nous permet de montrer que l'objet de ce rapport n'est pas tant 'les pères' – leurs situations, leurs caractéristiques – mais la 'paternité' comme un statut octroyé à 'tous les « hommes de la maison »' (*ibid.*), pères ou non, présents ou non.

Comment peut-on décrire ces pères? Rapidement, on précise que 'la redéfinition du rôle de père [est] toujours en cours' (12.3; voir aussi 12.1). En effet, 'on est en transition' (97.5). Le père d'aujourd'hui est le résultat – recherché – de la transformation du père d'autrefois. Autrefois 'figure monolithique', le père d'aujourd'hui est au contraire qualifié par la 'diversité' (12.3.2; 30.4; 37.1; 38.3) : 'les pères ne sont pas tous pareils' (68.4). Les pères cumulent 'divers rôles' (38.2) et 'jouent d'autres rôles sociaux [que celui] du rôle de père : ils sont des conjoints, des 'travailleurs productifs et des citoyens qualifiés' (38.1; voir aussi 71.1; 102.1). Cependant, une nuance est à faire : bien que les pères endossent divers rôles, le rôle de père n'est pas qualifié par la diversité. Autrement dit, bien que l'on en dise plusieurs choses, le 'rôle' du père est singulier. Dans ce cas, n'y a-t-il qu'un rôle de père? Le rôle dont on traite ici est celui qui est valorisé (60.1; 78.5; 79.1; 93.3). Ce rôle valorisé sert toutefois de contrepoint au fait de 'ne pas jouer pleinement son rôle' (6.1) ou au

‘désengagement des jeunes hommes envers leur rôle’ (51.4.1). De fait, des renvois sont formulés en ce sens : situations ‘d’absence’ (34.1) ou de ‘violence, de négligence, et parfois d’abandon et de refus de responsabilités parentales’ (40.2; voir aussi 40.2.1) ou de ‘passivité’ (61.3). Les mères, quant à elles, ne sont pas qualifiées par leur absence, négligence, violence ou passivité dont elle pourrait faire preuve envers leur enfant, sauf implicitement lorsqu’on réfère aux ‘parents qui ne sont pas tous des personnes bénéfiques pour leurs enfants’ (40.2). Cependant et même dans le cas d’un père ‘inadéquat, incompetent, absent’ (49.1), cela ne signifie pas pour autant que ces ‘pères’ sont ‘dépourvus de toute préoccupation pour le bien-être et le développement de leurs enfants’ (40.2.1). Dans ces cas, on affirme que ces ‘hommes ont besoin [...] d’être soutenus dans leur parcours vers une paternité assumée’ (6.1). Des ‘pères peu fiables pourraient s’amender’, si on les ‘aide’ en ce sens (40.2). Ils sont donc présumés être en mesure de se prendre en main. La conclusion générale de l’unité textuelle prend d’ailleurs fin sur cet énoncé au registre prescriptif : ‘on attend des hommes qu’ils prennent des initiatives pour jouer leur rôle et qu’ils demandent de l’aide lorsqu’ils en ont besoin’ (104.1).

À mi-parcours de l’unité textuelle, on se pose la question suivante : le rôle des pères est-il ‘complémentaire’ - comprendre « différent » - à celui des ‘mères’ ou ‘interchangeable’ avec le leur (67.1) ? Pour toute réponse, on rend compte de deux postures, sans pour autant prendre position. On évoque, dans un premier temps, la ‘complémentarité des rôles’, dont nous verrons qu’elle constitue la trame argumentative de l’unité textuelle. Cette posture signale qu’il y a, selon les ‘travaux scientifiques’, plus de ‘distinctions que de similitudes entre les comportements des deux parents’ (67.3). Ce que corrobore l’usage des propos des ‘pères rencontrés’ (67.4). En effet, dans un premier temps, on fait usage des propos de ces derniers en prenant soin, toutefois, de souligner que les propos de ces ‘pères rencontrés’ ‘reprennent à leur compte les interrogations sur l’apport particulier des pères’ (*ibid.*). De fait, on dit que ces pères ‘semblent s’entendre’ pour affirmer que

‘le père fournirait à l’enfant les éléments nécessaires pour apprivoiser le monde extérieur [...] « agrandir son territoire, de lui faire vivre l’aventure » [...] « le père est le premier à enlever l’enfant à sa mère » [les mères étant] portées à être protectrices; [...] ils ont pour rôle de rendre l’enfant indépendant’ (67.4).

Ces propos se butent cependant à ‘l’expérience des pères au foyer’, dont on postule qu’elle ‘sème un doute important sur le caractère nécessairement différent des actions’. On fait de même dans le cas des ‘familles où les parents sont homosexuels [remettant] aussi en cause la complémentarité des rôles masculin et féminin, paternel et maternel’ (68.3). Pour ces familles, notons que l’on prend soin de préciser que le développement de ces enfants est ‘comparable’ à [ceux] des couples hétérosexuels’ (68.3) – ce qu’on ne fait pas pour le ‘père au foyer’, dont l’usage précède celui-ci. De fait, l’évocation de ce ‘doute’ devrait logiquement appeler au renvoi de la seconde posture, ‘l’interchangeabilité’. Cela dit, plutôt que d’entretenir le lecteur sur ‘l’interchangeabilité’, on affirme que le père peut, selon les ‘analystes de l’engagement paternel’, avoir avec son enfant une relation différente de celle de la mère, ‘puisque tous les êtres humains agissent différemment et que chaque père est unique’ (68.2). Ainsi donc, même dans un cas où l’on évoque une similarité possible de situation, on réintègre une différence, au nom de la singularité des êtres humains – singularité qui est une marque du majoritaire. Dans ces deux cas de figure, on conclut que ‘le genre ne détermine pas le rôle qu’on exerce auprès de son enfant’ (68.3).

Incapable de trancher cette question ‘d’importance’ (67.2), on conclut cette section par le souhait de ‘poursuivre les études et les échanges sur la question des rôles et de l’action des parents, sur leur complémentarité ou leur interchangeabilité’ (69.2). Cependant, ce souhait contredit l’ensemble de la trame argumentative des propos de l’unité textuelle, qui introduit constamment une différence sexuée ou, pour reprendre les termes usités, une ‘complémentarité’ entre les sexes. Par exemple, du pourvoi et de l’autorité. Si le ‘rôle de pourvoyeur’ est présenté autant comme un ‘rôle’ qu’une ‘responsabilité’ (13.2; 35.3; 36.4; 45.5), cela n’est vrai que chez les pères. En effet, bien que les femmes, au même titre que les hommes, ‘partagent’ les ‘responsabilités financières’ (5.4;), ont un ‘devoir financier’ (36.2) ou ‘d’entretien’ (90.2), la notion de ‘pourvoyeur’ est strictement réservée au.x père.s. Les femmes ou les mères, tout comme leur pendant masculin, ont un ‘emploi’ (20.1; 41.1; 45.5; 63.3; 63.3.1), mais contrairement à eux, on ne rend pas compte de leur responsabilité de pourvoyeur. Quant à ‘l’autorité’, ‘autrefois’ réservée au père à travers son ‘statut de chef de famille’, qu’en est-il aujourd’hui? Elle est aujourd’hui ‘conjointe et partagée’ (7.1). Mais une lecture attentive permet de constater qu’elle n’est pas considérée comme un ‘rôle’, ni pour la mère (jamais considéré tel pour celle-ci), encore moins pour le père. En effet, bien que le père se définisse

par l'autorité, puisque 'le père, c'est donc l'homme qui détient ou partage l'autorité parentale' (90.2), l'autorité n'est pas décrite en termes de 'rôle': elle *est* ou, du moins, est *constituante* du père. Cela est visible dans l'exemple suivant, où le statut de « père dans l'autorité » prend le pas sur celui du statut « père dans l'immigration ». En effet, on évoque la situation où le 'père immigrant' doit 'redéfinir son *rôle* par rapport à l'école' (sans qu'on sache duquel il s'agit), en même temps qu'il doit aussi se 'redéfinir comme père' en relation à 'une éducation moins autoritaire' (82.6). La première situation étant circonscrite à un de ses rôles présumés, tandis que la seconde renvoie au père lui-même.

Même dans les cas de figure de 'l'interchangeabilité', des différences sexuées sont postulées. Selon l'unité textuelle, il est tout à fait possible que les soins aux enfants et les tâches domestiques se caractérisent par 'l'absence de spécialisation' (45.4) entre le père et la mère. En effet, tous deux peuvent promener bébé en poussette ou le reconduire à la garderie (39.4), ou encore, faire du pain avec l'enfant (39.2), l'accompagner chez le médecin (78.1) et 'contribuer' à la vie de l'école (82.3). De même, les pères seraient aussi compétents (voire plus) que les mères en ce qui a trait à l'éducation des enfants, notamment dans des situations jugées complexes. On fait ici usage de ces pratiques pour illustrer leur interchangeabilité. Cependant, si elles sont affublées d'une telle caractéristique, c'est parce qu'elles sont décrites comme étant exécutées par le père; on présume qu'elles le sont d'office par les mères. Cependant, si hommes et femmes sont en mesure et peuvent faire les mêmes choses, cette absence de spécialisation ou interchangeabilité a des limites. Une de ces limites renvoie aux *effets* (ou 'apports', 'bénéfices', etc.) des rôles des uns et des autres, qui ne sont pas présumés être les mêmes. Par leur implication, ce ne sont pas seulement les 'pères', mais tous les 'hommes concernés' qui peuvent contribuer (8.3) aux effets bénéfiques dont bénéficient les enfants. Ces 'effets' de la présence d'un père pour les enfants engendrent du 'bien-être', des 'bienfaits', des 'bénéfices' ou encore des 'avantages' pour ces derniers. Mais toujours, ce sont les pères ou les hommes qui les procurent aux enfants (quoiqu'à une reprise les 'parents' (20.1)), mais pas les mères ou les femmes. Cela est vrai également des 'garçons' qui deviendront des 'pères de demain' (18.1). Cela justifie qu'on insiste sur la 'réussite et la persévérance scolaires des garçons [qui sont] des enjeux importants pour les pères de demain et leur capacité à fournir leur part au bien-être de leurs enfants' (18.1). En effet, on craint que 'sans une telle formation [scolaire], les

pères risquent de se trouver vulnérables à plusieurs points de vue, disqualifiés, sinon exclus' (18.1). Par contraste, on constate 'qu'un fossé se creuse entre la scolarité des pères et celles des mères, une tendance dont les conséquences sont encore incertaines' (17.3). Mais au-delà d'une disqualification professionnelle induite par une faible formation scolaire, ces 'conséquences incertaines' renvoient à un autre ordre. Ainsi, une des 'avenues proposées pour lutter contre le taux élevé d'abandon des études secondaires ainsi que la faible réussite scolaire [comprendre, des 'garçons', nous le verrons] serait d'encourager les pères à être davantage présents dans la vie scolaire de leurs enfants' (81.1) : 'encourager les *pères* à *être davantage présents* dans la vie scolaire de leurs enfants'. [Cela, car] 'la participation des pères à des activités d'apprentissage de base est possible et très rentable pour les *garçons* qui présentent le plus de risque d'échec et d'abandon scolaires. Plusieurs mécanismes ont été mis en place [...] dont la lecture à haute voix par des *modèles masculins*' (83.1; nos italiques). Cela, car 'la participation des pères à des activités d'apprentissage de base est possible et très rentable pour les garçons qui présentent le plus de risque d'échec et d'abandon scolaire' cela, car ils représentent des 'modèles masculins' (*ibid.*).

Pour encourager la présence des pères à l'école, il faudra que les milieux éducatifs 'présentent les caractéristiques [que les pères] en attendent' (81.4). C'est donc à l'école de se conformer. De même pour le 'milieu de la santé', appelant à une meilleure 'considération [des] préoccupations des pères' (80.1). Pour l'illustrer, on souligne, à propos des pères d'enfants naissants, que 'les interventions postnatales se font souvent à des moments où 'les pères sont au travail et que l'approche serait peu adaptée au caractère masculin' (79.5; voir aussi 78.2; 85.2). Pourtant, ces pères, comme on l'a vu ailleurs (40.4 et suiv.), sont présumés être en congé de paternité, voire parental, et donc disponibles pour ce faire.

L'importance du 'caractère masculin' (79.5) et du 'modèle masculin' (83.1) est 'd'autant plus nécessaire à l'adaptation de l'enfant quand l'environnement se complexifie' ou pour établir 'un climat d'échanges bénéfiques et de coopération avec l'enfant, même quand ce dernier présente des troubles du comportement' (34.2). Ces 'effets' – que l'on attribuait précédemment aux 'propos' rapportés par les pères rencontrés, mais que l'on reprend ici comme réalité objective – et qui concernent échange, coopération, environnement complexe, ouverture au monde, indépendance, etc. – sont présumés être fournis par le père, ou du moins, par un modèle masculin (ou une 'figure').

Soulignons que ces effets relèvent d'attributs qui servent communément à qualifier le 'masculin'. Ainsi en est-il de cette 'ouverture au monde', par opposition 'aux mères portées à être protectrices' (*op. cit.*), présumées évoluer dans la sphère domestique. Comme si, d'une part, cette sphère ne faisait pas partie du 'monde', et d'autre part, comme si les femmes y étaient confinées ou ne pouvaient pas rendre accessible ce 'monde' aux enfants. Ainsi associés à l'espace référentiel masculin, ces 'effets' entrent en contradiction avec les propos réitérés à plusieurs reprises sur le manque de confiance des hommes à propos de leur 'sentiment de compétence', puisque peu en contact avec l'enfant, pour certains. De fait, 'la société devrait adopter une perspective plurielle et ouverte en ce qui concerne la manière d'être un bon père et se donner une vision du changement à long terme qui tienne compte des capacités d'adaptation différentes liées à la diversité des situations parentales' (98.3). Autrement dit, c'est à la 'société' de s'adapter par une attitude clémente envers les pères en apprentissage de leur rôle, et non pas à ces derniers.

'MÈRE.S/FEMME.S'

→ Fait l'objet de : une position (<Attestée 4> : 2_A); et une thèse (<thèse : 2> : 3_A)

'Mère.s/ femme.s : suivi de son déploiement discursif

Est-ce exact qu'on ne souhaite pas se situer dans une logique de comparaison entre mères et pères, comme il est mentionné ? Les deux éléments organisateurs qui renvoient à ce thème concernent les 'femmes', dont certaines, en donnant naissance, sont présumées devenir 'mères'. Il s'agit de la <position 4> et de la <thèse 2>, thèse sur laquelle on ne revient pas. Nous l'avons mentionné, et suivant cette logique, il est des thèmes où l'on ne fait pas référence aux 'mères' : pourvoi, autorité (qui peut cependant être 'parentale'), 'apprentissage des enfants', 'attentes sociales', désir d'engagement. Par contraste, elles apparaissent à d'autres moments. Cela dit, elles sont nommées dans les cas où l'on réfère au 'couple', aux 'parents', à la 'famille intacte ou recomposée', puisque nous avons vu, à quelques exceptions près, que ces unités désignent 'un père et une mère' (23.3). De fait, lorsqu'on dresse un portrait des 'caractéristiques' des pères, on les compare parfois à celles des 'mères' ou des 'femmes'. Cela est observable dans les cas de la 'scolarité et formation' (16.4 et suiv.) : 'un fossé se creuse entre la scolarité des pères et celles des mères, une tendance dont les

conséquences sont encore incertaines' (17.3). De même que pour la 'santé' (18.2 et suiv.): les 'indicateurs « subjectifs » que fournissent les hommes [...] suggèrent une vision sociosanitaire plus optimiste que celle des femmes' (19.2). Dans ces deux domaines, les comparaisons font part d'une situation à l'avantage des 'mères' ou des 'femmes' par rapport aux pères ou aux hommes. Par contraste, le portrait de la 'condition économique' des 'hommes' (19.4 et suiv.) et des 'pères seuls' (22.3 et suiv.) se fait de manière dissymétrique sans comparaison à la situation économique des 'femmes' ou des « mères seules ». Si un tel portrait avait cependant été dressé, nous aurions constaté, d'après la référence citée en bibliographie de l'unité textuelle, l'existence d'une situation à l'avantage des hommes, qui jouissent, en moyenne, d'une situation économique plus favorable que les femmes, ce qui est d'autant plus vrai dans le cas des mères monoparentales¹⁴². De même, les mères sont aussi absentes du portrait du 'budget du temps hebdomadaire' que les pères consacrent 'aux responsabilités familiales (temps interactif, travaux ménagers, soins aux enfants, achats et services, éducation) et autres activités (soins personnels, travail, associations, loisir)'. Dans ce cas, on choisit plutôt d'effectuer une comparaison entre les pères, mais à travers quatre périodes données dans le temps (43.3). Une note en bas de page justifie cette position :

'Certains [chercheurs] critiquent sévèrement ces données [...]. C'est le cas de Dulac qui conteste que toute l'attention soit portée sur l'ampleur des actes (généralement mesurée en nombre d'heures/semaine), au détriment de la qualité, de la variété et de la spécificité des activités parentales dans lesquelles le père s'engage pour et avec l'enfant. Il est certes nécessaire de distinguer ce que les pères font avec les enfants, d'une part, et le temps qu'ils consacrent à ce qu'ils font d'autre part. Cette distinction établie, les données issues des enquêtes sur l'emploi du temps se révèlent utiles, notamment car elles nous renseignent sur les grandes activités familiales de l'ensemble des pères.' (43.2.1).

Cette comparaison, entre la première et la dernière année de comparaison, montre globalement une augmentation du nombre d'heures consacrées par les pères aux travaux ménagers. Cela fait dire que 'l'implication des pères du Québec auprès de leurs enfants et de leur famille est peut-être plus ancienne et plus diversifiée qu'on le croit' (44.3). Cela peut sembler logique de ne parler ici que des pères, puisque cette section se consacre à 'l'évolution' de l'engagement *paternel*. Cependant, quelques pages plus loin, l'objet de comparaison change et on y introduit les mères. Il ne s'agit

¹⁴² Voir, à ce sujet, la référence donnée dans l'unité textuelle (Ministère de la famille et des aînés et de la Condition féminine, 2005).

plus d'effectuer une comparaison du comportement des hommes entre diverses époques : ce sont maintenant les mères qui servent de point de référence. On dira : 'c'est en 1998 que les temps investis pour les hommes [...] se sont rapprochés le plus de ceux investis par les femmes' (47.2; voir aussi 47.1; 48.1). En effet, c'est en proportion du temps qu'elles consacrent au 'partage des tâches domestiques' (48.1) – sans qu'on en sache exactement le nombre d'heures – que le portrait de celui des pères est effectué et jugé 'favorable'.

Cette comparaison est donc dissymétrique selon ce que l'on cherche à montrer : une moins bonne santé ou une formation académique inférieure des 'pères' par rapport à celles des 'mères' ou des 'femmes'; ou à l'inverse, une évolution positive du temps que les pères consacrent aux responsabilités familiales et aux tâches domestiques, sans que l'on sache de quoi il en retourne pour les mères. Cette dissymétrie d'appréciation des situations est aussi observable pour le temps consacré au travail rémunéré. L'augmentation du temps consacré au travail rémunéré par les pères engendre des 'tensions temporelles' et leur donne 'moins de possibilités de s'impliquer auprès de leurs enfants et de leurs familles qu'auparavant' (48.3). Le Conseil décrie, par l'usage du registre prescriptif, le fait que le travail rémunéré des pères prenne le pas sur leur engagement paternel, et exhorte 'plusieurs à remettre en question leur investissement dans le travail [rémunéré] s'ils désirent freiner ou inverser les tendances présentées' (48.6). Le portrait inverse est constaté pour les mères. C'est sur le ton du constat (registre descriptif) - et non sur le registre prescriptif d'une 'remise en question' (48.6)) - qu'on précise que les mères consacrent maintenant plus de temps qu'il y a vingt ans aux 'tâches domestiques' et moins au 'travail rémunéré'. Les seuls conflits rapportés (nous le verrons) ne sont pas liés au rapport que les femmes entretiennent avec leurs tâches professionnelles et familiales comme pour les pères, mais au partage des tâches domestiques au sein du 'couple'.

En contrepoint au fait que 'les hommes occupent maintenant une plus grande place dans la sphère domestique', on dit, dès l'introduction, que les femmes ont 'occupé la sphère publique par leur participation massive au marché du travail' au cours des dernières décennies (7.1). Cela étant, l'implication des femmes dans la 'sphère publique' ne remet pas en question leur présence dans la sphère domestique, présumée continue et permanente. Dans certaines situations dont on rend

compte, cette présence est nommée : par la prise du congé parental par exemple (41.4). Cependant, la plupart des situations impliquent la présence des mères sans pour autant que cette présence soit nommée ou précisée. Par exemple, dans le cas ‘des contraintes majeures de temps’ imposées aux pères par le travail rémunéré’ (38.2). Par exemple, dans les cas des ‘pères qui partent travailler avant que leur enfant se lève et qui rentrent à la maison peu avant son coucher’ ou ‘ceux qui sont absents de la maison toute la semaine à cause de leur emploi [et] voient leurs capacités d’assumer leur responsabilité réduite’ (38.2.1). S’ils peuvent s’absenter ainsi, c’est que quelqu’un d’autre est présumé être aux côtés du jeune enfant – contribution ici non relevée. De même, bien que la ‘garde partagée est en progression’ (28.0), on apprend que le nombre d’enfants concernés par ce type de garde qui ‘voyaient régulièrement leur père’ diminue suivant le nombre d’années après la rupture (49.2). Si cette diminution est possible, c’est qu’un autre parent en assure la garde quotidienne. Dans le même sens, on souligne que l’engagement citoyen a sa place dans les responsabilités d’un père, dans la mesure où ses ‘conditions de travail et de vie le lui permettent’ (54.3) – ces ‘conditions de vie’ devant assurer que l’élevage des enfants n’y soit pas une entrave. Ainsi aussi de ces situations où l’on dénonce que les horaires des milieux de la santé et éducatif ne soient pas adaptés à ceux du travail rémunéré des hommes/pères – là encore, un autre parent est présumé pouvoir combler ces moments. C’est l’occultation du travail d’élevage effectué par la classe des femmes dans la sphère domestique. Cependant, la participation massive des femmes en emploi, si elle ne semble pas avoir d’effet sur leur présence dans l’espace domestique, en a un sur celle des hommes dans celui-ci: ‘de nombreuses enquêtes montrent que les hommes sont plus actifs dans la vie de leurs enfants quand leur conjointe travaille à l’extérieur et lorsque le nombre d’heures qu’elle consacre à son emploi est important’ (63.3; voir aussi 63.3.1).

‘ENGAGEMENT PATERNEL’

→ Fait l’objet de : une position (<Attestée : 6> : 3_A); une thèse (<thèse : 3> : 3_A); un sujet (<sujet : 2> : 4_A) et trois objectifs (<objectifs :5-6-8 > : 5_A)

‘Engagement paternel’ : suivi de son déploiement discursif’

Le thème ‘engagement paternel’ est le seul parmi ceux que nous avons relevés au sein de l’unité textuelle à être abordé par les quatre éléments organisateurs de la portion introductive. Cela est congruent avec son intitulé, qui dit explicitement traiter de ‘l’engagement des pères’. Son suivi discursif, à travers ces éléments organisateurs, relève un changement de statut. En effet, dans la <position 6>, l’engagement paternel est présenté, par le registre prescriptif, sous l’angle de la ‘conviction’ des ‘effets bénéfiques’ qu’il produit. Cet ‘engagement’ n’est donc pas tangible, puisqu’il renvoie, ici, à l’ordre des « croyances ». Néanmoins, dans la <thèse 3>, l’engagement prend un autre statut, en ce qu’elle relève d’un fait attesté, comme en font foi les ‘observations de plusieurs analyses’ dont il fait l’objet. Ainsi en est-il aussi du <sujet 2>, qui présente l’engagement paternel comme une réalité ‘actuelle’. L’engagement paternel, qui est celui des pères et de leurs pratiques, désigne aussi autre chose, à situer dans la sphère conceptuelle. C’est un ‘domaine’ qui intéresse ‘analystes et intervenants’ (6.1; 19.5; 68.2), une ‘notion’ (33.2), qui est le sujet de ‘multiples efforts de conceptualisation’ et de ‘définitions’ (35.1 et suiv.), et constitue une ‘vision’¹⁴³ (36.4; 37.1; 38.3). Par contraste, les notions ‘d’implication’ et ‘d’investissement’ paternel.le, aussi usitées, ne le sont pas de manière tout à fait synonymique, puisque celles-ci servent à qualifier les ‘pères’, soit leur personne ou leur acte. Dans ce sens, on parlera des ‘pères engagés’ ou encore du ‘niveau d’implication des pères qui se manifeste par toutes sortes de comportements’.

L’engagement paternel est présumé être ‘actuellement varié et significatif’ (46.1; voir aussi 39.4; 44.3; 43.2.1; 102.1), puisque le père d’aujourd’hui pratique un ‘engagement large et multidimensionnel’ (45.1; 56.1), en regard du père d’autrefois, présumé cantonné dans un rôle unique. Concrètement, l’engagement paternel est circonscrit en ayant recours à quatre définitions élaborées par ‘les chercheurs’ (35.1). Par ordre de présentation, les trois premières définitions précisent plus ou moins explicitement que cet engagement ne nécessite pas nécessairement un contact direct avec son enfant pour se concrétiser. Ainsi en est-il du fait ‘d’évoquer son enfant’ en son absence (35.1; 35.2), ‘d’intégrer à son identité la dimension de son rôle de père’ (35.2), de participer à une manifestation de promotion de l’engagement paternel’ (53.3.1), ou encore ‘d’être disponible sans nécessairement être en contact direct avec son enfant’ (35.2; 35.3). Néanmoins,

¹⁴³ Dans le sens usuel (et familial) du terme, avoir une ‘vision’ de quelque chose implique d’appréhender les choses selon une perspective plus large que ce à quoi elle réfère et sur un temps plus long.

nonobstant ces premières définitions, on demeure conscient que ‘la participation implique aussi une participation *directe*’ (35.3; les auteurs soulignent; voir aussi 36.2), ce que les premières définitions évoquent aussi. De fait, ‘participer aux soins du nouveau-né, le prendre dans ses bras’, tout cela est nécessaire pour unir le père et l’enfant par une ‘relation [affective] intense’ (35.4). Cette relation doit reposer sur la ‘responsabilisation’, la ‘préoccupation’ et la ‘participation du père’ (36.1). De plus, elle s’inscrit dans la durée, à partir ‘du moment où la grossesse est connue, jusqu’à celui où l’enfant est capable d’assumer sa propre part de responsabilité à l’égard de son bien-être’ (36.1). Cependant, on met en garde contre la tentation de ‘promouvoir un seul modèle de père et de normes de pratiques paternelles, comme penser, par exemple, que des pères qui n’accompagnent pas leurs enfants à la garderie, à l’école ou chez le médecin ne s’impliquent pas assez ou encore idéaliser le modèle du père qui prend le congé de paternité et qui est présent auprès de ses enfants (36.3). De fait, pour ne pas ‘dévaloriser les pères qui ont opté pour une famille où les rôles sont plus traditionnels’ (36.3), on privilégie de traiter d’une ‘vision de l’engagement qui inclut une très large gamme de comportements et d’attitudes (36.4; voir aussi 37.1; 38.3) – ce qui n’est pas consenti au rôle de mère. Autrement dit, si on admet que ‘tous les pères ne maintiennent pas leur implication’ (51.3), tandis que d’autres sont ‘très engagés’ (55.2), cela s’explique par le fait que ‘« les pères engagés n’ont pas à correspondre à un seul modèle de père et chacun est “père à sa manière” »’ (36.4). De fait, ‘certains critiquent sévèrement’ les données issues d’enquêtes d’emploi du temps. En effet, ‘certains’ leur reprochent de centrer ‘l’attention [...] sur l’ampleur des actes (généralement mesurée en nombre d’heures/semaine), au détriment de la qualité, de la variété et de la spécificité des activités parentales dans lesquelles le père s’engage pour et avec l’enfant’ (43.2.1). Au nom d’un engagement variable, on évacue la matérialité des ‘actes’ (leur lourdeur, leur durée, leur récurrence, etc.) au bénéfice de l’aspect qualitatif des ‘activités parentales’ effectuées par les pères.

En termes quantitatifs, la ‘progression’ de l’engagement paternel est parfois illustrée relativement à un ‘partage’ entre ‘pères et mères’, dans le ‘couple’ ou entre ‘(ex)conjoints’. Ainsi en est-il du ‘partage’ : des ‘tâches’ (12.3.1; 40.5; 68.5.1; 78.3), des ‘tâches domestiques’ (48.1; 68.5) ou ‘parentales’ (69.1), des ‘responsabilités’ (45.6; 67.3; 69.1), de la ‘garde [physique] conjointe’ (28.3.2; 49.3; 50.1; 101.1), de ‘l’autorité parentale et [du] devoir d’entretien’ (90.2), de

‘l’obligation alimentaire’ (90.3) ou encore, du ‘congé parental’ (94.1-3). À quelques exceptions près, lorsqu’il est évoqué, ce ‘partage’ s’établit sans ‘tensions’ entre le père et la mère. Cela est expliqué d’entrée de jeu par ‘la démocratisation des relations familiales’ (7.1), qui repose sur le ‘partage relatif des tâches’ (12.3.1). Cependant, dès lors qu’il s’agit du partage – concret et matériel – des ‘tâches domestiques’, qui clôt le chapitre sur ‘les rôles parentaux en mouvance’, ce partage peut devenir l’objet de ‘tensions constantes’ dans le couple (68.5.1; voir aussi 69.1). En ce sens, ‘il vaut mieux un partage inégal, mais harmonieux des tâches parentales entre la mère et le père qu’un partage moitié-moitié’ (68.5.1). Ce modèle ‘asymétrique’ (*op. cit.*) est favorisé au nom du ‘bien-être et du développement de l’enfant’ (*op. cit.*), mais aussi dans l’optique de partager une ‘vision commune sur la façon d’interagir avec les enfants’ (65.5).

Tout comme pour le thème ‘père.s’, l’engagement paternel est aussi présumé produire des effets positifs, lesquels deviennent de plus en plus importants au fur et à mesure de la lecture. Aux premières lignes de l’introduction, on constate la ‘progression’ de ‘la conviction que l’engagement paternel a des effets bénéfiques sur le développement des enfants et sur leur avenir’ (7.2). C’est d’ailleurs ce qui justifie que ‘l’engagement des pères’ soit le ‘thème du rapport 2007-2008’ (7.3). Cela dit, on passe rapidement de l’ordre de la ‘conviction’ à celui de ‘bénéfices incontestables’ par l’usage des registres référentiel et prescriptif (34.1; voir aussi: 33.1; 34.2; 45.1; 56.1; 93.1). Bien que présumés bénéfiques, les effets de l’engagement envers les enfants et leur avenir sont scellés en deux paragraphes : leurs ‘compétences cognitives et sociales sont ‘meilleures’, de même que leur estime personnelle et sociale’ (‘meilleur’, ici, est utilisé comme adjectif comparatif ; il aurait fallu retrouver son point de comparaison, pourtant absent). De même, ces enfants ‘ont des comportements plus positifs et moins de risques de mauvais traitements’ (34.1). Outre le fait que ces deux paragraphes postulent d’un effet distinct de la ‘présence’ des pères, nous constatons que c’est l’engagement des pères qui est l’objet de la démonstration, pas des effets sur l’enfant. En introduction, on dit que ‘les pères font preuve d’une volonté [...] et d’une aspiration à entretenir une présence quotidienne auprès de leurs enfants’ (7.2) : c’est cela que l’on cherche à démontrer. On relate des comptes-rendus d’analyses, d’experts ou de témoignages, ou encore des données statistiques, pour « démontrer » l’engagement paternel, bien plus que les ‘effets bénéfiques pour les enfants et leur avenir’ (7.2; 56.1). C’est pour appuyer cette démonstration que l’on renvoie à

‘l’évolution de l’utilisation par les pères des congés parentaux aux Québec [qui] fournit également des indices de la concrétisation de leur désir d’engagement’ (40.4 et suiv.). La section sur ‘un engagement qui évolue’ (39.0) se conclut ainsi :

‘[e]n somme, plusieurs pères font actuellement preuve d’un engagement varié et significatif auprès de leurs enfants et de leur famille. Les enquêtes sur l’emploi du temps, les études, de plus en plus nombreuses, de même que la simple observation en font la démonstration.’ (46.1)

Autrement dit, ils constituent des indicateurs de ce que l’on cherche à prouver, soit, comme on le présume en introduction, que ‘nous sommes de plus en plus nombreux à être témoins de l’évolution [...] de plus en plus visible de la place que prennent les enfants dans la vie des hommes québécois’ (5.1). Notre examen permet le constat suivant : en fait, il ne s’agit pas tant de valoriser la paternité – qui elle, se passe de valorisation – que ‘l’investissement’ ou ‘l’engagement’ des pères (7.3). Excluant les références au « Regroupement pour la valorisation de la paternité » (9 occurrences) et à celle d’une publication en la matière, on parle d’abord de ‘valorisation de la paternité’ (16.2) pour aboutir à la valorisation du ‘rôle paternel’, du rôle des pères (79.1; 93.3) et des ‘pères’ (82.1). La même chose est observée pour la ‘promotion de la paternité’ (71.1; 84.0) qui aboutit, là encore, à la ‘promotion de la paternité et des pères’ (103.2). C’est ainsi que l’engagement paternel doit être ‘favorisé’, ‘soutenu’, ‘encouragé’, ‘promu’, ‘valorisé’ par divers ‘acteurs et contextes’.

On critique que l’engagement soit présumé comme ‘n’allant pas de soi’ pour les pères, au contraire de celui des ‘mères’ (40.1). Pourtant, ce n’est pas ‘l’engagement des mères’ qui va de soi – on n’en parle jamais – mais plutôt leur présence matérielle auprès des enfants. En effet, si un père peut se ‘désengager’ (19.1.1; 49.2; 51.3; 51.4.1; 65.1.1), peut cesser de l’être (64.2; 64.3), peut partir ‘travailler avant que leur enfant se lève et qui rentr[e] à la maison peu avant son coucher’ (38.2.1), c’est parce que quelqu’un d’autre est présent auprès du jeune enfant : la présence des mères étant toujours postulée dans la sphère du travail domestique – mais rarement soulevée, tant elle relève de l’évidence.

À ce titre, le rôle de la conjointe/la mère est doté d’une agentivité puissante quant aux effets produits sur cet engagement. En effet, ‘le père est plus susceptible de s’impliquer lorsque sa conjointe a un bon souvenir de sa relation avec son père [et si elle] perçoit favorablement la

motivation et la compétence de son conjoint à prendre soin des enfants' (63.2). Le contraire est aussi vrai : une relation trop conflictuelle avec l'ex-conjointe peut amener les pères engagés 'à cesser de l'être' (64.3; voir aussi 64.2) et constituer des 'obstacles' à cet engagement. Dans ces cas de figure donc, les mères sont présumées avoir un pouvoir d'agir, par contraste au 'père', qui dépend de l'attitude de 'sa conjointe'. Cependant, ces pères ne sont pas dépourvus de tout pouvoir d'agir et de décision, puisque c'est l'homme, lorsque la relation avec l'ex-conjointe est trop conflictuelle par exemple, qui va '« [...] décider de décrocher de son rôle, car insatisfait de son impact limité dans la vie des enfants. »' (64.4.1).

Preuve de l'individuation de ceux qui l'expérimentent, l'engagement paternel relève lui aussi du 'désir'. Pour un bon nombre d'entre eux, leur 'engagement sera à la hauteur de leur désir d'enfant' (40.3). Ainsi, 'désir' et 'engagement' vont de pair (7.2; 36.4; 37.2; 37.3; 38.2; 38.3; 40.4; 42.2; 86.1; 97.1; 102.1; 102.3). Rapportée pour la première fois comme facteur explicatif d'une 'récente quête de sens par rapport à la paternité' (13.3), la notion de 'désir' apparaît ensuite pour traiter des 'pères' et de leur 'engagement'. En effet, on réfère d'abord au 'désir d'un homme de devenir père' (13.3), présumé être ressenti par la 'grande majorité des hommes' (39.1). Certes, on dira que certains n'en avaient pas le désir, mais qu'ils en tirent maintenant satisfaction (*ibid.*). Qui plus est, 'désir' et attentes sociales coïncident, comme le montrent les <positions 4 et 5>. En effet, 'le désir exprimé des pères de s'engager davantage ou différemment auprès de leurs enfants' (7.2) coïncide avec le fait que les 'attentes envers les pères se sont diversifiées' (7.1).

Si ce 'désir' de s'engager est strictement paternel, puisque les femmes/mères ne sont jamais qualifiées ainsi, il n'est cependant pas à l'épreuve de tout. Ce désir peut être limité au regard du 'potentiel personnel des pères' (37.3). Cela peut demander 'un grand effort' lorsqu'on n'est pas 'préparé à devenir père' (37.1), ou renvoyer au 'sentiment de compétence parentale ou de père' (60.1 et suiv.), à 'la personnalité' (60.1), au 'rapport avec son propre père dans l'enfance' (60.1), ainsi qu'aux 'capacités d'adaptation' variables (98.3) des hommes. Qu'en est-il des mères ? Il y a une dissymétrie de l'appréciation sociale des 'compétences', celles des hommes étant présumées 'appries', ce qui n'est pas relevé pour celles des femmes. Elles semblent d'emblée compétentes, même si l'on souligne que ce 'sentiment de compétence' est 'parental'. En effet, face à des pères

‘même assez scolarisés’, ceux-ci ‘s’en remettent souvent aux savoirs de la mère en matière de soins aux enfants’ (61.2) - savoirs qui ne sont pas ici questionnés mais postulés. Ces ‘savoirs’, chez les pères, peuvent être ‘améliorés’ par des ‘interventions’ et ‘programmes’ (85.1). De même, chez les pères ‘économiquement favorisés’, qui éprouvent le besoin que ‘les mères communiquent leurs attentes envers eux, surtout durant les premiers mois de vie de l’enfant’ (64.2), présumant que ces dernières savent quoi faire et le formulent en termes d’attentes auprès de leur conjoint. Qui plus est, des ‘acteurs et [d]es contextes [...] peuvent influencer à la baisse [le] désir d’engagement’ des pères (38.2). Selon les situations évoquées, les hommes peuvent s’extraire de cet engagement, de leurs ‘responsabilités’, voire de leur rôle de père. Par exemple, certains sont ‘absents’ (40.2.1), se ‘retirent partiellement ou complètement de la relation avec leurs enfants à la suite d’une rupture d’union ou de bouleversements familiaux’ (49.1), ou encore, peuvent choisir le ‘désengagement’, nous l’avons mentionné. Notons qu’à l’exception d’un exemple concernant de ‘jeunes pères’, tous les exemples sur le désengagement sont liés à un contexte de rupture conjugale, octroyant de nouveau un poids important à l’agentivité des ‘ex-conjointes’ ou à la ‘famille biparentale intacte’ en regard de cet engagement. Cela entre en contradiction avec ce qui était affirmé plus tôt, à savoir que ‘l’accroissement des ruptures conjugales’ (13.1) joue un rôle dans la redéfinition de la paternité. La ‘satisfaction’ des pères divorcés y joue un rôle important, puisqu’‘insatisfait de l’impact qu’il a désormais dans la vie de l’enfant [le père divorcé] peut décider de décrocher de son rôle’ (64.4.1, voir aussi 64.1; 64.2). De même, la ‘satisfaction’ du père en couple biparental a aussi son importance. En effet, face aux reproches de ‘« ne pas faire autant et pareil comme la mère », [de nombreux pères] ont été tentés de s’écclipser’ (67.2). Ainsi donc, bien que l’on mette de l’avant le ‘bien-être et le développement de l’enfant’ tout au long de l’unité textuelle, celui-ci se bute aux sentiments de satisfaction et de désir des pères, face à une agentivité des mères, présumée très forte, mais toujours cantonnée à la sphère domestique.

Par ailleurs, les « destinataires » de l’engagement paternel ne concernent pas seulement les enfants. D’abord, les pères eux-mêmes peuvent en éprouver satisfaction : ils sont ‘épanouis dans leur rôle et fiers de le dire’ (6.2), la ‘paternité peut [les] enrichir’ (13.3), c’est une ‘expérience satisfaisante’ (102.5). De même, les ‘femmes’ en bénéficient, de diverses manières. En introduction, on souligne que ‘plusieurs soutiennent que la première source d’égalité entre les hommes et les femmes réside

dans les conséquences liées au fait que ces dernières peuvent donner naissance'. C'est donc par le 'partage des responsabilités liées aux enfants' (5.4), et plus largement 'l'engagement' des pères' (30.4) que l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes [...] pourra se réaliser' (5.4). De fait, 'l'égalité' est du ressort des 'hommes' et est présumée se jouer dans la sphère domestique - les femmes y étant assignées par l'évocation des 'conséquences' présumées liées à l'enfantement - évacuant les rapports de pouvoir, en plus d'être réduites à une disposition biologique. Enfin, c'est toute la société, comme nous le lisons en dernière phrase de la conclusion, qui est bénéficiaire de l'engagement paternel. À ce titre, cet engagement qui, d'ailleurs, relève d'attentes sociales (7.1; 13.2; 36.2; 37.2; 69.1; 95.2) doit être vu 'comme un projet collectif durable'. De fait, l'engagement est présumé engendrer 'de nombreux bienfaits pour les enfants, les familles et l'ensemble de la société' (104.1). Ces attentes sociales, qui s'actualisent, pour certaines, dans les 'lois' (36.2) et les obligations de l'État (36.3), renvoient exclusivement à l'engagement paternel.

Nous concluons par une dernière remarque sur l'engagement paternel, à inscrire comme une particularité de l'unité textuelle en regard des autres unités textuelles du corpus. Ce qui distingue cette unité textuelle des autres est lié à l'évocation de l'âge des enfants impliqués dans la relation d'engagement paternel. On y traite ici des 'enfants adultes' (55.1 et suiv.) ou 'majeurs' (21.3; 24.3), ce qu'on ne voit pas dans les autres unités textuelles (exception faite de l'unité textuelle C). Autrement, toutes les unités textuelles (incluant celle-ci) traitent de l'importance de la 'précocité' (35.4) de l'engagement paternel, bien que cette précocité soit variable selon les unités. Ici, elle démarre à partir 'du moment où la grossesse est connue' (36.1). En effet, le père est invité à s'impliquer dès avant la naissance de l'enfant, par exemple, 'en arrêtant de fumer' (35.4; 35.4.1; voir aussi 36.1). Au nom de l'engagement donc, celui-ci se transforme en 'défis' quand il s'agit de 'vivre les transformations du corps et de l'état d'esprit de leur conjointe' (78.3). Ou encore, dans les cas de ruptures conjugales impliquant des enfants en bas âge, on craint que 'les gains associés à l'engagement précoce risquent de ne pas se matérialiser ou d'être perdus' (29.3) – sans que ne soit précisé si les 'gains' mentionnés renvoient à ceux des pères ou des enfants. Une autre particularité de cette unité textuelle est de spécifier explicitement que l'engagement paternel cesse à partir du moment où l'enfant 'est capable d'assumer sa propre part de responsabilité à l'égard de son bien-être' (36.1). L'engagement, qui est appelé à s'inscrire dans le temps, a donc une durée

finie. Cependant, cela s'inscrit en contradiction avec la 'paternité allongée' que le rapport 'a pris le parti d'évoquer' en référant aux 'engagements [des] pères envers leurs enfants adultes et lorsque ceux-ci deviennent parents' (55.1).

'HOMME.S / PÈRE.S DANS LA FAMILLE'

Fait l'objet de : deux positions (<Attestée 3-4> : 2_A); deux thèses (<thèses : 2-3> : 3_A); un sujet (<sujet :3 > : 4_A)

'Homme.s / père.s dans la famille' : suivi de son déploiement discursif

Bien que le thème 'homme.s/ père.s dans la famille' concerne presque autant d'éléments organisateurs de la portion introductive que le thème 'engagement paternel', on en retrouve peu de traces. Cela n'implique pas pour autant qu'il occupe une place limitée dans l'espace référentiel de la paternité. D'une part, précisons que la 'famille' à laquelle ce thème renvoie réfère à la 'famille biparentale' (16.2.1; 17.2; 17.3.1; 19.5; 21.3; 23.2; 24.2-3; 27.3; 30;2; 60.1; 61.5), aussi nommée la 'famille conjugale ou moderne' (13.2) – et ajoutons, hétérosexuelle. La 'famille biparentale' constitue le point de référence en ce qu'elle est présumée 'intacte' (18.3; 26.1; 27.2), par opposition à la 'famille recomposée' (18.3; 26.1; 27.3; 27.4.1), 'monoparentale' (16.2.1; 17.2; 23.1) ou 'homoparentale' (8.3; 68.3). Enfin, la 'composition' de la famille peut être 'plus complexe' (27.4.1), notamment dans le cas où des hommes 'se retrouvent avec deux familles' (27.6). Cela étant, un peu plus du deux tiers de l'utilisation du substantif 'famille' est effectuée en 'introduction' et dans le premier chapitre, intitulé 'l'esquisse sociale des pères' (12.0 et suiv.). En effet, cette 'esquisse' des pères passe par leur 'place dans la famille' (12.1). D'autre part, précisons que la notion 'hommes' ne renvoie pas systématiquement au.x 'père.s'. De fait, la question de la '*place*' occupée par les hommes dans la famille est centrale et est à comprendre littéralement, matériellement. Par exemple, de la place des hommes dans la garde d'enfant à la suite d'une rupture conjugale, dont on juge et justifie qu'elle est 'pertinente' (28.1), l'occupation matérielle de l'espace devient un enjeu des rapports sociaux de sexe et hétéronormés. Dans ce dernier cas de figure, en effet, cet 'engagement [du père]' va avoir à se maintenir [...] malgré la possibilité que le père

n'habite plus à temps plein avec son enfant, et même lorsque ce dernier cohabite avec un « beau-père » (36.1). Pourtant, dans l'introduction, on souligne que 'la question du « beau-père »' ne sera pas traitée (7.3). Néanmoins, il en sera question à neuf reprises, régulièrement et sur de longues séquences. Qui plus est, le 'beau-père' est la seule 'figure paternelle' pour laquelle on fournit une définition explicite : '« homme dont tous les enfants de la famille sont nés d'une union antérieure de la mère »' (27.4.1; voir aussi 101.1). Chaque fois qu'il est nommé, le 'beau-père' est présumé assumer des responsabilités liées à l'enfant : 'l'entrée des hommes dans les responsabilités familiales peut se faire en dehors du lien conjugal ou comme beau-père' (27.2). Loin d'en être exclus, ils sont l'objet d'une des recommandations du rapport. Afin de répondre à la préoccupation suivante : 'qu'advient-il du beau-père qui a tissé des liens affectifs avec les enfants de sa conjointe à la suite d'une rupture?', on évoque sa reconnaissance au plan légal, dimension qui relève d'une efficace matérielle non négligeable (92.2). Encore une fois, cela est fait sur le registre prescriptif au nom 'des liens significatifs dont l'enfant a pu bénéficier' (*ibid.*).

L'occupation matérielle de la 'place' des hommes dans la famille – qui n'est pas synonyme d'élevage des enfants – et qui est nommée, voire revendiquée dans l'espace domestique par les 'homme.s / père.s', suit la même logique pour les autres 'comportements observables' (39.4) déjà soulevés et qui sont présumés témoigner de l'investissement des hommes dans la paternité. En effet, de même que ce que l'on cherchait à « démontrer », littéralement, pour le thème 'engagement paternel', ne concernait pas tant les bienfaits rapportés aux enfants que l'investissement des hommes, de même pour ces 'comportements observables' : l'enjeu est d'être exposés et vus. Ainsi, ces comportements doivent être « 'observables' » - par qui, d'ailleurs? – tout comme la « 'présence' » (physique?) des hommes, lorsqu'on les « 'voit' » prendre l'enfant dans leurs bras ou le promener au parc. Tous ces comportements, parce que vus et observables, sont donc « 'évidents' ». Dès lors, ils deviennent incontestables, puisque tangibles et visibles. On y lit que :

'l'implication des pères se manifeste par toutes sortes de comportements observables dans la vie courante. Dès le début, plusieurs sont présents auprès de leur conjointe pendant les cours prénatals ou participent aux cours offerts spécialement à leur intention. Ils sont encore plus nombreux à participer à l'accouchement. Il n'est pas rare de voir des pères de nourrissons les porter dans leurs bras ou les promener dans la poussette. D'autres accompagnent leurs enfants dans leurs déplacements entre la maison et la garderie ou l'école primaire et participent à des initiatives de ces milieux en vue de favoriser leur développement,

comme les sorties pédagogiques. Ces implications ne sont pas nécessairement recensées dans la littérature, mais elles sont de plus en plus évidentes. Elles témoignent de l'existence de l'engagement paternel et de la variété des formes qu'il prend de nos jours.' (39.4).

Ou encore, 'on voit de plus en plus de pères dans les salles d'attente des cliniques médicales ou des CLSC' (78.1). De même, 'aller glisser avec eux, installer une estrade et monter la salle de spectacle de fin d'année font partie des expériences dans lesquelles plusieurs personnes peuvent se montrer habiles' (82.4). Ne sommes ici dans l'ordre de l'anecdotique, voire des 'perceptions', au contraire d'un des objectifs explicités en introduction (8.1). Autrement dit, avec la 'place des hommes dans la famille' et auprès des enfants, c'est l'occupation d'un espace matériel et sa visibilité qui est revendiquée.

Dans le même sens, nous constatons un usage contrasté des renvois entre, d'une part, la 'place occupée', la 'présence' ou la visibilité; et d'autre part, le 'temps réel' consacré aux enfants, aux tâches, etc. De fait, la sous-section qui rend compte matériellement du 'temps' consacré par les pères aux responsabilités familiales et autres responsabilités débute ainsi :

'[c]ertains pères conçoivent leur engagement avant tout comme une *présence* auprès de leurs enfants. Un père tire ainsi beaucoup de satisfaction d'« *être là* » au moment du dîner et après l'école. Selon un autre, il faut s'impliquer dès la naissance en prodiguant « beaucoup de soins ». Il déplore aussi que, dans son entourage, plusieurs pères trouvent qu'avant l'âge de deux ans, l'enfant présente peu d'intérêt, car il n'y a pas « grand-chose à faire avec [lui] ». Un autre encore, se présentant comme « aidant naturel et père », souligne que *la présence au quotidien* peut être intense et faire une grande place aux soins. Celui-ci s'est beaucoup impliqué dans les soins que son enfant, qui avait des besoins spéciaux, nécessitait en bas âge. Il agit maintenant comme pourvoyeur et intervient auprès des décideurs et des intervenants de la santé et des milieux éducatifs' (42.3; nos italiques).

Dans la même logique, on affirme que 'pour être présents auprès de leurs enfants, les pères ont besoin de temps [...]. Plus le père investit d'énergie et de temps dans son travail, moins il est disponible pour s'impliquer activement dans la vie de ses enfants' (72.4) – implication active, par ailleurs, nullement considérée comme un « travail ». En effet, 'place ou présence' auprès de l'enfant n'est pas nécessairement synonyme de 'temps qu'on y consacre'. Dans le cas du congé parental – et du temps qu'il « dégage » aux parents pour l'élevage des enfants – ce temps est

escamoté dans la succession restituée d'événements, aboutissant au manque de flexibilité des services de santé. Les pères ne devraient-ils pas disposer du 'temps', puisqu'ils sont en congé parental postnatal ? La contradiction dans le propos qui n'est pas soulevée.

ANNEXE B. UNITÉ TEXTUELLE B (Conseil du statut de la femme, 2015)

Première partie : relevé des éléments descriptifs de l'unité textuelle et contexte de production

- Champ du discours social : politique;
- Genre de l'unité textuelle : avis du Conseil du statut de la femme du Québec;
- Titre de l'unité textuelle : *Pour un partage équitable du congé parental*;
- Nombre de pages : 102 pages et séquence de numérotation des paragraphes : (9.1 à 92.5);
- Année de publication : 2015;
- Collectivité concernée [explicite] : Québec [ainsi que des renvois à : 'quelques pays dans le monde', 'la Suède', 'le modèle islandais'].

Contexte de production de l'unité textuelle :

Cet avis est le second à être produit par le Conseil du statut de la femme (CSF) sur le congé parental au Québec. Le premier, intitulé *On n'est pas trop de deux : l'utilisation du congé parental au Québec* (1995), est publié dans un contexte législatif différent de celui concernant l'unité textuelle soumise à l'analyse. Pour fin de compréhension, soulignons que dans les deux publications, le « congé parental » peut faire référence aux prestations financières que l'État verse aux parents travailleurs qui se qualifient et à la possibilité de retrait temporaire du marché du travail du ou des parent.s lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.

La différence principale distinguant les contextes de production de ces deux avis du CSF sur les congés parentaux renvoie au fait, qu'en 1995, les prestations parentales relevaient des compétences du gouvernement fédéral canadien, versées par le truchement de l'assurance-chômage¹⁴⁴, et ce, depuis 1971 (à l'exception de prestations que l'employeur pouvait verser). Ainsi, dans l'avis du CSF publié en 1995, le terme 'congé parental' renvoie exclusivement aux 'prestations financières parentales' offertes par le gouvernement fédéral canadien et versées à l'un ou l'autre parent, et excluent les prestations de maternité qui les précèdent.

Le contexte de production de l'unité textuelle B est différent, puisque depuis 2006 au Québec, c'est le *Régime québécois d'assurance parentale* (RQAP) qui remplace les prestations de maternité et parentales versées par le gouvernement fédéral canadien. Plusieurs modalités distinguent ces deux régimes. Depuis l'année de sa mise en œuvre, le RQAP offre un taux de remplacement plus élevé que celui rattaché aux prestations fédérales et sur une plus longue période. Il offre aussi deux types de régimes, ce que le palier fédéral ne fait pas. Ainsi, les parents peuvent choisir entre un « régime de base », plus long mais moins bien rémunéré, et le « régime particulier », plus court et mieux rémunéré. Pour chacun de ces deux régimes, il existe trois types de prestations : les « prestations de maternité », les « prestations parentales » et les « prestations de paternité ». À noter donc que ces dernières ont une existence légale, contrairement aux prestations parentales canadiennes, qui

¹⁴⁴ Nommée « assurance-emploi » depuis 1996.

n'offrent pas de prestations « réservées » aux pères. Chacun de ces types de prestation, selon le type de régime choisi, est assorti d'un nombre de semaines de prestations.

Enfin et par ailleurs, l'unité textuelle B est construite à partir de deux matériaux. D'une part, on construit les trois premiers chapitres à partir d'une revue de littérature et des données statistiques. D'autre part, le quatrième chapitre rend compte des résultats d'une 'enquête auprès de nouveaux parents' (39.0 et suiv.) effectuée par le CSF dans le cadre de la rédaction du présent avis. Dans ce cadre, 27 parents seront rencontrés pour un entretien d'enquête sur les « modalités du partage du congé parental » (39.1). Ces parents, hommes et femmes, seront ici nommés « parents rencontrés », « pères rencontrés » et « mères rencontrées », pour mieux les distinguer des cas issus de la revue de littérature du rapport.

Seconde partie : relevé des éléments organisateurs abordés dans la portion introductive de l'unité textuelle ¹⁴⁵

Élément organisateur : < position.s dans le débat (attestée/contestée) >

<Attestée 1> : « Le Conseil du statut de la femme (CSF) a de tout temps considéré les congés parentaux comme une pièce maîtresse de la réduction des inégalités entre les sexes. En effet, ils permettent aux mères de jeunes enfants de conserver leur lien d'emploi et une portion de leurs revenus malgré un retrait temporaire pour s'occuper des nourrissons. » (9.1) [congé parental]

<Attestée 2>: « Dès 1975, le Conseil demande l'établissement d'un congé de maternité avec la garantie de retour en emploi. Il recommande, en 1977 et en 1979, l'instauration d'un congé de maternité de 18 semaines rémunérées par l'État durant lequel la mère continuerait à cumuler les avantages sociaux reliés à son emploi. Il suggère aussi de mettre en place un congé parental de 34 semaines partageables entre les parents, ce qu'il réitère en 1984 et en 1985. En 1985, il souhaite que soit instauré un congé de paternité de cinq jours à la suite de la naissance d'un enfant (CSF 2013, p. 153-156). » (9.2) [congé de maternité] [congé parental] [congé de paternité]

<Contestée 3> : « Le défi actuel n'est plus tant de convaincre les nouveaux pères de prendre les semaines de congé qui leur sont réservées que de parvenir à un partage plus équitable du congé parental de 6 à 8 mois entre les mères et les pères. En effet, en dehors du congé qui leur est exclusivement réservé, une minorité de pères en prennent davantage : 70 % des nouveaux pères ne se prévalent toujours pas du congé parental. » (10.1) [congé de paternité] [congé parental]

<Contestée 4>: « Ces résultats [d'une enquête qualitative auprès de parents ayant pris des congés parentaux] sont révélateurs de la persistance des modèles traditionnels de division du travail entre

¹⁴⁵ La portion introductive de l'unité textuelle comprend une 'Introduction' (9.0 – 10.5).

les sexes, malgré la volonté affirmée des parents d'établir des relations égalitaires. » (10.5) [congé parental]

→ occurrences des thèmes relevés dans <positions> : congé parental (4); congé de maternité (1); congé de paternité (2)

Élément organisateur : < thèse.s développée.s >

<Thèse 1> : « Progressivement, les gouvernements provincial et fédéral ont adopté des mesures de soutien à la parentalité, autant pour répondre aux revendications du mouvement des femmes, que pour soutenir la natalité. » (9.3) [parentalité]

<Thèse 2> : « Une véritable révolution intervient au Québec à la fin des années 1990. D'abord adopté en 1997, le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) entre en vigueur neuf ans plus tard, en 2006. Il offre des congés parentaux plus généreux, jusqu'à 75 % du salaire, s'approchant du modèle scandinave. Selon le régime choisi, les Québécoises ont droit à un congé de maternité réservé de 15 à 18 semaines alors que les pères disposent d'un congé de paternité exclusif de 3 à 5 semaines, ce qui constitue une première historique en Amérique du Nord. Jusqu'à l'instauration du RQAP, les mères devaient compter sur l'assurance-chômage pour prendre un congé de maternité et aucun congé rémunéré n'était réservé aux pères. En plus des congés réservés à chacun des parents, ceux-ci ont maintenant la possibilité de partager un congé parental payé dont la durée peut varier entre 25 et 32 semaines. » (9.4) [congé parental] [congé de maternité] [congé de paternité]

<Thèse 3> : « En 1995, soit deux ans avant que le projet du RQAP soit adopté, le Conseil affirmait que le congé parental permet à 'des hommes de s'éloigner de leur rôle traditionnel de pourvoyeur et de développer un lien privilégié précoce avec leur enfant' (CSF 1995, p. 13), tout en favorisant le retour en emploi des femmes et en permettant un meilleur partage du travail domestique et familial. Selon des études sur l'égalité dans les couples suédois, le partage du congé parental mène à une plus grande égalité conjugale (Haas et Hwang 2008, p. 88). » (10.2) [congé parental]

<Thèse 4> : « Près de dix ans après l'entrée en vigueur du RQAP, le congé de paternité et le congé parental actuels ont-ils vraiment ces effets ? Favorisent-ils effectivement le développement d'un lien privilégié avec l'enfant si, par exemple, le père ne passe pas de temps seul avec lui et s'il se considère d'abord comme venant en appui à la mère, encore définie comme le principal parent ? Favorisent-ils un plus grand partage du travail domestique et parental, ou même un renversement des rôles de sexe traditionnels ? » (10.3) [congé de paternité] [congé parental]

→ occurrences des thèmes dans < thèses > : parentalité (1); congé parental (3); congé de maternité (1); congé de paternité (2)

Élément organisateur < sujet.s principal. aux >

Nihil

Élément organisateur < objectif.s annoncé.s >

<Objectif 1> : « Le présent avis est divisé en cinq parties. La première situe la question du partage des congés parentaux dans un cadre plus large, ce qui nous permet de mieux saisir en quoi ceux-ci constituent une pièce maîtresse de la diminution des inégalités de sexe. » (10.4) [congé parental]

<Objectif 2> : « Puis, nous décrivons les différentes réponses et modèles existants pour soutenir la parentalité dans le monde. » (10.4) [parentalité]

<Objectif 3> : « Ensuite, nous présentons l'évolution de la situation du partage du travail entre les sexes au Québec pour mieux comprendre ce qui intervient dans le partage actuel des congés parentaux. » (10.4) [congé parental]

<Objectif 4> : « Les résultats d'une enquête qualitative menée auprès de parents québécois ayant pris des congés parentaux sont discutés dans la quatrième section. » (10.5) [congé parental]

<Objectif 5> : « La dernière section présente les recommandations que le Conseil destine à différentes instances publiques québécoises. » (10.5) [thème non identifié]

→ occurrences des thèmes relevés dans « objectifs » : congé parental (3); parentalité (1)

Énoncés de l'introduction qui ne sont pas des éléments organisateurs

« Alors qu'au milieu des années 1970, près des deux tiers des mères âgées de 20 à 44 ans demeuraient à temps plein dans l'espace domestique, 79,7 % des mères de 20 à 54 ans dont le plus

jeune enfant a moins de 6 ans sont aujourd'hui en emploi (Descarries et Corbeil 2002, p. 456; Statistique Canada cité par la BDSO, page consultée le 17 mars 2015). » (9.1)

« Les parents québécois ont adhéré au régime en bien plus grand nombre que prévu. Près de 80 % des pères québécois prennent un congé de paternité alors qu'ils n'étaient que 30 % à le faire en 2005 (Statistique Canada, page consultée le 17 mars 2015b). À titre de comparaison, 90 % des mères ont recours au congé de maternité et, parmi elles, 98 % prennent aussi un congé parental (CGAP 2012, p. 27; CGAP 2014b, p. 25). Le régime a permis de verser 1,87 milliard de dollars à plus de 129 000 prestataires en 2013, soit un peu plus de 69 000 femmes et près de 60 000 hommes. Depuis 2006, plus de 13 milliards de dollars ont été versés en prestations (CGAP 2014a). » (9.5)

« 98 % des mères prestataires ont aussi utilisé des prestations parentales [en plus du congé de maternité], soit 66 454 mères sur un total de 67 899. Quant aux pères, c'est un sur trois, soit 18 931 pères sur un total de 58 541, qui ont aussi pris des semaines de prestations parentales en plus des semaines de paternité. Ces pères ont utilisé en moyenne 13 semaines parentales (CGAP 2013a, p. 23). » (10.1.1)

Troisième partie : relevé des thèmes de la portion introductive et suivi de leur déploiement discursif dans l'unité textuelle intégrale

4 thèmes :

- 'congé parental, congés parentaux';
- 'congé de maternité';
- 'congé de paternité';
- 'parentalité'

CONGÉ PARENTAL, CONGÉS PARENTAUX

→ Fait l'objet de : quatre positions (<attestée : 1-2> : 2_B < contestée : 3-4> : 2_B et 3_B); trois thèses (<thèses : 2-3-4> : 3_B); trois objectifs (<objectifs : 1-3-4> : 4_B)

'Congé parental' ou 'congés parentaux' : suivi de son déploiement discursif

Le thème 'congé.s parental.aux'¹⁴⁶ est le plus largement traité par les éléments organisateurs de la portion introductive, en concordance avec l'intitulé de l'unité textuelle. Ainsi, ce thème concerne toutes les prises de position dans le débat. En effet, ce thème est présenté, dès la première phrase de l'unité textuelle, comme relevant 'de tout temps comme une pièce maîtresse de la réduction des

¹⁴⁶ Le syntagme 'congé.s parental.aux' a l'avantage de signaler simultanément l'utilisation des formes du singulier et du pluriel. Toutefois, puisque le syntagme au singulier est utilisé plus régulièrement par l'unité textuelle, nous le privilégions.

inégalités entre les sexes' <attestée 1> (9.1). C'est pour cela que le Conseil 'appuie', 'recommande' et 'souhaite de manière réitérée' la mise en place d'un tel congé <attestée 2> (9.2). Cependant, confrontée à l'épreuve des faits – '70% des nouveaux pères ne se prévalent toujours pas du congé parental' <contestée 3> (10.1) – la 'réduction des inégalités de sexe' fait place à la 'persistance des modèles traditionnels de division du travail entre les sexes' <contestée 4> (10.5).

Les <objectifs> sont concordants avec les positions défendues. En effet, <l'objectif 1 > cherche à 'situer les congés parentaux dans un cadre plus large [pour] saisir en quoi ceux-ci constituent une pièce maîtresse de la diminution des inégalités de sexe' (10.4). Il correspond à la position <attestée 1> formulée dans les mêmes termes (9.1). Les <objectifs 3 et 4> cherchent à dresser le portrait factuel sur 'la situation du partage du travail entre les sexes' (10.4) et sur les 'congés parentaux' (10.4 et 10.5). C'est ce portrait qui débouche sur les positions <contestées 3 et 4> quant au constat d'un partage du congé parental qui n'est pas 'équitable' (10.1) et sur la 'persistance de la division sexuelle du travail' (10.5). Y figure un objectif de plus que les positions défendues, portant sur les 'recommandations [du] Conseil à différentes instances publiques québécoises (10.5).

Cela dit, le thème 'congé parental', tout comme les autres thèmes d'ailleurs, n'est pas identifié comme <sujet principal> de l'unité textuelle. Cela engendre, à première vue, une certaine confusion à la lecture. En effet, comme le rapporte l'unité textuelle (21.0 et suiv.; 31.1 et suiv.), selon les collectivités ou les époques citées en exemple, il existe divers 'modèles' ou 'programmes' (21.1) encadrant le retrait temporaire des travailleurs du marché de l'emploi lors de l'arrivée d'un enfant. Par exemple, dans certaines collectivités, il n'existe pas de 'congé de maternité ni paternité, seulement un congé parental que les parents peuvent (ou non) se séparer. D'autres collectivités proposent un 'congé de paternité exclusif au père' (23.1) ou encore un 'congé de maternité réservé' à la mère (23.2), etc. De fait, on ne sait pas toujours si l'on traite du 'congé parental' – qu'il soit 'partageable' ou non - du 'congé de paternité' ou du 'congé de maternité'. Pour une meilleure compréhension des énoncés et du sens auquel ils renvoient, il y a lieu de distinguer entre les deux usages de 'congé parental' relevés dans l'unité textuelle. Le premier usage, le plus couramment usité par l'unité textuelle est celui du registre référentiel ; il renvoie aux modalités d'usage du congé parental et repose toujours sur le présumé (implicite ou explicite) de l'octroi de ce type de

prestations en fonction de l'appartenance anatomique de sexe des individus concernés. Ainsi, en est-il, par exemple, de l'intitulé de l'unité textuelle, *'pour un partage équitable du congé parental'*, qui renvoie au présupposé implicite que le congé parental se 'partage', et que ce partage s'effectue sur la base de la catégorie de sexe des individus concernés. Cet usage sexué sera traité dans les sections spécifiques consacrées au 'congé de paternité' et au 'congé de maternité'. Le second usage, le registre descriptif, désigne une catégorie générique, sans égard à l'appartenance anatomique de sexe : c'est le statut de parent qui est alors mis de l'avant. Par exemple, l'énoncé suivant : '[le RQAP] offre des congés parentaux plus généreux, jusqu'à 75% du salaire, s'approchant du modèle scandinave' (9.4), celui-ci renvoie à la catégorie générique de parent, dont l'appartenance de sexe est non spécifiée. Dans ce cas, nous la désignons 'congé parental' et c'est de cette catégorie dont nous traitons dans la présente section.

Précisons que le thème 'congé parental', pour désigner la catégorie générique 'parent' sans égard à l'appartenance de sexe, est, en fait, presque absente de l'unité textuelle, malgré certaines propositions énoncées. En effet, si l'on examine les <objectifs> liés au thème 'congé parental', aucun objectif ne renvoie à la catégorie générique 'parent' non genrée. Ainsi, les deux premiers objectifs usités pour traiter du thème 'congé parental' (<objectifs 1 et 3>) se déploient dans le premier chapitre intitulé '[c]ongés parentaux et inégalités de sexe'. Ce chapitre débute par le registre descriptif d'un portrait factuel du 'partage du travail domestique et familial' (11.3.0 et suiv.) entre 'les femmes et les hommes détenant un emploi à temps plein et ayant au moins un enfant de 4 ans' (12.0) tableau statistique à l'appui. Dans un second temps, on renvoie à la 'question de la « charge mentale »' (14.2) mise au jour par des féministes et corroborée par des 'données' (14.3; 14.4), qui 'montrent' (14.3) et 'confirment' (14.4) que, pour bonne part 'invisible et gratuit' (17.3), le 'partage du travail domestique et parental concerne toujours directement la question des inégalités entre les sexes' (15.1). On en profite pour dénoncer, au premier chapitre, plusieurs de ses effets idéels : accaparement de la notion de 'travail' comme le seul fait du travail rémunéré (16.3), construction historique de la séparation des espaces public et domestique, cette dernière sphère étant le lieu privilégié 'd'appropriation du travail des femmes' (17.1), subordination de la première sphère sur la seconde (17.2), et 'rôles des hommes et des femmes envisagés sous l'angle de la complémentarité' (17.2). Ainsi, portrait descriptif d'abord matériel puis idéal des effets de

l'appartenance anatomique de sexe dans le statut de 'parent', ce chapitre se conclut par le souhait, avec le registre prescriptif, d'une 'désécialisation des rôles' pour favoriser la 'diminution des inégalités de sexes' :

'[l]a diminution des inégalités entre les sexes implique la désécialisation des rôles : si les deux membres occupent un emploi rémunéré, les hommes *devraient* alors s'occuper autant des tâches ménagères et familiales que les femmes pour que les deux conjoints puissent s'investir également dans le travail professionnel' (18.1, nos italiques; voir aussi : 18.2)

Ce souhait (registre prescriptif) est étayé plus avant, bien que formulé autrement :

'[l]'égalité de genre *ne pourra être vraiment atteinte* que si les hommes prennent en charge une partie des tâches domestiques et familiale (sic)¹⁴⁷ et que se met en place, outre une configuration où les deux membres du couple participent également au marché du travail (deux apporteurs de revenu) et à la prise en charge des tâches domestiques et familiales (deux pourvoyeurs de soins) (Méda 2008b, p. 123).' (18.1.1; nos italiques)

Deux remarques. D'abord, ces deux usages souhaités du congé parental que montre l'usage du registre prescriptif, qui pourraient relever de la catégorie générique 'parent' non genrée - puisqu'ils convoquent à la fois et également 'deux apporteurs de revenu' et 'deux pourvoyeurs de soins' - ne sont pas symétriques selon l'appartenance anatomique de sexe à laquelle on renvoie. Si c'est la capacité d'action des hommes qui est mobilisée, on réfère à une *situation souhaitée mais non avérée*, ce que l'utilisation du conditionnel ou du futur simple indique : 'les hommes *devraient* alors s'occuper autant des tâches ménagères et familiales' (18.1); '[l]'égalité de genre *ne pourra être vraiment atteinte* que si les hommes prennent en charge une partie des tâches domestiques et familiales' (18.1.1).

Ensuite, on poursuit en soulignant que ce souhait pourrait être matérialisé ainsi : 'une des manières d'amener les hommes à assumer plus de travail domestique est la mise en place de mesures d'articulation famille-travail, comme le congé parental.' (18.2). On demande ici aux hommes de 'prendre en charge une partie des tâches domestiques et familiale[s]', en comparaison aux 'hommes des générations précédentes' (16.1). Les femmes, quant à elles, n'ont pas à agir autrement, puisqu'elles sont présumées être dans une situation où elles participent déjà à ce qui est demandé,

¹⁴⁷ Faute d'accord relevée par l'unité textuelle.

tableau à l'appui (12.0). C'est donc la possibilité d'action des hommes qui est ici concernée. Le congé parental concerne les hommes, non les femmes, puisqu'elles font déjà ce qu'il faut ou ce qui est souhaité. Ainsi, on conclut ce chapitre en faisant l'usage d'une étude documentée en Suède, affirmant que **'le partage plus équitable des congés parentaux amène une plus grande égalité conjugale'** (18.3; les auteurs soulignent). Autrement dit, la possibilité d'action des hommes a des effets plus grands dans le 'partage du congé parental', puisque par ce partage plus équitable des congés parentaux dont les 'pères' en sont les acteurs, ces derniers fournissent une 'plus grande' égalité aux mères et aux femmes. Cette capacité des 'pères' ou des 'hommes' à agir sur l'égalité est visible ailleurs dans l'unité textuelle. L'on renvoie à des 'enquêtes américaines échelonnées sur 20 ans' pour affirmer que ce sont 'les femmes dont le conjoint a des valeurs égalitaires [qui] assument une moins grande proportion du travail domestique, ce qui n'est pas le cas lorsque seule la femme affirme posséder ces valeurs.' (15.2). On comprend que ce sont les hommes qui choisissent ou non d'assumer une plus grande portion des tâches domestiques, selon les 'valeurs égalitaires' qu'ils partagent (ou non).

Ce thème est par ailleurs l'objet du trois quarts des thèses présentées en portion introductive. Les trois thèses y référant sont construites, de façon croissante, autour d'un effet présumé du congé parental. La <thèse 2> parle du RQAP comme d'une 'révolution' en matière de rémunération et de 'partage du congé parental entre chacun des parents' (9.4). Puis, les <thèses 3 et 4> rendent compte d'un effet présumé sur la division sexuelle du travail, l'une par l'usage du registre référentiel (10.2), l'autre par celui du prescriptif (10.3). Toutes deux introduisent cependant un élément nouveau : 'le lien privilégié du père à l'enfant'. C'est dans cette perspective « d'une 'plus grande égalité' produite par les hommes » qu'il faut comprendre la restitution de deux thèses dont est l'objet le congé parental (<thèses 3 et 4>). La <thèse 2> qui renvoie à l'implantation d'un régime parental est celle dont on dit qu'elle prévalait en 1995 : on y 'affirmait que le congé parental permet à « des hommes de s'éloigner de leur rôle traditionnel de pourvoyeur et de développer un lien privilégié précoce avec leur enfant » (CSF 1995, p. 13).' (10.2). Puis, la proposition de cette première thèse s'étiole, puisque le développement ultérieur de cette même thèse, depuis l'entrée en vigueur du RQAP, est aujourd'hui restitué par le registre descriptif (<thèse 3>). Cette troisième thèse, littéralement, questionne d'abord les 'effets' du congé parental offert par le RQAP sur la base du

‘renversement des rôles de sexe traditionnels’ quant au ‘plus grand partage du travail domestique et parental’ (10.3). Cependant, bien que l’on critique que ‘le père se considère comme venant en appui à la mère, encore définie comme le parent principal’ (10.3), on s’inquiète aussi du fait que ce ‘partage inégal’ ne favorise pas, pour le père, ‘le développement d’un lien privilégié avec l’enfant’. Le suivi discursif d’un tel effet montre, dans la présentation des recommandations (69.0.0 et suiv.), que c’est ce qui inquiète véritablement. Des ‘retombées positives’ (69.2) dont on rend compte à propos du RQAP et pour appuyer l’intérêt d’en ‘garantir [sa] pérennité’ (69.1), on renvoie aux prestations versées aux parents, à l’appréciation de ce régime par les parents rencontrés et, de manière plus appuyée, on affirme que le congé de paternité demeure ‘une avancée sociale importante qui peut permettre une implication plus grande des pères auprès de leurs enfants’ (69.4). La seconde recommandation, dans son intitulé, est explicite quant aux effets recherchés en ce sens, en ciblant expressément les ‘pères’: ‘favoriser l’implication des pères’ (71.0). À nouveau, cette recommandation est justifiée en tant ‘qu’instrument indispensable pour faire des avancées au chapitre de l’égalité entre les femmes et les hommes’ (71.2). Mais elle repose d’abord sur l’importance du développement du ‘sentiment paternel’ (71.1.1.) ou la ‘création d’un lien fort avec l’enfant’ (71.5; voir aussi 71.1.1; 72.1), considéré comme produisant des ‘bénéfices importants’ (71.5). Si cette précédente recommandation cible les ‘pères’, la quatrième recommandation se penche quant à elle sur ‘les femmes en situation de pauvreté’ (76.0). De fait, puisque ‘la possibilité de rester auprès de ses enfants en comptant sur un taux de remplacement du revenu de 55% n’est pas concevable’ (76.3), les ‘besoins des travailleuses à faible revenu et occupant des emplois précaires’ (76.5) sont exclusivement présentés sous la perspective financière. Aucune mention n’est faite sur l’importance du ‘développement d’un lien privilégié avec l’enfant’ comme pour la recommandation favorisant l’implication des pères.

L’avant-dernière recommandation s’intéresse à ‘la sensibilisation de la population aux bénéfices des congés parentaux et leur partage’ (77.0 et suiv.). On peut y lire, à nouveau, que de telles campagnes de promotion pourraient ‘promouvoir l’implication des pères et le partage plus équitable du congé parental, dans une perspective d’égalité’ (78.1). Mais les ‘bénéfices’ (77.3) vont au-delà de ces éléments, puisqu’ils sont présumés concerner ‘l’ensemble de la population’ (78.2). En effet, on affirme que ‘les enfants qui ont des parents plus présents courent moins de

risques de vivre divers problèmes sociaux coûteux pour la société, comme des problèmes de santé et de criminalité’ (77.4). Bien que l’on encourage ici les ‘parents’ à être ‘plus présents’, cette présence accrue s’adresse principalement aux ‘pères’. En effet, l’unité textuelle précise tout du long que ce sont les femmes qui sont présentes auprès des enfants : que ce soit lors du congé parental qu’elles prennent presque exclusivement, et ce dans une proportion écrasante par rapport aux hommes, peu importe la collectivité de référence; pour prendre soin de l’enfant malade (14.3; 14.4; 48.5.1; 49.1), ou parce que ‘le père travaille six jours semaine [...] il rentre et le bébé est couché’ (47.4.1, voir aussi : 42.5), etc. Bref, dans tous ces cas de figure, les femmes sont déjà ‘présentes’, les hommes, peu ou moins. Dans ce cadre, nous sommes donc autorisée à penser que la présence qui est favorisée pour éviter ‘divers problèmes sociaux’ (*op. cit.*) est celle des pères.

CONGÉ DE MATERNITÉ

→ Fait l’objet de : une position (<Attestée 2> : 2_B); une thèse (<thèse : 2> : 3_B)

‘Congé de maternité’ : suivi de son déploiement discursif

En toute logique avec l’intitulé de l’unité textuelle et ses objectifs, le thème ‘congé de maternité’ revient moins régulièrement que celui du ‘congé parental’. Le thème ‘congé de maternité’ est l’objet de la <position attestée 2>, position ferme et non questionnée dans le débat. C’est avec ce congé réservé aux salariées que s’amorce l’historique effectué des ‘congés parentaux’ (9.1), présenté comme le point d’origine de la position du Conseil du statut de la femme. La référence des ‘mères en emploi’ est notamment illustrée par des renvois au registre référentiel qui rendent compte de ‘l’intégration massive des femmes au marché du travail’ (17.2; voir aussi 11.3; 17.4; 17.5) et de ‘la pénétration de la sphère publique par les femmes’ (17.1.1). Ces congés de maternité sont également présentés par le registre prescriptif comme une ‘pièce maîtresse de la réduction des inégalités entre autres parce qu’ils permettent le ‘retour’ en emploi des mères (9.2; 39.4; 51.1; 51.4; 73.3), ou parce qu’elles y conservent un lien (9.2; 10.2). En effet, l’emploi des femmes est principalement abordé sous la perspective des modalités de retrait temporaire du marché de l’emploi à la suite d’une naissance ou d’une adoption (<attestée 2> et <thèse 2>). Néanmoins, on

est aussi conscient que ‘malgré la pénétration de la sphère publique par les femmes, elles demeurent les principales responsables de la sphère privée dévalorisée’ (17.1.1).

Le premier chapitre, ‘congés parentaux et inégalités de sexe’ (11.0 à 19.1), aborde l’emploi des ‘mères’ du point de vue de ‘la division du travail domestique et familial’ (11.1 et suiv.), assignant prioritairement les femmes à la sphère reproductive (16.3), et de la ‘charge mentale’ (14.2.0 et suiv.) qui leur incombe, par l’articulation des sphères domestique et professionnelle. Autrement dit ici, ces ‘inégalités de sexe’ évoquées en titre de chapitre renvoient, pour les femmes, à celles qu’elles expérimentent du fait de cette difficile articulation entre ces deux sphères, le ‘poids de la double tâche’ (17.1), sans égards aux ‘inégalités’ qu’elles pourraient connaître sur le marché de l’emploi. À quelques reprises cependant, on évoque succinctement la disparité des revenus d’emploi des femmes au profit des ceux des hommes (28.3; 45.3; 46.1). La première référence en ce sens apparaît dans un encart portant sur ‘le modèle islandais’ des congés parentaux (28.0 à 28.4). On y souligne, sans toutefois le critiquer, que les ‘Islandaises gagnent en moyenne les deux tiers du salaire des Islandais [c’est pourquoi] il devenait globalement beaucoup moins avantageux économiquement pour les couples que les pères se prévalent du congé parental’ (28.3). Puis, l’encart se poursuit, par le registre prescriptif, avec les modifications apportées aux congés parentaux islandais depuis quelques années. Et puisque ces modifications ‘favorisent une division plus égalitaire des congés parentaux’, on les qualifie de ‘politiques publiques progressistes’ (28.4). Pour autant, ces politiques n’ont pas modifié le fait que les Islandaises -qu’elles soient mères ou pas, d’ailleurs – gagnent 66% du salaire des Islandais. Le même cas de figure est évoqué pour le Québec, lors de l’enquête menée par l’unité textuelle. En effet, après avoir précisé que ‘dans 70% des couples québécois, les femmes gagnent moins que leur conjoint’ (45.3), on conclut la chose suivante pour les ‘parents rencontrés’ : ‘pour des raisons pécuniaires, il est plus avantageux pour eux que la mère prenne l’essentiel du congé parental, amputant ainsi le budget familial de façon moins importante que si le père était resté en congé parental’ (45.3). Bien qu’on précise la possibilité de ‘conséquences économiques’ (46.2) découlant d’un ‘long’ retrait du marché de l’emploi pour ces mères (notamment sur les ‘possibilités d’avancement’ et les ‘prestations de retraite’), on ne revient pas sur les disparités salariales des femmes au profit des hommes.

Par ailleurs, l'emploi des femmes n'est pas abordé pour ce qu'il représente, comme on le fait cependant pour les hommes. En effet, dans la section sur 'le secteur d'emploi et le rapport à la « carrière »' (46.5.0 et suiv.), on présume de 'l'attachement très fort des hommes à leur emploi' (47.4; voir aussi 47.5; 48.3; 74.4). Face à cette généralité (on parle 'des hommes' et non pas, comme il est fait ailleurs, de 'certains pères' par exemple), on évoque, en singularisant, le cas 'd'une seule mère rencontrée [qui] a exprimé de grandes ambitions professionnelles' (49.2; voir aussi 49.2.1) – et non pas 'd'attachement'. Pourtant, plusieurs exemples et extraits d'entrevues font part de situations montrant cet 'attachement professionnel' pour les femmes. Pour l'une, c'est une 'date de retour au travail' écourtée du régime particulier qui a influencé le choix du régime de prestations (57.1). Pour une autre, 'qui décide d'avoir une carrière' (59.6.1), le retour au travail a été 'devancé' (59.6). Bien que ce dernier exemple serve à illustrer qu'il s'agit d'une 'transgression des attentes sociales entourant la présence des mères avec les enfants en bas âge' (59.6), on ne parle pas de cet 'attachement professionnel' des femmes à leur emploi. La troisième recommandation (73.0), qui souhaite 'une plus grande flexibilité du Régime québécois d'assurance parentale', illustre bien la saisie dissymétrique du rapport à l'emploi selon l'appartenance anatomique de sexe des individus. Cette recommandation suggère que les parents québécois, à l'instar de ceux de la Suède, puissent utiliser les congés parentaux sur une plus longue période et pour de courts moments (tel que la possibilité de s'absenter une demi-journée pour soigner un enfant malade). Pour illustrer l'effet présumé d'une telle mesure, on discute des modalités qui permettraient aux hommes de s'extraire de la sphère du travail rémunéré, tandis qu'on s'intéresse, pour les femmes, aux moyens qui leur permettrait de se maintenir de la sphère domestique. En effet, on peut lire, pour les hommes : 'il est possible de faire l'hypothèse que les jeunes pères très attachés à leur activité professionnelle trouvent dans cette possibilité de prendre le congé parental à temps partiel tout en maintenant leur lien d'emploi une motivation supplémentaire' (74.4). Pour les femmes, on dira plutôt : 'une telle pratique [s'absenter pour une très courte période sous la protection du congé parental] améliorerait particulièrement la situation des femmes qui sont actuellement plus nombreuses à diminuer leur revenu en prenant des emplois à temps partiel après le congé parental. La perte de revenu serait alors compensée par des allocations de congé parental' (74.2). Bref, on cherche des moyens par lesquels les femmes continuent à être perçues par le truchement de la sphère domestique – on ne suggère pas ici un renforcement de leur présence en emploi – et les hommes sont perçus, par l'usage du registre référentiel, à travers leur 'attachement' présumé à l'emploi. Lorsqu'il est utilisé pour

qualifier le pourvoi financier – par contraste à la notion de ‘pourvoyeur de soins’ – le terme ‘pourvoyeur’ ne sert jamais à qualifier les femmes ou les mères; ce terme est réservé à ‘l’homme pourvoyeur’ ou au ‘modèle traditionnel de l’homme pourvoyeur’ (17.5; voir aussi 27.2.1). Lorsqu’il s’agit de qualifier la ‘participation au marché du travail’ des femmes – et des hommes – on parlera alors de ‘deux apporteurs de revenu’ (18.1.1; 22.4; 66.6.1). Ce qui est structurant pour le maintien des rapports sociaux n’est pas questionné tant il relève de l’évidence : prévalence de la classe des hommes dans la sphère du travail rémunéré et de la classe des femmes dans la sphère domestique.

Dans le troisième chapitre sur ‘la parentalité, le travail et les congés parentaux au Québec’ (31.0), on mentionne que certains pères, antérieurement, ont ‘rencontré des difficultés avec leur employeur lors de la prise du congé’ (37.2). Ces ‘difficultés’ sont à nouveau soulignées au chapitre suivant portant sur ‘[l’]enquête auprès des nouveaux parents’ (39.0 et suiv). D’ailleurs, ces difficultés sont présumées plus ou moins grandes selon qu’on l’on est homme ou femme. En effet, on dit que ‘les pères voulant partager le congé parental plus équitablement avec la mère sont mal perçus’ (47.5). Cette ‘perception’ est évoquée par les pères eux-mêmes pour justifier que ‘honnêtement, j’ai pas pensé à en prendre plus’ (48.1). Puis, de manière contrastée, on dit :

‘à l’inverse, la difficulté d’obtenir un long congé parental a peu été mentionnée par les mères : il semble que ce soit une évidence, une réalité admise pour les employeurs que les mères prennent un congé maternel et parental d’un an au total’ (48.2).

Pourtant, ce constat est contredit par les propos rapportés quelques paragraphes plus loin de la part d’une mère : ‘elle affirme s’être fait dire notamment qu’elle était paresseuse, profitait du système, devrait rester à la maison et volait le travail de quelqu’un d’autre. (49.1)’. Puis, pour illustrer cette difficulté, on rapporte ses propos :

‘je me fais dire « vous autres les hosties¹⁴⁸ avec votre hostie de RQAP ». Mes collègues me disent que c’est pas juste, ils me disent que je suis pas en congé de maternité, ils me disent que je suis en vacances’’ (49.1.1).

¹⁴⁸

En effet, au Québec, ‘hostie’ prend le sens d’une insulte ou d’un juron.

Cet extrait illustre les difficultés (parfois violentes) que peuvent connaître les femmes qui sont en emploi, ce qui entre en contradiction avec l’affirmation mentionnée précédemment quant à ‘la majorité des femmes rencontrées [pour qui] la prise de congé parental semble aller de soi’ (49.3). Cependant, ces propos sont congruents avec ceux d’un père qui affirme :

‘[L]es femmes partent en congé de maternité et on s’attend à ce qu’elles soient parties un an. Je pense que ça va de soi dans la tête des gens que les femmes prennent un long congé, tandis que pour un homme, c’est pas encore reconnu’ (49.4.1, voir aussi 49.4; 50.1).

Autrement dit, bien que contredit par l’expérience d’une femme qui a subi des propos injurieux de la part de ses collègues (les ‘hosties de RQAP’), on affirme malgré tout que les femmes ne connaissent pas de difficulté à faire accepter ce retrait temporaire, sur la foi des assertions d’un père interrogé.

Ces difficultés rencontrées chez les femmes qui souhaitent bénéficier d’un congé de maternité sont à nouveau minorées au quatrième chapitre. Pourtant, la section pourtant sur ‘le partage du congé : des motivations aux décisions’ (44.0 et suiv.) laisse à penser que des ‘motivations’ soutiennent la prise du congé. Si elles méritent d’être discutées, c’est parce que ces ‘motivations’ ne vont pas de soi. En effet, on fait référence aux nombreux éléments [qui] interviennent dans la décision des femmes et des hommes de prendre un congé de maternité ou de paternité’ (44.1). Cela dit, on ne renvoie jamais, dans les pages qui précèdent ou succèdent à des ‘éléments’ qui expliquent la prise du congé de maternité, contrairement à ce que l’on constate pour le congé parental et le congé de paternité – nous y reviendrons. De fait, la suite de la section se consacre aux ‘facteurs socioéconomiques [qui] peuvent jouer un rôle dans la prise du congé par les pères et le partage entre les parents’ (44.1). Par contraste, aucun ‘facteur’ – socioéconomique ou pas – n’explique la prise du congé de maternité par les femmes. Si on prend la peine, par le registre descriptif, de ‘préciser que tous les pères rencontrés’ ont utilisé l’ensemble du congé de paternité auquel ils avaient droit (44.2), cette précision n’est pas soulevée ni abordée pour les ‘mères rencontrées’. Autrement dit, la prise du congé de maternité semble relever de l’évidence ou présenter peu d’intérêt. Ainsi, elle n’est pas un phénomène à comprendre ou questionnable, ce qui étonne au vu

de la dimension systémique que peut revêtir la prise de ces congés par l'un ou l'autre partenaire du couple. Pourtant, on aura vu ailleurs, dans un tableau portant sur les '[m]ères ayant pris un congé parental et de maternité entre 2006 et 2010 (34.3), que 10% des femmes admissibles aux prestations de maternité n'en bénéficient pas. Ce fait qui aurait pu être discuté demeure non traité. Ce pourcentage relèverait-il d'une anomalie ou de la normalité? L'unité textuelle demeure silencieuse sur ce constat, qui n'y voit aucun intérêt.

Enfin, le 'congé de maternité' ne fait pas l'objet de 'recommandations' (69.0 et suiv.), au contraire du 'congé de paternité' (71.4 et suiv.) que l'on souhaite allonger de quelques semaines puisqu'on le considère comme un 'incitatif supplémentaire pour les pères à prendre un congé' (72.2).

CONGÉ DE PATERNITÉ

→ Fait l'objet de : deux positions (<Attestée 2-4> : 2_B) ; deux thèses (<thèses : 1-3> : 3_B)

'Congé de paternité' : suivi de son déploiement discursif

Le thème 'congé de paternité', à l'instar de ceux portant sur le 'congé parental' et le 'congé de maternité', n'est pas identifié comme un <sujet principal> dans la portion introductive de l'unité textuelle. Cependant, en examinant ses usages dans le corps principal de l'unité textuelle, le thème 'congé de paternité' concerne un plus grand nombre d'éléments organisateurs que ce qui est annoncé en introduction. Notons que l'occurrence 'congé de paternité' revient à près de 100 reprises, tandis que celle du 'congé de maternité' l'est à une trentaine de reprises. Dans le chapitre 1, la notion 'congé de paternité' n'est pas usitée, tout comme celle de 'congé de maternité'. Ce chapitre, intitulé 'congés parentaux et inégalités de sexe', traite principalement de 'l'inégal partage du travail domestique et familial' (11.2) entre les 'hommes et les femmes' (11.1). Le second chapitre, intitulé 'les congés parentaux et leur utilisation dans le monde' (21.0), qui devrait en principe traiter des 'congés parentaux', débute cependant en référant uniquement aux 'congés de paternité'. En effet, on peut y lire : 'différents modèles de congés de paternité ont été introduits

dans les pays occidentaux depuis les différentes dernières décennies.’ (21.1). Plus précisément, à l’exception d’un passage descriptif traitant d’une typologie sur les ‘politiques de conciliation travail-famille’ (22.1 à 22.4), toutes les sections de ce chapitre sur les ‘congés parentaux’ débutent en référant au congé de paternité (23.0 et suiv.) et/ou aux ‘pères’ qui en bénéficient (24.3.0; 28.0; 29.0). L’optique de lecture des congés parentaux est en effet celle des congés de paternité. Cette centralité du congé de paternité empêche parfois de voir des erreurs de contenu. De fait, dans la ‘typologie de congés parentaux’ dont rend compte l’unité textuelle en ayant recours aux travaux d’une chercheuse, le Canada est présenté comme proposant un ‘congé de paternité’ (21.2.1). Or, cela n’est pas le cas, et cette erreur n’est pas relevée. Cette omission est d’autant plus surprenante que dès l’introduction, on souligne pourtant que l’instauration du congé de paternité exclusif au Québec constitue une ‘première historique en Amérique du Nord’ (9.4).

Dans le troisième chapitre, ‘La parentalité, le travail et les congés parentaux au Québec’, le même scénario se produit. Les ‘pères’, tout comme les ‘mères’ et les ‘parents’, apparaissent nommément dans la section portant sur ‘des mesures de conciliation travail-famille récentes et leur utilisation’ (31.5). Cette section explicite les modalités du Régime québécois d’assurance parental, à travers les prestations parentales, de maternité et de paternité. À l’exception d’un renvoi descriptif, sous forme de tableau des ‘mères ayant pris un congé parental ou un congé de maternité entre 2006 et 2010’ et résumé en une ligne, les ‘pères’ dominent le portrait qui en est fait, puisque c’est à partir de leur perspective que la suite du chapitre est établie. Par exemple, une section renvoie au ‘partage du congé parental selon les pères’ (35.2.0), pareille section n’existant pas pour les mères. Dans cette section, si l’on renvoie aux ‘mères’, c’est comme facteur explicatif de la prise de congé par les pères. Par exemple, on précise : ‘le statut de la mère semble être le facteur le plus important pour la prise de la totalité du congé parental par les pères’ (35.4). Ainsi, et à ce titre, on évoque leur présence à la maison (36.1) ou leur niveau d’études (36.5.1.; 37.3.1; voir aussi 29.1.1 à 29.2.1). Autrement dit, ‘femmes’ ou ‘mères’ ont donc peu d’agentivité ou d’individuation : elles sont présentées plutôt comme des ‘facteurs’ ou ‘caractéristiques’ expliquant la prise de congé par les pères. Également, il y a absence d’individuation des femmes, puisqu’on ne discute pas des raisons les motivant à prendre ou non leur congé de maternité ou parental. À l’exception unique d’un passage soulignant que plus le niveau d’étude et de revenu des mères sont élevés, plus court sera

leur congé. On s'intéresse à 'l'influence' que peut avoir le milieu de travail sur la prise de congé par les hommes (30.1; 30.1.1). Pour les femmes, cela n'est pas discuté, puisqu'elle est présumée 'aller de soi'. L'on conclut cette section en affirmant que 'la prise d'un congé par les pères est le résultat d'une combinaison complexe de pratiques parentales, d'habitudes de travail, de comportements par rapport à l'enfant et d'une panoplie de variables socioéconomiques' (30.2). Cela contraste avec la compréhension sociologique des rapports sociaux qui était impliquée lorsqu'on signalait la division sexuelle du travail dans 'le faible partage des congés parentaux' (16.3). On ne se penche jamais sur les 'facteurs' expliquant la prise d'un congé de maternité— on le fera cependant pour le 'congé parental', comme nous l'avons vu. La prise du congé de maternité des femmes ne demande pas d'explication : on la présume ainsi comprise par tous.

L'unité textuelle fait d'abord un constat, par le registre descriptif, qui va à l'encontre du sens commun sur le lien entre 'congé de paternité' et 'engagement paternel', lequel sera ensuite escamoté. L'instauration par le RQAP d'un congé de paternité réservé aux hommes a eu l'effet contraire sur ce qui est souhaité. En effet, plutôt que d'augmenter le nombre de semaines passées par le père auprès de l'enfant, c'est le contraire qui se produit :

'le RQAP a donc amené une proportion beaucoup plus grande de pères à prendre un congé de paternité ou un congé parental, mais pour une durée plus courte : une moyenne de 13 semaines en 2005 et de 7 semaines en 2006, ce qui se maintient jusqu'à ce jour' (34.4).

Nous sommes autorisée à croire que ce n'est pas tant la prise en charge de l'élevage des enfants que l'augmentation du nombre d'hommes qui bénéficient d'un congé de paternité qui est recherchée, peu importe le temps consacré. Dès lors, cela justifie l'évocation du 'cercle vertueux': 'plus de pères prennent les congés, plus les autres hommes seront tentés de le faire.' (75.3). Autrement dit, c'est la 'paternité' qui est significative, et non pas la prise en charge de l'élevage des enfants.

Par contraste, bien qu'il faille, par le registre prescriptif, encourager 'les hommes à s'investir davantage dans leur famille' (24.1), 'à s'impliquer davantage auprès de leurs enfants' (28.1) ou à prendre un 'congé parental' (77.3), on s'intéresse d'une toute autre manière aux motivations

expliquant leur prise de congé. On parle, pour les pères, du ‘désir’ de prendre (ou non) congé (36.2; 36.5; 37.1; 43.5; 65.4), notion jamais usitée pour les ‘mères’. Cette notion de ‘désir’, qui renvoie à l’ordre de l’aspiration ou du souhait, est aussi utilisée pour sonder les ‘pères rencontrés’, dans les cas de figure où le congé de paternité ‘réserve’ aux pères n’existerait pas. On évoque de fait les ‘congs de paternité’ dans un futur projeté ou imaginé. Dans cette perspective hypothétique, quelques paragraphes, en fin de document, sont consacrés à la ‘possibilité hypothétique de congs de paternité plus longs’ (65.5). Par contraste, l’occurrence du terme ‘désir’ pour les femmes n’est pas évoquée. L’hypothèse d’une prolongation d’un congé de maternité ou parental pour les mères n’est pas posée. Aspiration, souhait, désir relevant du ‘bon vouloir’; cela signale en creux, d’une autre manière, cette agentivité reconnue des hommes qui s’accompagne d’une individuation certaine, qui contraste avec le traitement discursif des syntagmes « mères » et « maternité ». En effet, pour les ‘mères’, leurs comportements sont présumés les mêmes pour tous les membres du groupe ou de la catégorie, et l’individuation ne transparaît pas dans le discours comme signifiante du phénomène étudié.

Que la prise du congé par les pères suivant une grossesse relève du souhait ne devrait pas surprendre, puisque le thème ‘congé de paternité’, en portion introductive, est l’objet de deux prises de <position> dans le débat, dont la première relève du souhait et la seconde, du fait avéré. Ce changement de statut des prises de position – du souhait au fait avéré – s’explique par la concrétisation, à travers les années, de la position défendue sur le congé de paternité. En effet, en 1985, on ‘souhaite que soit instauré un congé de paternité’ (9.2) (<position 1>), puisqu’aucun congé de paternité ‘exclusif’ ou ‘réserve’ aux pères n’existe alors. Cette prise de position est aujourd’hui réalisée, puisque depuis 2006 au Québec, le RQAP a instauré ‘le congé réserve aux pères’ (33.1). De fait, la seconde prise de position dans le débat montre que ce n’est pas de ‘convaincre les nouveaux pères de prendre les semaines de congé qui leur sont réservées’ qui constitue un ‘défi’ (10.1) (<position 4>) – cela est présenté comme un fait avéré. Le défi en question est de ‘convaincre’ les pères de ‘parvenir à un partage plus équitable du congé parental’ – nous l’avons vu. En effet, le fait que l’on passe du souhait de l’instauration d’un ‘congé de paternité réserve aux nouveaux pères’, à celui d’un ‘partage plus équitable du congé parental’, implique que les pères bénéficient d’un plus grand nombre de semaines de congé parental que ce qui est observé

actuellement. Avérée ou de l'ordre du souhait, ces deux positions prennent sens lorsque nous les faisons suivre de la thèse concernant le 'congé de paternité'. Les prises de position liées à l'allongement d'une prise de congé par les pères se comprennent à la lumière de la thèse qui est développée en ce sens. En effet, on est en présence d'une thèse qui questionne simultanément les 'effets' présumés à la fois du congé de paternité et du congé parental pris par le père : 'développement d'un lien privilégié avec l'enfant'; 'plus grand partage du travail domestique et parental, ou même un renversement des rôles de sexe traditionnels' (10.3). Seuls les 'hommes' ou les 'pères' provoquent ces effets, les femmes ne faisant qu'en bénéficier.

Par contraste à ces 'possibilités hypothétiques', certains éléments sont présentés comme des faits avérés. Dans la section intitulée 'Les pères qui partagent les congés parentaux et la division du travail domestique' (52.6.0), on renvoie aux propos de 'pères rencontrés' sur la 'quantité de travail qui devait être fait dans la maison' (55.3; voir aussi 52.6; 53.1.1; 53.2.1; 54.1; 54.1.1), qui demande 'du temps et de l'énergie' (53.2). Ce constat est d'autant plus fort qu'il est souvent fait sur le ton effaré : 'en quatre mois, j'ai vu c'était quoi la vie à la maison...tabarouette' (53.2.1); 'j'ai beaucoup de respect pour ceux qui font ça. S'occuper d'un enfant à journée longue, c'est comme si t'avais un client toute la journée!' (54.1.1), etc. Cette longue section se conclut ainsi :

'Les données recueillies ne nous permettent pas de dégager des conclusions précises quant à l'effet de la prise du congé parental du père seul avec son enfant sur le partage ultérieur du travail domestique et parental. [...] Il est par exemple intéressant de constater que les pères que nous avons rencontrés qui ont passé du temps seuls avec l'enfant n'ont pas constaté de lien entre leur participation au travail domestique et familial et leur long congé.' (55.3)

L'usage du registre prescriptif escamote ici une contradiction flagrante du propos, sans que cela ne soit perçu. En seconde partie du propos, on affirme qu'il n'y a pas de 'lien' (voir aussi 56.1) entre la participation des pères au travail domestique et familial et leur prise de congé. Cela dit, cela n'empêche pas, dans la partie précédente du propos, d'affirmer que cette absence de lien n'est pas une 'conclusion précise'. Pourtant, il s'agit bien d'une 'conclusion' : il *n'y a pas* de lien, selon les pères interrogés, entre prise de congé par les pères et participation au travail domestique. Cette relation négative constitue bien une conclusion. En revanche, souligne-t-on, les mères rencontrées

ont, quant à elles, remarqué que leur présence prolongée dans l'espace domestique avait renforcé l'assignation concrète de ces dernières au travail domestique et familial' (56.1).

PARENTALITÉ

→ Fait l'objet de : une thèse (<thèse : 1> : 3_B) ; un objectif (<objectif : 2> : 4_B)

'Parentalité' : suivi de son déploiement discursif

Le thème 'parentalité' est l'objet de deux éléments organisateurs dans la portion introductive, qui renvoient à des 'mesures' et 'réponses' politiques de diverses collectivités. En effet, la <thèse 1> affirme que 'les gouvernements provincial et fédéral ont adopté des mesures de soutien à la parentalité, autant pour répondre aux revendications du mouvement des femmes, que pour soutenir la natalité' (9.3). L'<objectif 2> renvoie lui aussi aux 'réponses et modèles existants pour soutenir la parentalité dans le monde' (10.4). De fait, thèse et objectif du thème 'parentalité' font référence à des politiques publiques et aux 'réponses' visées des collectivités abordées, ce que reflètent ses premiers usages.

Son premier usage apparaît en troisième paragraphe de portion introductive (9.3), après avoir rappelé que les congés parentaux, pour le Conseil du statut de la femme, sont une 'pièce maîtresse de la réduction des inégalités entre les sexes [en permettant aux] mères de jeunes enfants de conserver leur lien d'emploi et une portion de leurs revenus malgré leur retrait temporaire pour s'occuper des nourrissons' (9.1). Dans le second paragraphe, on énumère les demandes initiales du CSF formulées en ce sens. Cela débute par une 'demande d'établissement d'un congé de maternité avec garantie de retour en emploi', en 1975, justifiée par l'importance du maintien du lien à l'emploi. Puis, on renvoie au souhait que soit instauré, en 1985, 'un congé de paternité de 5 jours à la suite de la naissance de l'enfant' (9.2). Au troisième paragraphe, on renvoie alors au thème 'parentalité', soutenant que ces congés parentaux sont, de la part des gouvernements concernés, 'des mesures de soutien à la parentalité, autant pour répondre aux mouvements de revendications

des femmes que pour soutenir la natalité' (9.3). De fait, les congés parentaux connaissent un changement de statut. D'abord demandés à titre de 'pièce maîtresse de la réduction des inégalités entre les sexes' (*op. cit.*) – ces inégalités dont les femmes font l'expérience – ils constituent maintenant des 'mesures de soutien à la parentalité'. Ainsi, avec l'instauration des congés parentaux, c'est la 'parentalité' qu'il faut soutenir, et par elle, faut-il comprendre, la 'réduction' des inégalités entre les sexes.

Mais, de quoi s'agit-il lorsqu'on affirme que la 'parentalité' doit être 'soutenue' ? Le premier chapitre porte sur les 'congés parentaux et inégalités de sexe' (11.0 et suiv.). Il traite essentiellement du 'partage du travail domestique et familial' (11.3.0), de 'la charge mentale' (14.2.0), ainsi que de 'la division sexuelle du travail' (16.3) et du 'faible sentiment d'injustice' (15.2.0) que cette division génère pourtant. Ce chapitre vise donc à illustrer matériellement, par le renvoi descriptif à des 'données', 'enquêtes de budget-temps', tableaux, etc., de quelle façon sont vécues les 'inégalités de sexe' dans ce cadre. Il illustre aussi l'effet idéal de la division sexuelle du travail, en référant, par exemple, aux travaux de Kergoat (2004 : 36) sur l'accaparement, par les hommes 'des fonctions à forte valeur ajoutée' (16.3).

La 'parentalité' apparaît de nouveau avec la notion 'd'égalité entre les sexes' dans le second chapitre portant sur les 'congés parentaux dans le monde'. Dans ce chapitre, l'on conclut que 'les congés parentaux font partie d'un ensemble d'investissements publics destinés à soutenir la parentalité et l'égalité entre les sexes' (24.2; voir aussi 44.1). L'on précise que la 'Suède est considérée, à cet égard, comme une pionnière' (*ibid.*), affirmation qui est suivie d'une section intitulée 'La Suède : un pays à l'avant-garde' (24.3.0). Elle est ainsi qualifiée, affirme-t-on d'entrée de jeu, parce qu'elle est 'le premier pays à permettre aux pères d'utiliser des congés parentaux, favorisant ainsi une plus grande égalité entre les sexes' (24.3). Ainsi, c'est à partir de la perspective de l'octroi d'un congé aux pères qu'elle est jugée favorablement. Puisqu'en effet, cette section se conclut ainsi :

'Malgré ces efforts auprès des hommes et bien que la Suède trône dans les palmarès des pays où les inégalités entre les femmes et les hommes sont les moins fortes, il n'en demeure pas moins que les hommes suédois ne prennent que 20 % des congés parentaux auxquels ils ont

droit. Le corollaire est évident : les femmes en prennent 80 % (Månsdotter et collab. 2010, p. 325; Brachet 2007, p. 175).’ (26.3).

À nouveau, pour que les choses changent véritablement, on souhaite, comme ‘l’exemple de la Suède’ le montre, que malgré les politiques et incitatifs mis en place, ‘un travail plus profond sur les mentalités et les conceptions des rôles de genre doivent les accompagner, sans quoi les hommes ne se prévaudront pas des congés qui leur sont accessibles et la division sexuelle du travail ne sera pas modifiée durablement.’ (27.3).

Car, en effet, on conclut en fin de section, que ‘la division sexuelle du travail [n’a pas été] modifiée durablement’ (*op. cit.*) par la mise en application de tels congés, ce que démontrent aussi les résultats de l’enquête menée auprès des ‘parents rencontrés’ par le CSF (chapitre 4). En effet, bien que ‘la parentalité amène un lot de tâches supplémentaires pour les deux conjoints’ (50.3), on en arrive au constat que cela se fait au détriment des femmes, qui voient leurs tâches augmenter d’autant. On souligne : ‘un des effets pervers des longs congés de parentalité pris exclusivement par les mères est en somme un renforcement des rôles traditionnels, même lorsque le discours des parents concernés est égalitaire’ (51.6).

Le dernier usage qu’on fait de la ‘parentalité’ renvoie à la ‘préparation à la parentalité’ par les ‘parents’ (recherche d’information, participation aux cours prénatals, etc.) (57.3; 58.3; 59.3; 60.2; 61.3; 61.2; 61.5). Cette ‘préparation’ est constatée différente pour les femmes et les hommes : les premières s’y ‘forment activement’ (59.3), tandis que les seconds en font une ‘préparation minimale’ (*ibid.*), appuyant la ‘naturalisation des compétences parentales’ pour les femmes (58.4.0), contribuant à augmenter leur charge de travail dans cette préparation à la ‘parentalité’. De fait, cette ‘exigence de performance maternelle prend plusieurs formes et a des conséquences sur la santé mentale des femmes rencontrées’ (59.6). Ici l’agentivité des femmes qui est signalée est soumise à des ‘exigences’ sociales, non leur sienne propre. À l’inverse, les ‘pères ont eu très peu d’initiative dans leur propre préparation à la parentalité’ (61.2), leur pouvoir d’agir demeure intact, qui relève d’un choix personnel (‘initiative’).

Des recommandations en fin d'unité textuelle font usage d'éléments qui relèvent du souhait exprimé plus haut quant à l'implication des pères. Par exemple, la seconde recommandation portant sur 'l'implication des pères' (71.0 et suiv.) relate une étude qui n'avait pas été mentionnée jusqu'alors. Cette étude soutient que 'la prise d'un long congé de parentalité par les pères est généralement liée à l'existence préalable d'un projet de parentalité égalitaire' (71.5). Autrement dit, on fait un usage non signalé ailleurs au sein de l'unité textuelle d'une étude sur 'l'existence d'un projet de parentalité égalitaire', qui ne reflète pas le constat effectué sur la préparation à la parentalité des parents rencontrés. Ainsi, la réalité matérielle de la 'faible préparation à la parentalité' des 'pères rencontrés', dont la charge revient principalement aux femmes, est contredite par l'usage d'une étude faisant état 'd'un projet de parentalité égalitaire'. L'occultation de la réalité matérielle d'une préparation à la parentalité à la charge des mères est patente. Cette réalité s'estompe sous le poids du souhait. Le libellé de la recommandation renvoie au souhait que les pères puissent 'développer le sentiment de compétence parental' (72.6.1). En d'autres termes, ce 'sentiment de compétence parental des pères' est à 'développer' : il n'est donc pas naturalisé. Par contraste, on ne dit rien sur celui des femmes, dont les effets matériels de sa 'naturalisation' ont pourtant été soulignés.

ANNEXE C. UNITÉ TEXTUELLE C (Quéniart, 2003)

Première partie : relevé des éléments descriptifs de l'unité textuelle et contexte de production

- Champ du discours social : scientifique (discipline : sociologie);
- Genre de l'unité textuelle : article scientifique publié dans un périodique scientifique avec comité de lecture;
- Titre de l'unité textuelle : *Présence et affection : l'expérience de la paternité chez les jeunes*;
- Nombre de pages et séquence de numérotation des paragraphes : 17 pages (60.0 à 74.1) ;
- Année de publication : 2003
- Collectivité concernée [non nommée] : le Québec [ainsi que des renvois à 'Europe' et 'Amérique du Nord']

Contexte de production de l'unité textuelle:

L'unité textuelle C a été publiée dans le cadre d'un dossier consacré aux « Familles en mutation ». Elle a été publiée dans un périodique, dont on précise qu'il « s'intéresse au renouvellement des pratiques sociales », lequel renouvellement est présenté comme un « concept ». Cette revue est composée à la fois de chercheurs universitaires et « d'intervenants issus de milieux de pratique ».

L'unité textuelle C prend appui sur trois sections principales, dont nous rendons compte pour faciliter la présentation de nos résultats d'analyse. La première section, intitulée 'Introduction' (60.0; 60.1), restitue diverses 'perspectives' issues de la littérature scientifique. Ainsi, lorsque nous référerons aux énoncés de la première section, nous les nommerons 'perspectives'. La seconde section, intitulée 'Quelques résultats d'études sur l'implication paternelle' (61.0 à 63.1), résume les conclusions d'une recherche menée dix ans auparavant par l'auteure de l'unité textuelle. Enfin, la dernière section s'érige à partir des 'premiers résultats d'une recherche qualitative en cours' (63.1), examinés en comparaison à des entretiens menés auprès de 'jeunes pères et de jeunes mères' effectués une décennie auparavant. L'unité textuelle C s'appuie sur les entretiens de ces 'jeunes pères' : nous les nommerons les « pères rencontrés ».

Seconde partie : relevé des éléments organisateurs abordés dans la portion introductive de l'unité textuelle C ¹⁴⁹

Élément organisateur : < position.s dans le débat (attestée/ contestée) >

<Attestée 1> : « 'La paternité passe d'abord 'par la tête'' (Delaisi de Parseval, 1981: 14) rappelle la psychanalyse, soulignant par là qu'elle n'est pas une donnée purement biologique, mais représente bien plus un construit culturel. » (60.1) [paternité]

<Attestée 2> : « Ainsi en a-t-il été de nos propres recherches menées, il y a quelques années, auprès de pères québécois issus de divers milieux sociaux (Quéniart, 2002a; Fournier et Quéniart, 1994). Nous faisons d'abord, comme d'autres, le constat d'une pluralité de conceptions et de pratiques paternelles chez les pères, pluralité dont nous avons voulu rendre compte par une typologie.' (61.1) » [père.s]

→ occurrences des thèmes relevés dans <position.s>: 'paternité' (1) ; 'père.s' (1).

Élément organisateur : < thèse.s développée.s >

<Thèse 1> : « 'Au fil de l'histoire et selon les sociétés à l'intérieur desquelles elle [la paternité] s'est inscrite, elle a pris différentes formes et rempli diverses fonctions. À cet égard, adoptant une perspective sociojuridique, certains auteurs, surtout en Europe, font de l'histoire des pères celle de 'l'effritement de sa toute-puissance', le déclin de son autorité – scellé, entre autres, par le passage de l'affirmation de la puissance maritale à celle de l'autorité paternelle, puis au partage de l'autorité parentale (Castelain-Meunier, 1997; Hurstel, 1996; Delumeau et Roche, 1990). D'autres auteurs, cette fois-ci surtout en Amérique du Nord, s'intéressent plutôt aux transformations de la conception du rôle paternel (Lamb, 1995; Bozett et Hanson, 1991; Bronstein et Pape Cowan, 1988; Chiland, 1983) et s'entendent pour reconnaître trois modèles associés à trois grandes périodes historiques. Le premier modèle est celui du père conçu comme guide moral et formateur, dont l'idéal-type a été le 'père colonial américain' (Rotondo, 1985) ou, en Europe, le 'patriarche rural' (Castelain-Meunier, 2002). Le deuxième modèle, qui émerge avec la révolution industrielle, est celui du père chef de famille, qui pourvoit aux besoins des siens par son rôle économique. Le troisième modèle, apparaissant à partir des années 1960, se caractérise par la complexité de plus en plus grande du rôle paternel: il ne suffit plus d'être un bon travailleur pour être un 'bon père de famille', il faut aussi être un modèle pour son fils. À partir des années 1980 va s'ajouter à ces dimensions l'importance du 'paternage' au quotidien : un père doit 's'impliquer' envers son enfant et dans sa famille, c'est-à-dire être un père qui, à l'image de la mère, est capable à la fois de prodiguer de

¹⁴⁹ La portion introductive de l'unité textuelle correspond à la section intitulée 'Introduction' (60.0 - 60.1) et 'Quelques résultats d'études sur l'implication paternelle' (61.0 - 63.1).

l'affection, d'être présent dans les tâches éducatives (aide aux devoirs, etc.) et les soins quotidiens (bains, etc.), de même que dans «l'administration» des affaires familiales (planification des rendez-vous chez le médecin, le dentiste, organisation des vacances, etc.). » (60.1) [paternité] [père.s] [famille] [mère.s]

<**Thèse 2**> : « Mais qu'en est-il dans les faits? Les pères sont-ils réceptifs aux discours sur l'implication? Et si oui, comment s'impliquent-ils? Que recouvre la fonction paternelle? Les recherches effectuées depuis une vingtaine d'années sur la paternité ont apporté quelques réponses à ces questions. Dans le champ de la psychologie notamment, on a voulu mesurer le degré d'implication des pères (Atkinson, 1987; Benokraitis, 1985) puis mettre au jour les déterminants de l'implication paternelle (Volling et Belsky, 1991; Russel, 1982). Pourquoi des pères participent-ils activement aux tâches quotidiennes associées aux soins de leur enfant, alors que d'autres y participent peu ou pas du tout? Pourquoi un bon nombre de pères ne commencent-ils à s'intéresser à leur enfant que lorsqu'il atteint l'âge scolaire? Bien qu'il n'existe toujours pas de consensus clair sur cette question des déterminants, divers facteurs d'ordre à la fois socioculturel, familial, conjugal et personnel ont été pointés comme étant susceptibles de jouer un rôle, selon certaines combinaisons, sur le mode et le degré d'implication du père: ses représentations des rapports entre les sexes, de la famille et du rôle paternel (Crouter *et al.*, 1987); son sentiment de compétence ou d'incompétence parentale (McBride, 1989); son rapport à son propre père (Barnett et Baruch, 1987); l'âge et le sexe de son ou ses enfants; la qualité de la relation conjugale (Perry-Jenkins et Crouter, 1990); le statut d'emploi de la conjointe (Benokraitis, 1985); son rapport au travail, etc. Dans le champ de la sociologie, les études ont plutôt cherché à donner la parole aux pères afin de dégager leurs propres définitions (Dycke et Saucier 1999; Dienhart, 1998; Delaisi de Parseval, 1981; Ferrand, 1981). » (61.1) [père.s]

<**Thèse 3**> : « En fait, trois 'manières d'être père', trois façons d'envisager et de vivre sa paternité ont été dégagées. La première, désignée comme une paternité 'familialiste', tournée vers la famille, regroupe des hommes pour qui la notion de père équivaut à celle de 'père de famille' et renvoie à la seule fonction de pourvoyeur et de protecteur. Ces pères ont une vision très stéréotypée des rapports à l'intérieur de la famille, chacun y ayant une place et un rôle bien déterminés : à la mère, toutes les tâches associées à la satisfaction des besoins quotidiens des enfants et au bon fonctionnement de la famille, et ce, même dans les situations où, comme lui, elle travaille à l'extérieur; au père, l'autorité et la discipline. La relation père-enfant n'a pas une vie indépendante, elle n'a d'existence et de sens que dans le contexte des activités familiales. Une deuxième forme de paternité a émergé, nommée parfois 'nouvelle paternité', que nous avons pour notre part qualifiée de 'paternité tournée vers l'enfant'. Pour ces hommes, être père, c'est être un parent, c'est-à-dire quelqu'un dont la responsabilité est d'abord à l'égard de l'enfant et non de la famille. C'est la dimension expressive de leurs pratiques qui est centrale pour eux, qui les définit comme père. Si le rôle de pourvoyeur est aussi présent, il est perçu comme incombant autant au père qu'à la mère et ne structure pas leurs représentations de la paternité comme telle. Celle-ci est plutôt décrite en termes de présence, de proximité avec l'enfant. Une troisième forme de paternité s'est également dégagée de ces recherches : une paternité faite de tensions entre, d'une part, des représentations plutôt 'nouvelles' (proximité-présence) et des pratiques plutôt traditionnelles (division sexuelle des tâches entre la mère et le père, dimension du pourvoi attribué principalement au père). Nous l'avons qualifiée de 'paternité

flottante'. Pour ces pères, la paternité est plus un 'état' objectif qu'une expérience intériorisée. Ces pères se sentent responsables de l'enfant, mais s'impliquent peu, concrètement, envers lui, ou, en tout cas, de manière inconstante. Ils se définissent eux-mêmes comme écartelés entre leurs rôles de père et de pourvoyeur, comme s'il y avait une impossibilité à assumer les deux fonctions. Leur travail occupe une place fondamentale dans leur vie, de même que leur vie sociale, qu'ils voudraient 'comme avant' les enfants. (61.1)' » [paternité] [pères] [famille] [mère]

→ occurrences des thèmes relevés dans <thèses>: 'paternité' (2); 'pères' (3); 'famille' (2); 'mère' (2)

Élément organisateur : < sujet.s principal.aux >

<**Sujet 1**> : « Qu'en est-il 10 ans plus tard? Retrouve-t-on ces mêmes trois « modèles » de paternité? Les choses ont-elles changé? » (63.1) [paternité]

<**Sujet 2**> : « Profitant des premiers résultats d'une recherche qualitative en cours qui portait plus généralement sur l'expérience de la parentalité à un jeune âge, nous avons 'relu' les entrevues déjà effectuées dans la perspective d'une interrogation sur les changements dans la paternité. » (63.1) [paternité]

→ occurrences des thèmes relevés dans <sujet> : paternité (2).

Élément organisateur : < objectif.s annoncé.s >

<**Objectif 1**> : « Pour répondre à ces questions, il nous a paru intéressant de nous tourner vers les jeunes pères [...] » (63.1) [pères]

→ occurrences des thèmes relevés dans <objectif.s> : 'père.s' (1)

Énoncés de l'introduction qui ne sont pas des éléments organisateurs

Nihil

Troisième partie : relevé des thèmes de la portion introductive et suivi de leur déploiement discursif dans l'unité textuelle intégrale

4 thèmes:

- 'paternité';
- 'père.s';
- 'mère.s';
- 'famille'

PATERNITÉ

→ Fait l'objet de : une position (<Attestée : 1> : 2_C); deux thèses (<thèses : 1-3> : 2_C et 3_C); et deux sujets : (<sujets : 1-2> : 4_C)

'Paternité' : suivi de son déploiement discursif

'Paternité' et 'père.s' sont deux thèmes distincts, bien qu'ils se confondent parfois. Ainsi, par exemple, lorsqu'on rend compte de 'l'expérience de la paternité', comme l'intitulé de l'unité textuelle le précise, renvoie-t-on à des individus qui sont désignés 'pères' et qui 'expérimentent' ce 'statut' ? Ou encore, s'agit-il de la 'paternité' comme 'modèle' conceptuel ? Ce « flou » définitoire entre ces deux thèmes – 'paternité' et 'père.s' - est significatif d'une volonté d'attester de l'existence matérielle et concrète de ceux-ci. En effet, le thème 'paternité' est décliné à travers des notions relevant du champ conceptuel, tel que : 'formes' (60.1 et autres), 'modèles' (60.1 et autres) et 'idéal-type' (60.1) par exemple. Néanmoins, la 'paternité' est, en définitive, présentée comme existence matérielle, au même titre que le sont les individus 'père.s'; nous y reviendrons.

Le thème 'paternité' apparaît dès la première phrase de l'unité textuelle sous la forme d'une <position attestée>. Ainsi, on peut lire que '[l]a paternité passe d'abord "par la tête" (Delaisi de Parseval, 1981 :14) *rappelle* la psychanalyse' (60.1; nos italiques). Bien que l'on renvoie ici à un savoir produit par le champ scientifique – savoir qui procède en proposant des thèses à (in)valider -cet énoncé est plutôt formulé sur le registre référentiel de l'attesté. En effet, on nous 'rappelle' quelque chose, on n'en discute pas. On poursuit cette <position>, en présentant la 'paternité'

comme un ‘construit culturel’. Néanmoins, nous verrons qu’elle n’en demeure pas moins comme non contestable dans sa réalité matérielle.

Les <thèses 1 et 3> concernent la ‘paternité’. Elles sont déclinées sous la forme de propositions conceptuelles qui ont été validées par le savoir scientifique. Dans la <thèse 1>, on rapporte, pour ‘l’Amérique du Nord’, que les ‘auteurs [...] *s’entendent* pour reconnaître trois modèles [de paternité] associés à trois grandes périodes historiques’ (60.1; nos italiques). Ces trois modèles de paternité sont l’objet d’un consensus : on n’y revient pas. Puis, on énumère et l’on décrit ces trois ‘modèles’ de manière séquentielle : ‘[l]e premier modèle est [...]. Le deuxième modèle est [...]. Le troisième modèle [...] (60.1). À la suite de l’énumération de ces trois modèles, tous appuyés par des renvois à des travaux scientifiques sur les représentations de ces modèles, apparaît une autre ‘paternité’ - à travers le syntagme ‘père’ - signifiée plus proche de la pratique des mères, mais:

‘[à] partir des années 1980 va s’ajouter à ces dimensions l’importance du «paternage» au quotidien : un père doit «s’impliquer» envers son enfant et dans sa famille, c’est-à-dire être un père qui, à l’image de la mère, est capable à la fois de prodiguer de l’affection, d’être présent dans les tâches éducatives (aide aux devoirs, etc.) et les soins quotidiens (bains, etc.), de même que dans «l’administration» des affaires familiales (planification des rendez-vous chez le médecin, le dentiste, organisation des vacances, etc.). (60.1)’

Ce dernier énoncé, sur le registre descriptif, n’est pas présenté comme un ‘modèle’ comme les précédents mais bien comme relevant du factuel, de l’avéré, présumé relever ‘des faits’ (61.1). C’est en ce sens qu’on renvoie, ‘pour preuve’ (registre prescriptif), au ‘répertoire canadien des pratiques exemplaires en matière d’engagement paternel’ (60.1.1). En résumé, objet d’une <position attestée> dans le débat, la paternité n’est pas discutable : elle est, ce que nous rappelle l’usage des registres descriptif et prescriptif.

Objet de deux <thèses>, la ‘paternité’ relève de la démonstration. De fait, comment *démontre-t-on* la ‘paternité’? Qu’est-ce qui est l’objet de cette *démonstration*? Toutes les thèses formulées ici sur la ‘paternité’ renvoient à la notion de ‘modèle.s’, de ‘forme’, de ‘manière’ ou ‘d’idéal-type’ de paternité. Néanmoins, c’est la notion de ‘modèle’ qui est la plus usitée en ce sens. Si cette notion peut être comprise comme un « modèle de référence auquel se conformer », elle n’implique pas

nécessairement, d'un point de vue lexical, de connotation laudative. En effet, cette notion, dans l'unité textuelle, est parfois synonyme 'd'idéal-type' (60.1) ce qui, en sociologie du moins¹⁵⁰, ne présume d'aucune connotation¹⁵¹ positive ou négative. La notion de 'modèle', telle qu'elle est usitée ici, mais sans que cela soit précisé, renvoie à des « modèles » de la paternité auxquels se conformer – ou non : 'être un modèle pour son fils' (60.1), son 'propre père [étant] considéré comme un contre-modèle' (66.6) ou encore sa conjointe devient 'un modèle à imiter' (74.4).

Il semble donc que nous ayons affaire à deux sens de la notion de 'modèles de paternité' : en tant qu'idéal-type ou à titre de ce qui est socialement valorisé (ou non), mais leur suivi discursif montre que ces deux sens se confondent. Ainsi, on renvoie à des 'auteurs' qui 's'entendent pour reconnaître trois modèles [de paternité] associés à trois grandes périodes historiques' (60.1). Au regard de ce qui est restitué, un seul modèle qualifie chaque période historique. Ainsi, tous ces modèles idéaux-types renvoient, sans le préciser, au statut de la paternité dominante – à un modèle auquel se conformer. Le premier modèle est celui 'du guide moral et formateur', le second est 'celui du père chef de famille' et enfin, le dernier est celui qui est 'un modèle pour son fils'. Il n'est donc pas question de paternité absente, violente, illégitime, etc. Ces trois modèles de paternité sont porteurs des qualités d'une 'paternité' au statut social dominant, ce qui a des implications logiques sur la suite. 'Père' et 'paternité' se confondent ici.

En effet, le suivi discursif de la 'paternité' - ou plutôt, des 'modèles' laudatifs auxquels se conformer- montre que sa connotation positive se construit en conjonction avec les rapports de classe, d'âge et de sexe des 'pères'. Les trois modèles conceptuels identifiés par les recherches de l'auteure dix ans auparavant sont énumérés en les désignant comme des 'constats' :

'Nous faisons d'abord, comme d'autres, le constat d'une pluralité de conceptions et de pratiques paternelles chez les pères, pluralité dont nous avons voulu rendre compte par une typologie. [...]. La première, désignée comme une paternité « familialiste », tournée vers la famille, regroupe des hommes pour qui la notion de père équivaut à celle de « père de famille » et renvoie à la seule fonction de pourvoyeur et de protecteur. Ces pères ont une vision très

¹⁵⁰ Discipline scientifique de référence de l'unité textuelle.

¹⁵¹ Ainsi, par exemple, il serait tout à fait possible de cerner le modèle idéal-type d'une paternité qui ne serait pas valorisée socialement.

stéréotypée des rapports à l'intérieur de la famille, chacun y ayant une place et un rôle bien déterminés: à la mère, toutes les tâches associées à la satisfaction des besoins quotidiens des enfants et au bon fonctionnement de la famille, et ce, même dans les situations où, comme lui, elle travaille à l'extérieur; au père, l'autorité et la discipline. La relation père-enfant n'a pas une vie indépendante, elle n'a d'existence et de sens que dans le contexte des activités familiales. Une deuxième forme de paternité a émergé, nommée parfois « nouvelle paternité » [...]. Pour ces hommes, être père, c'est être un parent, c'est-à-dire quelqu'un dont la responsabilité est d'abord à l'égard de l'enfant et non de la famille. C'est la dimension expressive de leurs pratiques qui est centrale pour eux, qui les définit comme père. Si le rôle de pourvoyeur est aussi présent, il est perçu comme incombant autant au père qu'à la mère et ne structure pas leurs représentations de la paternité comme telle. Celle-ci est plutôt décrite en termes de présence, de proximité avec l'enfant. Une troisième forme de paternité s'est également dégagée de ces recherches: une paternité faite de tensions entre, d'une part, des représentations plutôt « nouvelles » (proximité-présence) et des pratiques plutôt traditionnelles (division sexuelle des tâches entre la mère et le père, dimension du pourvoi attribué principalement au père). Nous l'avons qualifiée de « paternité flottante ». Pour ces pères, la paternité est plus un « état » objectif qu'une expérience intériorisée. Ces pères se sentent responsables de l'enfant, mais s'impliquent peu, concrètement, envers lui, ou, en tout cas, de manière inconstante. Ils se définissent eux-mêmes comme écartelés entre leurs rôles de père et de pourvoyeur, comme s'il y avait une impossibilité à assumer les deux fonctions. Leur travail occupe une place fondamentale dans leur vie, de même que leur vie sociale, qu'ils voudraient « comme avant » les enfants.' (61.1)

Puis, on peut lire dans une note en bas de page:

'ces trois « modèles » de paternité se retrouvaient chez des pères de tous les milieux et de tous les âges, mais, dans le cas du premier, plutôt chez les plus âgés venant de milieux moins scolarisés et avec des emplois laissant peu de possibilité d'initiative; dans le cas du deuxième, plutôt chez des pères très scolarisés, vivant avec des conjointes qui ont toujours été sur le marché du travail; et pour le dernier aussi bien chez des pères très scolarisés, dans des emplois très valorisés et dont les conjointes ne sont pas obligées, sur un plan financier, de travailler que chez des pères qui, à l'inverse, ont de la difficulté à intégrer le marché du travail ou à le réintégrer, après une période de chômage par exemple.' (6.1.1.1).

Ainsi, il existe une corrélation entre le statut social concret des pères et le modèle de paternité : la 'paternité familiariste' s'observe dans les 'milieux moins scolarisés', tandis que la 'nouvelle paternité' est le fait de 'pères très scolarisés, dans des emplois très valorisés' (*ibid.*). Mais la connotation positive attachée à la paternité vient de l'agentivité qu'on leur octroie dans les rapports sociaux de sexe au sein de l'espace domestique. En effet, même ceux qui ont 'des emplois laissant peu de possibilité d'initiative' sont présumés être dotés d'une grande capacité de faire dans l'espace

domestique, puisqu'ils demeurent 'pourvoyeur' et 'protecteur' - sans toutefois que l'on sache vers *qui* sont consacrés ce pourvoi et cette protection. Tout comme ceux qui ont une 'paternité flottante', qui 's'impliquent peu' auprès de l'enfant 'mais dont on dit de leur conjointe qu'elles 'ne sont pas obligées, sur un plan financier, de travailler'. Dans ces formes de paternité, les statuts sociaux dominants (protecteur et pourvoyeur) des 'pères' sont préservés.

À partir du moment où, dans une recherche précédente effectuée par l'auteure de l'unité textuelle, l'on identifie 'trois « modèles »' de la paternité (63.1), on cherche à savoir si ceux-ci sont encore en vigueur. L'auteure 'postul[e] que si changement il y avait eu, nous en retrouverions les manifestations dans les pratiques des [jeunes pères]' (63.1). On en viendra à la conclusion qu'il n'y a plus qu'un seul des trois modèles de paternité en vigueur, soit celui de la 'nouvelle paternité'. De fait, on affirme qu'il n'y a qu'une 'vision de la paternité [...] caractérisée essentiellement par une relation de proximité, un lien personnel avec l'enfant' (68.2). La seule qui subsiste aujourd'hui est celle qui relève de 'l'implication paternelle' (61.0) :

'les jeunes pères [rencontrés] adhèrent tous à la deuxième vision de la paternité que nous avons dégagée [dix ans auparavant], soit celle caractérisée essentiellement par une relation de proximité, un lien personnel avec l'enfant, non médiatisée par la conjointe' (68.2).

L'agentivité de cette paternité est plus forte que les deux premières, puisqu'elle n'est pas entravée ou encouragée - 'non médiatisée' - par la 'conjointe'. Cependant, les caractéristiques des modèles antérieurs persistent, sans que cela soit relevé comme tel, comme le montre l'usage du registre référentiel. Avec l'analyse des entretiens des « pères rencontrés », on tire la conclusion que la perception qu'ils ont de la paternité est celle de proximité et de 'présence quotidienne' (65.1.0) auprès de l'enfant. C'est en effet ce qu'ils nomment pour décrire leur paternité : « c'est quelqu'un qui est présent » (65.1.1) ou encore « concrètement, c'est tout le temps être là » (65.1.2). Dès lors, l'auteure tente d'examiner comment ce 'désir se concrétise' (65.3). Pour certains, ce désir se concrétise en provoquant 'des changements radicaux dans leur univers professionnel afin d'être plus disponibles' (65.3). Pour d'autres cependant, cette 'présence auprès de l'enfant se limite [...] aux soirs et aux fins de semaine' (*ibid.*), sans que l'on souligne cette entrave au 'désir' d'être 'présent'. En effet, cette entrave n'est pas ici soulevée dans l'usage de ce long passage d'entretien :

'« les six premiers mois, je m'en suis pas occupé beaucoup, je veux dire je m'en occupais le soir, je travaillais comme soixante-dix par semaine, j'étais dans la construction. C'est

difficile, donc j'ai arrêté pis j'ai fait un cours d'agent d'immeuble. C'est payant, c'est valorisant comme travail et les horaires sont flexibles. Justement, pour aller chez le médecin l'après-midi, ben ça je peux y aller, je peux toujours me libérer. Il y a personne de plus disponible que moi, tu comprends-tu » (65.3.1).

Le « père rencontré » insiste pour souligner 'qu'il y a personne de plus disponible' que lui. Ce qu'il met *d'abord* de l'avant est le fait que son emploi 'd'agent d'immeuble' est 'payant, c'est valorisant' (65.3.1). D'autres entretiens soulignent l'importance de 'se trouver un emploi assez payant' (67.2.1; voir aussi 67.2.2; 72.2.1). Nous ne sommes plus si éloignés, dès lors, de la seconde figure historique de la paternité, dont on présume qu'elle reposait sur la figure 'du père chef de famille, qui pourvoit aux besoins des siens par son rôle économique' (60.1) ; ce qui n'est pas relevé.

Le suivi du déploiement discursif du thème 'paternité' permet de montrer son lien avec la notion 'autorité' (60.1; 61.1; 66.3; 67.1; 71.2). Abordés en introduction, les usages de la notion 'autorité' renvoient d'abord au passé : on réfère à 'l'histoire des pères [qui est celle du] déclin de son autorité' (60.1). Lorsqu'il s'agit ensuite de rendre compte de l'autorité exercée par les « pères rencontrés », elle est mesurée en regard d'un 'contre-modèle' (66.3; 72.2). Ce 'contre-modèle' est celui des 'hommes des générations précédentes' (73.1) – les 'propres pères' des 'pères rencontrés'. Ces derniers exerçaient leur paternité en faisant preuve d'une 'discipline pure et dure' (66.3). La 'gestion de l'autorité' n'a pas disparu pour autant du discours actuel des « pères rencontrés ». Néanmoins, elle n'est plus expliquée comme relevant d'un 'modèle' auquel on s'oppose. Dans ces cas de figure, on affirme, sur le registre descriptif, que

'même si les pères apparaissent comme ceux qui, à l'intérieur du couple parental, semblent appliquer davantage l'autorité, ce serait plutôt par dépit: soit qu'ils se jugent «trop impulsifs», pas assez outillés pour intervenir lors des crises de l'enfant («impatients» ont dit plusieurs), soit qu'ils le font parce qu'ils considèrent leur conjointe comme «trop permissive». Néanmoins, quelle qu'en soit la cause, cette attitude ne concorde aucunement avec leur idéal paternel.' (66.3)

Autrement dit, 's'il y a un abaissement de l'autorité, cela ne signifie en rien son effacement complet. [On précise en ce sens qu]'il n'est pas apparu lors des entrevues qu'il y ait abdication des pères devant le recours à l'autorité' (67.1). Pourtant, son suivi discursif montre que l'on hésite à référer à l'autorité

pour décrire cette paternité ‘de proximité’ avec l’enfant (68.2). Le seul moment où l’on en fait à nouveau usage est lorsqu’on renvoie au ‘modèle traditionnel du pourvoyeur et de la ménagère [...] modèle hérité, rappelons-le, des années 1950-1960’ (71.1). Dans ce cas, l’autorité relèverait d’un ‘« domaine d’activité »’ de la ‘relation père-enfant [qui n’est pas] médiatisée par la mère’ (71.2). Si la paternité est parfois décrite par son lien à l’autorité, nous remarquons qu’elle n’est jamais usitée pour décrire la ‘maternité’.

Par ailleurs, le thème ‘paternité’, pour deux tiers de ses usages, renvoie aux ‘représentations [de ce que] recouvre la paternité pour les jeunes pères’ (68.2). C’est en ce sens que l’on peut affirmer que deux modèles de paternité ont disparu au profit d’un seul, soit une ‘vision de la paternité [...] caractérisée essentiellement par une relation de proximité, un lien personnel avec l’enfant, non médiatisée par la conjointe’ (68.2). Si l’on conclut à cette seule forme de paternité en ce qui a trait à ses représentations, il n’en est pas de même en ce qui concerne la ‘répartition des tâches parentales et domestiques entre le père et la mère’ (68.3), présentée distinctement (68.3.0 à 71.2). On aboutit plutôt à la multiplication des cas de figure : ceux-ci renvoient à quatre formes plutôt qu’une. On y retrouve ‘deux modèles’, dont un se décuple en deux sous-modèles. On y dégage ‘le « modèle partenarial »’, présenté comme ‘très majoritaire’ (69.1). On retrouve aussi le ‘« modèle inégalitaire »’, qui se subdivise en deux sous-modèles : ‘soit le « modèle du pourvoyeur et de la ménagère » et « le traditionnel revu et corrigé »’ (ibid.). Dans cette section traitant des ‘tâches’ (68.3 à 71.2), le thème ‘paternité’ est usité à seulement deux reprises (sur une possibilité de 29 occurrences). Autrement dit, bien qu’on soit en présence de quatre (sous)modèles, ‘paternité’ et ‘tâches’ ne vont pas de pair.

Et la ‘maternité’ ?

En toute logique avec l’intitulé de l’unité textuelle, c’est de ‘l’expérience de la paternité’ dont il est question, non celle de la maternité. Le peu de renvois à ce thème est donc justifié. De fait, trois renvois sont faits à la ‘maternité’ (63.2; 68,3; 73.2). À l’exclusion d’un renvoi sur le ‘congé de maternité’ (68.3), les deux énoncés qui en traitent apparaissent en début et en toute fin d’unité. Le

premier renvoie aux ‘aspects méthodologiques de la recherche’ (63.1.0), en précisant que les données utilisées ici sont tirées d’une enquête en cours menée auprès de ‘jeunes pères et de jeunes mères [afin] d’analyser la place et le sens que prennent la paternité et la maternité dans la vie des jeunes’ (63.2). On précise cependant ne rendre compte que du ‘volet sur la paternité’ (63.3). Puis, en conclusion, on affirme, par le registre prescriptif, que ‘la paternité est une expérience qui, tout comme la maternité, demande à la fois une présence au quotidien et une projection dans l’avenir ; elle est aussi faite de moment de tendresse, de soins, d’éducation au sens strict et surtout de partage avec la conjointe’ (73.2). Seule mention du lien entre ‘maternité’ et ‘avenir’, aucun autre propos ne vient étayer ce lien. Que faut-il comprendre d’une telle affirmation entre ‘maternité’ et ‘avenir’, alors qu’on prescrit – sous forme de résultats d’analyse – ce que devrait être l’expérience de paternité ? Lorsqu’on réfère à la maternité, c’est dans le cas de situations précises (congé de maternité, soin, présence, tendresse), et non pas à d’autres, telles que l’autorité. Si ‘l’expérience’ de la ‘maternité’ et de la ‘paternité’ sont présentées conjointement, là s’arrête le parallèle. En effet, on précise que la ‘paternité ne s’articule pas ici en prenant la conjointe mère comme référent, comme modèle à imiter; elle se construit plutôt au jour le jour à travers des échanges entre les deux parents’ (70.2).

On réitère en conclusion de l’unité textuelle l’importance de cette ‘culture du sujet’ pour les hommes, sans la ‘conjointe’, sans modèle aucun et en toute autonomie :

‘la culture du sujet qui désormais valorise plus l’intime, représente aussi une valeur montante chez les hommes jeunes, qui conçoivent davantage de s’affirmer désormais de manière autonome dans le privé et dans une paternité de proximité. (Castelain-Meunier, 2002 :154-4)’ (73.2.1).

Cette idée de la singularité et de l’autonomie, chez les ‘hommes jeunes’, inscrite dans une ‘culture du sujet’, serait d’autant plus forte qu’elle se fait, ici, sans référence à un ‘modèle à imiter’; c’est l’individuation complète, où le sujet se définit par rapport à soi-même. Il est tout à fait intéressant de noter que la ‘culture du sujet’ n’est pas descriptive ici d’aucun thème de la ‘maternité’.

PÈRE.S

→ Fait l'objet de : une position (<attestée : 2> : 2_C); trois thèses (<thèses : 1-2-3> : 2_C et 3_C);
et un objectif : < objectif : 1> : 4_C)

'Père.s' : suivi de son déploiement discursif

Le thème 'père.s' est l'objet d'une des deux <positions> qui relève du 'constat' (61.1). Tout comme pour le thème 'paternité', la <thèse 1> référant au thème 'père.s' repose sur la proposition de modèles conceptuels pour en rendre compte. Par contraste cependant, les <thèses 2 et 3> renvoient aux 'pères' dont les 'pratiques paternelles' (61.1; 73.1) sont présumées être saisissables 'dans les faits' (61.1). En effet, face 'aux discours sur l'implication', y sont-ils 'réceptifs' et si oui, de quelle façon? (*ibid.*). Voilà les questions que l'on se pose. On l'a vu, après avoir résumé les 'trois modèles historiques' nord-américains de paternité et la chute de la puissance paternelle, on amorce le second paragraphe de l'unité textuelle par cette question : 'mais qu'en est-il dans les faits' ? Cette construction syntaxique laisse entendre que ce qui va suivre relève des 'faits', et donc, non contestable. Cependant, l'examen de ce thème montre que pour certains modèles de paternité, on passe du registre descriptif des 'représentations' (61.1; 64.0;68.2), des 'conceptions paternelles' (61.1; 73.1) ou du 'rôle' paternel (60.1; 72.2) au registre référentiel de ce qui relève de l'évidence. Par exemple, dans l'extrait suivant :

'Le premier *modèle* [de la *conception* du rôle paternel nord-américain] est celui du père *conçu* comme guide moral et formateur, dont *l'idéal-type* a été le « père colonial américain » [...] ou, en Europe, le « patriarce rural » [...]. Le deuxième *modèle*, qui émerge à la révolution industrielle est celui du père de famille, *qui pourvoit* aux besoins des siens pas son rôle économique' (60.1; nos italiques).

Ainsi, dans un premier temps, les 'modèles' de paternité ou de rôle paternel constituent l'objet du propos (registre descriptif), comme le montrent les substantifs que nous avons soulignés en italique ('modèle', 'idéal-type', 'conception', 'conçu'). Un changement de registre intervient lorsqu'il s'agit de rendre compte des 'pratiques' des pères : on utilise dès lors le registre référentiel. On ne

dit pas que le deuxième modèle est celui d'un père de famille dont l'idéal-type est de pourvoir aux besoins des siens; on affirme que c'est ce qu'il fait, sans en questionner le caractère d'évidence.

Mais donc, que font les pères interrogés? Tout comme pour le thème 'paternité', il n'y a pas de concordance entre les conclusions tirées par l'unité textuelle sur les pratiques des pères et les extraits proposés de leurs entretiens en appui à ces conclusions. On dira par exemple que les pères affirment leur 'présence' 'dans les soins de base' (65.1), en s'appuyant sur trois extraits d'entretiens. Ceci dit, aucun des extraits ne rend compte d'une situation de 'présence dans les soins de base'. Le seul moment où ces 'soins de base' sont évoqués par l'auteure est présumé être dans cet extrait d'entretien d'un « père rencontré » : ' « ce n'est pas parce [ma fille] a le goût d'écouter la télé que je vais faire du ménage pendant ce temps-là, je peux m'écraser avec, m'asseoir avec [...] je me ferme les yeux, elle s'accote sur moi [...] »' (65.2.1). Il n'y a pas ici de renvoi aux 'soins de base', ni aux 'tâches domestiques' (68.4; voir aussi le 'travail domestique' : 70.2; 71.1; 72.1). Bien qu'il n'y ait trace ni de l'un ni de l'autre, on met tout de même de l'avant l'exécution des 'soins de base'. L'absence de cohérence entre les extraits choisis et les conclusions qu'on en tire est aussi visible dans la section traitant de la 'répartition des tâches' (68.3.0 et suiv.). Ainsi, il existerait, en sus du 'modèle égalitaire' de répartition des tâches, un 'modèle inégalitaire', dont celui 'du pourvoyeur et [de] la ménagère...revu et corrigé' (72.1.0). Dans ce cas de figure, conscient que la 'division des tâches est inégale' (72.1), on dira que 'pour ce qui est des soins aux enfants, cependant, il y a un partage qui tend vers l'égalité, les pères s'acquittant tout autant que les mères des soins de base' (*ibid.*). Puis, suivent trois extraits d'entretiens des pères rencontrés. Le premier rend compte d'une situation où le père quitte la maison à 'cinq heures' [du matin] et rentre vers cinq heures et demie, fait que jusqu'à temps [sic] qu'elle se couche, je m'occupe d'elle' (72.1.1). Pourtant, on tire la conclusion, à partir de cet extrait, que les pères 'sont 'disponibles autant pour jouer que pour aller aux rendez-vous chez le médecin' (72.1). Néanmoins, l'horaire d'emploi du père dans l'extrait précédent ne permet pas cette 'disponibilité' – ce qui n'est pas relevé, comme le montre l'utilisation du registre référentiel. Ce qui est en concordance entre les extraits cités et les conclusions tirées par l'unité textuelle dans ce 'modèle' de répartition des tâches est le lien entre 'le travail [rémunéré des pères] et leur peu d'implication dans les tâches domestiques' (72.2), les extraits soulignant tous que ' « dans la maison, heu, elle en fait un peu

plus »' (72.1.2) ou encore '« qu'elle s'occupe de toute dans la maison »' (72.2.1). En bref, l'absence de concordance entre les extraits d'entretiens des jeunes pères choisies par l'auteure de l'unité textuelle et les conclusions que cette dernière tire est révélateur du fait qu'être 'père' ne se vit pas dans la prise en charge du travail d'élevage des enfants.

MÈRE.S

→ Fait l'objet de : deux thèses (<thèses : 1-3> : 2_C et 3_C)

'Mère.s' : suivi de son déploiement discursif

Le thème 'mère' n'est pas l'objet de <sujet.s principaux> ni des <objectifs> formulés en introduction de l'unité textuelle ; on ne devrait pas en retrouver plusieurs occurrences dans le corps du texte. En effet, ce thème est nommé moins d'une trentaine de fois – par rapport à 'père', dont l'occurrence revient plus de cent fois. Cela dit, ce thème est l'objet des <thèses 1 et 3> développées en portion introductive. Dans tous les renvois qui nous occupent ici, la 'mère' est nommée au singulier – au contraire des 'pères' ou des 'hommes' auxquels on fait référence (61.1). Chaque mention de la 'mère', dans ou en référence aux <thèses>, renvoie aux 'tâches associées à la satisfaction des besoins quotidiens des enfants et au bon fonctionnement de la famille' ou encore, à la 'division sexuelle des tâches entre la mère et le père' (*ibid.*). Cela est en accord avec la structuration de l'unité textuelle, puisque la 'mère' apparaît pour deux tiers dans la section qui est consacrée à la 'répartition des tâches' (68.3.0 et suiv.). Ainsi, à l'exception notable du renvoi aux 'caractéristiques' des 'mères' rencontrées, et de quelques occurrences sur lesquelles nous reviendrons, la presque totalité des énoncés renvoie aux pratiques 'parentales et domestiques' des mères (68.3; voir aussi : 60.1; 61.1; 68.4.2; 70.1.0; 70.1; 70.2; 71.2; 72.1; 73.2). Et cela, à partir de l'introduction de l'unité textuelle jusqu'à sa conclusion. Dans tous ces énoncés, sans exception, la 'mère' apparaît dans les tâches domestiques ou parentales. Et cela, peu importe que ces tâches soient présumées être réparties de manière 'égalitaire ou équitable, non basée sur le genre' (68.3), ce qui est rare. Autrement dit, la 'mère' est toujours dans l'espace domestique, et ce, à nouveau, même si l'on réfère à son statut d'emploi. Néanmoins, cela n'empêche pas la conclusion suivante : 'les rôles ne sont pas préétablis les obligeant [les pères] donc à construire eux-mêmes leur identité

de père – et de mères’ (73.2). Plus encore, on affirme que ‘l’expérience parentale ne se présente plus sous forme d’un modèle légué par la ‘tradition’ (73.2; voir aussi 61.1; 68.4; 71.1) pour référer aux modèles ou pratiques qui reposent sur la division ‘stricte’ des tâches (73.2).

Les mères sont dorénavant présentées comme responsables, au même titre que les pères, du rôle de pourvoi financier. On précise que le rôle de pourvoyeur incombe maintenant autant ‘au père qu’à la mère’ : on y fait référence, en début et fin d’unité textuelle (61.1;73.3). Cela dit, seules les femmes semblent avoir le ‘choix’ d’avoir un emploi rémunéré, les pères s’y sentant ou étant présentés comme soumis à cette obligation alimentaire. En effet, les extraits des pères interrogés font valoir cette obligation de ‘se trouver un emploi assez payant [...] pour pouvoir vivre à trois’ (67.2.1), et ce, même dans le cas où le père est prestataire de la sécurité du revenu, donc sans emploi – fait sur lequel on n’attire pourtant pas notre attention. Pour la ‘mère’, l’on présente la possibilité ‘de pouvoir rester à la maison’ comme étant le fait d’un choix commun aux deux partenaires (72.2.1), présenté comme un choix judicieux d’un point de vue économique. Ailleurs, on dit que la mère ‘est à la maison [...] par choix’ (68.3) ou encore, que des ‘conjointes ne sont pas obligées, sur un plan financier, de travailler’ (61.1.1). Ces deux derniers exemples montrent que la dimension de pourvoi est présumée facultative pour les femmes, au contraire de celle des hommes. Nous ne sommes, dès lors, pas si éloignés du ‘modèle traditionnel du pourvoyeur et de la ménagère, même ‘revu et corrigé’ (72.1.0).

Enfin, jamais l’autorité ne sera usitée pour traiter des mères. L’autorité, lorsqu’usitée seule, est présentée, sans aucune exception, comme relevant du père, non de la ‘mère’. En introduction, on aborde ‘le déclin de l’autorité paternelle’ au profit de ‘l’autorité parentale’ (60.1) : « l’autorité maternelle » n’existe pas. C’est d’ailleurs pour confirmer son utilisation par les pères qu’apparaissent les ‘jeunes mères’ qui corroborent ce ‘constat’ (66.3.1). On prend également soin de préciser que l’autorité est un ‘domaine’ où le père agit seul dans le cas du modèle du ‘pourvoyeur et de la ménagère’.

Famille

→ Fait l'objet de : deux thèses (<thèses : 1-3> : 2_C et 3_C)

'Famille' : suivi de son déploiement discursif

Le thème 'famille' relève de deux <thèses> dans l'unité textuelle. Sur vingt occurrences renvoyant à ce thème, la plupart réfère à la place des 'pères' occupée dans la famille au sein de modèles présumés obsolètes. Dans ce cadre, le père est qualifié de 'chef de famille'. La notion de '« bon père de famille »' ou de '« père de famille »' (60.1; 61.1) qui, bien que parfois utilisée entre guillemets, sert à désigner des modèles présumés obsolètes où 'la notion de père équivaut à celle de « père de famille et renvoie à la seule fonction de pourvoyeur et de protecteur' (61.1).

L'on présume que ce modèle a disparu, au profit de la 'complexité de plus en plus grande du rôle paternel' (60.1). Le modèle de paternité qui est valorisé à partir des années 1980 renvoie à 'un père [qui] doit s'impliquer envers son enfant et dans la famille, c'est-à-dire un père qui, à l'image de la mère [...]' (60.1). Dans cette figure, le père se positionne par rapport à la place que la mère occupe 'dans la famille' et dans laquelle il doit 's'impliquer'. Enfin, à l'heure actuelle, le modèle de la paternité, qualifiée de '« nouvelle paternité »', serait celle 'qui est tournée vers l'enfant. Pour ces hommes, être père, c'est être un parent, c'est-à-dire quelqu'un dont *la responsabilité est d'abord à l'égard de l'enfant et non de la famille*' (61.1 ; nos italiques). Cette 'nouvelle paternité', qui se conçoit hors du lien 'à la famille', renvoie à '« des hommes jeunes, qui conçoivent davantage de s'affirmer désormais de manière autonome dans le privé et dans une paternité de proximité »' (73.2.1).

Autrement dit, nous avons affaire à un 'père' ou à des 'hommes' dont le modèle de paternité se détache de la 'famille' pour pouvoir se définir. Le 'père' actuel - qui 's'affirme de manière autonome' - peut exister comme « sujet », sans égard à la 'mère comme référent' (70.2) ou aux 'responsabilités de la famille' (61.1).

ANNEXE D. UNITÉ TEXTUELLE D (Castelain-Meunier, 2004)

Première partie : relevé des éléments descriptifs de l'unité textuelle et contexte de production

- Champ du discours social : scientifique (discipline : sociologie);
- Genre de l'unité textuelle : article scientifique publié dans un périodique avec comité de lecture;
- Titre de l'unité textuelle : « Tensions et contradictions dans la répartition des places et des rôles autour de l'enfant »;
- Nombre de pages et séquence de numérotation des paragraphes : 11 pages (33.1 à 43.3);
- Année de publication : 2004 ;
- Collectivité concernée : [non nommée] → France ; [autres renvois : 'États-Unis'; 'Canada']

Contexte de production de l'unité textuelle :

Cette unité textuelle est un article scientifique paru en 2004 dans le périodique français *Dialogue*. La revue *Dialogue* a été créée en 1964 par l'Association française des centres de consultation conjugale (AFCCC). Sur le site internet de son éditeur, on y lit que ce périodique est une « revue de recherches cliniques et sociologiques sur le couple et la famille¹⁵² ». Ce périodique est présenté comme une revue dont les « objectifs » sont de publier « [...] des informations, des contributions théoriques et des analyses de terrain susceptibles d'apporter un éclairage sur les problématiques psychologiques et les évolutions sociales du couple et de la famille. La revue a pour objectif de favoriser et de diffuser la recherche sur le couple et la famille en permettant la confrontation de points de vue diversifiés, voire contradictoires¹⁵³ ».

L'unité textuelle a été publiée à titre de contribution au numéro trimestriel de la revue portant sur « [l']autorité parentale et les mutations de l'ordre familial ».

¹⁵² Cairn.info, consulté le 3 octobre 2017 à l'adresse suivante : <https://www.cairn.info/a-propos.php>

¹⁵³ Cairn.info, consulté le 3 octobre 2017 à l'adresse suivante : <https://www.cairn.info/en-savoir-plus-sur-la-revue-dialogue.htm>

Seconde partie : relevé des éléments organisateurs abordés dans la portion introductive de l'unité textuelle ¹⁵⁴

Élément organisateur : < position.s dans le débat (attestée/contestée) >

<Attestée 1> : 'Aujourd'hui, la question de l'autorité dans la famille est totalement liée à la dynamique de répartition des places et des rôles entre l'homme et la femme et à la combinaison du conjugal et du parental' (33.1) [autorité] [famille] [homme.s/père.s] [femme.s/mère.s]

<Attestée 2> : 'Si l'on considère qu'il y a eu peu de changement dans les pratiques comparativement à la remise en cause culturelle de certains modèles et de certaines normes concernant le partage des rôles entre les hommes et les femmes, on peut aussi admettre que les aspirations et les normes ont changé.' (33.2) [homme.s/père.s] [femme.s/mère.s]

<Attestée 3> : 'La naissance ne met plus en péril la mère qui accouche dans les pays dits développés et l'homme n'est plus cet étranger invétéré à l'univers de la naissance et de la petite enfance, inapte à se débrouiller dans l'espace privé.' (33.2) [femme.s/mère.s] [homme.s/père.s]

<Attestée 4> : 'C'est aussi l'expression du malaise qui plane sur la place de l'homme et de la femme en tant que père et mère, qu'il s'agisse de parentalité biologique ou de parentalité sociale, ou encore de partage de l'éducation. C'est le témoignage des interrogations qui entourent l'exercice des fonctions parentales. La référence à l'intérêt de l'enfant est l'expression d'une angoisse concernant le contenu de la transmission et d'une anxiété face à l'inflation des modèles.' (34.2) [homme.s/père.s] [femme.s/mère.s] [enfant]

<Attestée 5> : 'Nous appartenons à une société qui survalorise le rôle de la mère, et donc qui surresponsabilise les femmes et a tendance à ne pas solliciter les pères comme éducateurs à part entière. Et pourtant, nous sommes toujours dans une société à domination masculine. Autant dire que nous sommes en plein paradoxe.' (34.3) [homme.s/père.s] [femme.s/mère.s]

<Attestée 6> : 'Par ailleurs, et ceci explique sans doute cela, les différences homme-femme, père-mère, ne sont plus aussi fondamentales et motrices qu'autrefois pour la conception de l'organisation de la société et sa reproduction. On continue, certes, à reproduire des habitudes, et l'on prolonge d'une certaine manière les différences socioculturelles et les inégalités millénaires

¹⁵⁴ La portion introductive de l'unité textuelle est composée d'un premier paragraphe non titré (33.1) et de la première section intitulée '[l]'enfant est devenu un prolongement identitaire de l'adulte et non plus un déploiement de la société' (33.2 à 35.4), dans laquelle sont énumérés les <objectifs> et le <sujet principal>.

entre les sexes, mais la problématique qui fait sens aujourd’hui est la question des empêchements et des obstacles à l’affirmation de soi.’ (34.4) [homme.s/père.s] [femme.s/mère.s] [identité]

<Attestée 7> : ‘En effet, les changements de la condition féminine, des mœurs et des lois, ont considérablement modifié le rapport des femmes à la famille à partir du moment où elles ont eu la possibilité d’exister comme sujets sociaux et d’avoir le choix dans le domaine de la procréation.’ (35.3) [femme.s/mère.s] [famille] [identité]

<Attestée 8> : En même temps que s’est développée une plus grande possibilité d’étayage identitaire de l’homme par la femme, ainsi que la négociation entre homme et femme, l’orientation vers le partenariat et le développement du mariage appelé conversation par Irène Théry (1999).’ (35.3) [identité] [homme.s/père.s] [femme.s/mère.s]

→ occurrences des thèmes relevés dans <positions>: ‘enfant’ (1); identité (3); ‘homme.s/père.s’ (7); femme.s/mère.s (8); ‘famille’ (2).

Élément organisateur : < thèse.s développée.s >

<Thèse 1> : « Des facteurs essentiels ont changé à l’échelle de l’histoire, comme l’allongement de l’espérance de vie et la valorisation de l’univers de la petite enfance qui accompagne la recherche de qualité du lien qui se tisse à la naissance. Il n’est plus question de contribuer coûte que coûte à la reproduction de la société, il s’agit de s’impliquer dans l’éducation de l’enfant et d’assurer ainsi sa pérennité individuelle dans une société soucieuse d’identitaire, d’estime de soi. On attache aussi beaucoup d’importance à la qualité du contexte économique et social dans lequel atterrit l’enfant [...]. Dans la société contemporaine, l’enfant est valorisé comme l’expression d’un choix et d’une démarche d’affirmation identitaire. » (33.2) [enfant] [identité]

<Thèse 2> : « Dans la société rurale traditionnelle, l’enfant était le garant de la continuité et du maintien de la tradition. Dans la société industrielle, il prolongeait le développement économique de celle-ci, du savoir et des techniques. Dans la société post-industrielle, c’est-à-dire aujourd’hui, l’enfant prolonge l’affirmation identitaire de l’adulte et symbolise le changement. L’enfant est un prolongement de l’adulte et non une extension de la communauté. Ce qu’on attend de lui s’inscrit dans une dynamique qui doit assurer la pérennité de l’adulte, son déploiement. On dit encore qu’on le sollicite comme *étayage identitaire*. » (34.1; l’auteure souligne) [enfant] [identité] [homme.s/père.s] [femme.s/mère.s]

<Thèse 3> : « Cette utilisation de l’enfant par l’adulte rend nécessaire un contrepoids, et la société s’efforce à un rééquilibrage permanent en faveur de l’enfant au nom de son intégrité physique et

psychique, c'est-à-dire au nom de son unicité et de son unité de personne et de sujet. Nous avons sans arrêt besoin de faire référence à la notion d'intérêt de l'enfant. Ce nouveau leitmotiv, cette référence fourre-tout donne bonne conscience, mais elle en dit long sur l'absence de prise en compte à l'échelle collective de la place de l'enfant. » (34.2) [identité] [enfant]

<Thèse 4> : « Mes propos pourraient s'intituler : *Des difficultés à vivre à deux et à passer à trois, puis à revenir à un, dans l'altérité et la continuité du partage des responsabilités parentales.* » (35.2; l'auteure souligne) [homme.s/père.s] [femme.s/mère.s] [famille]

<Thèse 5> : « De prime abord, si l'on s'en tient aux apparences en matière de conduites et d'aspirations, on pourrait dire que les grandes tendances vont dans le sens d'un plus grand choix de vie des acteurs dans leur vie privée, ce qui se traduit par le retard de l'âge au premier enfant, le choix du nombre d'enfants et la diversité des formes d'union possibles et de désunion. » (35.3) [homme.s/père.s] [femme.s/mère.s] [famille]

<Thèse 6> : « En matière d'éducation familiale, la tendance serait une recherche d'épanouissement de la personnalité de l'enfant et l'aspiration à une dialectique qui combine égalité et différence entre hommes et femmes. De même qu'on chercherait la compréhension et le soutien dans la solidarité et l'affection. Alors, où sont les problèmes? » (35.4) [famille] [enfant] [homme.s/père.s] [femme.s/mère.s]

→ occurrences des thèmes relevés dans <thèses>: 'enfant' (4); identité (3); 'homme.s/père.s' (3); femme.s/mère.s (3); 'famille' (3).

Élément organisateur < sujet.s principal.aux >

<Sujet 1> : « Notre interrogation sur la famille s'articule autour de cette question. Quels sont les facteurs qui accompagnent l'affirmation de la personnalité humaine et quels sont ceux qui lui font obstacle ? Comment et à quelles conditions s'élaborent les liens ? Savons-nous, en fin de compte, nous parentaliser ? Ou encore, comment effectue-t-on le va-et-vient du conjugal au parental ? » (35.1) » [famille] [identité]

→ occurrences des thèmes relevés dans <sujet>: 'famille' (1); 'identité' (1).

Élément organisateur < objectif.s annoncé.s >

<Objectif 1> : « Je commencerai par examiner la question de la 'vie privée' (dont les frontières avec la sphère publique sont devenues plus perméables) sous l'angle de la dialectique entre l'individuel et le collectif, à la lumière de la question des inégalités, de la complémentarité et de la

diversité culturelle. Je m'appuierai sur les recherches que nous avons menées depuis une quinzaine d'années. » (35.2) [famille]

→ occurrences des thèmes relevés dans <objectifs> : 'famille' (1)

Énoncés de l'introduction qui ne sont pas des éléments organisateurs

'Prenons l'exemple de Rabelais, qui décrit la naissance de Pantagruel. La mère de Pantagruel meurt à la naissance de son fils. Le père reste serein, endossant l'événement dans la fatalité de la religion, sa femme a été rappelée à Dieu et il cherche une autre femme pour lui, car, de toute manière, la servante s'occupera de l'enfant.' (33.2)

'[...] et l'on sait que l'adoption ou l'insémination artificielle, le don de sperme, les mères porteuses, constituent des techniques de reproduction coûteuses.' (33.2)

Troisième partie : relevé des thèmes de la portion introductive et suivi de leur déploiement discursif dans l'unité textuelle intégrale

6 thèmes :

- 'hommes.s/père.s' ;
- 'femme.s/mère.s' ;
- 'autorité' ;
- 'identité' ;
- 'enfant' ;
- 'famille'

AUTORITÉ

→ Fait l'objet de : une position (<attestée :1> : 1_D)

'Autorité' : suivi de son déploiement discursif

Le thème 'autorité', nommé à cinq reprises dans l'ensemble de l'unité textuelle, apparaît explicitement dans le premier énoncé de la portion introductive. En effet, ce thème apparaît dans l'énoncé qui précède l'introduction, affirmant ceci : '[a]ujourd'hui, la question de l'autorité dans la

famille est totalement liée à la dynamique de répartition des places et des rôles entre l'homme et la femme et à la combinaison du conjugal et du parental' (33.1). D'entrée de jeu, on renvoie à 'l'autorité' en référence à un marqueur de temps actuel ('aujourd'hui'), ce qui laisse présumer que quelque chose la concernant a changé à travers le temps. Mais à quoi fait-on référence ici lorsqu'on traite de 'l'autorité dans la famille'? 'L'autorité' dont il est question dans l'unité textuelle est déclinée sous deux angles. Le premier angle concerne les 'récentes transformations concernant les conceptions et l'exercice de l'autorité paternelle' (39.2). Le second angle aborde le (non) partage de l'autorité entre père et mère dans le cadre des 'séparations' conjugales (38.2; 39.4; 40.2), seul contexte où l'on renvoie à 'l'autorité parentale' (39.4).

Pour retrouver la trace de 'l'autorité' abordée dans la portion introductive, il nous faut faire un saut de plusieurs pages. L'autorité apparaît dans une section de l'unité textuelle intitulée '[u]ne construction qui relève de l'exploit' (37.1.0), laquelle est présentée comme le 'cœur du sujet' (37.1). L'autorité, ici, est abordée comme un élément, parmi d'autres, qui doit maintenant, du fait de ses transformations l'en affectant, être 'partagée [...] avec un autre adulte'. Cela, au nom de 'la construction de liens spontanés et durables avec un autre adulte et avec un enfant' qu'est présumée constituer la 'famille' (37.2). De fait, l'on admet que cette 'construction' [de liens spontanés] n'est pas 'facile', puisqu'elle est coincée dans 'la dialectique entre une déconstruction imparfaite, celle de traditions héritées de millénaires, et une construction inachevée, celle d'une nouvelle répartition symbolique et culturelle des places dans un contexte qui voudrait tendre à l'égalité' (*ibid.*). Dans cette perspective, ce n'est pas 'l'autorité' qui pose problème, mais plutôt son 'partage'. En effet, elle rend 'complexe [...] la nouvelle place [du père]' auprès de l'enfant (39.1), puisque ce n'est plus au nom de 'l'autorité paternelle' (39.2) que ce dernier peut se 'différencier'. En effet, on peut y lire : 'les récentes transformations concernant les conceptions et l'exercice de l'autorité paternelle font que le contenu, la symbolique de l'autorité du père ne sont plus différenciés du contenu et de la symbolique de l'autorité de la mère' (39.1). Si l'on sent une certaine ambivalence face au fait que cette autorité ne soit plus 'différenciée', cela provoque tout de même des 'changements de comportements paternels' jugés positifs : 'relation de proximité avec l'enfant'; 'mouvement de détachement par rapport aux valeurs et aux modèles associés à la société industrielle' ; ' nouveau rapport au corps, à la sensibilité, à l'émotion', évocation de la 'répression de la sensibilité, de

l'émotion masculine et de la manière dont la culture de la virilité l'inhibe' (39.2); 'hommes [qui] innovent dans leurs pratiques éducatives'; 'prégnance du thème de l'enfant' chez ces derniers (39.3). Les transformations de l'autorité ont provoqué des changements dont on présume qu'ils sont positifs pour les pères, les hommes et les enfants, tandis que pour les femmes, rien n'est souligné en ce sens.

La seconde perspective à partir de laquelle on traite de 'l'autorité' est dans le cadre des ruptures d'union. Précisons que contrairement à la première perspective de l'autorité où l'on renvoie à sa 'symbolique', ici, nous le verrons, il s'agit d'une autorité toute concrète, aux effets matériels pour les hommes. Le 'partage' de l'autorité, dans les cas de séparation, et sans l'énoncer explicitement, est présenté comme tout à fait déséquilibré ; ce qui profiterait le plus souvent aux femmes, non aux hommes. La première fois qu'on l'aborde dans cette perspective est pour rendre compte de ce qui est présumé être le 'surinvestissement des mères' auprès des enfants (38.0 et suiv.). On l'illustre notamment en référant au fait '[qu']en cas de séparation, la résidence principale, l'autorité reviennent de fait en grande majorité à la mère et ce d'autant plus que le père est au chômage' (38.2). Dès lors qu'on aborde l'autorité dans cette perspective et peu importe les sections qui y réfèrent, celle-ci est toujours vue comme « menaçante ». Elle est ici traduite, avec d'autres éléments, en termes de 'matrifocalité' ce qui provoque, 'du côté masculin : des stratégies de fuite, de repli, d'effacement [...] une perte identitaire; du désintérêt, de l'agressivité' (38.3); des 'associations de défense de la paternité [dans les 'cas de séparation'] existent dans de nombreux pays' (38.4); on renvoie aux 'procédures délicates, douloureuses de séparation qui se traduisent par des conflits en matière de partage de l'autorité parentale, de la garde'; puis, on renvoie à 'l'association sos-enlèvements internationaux d'enfant [qui] rend compte de situations inextricables vécues par des parents d'enfants en bas âge' (39.4). Tous ces exemples dramatiques – enlèvement d'enfants par un des parents, etc. – font suite à l'affirmation selon laquelle l'autorité des pères 'est en perte de légitimité' (39.4). Cet énoncé permet d'éclairer la position ambivalente avec laquelle on aborde l'autorité, que ce soit dans la première ou la seconde perspective. En effet, cette 'perte de légitimité' renvoie à des exemples qui relèvent de son 'partage', et non plus d'un monopole appartenant à la classe des hommes, à l'époque où elle renvoyait alors à la 'puissance paternelle', qui se diffractait sur les enfants et l'épouse.

'HOMME.S/PÈRE.S'

→ Fait l'objet de : sept positions (<attestée : 1-2-3-4-5-6-8> : 1_D et 2_D); quatre thèses (<thèses : 2-4-5-6> : 3_D)

‘Homme.s’/père.s : suivi de son déploiement discursif

Contrairement à l'unité textuelle A qui commandait de les traiter de manière distincte, les termes ‘homme.s’ et ‘père.s’ de ce thème sont examinés de manière conjointe. Nous effectuons leur suivi discursif de façon simultanée, pour rendre compte du fait que l'unité textuelle précise explicitement s'intéresser ‘à la place de l'homme et de la femme en tant que père et mère’ (34.3). De fait, le suivi discursif de ce thème permettra d'examiner si, en effet, les hommes dont il est question sont ceux pour qui le statut de père leur est attribué. De même, le thème ‘homme.s/père.s’, au même titre que celui concernant ‘femme.s/mère.s’, est l'objet du deux tiers des thèses. À l'exception de la <thèse 6> qui traite explicitement des ‘homme.s/femme.s’, toutes les autres thèses n'abordent pas explicitement le thème ‘homme.s/père.s’. En effet, on y aborde ‘l'adulte’ (<thèse 2>), de la ‘difficulté de vivre à deux’ (<thèse 4>) ou des ‘acteurs’ (<thèse 5>) : nous verrons que ces appellations renvoient nécessairement à ‘homme’ et à ‘femme’. Ce thème accapare presque l'entièreté des <positions>. La progression des positions dans le débat suit le scénario suivant. D'abord, toutes les <positions> sur les ‘homme.s / père.s’ relèvent de l'ordre de l'attesté : en effet, on doit ‘admettre’ que certaines choses ont ‘changé’ (<position 2> : 33.2). Par le suivi discursif de ces propositions, nous constatons que ces changements sont d'abord présentés, par les registres référentiel et prescriptif, sous un angle positif : on parle de nouvelles ‘aspirations’ (<position 2> : *ibid.*); on renvoie au fait que la vie de la ‘mère n'est plus menacée par ‘la naissance’ et que ‘l'homme n'est plus cet étranger invétéré à [cet] univers’ (<position 3> : *ibid.*). Puis, ces changements font place, par l'utilisation des mêmes registres, à ‘l'expression d'un malaise qui plane sur la place de l'homme et de la femme en tant que père et mère’, source ‘d'interrogations’, ‘d'angoisse’ et ‘d'anxiété’ (<position 4> 34.2). Ce qui pose problème donc, ce ne sont ‘certes’ pas ‘les inégalités millénaires entre les sexes’ que l'on continue à ‘reproduire’, mais ‘la question des empêchements et des obstacles à l'affirmation de soi’ (<position 6> : 34.4).

Cependant, même les facteurs positifs relevés sont questionnés. En effet, bien que l'on présume que 'l'homme n'est plus cet étranger invétéré à l'univers de la naissance et de la petite enfance, inapte à se débrouiller dans l'espace privé' (33.2), ce qui semble un changement être jugé positivement, on 'a tendance à ne pas solliciter les pères comme éducateurs à part entière' (34.3). Cela, car on 'survalorise le rôle de la mère', ce qui a pour effet de 'sur-reponsabilise[r] les femmes' (34.3). Ainsi 'sur-responsabilisées' et bien que 'nous sommes toujours dans une société à domination masculine [a]utant dire que nous sommes en plein paradoxe' (34.3). De fait, 'surreponsabilisation des 'femme.s/mère.s' et 'domination masculine' sont interprétées par l'unité textuelle comme un 'paradoxe'. Pourtant, le fait que 'les femmes' soient sur-responsabilisées augmente d'autant leurs tâches reliées à l'élevage des enfants qu'elles assument depuis toujours. Le poids matériel des tâches – et leur appropriation par la classe des hommes – n'est en rien paradoxal à la 'société à domination masculine', ce qui n'est pas soulevée.

Le second paragraphe de la portion introductive débute ainsi :

'[s]i l'on considère qu'il y a eu peu de changement dans les pratiques comparativement à la remise en cause culturelle de certains modèles et de certaines normes concernant le partage des rôles entre les hommes et les femmes, on peut aussi admettre que les aspirations et les normes ont changé.' (33.2).

Ainsi, pour illustrer ces changements de 'normes' et 'aspirations', on fait usage d'un exemple tiré de la littérature romanesque du XVI^e siècle. Dans *Pantagruel*, de Rabelais, la mère du héros meurt à sa naissance, événement dont on dit : 'le père reste serein'¹⁵⁵ (33.2). On affirme que ce dernier n'est pas inquiet de l'absence de sa femme au chevet de l'enfant 'puisque'il cherche une autre femme pour lui, car, de toute manière, la servante s'occupera de l'enfant' (*ibid.*). Cet exemple est présumé illustrer qu'aujourd'hui 'la naissance ne met plus en péril la mère qui accouche dans les pays dits développés et l'homme n'est plus cet étranger invétéré à l'univers de la naissance et de la petite enfance' (*ibid.*). Cela a pour effet 'l'allongement de l'espérance de vie et la valorisation de l'univers de la petite enfance qui accompagne la recherche de qualité du lien qui se tisse à la naissance' (*ibid.*). Par leur suivi discursif, les changements présumés des 'normes et aspirations' concernant 'l'homme'

¹⁵⁵ Nous avons consulté la section du roman traitant de cet événement, pour constater que cette description n'est pas exacte. En effet, Le père de Pantagruel, à la mort de sa femme, sera plutôt affligé de tristesse et s'exclame: « [j]amais je ne la verray, jamais je n'en recouvreray une telle : ce m'est une perte inestimable! O mon Dieu, que te avoys je faict pour ainsi me punir? [...], car vivre sans elle ne m'est que languir. » (Rabelais, 1964 : 69-70)

renvoient à son entrée dans 'l'univers de la petite enfance' et sa 'valorisation', passant sous silence son besoin de 'chercher une autre femme pour lui', une action d'appropriation. Du côté de 'la mère', ce qui est présumé avoir changé ne relève pas 'des normes et aspirations'. Les changements qui la concernent relèvent du « corps » des femmes, soit l'amélioration des connaissances médicales liées à l'accouchement, diminuant la mortalité maternelle.

Ces 'changements' sont aussi présumés affecter la 'dynamique familiale contemporaine', laquelle est aussi composée 'd'archaïsmes' (35.5). Sans préciser lequel des phénomènes ci-après relève des 'archaïsmes' et des 'changements', on les traduit ainsi : 'les femmes vivent des manques à gagner vers l'égalité et [...] les hommes vivent des pertes de pouvoir' (*ibid.*). On commence par traiter du 'manque à gagner des femmes' (36.2.0 à 36.5), résumé en une demi-page - nous y reviendrons. Suit une section intitulée 'une construction qui relève de l'exploit' (37.1.0 et suiv.), dans laquelle les 'pertes de pouvoir' des 'hommes', suivant ce qui avait été annoncé, auraient dû être traitées. Cela n'est pourtant pas le cas, puisqu'aucune mention de ces 'pertes de pouvoir des hommes' n'est effectuée. Relèvent-elles de l'évidence pour qu'on n'en parle pas (registre référentiel) ? Plutôt que d'en rendre compte explicitement, cette section renvoie à la 'dialectique' (37.2) évoquée plus tôt. D'un côté, il y a '*l'émancipation féminine inachevée*' (37.2; l'auteure souligne). De l'autre, il y a '*l'ébauche de modernisation de la condition masculine*', que l'on mesure à l'aune de la conception de la 'virilité' à l'époque industrielle (37.2; l'auteure souligne). On dit de 'l'émancipation féminine' qu'elle est 'inachevée' : on renvoie donc à un phénomène appelé à se terminer. '[L]'ébauche de modernisation de la condition masculine', quant à elle, renvoie à un événement qui s'amorce et s'ouvre sur un horizon de possibilités que l'on ne connaît pas encore. Pour les unes, c'est donc la fin « manquée » d'une 'émancipation'. C'est un retour en arrière, avec 'l'insistance des femmes à réintroduire le thème de l'enfant dans leurs revendications' actuelles (38.1). Cette 'insistance' est jugée d'autant plus surprenante - comme le montre l'utilisation du registre prescriptif et de l'adverbe « enfin » - 'si l'on pense aux luttes des années 70, où la femme revendiquait la possibilité de s'affirmer *enfin* comme sujet social et de se débarrasser de ce statut hérité du passé' (41.3 ; nos italiques). Pour les autres, c'est le début prometteur de quelque chose de nouveau, ce que 'l'amorce' du détachement d'une virilité promet :

'Aujourd'hui, cela change. Une des manifestations de ces changements commence à émerger, encore que marginale, dans la conception de l'éducation des garçons. On commence

à évoquer la répression de la sensibilité, de l'émotion masculine et de la manière dont la culture de la virilité l'inhibe.' (39.2).

Cette 'dialectique' donc, est traduite par 'deux tendances : le surinvestissement des mères en matière parentale, et la volonté de certains pères de s'impliquer' (37.2). Ce 'volontarisme des pères' (38.4.0; 38.4) est illustré à travers 'la nouvelle place des pères', dont on affirme qu'elle prend forme 'indépendamment des sollicitations ou empêchements relevant de la femme et de la tradition' (38.4). Cela dit, on précise que cette 'nouvelle place du père' dépend du lien qu'il développe avec son enfant, lien qui dépend 'de sa disponibilité, de sa compréhension, de sa capacité à être à l'écoute, attentif à la découverte de la personnalité de l'enfant' (39.1). De fait, ce lien n'est pas tant soumis aux 'empêchements' liés à la 'mère et à la tradition' (*op. cit.*), qu'à des raisons évoquées qui relèvent des capacités individuelles des hommes et de la 'disponibilité du père'. Les hommes sont ici représentés par leur 'volontarisme' et leur capacité à développer un lien avec leur enfant, ce qui relève de leurs capacités individuelles, et non de 'traditions héritées de millénaires' (37.2) - liant agentivité et individuation fortes. Les 'femmes' sont quant à elles représentées par les 'empêchements' qu'elles sont présumées provoquer.

La question des 'empêchements' du lien à l'enfant pour les pères, présumée être le fait des mères, est structurante du propos de l'unité textuelle. Cela entre en contraste avec ce qui est affirmé plus tôt, à savoir que s'est développée, au cours des dernières décennies, 'la négociation entre homme et femme, l'orientation vers le partenariat et le développement du mariage appelé *conversation* par Irène Théry (1999)' (35.3). Plus on progresse dans le développement du propos, plus ces 'empêchements' sont d'importance. En effet, pour que des liens se nouent entre père et enfant, on précise : '[e]ncore faut-il que 'le père ait accès à l'enfant' (39.1). En ce sens, on renvoie à des situations dans lesquelles des 'pères [...] se battent pour récupérer plus de jours de garde' (39.2). Puis, on réfère plus largement au statut institutionnel de la paternité qui a disparu en même temps que le mariage, faisant en sorte que la 'paternité [...] n'est plus garantie par le comportement de la femme' (41.5). Cela n'est qu'une des 'multiples raisons qui contribuent à éloigner le père de l'enfant' (41.3). Le déploiement d'un tel raisonnement nous permet de constater que l'agentivité de 'la femme', ici, ne fait pas que menacer l'accès du père à l'enfant ou le nombre de jours de garde qui lui est octroyé, mais bien la 'paternité' elle-même.

La ‘parentalisation’ des hommes dont on présume qu’ils sont *de facto* présents dans la ‘sphère publique’ est traduite en termes de ‘disponibilité’ auprès de l’enfant, nous l’avons vu (39.1). De fait, on rend compte des ‘pères [qui] sont plus nombreux depuis une dizaine d’années à assister aux journées d’initiation de l’enfant à la crèche, à l’accompagner le matin ou à venir le chercher le soir’ (42.2). Ici, c’est l’occupation d’un espace matériel et sa visibilité qui sont revendiquées, à travers des lieux qui, bien que ceux de ‘l’univers de la petite enfance’ (42.2; 43.1), ne sont pas ceux qui sont du domaine de ‘l’espace privé’ (33.2). Autrement dit, cette ‘nouvelle place de l’homme’ est celle de la visibilité des ‘pères’ dans la sphère dite ‘publique’. De même que l’on réfère à de ‘nombreux témoignages de pères [qui] rendent compte des prises de conscience du rôle de père dans le cadre de séparation avec leurs enfants, alors qu’ils se battent pour récupérer plus de jours de garde. Des livres canadiens très intéressants sur la question en témoignent.’ (39.2). De fait, ce qui semble pertinent ici est le ‘témoignage’ de cette situation (individuation forte) plutôt que la situation elle-même.

‘FEMME.S/MÈRE.S’

→ Fait l’objet de : huit positions (<attestée :1-2-3-4-5-6-7-8> : 1_D et 2_D); quatre thèses (<thèses : 2-4-5-6> : 3_D)

‘Femme.s/mère.s’ : suivi de son déploiement discursif

Le suivi discursif du thème ‘femme.s / mère.s’ montre qu’il est l’objet de l’ensemble des <positions> et du deux-tiers des <thèses>. Les <positions> le concernant sont révélatrices du statut octroyé à ‘la mère’ et au.x ‘femme.s’¹⁵⁶. En effet, l’ensemble des positions rend compte d’une ‘remise en cause’ (<attestée 2>), ‘d’interrogations’ (<attestée 4>), du ‘développement’ de nouvelles pratiques (<attestée 8>), face au fait que ‘les différences homme-femme, père-mère, ne

¹⁵⁶ Le lecteur attentif aura remarqué que nous utilisons le substantif ‘mère’ au singulier et ‘femme.s’, dans les formes du singulier et du pluriel. Cela, pour souligner que le substantif ‘mère’ est utilisé presque au deux tiers au singulier, tandis que celui de ‘femme’ est utilisé un peu moins de la moitié au singulier. Pour souligner ce trait, qui est probablement significatif du statut ‘de la mère’ comme le montrera l’analyse, nous parlerons du thème ‘femme.s/mère’, sauf avis contraire.

sont plus aussi fondamentales et motrices qu'autrefois pour la conception et l'organisation de la société et sa reproduction' (<attestée 6>). Cependant, dans le même temps, les positions rendent compte 'du peu de changement dans les pratiques' (<attestée 1>) et 'l'on continue, certes, à reproduire des habitudes, et l'on prolonge [...] les inégalités millénaires entre les sexes' (<attestée 6>). Autrement dit, changements et traditions cohabitent. Nous avons vu, que le thème 'homme.s/père.s' était qualifié par des 'changements' qui remontent à aussi loin que le XVI^e siècle. Par contraste, les changements concernant le thème 'femme.s /mère', lorsqu'il y en a, ne se rapportent pas aux mêmes objets, ne concernent pas les mêmes acteurs et sont peu historicisés. Ce sont les 'femmes' qui sont plus souvent qualifiées par le changement que les 'mères'. On précise que

'les changements de la condition féminine, des mœurs et des lois, ont considérablement modifié le rapport des femmes à la famille à partir du moment où elles ont eu la possibilité d'exister comme sujets sociaux et d'avoir le choix dans le domaine de la procréation' (35.3).

L'on affirme donc que des changements ont 'considérablement' modifié 'le rapport des femmes à la famille'. On renvoie, pour l'illustrer, 'aux luttes des années 70, où la femme revendiquait la possibilité de s'affirmer enfin comme sujet social et de se débarrasser de ce statut hérité du passé à l'exclusivité de tout autre : celui d'épouse et de mère.' (41.3). Mais cela n'est vrai 'de prime abord [que] si l'on s'en tient aux apparences en matière de conduites et d'aspirations' (35.3). Pour illustrer cela, l'auteure fait usage des recherches qu'elle a effectuées sur le 'mouvement des femmes', qui montrent que 'le destin de la mère et le sort de l'enfant [...], soudés l'un à l'autre depuis le XIX^e siècle, [se voit] relancé' (38.2). Dans ce passage, on précise que ce 'destin' relève d'un fait historique. Néanmoins, une fois précisé cela, le renvoi à l'histoire pour 'les situations féminines [...] en matière de vie privée' (36.5) sera éludé dans la suite de l'unité textuelle, lorsqu'on se refuse à 'revenir sur les multiples raisons qui associent la mère à l'enfant' (41.3). En effet, ce 'destin' qui associe la mère à l'enfant relève, ailleurs, de l'évidence (registre référentiel). Par exemple, dans la conclusion de l'unité textuelle, au nom de l'évocation d'une éventuelle disparition de la paternité, on s'inquiète des effets qu'elle aurait sur le 'duo mère-enfant' (42.3), dont l'existence est considérée de fait et non questionnée. On procédera à l'inverse pour les 'pères'. Dès la portion introductive, on affirme qu'aujourd'hui 'l'homme n'est plus cet étranger invétéré à

l'univers de la naissance et de la petite enfance, inapte à se débrouiller dans l'espace privé' (33.2).

On le réitère en affirmant ceci :

‘à l'époque industrielle, la supériorité de la sphère publique se traduisait par le fait que l'homme restait étranger à la sphère domestique, à l'univers de l'enfantement, de la petite enfance, par le mépris des affaires féminines, par la suprématie de la raison sur l'émotion, etc. Aujourd'hui, cela change.’ (39.2)

Lorsqu'on renvoie à « l'histoire » (‘à l'époque industrielle’, etc.), à l'exception de la mention de la mère et l'enfant dont le destin commun fut scellé au XIX^e siècle, on fait référence aux ‘homme.s/père.s’. Pour la ‘mère’, cela ne change pas. Elle était, comme au temps de ‘Pantagruel’, et demeure présente *de facto* dans ‘l'espace privé’ (33.2; voir aussi 39.2), comme le présume, par exemple, le ‘duo mère-enfant’ (42.3, *op. cit.*).

Cette ‘possibilité d'exister comme sujets sociaux’ de la part des femmes, précise-t-on plus loin, participe de ‘la convergence [...] de facteurs’ provoquant ‘le surinvestissement des mères’ (38.1). Autrement dit, sitôt devenues ‘sujets sociaux’, sitôt on replace les femmes là où l'on présume qu'elles ont toujours été : sur la ‘scène familiale’ (39.2). Nous nous situons ici dans un raisonnement circulaire, clos sur ‘la mère’ et la ‘femme’, où l'une et l'autre sont jointes. En effet, ce ‘surinvestissement des mères’ s'explique notamment par le fait que les mères ‘conçoivent leur lien à l'enfant à partir d'une trajectoire d'affirmation de soi en tant que femmes, et non plus à partir de l'affirmation exclusive de la qualité d'épouse et de mère’ et parce qu'elles ‘s'affirment comme sujets sociaux’ (38.1). Enfermées dans un cercle où les ‘mères’ s'affirment en tant que ‘femmes’ - et non plus en tant que ‘mères’ ou ‘épouses’ - le résultat a pour effet de réduire les femmes-sujets-sociaux, aux mères qui s'affirment comme femmes-sujets-sociaux.

‘IDENTITÉ’

→ Fait l'objet de : trois positions (<attestée 6-7-8> : 2_D); trois thèses (<thèses : 1-2-3> : 3_D); un sujet (<sujet :1> : 4_D)

‘Identité’ : suivi de son déploiement discursif

Le suivi discursif du thème ‘identité’ montre qu’il est identifié comme < sujet principal > : c’est d’ailleurs de cela qu’on traite principalement. Ce thème apparaît dans les trois dernières < positions (6-7-8) > défendues dans la portion introductive. Le suivi discursif des thèmes abordés dans les < positions > rend compte de la place privilégiée que le thème ‘identité’ occupe dans l’univers argumentatif. En effet, si la < position 1 > renvoie à ‘la question de l’autorité’ dans la famille, cette question est ‘totalement liée’ (33.1) au ‘partage des rôles entre les hommes et les femmes’ (33.2), lequel partage est présumé relever du changement (< position 2 >). Et nous l’avons vu, ce changement provoque ‘malaise’ et ‘angoisse’ (34.2; < position 4 >). Puis, avec la < position 5 >, l’on comprend que ce malaise vient du fait que l’on ‘survalorise le rôle de mère’, au contraire de celui du père. C’est à la suite de cette < position > que le thème ‘identité’ est introduit. À partir de ce moment, on met de côté toute pratique matérielle – présentée comme des ‘habitudes’ et des ‘inégalités millénaires’ (34.4) – au profit de ce qui est présumé ‘fai[re] sens aujourd’hui’, ‘l’affirmation de soi’ (*ibid.*). Le thème de l’identité, dans ces < positions >, est systématiquement accolé à celui concernant les ‘femme.s/mère’. Pour autant, l’on verra que les ‘femme.s/mère’ ne participent pas tant au développement identitaire de l’enfant ou d’elles-mêmes – aucun exemple ne viendra l’illustrer – mais plutôt qu’elles sont présentées comme ‘des empêchements et des obstacles à l’affirmation de soi’ (34.4) des homme.s/père.s.

Par contraste, ce sont les premières < thèses (1-2-3) > qui sont concernées par le thème ‘identité’. Dans celles-ci, le thème ‘femme.s/mère’ n’y apparaît pas systématiquement. En effet, la < thèse 1 > joint ‘l’identité’ à ‘l’enfant’, en postulant que ce sont pour des raisons identitaires, aujourd’hui et contrairement à auparavant, que les ‘adultes’ (34.1; 34.2) ont des enfants. Cela dit, l’on verra que les ‘adultes’ auxquels on réfère renvoient principalement aux ‘femme.s/mère’.

Ce lien entre ‘femme.s/mère’ et ‘identité’, que ce soit dans les < positions > ou les < thèses > développées, n’est pas la cause ou le résultat d’une situation présumée positive ou favorable. Nous l’avons vu, pour les ‘mères’, ‘la trajectoire d’affirmation de soi’ a comme effet leur ‘surinvestissement’ (38.1). Pour paraphraser l’unité textuelle, c’est parce qu’elles conçoivent leur

lien à l'enfant en tant que femmes, parce qu'elles s'affirment comme sujets sociaux et parce que c'est une dynamique individuelle et non plus collective qui préside à la venue de l'enfant, que ce 'surinvestissement' les accable. L'affirmation de soi, ici, ne renvoie donc pas à une situation favorable pour celles-ci (38.1). Ne produisant pas une situation favorable pour elles-mêmes, elles sont, de même, présumées être un obstacle à l'affirmation identitaire des 'hommes' en tant que 'pères', les empêchant 'd'avoir accès' à l'enfant (39.1). On peut lire que : 'face à cette matrifocalité, on peut constater, du côté masculin [...] une perte identitaire' (38.3).

Cette exclusion des pères et ce 'surinvestissement des mères' (37.2), découlant du besoin d'affirmation identitaire de l'époque contemporaine, ont des effets sur 'les femmes' – qu'elles soient mères de l'enfant dont elle assure l'élevage ou non. Cela est réitéré en début et en fin d'unité textuelle. On peut y lire que '[n]ous appartenons à une société qui survalorise le rôle de la mère, et donc qui sur-responsabilise les femmes et a tendance à ne pas solliciter les pères comme éducateurs à part entière' (34.3). Puis, on le répète en conclusion :

'[m]ême si, de leur propre aveu, les pères sont plus nombreux depuis une dizaine d'années à assister aux journées d'initiation de l'enfant à la crèche, à l'accompagner le matin ou à venir le chercher le soir, les *puéricultrices* de crèche avouent en toute honnêteté qu'elles ne savent pas trop comment s'adresser aux pères. En échange de quoi, *la femme* contemporaine est *sur-responsabilisée* et continue à être perçue et à se percevoir à partir du clivage hérité du siècle passé, qui subordonne la sphère privée à la sphère publique' (42.2; nos italiques).

Il n'y a pas de 'mères' dans 'l'univers de la petite enfance', puisqu'il n'y a que des 'femmes'. Si 'la mère' meurt à la naissance de l'enfant, ce sera une 'servante' qui sera auprès de ce dernier (33.2) ; si l'enfant est confié à la crèche par 'la femme contemporaine', il y aura des 'puéricultrices' (42.2). 'Surresponsabilisées' dans l'élevage des enfants (les leurs ou ceux des autres), 'l'affirmation de soi' des 'femmes' se clos ou se bute sur leur statut occupé dans l'élevage des enfants.

Voulant décrire 'le manque à gagner des femmes', on traite, par l'usage référentiel ('comme chacun sait' ; 'on connaît bien') des

‘inégalités économiques, sociales, culturelles, civiques, qui subsistent entre hommes et femmes pour une grande partie de la population féminine. [Cela] se traduit, comme chacun sait, en termes de difficultés à construire une carrière, à conserver un poste, et par des salaires inférieurs. *Le pôle majeur que constitue le travail déstabilise par ses exigences l'équilibre identitaire féminin.* Même si certaines femmes connaissent une brillante ascension sociale, on connaît bien le fameux plafond de verre, les réseaux de cooptation masculine dont les femmes sont exclues. Mais on connaît moins bien les *effets spécifiques que cela engendre sur l'identité féminine.*’ (36.3; nos italiques)

Puisque le ‘travail déstabilise par ses exigences l'équilibre identitaire féminin’, on en déduit que ces ‘exigences’ du travail *rémunéré* entrent en contradiction à ‘l'identité féminine’, laquelle ‘identité’ est d’ailleurs naturalisée, sans que ce ne soit relevé. Le lien qui unirait « travail domestique » et ‘identité féminine’ n’est pas nommé, tant ce lien relève de l’évidence et est naturalisé. Le ‘travail’ dont il est question ici est celui du travail rémunéré, et renvoie, par un statut d’évidence, à la classe des hommes. En tout cas, le ‘pôle majeur’ du travail rémunéré ne peut pas l’être pour les femmes, puisqu’il provoquerait des ‘effets spécifiques sur l'identité féminine’ que l’on ne connaît pas encore.

L’affirmation de soi des mères par le lien à l’enfant en tant que femmes est à ce point dommageable qu’on parle de la ‘tentation de s’approprier de l’enfant’ (40.2.0), de l’utiliser comme ‘support d’affirmation identitaire’ (40.2), voire d’un ‘mouvement d’appropriation individuelle de l’enfant’ (40.2). Si on présume que ‘père et mère’ (43.1) peuvent s’adonner à cette ‘tentation’, les mères y ont une agentivité forte, au contraire de celle des pères. En effet, on souligne, par exemple, que l’enfant [est] l’objet d’un monopole maternel [qui est] concurrencé par la paternité relationnelle’ (41.3.0). Cette ‘paternité relationnelle’ n’étant pas basée sur l’appropriation de l’enfant, mais sur ses capacités individuelles en tant qu’individu (individuation forte). En effet, le lien à l’enfant pour ‘le père’ ne repose pas tant sur leur affirmation de soi que sur ‘sa disponibilité, sa compréhension, sa capacité à être à l’écoute, attentif à la découverte de la personnalité de l’enfant’ (39.1). Les pères devraient plutôt être vus comme des ‘éducateurs à part entière’ (34.3).

Plus largement, ‘on se trouve dans la nécessité de réagir aujourd’hui’ face à cette ‘tentation de s’approprier de l’enfant, au même titre que ‘dans la société industrielle, il a fallu réagir à

l'exploitation économique de l'enfant' (40.2). S'ajoute à ce phénomène un autre, plus grave encore :

'[d]ans un contexte en transition, voire en mutation, alors que l'égalité n'est pas réalisée et que les différences peuvent s'exacerber, le processus d'affirmation des identités qui se négocie au cœur de la dialectique entre égalité et différence peut être à l'origine de la violence sociale. Car cette violence est non seulement au cœur des tensions entre le conjugal et le parental, mais elle est aussi le pivot d'une dynamique éducative qui sollicite l'enfant comme point d'appui dans la recherche de dépassement des contradictions.' (41.1).

Cette 'violence sociale', provoquée par la 'dialectique entre égalité et différence', est l'aboutissement de la 'demande d'égalité' des 'femmes'. Le 'mouvement des femmes' (38.2), usité dès la portion introductive, cause bien de la 'violence', à toute une collectivité. Même 'l'homoparentalité, c'est-à-dire l'éducation de l'enfant par un couple homosexuel, hommes ou femmes' (40.1) n'est pas vue aussi menaçante pour l'organisation sociale. En effet, qualifié de 'curiosité', on dira plutôt que les parents homosexuels 'échapp[ent] à la clôture dans laquelle pourrait être enfermé l'enfant s'il servait d'alibi à la revendication de l'homosexualité. Danger auquel ces parents cherchent à échapper' (*ibid.*), au contraire des femmes qui se servent de l'enfant pour l'affirmation de soi *en tant que femmes*. Cela dit, on évoque plus loin, à demi-mot, 'l'homoparentalité' comme un risque qui plane sur 'les liens entre le père et l'enfant, faute de quoi la paternité peut disparaître'. (42.3).

'ENFANT'

→ Fait l'objet de : une position (<attestée : 4> : 2_D); et quatre thèses (<thèses : 1-2-3-6> : 3_D)

'Enfant' : suivi de son déploiement discursif

Cette unité textuelle est la seule du corpus principal qui contient le thème 'enfant' en intitulé. Néanmoins, on en parle peu, en fait. Le thème 'enfant' apparaît dans une seule <position 4> parmi les six défendues. Dès le second paragraphe de la portion introductive, on rend compte de l'utilisation de l'enfant depuis 'la société rurale traditionnelle' (33.2). En effet, les enfants sont ici

usités non pas à titre de sujets sociaux – ce qui ne sera d’ailleurs jamais le cas, bien que l’on doive protéger ‘son unité de personne et de sujet’ (34.2) - mais pour ce qu’ils permettent de faire à ‘l’adulte’ et à la ‘société’ (par ex. : 33.2.0). Principalement, ils font l’objet d’un rapport de force que cherche à faire prévaloir ‘l’adulte’, utilisés comme moyen de prédilection d’affirmation identitaire. Dans cette perspective on atteste d’une ‘utilisation de l’enfant par l’adulte [ce qui] rend nécessaire un contrepoids’, lequel sera assuré par ‘la société’ (34.2). En effet, avoir un enfant passe donc d’un statut du ‘choix et d’une démarche d’affirmation identitaire’ (33.2) à ‘l’utilisation de l’enfant par l’adulte’ (34.2). Plus on progresse dans le suivi de l’univers argumentatif, plus nous constatons que l’enfant, plus précisément, est en fait l’objet d’une lutte entre les classes de sexe. En effet, on y lit :

‘les hommes comme les femmes se trouvent concernés, tentés même par un mouvement d’appropriation individuelle de l’enfant’ [...]. [O]n se trouve aujourd’hui dans la nécessité de réagir contre l’exploitation du capital identitaire, émotionnel, sensitif, sensoriel, que constitue l’enfant pour l’affirmation identitaire des adultes et la dynamique des relations entre eux.’ (40.2)

Et on l’a vu, ‘l’enfant reste l’objet du monopole maternel’ (41.3), et plus encore, approprié par les femmes séparées; on est dans un système de ‘matrifocalité’ (38.2; 38.3). De fait, ‘la femme’ constitue un ‘empêchement’ (agentivité forte) face au ‘volontarisme des pères’ qui souhaitent s’investir auprès de leur enfant. Chez ces derniers, loin de s’approprier l’enfant, on constate ‘des stratégies de fuite, de repli, d’effacement; une certaine façon de mimer des comportements maternels, avec une perte identitaire’ (38.3). Sachant cela, le thème de ‘l’enfant’ aurait dû faire l’objet d’une position dans le débat, puisque présumé approprié par les femmes au détriment des hommes. D’autant plus que la conclusion de l’unité textuelle renvoie à ‘un meilleur accompagnement de la prise de la place de l’homme dans l’univers de la petite enfance [comme] garantie pour l’avenir’ (43.1) (registre prescriptif). En effet, cet ‘accompagnement’ ferait en sorte que ‘les éternels clivages issus de la domination entre les sexes’ commenceront à se ‘fissurer’ (*ibid.*). Comment ? En s’assurant que ‘le père prenne sa place aux côtés du tout-petit [ce qui] permettra au garçon devenu adulte de ne pas chercher éternellement la mère derrière la femme et à la petite fille de ne pas chercher systématiquement le père derrière l’homme’ (*ibid.*). Autrement dit, en ‘accompagnant’ l’homme auprès de ses enfants, présumé nécessaire au vu du fait que la ‘femme’ s’approprie ceux-ci, cela remplira ‘des blancs, des vides des replis, des creux, des pleins’

(37.2) provoqués par ‘le malaise qui plane sur la place de l’homme et de la femme en tant que père et mère [...] [et par] les interrogations qui entourent l’exercice des fonctions parentales’ (34.2).

Dans un autre ordre d’idées, on postule, en <thèse 1>, ‘[qu’on] attache aussi beaucoup d’importance à la qualité du contexte économique et social dans lequel atterrit l’enfant [...]’, et que celui-ci est aujourd’hui ‘valorisé comme l’expression d’un choix et d’une démarche d’affirmation identitaire.’ (33.2). Pour les femmes, c’est cette possibilité qui fait d’elles des ‘sujets sociaux’ :

‘les changements de la condition féminine, des mœurs et des lois, ont considérablement modifié le rapport des femmes à la famille à partir du moment où elles ont eu la possibilité d’exister comme sujets sociaux et d’avoir le choix dans le domaine de la procréation’ (35.3).

Néanmoins, ce ne sont pas toutes les ‘femmes’ qui ont cette ‘possibilité’ (35.3). En effet, on apporte une précision concernant ‘des femmes des milieux populaires qui ont connu des conditions familiales difficiles et qui vivent une maternité précoce’. On affirme que ce sont de ‘jeunes femmes [...] [qui] sont fondamentalement privées de capacité à conduire leur vie, à la choisir. Et ce qu’elles soient d’origine étrangère ou d’origine française’ (36.3). De fait, pour ces femmes, les enfants ne sont pas le gage de l’expression d’un choix ni ‘d’affirmation de soi’, sans que cela ne soit vu en termes de rapports de classe (individuation et agentivité faibles).

‘FAMILLE’

→ Fait l’objet de : deux positions (<attestée : 1-7> : 1_D et 2_D); trois thèses (<thèses : 4-5-6> : 3_D); un sujet (<sujet :1> : 4_D); et un objectif : (<objectif : 1> : 4_D)

‘Famille’ : suivi de son déploiement discursif

Dans cette unité textuelle, le thème ‘famille’ est traité comme <sujet> sous forme interrogative, dont les énoncés sont les déclinaisons d’une ‘interrogation sur la famille’ (35.1). Pour autant, ce n’est pas

de la ‘famille’ dont on parle, ou très peu, bien que l’unité textuelle a pour <objectif> de répondre à ces questions précédemment formulées. Pour justifier de l’intérêt de poser la ‘famille’ comme <sujet> et <objectif>, une série d’énoncés est mise en place. Celle-ci a pour objectif de rendre compte des ‘difficultés que l’on a ‘vivre ensemble’ (35.5). On met donc l’accent sur le fait que :

‘la dynamique familiale contemporaine est d’autant plus souvent vécue sur le mode paradoxal qu’elle est faite à la fois de changements et d’archaïsmes, ce qui engendre des contradictions, des tensions, des ambivalences, des négations, des vides, des non-dits, du latent, du refoulé, du déni, de la souffrance, dans un contexte en transition, voire en mutation’ (35.5).

Suivant cette description qui fait usage d’une série de substantifs pour illustrer cette difficulté de vivre ensemble – on effet, on fait usage de mots qui, parfois, marquent l’imprécision : ‘contradictions’, ‘tensions’, ‘ambivalences’, ‘négations’, ‘vides’, ‘non-dits’, ‘latent’, ‘refoulé’ ‘déni’, ‘souffrance’ – cette difficulté de maintenir la famille est à nouveau formulée. Ainsi, en page 37, on annonce qu’on ‘en vien[t] au cœur du sujet’ (37.1), à nouveau et longuement, sous forme interrogative :

‘Comment avoir une vie amoureuse et des enfants dans une conjoncture marquée par les inégalités alors que les aspirations à l’égalité sont fortes et que l’on vit des différences profondément ancrées et incorporées, c’est le cas de le dire? [...] Comment vivre l’amour, la sexualité, l’entretien des besoins, l’enfantement, l’éducation des enfants dans un contexte d’inégalité homme-femme, alors qu’on aspire à l’égalité et à la différence? Le relationnel amoureux est difficile à construire dans la continuité et la durée. La négociation, l’échange rationalisé, contrôlé, cohabitent difficilement avec l’émotion, le plaisir, l’érotisme, les fantasmes – le tout, qui plus est, avant, pendant, après, la mise au monde d’un enfant et l’engagement dans son éducation’ (37.1).

Dès lors que ces questions sont à nouveau formulées, très peu seront traitées. On ne traite pas de la ‘vie amoureuse’, de ‘l’amour’ ou du ‘relationnel amoureux’. Dans le paragraphe qui suit, on souligne que ‘les problèmes identitaires ont une incidence profonde sur la dynamique relationnelle conjugale et parentale, qu’il y ait ou non vie commune’ (37.2). En effet, on le réitère : des ‘malaises d’ordre culturel, symbolique, identitaire [...] planent sur l’alliance, la cohabitation et le partage des places’ (39.4). Ce ‘malaise’ donc, prendra de l’ampleur au fur et à mesure de son développement. Reprenant les mêmes mots pour décrire un contexte en transformation, on dit :

‘[d]ans un contexte en transition, voire en mutation, alors que l’égalité n’est pas réalisée et que les différences peuvent s’exacerber, le processus d’affirmation des identités qui se négocie au cœur de la dialectique entre égalité et différence peut être à l’origine de la violence sociale’ (41.1).

Ainsi, on chute du ‘malaise’ à la ‘violence sociale’. Et tout cela est imputable au ‘processus d’affirmation des identités’, mais également à la ‘demande d’égalité’ (37.1) des femmes, Ainsi, cette violence sociale serait le propre de l’agentivité des femmes, laquelle agentivité participe à l’appropriation de l’enfant par les femmes dans ces ‘problèmes identitaires.’

ANNEXE E. UNITÉ TEXTUELLE E (Ferrand, 2005)

Première partie : relevé des éléments descriptifs de l'unité textuelle et contexte de production

- Champ du discours social : scientifique (discipline : sociologie) ;
- Genre de l'unité textuelle : article scientifique publié dans un périodique avec comité de lecture;
- Titre de l'unité textuelle : « Égaux face à la parentalité? Les résistances des hommes...et les réticences des femmes »;
- Nombre de pages et séquence de numérotation des paragraphes :17 pages (71.1 à 85.3);
- Année de publication : 2005;
- Collectivité concernée [explicite]: France seulement

Contexte de production de l'unité textuelle :

Cette unité textuelle est un article scientifique publié dans la revue *Actuel Marx*, dans le cadre d'un dossier thématique intitulé « Critique de la famille ». Plusieurs chercheurs, issus de divers champs et se référant ou non au marxisme, ont été invités à y contribuer. Dans la « Présentation » du numéro, on rend compte du libellé qui a été proposé aux chercheurs. On y lit notamment que la « critique de la famille » ne peut faire l'économie d'être examinée du point de vue des rapports sociaux de sexe.

Seconde partie : relevé des éléments organisateurs abordés dans la portion introductive de l'unité textuelle ¹⁵⁷

Élément organisateur : < position.s dans le débat (attestée/contestée) >

<Attestée 1> : « Mais ce bel ordonnancement familial prôné par les fonctionnalistes va, au cours de la seconde moitié du siècle, être battu en brèche par ce qu'on peut considérer comme une des transformations majeures [sic] de notre société : l'entrée des femmes sur le marché du travail et surtout leur maintien dans l'emploi y compris après la naissance des enfants (Michel, 1972). » (71.1) [femme.s/mère.s]

<Contestée 2> : « Cette égalité [des nouvelles lois sur la famille] relève toutefois davantage des représentations que des pratiques quotidiennes. Alors que l'entrée des femmes sur le marché du travail et la contraception ont transformé la mère au foyer en mère travailleuse, malgré le tapage

¹⁵⁷ Le premier paragraphe de l'unité textuelle constitue sa partie introductive et prend fin lorsque l'auteur énumère les objectifs visés par la production de cette unité textuelle (71.1)

médiatique sur la « revendication des pères », l'implication des hommes dans la sphère domestique se fait toujours attendre. » (71.1) [statut juridique] [homme.s/père.s] [femme.s/mère.s]

<Contestée 3> : « Derrière cette éventualité [des 'réticences féminines à un partage effectif de la parentalité'], comme le montrent les réactions vis-à-vis de la loi sur la résidence alternée (mars 2003), se profilent des attentes paradoxales, tant la place des hommes et des femmes dans le processus biologique de la procréation réactive l'importance de la différence des sexes. » (71.1) [statut juridique] [homme.s/père.s] [femme.s/mère.s]

<Contestée 4> : « Ce 'malaise' des individus et des institutions devant le risque d'indifférenciation sexuée que porte en elle-même l'idée de l'équivalence entre paternité et maternité souligne la difficulté de lutter contre les inégalités sexuées toujours renvoyées à la nature. » (71.1) [homme.s/père.s] [femme.s/mère.s] [statut juridique]

→ occurrences des thèmes relevés dans <positions>: 'femme.s/mère.s' (4) ; 'statut juridique' (3); 'homme.s/père.s' (3)

Élément organisateur : < thèse.s développée.s >

<Thèse 1> : « En France, la définition de la parentalité, masculine et féminine, s'est longtemps inscrite dans la continuité du Code Civil napoléonien (1804), lui-même héritier du modèle judéo-chrétien occidental de la filiation par le sang et l'alliance. Jusqu'aux années soixante, le cadre juridique et les pratiques concrètes se superposaient plus ou moins et la loi organisait la famille de manière hiérarchisée et complémentaire. L'homme – le père – détenait la puissance maritale et paternelle, la femme – la mère – comme les enfants, étant considérée comme une mineure. En échange, le père devait protection, entretien et nourriture. La filiation était réglée par le mariage, le père étant par définition le mari de la mère. Le partage parental renvoyait clairement à une complémentarité des fonctions maternelles – de l'ordre de l'affectif et du domestique – et paternelles – de l'ordre de l'économie et de l'autorité. » (71.1) [statut juridique] [homme.s/père.s] [femme.s/mère.s]

<Thèse 2> : « Parallèlement, le bouleversement des indicateurs démographiques (baisse de la natalité, désaffection pour le mariage institution, montée des divorces) et une certaine effervescence politique (mai 68, mouvement féministe) vont conduire le législateur à élaborer une batterie de nouvelles lois sur la famille et la procréation qui vont redéfinir les rôles parentaux, dans le sens de l'égalité entre les pères et les mères (Ferrand, 2004). » (71.1) [statut juridique] [homme.s/père.s] [femme.s/mère.s]

<**Thèse 3**>: ‘Si depuis plusieurs années, les résistances masculines commencent à être étudiées (Devreux, 2004), sont moins analysées les réticences féminines à un partage effectif de la parentalité.’ (71.1). [homme.s/père.s] [femme.s/mère.s]

→ occurrences des thèmes relevés dans <thèses>: ‘statut juridique’ (2); ‘homme.s/père.s’ (3); ‘femme.s/mère.s’ (3);

Élément organisateur < sujet.s principal.aux >

Nihil

Élément organisateur < objectif.s annoncé.s >

<**Objectif 1**>: « Ce sont ces résistances [des hommes] et ces réticences [des femmes] qui font l’objet de cet article. » (71.1) [homme.s/père.s] [femme.s/mère.s]

<**Objectif 2**> : « Après avoir rappelé rapidement la ‘marche’ vers l’égalité parentale [...] » (71.1) [statut juridique]

<**Objectif 3**>: « [...] seront examinées les limites de cette égalité formelle [...] » (71.1) [statut juridique]

<**Objectif 4**> : « [...] puis, à travers l’exemple de la loi de 2003, seront explorées les conditions symboliques et matérielles d’une véritable ‘indifférenciation parentale’ » (71.1) [statut juridique]

→ occurrences des thèmes relevés dans <objectifs>: ‘homme.s/père.s’ (1) ; ‘femme.s/mère.s’(1); ‘statut juridique’ (3)

Énoncés de l’introduction qui ne sont pas des éléments organisateurs

‘L’idée de cet article est née des longues discussions menées avec Irène Jami et Patrick Simon, lors d’un entretien pour la revue Mouvement (2004, n°31) et des débats et polémiques qui en ont découlé.’ (71.1.1)

Troisième partie : relevé des thèmes de la portion introductive et suivi de leur déploiement discursif dans l'unité textuelle intégrale

3 thèmes :

- ‘statut juridique dans la famille’;
- ‘homme.s / père.s’;
- ‘femme.s / mère.s’

STATUT JURIDIQUE DANS LA FAMILLE

→ Fait l'objet de : trois positions (<contestée : 2-3-4> : 1_E et 2_E); deux thèses (<thèses : 1-2> : 2_E); trois objectifs : (<objectifs :2-3-4> : 3_E)

‘Statut juridique dans la famille’ : suivi de son déploiement discursif

Le thème ‘statut juridique dans la famille’ est celui qui est le plus abordé par les éléments organisateurs de l'unité introductive, ce qui se reflète de manière logique dans la structure argumentative de l'unité textuelle. En effet, il concerne les trois quarts des <positions> et des <objectifs>, ainsi que la moitié des <thèses> proposées. Les premières lignes de la portion introductive ainsi que du corps principal de l'unité textuelle renvoient aux dimensions juridiques de la ‘parentalité’ (71.1), puis au statut légal des femmes mariées, ainsi que celui des enfants dits ‘naturels’ (72.1). D'autres lois et transformations juridiques que l'on rattache par exemple au ‘nouveau modèle familial’ (73.1) seront suggérées tout au long de l'unité textuelle, pour conclure sur la loi sur la ‘garde alternée’ des enfants en cas de rupture conjugale (81.0 à 85.2).

Ce thème, dans le corps principal de l'unité textuelle, est décliné principalement à travers l'usage descriptif de trois ensembles de modifications législatives concernant la ‘famille’. Les deux premiers ensembles de modifications législatives concernent ‘la définition de la parentalité, masculine et féminine’ en France (71.1).

La <thèse 1> vise à faire la démonstration que dans la ‘parentalité’, les aspects juridiques et les ‘pratiques concrètes’ étaient, jusque dans les années 1960, plus ou moins placés dans un rapport d’identité. En effet, la ‘famille’ était juridiquement organisée de manière hiérarchisée (au profit des hommes), et de ‘manière complémentaire’ entre classes de sexe. Pour décrire la situation juridique qui prévalait avant les années 1960 dans la famille, on la décline d’abord sous l’angle descriptif des statuts légaux des ‘hommes’/ ‘pères’/ ‘maris’ et des ‘femmes’ / ‘mères’ / ‘femmes mariées’. Ainsi, la <thèse 1> qui affirme une complémentarité entre statuts juridiques et pratiques concrètes des classes de sexe montre comment, historiquement, ‘la définition de la parentalité’¹⁵⁸ est étroitement associée au statut juridique dans la famille, ce qu’atteste le renvoi au ‘Code civil napoléonien’ (71.1). Ces statuts découlaient juridiquement de la ‘puissance maritale’ et ‘paternelle’ et de la filiation réglée par le mariage (*ibid.*), dont ‘les pratiques concrètes [au sein de la famille] se superposaient plus ou moins (*ibid.*)’. À cela, se juxtaposait aussi, comme le souligne de manière critique la <thèse 1>, la présumée ‘complémentarité’ des ‘fonctions maternelles – de l’ordre de l’affectif et du domestique – et paternelles – de l’ordre de l’économie et de l’autorité’ (71.1). Autrement dit, on décrit la relative identité entre ‘cadre juridique et pratiques concrètes’ dans la famille.

Puis, l’on renvoie ensuite à deux types de pratiques matérielles émergentes ‘au cours de la seconde moitié du siècle’ (*ibid.*). D’abord, on fait référence à ce qui est qualifié ‘[d]’une des transformation majeure [sic] de notre société : l’entrée des femmes sur le marché du travail et surtout leur maintien dans l’emploi’ (*ibid.*). Puis, on rend compte du ‘bouleversement des indicateurs démographiques (baisse de la natalité, désaffection pour le mariage institution, montée des divorces)’ (*ibid.*). Ces phénomènes feront en sorte que le cadre juridique est dès lors interprété en termes de décalage par rapport aux pratiques concrètes, lequel aura à se conformer à celles-ci. En effet, face à ces phénomènes croissants, on précise, par le registre prescriptif, que le ‘législateur’ n’aura d’autre choix que ‘[d]’élaborer une batterie de nouvelles lois sur la famille et la procréation qui vont redéfinir les rôles parentaux, dans le sens de l’égalité entre les pères et mères (Ferrand, 2004)’. (71.1)

¹⁵⁸ Le terme parentalité n’a pas d’existence juridique, comme le précise Borillo (p.121 dans Dorlin, Fassin, 2010).

De fait, on y lit que :

‘les femmes mariées devront attendre *encore* vingt ans (1965) pour cesser d’être sous la tutelle de leurs maris. Les décennies suivantes vont *enfin* reconnaître l’égalité des statuts sociaux des hommes et des femmes dans la parentalité.’ (72.1; nos italiques).

En effet, l’utilisation d’adverbes de temps (‘encore’, ‘enfin’) nous renseigne sur l’usage que l’on souhaite établir en évoquant le ‘rattrapage’ (72.1) auquel doivent s’adonner les lois (registre prescriptif). On juge ici que les ‘pratiques concrètes’ sont en « avance » par rapport aux lois qui avaient cours. Cependant, rapidement, on constate que ce ‘rattrapage’ des lois par rapport aux pratiques concrètes ne concerne pas celles de la ‘filiation’, qui produira plutôt l’effet inverse. Les modifications initiales sur la filiation naturelle, dans les années 1970, auront pour effet de produire une ‘paternité naturelle minorée’ au ‘bénéfice de la mère’ (*ibid.*). À leur sujet, on dira : ‘[t]outefois cette inégalité sera rapidement corrigée à la suite des deux lois Malhuret (1987, 1993), redonnant des droits équivalents au père naturel ayant reconnu son enfant’ (*ibid.*). Enfin, lorsque l’objet est celui des ‘pratiques quotidiennes’ entre ‘pères’ et ‘mère’, on affirme plutôt ceci :

Cette égalité relève toutefois davantage des représentations que des pratiques quotidiennes. Alors que l’entrée des femmes sur le marché du travail et la contraception ont transformé la mère au foyer en mère travailleuse, malgré le tapage médiatique sur la « revendication des pères », l’implication des hommes dans la sphère domestique se fait toujours attendre’ (71.1).

En résumé, l’usage du ‘statut juridique’ des uns et des autres varie selon l’objet qu’il sert à qualifier. Parfois, ce statut est à la traîne par rapport aux pratiques observables, dont celles provoquées par ‘l’entrée des femmes sur le marché du travail’ : une correction des lois est alors souhaitée pour se conformer aux pratiques. Dans ce cas, on juge que ‘l’égalité des statuts sociaux des hommes et des femmes dans la parentalité est enfin [reconnue]’ (*ibid.*). Par contraste cependant, on juge aussi que ces modifications juridiques créent des effets sociaux non souhaités, soit, l’évincement des pères naturels avant les lois précitées, lesquelles ont créé une ‘inégalité au profit de la mère’ (*ibid.*) qu’il faut corriger légalement.

Cela dit, ces deux ensembles de modifications législatives sont ensuite relus à l'aune des pratiques concrètes réellement observées. C'est ainsi que l'on démontre que 'la mise au travail salarié des femmes n'a pas été contrebalancée par une mise au travail domestique et parental des hommes' (76.1). Tout comme le présumé 'pouvoir exorbitant' des femmes dans la contraception (75.1.0) est déconstruit : on souligne que 'symboliquement et matériellement, elle a conforté l'idéologie de la responsabilité d'abord maternelle dans la parentalité (Bajos, Ferrand, 2004)' (75.2). De même, la libéralisation de la contraception et de l'avortement, ainsi que 'le bouleversement des indicateurs démographiques' et une 'certaine effervescence politique (mai 68, mouvement féministe)' (71.1) - n'ont pas engendré les mêmes effets selon les classes de sexe. Si certains auteurs, dont des 'féministes' (85.1), dénoncent que ces 'transformations majeures' aient pu avoir des effets pervers, l'auteure critique ces oppositions, en renvoyant sur la réalité des pratiques concrètes : par exemple, c'est encore la classe des femmes qui est responsable de la contraception, au large bénéfice des hommes, qui s'en détachent.

Enfin, la non-implication des hommes dans la sphère domestique est soulignée et présentée, par le registre prescriptif, comme se faisant 'toujours attendre' (71.1). Autrement dit, si l'entrée et le maintien des femmes en emploi ont précédé les modifications législatives de l'égalité de statut dans la famille, on est conscient que ce sont maintenant les pratiques des hommes dans la sphère domestique qui sont à la traîne par rapport au cadre législatif. De fait, l'usage de la dernière série de modifications législatives ne cherche pas à illustrer les inégalités concrètes pourtant observées, ou un décalage entre 'pratiques concrètes' et 'cadre juridique', mais plutôt à légitimer la reconnaissance souhaitée de la présence quotidienne des pères auprès de leurs enfants. En effet, les modifications législatives concernant 'la garde alternée' des enfants lors d'une rupture conjugale (81.0) ne sont pas usitées ici pour illustrer le même phénomène. Dans ce cas, on ne présume pas que le cadre juridique est à la traîne des pratiques concrètes : c'est plutôt le contraire. La loi du 4 mars 2003 en France donne au juge la possibilité 'd'imposer le système de résidence alternée, comme répondant le mieux possible au droit de l'enfant à ses deux parents' (81.1). Cela dit, on constate que 'la nouvelle loi n'a guère modifié les pratiques' (81.2). Malgré son entrée en vigueur, 'la proportion de demandes de garde alternée reste modeste' (en tout cas, au moment d'en rendre compte) (81.3). En effet, c'est 'la mère [qui est] toujours systématiquement « gardienne » après la

séparation' (81.2.0). De même, on précise, en renvoyant à des critiques féministes à propos de cette loi que l'on juge 'fondées', que 'la co-parentalité ne s'improvise pas au moment du divorce' (83.1).

Pour autant, face à ce constat, on propose et on défend néanmoins la position suivante :

'La loi peut jouer un autre rôle que celui de régler les tensions entre les parents, celui d'indiquer un horizon. Ici, la loi est entièrement construite dans une idée d'indifférenciation, évitant le plus souvent d'avoir à définir le sexe du parent. On se trouve bien dans une nouvelle production juridique où la loi organise et produit des effets sociaux. Elle ne se contente pas d'en acter, mais elle les fait advenir.' (83.2).

Les « effets sociaux » que la loi est censée 'produire' ne sont pas pour autant explicités. Cet énoncé entre plutôt en contradiction avec les exemples usités des pratiques concrètes qui précèdent, tel que la faible proportion de garde alternée. En effet, ce qui advient d'un point de vue des 'effets sociaux', c'est le fait, comme il est souligné, que la 'résidence alternée a un coût financier réel (82.1). Si cela est vrai pour les 'deux parents', 'le divorce a des incidences plus lourdes pour les femmes [...] dont les salaires sont en moyenne toujours moins élevés que ceux des hommes' (81.2).

Dans un premier temps cependant, on se montre conscient de 'l'effet pervers' (83.1) que peut avoir cette loi, soit de permettre aux pères d'accéder au 'bénéfice statutaire et la reconnaissance sociale que le fait de s'occuper quotidiennement de son enfant [leur] procure' (83.3.), et cela, sans pour autant augmenter leur 'implication dans la sphère familiale' (83.3). En définitive cependant, si on milite ici en faveur de cette loi, c'est parce qu'elle est 'entièrement construite dans une idée d'indifférenciation, évitant le plus souvent d'avoir à définir le sexe du parent' (83.2). C'est en ce sens que l'auteure se réjouit que

'la loi [sur la résidence alternée] dit qu'il n'est pas anormal qu'un père soit capable de s'occuper de ses enfants dans le quotidien, à plein temps. À partir de la loi, se forme une nouvelle norme sociale qui redéfinit la masculinité à partir de la paternité. Cela peut devenir un vecteur de transformation très puissant. Il est certain que l'investissement des mères dans l'élevage des enfants est bien supérieur à celui des pères, cela a été maintes fois démontré. Mais faut-il en conclure que cette inégalité doit se perpétuer après la séparation au détriment des deux parents : de la mère qui continuera à assumer l'essentiel des tâches matérielles d'élevage, des pères qui se verront privés d'une dimension déterminante dans la relation aux enfants?' (85.2).

Il y a ici des incohérences sur le plan sémantique. D'abord, on ne peut référer à la fois à l'idée d'indifférenciation sur laquelle est présumée reposer la loi et à une redéfinition de la 'masculinité', puisque celle-ci se construit et se comprend nécessairement par rapport à un autre élément de la relation, soit la « féminité ». Qui plus est, l'on souligne que cette loi présume 'qu'il n'est pas anormal qu'un père soit capable de s'occuper de ses enfants dans le quotidien, à plein temps'. Ce passage ne constitue pas une illustration de l'idée d'indifférenciation souhaitée. En effet, lorsqu'il s'agit de mettre l'accent sur la 'relation' entre un père et son enfant, l'objet n'est pas le même selon les classes de sexe : pour les 'pères', on la qualifie par sa 'dimension déterminante' qu'elle représente. Par contraste, on la qualifie comme relevant des 'tâches matérielles d'élevage' pour les 'mères' (85.2). Il n'y a pas de lecture symétrique selon les classes de sexe.

Dans le même sens, on peut lire, par l'usage du registre prescriptif, dans la conclusion de l'unité textuelle que :

'[c]ette loi va dans la bonne direction, car elle part du principe que pères et mères ont une responsabilité égale dans la prise en charge et dans l'éducation des enfants au quotidien et leur suppose les mêmes capacités à cet égard. Et ces *capacités* impliquent notamment que les pères fassent *aussi*, l'apprentissage de la « conciliation » entre vie professionnelle et charges paternelles...C'est en définitive sur le marché du travail que se réglera éventuellement l'avenir de cette loi' (85.3; nos italiques).

Notons, d'une part, que les 'capacités' à atteindre ici étant celles des mères, ce que l'adverbe de comparaison 'aussi' souligne, impliquant nécessairement un autre élément, sans pour autant qu'il soit ne soit ici soulevé. En effet, tout au long de l'unité textuelle, on a montré que ce sont les mères qui, le plus souvent, prennent en charge, en situation de 'conjugalité' ou de rupture, l'élevage des enfants. De plus, l'on fait intervenir la situation (privilegiée) des hommes sur le marché du travail comme fer de lance véritable de la réalisation concrète de cette loi dans les pratiques quotidiennes, en souhaitant qu'ils prennent plus activement part à la '« conciliation »'. De fait, cette loi implique que l'on ne renvoie pas exclusivement à l'implication des uns et des autres dans la sphère domestique, mais aussi sur le marché du travail. Dans ce cas, pour respecter le principe présumé 'd'indifférenciation', il aurait fallu traiter aussi de la situation des femmes sur le marché du travail, que l'on évoque pourtant dans des sections antérieures. Ainsi en est-il lorsqu'on renvoie plus tôt

au fait que ‘le divorce a des incidences plus lourdes pour les femmes, parfois inactives, à temps partiel, ou dont les salaires sont en moyenne toujours moins élevés que ceux des hommes’ (81.2). De même, lorsqu’on souligne que ‘[l]a structure de l’emploi (et notamment les écarts de salaires et de carrière) apparaît surdéterminante dans les choix effectués par les couples pour faire face à la parentalité’ (77.3). Pour autant, lorsqu’on évoque cette loi sur la garde alternée, c’est à partir de la position présumée des hommes, autant dans la sphère domestique que sur le marché du travail, que l’on souhaite la voir se réaliser, sans un mot sur les effets présumés que cela pourrait avoir sur la classe des femmes.

‘HOMME.S / PÈRE.S’

→ Fait l’objet de : trois positions (<contestée : 2-3-4> : 1_E et 2_E); trois thèses (<thèses : 1-2-3> : 2_E); et un objectif (<objectif :1> : 3_E)

‘Homme.s/père.s’ : suivi de son déploiement discursif

Le thème ‘homme.s/père.s’, dans tous les éléments organisateurs le concernant, est toujours systématiquement abordé en même temps que le thème ‘femme.s/mère.s’. Cela est à souligner, cette caractéristique d’une analyse symétrique des catégories de sexe étant l’un des acquis du féminisme matérialisme français auquel s’identifie l’auteure de l’unité textuelle. Pour autant, la symétrie est parfois appliquée en apparence, comme on vient de le voir. Ainsi en est-il de la section traitant de la question ‘[q]u’est-ce qu’un bon parent?’ (73.3.). On y parle de la ‘redéfinition des rapports familiaux’ à partir des années 1970 (73.3). Un ensemble de facteurs est énuméré pour expliquer l’apparition du ‘« bon parent »’, que l’on décrit en ces termes :

‘loin de représenter l’autorité et la règle, [le ‘bon parent’] s’implique affectivement dans la relation parentale. C’est dans ce cadre qu’il faut analyser le développement de pratiques masculines qui ressemblent de plus en plus à celles de la mère : intérêt pour le développement de l’embryon et pour la grossesse, assistance à l’accouchement, prise en charge des soins aux tout-petits’ (73.3).

Ici, puisque le ‘bon parent’ est celui qui se définit par contraste à ‘l’autorité et la règle’, lesquelles étaient l’apanage des hommes (71.1), la nouvelle figure du « bon parent » renvoie donc à celle du

père. La suite de l'énoncé le précise et renvoie aux 'pratiques masculines [lesquelles] ressemblent de plus en plus à celle de la mère' (73.3). Dans cet énoncé, ce sont les 'pratiques masculines' qui se modifient pour ressembler à celles des mères. Ces dernières ont des pratiques présumées inchangées, puisqu'elles constituent le point auquel tendent à se rapprocher les pratiques masculines et parce que l'on postule que 'la mère' développe un 'intérêt pour le développement de l'embryon et pour la grossesse' – effet de naturalisation ailleurs souligné et dénoncé, lorsqu'il s'agit de la 'compétence des mères' (85.1). Pour illustrer le fait que le père 's'implique' dorénavant auprès du jeune enfant, on affirme que 'les « nouveaux pères » revendiquent leur part féminine et prétendent renoncer à certaines valeurs viriles' (74.1). Cet énoncé est dès lors critiqué parce qu'il laisse entendre que ce n'est pas 'parce que le père fait éventuellement la « même chose » que la mère, qu'il en absorbe les attributs' (74.1), sans pour autant que soit questionnée la présumée 'part féminine' ou les 'valeurs viriles' évoquées. Les 'pratiques masculines' ont changé, alors que les pratiques 'de la mère' constituent le point d'ancrage pour évaluer ces transformations. Par ailleurs, ces '« nouveaux pères »' sont mesurés à l'aune des 'hommes', dont certains ont des pratiques qu'il faut disqualifier : '[t]ous les hommes ne sont pas violents, agressifs, incestueux, capricieux, irresponsables ou incompetents. Et le constat que, malheureusement, un certain nombre le soit ne justifie pas la disqualification de tous.' (83.1).

Si on présume que les 'pratiques masculines' dans la relation parentale sont changeantes (73.3), on restitue les questionnements de divers auteurs à propos de 'l'identité paternelle' dans ce nouveau cadre (74.1). On en conclut que c'est comme 's'il fallait trouver un autre registre pour le père [Ferrand, 2001]' (74.1). Ces interrogations - même si c'est pour souligner que les choses n'ont pas vraiment changé dans les faits (en termes de degré d'implication et du type d'intervention des uns et des autres) - tranchent avec la certitude avec laquelle on rend compte de la nouvelle place sociale des mères. Pour les femmes, et à leur désavantage, on dit que leur entrée et leur maintien sur le marché du travail à la naissance des enfants, a eu comme effet de 'transformer la mère au foyer en mère travailleuse' (71.1). On souligne la stabilité du statut maternel en évoquant l'affermissement d'un autre modèle, celui de la 'bonne mère' : 'avec [l'accès] à la contraception, le modèle de la bonne mère se confirme et se précise. Changent seulement les qualités dont elle doit faire preuve' (75.2). Puis, en voulant rendre compte que l'enfant puisse être un 'enjeu des rapports sociaux de

sexe' (79.1.0), on se montre conscient des effets matériels et symboliques de cette réitération des statuts assignés socialement pour les mères :

'[o]n assiste actuellement à une reformulation des représentations en matière de rôles sexués qui, sous couleur de nouveauté, fournit parfois un simple habillage à d'anciennes pratiques comme celle de se consacrer totalement à son bébé pendant ses six premiers mois. Ce retour de la « spécificité ou, mieux encore à la vocation maternelle » participe d'une forme de régression, dans la mesure où il se réclame d'une vision essentialiste, enracinée dans notre nature de mammifère, dont découleraient des inclinaisons, des aptitudes, des traits de caractère, qui justifieraient la distinction, voire l'opposition entre maternage et paternage. L'interrogation actuelle sur « ce qu'est un homme » (en raison du malaise qu'a provoqué l'irruption du féminisme) ou « ce qu'est une femme » (en raison des opportunités parmi lesquelles il faut choisir) explique en partie la réémergence, sous des formes renouvelées, de stéréotypes fortement sexués. Ce qui autorise, ensuite, la stagnation du mouvement de réduction des inégalités entre les sexes et le déni des inégalités de classes à travers l'amalgame de l'ensemble des femmes dans un groupe considéré comme « homogène » en raison de cette spécificité.' (80.1)

Cette lecture est justifiée du point de vue des rapports sociaux de sexe, puisque les rôles sexués des mères et leurs représentations sont présentés en termes de 'simple habillage d'anciennes pratiques', de 'retour', 'de régression', et de 'stagnation du mouvement de réduction des inégalités entre les sexes'. Par contraste, elle laisse dans l'ombre le fait que l'on dépeigne le statut des pères comme tourné vers le futur, puisqu'on présume d'une situation actuelle où l'on doit 'trouver un autre registre pour le père'. Cette 'ouverture' du statut paternel est aussi visible dans la position favorable défendue face à la loi française sur la résidence alternée des enfants en cas de séparation conjugale et qui renvoie à la sphère de l'idéal – ce qui n'est pas le cas pour 'la mère', on l'a vu. On affirme qu'avec cette loi, 'se forme une nouvelle norme sociale qui redéfinit la masculinité à partir de la paternité' (85.2). Dans le cas de la 'mère', on postule que cette loi lui permettra de ne pas continuer 'à assumer l'essentiel des tâches matérielles d'élevage' (*ibid.*). Autrement dit, pour 'les pères', on renvoie à une nouvelle norme sociale qui viendrait façonner la masculinité et la paternité; pour 'la mère', on reste dans l'univers des tâches matérielles. De même, en conclusion de l'unité textuelle, en parlant de l'espoir d'une 'transformation des pratiques parentales, on y défend la thèse [...] qu'il n'est pas si facile de passer d'un modèle à l'autre' et que cette mutation ne peut se faire qu'au prix de rééquilibres psychiques et matériels parfois délicats et violents. « Il ne faut donc pas jeter les nouveaux pères avec l'eau du bain, mais être conscientes que des patriarches archaïques sont capables d'aller jusqu'à revêtir l'apparence de leur contraire pour mieux attaquer les femmes »

déclarait Christine Delphy [...]. Certes, mais alors comment sauver les premiers si l'on refuse de leur donner leur chance? À ne pas tenter, de façon volontariste, ce partage, on risque de renforcer les butoirs sur lesquels achoppe continûment la lutte contre les inégalités sexuées' (85.3) On aura compris que s'il faut donner une 'chance' aux nouveaux pères, c'est qu'ils sont présumés ne pas avoir eu l'occasion de faire leurs preuves. De fait, leur agentivité demeure active.

En dépit du bri de symétrie des statuts souhaités (registre prescriptif) vers une égalité formelle des statuts de père et de mère dans la parentalité (72.1), on verrait aussi apparaître un 'nouveau modèle familial' (73.1) :

'la redéfinition des rapports familiaux va dans le sens d'une démocratisation et d'une reconnaissance des besoins de chacun, quels que soient sa place ou son âge. Un ensemble de valeurs se diffuse largement, caractérisé par l'importance accordée à *l'autonomie des individus et à leur réalisation personnelle*, au plan professionnel, familial, affectif ou sexuel. Le refus des rapports autoritaires, la priorité donnée à la relation sur l'institution, à la spontanéité sur l'organisation, soulignent le rôle majeur du sentiment et du désir dans les relations entre individus, qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants' (73.3; nos italiques).

Dans cet énoncé, on présume que de nouvelles valeurs encadrent ou émergent de ce modèle familial actuel, dont l'autonomie individuelle, peu importe 'la place ou l'âge' de ses membres (73.3). Une fois cela précisé, l'usage qui sera fait de ces valeurs, au sein l'unité textuelle, renvoie à des exemples utilisés pour rendre compte de leur absence pour qualifier le statut de la classe de sexe des femmes. En effet, les deux autres références à 'l'autonomie' dans l'unité textuelle sont usitées pour montrer qu'elle est largement absente des conditions matérielles et professionnelles dans lesquelles se trouvent les femmes. Le premier exemple a été relevé dans la section traitant de 'mère et travailleuse : les dures lois du marché' (77.3.0 et suiv.). On y montre que :

'les interruptions de carrière entraînées par l'APE [allocation parentale d'éducation] ou le temps partiel sont, à l'inverse de ce que l'on prétend, le contraire d'une liberté offerte aux femmes, dans la mesure où cela les cantonne à un salaire d'appoint faisant disparaître la véritable liberté du salarié, qui est celle de l'autonomie, de la non-dépendance (Fraisie, 1999).' (78.2)

Dans cet énoncé, les ‘femmes’, cantonnées au ‘salaire d’appoint’, se voient privées de l’autonomie du salarié. Ce n’est donc pas à leur situation que l’on renvoie lorsqu’on affirme ‘l’importance accordée à *l’autonomie des individus et à leur réalisation personnelle*, au plan professionnel’ (*op. cit.*). Par contraste, c’est par ce vecteur que l’on rend compte de la situation professionnelle privilégiée des hommes, lesquels ont des ‘carrières masculines [qui] s’imposent comme une évidence et bénéficient de ce fait d’une grande marge d’autonomie.’ Dans ce même extrait, les femmes expriment, quant à elles, ‘un fort sentiment de contingence’ dans la gestion de leur carrière (78.3). Cet extrait souligne l’inégale capacité d’individuation des hommes et des femmes dans le courant de leur carrière professionnelle, et souligne la faible marge d’autonomie des femmes dans leur carrière professionnelle. Autrement dit, ces ‘nouvelles valeurs’ qui accordent de l’importance à l’autonomie des individus et leur réalisation personnelle évoquées précédemment ne sont pas celles qui rendent compte de la situation matérielle de femmes, sans que cette contradiction soit précisée.

Ces nouvelles valeurs prônées dans la famille ont aussi modifié les relations entre ses membres et ont mis l’accent sur ‘l’épanouissement personnel’ (73.1). Également,

‘Le refus des rapports autoritaires, la priorité donnée à la relation sur l’institution, à la spontanéité sur l’organisation, soulignent le rôle majeur du sentiment et du désir dans les relations entre individus, qu’il s’agisse d’adultes ou d’enfants.’ (73.3).

En traitant du ‘refus des rapports autoritaires’, l’unité textuelle renvoie à ‘l’influence des idées de mai 68, et de sa critique antiautoritaire’ (*ibid.*) Si ce mouvement de contestation cherche à formuler une critique antiautoritaire, ce qui est entendu par ‘autorité’ n’est pas qualifié. En effet, l’autorité ne disparaît pas : elle est dorénavant entre les mains des pères *et* mères avec la mise en place du concept juridique ‘d’autorité parentale’ (71.1).

Toujours en référence au passage précité, on présume de l’importance du ‘désir’ pour qualifier les relations entre les individus. Ainsi, le suivi discursif de la notion de ‘désir’ dans l’unité textuelle permet de voir que l’on fait notamment référence à la libéralisation de la contraception et de l’avortement, pour illustrer l’importance du désir : ‘[c]haque naissance peut être décidée et programmée en fonction du désir des futurs parents’ (73.1). L’unité textuelle fait cependant

ressortir les rapports dissymétriques qu'entretiennent les deux classes de sexe eu égard au désir, les unes en payant le prix fort, les autres en en bénéficiant. Pour les femmes, on souligne que la contraception et l'avortement ont fait émerger le modèle de 'l'enfant désiré' : 'symboliquement et matériellement [la maîtrise de la procréation] a conforté l'idéologie de la responsabilité d'abord maternelle dans la parentalité.' Cela renforce, nous l'avons vu, le 'modèle de la bonne mère' (75.2) et les cantonnent dans le postulat (jugé infondé) de leurs compétences maternelles naturelles, tout en augmentant la charge matérielle des pratiques qu'elles doivent développer pour l'atteindre. Pour la classe des hommes, on dit qu'ils sont les seuls à pouvoir concrétiser matériellement leur désir individuel au sein de la famille. En effet, on prend soin de souligner que '[p]our les enfants comme pour les tâches domestiques, les hommes se réservent la possibilité de choisir, donnant ainsi priorité à leur désir plutôt qu'aux nécessités parentales.' (77.1). On souligne de surcroît que ce désir varie selon l'appartenance statutaire des hommes, tandis que pour les femmes, elles sont 'le plus souvent obligées de faire face' (*ibid.*).

'FEMME.S / MÈRE.S'

→ Fait l'objet de : quatre positions (<attestée :1> : 1_E contestée : 2-3-4> : 1_E et 2_E); deux thèses (<thèses : 1-2-3> : 2_E); un objectif (<objectif :1> : 3_E)

'Femme.s/mère.s' : suivi de son déploiement discursif

Le thème 'femme.s/mère.s' est abordé en symétrie avec celui concernant les 'homme.s/père.s', en ce sens qu'il renvoie simultanément aux deux catégories de sexe. En effet, nous venons de le voir avec le thème 'homme.s /père.s', il est difficile de rendre compte du traitement de celui-ci sans renvoyer aussi au thème 'femme.s/mère.s'. Cela est concordant avec la position du féminisme matérialiste défendue par l'auteure, à savoir que les rapports sociaux de sexe occultent la possibilité 'd'indifférence sexuée' (71.1) qui viendrait mettre à mal les places des uns et des autres assignées socialement. Néanmoins, un élément organisateur ne concerne que le thème 'femme.s/mère.s'; c'est aussi la seule <position 1> attestant d'un changement dans les places assignées socialement des catégories de sexe. Par celle-ci, on souligne que c'est l'entrée des femmes sur le marché du travail et le maintien dans l'emploi de celles

qui deviennent mères qui va '[battre] en brèche' la complémentarité présumée des 'fonctions maternelles et des 'fonctions paternelles' prônée par les 'fonctionnalistes' (71.1). C'est aussi dans cette perspective que l'on doit comprendre <l'objectif 1> proposé, soit d'examiner les 'attentes paradoxales' eu égard à 'la place des hommes et des femmes dans le processus biologique de la procréation [qui]réactive l'importance de la différence des sexes (*ibid.*).

La <position 1> renvoie à 'la mise au travail salarié des femmes' (76.1) qui est jugée, d'entrée de jeu, comme 'une des transformation majeure [sic] de notre société' (71.1), aux impacts considérables sur l'organisation de la famille. Cela dit, si l'on présume de bouleversements sur l'ordonnancement familial, on est en même temps conscient que le maintien des femmes sur le marché du travail n'a eu que très peu d'effet matériel sur la prise en charge du travail domestique de la part des hommes. En effet, cela 'n'a pas été contrebalanc[é] par une mise au travail domestique et parental des hommes' (76.1). Au contraire, les femmes, une fois devenues mères, voient leur charge de travail domestique augmenter. Autrement dit, cette grande transformation de l'entrée des femmes et leur maintien sur le marché du travail rémunéré, si elle a eu des effets sur 'les représentations des rôles parentaux [puisqu'il est] valorisant pour un jeune père de s'occuper de ses enfants' (76.2), a aussi raffermi la présence des femmes dans l'espace domestique. De fait, et comme le précise l'unité textuelle, cela a eu comme effet de transformer les 'mères au foyer' en 'mères travailleuses', mais elles demeurent toujours des 'mères'. Autrement dit, le suivi discursif du maintien en emploi des femmes montre que cette 'transformation majeure' n'a pas été en mesure, ni symboliquement ni concrètement, d'éloigner les 'mères' de l'élevage des enfants.

Le renvoi à ce 'grand bouleversement' provoqué par l'entrée et le maintien des 'femme.s/mère.s' sur le marché de l'emploi ne parvient pas à dépasser l'assignation sociale des caractéristiques de genre rattachées aux catégories de sexe lorsqu'est abordée 'l'identité'. L'unité textuelle renvoie à la notion 'd'identité' à deux reprises, exclusion faite d'un énoncé référant à 'l'identité parentale' (83.3.0). Chacun des passages entremêle la dimension professionnelle et la dimension parentale pour qualifier les catégories de sexe en présence. Par ordre d'apparition, voici les deux énoncés :

'[p]our fonder l'identité paternelle, dans ces nouvelles configurations [soit, 'des pratiques masculines qui ressemblent de plus en plus à celles de la mère (73.3)], être géniteur ne suffit

pas. Il s'agit pour ceux que les média appellent les 'nouveaux pères', de compenser la « carence paternelle » due au surinvestissement professionnel et à l'absence auprès de leurs enfants, laissant de fait leur éducation aux seules mains des femmes (les mères et le corps enseignant étant de plus en plus féminisé) [Misterlich, 1969]' (74.1);

'Hommes et femmes manifestent ainsi une inégale capacité d'individualisation au niveau professionnel (Testenoire, 2001). D'autant que la composante professionnelle de l'identité féminine court toujours le risque d'être reléguée au second plan dès qu'elle entre en concurrence avec la dimension maternelle' (78.3).

'L'identité', pour les hommes et les femmes, n'est pas questionnée selon les mêmes aires idéologico-sociales. Pour les hommes, on aborde 'l'identité paternelle', tandis que pour les femmes, il s'agit de 'l'identité féminine'. Dimension '*paternelle*' et dimension '*féminine*' ne renvoient pas au même objet. Cela n'est pas perçu. Pour les hommes, l'identité paternelle est questionnée eu égard à un 'surinvestissement professionnel', relevant de l'évidence, puisque ce 'surinvestissement' est présumé d'office (74.1). Pour les femmes, leur 'identité féminine', on le verra à l'instant, est questionnée seulement à partir du moment où elle s'inscrit dans une 'perspective professionnelle'. En effet, la 'dimension maternelle' de 'l'identité féminine', toutes deux présumées, n'est pas questionnée ni questionnable. Autrement dit, on questionne cette 'identité', pour les uns et les autres, à partir du moment où elle rend compte d'une dimension de la division sexuelle du travail qui relève de la nouveauté présumée dans la fondation de ces 'identités'.

Ces deux extraits sur 'l'identité' sont aussi usités pour illustrer comment les valeurs croissantes de l'égalitarisme et de l'individualisme (79.1) auraient modifié les modèles de parentalité. Cette identité, nécessairement pensée comme sexuée, ne renvoie pas aux mêmes dimensions selon les catégories de sexe. Dans le premier extrait, on renvoie à 'l'identité paternelle' des 'nouveaux pères', après avoir fait part de la 'critique anti-autoritaire' de mai 1968 (en France), redéfinissant les rapports familiaux, notamment en accentuant l'importance accordée à l'autonomie personnelle et à la réalisation de soi. On précise dans ce contexte que cette 'identité paternelle' est à 'fonder' dans un contexte croissant d'indifférenciation sexuée des pratiques entre pères et mères. En aucun cas l'on ne renvoie ici, et contrairement à ce que l'on fera pour les femmes, à une 'identité masculine'. À 'identité paternelle' (et non pas, 'masculine'), on fait correspondre la 'part féminine' présumée des 'femmes' (74.1). Ce qui inquiète, c'est le fait que 'l'éducation des enfants soit de

plus en plus aux seules mains des femmes’. Au-delà de la symétrie amorcée et qui connaît un bri sur l’appartenance de sexe de la classe des femmes, c’est la dimension ‘paternelle’ des hommes qui est l’objet des questionnements. Ici, donc, ‘identité paternelle’ est mise en opposition à une identité pensée comme féminine. Dans les conditions actuelles, ‘on ne sait plus très bien ce qu’est un père’ (74.1).

Plutôt que de parler ‘d’identité maternelle’ comme pour ‘l’identité paternelle’ des hommes (74.1), on renvoie à une ‘identité féminine’ à laquelle se joignent diverses dimensions (maternelle, professionnelle). On présume de l’existence d’une identité féminine – donc, sexuée. Dans la perspective de questionnement de ‘l’identité paternelle’ de ces dernières décennies, on affirme que ‘les « nouveaux pères » revendiquent leur part féminine et prétendent renoncer à certaines valeurs viriles’. Ces ‘valeurs viriles’ sont assimilées au *pater familias* d’autrefois, ce rôle contribuant à éloigner les pères de leur enfant [de Singly, 1996]’ (74.1; l’auteure souligne). Nous pouvons en dégager deux choses. D’une part, on dit des nouveaux pères qui souhaitent se rapprocher de leurs enfants, qu’ils revendiquent, non pas leur ‘identité maternelle’ – ce dont on aurait pu s’attendre puisque c’est de représentations *parentales* dont il s’agit –, mais leur ‘identité féminine’, les deux ici étant confondues. De même, si l’on présume que les nouveaux pères prétendent renoncer à certaines valeurs viriles, on renvoie au statut (paternel) du *pater familias*, non à des valeurs strictement ‘viriles’. En bref, ‘l’identité’ n’est pas appréhendée de manière symétriquement « genrée » selon les catégories auxquelles elle renvoie. Pour les hommes, c’est leur ‘identité paternelle’ qui est à construire, leur identité masculine n’étant pas abordée. Pour les femmes, c’est leur ‘identité féminine’ – donc, de « femmes » – qui est en jeu. De plus, si ‘l’identité paternelle’ est à ‘fonder’ (74.1), donc à échafauder et à construire, ‘l’identité féminine’ est renvoyée à quelque chose existant d’emblée, à laquelle peuvent se greffer des ‘dimensions’ et ‘composantes’ qui, elles, peuvent changer. Autrement dit, les pratiques parentales ou professionnelles rendent compte d’une ‘identité’ toujours genrée, bien que sur des plans différents selon que l’on rend compte de celle des hommes et des femmes.

ANNEXE F. UNITÉ TEXTUELLE F (Brachet, 2007)

Première partie : relevé des éléments descriptifs de l'unité textuelle et contexte de production

- Champ du discours social : scientifique (discipline : démographie) ;
- Genre de l'unité textuelle : article scientifique publié dans un périodique avec comité de lecture;
- Titre de l'unité textuelle : « Les résistances des hommes à la double émancipation »;
- Nombre de pages et séquence de numérotation des paragraphes : 22 pages (175.1 à 195.1);
- Année de publication : 2007;
- Collectivité concernée : [explicite] → Suède

Contexte de production de l'unité textuelle :

Les références bibliographiques utilisées par l'auteure sont des sources primaires, pour la plupart, rédigées en suédois. Il s'agit notamment de documents de compilations statistiques et de publications officielles relativement au congé parental en Suède. Cela permet au locuteur non suédois de prendre connaissance de documents produits par cette collectivité et pour lesquels il n'aurait pas accès autrement, sauf à utiliser des sources secondaires.

La Suède est le premier pays au monde à proposer, en 1974, un congé parental facultatif, qui est offert en parts égales aux 'pères' et aux 'mères', en remplacement du congé de maternité dit obligatoire. Toutes les données relatives à l'assurance parentale étant centralisées, en Suède, par l'Office National de la Sécurité Sociale (ONSS) (180.2), l'auteure est en mesure de présenter, depuis ses débuts, l'évolution quantitative et diachronique de l'usage du congé parental selon le sexe (*ibid.*). Pour mener ses travaux, l'auteure mène, entre 2000 et 2001, une enquête quantitative et qualitative sur le congé parental en Suède auprès d'échantillons réduits de bénéficiaires. Pour la partie quantitative de son enquête, l'auteure a consulté la 'fiche biographique' de 290 parents, soit '145 couples' (184.2). En parallèle, l'auteure a procédé à une trentaine d'entretiens semi-directifs auprès de parents suédois ayant bénéficié de l'assurance parentale.

Seconde partie : relevé des éléments organisateurs abordés dans la portion introductive de l'unité textuelle¹⁵⁹

Élément organisateur : < position.s dans le débat (attestée/ contestée) >

<Contestée 1> : 'Or, malgré la volonté politique et les moyens consentis, aujourd'hui comme hier, ce sont toujours les femmes qui gardent les jeunes enfants : 80% des jours de congé parental sont utilisés par les femmes.'(176.1) [congé parental].

→ occurrences des thèmes relevés dans <position > : 'congé parental' (1)

Élément organisateur : < thèse.s développée.s >

<Thèse 1> : « En Suède, dès les années 1960, les questions d'égalités [sic] des sexes sont au centre de tous les débats politiques. » (175.1) [égalité de sexes]

<Thèse 2> : « Durant cette décennie, une idée tout à fait nouvelle, émanant initialement des mouvements féministes, finit par s'imposer comme objectif politique : le principe de la double émancipation, signifiant l'autonomie financière des femmes par le travail salarié et la paternité active pour les hommes. La généralisation du modèle du couple bi-actif, depuis l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, devait, selon ce principe, avoir son équivalent masculin dans le domaine des responsabilités familiales : si les femmes participent au même titre que les hommes au revenu du ménage, les hommes, de leur côté, doivent assumer leur part dans l'éducation des enfants. » (175.1) [double émancipation]

<Thèse 3> : « Ainsi, la double émancipation dépasse la simple question du partage des tâches, puisque l'engagement accru des pères dans la sphère familiale était pensé comme une source d'engagement permettant aux hommes d'aller au-delà de leur rôle traditionnel de pourvoyeur » (175.1) [double émancipation]

<Thèse 4> : « Les réformes de la politique familiale qui s'ensuivent sont pour la plupart conçues dans un souci d'égalité entre les sexes. » (175.2) [égalité des sexes]

¹⁵⁹ La portion introductive correspond aux trois premiers paragraphes de l'unité textuelle (175.1 à 175.3), et exclut le 'Résumé' qui les précède, non soumis à l'analyse.

<Thèse 5> : « Le congé parental, mis en place en 1974, constitue la principale réponse politique à l’objectif de la double émancipation, puisqu’il permet aux mères de rester actives tout en offrant aux pères les possibilités concrètes de prendre en charge l’éducation des enfants contre rémunération. » (175.2) [congé parental] [double émancipation]

→ occurrences des thèmes relevés dans < thèses > : ‘égalité des sexes’ (2); ‘congé parental’ (1); ‘double émancipation’ (3).

Élément organisateur < sujet.s principal.aux >

Nihil

Élément organisateur < objectif.s annoncé.s >

<Objectif 1> : « Cet article propose une réflexion sur le dispositif du congé parental [...] » (176.1) [congé parental]

<Objectif 2> : « [...] pour exposer ensuite, à travers les résultats d’une enquête, la déviation ultérieure de ce dispositif : que produit le congé parental dans le fonctionnement de rapports sociaux de sexe, dans sa mise en pratique concrète au sein des couples? » (176.1) [congé parental]

→ occurrences des thèmes relevés dans <objectifs>: ‘congé parental’ (2).

Énoncés de l’introduction qui ne sont pas des éléments organisateurs

Nihil

Troisième partie : relevé des thèmes de la portion introductive et suivi de leur déploiement discursif dans l’unité textuelle intégrale

3 thèmes :

- ‘égalité des sexes’;
- ‘double émancipation’;
- ‘congé parental’

‘ÉGALITÉ DES SEXES’

→ Fait l’objet de : deux thèses (<thèses : 1-4> : 2_F)

‘Égalité des sexes’ : suivi de son déploiement discursif

Pour saisir la structure argumentative de l’unité textuelle, le thème ‘égalité des sexes’ doit être mis en relation avec celui du ‘principe de la double émancipation’ (175.1), qui concerne autant les hommes que les femmes : celle des femmes par le travail salarié, tandis que celle des hommes consiste en une participation accrue dans la sphère familiale’ (176.4). Aussi, la structure de l’unité textuelle, outre sa portion introductive et sa conclusion, est composée de deux sections principales : ‘Une volonté politique explicite : l’égalité entre les sexes’ et ‘Des objectifs et des stratégies différents pour les mères et les pères’.

Les deux thèses proposées dans la portion introductive sur le thème ‘égalité des sexes’ le présentent à titre d’objet idéal. En effet, la <thèse 1> cherche à montrer que ‘l’égalité des sexes’, dans la Suède des années 1960, est l’objet des débats sociaux et politiques. La <thèse 4>, quant à elle, cherche à montrer qu’elle devient ensuite, par l’entremise d’un ‘objectif politique’ (175.1), une véritable ‘idéologie égalitaire’ (177.1).

Cela dit, son suivi discursif montre que ce thème connaît un changement de statut à travers l’usage qui en est fait dans son déploiement dans l’unité textuelle. On le présente d’abord comme objet des débats sociaux et politiques suédois dès les années 1960, puis comme ‘idéologie égalitaire’ qui prend forme dans un ‘objectif politique’. D’abord présentée comme objet de ‘débats politiques’ et ‘d’idéologie égalitaire’, ‘l’égalité des sexes’ devient, par l’usage du registre prescriptif, un objet à ‘produire’ (183.1). C’est à partir de cet enchaînement, dans le développement du corps principal de l’unité textuelle, que le changement de registre opère. Elle devient ensuite un outil réformateur des ‘politiques familiales’, menant notamment à la création du ‘congé parental’ en 1974. Enfin, ce thème est usité comme objet d’examen dans ‘sa mise en pratique concrète au sein des couples’ (176.1).

L'intitulé de la première section principale - 'une volonté politique explicite : l'égalité entre les sexes' (176.2.0.0) - témoigne de l'importance présumée de 'l'égalité de sexes' dans les débats politiques de l'époque en Suède. Ses usages, dans cette première section principale, renvoient ici principalement à sa dimension idéelle. Cette première section principale ne cherche pas à faire l'examen des pratiques observables qui lui seraient liées. En effet, dans la première sous-section portant sur la 'mise au travail généralisée des femmes qui remet en question les schémas traditionnels' (176.2.0) de la division sexuelle du travail, on renvoie aux 'débats' que le thème 'égalité de sexes' engendre (176.4), à la 'volonté politique' (176.2.0) et 'l'orientation politique' (177.1) entourant sa concrétisation, débouchant sur une 'idéologie égalitaire' (177.1), qu'elle est présumée représenter. Dans la sous-section suivante, intitulée 'un fonctionnement très souple du congé parental' (178.0), on ne réfère plus à ce thème, au profit de celui portant sur le 'congé parental', qui devient l'objet d'un 'consensus politique' (178.1). Par exemple, les modalités administratives de l'usage du congé parental sont notamment présentées comme la preuve de la 'volonté politique de changer les choses' (179.1). Nous y reviendrons. Enfin, la dernière sous-section de cette première section, intitulée '[l]a part du congé des pères augmente...selon les statistiques officielles' (180.2.0), atteste d'un usage différent du thème 'égalité des sexes'. On la présentait auparavant comme objet idéal, dans sa dimension rhétorique, voire idéologique, à la lumière des 'consensus', 'débats' et 'volonté politique' dont elle s'entourait. Ici, cependant, elle est mesurée à l'aune des 'pratiques parentales sexuées' (182.1). Il ne s'agit plus de faire usage du thème 'égalité des sexes' cerné comme un objet idéal, mais plutôt comme un objet à 'produire' (183.1). À partir de ce moment, l'usage en est réduit aux 'responsabilités éducatives'. En effet, on y traite alors de 'l'égalité entre les parents face aux responsabilités éducatives qu'était censée produire la loi' (183.1). Elle est aussi contrastée à ce qui est présumé être des 'comportements traditionnels de « l'homme pourvoyeur / la femme au foyer »' (*ibid.*) (registre référentiel).

La seconde section principale de l'unité textuelle, intitulée '[d]es objectifs et des stratégies différents pour les mères et les pères' (183.2.0), examine la prise du congé parental effectuée par le ou les deux 'parents', et dans une moindre mesure, leur 'retour au travail' à la suite d'un tel congé. Cette section renvoie, elle aussi, à l'égalité des sexes comme objet ayant une existence

matérielle. Cependant, et au contraire de la première section, il est ici explicitement souligné qu'on renvoie de manière descriptive à l'examen des 'pratiques parentales sexuées' (182.1). C'est ce qui autorise l'auteure, en dernière analyse, à nier l'existence de 'l'égalité réelle' au sein des 'couples' (194.1). 'L'égalité de sexes', dans cette seconde section, ainsi que dans la conclusion, n'est plus de l'ordre de 'l'idéologie égalitaire' ou d'une norme, mais pensé comme objet concret. Elle devient réalité observable – ou pas – à travers les 'pratiques parentales'. On lit, en conclusion finale de l'unité textuelle :

'L'augmentation du congé parental chez les hommes, que les statistiques officielles mettent en avant, ne doit donc pas être comprise comme *un pas vers* l'égalité devant les tâches parentales. La double émancipation reste encore un vœu pieux.' (195.1; nos italiques)

L'égalité des sexes, ici présentée par l'usage le registre prescriptif, devient un objet à atteindre ('un pas vers...'). Lorsqu'elle est restituée par ce registre, elle est présentée à travers le socle des 'tâches parentales', pour souligner l'échec de son application dans ce cadre. Cela est peu concordant avec le principe de la double émancipation, censée 'dépass[e] la simple question du partage des tâches' (175.1) – contradiction qui n'est pas relevée par l'auteure.

DOUBLE ÉMANCIPATION

→ Fait l'objet de : trois thèses (<thèses : 2-3-5> : 2_F)

'Double émancipation [des femmes et des pères]' : suivi de son déploiement discursif

À l'instar du précédent thème 'égalité des sexes', le thème 'double émancipation' est seulement l'objet de <thèses>. Cela est concordant avec la structure argumentative de l'unité textuelle, où ces deux thèmes doivent se comprendre ensemble. Ainsi, ils occupent donc le même statut au sein des éléments organisateurs de la portion introductive. Ce thème est celui dont le nombre d'occurrences

est le plus faible (10) dans l'ensemble de l'unité textuelle, comparativement à ceux de 'l'égalité [entre] [des] sexes' (14) et du 'congé parental' (78). Il y occupe néanmoins une place centrale dans la compréhension du lien entre 'égalité des sexes' et 'congé parental', en agissant comme pivot entre ceux-ci.

Répetons-le : 'le principe de la *double émancipation* [signifie] l'autonomie économique des femmes par le travail salarié et la paternité active pour les hommes' (175.1, l'auteure souligne ; voir aussi 176.4; 193.2). Néanmoins, il n'est pas clair, à partir de la restitution qui est faite des débats de l'époque par l'auteure, si ce 'principe' renvoie : a) à l'ensemble des inégalités vécues par la classe des femmes (qu'elles soient mères ou non) ; b) aux inégalités dans les champs du travail rémunéré et du travail domestique – 'aujourd'hui comme hier, ce sont toujours les femmes qui gardent les jeunes enfants' (176.1); 'le marché du travail reste néanmoins marqué par de fortes inégalités selon les sexes' (176.2) – c) ou exclusivement à ce qui est parfois nommé 'la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale' (176.2) à la charge des individus qui sont parents.

Lorsque que nous nous attardons au suivi discursif du 'principe de la double émancipation' les ambiguïtés concernant l'objet de cette 'double émancipation' s'éclaircissent - quoiqu'implicitement. D'un côté, la double émancipation renvoie à *première vue* à la classe de sexe « femmes », puisque ce principe sollicite leur entrée dans le monde du travail rémunéré. D'un autre côté, on souhaite encourager l'engagement accru [des pères] dans la sphère familiale' (175.1), en favorisant une 'paternité active'. Ainsi, seule la catégorie des hommes qui sont pères est concernée, tandis que c'est l'ensemble de la classe de sexe des femmes qui semble l'être. Ce qui n'est pas le cas. En effet, en ne référant qu'à la catégorie des hommes qui sont pères, la double émancipation ne concerne que les individus – hommes ou femmes - qui sont intégrés au 'modèle du couple bi-actif' (175.1), dont on précise qu'il se diffuse rapidement dans la société et devient la norme dès les années 1960' (176.3; voir aussi 175.1). Ainsi, le principe de la double émancipation, pensée dans le seul cadre du rapport social hétéronormatif, occulte les individus qui ne s'inscrivent pas dans un tel rapport, de même qu'il occulte les individus de la classe des femmes qui ne sont pas 'mère'.

L'autonomie financière des femmes par leur mise au travail salarié et une participation accrue à la prise en charge de l'éducation des enfants par les hommes (175.1; 176.4; 183.2) sont présentées comme les effets recherchés par le principe de la double émancipation. Ces effets figurent en introduction et en conclusion d'unité textuelle. Ils sont contrastés à l'analyse des pratiques matérielles des 'parents' en situation de congé parental et précédés d'une description statistique. De fait, l'on conclut à 'l'échec' des effets recherchés, comme en fait état le constat par lequel débute la conclusion :

'[e]n dépit d'une réelle volonté politique et la mise en œuvre d'un projet ambitieux, la double émancipation n'a pas été réalisée, puisque les hommes n'utilisent pas de manière significative leur droit au congé parental. Une relecture de la législation initiale de 1974 permet de mettre en lumière ses faiblesses et d'avancer quelques éléments explicatifs de son échec' (193.1).

Ce que l'examen du suivi discursif permet de montrer, c'est que ce constat d'échec est établi à partir des effets observés sur les pratiques des 'hommes' uniquement (leur agentivité), et en regard de leur prise du congé parental. Il y a absence de symétrie dans les éléments d'analyse considérés par l'auteure, puisque l'autre 'composante' de la double émancipation, soit l'entrée des femmes sur le marché du travail, n'est pas abordée. L'on souligne, dans ce premier paragraphe de conclusion, que ce principe n'a pas eu les effets escomptés pour les hommes, puisqu'ils n'utilisent pas 'leur droit au congé parental' (193.1). Au second paragraphe de la conclusion, on assure que l'entrée des femmes 's'est réalisée sans difficulté' (*ibid.*). De fait, on conclut à l'atteinte des objectifs de la 'composante' concernant les 'femmes'. On la considère comme chose faite. Le dernier paragraphe de la conclusion affirme toutefois ceci :

'le congé parental, en définitive, tend plutôt à renforcer les inégalités au sein du couple devant les responsabilités familiales mais aussi à disqualifier les carrières des femmes, qui connaissent des interruptions de carrière de plus en plus longues, au fur et à mesure que la durée du congé est prolongée, suivies d'une réduction du temps de travail.' (195.1).

Autrement dit, la disqualification de la carrière des femmes est mesurée à l'aune des 'inégalités du couple devant les responsabilités familiales' (*ibid.*), et non pas sur le terrain du travail rémunéré. De surcroît, nous l'avons dit, puisque cette composante est jugée s'être réalisée 'sans difficulté',

cela occulte les ‘fortes inégalités’ (176.3) que les femmes connaissent pourtant sur le marché du travail rémunéré.

Aux vues de ces effets dissymétriques pour les ‘pères’ et pour les ‘femmes’, des explications de nature différentes sont données. En effet, on montre que des ‘incitatifs’ sont mis sur pied pour répondre aux besoins présumés des hommes pour les y encourager (notamment du point de vue professionnel, comme on le souligne : 179.1). De même, ‘un travail de sensibilisation à grande échelle’ est mené à leur égard (179.1). De fait, la ‘faible participation des hommes’ (180.1), qui illustre ‘l’échec’ (193.1) de leur ‘implication familiale’ (193.2), s’oppose à la ‘volonté politique de changer cette situation’ (179.1) (individuation forte). C’est en ce sens que l’on conclut à la ‘résistance des hommes’ (agentivité forte) dans le ‘rééquilibrage des tâches parentales’ (194.1). Cela tranche avec l’explication des effets de la composante de la double émancipation concernant les femmes. Bien que l’on souligne que les femmes avaient tout à gagner d’une autonomie financière accrue, on ne peut pas dire de leur entrée sur le marché du travail qu’il s’agit de choix individuel. En effet, on a plutôt recours à la ‘conjoncture économique et à un besoin de main-d’œuvre grandissant’ (176.3) pour l’expliquer, ou encore aux ‘injonctions économiques puisque la croissance en dépendait’ (193.1), non au désir ou à la volonté propre des femmes (agentivité et individuation faibles).

Cet effet nul de l’entrée des femmes sur le marché du travail rémunéré sur la double émancipation contraste avec l’effet que pourrait avoir une prise massive du congé parental pour les hommes. Certains auteurs cités par l’unité textuelle proposent que si ‘les hommes, de façon massive, sortaient réellement plusieurs mois à chaque naissance du monde du travail, l’économie suédoise en aurait certainement été bouleversée’ (193.1). L’unité textuelle, qui ne tranche pas cette question, renvoie par là à un effet matériel d’ampleur que les pratiques des hommes pourraient avoir sur le marché du travail. ‘L’entrée des femmes sur le marché du travail’ est également présumée ‘remettre en cause les schémas traditionnels’ (176.2.1.0). Ce renvoi entrevoit une agentivité des femmes à l’efficace observable : c’est leur ‘mise au travail généralisée’ qui a enclenché les ‘débat politiques’ sur l’égalité des sexes et questionnés les schémas traditionnels. De même, les ‘mouvements féministes’ (175.1) ou le ‘mouvement des femmes’ sont présentés comme des instigateurs-clés de ces débats. Cela dit, la double émancipation est un ‘projet ambitieux’ qui n’a pas été réalisé : elle se heurte donc à un

constat ‘d’échec’ (193.1). De fait, ‘la [remise] en question des schémas traditionnels’ (*op. cit.*) n’a pas eu lieu et demeure un ‘vœu pieux’ (195.1).

Le suivi discursif du thème ‘double émancipation’ montre aussi que d’autres types d’effets que ceux abordés précédemment étaient escomptés par la mise en application de ce principe. Principalement, il s’agit d’une possibilité ‘d’épanouissement’ :

‘la double émancipation dépasse la *simple question* du partage des tâches, puisque l’engagement accru des pères dans la sphère familiale était pensé comme une source d’épanouissement permettant aux hommes d’aller au-delà de leur rôle traditionnel de pourvoyeur’ (175.1; nos italiques).

Puis, plus loin :

‘*au-delà* de la justification égalitaire par le partage, chacun [les hommes et les femmes] devait y trouver un épanouissement supplémentaire’ (176.4; nos italiques).

Le premier extrait renvoie uniquement aux ‘hommes’, tandis que le second renvoie aux ‘hommes et aux femmes’. Ces deux extraits empruntent cependant une même position quant ‘au partage des tâches’. L’importance matérielle du ‘partage des tâches’, dans les rapports sociaux de sexe dont on fait pourtant état (176.1), est ici banalisée, qualifiée de ‘simple question’ dont il faut voir ‘au-delà’. Partant, ‘l’épanouissement’ auquel on réfère se vivrait en dehors de ce cadre. De fait, quel est cet ‘épanouissement supplémentaire’ et comment se concrétise-t-il ? À qui s’adresse-t-il ? Pour les femmes, l’unité textuelle ne fait pas nommément référence à un ‘épanouissement supplémentaire’ dont elles bénéficieraient grâce à la ‘double émancipation’. Le seul élément auquel on fait référence est leur ‘autonomie financière accrue’, dont elles avaient ‘tout à gagner’ (193.1), sans pour autant la qualifier ‘d’épanouissement’. Sachant les ‘fortes inégalités’ qui pèsent sur elles sur le marché du travail rémunéré, il est inopportun de prétendre à leur épanouissement dans ces circonstances. Elles ne sont pas non plus dans des conditions favorisant leur épanouissement lors de la prise du congé parental, puisque la souplesse du congé parental représente plutôt une ‘contrainte supplémentaire’ pour les femmes, qui doivent moduler leur activité professionnelle en référence à celle de leur conjoint, qui prévaut sur la leur. Ces ‘contraintes’, précisées pour les femmes, ne sont pas abordées comme une difficulté à leur ‘épanouissement’.

Pour les ‘pères’, on souligne que l’usage qu’ils font du congé parental– sporadique, plus court, et à des moments précis dans l’année – est révélateur du fait qu’ils envisagent le congé parental, non comme une ‘contrainte’ – ce qui est le cas des femmes-, mais comme ‘une expérience positive et valorisante pour [eux-mêmes], sans pour autant compromettre [leur] activité professionnelle’ (186.3). On montre que le ‘travail de valorisation sociale ne s’attache qu’au congé des hommes, créant ainsi une inégalité supplémentaire entre mères et pères’ (194.1), au détriment des premières. Nous sommes, dès lors dans une situation qui entrave l’épanouissement des femmes, sans pour autant que cela soit relevé tel, au contraire de celui des hommes, dont il est fait état, en référant notamment à des travaux critiques menés sur la question.

CONGÉ PARENTAL

→ Fait l’objet de : une position (<contestée : 1> : 2_F); une thèse (<thèse : 5> : 2_F); deux objectifs (<objectif : 1-2 > : 2_F)

‘Congé parental [des mères et des pères]’ : suivi de son déploiement discursif

Le thème ‘congé parental’ est celui qui concerne le nombre le plus varié d’éléments organisateurs de la portion introductive, dont l’ensemble des objectifs annoncés. Principalement, ce thème renvoie au ‘fonctionnement des rapports sociaux de sexe’ au sein des ‘couples’ et à l’observation de leurs ‘pratiques concrètes’ (176.1). C’est d’ailleurs le seul thème usité à titre de position dans le débat, décliné à partir de l’observation de pratiques concrètes. On se montre conscient de l’existence d’une ‘pratique parentale sexuée’ lors de la prise du congé parental, notamment induite par les normes sociales. Ainsi, le thème ‘congé parental’ renvoie aux mêmes appartenances catégorielles des classes de sexe, en les qualifiant ici de ‘pères’ et ‘mères’. Cela dit, ces catégories de sexe sont toujours déterminées en fonction de l’appartenance anatomique de sexe et mises en forme dans le modèle du ‘couple’ hétérosexuel. Par contraste, femmes et mères sont agglutinées sans médiation, tandis que

pères et hommes possèdent des univers distincts jamais confondus (aires idéologico-sociales distinctes).

Le congé parental serait, selon 'l'hypothèse sous-jacente' à l'enquête menée par l'auteure, à la fois révélateur des rapports sociaux de sexe dans leur concrétude, mais aussi des normes et principes pédagogiques en vigueur' (184.5). L'examen de l'usage concret du congé parental s'amorce par la présentation de ses modalités concrètes (durée, allocation, règles d'usage pratiques, etc.) et de ses transformations successives (178.0 à 180.1) depuis son entrée en vigueur en 1974. De ces changements, on souligne :

'la grande souplesse de ce système permet aux parents d'élaborer de véritables stratégies en déterminant eux-mêmes le rapport 'niveau d'allocation/durée du congé' qui leur convient le mieux, selon leurs possibilités financières et leurs préférences en matière d'éducation' (179.1).

La 'grande souplesse' du système d'assurance parentale est qualifiée en termes de 'préférences individuelles' et de 'choix', qui permettent aux bénéficiaires 'd'élaborer de véritables stratégies' (179.1; voir aussi 189.1; 190.1). Elle permet aussi d'en 'choisir' sa durée par exemple (178.1; 179.1), en fonction de ce que 'souhaitent les parents' (177.2; voir aussi, 178.2).

Rapidement cependant, cette 'grande souplesse' des pages suivantes, fait place aux 'normes sociales contraignantes' :

'Si la très grande flexibilité quant à l'usage pratique constitue une originalité du régime d'assurance parentale suédoise, il faut savoir par ailleurs que les pratiques parentales sont régies par des normes sociales contraignantes et par des règles institutionnelles qui, en pratique, limitent les possibilités d'usage tout en créant une forte homogénéité des comportements et un usage fortement sexué'. (180.1)

Pour illustrer l'aspect contraignant des normes sociales à cet égard et leur poids sur les comportements fortement sexués, on fait référence aux campagnes publiques de sensibilisation pour favoriser l'allaitement maternel en remplacement du lait maternisé, que la médecine préconise. On souligne '[qu]' 'étant donné la sensibilité des parents suédois aux arguments relatifs au bien-être de l'enfant, le succès de la campagne est incontestable', l'allaitement maternel

augmentant sensiblement (177.2; voir aussi 187.1). D'autres exemples sont usités pour illustrer le poids des normes sur les pratiques concrètes. Par exemple, on rend compte du fait que selon les normes pédagogiques en vigueur, on favorise une rentrée en crèche tardive, présumée 'nocive si elle intervient trop tôt (Brachet, 2004)' (179.1; voir aussi 186.3). De même, on montre que ces normes continuent à peser à la fin du congé parental, puisque 'conformément aux normes sociales [...] la journée à la crèche ne doit pas être trop longue', faisant en sorte que les 'mères' écourtent leur journée de travail rémunéré pour ce faire (192.2). S'il est vrai que les 'normes parentales' (ou pédagogiques) sont 'contraignantes', ces exemples nous indiquent que cela est uniquement le cas pour les 'mères', puisqu'elles seules en absorbent les effets matériels. Une telle dissymétrie d'appréciation des 'normes parentales', exclusivement 'contraignantes' pour les 'mères' - les 'pères' y échappant - n'est pas relevée.

L'appartenance catégorielle de sexe – non questionnée – agit parfois à titre explicatif des pratiques parentales sexuées, ce qui évacue la contrainte exercée par les normes sociales :

'il faut savoir par ailleurs que les pratiques parentales sont régies par des normes sociales contraignantes et par des règles institutionnelles qui, en pratique, limitent les possibilités d'usage tout en créant une forte homogénéité des comportements et un usage fortement sexué: l'immense majorité des enfants de moins d'un an sont gardés à la maison par un parent en congé parental (principalement la mère), car aucune structure d'accueil n'accepte de recevoir des nourrissons de moins d'un an. (180.1)'

Cet extrait débute par le renvoi à des normes et règles institutionnelles pour expliquer l'observation de 'comportements' fortement sexués. Puis, un bri de symétrie que suppose le congé parental intervient. On souligne que ce sont les mères qui prennent en grande partie le congé parental précédant la mise en crèche de l'enfant. Cela est expliqué par l'absence de 'structure d'accueil [qui] accepte de recevoir des nourrissons de moins d'un an' (*ibid.*). S'il est vrai que les crèches refusent les nourrissons, cela n'explique pas pour autant que ce soit les mères, non les pères, qui assurent cette présence parentale à la maison. Ce qui n'explique pas non plus que ce soit les pères – non les mères – qui maintiennent leur présence sur le marché du travail rémunéré à ce moment-là. La prise en charge de cette période par les 'mères' relève, ici, de l'évidence et, par cela, non questionnée.

Ce sont principalement les mères qui bénéficient du congé parental, du moins, lors de la première année de l'enfant. Autrement dit, ces 'normes sociales contraignantes' qui sont présumées régir les 'pratiques parentales' ne pèsent en fait que sur les femmes (agentivité faible). Pour les 'mères', il y a donc peu de place pour les 'préférences', 'choix' et 'souhait' que permettent en apparence les modalités du congé parental. On souligne que la seule dimension qui peut varier pour elles est la durée de celui-ci' (187.1). Pour autant, l'examen de l'usage sexué du congé parental a précédemment montré que les mères 'prennent toujours un congé parental de longue durée' (182.2). De fait, 'le père' [...] est le seul à pouvoir véritablement choisir le moment de son congé' (188.2) (individuation forte). En effet, dans la sous-section intitulée '[m]ère toujours, père d'été' (187.0 et suiv.), on cherche à établir que la question du 'choix' de la prise du congé parental n'existe pas pour les femmes ni son moment. Cela est expliqué, par le registre référentiel, par deux raisons qui sont cependant de nature différente :

'[l]e repos nécessaire après l'accouchement et l'allaitement au sein expliquent, bien entendu, pourquoi c'est toujours la mère qui commence le congé parental. L'allaitement, comme on l'a vu, fait partie des normes sociales, véhiculées par tout le corps médical et largement diffusées par les médias.' (187.1)

L'on renvoie ici, à la fois au poids des normes sociales liées à l'allaitement, de même qu'au besoin [physiologique] de repos à la suite d'un accouchement pour la 'mère'. Cependant, en conclusion, un glissement intervient pour justifier de l'aspect contraignant des normes sur les pratiques des femmes : les 'différences biologiques' prendront le pas sur 'l'injonction normative' (193.1) à l'allaitement. On y lit :

La loi sur l'assurance parentale a, en quelque sorte, voulu gommer les différences biologiques. Théoriquement, il n'y a donc aucune reconnaissance de la nécessité d'un repos obligatoire pour les femmes qui viennent d'accoucher. Dans les faits, toutes les mères recourent au congé parental durant les premiers mois qui suivent la naissance. (193.1).'

Dans ce passage, on affirme que puisque toutes les 'femmes' ont recours au congé parental dans les premiers mois suivant la naissance de l'enfant, cela prouve qu'il devrait y avoir une reconnaissance des 'différences biologiques' liées au repos des femmes. Que ce 'repos obligatoire' soit un besoin réel ou non, là n'est pas la question. Ce qu'il faut voir ici, c'est que l'injonction à l'allaitement a été remplacée par des 'différences biologiques' liées au repos des femmes (peut-on vraiment parler de 'repos' dans le cas de l'élevage d'un nourrisson?). L'usage des 'différences

biologiques' (immuables) pour justifier la prise du congé parental par les mères s'oppose à l'usage des 'résistances' effectuées par les hommes dans la prise d'un tel congé.

Le suivi du déploiement discursif du 'choix' attribué aux hommes dans le cadre du congé parental montre que ce choix relève de motivations personnelles ou professionnelles, mais pas 'des normes sociales'. En effet, on dit des pères qu'ils choisissent le moment de leur prise de congé en 'fonction de leur propre activité professionnelle' (188.3) (individuation forte). D'autres pères, peut-on lire, 'considèrent le congé dans une perspective purement individuelle, comme une expérience enrichissante, à la condition qu'elle ne mette pas en difficulté leur carrière' (190.1). Ainsi donc, les normes sociales ne pèsent que sur les femmes, sans que cela ne soit relevé tel.

Pourtant évoqué, le modèle de 'l'homme pourvoyeur' n'est pas décrit comme relevant des normes sociales. Dans cette perspective, en vue d'avancer des 'éléments explicatifs' à cet 'échec', on rend compte du poids des 'normes' qui désignent la mère comme 'parent principal' ou qui fait en sorte qu'elle doive 'faciliter par tous les moyens la prise de congé parental par le père' (194.1). Par contraste, les 'contraintes professionnelles' des 'pères' (179.1), identifiées comme raisons contingentes du faible congé parental par ces derniers ne sont jamais vues comme relevant des normes sociales. Lorsque l'on renvoie au 'modèle de « l'homme pourvoyeur / la femme au foyer »' (183.1), lequel pourrait être interprété en termes de normes sociales, on l'évoque plutôt comme relevant de 'comportements traditionnels' et comme le fait des femmes uniquement. On affirme :

'[l]'absence prolongée du monde du travail qu'implique le congé [des femmes], ainsi que le recours fréquent au temps partiel après la première naissance, contribuent alors à maintenir, voire à renforcer, les comportements traditionnels du modèle de « l'homme pourvoyeur/la femme au foyer »' (183.1).

Dans ce passage, en effet, on renvoie ici aux conditions de travail des femmes à la suite du congé parental (absence prolongée du monde du travail, etc.), comme explicatives du maintien des 'comportements traditionnels'.

Il existe un passage qui souligne que le 'père' est lui aussi soumis aux 'normes égalitaires dans la société suédoise' :

‘Malgré la prégnance des normes égalitaires dans la société suédoise qui prônent l’importance pour l’enfant et pour le père lui-même d’une relation de proximité affective au quotidien, les principes éducatifs qui entourent la petite enfance posent clairement la mère comme le parent principal, tandis que le rôle du père est beaucoup plus souple.’ (186.3).

Le ‘père’ est présumé échapper aux pressions sociales exercées par les normes égalitaires et aux principes éducatifs, puisqu’il ne s’y soumet pas.

Enfin, la ‘situation professionnelle des parents’ est abordée (plus qu’examinée) dans une optique de compréhension de l’usage du congé parental. On peut lire :

‘l’interprétation des corrélations que l’on peut trouver entre le niveau de qualification, la position professionnelle, le secteur d’activité, le niveau de salaires des parents et le recours au congé parental chez les pères, n’est pas toujours aisée : certaines variables ont un impact sur la proportion de pères qui prennent un congé tandis que d’autres influent sur le nombre de jours d’allocation’ (182.2).

Suit une série de remarques sur les ‘corrélations’ – démontrées ou infirmées – entre la prise de congé par le père et ses conditions socioprofessionnelles et celles de sa conjointe. Puis, ce paragraphe se conclut sur cette phrase : ‘les différences observées selon les caractéristiques des mères sont néanmoins faibles, elles prennent toujours un congé parental de longue durée’ (182.2). De fait, on consacre la presque totalité de l’explication aux pratiques paternelles selon les (non) corrélations observées, tandis qu’une seule phrase, en conclusion, résume pourtant une pratique révélatrice des rapports sociaux de sexe. De même, l’énumération des possibles corrélations, effectuée presque exclusivement pour les hommes, laisse penser que la prise de congé parental chez ces derniers doit trouver une explication, ce qui n’est pas vrai pour les femmes. Pourtant, il s’agit là d’une corrélation significative : peu importe le facteur socioprofessionnel observé, les femmes prennent *toujours* un long congé parental (cela dit, souligné en conclusion : 194.1). Qui plus est, concrètement, ce long congé parental a des effets matériels importants. Ces effets, bien que soulignés par l’unité textuelle, ne suffisent pas à rendre compte de l’échec du congé parental : prolongement du congé, etc.

ANNEXE G. UNITÉ TEXTUELLE G (Turcotte, Gaudet, 2009)

Première partie : relevé des éléments descriptifs de l'unité textuelle et contexte de production

- Champ du discours social : scientifique (psychologie);
- Genre de l'unité textuelle : chapitre d'un ouvrage collectif paru en presses universitaires;
- Titre de l'unité textuelle : « Conditions favorables et obstacles à l'engagement paternel : un bilan des connaissances » ;
- Nombre de pages et séquence de numérotation des paragraphes : 31 pages (39.1 à 69.3) ;
- Année de publication : 2009 ;
- Collectivité concernée [explicite] : 'contexte géopolitique nord-américain ou européen' (39.2.1) [divers renvois : 'Québec'; 'pays industrialisés'; 'États-Unis'; 'Suède'; 'Australie'; 'Canada'; 'Norvège']

Contexte de production de l'unité textuelle :

L'unité textuelle G est parue dans un ouvrage collectif publié en 2009, intitulé *La paternité au XXI^e siècle*. Cet ouvrage collectif, comme on le précise dans sa préface, se veut « [...] en premier lieu le bilan d'une équipe de recherche [...] » québécoise, le *ProsPère* (Rondeau, dans Dubeau *et al.*, 2009 : p. xx). Les chercheurs qui composent cette équipe de recherche sont principalement issus des savoirs professionnels des sciences humaines : travail social, psychologie, psychoéducation et santé publique (Dubeau *et al.*, quatrième de couverture, *ibid.*).

Sur les treize chapitres composant l'ouvrage collectif, huit traitent « d'engagement paternel » dans leur intitulé ou en sous-titre. Et sur les trois « entretiens » menés auprès de chercheuses ou élue françaises, deux y renvoient également. Ce sont les critères de sélection du corpus qui nous ont permis de retenir ce chapitre parmi les 13.

L'unité textuelle G est le second chapitre de cet ouvrage collectif. Il figure dans la première section de l'ouvrage, intitulée « [c]onnaissances générales sur la paternité ».

Seconde partie: relevé des éléments organisateurs abordés dans la portion introductive de l'unité textuelle ¹⁶⁰

Élément organisateur : <position.s> dans le débat (attestée/contestée)

<Attestée 1> : « Cela ne doit toutefois pas faire oublier que l'engagement paternel résulte d'un système d'interrelations complexes entre les caractéristiques du père et celles de son environnement proximal et distal. » (40.2) [engagement paternel] [père] [contexte social]

→ occurrences des thèmes relevés dans <position.s>: 'engagement paternel' (1); père (1); contexte social (1)

Élément organisateur : < thèse.s développée.s >

<Thèse 1> : « À la lumière des résultats de la recherche empirique indiquant qu'un engagement paternel accru s'accompagne de multiples bienfaits pour tous les membres de la famille (Pleck et Masciadrelli, 2004), plusieurs chercheurs se sont intéressés aux facteurs susceptibles d'encourager à une implication plus active des pères dans la vie de leurs enfants ou d'y faire obstacle. » (39.1) [engagement paternel] [famille]

<Thèse 2> : « Au fil des ans, de nombreuses études sont venues enrichir le corpus de recherche sur les facteurs associés à l'engagement paternel. » (40.1) [engagement paternel]

<Thèse 3> : « La synthèse de ces travaux est rendue difficile par la grande hétérogénéité des définitions et des mesures du concept d'engagement paternel lui-même. Pour certains chercheurs, le concept se définit par l'intensité de la relation avec l'enfant (Combien [sic] de temps le père consacre-t-il à l'enfant ?). D'autres s'intéressent davantage à la nature de la relation avec l'enfant (Que [sic] fait le père avec l'enfant ?). Cette dimension fait référence tantôt au type d'activités réalisées avec les enfants, tantôt aux tâches quotidiennes associées au soin des enfants et, plus rarement, au niveau de responsabilités assumées dans la réalisation de ces tâches. Les domaines d'activité considérés sont par ailleurs très variables et s'opérationnalisent différemment d'une étude à l'autre. Une troisième dimension retenue par les chercheurs est la qualité de la relation avec l'enfant (Comment [sic] fait le père avec l'enfant ?). Les indicateurs utilisés sont là aussi très variables : sensibilité à l'enfant, communication, stimulation, manifestation d'affection, cohérence dans la discipline. » (40.1) [engagement paternel] [père] [enfant]

¹⁶⁰

La portion introductive de l'unité textuelle correspond aux paragraphes 39.1 à 40.2

<Thèse 4>: « Au cours des dernières années, il y a également eu des efforts importants pour offrir des modèles conceptuels susceptibles d'articuler les liens entre les divers domaines d'influence de l'engagement paternel. Plusieurs études ont en commun l'adoption de cadres d'analyse inspirés du modèle écologique (Belsky, 1984; Doherty, Kouneski et Erickson, 1998 ; Lamb, Pleck et Levine, 1985), reconnaissant que le niveau d'engagement paternel résulte de l'interaction dynamique de facteurs relevant à la fois de caractéristiques du père, des enfants, de la mère et du contexte social. » (40.2) [engagement paternel] [père] [mère] [enfant]

→ occurrences des thèmes relevés dans <thèses>: 'engagement paternel'(4); 'famille' (1); enfant (2) ; 'père' (2); 'mère' (1)

Élément organisateur < sujet.s principal.aux >

Nihil

Élément organisateur < objectif.s annoncé.s >

<Objectif 1> : « Dans le présent chapitre on propose une synthèse des résultats des études empiriques publiées sur la question depuis 1980. Ce chapitre constitue une mise à jour de deux recensions publiées en 1994 et en 2001 par la première auteure (Turcotte, 1994 ; Turcotte, Dubeau, Bolté et Paquette, 2001). Les auteures y intègrent les travaux publiés depuis 2000 et ajoutent une section sur les déterminants de l'engagement paternel dans un contexte de rupture d'union (Gaudet, 2005). [...] Pour éviter d'alourdir le texte, nous avons dû, dans certains cas, limiter le nombre de références à l'appui des conclusions de la recherche ce qui nous a parfois conduits à privilégier les études les plus récentes. » (39.2.1) [engagement paternel]

<Objectif 2> : « La surreprésentation des études menées auprès d'échantillons de familles biparentales nous conduit à leur consacrer la majeure partie du présent chapitre. Le lecteur trouvera cependant dans une seconde section du chapitre, une synthèse des principales conclusions de la recherche sur les variables associées à la continuité de l'engagement paternel en contexte de rupture d'union, ce phénomène touchant un très grand nombre de familles au Québec comme dans la plupart des pays industrialisés. » (39.2) [famille] [engagement paternel]

<Objectif 3> : « Les résultats des recherches recensées sont ici regroupés selon trois domaines d'influence: les caractéristiques du père, du contexte familial et de l'environnement social (voir figure 1). Pour éviter d'alourdir le texte, le chapitre isole le rôle de chacun de ces sous-systèmes. » (40.2) [engagement paternel] [famille] [contexte social] [père]

→ occurrences des thèmes relevés dans <objectifs>: ‘engagement paternel’ (3); ‘famille’ (2); ‘contexte social’ (1); ‘père (1)

Énoncés de l’introduction qui ne sont pas des éléments organisateurs

« Dans la foulée de l’adoption d’une perspective écologique pour guider le développement de modèles d’intervention, une des premières activités de recherche menées à ProsPère fut de dresser un bilan des connaissances scientifiques sur les facteurs associés à l’engagement paternel, afin de mieux cerner les cibles et les stratégies d’action destinées à promouvoir l’engagement des pères auprès de leurs enfants d’âge préscolaire. » (39.1)

« L’inventaire des articles scientifiques et des monographies publiés sur les déterminants de l’engagement paternel est le résultat d’un repérage automatisé de l’information. Les bases de données suivantes ont été consultées : PsycINFO, Child Abuse and Neglect, Social Work Abstract, Sociological Abstract, Eric et SocioFile. Le repérage des publications a été réalisé à l’aide d’un croisement des descripteurs « father », « involvement », « determinants », « predictor » ou « correlates ». N’ont été retenus que les ouvrages publiés à partir de 1985, en langue française ou anglaise et basés sur des données recueillies dans un contexte géopolitique nord-américain ou européen. » (39.2.1)

« Pour plus de détails sur les enjeux entourant la définition du concept d’engagement paternel, voir le chapitre 3. » (40.1.1)

Troisième partie : relevé des thèmes de la portion introductive et suivi de leur déploiement discursif dans l’unité textuelle

Cinq thèmes :

- ‘engagement paternel’
- ‘père.s’;
- ‘enfant.s’;
- ‘famille.s’;
- ‘mère.s’;
- ‘contexte social’

ENGAGEMENT PATERNEL

→ Fait l’objet de : une position (<attestée :1> G_1); quatre thèses (<thèses : 1-2-3-4> : G_2); et trois objectifs : (<objectifs :1-2-3> : G_3)

‘Engagement paternel’ : suivi de son déploiement discursif

Le thème ‘engagement paternel’, en accord avec l’intitulé de l’unité textuelle, est abordé dans la totalité des éléments organisateurs relevés dans la portion introductive. L’ensemble des <position>, <thèses> et <objectifs> en traite. De fait, <l’objectif 1> ‘propose une synthèse des résultats des études empiriques publiées sur *la question* depuis 1980’ (39.1; nos italiques). Cela dit, aucun <sujet> n’est identifié en portion introductive de l’unité textuelle. Il demeure une imprécision quant à ‘la question’ qui fait l’objet d’une ‘synthèse’ : le lecteur ne sait pas s’il s’agit de ‘l’engagement paternel’, de ses ‘bienfaits’ ou de la littérature scientifique en traitant. En effet, le premier paragraphe renvoie tout à la fois : aux ‘multiples bienfaits’ de l’engagement paternel ; aux ‘facteurs susceptibles d’encourager à [sic] une implication plus active des pères dans la vie de leurs enfants ou d’y faire obstacle’ ; et à ‘un bilan des connaissances scientifiques sur les facteurs associés à l’engagement paternel’ (39.1). Chacun de ces éléments renvoie à des objets différents (‘facteurs’, ‘bilan des connaissances’, ‘bienfaits’). Le suivi du déploiement discursif de ce thème, allié aux registres d’appréciation qui lui sont liés, montre le parti pris non explicité emprunté par l’unité textuelle, qui consiste à *démontrer* les bienfaits de l’engagement paternel.

Le suivi du déploiement discursif des éléments organisateurs <thèses> et <objectifs> sur l’engagement paternel montre que l’on renvoie au même objet : l’engagement paternel comme « objet scientifique ». Tous les objectifs sont orientés en ce sens : ‘synthèse des résultats’, ‘mise à jour des recensions’ portant sur ‘l’engagement paternel’, etc. Les <thèses> conçoivent elles aussi l’engagement paternel comme objet scientifique. On renvoie à l’accroissement des études sur l’engagement paternel, à l’hétérogénéité des conceptualisations qui lui sont liées, ainsi qu’à des ‘cadres d’analyse’ reconnaissant l’interrelation entre divers facteurs. On cerne ici ce thème comme objet scientifique – source de recensions scientifiques, de conceptualisations, etc. L’engagement paternel est présenté par l’usage du registre descriptif comme un objet quantifiable et mesurable, ce que reflète l’usage de termes quantitatifs tels que ‘niveaux’ (22 occurrences) ou ‘intensité’ (5 occurrences) pour le qualifier. Dans ce cadre, ce thème est circonscrit de multiples manières : par la ‘présence’ des pères, par le ‘contact’ entretenu avec l’enfant, par le ‘lien père-enfant’, par la ‘sensibilité’ du père à comprendre et répondre aux ‘besoins/signaux’ de l’enfant, par son

implication dans ‘l’éducation’ ou les ‘soins de base’, par sa disponibilité en termes de temps, par le ‘niveau de responsabilité’ des pères face à leur enfant, etc.

L’engagement paternel est composé de diverses ‘dimensions’ (22 occurrences), dont les nomenclatures sont variables et plus ou moins précises. En effet, celui-ci se décomposerait en ‘dimensions instrumentales’ et ‘expressives-affectives’ (49.2; voir aussi 68.2); ou encore, en dimensions ‘qualitatives’ (67.4 ; 68.2) et ‘quantitatives’ (61.1; 67.3; 68.2). Ces dimensions renvoient aussi à un ‘niveau de responsabilité assumé dans la planification des soins de l’enfant, [aux] manifestations d’affection, [au]niveau d’interaction dans les tâches domestiques ou les activités de l’enfant, [au] niveau de supervision’ (51.2). Dimensions auxquelles il faut ajouter des ‘facteurs’, des ‘déterminants’ ou des ‘obstacles’ qui permettent d’expliquer l’engagement paternel.

En bref, on cherche à définir avec soin et nuance le thème ‘engagement paternel’, qu’il soit abordé comme « objet scientifique » ou « réalité objective ». Ce qui doit être étayé, ‘documenté’ (46.2; 68.3) ou ‘démonstré’ (62.1; 67.4), c’est ‘l’engagement paternel’ – ses ‘liens’, ses ‘domaines d’influence’, etc.

Par contraste, les *effets* de l’engagement paternel sont cernés de manière plus approximative. Ils paraissent présumés. Par exemple, le premier énoncé de l’unité textuelle affirme ceci :

‘[à] la lumière des résultats de la recherche empirique indiquant qu’un engagement paternel accru s’accompagne de multiples bienfaits pour tous les membres de la famille [...], plusieurs chercheurs se sont intéressés aux facteurs susceptibles d’encourager à [sic] une plus grande implication active des pères dans la vie de leurs enfants ou d’y faire obstacle’ (39.1).

Ce qui est traité ici renvoie à ce qui est présumé être un objet ‘empirique’ produisant des ‘bienfaits’. Les ‘bienfaits’ dont il est question ici ne sont pas remis en cause ou nuancés, comme on le fait (du moins, en apparence) pour les ‘définitions et mesures’ rattachées à l’engagement paternel, jugées ‘nombreuses et hétérogènes’ (40.1). En effet, les auteures s’attardent à distinguer ce qui tient lieu de ‘relatif consensus’ dans l’état actuel de la recherche sur les facteurs liés à l’engagement paternel, par

rapport à ce qui est ‘équivoque’ ou ‘contradictoire’. Les ‘bienfaits’ de l’engagement paternel ne sont jugés ni ‘contradictaires’, ni ‘consensuels’, puisque cette thèse relève de l’assertion (registre référentiel), qui ne sera pas étayée dans le corps de l’unité textuelle. Pour la ‘conjointe’ par exemple, on affirme que l’implication du père auprès de ses enfants renvoie à un ‘souci d’équité’ à l’égard de cette dernière (54.1). Pour les enfants, on parle d’un ‘effet positif’ sur ‘les activités de socialisation et de stimulation intellectuelle des enfants’ (46.2). Ces ‘bienfaits’ ne nécessitent pas qu’ils soient étayés : ils relèvent de l’évidence (registre référentiel).

Tel que l’intitulé de l’unité textuelle l’indique, ce sont les ‘conditions favorables’ ou les ‘obstacles’ à un tel engagement qui sont scrutés. C’est l’engagement paternel *en soi* qui est l’objet central de l’unité textuelle et qui est à promouvoir pour lui-même, non pour les effets qu’il produirait par exemple. Dans le dernier tiers de l’unité textuelle, on peut lire : ‘[o]n dispose à ce jour de peu de résultats de recherche empiriques sur l’efficacité de ces mesures [de congé parental] *en termes d’amélioration de l’engagement paternel*’ (58.3; nos italiques). Ou encore : ‘*l’amélioration de l’engagement paternel* doit également s’appuyer sur un certain nombre de changements institutionnels’ (69.2). Ce qu’il faut ‘améliorer’, c’est ‘l’engagement paternel’ en soi.

Un modèle exclusif est postulé, soit celui du père engagé auprès de ses enfants. Le premier élément qui est abordé en corps de texte est ‘le rapport au père dans l’enfance’ (42.2.0). On y affirme ceci :

‘[i]l y a dans la littérature scientifique un relatif consensus selon lequel le modèle de rôle paternel auquel les hommes ont été exposés pendant l’enfance joue un rôle déterminant sur leur niveau d’engagement ultérieur auprès de leurs propres enfants. [...] [l]es chercheurs qui se sont penchés sur la question obtiennent cependant des résultats contradictoires en ce qui concerne le sens des relations statistiques mises en évidence. Certains d’entre eux montrent que les hommes les plus enclins à s’impliquer activement dans les soins et la relation affective à l’enfant sont ceux qui ont l’image la plus positive de la relation avec leur père dans l’enfance [...]. D’autres résultats de recherches indiquent, à l’inverse, que les hommes qui ont été exposés à un modèle paternel négatif dans la famille d’origine sont les plus susceptibles de s’impliquer activement auprès de leurs propres enfants [...]. (42.2)’

Dans cet extrait, autant les hommes qui jugent satisfaisante la relation avec leur propre père durant l’enfance que ceux qui la jugent insatisfaisante, sont présumés s’impliquer activement auprès de

leurs enfants. Si les causes ne sont pas motivées pour les mêmes raisons - il s'agit, pour les premiers, de 'reproduire les rôles et modèles hérités de l'enfance', tandis que pour les seconds, il s'agit de 'compens[er] pour la pauvreté de leur rapport au père' - l'effet est le même : une implication active des pères actuels. Ce n'est pas que le père « inadéquat » est occulté, c'est qu'il n'est pas conceptuellement concevable.

Cela dit, d'autres éléments de l'unité textuelle sont usités pour démontrer que l'engagement paternel est 'vulnérable' (51.1; 55.2) à certains facteurs, le faisant fléchir ou augmenter. Des cercles concentriques (41.1) font état des éléments qui peuvent avoir une 'influence' sur l'engagement paternel (32 occurrences). Sans les détailler ici, remarquons que la fluctuation de l'engagement est presque exclusivement usitée pour qualifier celui des pères, et l'est rarement à propos de celui que peuvent éprouver les mères (exception faite de : 53.1; 53.3). L'engagement de ces dernières est moins 'vulnérable' que celui des pères. Par exemple, l'enfant au 'tempérament difficile' est une 'variable qui a davantage d'influence sur l'engagement des pères que sur celui des mères' (53.1), quoique certaines études produisent des résultats contradictoires. Il existe une variable dont 'les indications sont nombreuses dans la littérature scientifique' et qui affirme, sur le registre référentiel de l'évidence, que :

'l'engagement paternel est plus vulnérable aux effets des tensions conjugales que l'engagement maternel [...]. Ces résultats trouvent leur explication dans la prégnance du modèle traditionnel en matière de division des rôles de genre et de socialisation au rôle de parent : dans la mesure où les femmes ont été socialisées à assumer la responsabilité première des enfants et parce que le rôle paternel est moins défini et codifié que le rôle maternel, se perpétue une division du travail qui, dans la famille, confère aux femmes les statuts d'expert et de guide auxquels les pères auraient tendance à se référer en matière de soin aux enfants' (51.1).

Dans l'extrait qui précède, pour expliquer que 'l'engagement paternel' est plus 'vulnérable' que 'l'engagement maternel' à certains facteurs, c'est parce que le 'rôle paternel' est moins 'défini et codifié' que le rôle maternel - donc plus malléable et changeant. Les 'conduites parentales des mères', par rapport à celles des 'pères', seraient également moins 'perméables' aux aléas du travail rémunéré. Pour l'illustrer, on fait usage à des 'travaux classiques', qui sont 'confirmés' par une étude qui a la 'particularité'

‘de comparer l’effet des conditions de travail sur les conduites parentales des pères et des mères : ils notent que les conduites parentales des mères sont moins perméables aux effets du contenu de leur travail, sans doute parce que le rôle maternel reste très prescrit culturellement.’ (56.1)

Les conduites parentales des pères seraient influencées par le ‘contenu’ du travail rémunéré de ces derniers. Plus le ‘contenu’ de l’emploi effectué par les ‘pères’ est décrit en des termes laudatifs, plus cela aura un effet positif sur l’engagement paternel. Cet effet positif est remarqué pour les pères

‘dont le travail est stimulant et qui disposent de beaucoup d’autonomie dans l’exécution de leurs tâches [qui] ont des pratiques parentales qui valorisent l’indépendance et le sens de l’initiative chez leurs enfants et sont plus susceptibles d’être affectueux et sensibles aux besoins de l’enfant.’ (56.1; voir aussi 56.2).

‘Autonomie’, ‘sens de l’initiative’, ‘indépendance’ sont des éléments d’un statut socioprofessionnel qui est socialement valorisé. Ainsi, un lien est établi entre position privilégiée dans les rapports de classe et l’engagement paternel.

‘ENFANT.S’

→ Fait l’objet de : deux thèses (<thèses : 3-4> : G_2)

‘Enfant.s’ : suivi de son déploiement discursif

Le nombre d’occurrences du thème ‘enfant.s’, dans l’unité textuelle est plus élevé (192 occurrences) que celui qui renvoie au thème ‘père.s’, dont ‘l’engagement’ de ceux-ci en est pourtant l’objet. Ceci dit, le thème ‘enfants’ relève de peu d’éléments organisateurs dans la portion introductive. Le suivi du déploiement discursif des éléments organisateurs traitant du thème ‘enfant.s’ montre que ce n’est pas de l’enfant dont on traite, mais plutôt pour illustrer l’engagement des pères, les effets de cet engagement sur l’enfant, etc. Cela est illustré dans la <thèse 3> : ce n’est à l’enfant qu’on s’intéresse mais à son père, en examinant le ‘temps’ que celui-ci consacre à l’enfant, les ‘activités’ qu’il effectue avec ou pour l’enfant, et enfin, en s’interrogeant sur les

‘indicateurs’ de la ‘qualité’ de la relation que le père entretient à l’enfant. L’enfant ici est traité parce qu’il est objet d’attention – ou pas– de l’engagement paternel.

Bien que l’unité textuelle est issue du champ scientifique de la psychologie, on ne définit pas les ‘bienfaits’ d’ordre psychologique d’un engagement paternel accru dont bénéficieraient les enfants (39.1). L’objet du texte, nous l’avons vu, s’appuie sur l’identification des ‘facteurs’ encourageant ou défavorisant l’engagement paternel. Cela n’empêche pas la formulation d’un certain nombre d’assertions (registre référentiel) non documentées. Par exemple, on dit que le père s’implique ‘pour *le bien de l’enfant* et par souci d’équité pour sa conjointe’, sans plus d’explications (54.2; nos italiques). En conclusion d’unité textuelle, on souligne, par l’usage du registre prescriptif, que les résultats de recherche exposés ‘montrent [...] la nécessité de développer des stratégies de sensibilisation de la population à *l’importance du rôle paternel pour les enfants*, les pères eux-mêmes et leurs conjointes’ (69.1; nos italiques). Jamais étayée, cette ‘importance’ du rôle paternel pour tous (‘enfants’, ‘conjointes’, ‘pères’) est postulée plus que démontrée et relève du souhait, puisque présumée ‘nécessaire’.

Il existe une exception, qui renvoie à la mesure de la capacité des pères à être ‘[sensible] aux signaux de l’enfant’ (44.2). Si un père est sensible à ceux-ci, cela aurait un effet bénéfique pour l’enfant, dont les ‘demandes’ sont alors mieux comprises. Dans le cas contraire, on fait référence à des ‘programmes d’intervention’ qui peuvent ‘augmenter la sensibilité [des pères] aux signaux de l’enfant’ (44.2). D’autres renvois sont faits à des recherches qui examinent cette ‘sensibilité’ des pères à l’enfant. On y apprend que ‘plus le statut socioéconomique est élevé, plus le père se montre sensible aux besoins de son enfant, adéquat dans sa façon de répondre à ses besoins et compétent’ (46.2). Dans ce même esprit, on renvoie aux ‘travaux les plus cités’ concernant les ‘contrôleurs aériens’. Ces derniers seraient en mesure de tempérer leurs ‘comportements agressifs’ à l’égard de leurs enfants (57.1). Dans d’autres études dont il est fait état, ‘le père est d’autant moins impliqué dans diverses activités auprès des enfants qu’il a une occupation de statut élevé [...] commandant un revenu élevé’ (46.2). Moins impliqué auprès des enfants, on précise toutefois qu’il se montre ‘adéquat et compétent’ (*ibid.*) face à ceux-ci.

Par contraste aux exemples précédents de ‘pères’ au ‘statut’ socioéconomique élevé, ‘le fait d’être ouvrier plutôt que cadre’ augmente les chances qu’un père soit investi auprès de ses enfants (46.2). Ces ‘pères ouvriers’ ne sont cependant pas ceux pour lesquels on affirme qu’ils sont les plus compétents et ‘sensibles’ aux signaux de l’enfant. Comme nous venons de le voir, ce sont ceux au statut socioprofessionnel élevé qui sont présumés l’être. Plus loin dans l’unité textuelle, on réfère à des études qui montrent que la ‘précarité financière (faible revenu, [etc.]) [...] [du père est] associé [...] à l’adoption de comportements négatifs à l’égard de l’enfant’ (53.3). Ce qui est réitéré par ‘l’importante littérature recensée’ qui souligne que ‘la perte d’un emploi et encore plus le chômage chronique augmentent la probabilité que le père adopte des conduites abusives à l’égard de ses enfants’ (54.2). Il faut comprendre dès lors que les ‘bienfaits’ de l’engagement paternel ici ne renvoient pas aux pères à la situation économique précaire. Il en est de même pour les pères qui occupent des emplois caractérisés par ‘l’absence d’autonomie dans le travail, la monotonie des tâches, la sous-utilisation des qualifications et la surcharge de travail’ (56.2) – statut d’emploi peu valorisé socialement – ont des ‘des comportements impatientes et irritables avec les enfants, voire leur mise à l’écart’ (*ibid.*).

En bref, on dit peu de choses sur les ‘bienfaits’ dont bénéficient les enfants – postulés plus que démontrés – même lorsqu’ils sont documentés. Et ces bienfaits sont toujours le propre de pères au statut socioéconomique supérieur et compétents dans leur rôle parental. Cela circonscrit implicitement les bienfaits à un statut précis de père, excluant chômeurs et ouvriers.

‘FAMILLE’

→ Fait l’objet de : une thèse (<thèse :1> : G_2); et deux objectifs (<objectifs :2-3> : G_3)

‘Famille.s’ : suivi de son déploiement discursif

Nous l’avons dit précédemment, la première thèse de l’unité textuelle repose sur l’assertion (non documentée) des bienfaits de l’engagement paternel pour tous les membres de la ‘famille’. Ce thème apparaît donc dès la première ligne de la portion introductive de l’unité textuelle. Le premier

objectif relié au thème ‘famille.s.’ souligne que compte tenu de ‘la surreprésentation des études menées auprès d’échantillons de familles biparentales’ (39.2), c’est de celles-ci dont il sera principalement question. Les ‘familles biparentales’ constituent plus que l’objet d’attention des études recensées par l’unité textuelle. Ces ‘familles biparentales’ (39.2; 45.2; 62.1), qui sont présumées être des ‘familles intactes’ (61.2), sont le point de référence à partir duquel on renvoie aux ‘familles en rupture d’union’ (39.2; 62.1). Cela vient corroborer le fait que la section portant sur ‘les variables associées au maintien de l’engagement paternel après une rupture conjugale’ (62.0) est traitée dans une section distincte de celle concernant les ‘caractéristiques du contexte familial’ (47.2.0). En d’autres termes, une ‘famille’ est implicitement pensée comme biparentale.

Les renvois aux ‘ruptures d’union’ ont un traitement différencié dans l’unité textuelle. À l’exception d’un court usage de données quantitatives concernant la prise du ‘congé de paternité et congé parental’ (58.2.0 et suiv.), les ‘ruptures d’union’ constituent le seul élément de l’unité textuelle pour lequel on fait un large usage de données statistiques. Par exemple, on rend compte de manière relativement étoffée des données concernant la ‘garde permanente’ au Québec, les ‘mères [y étant] avantagées’, au détriment ‘d’un plus grand engagement des pères’ (64.4). D’autres phénomènes usités ne sont pas cernés par de telles données : par exemple, on renvoie à l’augmentation observée de ‘l’insécurité d’emploi et au chômage’ (65.2; voir aussi section 53.2.0), sans pour autant illustrer cette croissance par des données quantitatives.

La restitution de données statistiques sur les ruptures d’union est le cadre dans lequel est présentée la préservation du ‘lien père-enfant [qui] tend à se fragiliser après une rupture conjugale’ (62.1), on affirme ‘qu’il s’avère important de mieux connaître les variables associées au maintien ou à la discontinuité de l’engagement paternel à la suite de la séparation des parents’ (*ibid.*). Si l’on présume à nouveau de l’importance de ce lien père-enfant, nous ne savons pas en quoi ce lien est important. Et comme nous l’avons souligné à propos du thème ‘enfant’, l’objet d’attention renvoie à l’engagement paternel. En effet, on peut lire qu’il faut éviter l’émergence de ‘conséquences négatives que cela entraîne sur la continuité de leur engagement [de la part des pères] auprès des enfants’ (64.3). À nouveau, ce qui est objet de préoccupation est ‘l’engagement paternel’ plus que les ‘enfants’ eux-mêmes.

‘MÈRE.S’

→ Fait l’objet de : une thèse (<thèse : 4> : G_2)

‘Mère.s’ : suivi de son déploiement discursif

Le thème ‘mère.s’ est l’objet d’une <thèse> présentée dans la portion introductive de l’unité textuelle. C’est aussi le seul thème concerné par un seul élément organisateur présenté en portion introductive. Cela dit, nous verrons, par son suivi discursif, que le thème ‘mère.s’ occupe un poids explicatif important dans ‘l’engagement paternel’, sans que cela soit affirmé explicitement.

Le thème ‘mère.s’ est abordé dans la <thèse 4>. Celle-ci cherche à étayer que l’engagement paternel s’explique par un certain nombre de ‘conditions’ liées entre elles, dont le ‘contexte familial’, et dans lequel est présumée être présente la ‘mère’. En toute logique avec l’objet principal de l’unité textuelle, la ‘mère’ est donc convoquée comme ‘facteur’, parmi d’autres, qui éclaire l’engagement paternel. Absent de la première section afférant aux ‘caractéristiques du père’ (42.0 et suiv.), ce thème est relevé dans toutes les autres sections de l’unité textuelle. Après avoir été nommé en introduction, il est à nouveau abordé dans la seconde section de l’unité textuelle portant sur les ‘caractéristiques du contexte familial’ (47.2.0). En fait, ces ‘caractéristiques’ font presque exclusivement référence au thème ‘mère.s’. À l’exception de la dernière sous-section intitulée ‘les caractéristiques des enfants’, les sous-sections abordées sont les suivantes : ‘caractéristiques des mères’ (47.3.0); ‘croyance et perception des mères à l’égard du rôle paternel’ (48.1.0); ‘statut d’emploi et contraintes de travail de mères’ (49.2.0); ‘le pouvoir formel et informel dans la famille’ (50.1.0); et enfin, ‘caractéristiques de la relation conjugale et coparentalité’ (50.2). Dans ces sous-sections, ce sont les conduites (ou les ‘croyances et perceptions’), ainsi que les ‘caractéristiques des mères’ qui sont examinées pour ce qu’elles sont présumées être, et non pas, par exemple, comme élément comparatif de la situation des pères.

La première sous-section traitant de ce thème renvoie aux ‘caractéristiques *des* mères’. Par le suivi de son déploiement discursif, nous notons que les ‘caractéristiques’ usitées des mères ne sont pas les mêmes que celles identifiées pour le ‘père’ (voir 42.0 et suiv.) et pour les enfants (voir 51.2.0 et suiv.). Les définitions des thèmes ‘pères’, ‘mères’ et ‘enfants’ ne relèvent donc pas des mêmes ‘caractéristiques’. Par exemple, dans les caractéristiques présumées des pères figurent ‘le sentiment

de compétence parentale’ (44.1.0 et suiv.), absent des caractéristiques présumées des mères. Cela n’empêche pas, malgré tout, d’affirmer, à l’aide d’une assertion dont on dit pourtant que les résultats sont ‘peu congruents’ (45.1), que le sentiment de compétence parentale des hommes est faible, puisque ‘les hommes ont en général été moins bien préparés à assumer la responsabilité des soins aux enfants’ (*ibid.*). Autrement dit, les femmes, elles, seraient mieux ‘préparées’ que les hommes à leur rôle maternel. Rien, dans les ‘caractéristiques des mères’, ne permet cependant d’étayer cette affirmation.

En conclusion de l’unité textuelle, on affirme, pour résumer les résultats de la section portant sur les ‘caractéristiques des pères’, que :

‘[c]ertains résultats de recherche suggèrent par ailleurs que les caractéristiques individuelles jouent un rôle plus important dans l’engagement des pères que dans celui des mères. [...] L’explication réside dans la différence de socialisation au rôle parental. Parce que les femmes ont été socialisées à assumer la responsabilité première des enfants, le niveau et la qualité de leur engagement auprès des enfants est moins susceptible d’être influencé par leurs attitudes, leurs croyances ou leurs traits de personnalité [que les pères].’ (66.2)

Ainsi, on conclut ces renvois comparatifs entre ‘mères’ et ‘pères’ en annulant toute possibilité d’individuation des ‘femmes’ dans leur rôle de mère. Les ‘attitudes, croyances ou traits de personnalité’ des ‘femmes’- désignés de ‘caractéristiques individuelles’ - ne font pas le poids face à leur rôle parental. Ce qui n’est pas le cas des ‘pères, dont les ‘caractéristiques individuelles jouent un rôle plus important que dans celui des mères’ (*ibid.*)

Bien que les ‘caractéristiques maternelles’ ne passent pas la rampe de l’individuation, il n’en est pas de même pour l’agentivité dont on les affuble. La section portant sur les ‘caractéristiques des mères’ (47.3.0) débute ainsi :

De plus en plus de chercheurs s’intéressent à l’influence des caractéristiques maternelles sur le niveau d’engagement paternel. Ils postulent que les mères pourraient jouer un rôle de « vigiles » (*gatekeeper*), régulant l’implication des pères auprès de leurs enfants. L’intérêt pour cette question n’est pas sans rapport avec l’observation d’un phénomène d’ambivalence des mères à l’égard d’une implication plus active des hommes dans la sphère domestique. Pour expliquer cette ambivalence, il est en général suggéré qu’une participation plus active du père

aux soins et à l'éducation des enfants vient bouleverser la dynamique du pouvoir au sein de la famille. Certaines femmes peuvent être inquiètes à l'idée de partager le pouvoir qu'elles détiennent traditionnellement dans la sphère familiale, de renoncer à leurs prérogatives dans le rapport à l'enfant. Quelques chercheurs [...] font l'hypothèse que de telles craintes peuvent conduire à la mise à l'écart du père ou aux comportements critiques qui découragent ses efforts pour prendre une part plus active au soin des enfants. Leclerc (1986) en conclut que « la question du père, c'est d'abord ceci : une question de place disponible » [...] (47.3).

On qualifie de 'postulat' ou 'd'hypothèse' l'intérêt scientifique que représente le rôle de « « vigiles » » des mères (47.5). En même temps, ce 'rôle' est usité comme 'un phénomène' à 'obser[ver]' (*ibid.*). En détail, ce rôle de vigile – qui restreint l'accès du père à l'enfant, allant jusqu'à 'sa mise à l'écart' – est expliqué par 'les prérogatives dans le rapport à l'enfant' dont sont présumées bénéficier les 'femmes' (47.3). Ces prérogatives sur l'enfant seraient source 'du pouvoir' qu'elles détiennent traditionnellement dans la sphère familiale. Ainsi, si l'engagement paternel est source de bienfaits, notamment pour les enfants, l'enfant, pour les mères, est ici source du 'pouvoir' qu'elles sont présumées avoir : c'est, littéralement, l'enfant pris comme objet et non comme individu. Dans cet extrait, l'agentivité de la mère est présumée à ce point forte, qu'elle 'décourage' les 'efforts' – l'agentivité – du père. Cette agentivité postulée des mères parcourt l'ensemble de l'unité textuelle. Dans un premier temps, cette agentivité forte des mères est posée comme une « pratique » intentionnelle de leur part et tournée vers les 'pères'. Par exemple, dans les attitudes et perceptions qu'elles entretiennent : 'le père est d'autant plus susceptible de s'impliquer auprès de ses enfants que sa conjointe a une attitude non stéréotypée à l'égard de la division des rôles sexuels et qu'elle valorise le rôle paternel' (48.2); 'le père est d'autant plus susceptible de s'engager activement auprès de son enfant que la mère a une perception positive de la motivation et de la compétence de ce dernier à prendre soin des enfants' (49.1). À l'inverse, 'les variables associées au maintien de l'engagement paternel après une rupture conjugale' (62.0 et suiv.) dépeignent une agentivité présumée des femmes qui peut être tournée *contre* les pères, en référant notamment à 'l'obstruction maternelle' (64.1). Cela aurait comme effet que

'plusieurs pères séparés diminuent leur engagement ou se retirent de la vie des enfants, en partie parce qu'ils n'ont pas été soutenus dans cette voie par la mère des enfants ou parce que celle-ci les a carrément empêchés d'établir des liens significatifs avec eux' (63.4; voir aussi : 63.2; 46.1).

De plus, cette agentivité peut aussi être le fait d'une « pratique » qui n'est pas tournée vers le statut des pères, mais dont l'efficacité sur l'engagement paternel est postulée. Par exemple, on lit : 'les hommes sont d'autant plus engagés dans divers domaines de la vie de leurs enfants que la relation avec leur conjointe est harmonieuse ou satisfaisante' (50.2) ; 'l'engagement paternel serait davantage dépendant du soutien du conjoint que l'engagement maternel' (51.1).

Dans les deux dernières sections, soit 'caractéristiques de l'environnement social' et 'les variables associées au maintien de l'engagement paternel après une rupture conjugale', les mères ne sont plus aussi agissantes. Cependant, on réfère à ces dernières comme élément comparatif par rapport aux pères, et toujours à l'avantage de ces derniers. Autrement dit, dans un contexte, comme ici, où les mères ont peu d'agentivité (puisqu'elles sont usitées à titre comparatif), la situation demeure toutefois à leur avantage. On affirme que 'les pères sont plus vulnérables que les mères au stress économique généré par la précarité financière parce que celle-ci compromet une dimension centrale du rôle paternel, soit celle de pourvoyeur économique' (53.3; réitéré en conclusion : 67.4). À l'inverse, on présume que les 'conduites parentales des mères sont moins perméables aux effets du contenu de leur travail, sans doute parce que le rôle maternel reste très prescrit culturellement' (56.1). Ces deux passages renvoient au travail rémunéré. D'entrée de jeu, on présume de l'importance du 'rôle de pourvoyeur' des pères (43.3; 46.1); on présume aussi que les pères sont plus affectés par les changements vécus dans cette sphère, cependant que cela n'affecte qu'une 'dimension' de leur rôle paternel. Pour les mères, on renvoie plutôt à l'ensemble de leur 'rôle maternel' et à sa force présumée, pour expliquer les effets moindres qu'elles ressentent. Ainsi, le 'rôle maternel' des femmes explique ce qu'elles sont, même sur le marché du travail rémunéré.

'PÈRE.S'

→ Fait l'objet de : une position (<attestée> : 1 : G_1); trois thèses (<thèses :1-3-4> : G_2); et un objectif (<objectif 1> : G_3)

'Père.s' : suivi de son déploiement discursif

En concordance avec l'objet de l'unité textuelle, le thème 'père.s' est moins souvent évoqué par les éléments organisateurs de la portion introductive que celui de 'l'engagement paternel', dont c'est l'objet. Néanmoins, on se préoccupe autant des 'hommes' ou des 'pères' que de 'l'engagement paternel'. Par exemple, on renvoie aux 'répercussions [de la passivité, l'absence, la violence et l'abus] sur l'estime de soi des pères' (45.1). Ailleurs, lorsqu'on traite du 'rôle de « vigile »' des mères, on s'inquiète des effets que cela peut avoir sur 'la mise à l'écart du père' (47.3). Plus loin, on fait usage d'une étude menée auprès de pères qui connaissent, dans leur emploi rémunéré, 'une charge mentale' importante : 'pression à la productivité, surcharge de travail et niveau d'attention requis' (57.1). De ces pères, dont on dit qu'ils ont moins d'interactions avec leur enfant à la suite d'une journée de travail éprouvante, l'on formule l'hypothèse que cela constitue 'un mécanisme de défense contre les effets du stress : ils permettent de retrouver un niveau normal de fonctionnement émotif et physiologique et de refaire le plein d'énergie' (57.1). De fait, on justifie les 'comportements de retraits' (*ibid.*) au nom du bien-être du père - tout en occultant le fait que s'il parvient à 'refaire le plein d'énergie', c'est que quelqu'un d'autre s'occupe des enfants. Par ailleurs, on se préoccupe de la santé émotionnelle des pères séparés. Cette préoccupation à l'égard des pères est réitérée en conclusion de l'unité textuelle. On formule un souhait; des attentes :

'[i]l faut arriver à créer un environnement de services [...] plus ouvert aux pères, mieux adapté ou plus accueillant pour les hommes (horaires plus étendus, personnel masculin, images de pères dans les documents d'information et la publicité).[...] Des tentatives doivent être faites pour convaincre les gouvernements et les entreprises d'adopter des solutions viables au problème de la conciliation travail-famille' (69.2).

Autrement dit, il faut réformer les diverses institutions abordées ici (travail rémunéré, État, services de santé, etc.) pour les rendre conformes à ce que l'on présume relever des 'hommes'. Par-delà de la flexibilité des horaires souhaités, cette proposition repose sur l'assertion non questionnée d'une identité qui émanerait d'une appartenance à une catégorie sexuée : pour qu'un 'homme' s'y reconnaisse, il doit voir d'autres hommes, ce 'personnel masculin'. Laquelle catégorie relève, pour l'unité textuelle, d'un apprentissage, donc d'une catégorie non naturalisée.

Ce souhait de réformation de diverses sphères sociales contraste avec le peu d'agentivité qu'on leur accorde parfois quand il s'agit de rendre compte de leur investissement dans leur rôle parental. Cette

faible agentivité des pères est lisible principalement par rapport au travail rémunéré et aux ‘mère.s’ (pour ces dernières, voir la section leur étant consacrée). Les pères sont soumis à des ‘injonctions qui pèsent sur eux dans le monde du travail’ (47.1), puisqu’un statut socioprofessionnel élevé expliquerait la décroissance de leur niveau d’engagement. Ces ‘injonctions’ sont réitérées en conclusion, ce qui a une ‘incidence’ sur l’engagement paternel (67.3).

On souhaite tout de même un engagement plus grand des pères auprès de leurs enfants – comme en fait foi, en conclusion, la mise en valeur des ‘projets de soutien à l’engagement’ (69.1). Si les pères ont parfois une faible agentivité - puisque soumis aux aléas du travail rémunéré et au bon vouloir des mères – ils n’en conservent pas moins la possibilité de *choisir* de s’impliquer. Cela montre qu’ils disposent d’une capacité d’individuation, dont la possibilité de choisir rend compte : ‘dans les familles où la mère ne travaille pas à l’extérieur [...] la décision de s’impliquer plus activement dans la vie des enfants est davantage *une question de choix personnel* que le résultat de pressions familiales ou sociales’ (49.3; nos italiques). Cela tranche avec l’incapacité des mères à ‘résister’ au ‘rôle maternel très prescrit culturellement’ (56.1). Par contraste, on réfère à une étude où des pères ouvriers sont au chômage. Cela les conduit ‘à participer davantage aux soins de leurs enfants, mais [...] ils en retirent certaines insatisfactions : ils trouvent en effet peu de valorisation dans ce rôle qu’ils sont forcés à jouer [...]’ (54.1). ‘Forcés’ à tenir un rôle – sans la possibilité de choisir – les pères sont insatisfaits.

La question du travail rémunéré ou de l’emploi ne relève pas des mêmes objets selon qu’on renvoie au thème ‘père.s’ ou au thème ‘mère.s’. Ainsi, l’influence du ‘statut socioéconomique’ des pères sur l’engagement paternel est abordée dans la section des ‘caractéristiques [individuelles] du père’ (46.2.0). Par exemple, le statut socioéconomique est qualifié en fonction du ‘niveau de scolarité’, du ‘prestige de l’occupation’, d’une ‘occupation de statut élevé’ et de ‘revenu élevé’ (46.2-47.1). Cependant, la sous-section sur la ‘précarité financière et instabilité d’emploi du père’ n’est pas traitée dans la section sur les ‘caractéristiques’ individuelles du père, mais comme relevant de facteurs reliés à ‘l’environnement social’ (53.2.0). Il s’agit ici de ‘contraintes économiques’, de ‘précarité financière (faibles revenus, perte significative de revenu ou instabilité d’emploi), de ‘perte de statut’ (53.3), ainsi que de pères du ‘milieu ouvrier’ (54.1), de ‘chômeurs’ et de ‘pères

sans emploi' (54.2). Dès lors qu'il ne s'agit pas de statut ou de revenu prestigieux, qui sont alors classés comme 'caractéristiques' du père, on les relègue à des 'caractéristiques de 'l'environnement social', donc n'appartenant pas en propre au père.

Le 'statut d'emploi et contraintes de travail des mères' (49.2.0) est qualifié, non pas comme relevant de leurs caractéristiques individuelles, mais en fonction du simple fait qu'elles 'travaillent à l'extérieur', ou encore, du 'nombre d'heures travaillé' et des 'horaires atypiques' (49.2). Néanmoins, le revenu des mères, lorsqu'il se compare à celui du père, est vu comme 'une source de pouvoir dans la famille' (50.1), qualificatif qui n'est pas utilisé pour qualifier le 'revenu élevé du père' (47.1).

'CONTEXTE SOCIAL'

→ Fait l'objet de : une thèse (<thèse : 4> : G_2); et un objectif (<objectif : 3> : G_3)

'Contexte social' : suivi de son déploiement discursif

La <thèse> et <l'objectif> qui sont liés au thème 'contexte social' dans la portion introductive soulignent tous deux que le contexte social est un des facteurs qui entre en 'interaction dynamique' avec l'engagement paternel. Le 'contexte social' serait un 'sous-système' appartenant à un système plus grand (40.2). Dans la section lui étant consacrée, on apprend que 'l'environnement social' renvoie aux 'conditions de vie des familles, les caractéristiques du milieu de travail et l'environnement des services, les liens sociaux, la culture organisationnelle et les politiques sociales' (53.2). Cela dit, à la lecture des divers éléments y figurant, ce qui permet de départager ce qui est présumé appartenir au 'contexte social' et, par ailleurs, aux 'caractéristiques des pères' ou du 'contexte familial', est parfois confus.

Par exemple, les ‘caractéristiques de la tâche’ en emploi sont parfois présumées appartenir à ‘l’environnement social’. Dans ces cas de figure, pour l’essentiel, on affirme que plus les pères ont un ‘travail stimulant et qui disposent de beaucoup d’autonomie’, plus ils sont sensibles aux besoins de l’enfant (56.1). Une conclusion similaire à propos du statut socioéconomique des pères figure également dans la section sur les ‘caractéristiques du père’. On y lit que ‘plus le statut socioéconomique est élevé, plus le père se montre sensible aux besoins de son enfant’ (47.1). Un seul élément permet de distinguer ce qui figure dans les ‘caractéristiques’ individuelles’ des pères de celles présumées relever du ‘contexte social’. Quand il s’agit de renvoyer à un statut social élevé, il s’agit de ‘caractéristiques’ appartenant aux pères. En effet, à l’exception d’une courte mention sur ‘le fait d’être ouvrier’ (47.1), la sous-section sur ‘le statut socioéconomique’ des pères renvoie systématiquement à des ‘cadres’ ou des pères au ‘statut socioéconomique élevé’ (*ibid.*). ‘[L’]instabilité d’emploi du père’ (53.2.0), la ‘précarité financière’ et le ‘chômage’ des pères sont des caractéristiques, quant à elles, qui sont traitées dans les sections portant sur ‘l’environnement social’. Il ne s’agit donc pas de caractéristiques qui appartiennent aux pères, mais plutôt, par exemple, au ‘caractère structurel du chômage’ (54.1) ou aux ‘caractéristiques des tâches’ (56.1). En bref, une position non privilégiée dans les rapports de classe (‘chômage’, ‘précarité’, etc.) de certains hommes n’est pas expliquée par des caractéristiques individuelles, mais par des éléments de conjoncture hors du contrôle de ces derniers.